



**HAL**  
open science

# Entre accaparement et contamination : l'appropriation industrielle de l'hydrographie à Roubaix Début du XIXe siècle - Milieu du XXe siècle

Yaël Gagnepain

## ► To cite this version:

Yaël Gagnepain. Entre accaparement et contamination : l'appropriation industrielle de l'hydrographie à Roubaix Début du XIXe siècle - Milieu du XXe siècle. Histoire. Université de Lille, 2023. Français. NNT : 2023ULILH045 . tel-04412525

**HAL Id: tel-04412525**

**<https://theses.hal.science/tel-04412525>**

Submitted on 23 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Lille – Laboratoire IRHIS

École doctorale EDSHS Nord de France

Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Lille  
Discipline/S spécialité : Histoire, civilisations et histoire de l'art des mondes  
moderne et contemporain/Histoire contemporaine  
soutenue publiquement le 5 décembre 2023 aux Archives Nationales du  
Monde du Travail par :

Yaël GAGNEPAIN

**Entre accaparement et contamination :  
l'appropriation industrielle de l'hydrographie  
à Roubaix**

Début du XIX<sup>e</sup> siècle – Milieu du XX<sup>e</sup> siècle

Membres du jury :

Anne DALMASSO, Professeure à l'Université Grenoble Alpes (présidente du jury)  
Béatrice TOUCHELAY, Professeure à l'Université de Lille (directrice de thèse)  
Xavier DAUMALIN, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille (rapporteur)  
Giacomo PARRINELLO, Associate Professor à l'IEP de Paris (rapporteur)  
Chloé DELIGNE, Chargée de recherche FNRS à l'Université Libre de Bruxelles  
François JARRIGE, Maître de conférences à l'Université Bourgogne-Franche-Comté  
Jean-Philippe RENAULT, Directeur de recherche, CEA Saclay



---

Les premières années de cette recherche ont bénéficié d'une bourse doctorale financée conjointement par la région Hauts-de-France et par la communauté urbaine de Dunkerque. Les deux financeurs sont chaleureusement remerciés pour le soutien qu'ils ont accordé à ce travail.

Ce travail n'aurait pu être réalisé de la même manière sans l'œuvre invisible de milliers de contributeurs et contributrices, souvent bénévoles, de la communauté du libre. Merci à celles et ceux qui développent et entretiennent le logiciel Zotero, le langage  $\text{\LaTeX}$ , et leurs riches extensions. Merci aussi à celles et ceux qui font vivre et défendent le moteur de recherche *Sci-Hub*.

Ce travail a été rédigé sans utiliser de logiciel d'« intelligence artificielle ».

Ce manuscrit a en particulier été rédigé grâce à l'ouvrage *X<sub>Y</sub>LaTeX appliqué aux sciences humaines* de Maïeul ROUQUETTE, merci à lui.



Ce travail est partagé sous licence CC BY-NC-ND 4.0  
(<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>)

---

# Remerciements

Avant toute chose, je remercie les membres de mon jury. C'est avec beaucoup de reconnaissance et d'émotion que je leur confie ce manuscrit. J'espère qu'ils et elles trouveront dans sa lecture autant de plaisir que j'en ai eu à découvrir l'histoire de Roubaix et à en extraire patiemment les éléments qui constituent cette recherche.

Cette thèse fut un long travail, souvent très solitaire, mais pourtant redevable à un grand nombre de personnes qui, dans la recherche ou dans la vie, m'ont permis d'avancer, de passer les moments difficiles et de profiter des bons moments. Ces quelques remerciements sont nécessaires mais ils ne remplaceront jamais ceux que je me dois de leur faire de vive-voix.

À l'origine de ce travail se trouve la confiance, le soutien, et la liberté que m'a accordé Béatrice Touchelay depuis le premier jour. Pour son exigence et sa patience, ainsi que pour son goût du mot juste, je la remercie chaleureusement. Je remercie également Kévin Troch et Stéphane Michonneau, pour m'avoir suivi et encouragé tout au long de ces six années d'études doctorales.

Bien que ces dernières années de rédaction m'en aient éloigné, ce travail a été réalisé grâce au soutien de l'IRHIS. Je garde un souvenir ému des échanges enrichissants que j'ai pu avoir dans ce cadre. Merci en particulier aux ancien.ne.s doctorant.e.s qui lors de mes premières années m'ont soutenu dans la découverte de l'enseignement à l'Université. J'ai eu le plaisir de les représenter deux années durant au sein du conseil de laboratoire, où j'ai pu découvrir les difficultés de la recherche en sciences humaines dans un enseignement supérieur en sous-financement chronique. Ces structures ne tiennent que grâce au dévouement immodéré de quelques un.e.s dont je suis admiratif. Je remercie particulièrement Corinne Hélin pour le suivi qu'elle offre à tous les doctorant.e.s, elle est une aide inestimable dans le dédale administratif de l'université.

La recherche en histoire est un travail bien trop solitaire. Je n'aurais certainement pas mené ces travaux à leur terme si je n'avais pas eu la chance d'avoir été intégré, dès ma première année de thèse, au sein du Réseau Uni-

---

versitaire des Chercheurs et Chercheuses et Histoire Environnementale. J’y ai rencontré un grand nombre d’historien.ne.s passionné.e.s et passionnant.e.s qui m’ont donné envie de continuer malgré les doutes. Les nombreux chercheurs.ses qui font vivre cette association ont su créer un cadre inclusif, motivant et exigeant. La recherche en histoire environnementale en France leur doit beaucoup. Parmi eux quelques un.e.s ont eu la gentillesse de relire certains de mes écrits ou de consacrer du temps pour discuter de mon travail. À ce titre je remercie tout particulièrement Renaud Bécot, Charles-François Mathis et Geneviève Massard-Guilbaud.

Les archives sont le matériel indispensable de tout historien contemporain.e. Ces archives doivent être collectées, classées, conservées et communiquées, merci donc aux archivistes qui rendent ces recherches possibles. Je remercie tout particulièrement, Olivier, Marie, Agathe, Luis et Hélène des Archives municipales de Roubaix, ainsi que Marine Huguet des Archives nationales du monde du travail, pour leur disponibilité, leur gentillesse, et leurs précieux conseils. Les un.e.s comme les autres m’ont par ailleurs permis de faire découvrir les archives (et la ville de Roubaix) à des étudiant.e.s de licence et de master de l’Université et de l’IEP de Lille, je les remercie pour leur accueil et pour les bons moments qu’ils nous ont fait passer.

Tout ces soutiens académiques et professionnels auraient cependant été bien peu de choses sans les précieux ami.e.s et camarades qui ont consacré du temps pour m’aider à faire aboutir cette recherche.

Je n’aurais jamais pu rendre un manuscrit qui m’aurait satisfait sans l’aide de Paul Grassin. Il a su me faire formuler la plupart des idées qui se trouvent dans cette thèse. Merci à lui. Dans la construction de ce travail, par des discussions ou des relectures exigeantes, j’ai également pu profiter de l’expérience et de la pertinence de Mathilde Beaufiles, Julie Beauté, Salomé Dehaut, Laurent Cuvelier et Guillaume Pitiot, je vous dois également d’avoir pu mener ce travail à son terme.

Celles et ceux aux côtés de qui j’ai pu travailler savent à quel point leur présence m’a permis d’avancer. Pour ces derniers mois, je suis particulièrement reconnaissant à Mathilde, Névil, Noëllie, Étienne, Peete et Sara pour les journées de travail passées ensemble. De nombreux ami.e.s ont eu la gentillesse de corriger et d’améliorer mes écrits parfois franchement arides. Pour cela j’exprime toute ma gratitude à Vincent, Aurore, Sophie, Delphin, Rémi, Émilie, Corentin, Tristan, Marnie, Arthur, Noëllie, Névil, Tessa et Baptiste. Les images présentes dans ce manuscrit ont été retravaillées grâce au talent, au dévouement et à la patience de Alan Perfettini et Cléo Schwindenhammer, merci au temps que vous y avez tou.te.s les deux consacré. Merci également à Corentin, Antoine, Mickaël et Étienne pour leurs coups de mains informatiques en tout genre. Merci enfin à Océane pour m’avoir accompagné ces trois

---

dernières années. Même sans tes innombrables et inestimables relectures, je te devrais par bien des aspects d'avoir pu mené ce travail à son terme.

Si j'ai pu bénéficier de toute cette aide c'est grâce à de belles amitiés construites au fil des ans, et qui permettent de surmonter tous les coups durs. J'ai une pensée émue pour les anciens de Michelet, nous ne nous voyons plus assez, mais chaque moment partagé est toujours un plaisir sincère. À celles et ceux d'Arêches, vous connaître et savoir ce qui nous lie est un vaccin contre tous les soucis du quotidien, vous retrouver chaque année fait apprécier le temps qui passe, puisse-t-il continuer ainsi entre nous très longtemps. Enfin à tous ces ami.e.s qui sont aussi des camarades. Ces six ans avec vous furent ceux des gilets jaunes, de la réforme des retraites, d'une pandémie mondiale et encore de la réforme des retraites. Mais il furent aussi l'occasion de mille expériences pour tenter de rendre ce monde moins laid. Vous êtes de celles et ceux qui, malgré les échecs, ne vous êtes pas résignés à voir un jour advenir un monde sans classe. Et je vous aime pour ça.

Cette thèse est enfin redevable à l'hospitalité sans borne de certain.e.s d'entre vous qui m'avez permis de temps à autre de trouver refuge ou de sortir prendre l'air. Merci à la colocation de Pyrénées, merci aux Grenoblois.e.s, aux Bruxellois.e.s, aux Lyonnais.es, aux Carolomacérien.e.s. Et surtout merci aux Cotterézien.e.s pour leur inestimable accueil du printemps dernier.

Je ne peux terminer sans un mot pour ma famille, et en particulier mon frère et mes parents. Vous avez toujours été là sans jamais faillir. Vous m'avez enseigné la curiosité et l'exigence. Et vous supportez un sale caractère que je ne réserve pourtant qu'à vous. Pour ça et pour tant d'autre choses encore, merci.

---

# Sommaire

Avant-Propos	3
Introduction	11
<b>Partie 1 – Accaparement : abreuver les machines</b>	<b>79</b>
1 Aux sources de la grande industrie, les canaux de Roubaix et de l’Espierre (1820-1848)	81
2 Une ressource sous pression (1848-1864)	139
3 Une hydrographie sous gestion municipale (1864-1910)	199
Conclusion de partie	271
<b>Partie 2 – Contamination : cycles d’impuissance</b>	<b>279</b>
4 Un déséquilibre hydrographique destructeur, scènes et acteurs de l’évitement (1848-1884)	283
5 Premier cycle : une expérimentation d’épuration collective (1882-1892)	343
6 Deuxième cycle : l’impuissance des innovations (1892-1905)	377

---

<b>7 Troisième cycle : résister aux normes et aux sanctions (1919-1939)</b>	<b>417</b>
Conclusion de partie	461
<b>Conclusion générale</b>	<b>465</b>
<b>Sources et bibliographies</b>	<b>487</b>
Sources Manuscrites	487
Publications à caractère de source	503
Bibliographie sélective	509
<b>Annexes</b>	<b>529</b>
A Cartes	529
B Statistiques	537
C Institutions	549
D Documents divers	563
<b>Tables et index</b>	<b>587</b>
Table des figures	587
Table des matières détaillée	603

# Avant-Propos



---

## Résumé

Cette thèse montre que le succès de l'industrie textile de l'agglomération de Roubaix du début du XIX<sup>e</sup> siècle à l'entre-deux-guerres a été tributaire de l'appropriation de l'hydrographie – l'ensemble des nappes et cours d'eau de surface et souterrains, naturels ou artificiels – d'une région entière. Ce travail revisite le concept marxiste d'appropriation pour saisir dans un même cadre analytique les dynamiques d'accapement des eaux et la contamination des cours d'eau. Par conséquent, cette thèse s'intéresse aussi bien aux pollutions et inondations imposées par les rejets de l'industrie roubaisienne dans la vallée en aval de l'agglomération, qu'au développement d'un vaste réseau d'infrastructures qui permet l'accapement des eaux pour leur incorporation dans les procès de production et pour le transport des marchandises. Elle aborde cette appropriation comme un processus impulsé et entretenu par la bourgeoisie industrielle pour minimiser les coûts de la production. Méthodologiquement, ce travail s'intéresse aux conflits que soulève le processus d'appropriation de l'hydrographie. C'est-à-dire aux moments pendant lesquels soit l'hydrographie existante n'est plus en mesure de soutenir l'extension de l'activité, soit les contaminations ou l'accapement soulèvent des contestations de ceux qui se retrouvent privés d'eaux, inondés ou contaminés par les rejets des usines. Par l'étude de ces conflits, la thèse détaille les modalités qui permettent à la bourgeoisie industrielle, dans un contexte politique donné, de garantir la continuité et l'extension de l'appropriation de l'hydrographie malgré les résistances rencontrées. Parmi ces modalités cette thèse met en particulier en lumière : la coordination de la bourgeoisie industrielle à propos des questions hydrographiques, son investissement dans les institutions politiques, sa construction d'un répertoire argumentatif justifiant les mutations hydrographiques imposées, ses promesses dilatoires face aux contestations, ou encore son soutien ou son opposition à des solutions techniques visant à atténuer les dommages causés par l'appropriation.

**Mots-clés :** histoire environnementale, histoire sociale, histoire économique, hydrographie, appropriation, accapement, pollutions, inondations, industrie textile, bourgeoisie industrielle, politiques publiques, frontière, Roubaix, Belgique

---

## Summary

This dissertation argues that the success of the textile industry in the Roubaix conurbation from the beginning of the 19th century to the inter-war period depended on the appropriation of the hydrography – the water tables, surface and underground watercourses – of an entire region. This work revisits the Marxist concept of appropriation in order to capture within the same analytical framework the dynamics of water monopolization and river contamination. As a result, this dissertation looks simultaneously at two interrelated phenomena : it investigates both the pollution and flooding caused by the discharges of Roubaix's industry in the valley downstream of the conurbation, as well as the development of a network of infrastructures that enables water to be captured for incorporation into production processes and for the transport of goods through waterways. Appropriation is seen as a process driven and maintained by the industrial bourgeoisie to minimise the costs of production. Methodologically, this work focuses on the crises that arise in the process of appropriating hydrography. In other words, it concentrates on times when either the existing hydrography was no longer able to support the expansion of activity, or when contamination or monopolization led to protests from those who found themselves deprived of water, flooded or contaminated by factory discharges. Studying these crises allows this thesis to account for the methods that allowed the industrial bourgeoisie, in a given political context, to guarantee the continuity and extension of the appropriation of hydrography despite the resistances encountered. Among the methods used by the bourgeoisie, this dissertation highlights in particular the following ones : the coordination of the industrial bourgeoisie on hydrographic issues, its investment in political institutions, its construction of an argumentation justifying the hydrographic changes imposed, its use of dilatory promises in the face of contestations, and its support for or opposition to technical solutions aimed at mitigating the damage caused by appropriation.

**Keywords :** environmental history, social history, economic history, hydrography, appropriation, monopolisation, pollution, flooding, textile industry, industrial bourgeoisie, public policy, border, Roubaix, Belgium

---

## Sigles et acronymes

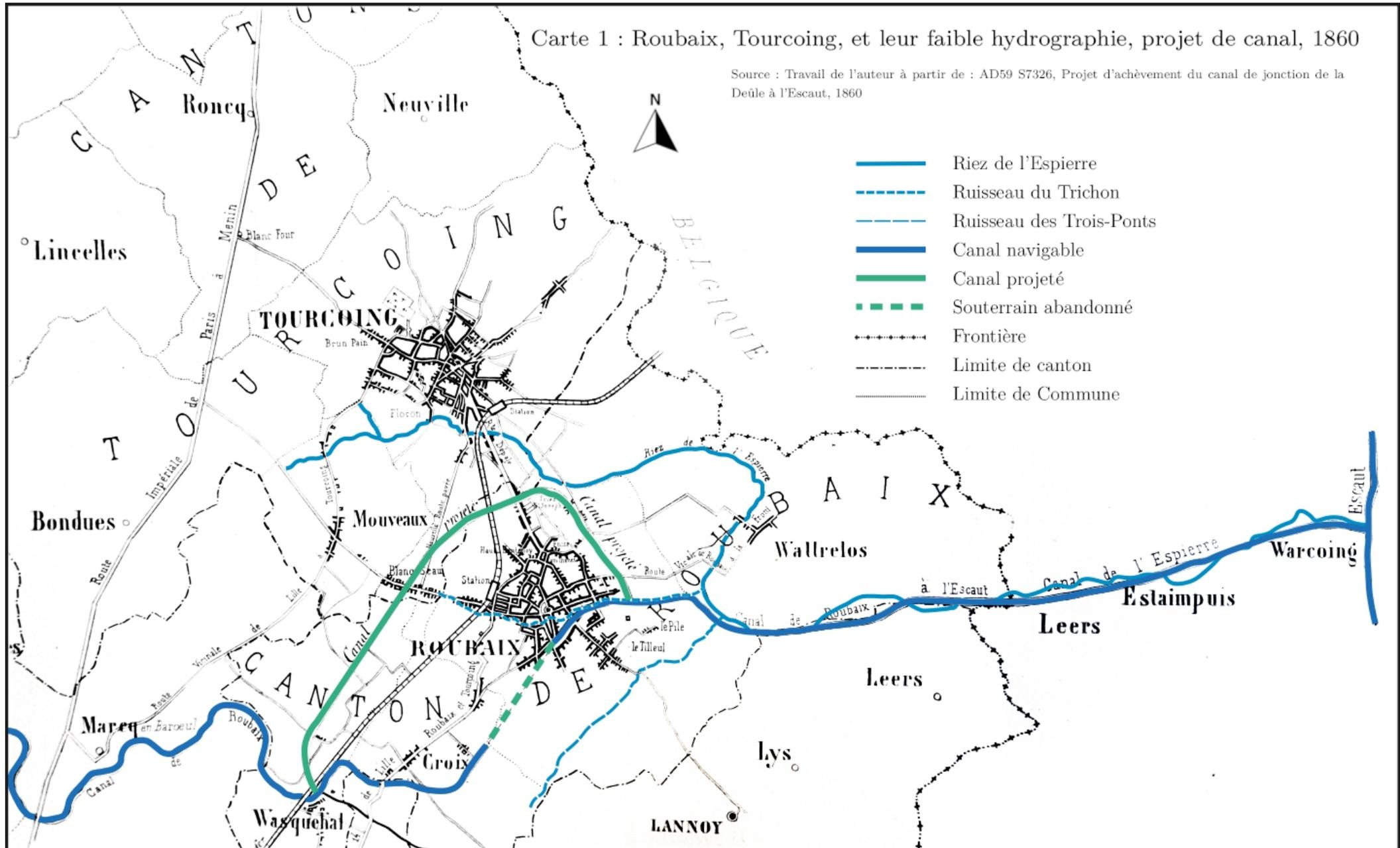
L'utilisation des sigles et acronymes est limitée aux notes de bas de page.  
Voici la liste des sigles utilisés :

AD59	Archives Départementales du Nord
AET	Archives de l'État Belge à Tournai
AGR	Archives Générales du Royaume (Bruxelles)
AMR	Archives Municipales de Roubaix
AN	Archives Nationales (Pierrefitte-sur-Seine)
ANMT	Archives Nationales du Monde du Travail
CCAMR	Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix
CDE	Canal de l'Espierre
CDR	Canal de Roubaix
CM	Conseil Municipal
CCR	Chambre de commerce de Roubaix
CCT	Chambre de commerce de Tourcoing
ESEH	European Society for Environmental History
PO	Parti Ouvrier
RUCHE	Réseau Universitaire des Chercheurs en Histoire Environnementale
SCE	Société du canal de l'Espierre
SCR	Société du canal de Roubaix
SER	Société d'émulation de Roubaix
USP	Union Sociale et Patriotique

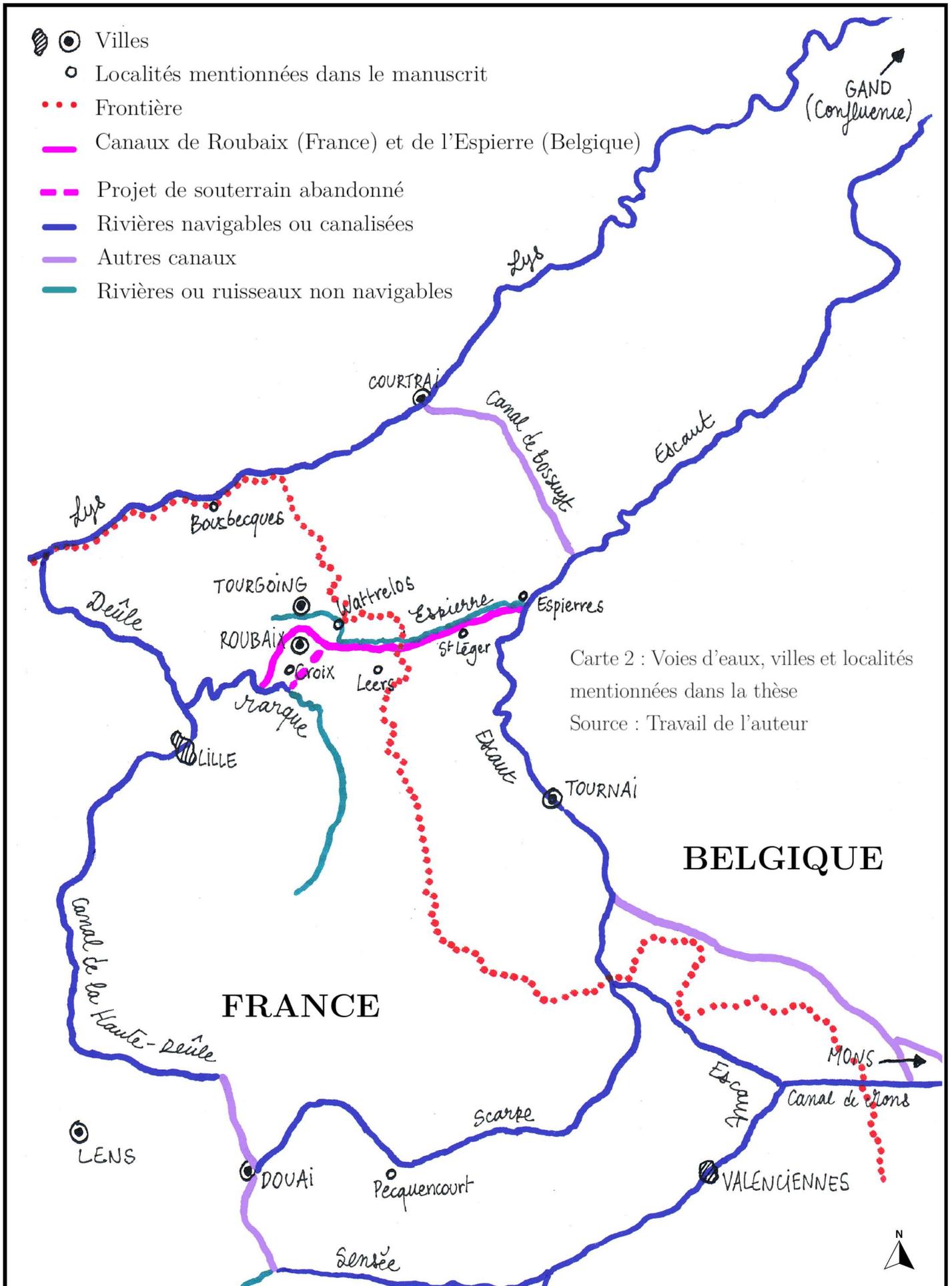


Carte 1 : Roubaix, Tourcoing, et leur faible hydrographie, projet de canal, 1860

Source : Travail de l'auteur à partir de : AD59 S7326, Projet d'achèvement du canal de jonction de la Deûle à l'Escaut, 1860







Carte 2 : Voies d'eau, villes et localités mentionnées dans la thèse  
 Source : Travail de l'auteur

---

# Introduction

Le canal de Roubaix est aujourd’hui un lieu de plaisance. Il permet de gagner Roubaix depuis Lille et la Deûle. Il traverse une grande agglomération, pauvre, largement désindustrialisée, mais qui garde encore les stigmates d’une histoire industrielle et sociale exceptionnelle. À la sortie de l’agglomération, la petite rivière de l’Espierre<sup>1</sup> s’échappe d’un souterrain. Elle suit dès lors docilement et rectilignement le canal sur sa rive gauche. Ses eaux sont le produit du ruissellement urbain et de quelques sources cachées sous l’agglomération. Quelques kilomètres plus loin, la rivière est grossie par les eaux de la station d’épuration de Wattrelos<sup>2</sup>. La petite rivière et le canal franchissent alors la frontière : le canal change alors de nom pour devenir canal de l’Espierre. Enfin l’un comme l’autre rejoignent l’Escaut une dizaine de kilomètres plus loin.

Derrière leur apparence anodine, cette rivière, ces deux canaux, cette station d’épuration, sont autant de témoins de l’histoire industrielle de l’agglomération. L’Espierre fut en effet une petite rivière qui prenait sa source à proximité de Tourcoing et qui, ses eaux grossies par plusieurs petits ruisseaux en France et Belgique, serpentait plusieurs dizaines de kilomètres avant de se jeter dans l’Escaut<sup>3</sup>. Ce qu’il en reste aujourd’hui est l’héritage de deux siècles

---

<sup>1</sup>En Wallonie l’orthographe *Espierres* est utilisée, tandis qu’en Flandres voisine c’est *Spiere*, pour éviter toute confusion il est fait usage dans ce manuscrit de *Espierre* pour le canal et la rivière et de *Espierres* pour la petite commune riveraine de l’Escaut, à l’embouchure de l’Espierre.

<sup>2</sup>La station d’épuration de Wattrelos est la deuxième plus importante de la Métropole Européenne de Lille. Elle traite les eaux domestiques de près de 300 000 habitants.

<sup>3</sup>L’Espierre et ses petits affluents sont visibles sur la carte de Cassini du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle – voir figure A.2.1. Bien que ces affluents disparaissent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, leur trajet est décrit sur la Carte 1 proposée en avant-propos.

## INTRODUCTION

---

d'urbanisation et d'aménagement aux abords d'une des zones les plus densément peuplées et industrialisées de France. L'Espierre telle qu'elle existe aujourd'hui, tout comme l'emplacement de la station d'épuration, sont le fruit d'un long conflit qui a opposé Français et Belges sur l'insalubrité et les inondations dont la rivière fut le vecteur pendant plus d'un siècle. Voici ce qu'en disent les services diplomatiques belges dans les années 1880 :

L'Espierre, qui, en 1840, apportait à l'Escaut un tribut annuel d'un million de mètres cubes d'eau pure, d'eau saine, d'eau limpide, est devenue l'émissaire, l'égout collecteur d'une agglomération de 150 000 âmes, où l'on comptait en 1871 déjà, 450 établissements industriels, 513 machines à vapeur et 7 950 chevaux-vapeur. Elle charrie le *sewage* empesté de cette population condensée et, ce qui est pis encore, les eaux noires et graisseuses, souillées, polluées au maximum de concentration des établissements insalubres qui couvrent le territoire de Roubaix et de Tourcoing.

Le débit de l'Espierre, grossi par les déjections de ces villes, par les immondices et les vidanges des établissements industriels français, fournit chaque année à l'Escaut 10 000 000 de mètres cubes d'une fange immonde, d'une boue infecte, qui vicie l'air au loin sur son passage, brûle et détruit toute matière végétale et recèle dans les immondices qu'elle charrie un foyer de fièvres endémiques et de maladies contagieuses et pestilentiennes de toute nature. Le lit de la rivière est devenu trop étroit pour le volume de matières putrides qu'on y déverse et qui représente dix fois son débit normal. À la moindre crue ces matières se répandent sur les campagnes en laissant derrière elles la dévastation, la stérilité et des émanations dont les effets pernicieux deviennent terribles aux époques de chaleur.<sup>4</sup>

L'auteur anonyme de l'article qui retranscrit cette note diplomatique propose de construire un barrage à la frontière pour inonder Roubaix et Tourcoing sous leurs eaux pestilentiennes. Face à la persistance de l'insalubrité des eaux, cette menace ressurgit à plusieurs reprises pendant les décennies suivantes. À la fin du siècle, le gouvernement belge ira jusqu'à faire voter les crédits et acheter les terrains nécessaires à la construction de ce barrage.

---

<sup>4</sup>Passage retranscrit dans un article du journal belge *L'Émancipation*, 29 mai 1886, p. 2. Sauf mention contraire les journaux belges cités dans ce manuscrit sont consultables numérisés sur le site [belgicapress.be](http://belgicapress.be).

---

Quelques recherches dans les archives roubaisiennes confirment l'intensité des pollutions décrites dans le document belge. Ces archives montrent que les réclamations à propos des inondations et de l'insalubrité se sont fait entendre dans toute la vallée, en France et en Belgique, et se sont étalées du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. L'historienne Geneviève Massard-Guilbaud propose d'étudier l'histoire des épisodes de pollutions industrielles – leurs apparitions, les plaintes qu'elles soulèvent, les solutions qui sont proposées – comme des « cycle de pollution<sup>5</sup> », afin de considérer les processus par lesquels ces pollutions sont, ou non, constituées en problèmes publics. L'histoire des pollutions de la vallée de l'Espierre constitue un « cycle de pollution » intéressant à explorer à plusieurs égards. La continuité des pollutions dans la vallée de l'Espierre durant plus d'un siècle, tout comme le niveau des nuisances imposées à la Belgique par les usines françaises, sont particulièrement remarquables et ont à plusieurs reprises tendu les relations diplomatiques entre la France et la Belgique. Un autre élément vient ajouter une spécificité à ce cycle. L'auteur du document diplomatique note que le débit de la rivière de l'Espierre a décuplé. Il est peu surprenant que les usines utilisent les eaux pour leurs activités et y déversent les résidus non valorisables de leurs productions. Il est cependant moins évident de comprendre d'où peut venir la démultiplication du débit de la rivière. Roubaix a pourtant longtemps été décrite comme une ville sans eau, ce dont se plaignent les premiers maîtres et fabricants textiles dès l'Ancien Régime<sup>6</sup>. Les eaux utilisées par les usines et relâchées souillées sont en réalité captées par ailleurs, dans d'autres bassins hydrographiques. Sur ce territoire, accaparement des eaux et contamination de la vallée sont étroitement liés.

Cette thèse s'intéresse aux eaux de Roubaix. L'histoire de l'hydrographie de cette ville, qui fut le théâtre d'une des trajectoires industrielles les plus impressionnantes du pays, est extrêmement riche. Pour soutenir une activité

---

<sup>5</sup>Elle résume ainsi ces cycles : « apparition, dénonciation, recherche (plus ou moins rapide) de solutions » : Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle : France, 1789-1914*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, 422 p., p. 344.

<sup>6</sup>Voir les propos rapportés dans : Yves-Marie HILAIRE et Louis TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, Collection Histoire des villes du Nord-Pas-de-Calais 6, Dunkerque : Éd. des Beffrois, 1984, p. 45.

## INTRODUCTION

---

textile triomphante, les industriels de la ville ont dû manipuler l'hydrographie de la région à leur profit, non sans dommages et résistances. Entrer dans l'histoire de Roubaix par l'étude de ses eaux c'est découvrir les sécheresses, inondations, pollutions et épidémies qui ont frappé le territoire et les populations de la région, mais c'est aussi s'intéresser à la grande industrie textile, à des dynasties industrielles, et à d'imposants aménagements qui ont façonné l'histoire de la capitale textile du pays depuis les débuts de l'industrialisation.

★  
★ ★

La disponibilité, les usages et les contaminations des eaux ne manqueront pas d'être des sujets centraux des prochaines décennies. La situation environnementale alarme les hydrologues, qui estiment qu'un bouleversement global du cycle de l'eau douce est en marche<sup>7</sup>. Cette réalité est la conséquence à la fois du dérèglement climatique d'origine anthropique, et de l'utilisation toujours plus importante de l'eau douce<sup>8</sup> pour les activités humaines<sup>9</sup>.

Lors de la « Conférence des Nations Unies sur l'eau », qui s'est tenue en mars 2023 à New York, première rencontre de ce type organisée depuis 1977, un rapport est publié sur les ressources globales en eau<sup>10</sup>. Il estime que « l'utilisation des ressources en eau dans le monde augmente de près de 1 % par an et devrait continuer d'augmenter à un rythme similaire jusqu'en

---

<sup>7</sup>Taikan OKI et Shinjiro KANAE, « Global Hydrological Cycles and World Water Resources », in : *Science* 313.5790 (2006), p. 1068-1072.

<sup>8</sup>Le qualificatif « douce » sera sous-entendu pour le reste du manuscrit. Ce travail traite de l'eau sous une multitude d'aspects, eaux de sources, eaux de rivières, eau industrielle, urbaine ou domestique, mais n'évoque pas l'eau de mer. Il n'est pas question pour autant de nier l'importance de cette ressource pour certains processus industriels, notamment agroalimentaires, ou dans le refroidissement des centrales nucléaires en France par exemple. La composition de l'eau de mer est par ailleurs également massivement modifiée par les activités humaines : hausse globale des températures, pollutions plastiques, acidifications...

<sup>9</sup>Il serait erroné d'attribuer au seul dérèglement climatique les menaces qui pèsent sur la disponibilité des eaux douces de la planète. Ainsi la modification des modes de vie des populations les plus riches est citée, devant le réchauffement climatique ou la croissance démographique, comme le facteur qui exacerbe le plus les tensions sur la disponibilité de l'eau douce dans les grandes métropoles : Elisa SAVELLI et al., « Urban Water Crises Driven by Elites' Unsustainable Consumption », in : *Nature Sustainability* (2023), p. 1-12.

<sup>10</sup>Richard CONNORD et Michela MILETTO, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2023*, 2023, p. 11.

---

2050 ». Il affirme également qu'aujourd'hui « 46 % de la population mondiale (3,6 milliards de personnes) n'a pas accès à des services d'assainissement gérés de façon sûre ». La situation climatique et la modification des activités humaines ont asséché de très nombreux territoires, et de vastes régions du monde connaissent une désertification rapide. Les tensions hydriques que subissent d'un côté les écosystèmes, et de l'autre les infrastructures humaines de collecte et de distribution sont à l'origine d'une multiplication de conflits d'usages de l'eau. Ces conflits alimentent les débats de sociétés qui remettent en cause les modèles de développement choisis ou imposés, au point que la disponibilité et la gestion de l'eau sont devenues « l'un des principaux domaines de contestation des politiques néolibérales<sup>11</sup> ».

En France, la question de l'accès à l'eau devient progressivement un sujet politique majeur. Tandis que les niveaux de la grande majorité des nappes phréatiques sont en baisse tendancielle, et que les coupures d'eau forcées se multiplient chaque été, les choix de la quantité d'eau à prendre aux écosystèmes et des modalités sous lesquelles répartir cette eau sont et seront âprement débattus. Il suffit d'évoquer la controverse autour des méga-bassines du marais poitevin pour comprendre que ces questionnements vont garder une place centrale dans les décennies à venir, et qu'ils feront intervenir une grande diversité d'acteurs à la croisée de multiples enjeux : économiques, environnementaux, légaux et répressifs.

Les sciences humaines dans leur diversité ont leur place pour analyser et informer ces débats sociétaux. De fait, la science politique a su ces dernières années s'emparer des controverses sur les usages de l'eau pour en faire un sujet d'étude important. De nombreux travaux publiés questionnent la gouvernance de l'eau<sup>12</sup>, mettent en avant les risques de conflits<sup>13</sup> et font le constat des dynamiques de « privatisation » dans une période de tension sur la dispo-

---

<sup>11</sup>Claude LE GOUILL, Joan CORTINAS MUÑOZ et Franck POUPEAU, « Coupures d'eau et crise politique. Éléments pour une sociologie des transformations de l'État en Bolivie », in : *Politix* 127.3 (2019), p. 135-159.

<sup>12</sup>Graciela SCHNEIER-MADANES, *L'eau mondialisée*, Paris : La Découverte, 2010, 496 p. ; Dominique LORRAIN et Franck POUPEAU, *Water Regimes : Beyond the Public and Private Sector Debate*, Routledge, 2016, 228 p.

<sup>13</sup>David BLANCHON, *Géopolitique de l'eau : Entre conflits et coopérations*, Paris : Le Cavalier Bleu, 2019, 165 p.

## INTRODUCTION

---

nibilité<sup>14</sup>. Ils montrent aussi que les stratégies d'adaptation mises en avant dans les territoires les plus touchés par le stress hydrique ont souvent comme objectif principal de poursuivre à tout prix l'expansion économique<sup>15</sup>. Ces travaux envisagent les conflits dont ils traitent comme symptomatiques d'une période de « crise » environnementale. Penser uniquement la période en tant que « crise » présente cependant plusieurs limites. Tout d'abord, ce terme désigne un « état transitoire<sup>16</sup> » et confère à un optimisme qui questionne dans une situation environnementale, que d'aucuns nomment « anthropocène<sup>17</sup> » et qui n'a rien de transitoire. Au niveau planétaire, la disponibilité de l'eau douce n'est pas susceptible d'augmenter dans un futur proche et continuera à être menacée par l'instabilité climatique durable. Par ailleurs, la formulation d'une « crise » environnementale, laisse entendre que les conflits qui surviennent aujourd'hui sont d'une nature tout à fait nouvelle. Pourtant, particulièrement depuis l'avènement des modes de production industriels au XIX<sup>e</sup> siècle, les questions de la disponibilité et de la qualité de l'eau, ont été à l'origine de multiples conflits. L'extrait d'archive cité ci-dessus, n'est qu'un exemple qui montre comment ces conflits ont, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, eu de vastes retentissements, dépassant le cadre local pour concerner parfois plusieurs pays et de vastes territoires.

Au-delà de la simple reconstitution de faits historiques, l'histoire, en tant que science humaine et sociale, doit participer aux débats contemporains en

---

<sup>14</sup>Karen BAKKER, *Privatizing Water : Governance Failure and the World's Urban Water Crisis*, 1<sup>re</sup> éd., Cornell University Press, 2010; Maude BARLOW et Rébecca PÉTRIN, *A qui appartient l'eau ? : Faire barrage à la privatisation d'une ressource vitale*, Editions Ecosociété, 2021, 142 p.

<sup>15</sup>Joan Cortinas MUÑOZ et al., *Le champ des politiques hydriques : enquête sur la gestion de la sécheresse dans l'ouest des États-Unis*, Éditions du Croquant, 2023, p. 250.

<sup>16</sup>Ces réflexions sur l'usage du mot crise sont guidées par celles menées par Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz dans : Christophe BONNEUIL et Jean-Baptiste FRESSOZ, *L'événement anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*, Paris, France : Éditions du Seuil, 2013, 304 p., p. 34-38.

<sup>17</sup>Le concept, proposé par le météorologue et chimiste Paul Crutzen a été introduit en sciences humaines par l'historien Dipesh Chakrabarty dans : Dipesh CHAKRABARTY, « The Climate of History : Four Theses », in : *Critical Inquiry* 35.2 (2009), p. 197-222 ; ce terme est cependant lui-même soumis à controverse, voir par exemple : Andreas MALM, *L'Anthropocène contre l'Histoire - Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, La Fabrique, 2017 (2013-2016), 250 p. ; voir également : BONNEUIL et FRESSOZ, *L'événement anthropocène*, op. cit.

---

proposant aux sociétés contemporaines des éléments de compréhension des contingences historiques qui ont participé à créer le monde tel qu'il est. La situation environnementale requiert, dans le cas de l'eau, de pouvoir efficacement désigner, et combattre la destruction des écosystèmes aquatiques, les causes des origines des inégalités d'accès à l'eau, ou encore les divers risques hydriques induits par les activités humaines – inondations, sécheresses, montée des eaux. Pour cela, il est nécessaire d'historiciser les conflits qui ont pu naître des usages divers que les sociétés humaines ont fait de l'hydrographie. L'hydrographie est entendue dans ce travail dans un sens large, elle désigne l'ensemble des masses d'eau d'un territoire, souterraines ou de surfaces, naturelles ou artificielles ; définie ainsi, une hydrographie est une réalité historiquement située qui intègre toutes les modifications humaines apportées aux circulations de l'eau. En ce sens, il est primordial de s'intéresser à l'histoire des hydrographies en ce qu'elles sont, et ont été, intégrées dans des rapports de production qui ont déterminé des modalités spécifiques d'accaparement et de contamination des eaux. Ces modalités spécifiques ont en effet été soutenues par des pratiques sociales qui s'inscrivent dans des généalogies qu'il faut retracer. L'étude de cas<sup>18</sup>, par l'ouverture temporelle qu'elle permet, est une approche adaptée pour participer à l'écriture de ces généalogies de pratiques. Les eaux de Roubaix s'avèrent être un cas d'étude intéressant en ce qu'elles charrient dans leur histoire une multitude d'interventions de la bourgeoisie industrielle pour, en amont de la production, s'accaparer les eaux nécessaires à leur activité, et en aval imposer les modifications de l'hydrographie, conséquences des rejets contaminés des usines. Se concentrer sur un unique terrain d'étude permet une connaissance plus fine des sources, mais

---

<sup>18</sup>chap. 5. Jean-Claude PASSERON et Jacques REVEL, éd., *Penser par cas*, Enquête, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005, 292 p., Le choix de réaliser une étude de cas plutôt qu'une histoire comparée n'est pas non plus étranger aux conditions matérielles de réalisation de la recherche. Le temps imparti et les financements disponibles rendent délicat le fait de se projeter simultanément sur différents terrains d'étude, surtout lorsqu'un terrain requiert déjà l'étude d'archives réparties dans 6 villes différentes : Roubaix, Tourcoing, Lille, Tournai, Bruxelles, Paris. L'étude de cas, est une des formes privilégiée de l'étude historique, et autorise grâce à l'étude fine d'un objet de proposer des analyses que des études plus dispersées ne permettent pas. Sur les études de cas, voir : Charles-Victor LANGLOIS et Charles SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, Bibliothèque idéale des sciences sociales, Lyon : ENS Éditions, 2014.

## INTRODUCTION

---

autorise également à étendre largement les bornes temporelles. Le travail proposé ici débute pendant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, qui sont les balbutiements de l'industrialisation dans la ville, et s'achève au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, théâtre d'une féroce controverse entre les gouvernements français et belge d'un côté, et les industriels roubaisiens de l'autre, à propos de l'imposition de l'épuration des eaux sales directement au sein des usines les plus polluantes. Cette large chronologie permet de mieux saisir les invariances et les mutations de ces pratiques qui ont à la fois garanti l'accaparement des eaux, mais également permis la contamination des rivières et cours d'eau.

Cette étude de l'histoire, sur plus d'un siècle, des bouleversements imposés à l'hydrographie de leur région par les industriels roubaisiens, se veut être une contribution aux multiples débats sur les usages et les conflits liés à l'eau. Elle propose en particulier de rassembler ce qui permet l'accaparement et ce qui autorise la contamination des eaux derrière ce même cadre analytique : l'appropriation de l'hydrographie. Le terme d'« appropriation » est utilisé dans de nombreux travaux contemporains pour qualifier un rapport du capitalisme à la nature<sup>19</sup>, sans que ni le terme d'« appropriation », ni celui de « nature », soient toujours définis de manière satisfaisante. Il s'agit donc dans cette introduction de préciser le sens qui peut être donné au concept d'appropriation, et de montrer en quoi il est légitime de parler d'appropriation de l'hydrographie pour qualifier à la fois l'accaparement des ressources en eau, et les mutations de l'hydrographie induits par les rejets d'eaux contaminées par les usines. Le développement de la thèse vise à écrire l'histoire de cette appropriation à Roubaix et à décrire la généalogie des pratiques discursives et matérielles qui ont permis d'assurer cette appropriation au cours du temps.

Les pages qui suivent cherchent à informer cette étude par une réflexion sur les travaux historiques ayant pensé les rapports entre les sociétés hu-

---

<sup>19</sup>Frédéric GRABER et Fabien LOCHER, *Posséder la nature : Environnement et propriété dans l'histoire*, Enlarged édition, Paris : Editions Amsterdam/Multitudes, 2022, 395 p. ; Jason W. MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie : Ecologie et accumulation du capital*, trad. par Robert FERRO, Toulouse : Editions de l'Asymétrie, 2020, 418 p. ; Alice INGOLD, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIX<sup>e</sup> siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », in : *Tracés. Revue de Sciences humaines* 33 (33 2017), p. 97-126.

maines et leurs hydrographies. Cette analyse constate que ces travaux pensent rarement simultanément les questions d'accaparement des eaux ou de domestication des hydrographies et celles des contaminations des eaux et des environnements par les activités humaines (I.). Cette séparation semble problématique dans le cas de Roubaix pour analyser correctement la complexité des bouleversements hydrographiques que la bourgeoisie industrielle a imposé à son territoire. Cette introduction propose une réflexion sur le concept d'« appropriation » afin de pouvoir penser ensemble accaparement des eaux et contamination des environnements (II.). L'appropriation de l'hydrographie s'appuie sur une palette de pratiques discursives et matérielles qui permettent l'accaparement et qui autorisent la contamination. Si cette thèse dans son ensemble vise à exemplifier ces pratiques il s'agira tout d'abord, en s'appuyant sur la littérature existante, de présenter les différents domaines de projection de ces pratiques, domaines qui constituent les axes de réflexion de ce travail (III.). Roubaix ayant été un objet d'études historiques récurrent, ce travail bénéficie d'une histoire du territoire déjà écrite. En sus de présenter cette histoire, cette introduction vise à montrer comment cette recherche sur les rapports entre la bourgeoisie industrielle de la ville et l'hydrographie peut permettre d'envisager l'écriture d'une histoire environnementale de Roubaix (IV.). Cette introduction tâchera ensuite de présenter succinctement les sources qui ont permis l'écriture de cette thèse (V.), et présentera la structure du manuscrit qui suit en proposant quelques éléments pouvant faciliter sa lecture (VI.).

## I. Des eaux dans l'histoire

De nombreux travaux cités ici s'inscrivent dans un courant historiographique relativement récent : l'histoire environnementale. Cette nouvelle approche historique entend à la fois rendre compte des processus environnementaux dans l'évolution des sociétés humaines, et réfléchir à l'impact des sociétés humaines sur les environnements. Le terme d'environnement est compris dans ce manuscrit comme l'ensemble des propriétés biophysiques d'un territoire susceptibles d'être mises en interaction avec les activités humaines.

## INTRODUCTION

---

En ce sens, l'hydrographie est une facette d'un environnement. Ce travail entend s'insérer dans cette dynamique historiographique qu'est l'histoire environnementale<sup>20</sup>.

Sous l'impulsion de ce courant, les études qui se sont intéressées aux hydrographies se sont multipliées. Tant et si bien qu'il serait présomptueux de prétendre résumer ici l'apport des travaux historiques récents qui étudient les rapports entre les sociétés humaines et l'hydrographie de leurs territoires. Cette étude s'appuie cependant sur des travaux qu'il est possible de rassembler en deux grands axes de réflexion. Le premier axe s'intéresse à la domestication des hydrographies, et à la manière dont l'industrialisation a transformé cette domestication en un accaparement. Le deuxième axe s'intéresse à l'étude des pollutions industrielles, et en particulier aux travaux qui abordent la place des rivières comme vecteurs de l'insalubrité. Il s'agit ici de retracer succinctement la généalogie et les apports de ces recherches.

### **De la domestication à l'accaparement**

L'ouvrage historique, très discuté, de Karl Wittfogel *Le despotisme oriental*<sup>21</sup> fait office de précurseur par l'intérêt qu'il porte à la domestication des hydrographies par les sociétés humaines. Il montre que la rationalisation de la disponibilité de l'eau a été une problématique inhérente au développement de nombreuses sociétés agricoles. Il propose de relier la construction des vastes réseaux d'irrigation et de contrôle des inondations dans plusieurs empires orientaux – terme qu'il utilise pour qualifier aussi bien l'Égypte antique que le Califat abbasside ou l'Empire moghol – aux développements d'ordres politiques bureaucratiques et centralisés. Il fait de sa thèse un prolongement du concept de Marx et Engels de « mode de production asiatique<sup>22</sup> », et affirme que certaines formes des systèmes politiques qu'il a étudiés – parmi lesquelles l'absence de propriété privée de la terre, la centralisation et la bureaucra-

---

<sup>20</sup>Pour une introduction à l'histoire de l'histoire environnementale à ses objets et à ses propositions théoriques voir par exemple : Jean-Baptiste FRESSOZ et al., *Introduction à l'histoire environnementale*, Repères, Paris : La Découverte, 2014, 128 p.

<sup>21</sup>Karl August WITTFOGEL, *Le despotisme oriental : étude comparative du pouvoir total*, trad. par Micheline POUTEAU, Paris, France : Éditions de Minuit, 1977 (1957), 655 p.

<sup>22</sup>Karl MARX, « The British Rule in India », in : *New-York Daily Tribune* (1853).

sation – furent nécessaires à l'organisation à grandes échelles de l'irrigation dans certains de ces empires orientaux. Cette thèse a depuis été discutée, voire contredite, par d'autres travaux qui ont mis l'accent sur les pratiques locales dans le développement de ces systèmes d'irrigation<sup>23</sup>. Quoi qu'il en soit de ce débat, les travaux de Wittfogel ont participé à faire reconnaître les questions de domestication de l'eau, de sa gestion et de son contrôle, comme des objets d'études historiques pertinents pour réfléchir aux formes des États et des gouvernements.

À partir de la décennie 1970, les dommages causés aux écosystèmes par les activités humaines sont une préoccupation grandissante des sociétés civiles. C'est dans ce contexte que quelques historiens et historiennes, d'abord étatsuniens, choisissent de mettre au cœur de leurs travaux les questionnements environnementaux, fondant une tradition de recherche qui est rapidement qualifiée d'histoire environnementale<sup>24</sup>. Les rivières, et leurs interactions avec les sociétés humaines, ont été l'un des premiers objets d'étude de ces pionniers de l'histoire environnementale dans les années 1980 et 1990. Ces derniers ont produit des monographies novatrices qui ont analysé sous un nouvel angle le développement intérieur de l'Empire américain. Dans leurs travaux la rivière Colorado devient centrale pour comprendre le développement de l'ouest étatsunien<sup>25</sup> ; tandis que la rivière Columbia devient un support pour étudier les interactions entre nature et sociétés humaines dans le nord-ouest américain<sup>26</sup>. Ces travaux précurseurs ont mis en avant la place de la domestication des cours d'eau, c'est-à-dire de leur aménagement pour l'irrigation, la navigabilité, mais également pour prévenir les crues et les sécheresses, comme un moyen de rationalisation de l'hydrographie au profit des activités humaines. Ils ont également ancré les questions sociales au cœur de l'histoire environne-

---

<sup>23</sup>Joseph MANNING, « Irrigation et État en Égypte antique », in : *Annales* 57.3 (2002), p. 611-623 ; Joachim RADKAU, *Natur und Macht : eine Weltgeschichte der Umwelt*, Beck, 2012 (2000), 469 p.

<sup>24</sup>FRESSOZ et al., *Introduction à l'histoire environnementale*, op. cit., p. 5.

<sup>25</sup>Philip L. FRADKIN, *A River No More : The Colorado River and the West*, New York : Knopf, 1981, 396 p.

<sup>26</sup>Richard WHITE, *The Organic Machine : The Remaking of the Columbia River*, First Thus Used edition, New York : Hill and Wang, 1996, 144 p.

## INTRODUCTION

---

mentale. À l'instar de Donald Worster dans son ouvrage *Rivers of Empire*<sup>27</sup>, ils ont montré que, bien souvent, les enjeux de contrôle des territoires sont des formes de conflits de classes sous-jacents.

La domestication des hydrographies est donc antérieure à l'industrialisation<sup>28</sup> et se constate dans des territoires où cette dernière n'est pas encore une réalité. Cette domestication prend toutefois de nouvelles formes avec l'avènement des économies capitalistes. Depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie, en tant que classe sociale, étend son contrôle politique et économique sur les sociétés d'Europe occidentale. Ce contrôle s'accompagne d'un nouveau rapport à la nature qui met de nombreux écosystèmes sous pression et qui métamorphose des territoires. L'exploitation forestière à outrance<sup>29</sup>, l'extraction minière intensive en Amérique du Sud<sup>30</sup>, l'assèchement des zones humides<sup>31</sup>, sont autant d'inventions des XVI<sup>e</sup> siècle et XVII<sup>e</sup> siècle. Ce rapport aux environnements a déjà mûri lorsque, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'intensifie l'industrialisation : il présente alors une nature qui est une extériorité qu'il est possible de « coder, quantifier et rationaliser<sup>32</sup> ». La généralisation des procédés industriels de production au XIX<sup>e</sup> siècle rend insuffisant le seul concept de domestication pour décrire les nouveaux rapports des sociétés industrielles

---

<sup>27</sup>Donald WORSTER, *Rivers of Empire : Water, Aridity, and the Growth of the American West*, Reprint edition, Oxford : Oxford University Press, 1985, 416 p.

<sup>28</sup>Pour une étude détaillée des différentes formes que peut prendre la domestication d'une rivière par une ville à l'époque médiévale voir par exemple : Chloé DELIGNE, *Bruxelles et sa rivière : genèse d'un territoire urbain 12e-18e siècle*, 1st edition, Turnhout : Brepols Publishers, 2003, 272 p. ; pour le XVIII<sup>e</sup> siècle voir par exemple le travail de Raphaël Morera : Raphaël MORERA, « Mesurer l'eau vive en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Autour des établissements privilégiés », in : *Histoire & mesure* XXXIV.2 (2019), p. 9-30.

<sup>29</sup>Marjan SHOKOUHI, « Despirited Forests, Deforested Landscapes : The Historical Loss of Irish Woodlands », in : *Études irlandaises* 44-1 (44-1 2019), p. 17-30.

<sup>30</sup>John J. TEPASKE, *A New World of Gold and Silver*, Brill, 2010 ; cité par : François JARRIGE et Thomas LE ROUX, *La contamination du monde : une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, France : Éditions du Seuil, 2017, 470 ; 8, p. 83.

<sup>31</sup>Raphaël MORERA, *L'assèchement des marais : en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2020, 280 p. ; Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, tome 2 : Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, 9e édition, Paris : Le Livre de Poche, 1993 (1949), 800 p. ; Jason W. MOORE, « 'Amsterdam Is Standing on Norway' Part I : The Alchemy of Capital, Empire and Nature in the Diaspora of Silver, 1545-1648 », in : *Journal of Agrarian Change* 10.1 (2010), p. 33-68.

<sup>32</sup>Idem, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit., p. 17.

à leurs hydrographies. En effet, cette période constitue une transition entre une « économie organique » et une « économie minérale ». L'« économie organique », qualifie une économie qui, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, est soumise aux rythmes de la physique organique, où la production de richesse est en partie corrélée à la production agricole, et donc *in fine*, à la capacité de photosynthèse des parcelles cultivées. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'« économie minérale » tire la plupart de son énergie motrice de la combustion de grandes quantités de matières fossiles<sup>33</sup>. La mise à disposition, pour l'industrie occidentale de ces ressources fossiles, bois ou charbons, a été rendue possible par des processus d'accaparement de grande ampleur<sup>34</sup>. Cet accaparement s'est réalisé de manière cohérente avec les formes de l'économie capitaliste du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a été soutenu par des politiques impériales qui ont étendu leurs emprise sur la planète entière à travers les empires coloniaux des pays d'Europe occidentale<sup>35</sup> ou dans les vastes étendues inexploitées des États-Unis d'Amérique<sup>36</sup>. Ces ressources accaparées, utilisées au sein de procès de production, eux-mêmes intégrés dans l'économie capitaliste du XIX<sup>e</sup> siècle, ont été constitutives des gains de production qui ont permis une accumulation du capital sans précédent. Pour reprendre les termes de Marx dans le livre premier du *Capital* : « il est évident au premier coup d'œil que la grande industrie doit, par l'incorporation des forces immenses de la nature et des sciences de la nature dans le procès de production, augmenter extraordinairement la productivité du travail<sup>37</sup> ». La diversification des usages de l'eau pendant l'industrialisation – pour le transport, comme force motrice pour les machines,

---

<sup>33</sup>Matières fossiles qui, comme le fait remarquer Andreas Malm, ne sont finalement que le produit d'une photosynthèse passée, enterrée dans les sous-sols de la planète : MALM, *L'Anthropocène contre l'Histoire*, op. cit., p. 131.

<sup>34</sup>Pour une étude à propos des soubassements idéologiques et politiques de cette transition d'une « économie organique » à une « économie minérale » voir les chapitres 3 à 6 de : Pierre CHARBONNIER, *Abondance et liberté*, Paris : La Découverte, 2020, 464 p.

<sup>35</sup>L'interaction entre la domestication de l'hydrographie et les dynamiques coloniales et impérialistes sont abordées dans : Sara B. PRITCHARD, « From Hydroimperialism to Hydrocapitalism : 'French' Hydraulics in France, North Africa, and Beyond », in : *Social Studies of Science* 42.4 (2012), p. 591-615 ; L. R. WRIGHT, *The Origins of British Borneo*, Revised ed. édition, Hong Kong University Press, 2014 (1970).

<sup>36</sup>Peter A. SHULMAN, *Coal and Empire : The Birth of Energy Security in Industrial America*, Illustrated edition, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2015, 336 p.

<sup>37</sup>Karl MARX, *Le Capital Livre I*, 3e édition, Paris : PUF, 2009 (1867), 950 p.

## INTRODUCTION

---

ou dans les procédés de production – invite à la considérer comme une ressource minérale centrale dont la disponibilité, au même titre que celle du charbon, fut indispensable au développement des sociétés industrielles.

Il est alors possible de décrire des stratégies d'accaparement des eaux similaires à celles constatées pour les ressources fossiles. L'accaparement de ces ressources fossiles traditionnelles que sont le bois – pour le charbon de bois – ou la houille est d'autant plus facile à caractériser que leur intégration au sein des processus industriels au XIX<sup>e</sup> siècle est simple : les ressources doivent être extraites, transportées, brûlées. Il est plus complexe de décrire les dynamiques similaires qui se développent pour l'eau dès l'avènement du capitalisme industriel. Il est pourtant possible de relire sous ce prisme un certain nombre de travaux issus de l'histoire environnementale depuis sa création. La domestication des eaux devient alors un outil au service de l'accaparement. Non seulement les fleuves furent canalisés, des voies de navigation creusées pour permettre les flux de matières et de marchandises à travers les territoires, mais l'eau devient également une ressource industrielle, nécessaire à de nombreux procédés de production : roues hydrauliques, machines à vapeur, lavage, refroidissement, teinture, sont quelques exemples d'outils ou d'activités qui requièrent une disponibilité en eau importante.

C'est peut-être l'ouvrage de Theodore Steinberg sur les rivières Charles et Merrimack<sup>38</sup> en Nouvelle-Angleterre qui décrit avec le plus de précision comment la domestication de l'hydrographie devient plus systématiquement, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'elle rencontre les besoins industriels, une stratégie d'accaparement. Il explique comment un groupe d'ingénieurs, les *Boston associates*, a fait construire un grand réseau de canaux et de barrages sur les rivières Charles et Merrimack pour y installer de nombreuses roues hydrauliques afin de fournir à l'industrie textile du territoire la force motrice dont elle avait besoin pour son épanouissement<sup>39</sup>. Face à l'impossibilité dans le cas du droit étasunien – comme dans la plupart des droits de l'eau – de posséder

---

<sup>38</sup>Theodore STEINBERG, *Nature Incorporated : Industrialization and the Waters of New England*, Reprint edition, Amherst : University of Massachusetts Press, 1994, 304 p.

<sup>39</sup>Sur le même cas d'étude voir : Patrick M. MALONE, *Waterpower in Lowell : Engineering and Industry in Nineteenth-Century America*, 1st edition, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2009, 272 p.

des eaux courantes, ils ont acheté de vastes terrains riverains des rivières pour y faire bâtir leurs infrastructures. Ils ont ainsi redessiné l'hydrographie de la région, au mépris des autres usages existants des rivières, inondant de nombreuses terres par la construction de retenues d'eau et métamorphosant les écosystèmes en empêchant les poissons de les remonter.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, la monographie historique prenant comme objet une rivière ou un bassin versant, est devenue un genre à part entière<sup>40</sup>. Par ces études localisées, l'historiographie a affiné la compréhension des progrès techniques qui furent nécessaires à différentes époques à la domestication des hydrographies<sup>41</sup>, et a informé les soubassements idéologiques qui ont encouragé cette approche prométhéenne de la nature. Parmi les publications marquantes il est possible – sans prétention d'exhaustivité – de citer quelques autres travaux aux États-Unis, sur le Mississippi<sup>42</sup> ou l'Hudson<sup>43</sup> ; mais également des contributions importantes sur des rivières européennes comme sur le Rhône<sup>44</sup>,

---

<sup>40</sup>Voir la synthèse réalisée dans : Terje TVEDT, Eva JAKOBSSON et Richard COOPEY, *A History of Water : Series I, Volume 1 : Water Control and River Biographies*, Bloomsbury Academic, 2006, 666 p.

<sup>41</sup>Giacomo PARRINELLO, « Charting the Flow : Water Science and State Hydrography in the Po Watershed, 1872-1917 », in : *Environment and History* 23.1 (2017), p. 65-96.

<sup>42</sup>Le Mississippi est probablement la rivière ayant été l'objet du plus grand nombre d'études : parmi les travaux marquants on peut citer : Philip V. SCARPINO, *Great River : An Environmental History of the Upper Mississippi, 1890-1950*, Columbia : University of Missouri Press, 1985, 242 p. ; Mikko SAIKKU, *This Delta, This Land : An Environmental History of the Yazoo-Mississippi Floodplain*, University of Georgia Press, 2005, 400 p. ; Christopher MORRIS, *The Big Muddy : An Environmental History of the Mississippi and Its Peoples from Hernando de Soto to Hurricane Katrina*, Oxford University Press, 2012, 250 p.

<sup>43</sup>Tom LEWIS, *The Hudson : A History*, Yale University Press, 2007, 350 p.

<sup>44</sup>Jacques ROSSIAUD, *Le Rhône au Moyen Âge : Histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris : AUBIER, 2007, 656 p. ; Sara B. PRITCHARD, *Confluence : The Nature of Technology and the Remaking of the Rhône*, Harvard University Press, 2011, 392 p.

## INTRODUCTION

---

la vallée du Pô<sup>45</sup>, le Rhin<sup>46</sup>, la Volga<sup>47</sup> ou le Danube<sup>48</sup>.

Cet intérêt partagé de nombreux historiens pour la domestication des rivières et pour l'eau en général, a impulsé ces dernières décennies la création d'une revue spécifique : *Water History*<sup>49</sup>. L'attention que portent ces travaux historiques récents aux interactions entre les sociétés humaines et leurs territoires ont produit des collaborations fructueuses entre historiens et géographes, que ce soit sous la forme d'ouvrages de synthèse<sup>50</sup>, ou lors de congrès de recherche à la croisée des disciplines<sup>51</sup>. Ces travaux invitent à prendre en compte une approche spatiale lors de l'étude des stratégies de domestication ou d'accaparement.

Cette tradition de travail sur les bassins versants dessine bien la place centrale qu'occupe la rationalisation des réseaux hydrographiques dans le développement industriel du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, les études portant sur ce siècle traitent rarement de situations hydrographiques où la quantité d'eau disponible fut une limite notable à l'activité industrielle, laissant ainsi de côté

---

<sup>45</sup>Giacomo PARRINELLO, « Systems of Power : A Spatial Envirotechnical Approach to Water Power and Industrialization in the Po Valley of Italy, ca.1880-1970 », in : *Technology and Culture* 59.3 (2018), p. 652-688.

<sup>46</sup>David BLACKBOURN, *The Conquest of Nature : Water, Landscape, and the Making of Modern Germany*, Reprint edition, New York London : W. W. Norton & Company, 2007, 480 p. ; Mark CIOC, *The Rhine : An Eco-biography, 1815-2000*, University of Washington Press, 2002, 300 p. ; Christoph BERNHARDT, *Im Spiegel des Wassers : eine transnationale Umweltgeschichte des Oberrheins (1800-2000)*, Böhlau Verlag, 2016, 569 p.

<sup>47</sup>Guido HAUSMANN, *Mütterchen Wolga : Ein Fluss als Erinnerungsort vom 16. bis ins frühe 20. Jahrhundert*, Campus Verlag, 2009, 495 p.

<sup>48</sup>Michael W. WEITHMANN, *Die Donau. Ein europäischer Fluss und seine 3000-jährige Geschichte*, Regensburg : Verlag Friedrich Pustet/ Verlag Styria, 2000, 534 p. ; Christian REDER et Erich KLEIN, *Graue Donau, Schwarzes Meer : Wien Sulina Odessa Jalta Istanbul*, Springer Vienna, 2008, 660 p.

<sup>49</sup>La revue est dirigée par l'historienne médiéviste étasunienne Ellen Arnold et par l'historien autrichien Martin Schmid qui a produit un grand nombre de travaux sur le Danube.

<sup>50</sup>Christof MAUCH et Thomas ZELLER, éd., *Rivers in History : Perspectives on Waterways in Europe and North America*, Illustrated edition, Pittsburgh, Pa : University of Pittsburgh Press, 2008, 256 p. ; Philippe VALETTE et Jean-Michel CAROZZA, *Géohistoire de l'environnement et des paysages*, CNRS Editions, 2019.

<sup>51</sup>Ainsi le congrès du Réseau Universitaire des Chercheurs et Chercheuses en Histoire Environnementale (RUCHE) 2022 à Mulhouse, intitulé *Frontières et Environnements*, a vu de nombreuses contributions de géographes et a laissé une place importante aux questions hydrographiques. Il est également possible de citer le colloque *Géohistoire de l'environnement et des paysages* organisé par le laboratoire Géode à Toulouse en 2016 et à l'origine de l'ouvrage : idem, *Géohistoire de l'environnement et des paysages*, op. cit.

une partie des pratiques d'accaparement déployées lorsque la ressource vient à manquer<sup>52</sup>. Dans un XIX<sup>e</sup> siècle où la ressource en eau, quoique centrale dans les procédés industriels, est souvent présentée comme abondante, les historiens ont peiné à décrire avec précision la diversité des pratiques d'accaparement à l'œuvre dans la rationalisation des hydrographies. Il semble nécessaire d'enrichir cette historiographie de travaux nouveaux, qui traitent des situations de tensions sur l'accès à l'eau. Cette approche permettrait d'envisager en quoi les démarches de domestication et d'aménagement relèvent de formes particulières de pratiques d'accaparement du capitalisme industriel, qu'il est nécessaire de mieux historiciser.

### L'eau vecteur d'insalubrité

La prise de conscience pendant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle de la détérioration des écosystèmes par les activités humaines éclairé la question de l'impact des pollutions industrielles sur les environnements. Si les premières années de l'histoire environnementale ont parfois mis en avant la dégradation des environnements au service d'un récit « tragique<sup>53</sup> », peu nombreux furent pourtant, à cette époque, les travaux qui firent des pollutions un objet de recherche spécifique<sup>54</sup>. Cette prise en compte a eu lieu au XXI<sup>e</sup> siècle : la recherche en histoire environnementale, en particulier francophone, a approché d'une façon originale la question des pollutions industrielles en en faisant un outil d'étude de la construction des ordres juridiques et du champ scientifique. Cette démarche peut être reliée à une tradition d'histoire sociale qui refuse de considérer ces rejets en dehors des effets qu'ils induisent sur les sociétés qui

---

<sup>52</sup>Il est possible de citer comme contre-exemple l'ouvrage de Serge Chassagne et Louis Bergeron. Les auteurs rapportent que les installations hydrauliques par l'industrie textile au début du XIX<sup>e</sup> siècle ont rapidement saturé les rivières normandes : Serge CHASSAGNE et Louis Préfacier BERGERON, *Le coton et ses patrons : France, 1760-1840*, Paris, France : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1991, 733 ; 1, p. 397 ; C'est aussi le cas de l'ouvrage de Donald Worster : WORSTER, *Rivers of Empire*, op. cit.

<sup>53</sup>Grégory QUENET, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel : Champ Vallon Editions, 2014, 304 p. ; cité par : JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 21.

<sup>54</sup>L'essai d'Adam Markham : Adam C. MARKHAM, *A Brief History of Pollution*, London : Routledge, 2019 (1994), 178 p., constitue un des travaux les plus précoces sur cette question.

## INTRODUCTION

---

les produisent ou les subissent. Ces travaux ont interrogé la diversité des pratiques déployées par les acteurs économiques et les institutions scientifiques pour faire tolérer les rejets polluants, toxiques ou insalubres dans les environnements. L'ouvrage de Geneviève Massard-Guilbaud sur le long XIX<sup>e</sup> siècle en France propose des éléments de réflexion détaillés pour comprendre les dynamiques qui ont permis l'acceptabilité sociale des pratiques polluantes dans les sociétés occidentales<sup>55</sup>. D'autres travaux peuvent se rapporter à cette histoire sociale des pollutions et de leur acceptabilité, comme la thèse de Thomas Le Roux sur le Paris industriel<sup>56</sup>. Cette approche se couple avantageusement avec des travaux sur le XIX<sup>e</sup> siècle en histoire des techniques ou en histoire de la santé<sup>57</sup>. Cette alliance a produit des études qui ont permis aussi de mieux saisir la place des ingénieurs et de la science dans l'imposition des activités toxiques. C'est le cas par exemple de l'ouvrage de Judith Rainhorn sur les conséquences sanitaires de l'industrie de la peinture au plomb<sup>58</sup> – activité particulièrement présente à Lille. Elle y décrit avec précision, sur le temps long, l'intrication entre les pouvoirs politiques et scientifiques au service des intérêts des industriels du blanc de plomb.

La multiplication au XXI<sup>e</sup> siècle, en France comme dans les pays anglo-saxons, de monographies sur les pollutions industrielles<sup>59</sup>, a conduit à plu-

---

<sup>55</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit. ; cette manière d'aborder les nuisances industrielles par l'autrice était déjà en germe dans ses travaux antérieurs comme : Geneviève MASSARD-GUILBAUD, « La régulation des nuisances industrielles urbaines (1800-1940) », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 64.1 (1999), p. 53-65.

<sup>56</sup>Thomas LE ROUX, *Le laboratoire des pollutions industrielles : Paris, 1770-1830*, Paris, France : Albin Michel, 2011, 552 p.

<sup>57</sup>Voir la synthèse : François JARRIGE et Emmanuel FUREIX, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIXe siècle français*, La Découverte, Paris, 2020, 418 p.

<sup>58</sup>Judith RAINHORN, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*, Presses de Sciences Po, 2019.

<sup>59</sup>L'ouvrage dirigé en 2002 par Geneviève Massard-Guilbaud et Christophe Bernhardt constitue une des premières tentatives de mise en commun des travaux disparates existants sur les pollutions industrielles : Christoph BERNHARDT et Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, 470 p. ; l'ouvrage coordonné par Thomas Le Roux et Michel Lette en 2013, constitue un second recueil important de cas d'études édifiants sur l'ampleur des « débordements » depuis l'avènement des sociétés industrielles : Thomas LE ROUX et Michel LETTE, éd., *Débordements industriels : environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, France : Presses universitaires de Rennes, 2013, 401 p.

sieurs synthèses. La prise en considération différenciée de cette question par les traditions historiographiques française et anglo-saxonne permet de comprendre la différence d'angle de ces synthèses. Ainsi l'ouvrage de Stephen Mosley : *The Environment in World History*<sup>60</sup> étudie les pollutions industrielles en parallèle avec d'autres phénomènes, comme la déforestation, pour montrer l'impact des activités humaines sur les environnements. Il est ainsi l'héritier des tentatives d'histoires environnementales globales du début du siècle<sup>61</sup>. La récente synthèse sur l'histoire des pollutions à l'âge industriel de François Jarrige et Thomas Le Roux, *La contamination du monde*<sup>62</sup>, saluée et traduite en anglais<sup>63</sup>, est nettement plus marquée par l'héritage de l'histoire sociale des travaux francophones antérieurs sur la question. Bien qu'essayant également de produire une histoire globale, cet ouvrage propose avant tout d'aborder la question des pollutions comme un fait social, et peut servir de guide, au même titre que celui de Geneviève Massard-Guilbaud<sup>64</sup>, pour réfléchir à la question de la contamination des eaux courantes par l'industrie.

Si les deux historiens insistent sur l'ancienneté des rejets toxiques des sociétés humaines dans leurs environnements bien avant l'avènement de l'âge industriel, ils font de la naissance des modes de production industriels l'origine de l'apparition de nouvelles « alchimies polluantes<sup>65</sup> ». Le terme de pollution ne commence à être utilisé dans son sens contemporain en Angleterre qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle : c'est pour qualifier la dégradation des eaux de rivières par les manufactures que le terme anglais *to pollute*, désignant originellement l'acte de profanation d'un lieu sacré, commence à être utilisé pour parler des rejets industriels. En France l'importation du terme n'a lieu que

---

<sup>60</sup>STEPHEN MOSLEY, *The Environment in World History*, Routledge, 2010, 147 p.

<sup>61</sup>RADKAU, *Natur und Macht*, op. cit. ; J. DONALD HUGHES, *An Environmental History of the World : Humankind's Changing Role in the Community of Life*, Routledge, 2009 (2001), 569 p. ; JOHN ROBERT MCNEILL, *Du nouveau sous le soleil : une histoire de l'environnement mondial au XX<sup>e</sup> siècle*, trad. par Philippe BEAUGRAND, Seyssel, France : Champ Vallon, 2013 (2000), 651 p.

<sup>62</sup>JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 16-20.

<sup>63</sup>François JARRIGE et Thomas LE ROUX, *The Contamination of the Earth : A History of Pollutions in the Industrial Age*, trad. par Janice EGAN et Michael EGAN, Cambridge, Massachusetts : The MIT Press, 2020, 480 p.

<sup>64</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit.

<sup>65</sup>JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., chap. 2.

## INTRODUCTION

---

lors de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est alors avant tout pour parler de la contamination des eaux de rivières que les termes de « pollution » ou de « polluer » sont utilisés<sup>66</sup>.

Ce lien sémantique entre rivière et pollution est justifié par l'étude du rapport qu'ont entretenu les sociétés industrielles avec leurs rivières. La libéralisation politique du XIX<sup>e</sup> siècle a amoindri les cadres juridiques qui, sous l'Ancien Régime, prévenaient les rejets trop importants des manufactures dans les milieux naturels. Le décret de 1810 sur les établissements insalubres est considéré comme la pierre angulaire d'un nouveau cadre réglementaire visant à protéger les industries face aux réclamations contre leurs rejets<sup>67</sup> ; cadre réglementaire qui fut par la suite imité dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Dès lors les industriels ont considéré les rivières comme des exutoires naturels pour les rejets de leurs activités. Ces constatations ont été appuyées par de nombreuses monographies de bassins versants, en particulier par celles qui traitent de l'interaction entre zones urbaines et rivières – dont le recueil *Urban Rivers*, dirigé par Stéphane Castonguay et Matthew Evenden<sup>68</sup> donne un panorama intéressant.

Jusqu'au troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les contestations des les pollutions industrielles étaient considérées comme peu légitimes. Les travaux sus-cités avancent que c'étaient peut-être les plaintes contre les mauvaises odeurs des industries qui obtenaient le plus d'écho. Dans le cas des pollutions fluviales, les conflits étaient peu nombreux. Les travaux historiques qui retracent de telles controverses sont donc rares. Avant la révolution pasteurienne de la fin du siècle, la transmission des maladies est volontiers attribuée aux odeurs infectes dont la tolérance diminue au cours du siècle<sup>69</sup>. Les efforts d'atténuation dans les zones urbaines sont alors avant tout portés sur l'évacuation des eaux

---

<sup>66</sup>Ibid., p. 16-20.

<sup>67</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 41 et suivantes.

<sup>68</sup>Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2012 ; c'est aussi le cas de l'article de Verena Winiwarter et al. qui fait du XIX<sup>e</sup> siècle un tournant dans la transformation du rapport entre les villes et leurs eaux : Verena WINIWARTER et al., « The Long-Term Evolution of Urban Waters and Their Nineteenth Century Transformation in European Cities - A Comparative Environmental History », in : *Water History* 8 (2016), p. 209-233.

<sup>69</sup>Alain CORBIN, *Le Miasme et la jonquille*, Paris : Flammarion, 2008, 432 p.

stagnantes et sur la couverture des cours d'eau pestilentiels<sup>70</sup>. Les administrations publiques exigeaient en revanche que les autres formes de nuisances industrielles soient tolérées en vertu de l'intérêt économique supérieur de la nation<sup>71</sup>.

Les contestations des contaminations des rivières étaient moins fréquemment le fait de populations riveraines que de conflits entre différentes professions en fonction de leurs intérêts : « pureté chimique, quantité, propreté, absence de corps flottants<sup>72</sup> ». Les solutions à ces conflits se faisaient avant tout par des arrangements, par exemple sur les heures de déversement des résidus dans la journée. Pour reprendre les mots de Geneviève Massard-Guilbaud : « le fait que les eaux soient troubles, colorées ou charrient des saletés diverses ne choquait pas en lui-même<sup>73</sup> ». Il était conféré aux rivières un pouvoir de dilution des rejets insalubres, et donc des inconvénients que pouvaient créer les fabriques. Dans les discours les plus précautionneux, il s'agissait avant tout de doser quelle quantité de rejet une rivière pouvait diluer. En conséquence, de nombreux cours d'eau industriels étaient noirs comme de l'encre. Partout en Europe occidentale, les eaux des rivières urbaines et industrielles sont devenues au XIX<sup>e</sup> siècle impropres à la consommation. Dans beaucoup de cours d'eau, les populations de poissons disparaissent<sup>74</sup>. Les industries tex-

---

<sup>70</sup>L'exemple français le plus connu est probablement celui de la Bièvre, affluent disparu de la Seine : Renaud GAGNEUX, Jean ANCKAERT et Gérard CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne*, Parigramme, 2002, 156 p. ; Thomas LE ROUX, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », in : *Géocarrefour* 85.3 (3 2010), p. 193-207.

<sup>71</sup>Dans leur récent ouvrage, Catherine Carré et Laurence Lestel considèrent même que les grandes villes européennes ont « sacrifié leurs rivières », affirmation qu'elles appuient par des études sur les villes de Paris, Berlin, Milan et Bruxelles : Catherine CARRÉ et Laurence LESTEL, éd., *Les rivières urbaines et leur pollution*, Indisciplines, Versailles : Éditions Quæ, 2021, 296 p.

<sup>72</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 77.

<sup>73</sup>Ibid., p. 77.

<sup>74</sup>Voir par exemple pour la Tamise : Bill LUCKIN, *Pollution and Control, A Social History of the Thames in the Nineteenth Century*, Taylor & Francis, 1986, 216 p. ; et pour le bassin de la Ruhr : Franz-Josef BRÜGGEMEIER, « A Nature Fit for Industry : The Environmental History of the Ruhr Basin, 1840 - 1990 », in : *Environmental History Review* 18.1 (1994), p. 35-54 ; la disparition des poissons est également traitée dans l'ouvrage déjà cité de Theodore Steinberg : STEINBERG, *Nature Incorporated*, op. cit. ; un contre-exemple très intéressant de vallée dans laquelle la pêche a été privilégiée face à l'industrialisation est proposé par Matthew Evenden : Matthew D. EVENDEN, *Fish versus Power : An*

## INTRODUCTION

---

tiles, fer de lance de la première industrialisation, étaient régulièrement citées pour leur insalubrité<sup>75</sup>. Ce rôle des rivières comme égouts naturels pour les activités humaines est resté ancré très longtemps dans les pratiques des industriels. En France, il faut attendre la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour que des politiques soient réellement mises en place pour contrôler la quantité et la qualité de ce qui est déversé dans les rivières. La construction de ces standards de qualité s'est faite dans un souci de « réalisme<sup>76</sup> », en préservant au maximum les intérêts économiques. Cependant, sans la prise en considération de cette question par des contestations populaires dénonçant la qualité des eaux des rivières<sup>77</sup> et des eaux de surface<sup>78</sup>, qui ont en partie remis en cause le « consensus industrialiste<sup>79</sup> », ces progrès n'auraient certainement pas vu le jour. Le contrôle strict des rejets polluants dans les cours d'eau est donc une démarche relativement récente, même à l'échelle de l'histoire industrielle. Malgré des changements progressifs dans les perceptions des risques sanitaires, les pratiques polluantes se sont inscrites dans les modes de production industriels tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et ont été transmises et justifiées, génération après génération.

La « conquête de l'eau » comme commodité par les sociétés contemporaines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vient tout de même tempérer cette latitude laissée aux industriels<sup>80</sup>. L'intérêt croissant porté, à différents niveaux de la

---

*Environmental History of the Fraser River*, Cambridge University Press, 2004, 329 p.

<sup>75</sup>JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 191 ; François JARRIGE, « Quand les eaux de rouissage débordaient dans la cité. Essai sur le mode d'existence d'une nuisance en France (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », in : *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, sous la dir. de Michel LETTÉ et Thomas LE ROUX, Histoire, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 137-153.

<sup>76</sup>Gabrielle BOULEAU et al., « La construction politique de la commune mesure de la qualité des eaux superficielles en France : de l'équivalent-habitant au bon état (1959-2013) », in : *Développement durable et territoires* (2017).

<sup>77</sup>Stéphane FRIOUX et Jean-François MALANGE, « " L'eau pure pour tous !" Mobilisations sociales contre la pollution des eaux douces françaises (1908-années 1960) », in : *Histoire et sociétés : revue européenne d'histoire sociale* 27 (2009), p. 10-24.

<sup>78</sup>Xavier DAUMALIN et Isabelle SCHWOB, éd., *Les Calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions : une histoire au présent*, Aix-en-Provence : REF.2C, 2016.

<sup>79</sup>Romain GARCIER, *La pollution industrielle de la Moselle française : naissance, développement et gestion d'un problème environnemental, 1850-2000*, Lille, France : Atelier national de Reproduction des Thèses, 2009.

<sup>80</sup>Jean-Pierre GOUBERT, *La conquête de l'eau : l'avènement de la santé à l'âge industriel*, Les hommes et l'histoire 21, Paris : R. Laffont, 1986.

société, pour les questions d'hygiène et de santé accroît les demandes d'accès à de l'eau propre pour les usages domestiques. C'est sous le Second Empire que sont créées la Lyonnaise des eaux et la Compagnie générale des Eaux<sup>81</sup>. Ces grandes entreprises participent à la construction de réseaux d'eaux potables qui se développent dans toutes les grandes agglomérations à la fin du siècle, mais elles sont aussi chargées de fournir aux grandes industries les eaux nécessaires à leur fonctionnement.

Ces deux mouvements, d'un côté une exigence d'accès à une eau potable mesurée et contrôlée qui s'affirme<sup>82</sup>, et de l'autre la réalité d'eaux de surfaces de plus en plus souillées par les rejets industriels, sont contradictoires et semblent au premier abord pouvoir être à l'origine de tensions importantes. En effet, l'accaparement des ressources en eau pour les besoins industriels pèse sur la disponibilité et la qualité de l'eau pour toutes les autres activités humaines. Cette métamorphose de la demande, dans des territoires où les réseaux de distribution sont souvent inexistantes, dessine donc un tableau dans lequel l'eau est une ressource sous tension. Il est donc nécessaire, pour comprendre l'émergence de conflits sur la qualité ou l'accès à l'eau, ou au contraire pour expliquer l'impossibilité de l'émergence de ces conflits, de considérer l'eau en ce qu'elle est à la fois un objet d'accaparement et un vecteur de contamination servant à évacuer les déchets industriels<sup>83</sup>. Approfondir l'étude de ces problématiques hydrographiques pendant ce siècle ne peut qu'aider celles et ceux qui s'interrogent sur les problèmes hydrographiques contemporains. Il apparaît cependant qu'une étude qui se concentre sur les eaux ne doit pas séparer artificiellement les questions de la disponibilité, de la pollution, des infrastructures de distribution ou d'assainissement, et bien sûr de la gouvernance. Regarder toutes ces questions simultanément c'est mieux saisir la complexité des rapports à l'eau, mais aussi la diversité des pratiques sociales de contrôle des ressources qui s'élaborent dès le début

---

<sup>81</sup>Compagnies dont les multinationales Veolia et Suez sont les héritières.

<sup>82</sup>JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 243.

<sup>83</sup>Peu de travaux parviennent à aborder simultanément ces deux dimensions. Il est tout de même possible de citer l'ambitieuse étude de Craig Colten : Craig E. COLTEN, *Southern Waters : The Limits to Abundance*, LSU Press, 2014, 367 p.

du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>.

## II. Accaparement et contamination : un même processus d'appropriation

L'objectif de ce manuscrit est, grâce à une histoire de l'hydrographie de Roubaix et de sa région, de donner un cadre analytique et d'historiciser les pratiques sociales qui y ont été déployées par la bourgeoisie industrielle afin de favoriser l'accaparement et la contamination des eaux au profit de l'industrie textile. Au regard de cet objectif, plusieurs limites de l'historiographie présentée ont été soulevées. Dans ces travaux, l'eau est peu souvent considérée comme une ressource minérale clé des procès de production qui apparaissent à l'époque industrielle. Sa mise à disposition est donc rarement traitée comme l'accaparement d'une ressource. La domestication de l'hydrographie à des fins d'accaparement est donc d'autant moins souvent mise en parallèle avec les questions que soulèvent la contamination des eaux de surface ou souterraines.

Dans son ouvrage, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, Jason Moore propose une réflexion sur la nécessité de rompre avec le carcan du dualisme entre nature et société. Il encourage plutôt à étudier les rapports de co-construction entre les sociétés humaines et les environnements<sup>85</sup>. Parmi les pistes de recherche que Moore propose, il met en avant le concept marxiste d'« appropriation » – *Aneignung* – qu'il définit comme un rapport spécifique des capitalistes à la nature. Cette qualification d'« appropriation de la nature » pour

---

<sup>84</sup>Pour qualifier cette approche il serait peut être judicieux d'emprunter le terme d'« hydrohistoire » proposé par Vincent Lemire dans : Vincent LEMIRE, *La soif de Jérusalem : Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2011, 663 p., cependant, le choix est fait ici de ne pas adopter le terme par crainte qu'il réduise la portée du travail proposé ici : l'histoire de l'hydrographie qui est faite ici n'est qu'une approche qui permet l'étude de pratiques sociales mais n'est pas la finalité du travail.

<sup>85</sup>MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit. ; cette approche dialectique, est déjà en germe dans les travaux de Bruno Latour dans les années 1990 : Bruno LATOUR, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris : La Découverte, 2006 (1991), 210 p., Moore se veut à l'origine d'un courant dit de l'« écologie-monde » ; voir par exemple : Michael NIBLETT, « World-Economy, World-Ecology, World Literature », in : *Green Letters* 16.1 (2012), p. 15-30 ; ou encore : Dominic O'KEY, « World-Ecological Literature and the Animal Question », in : *TRANS-. Revue de littérature générale et comparée* 27 (27 2021).

qualifier le rapport du capitalisme avec la « nature » est repris par d'autres auteurs contemporains<sup>86</sup>. Le sens qui est donné au terme est le plus souvent celui d'un profit tiré des atouts d'un territoire sans que ces usages soient garantis par un régime de propriété clair<sup>87</sup>.

Afin de mieux définir l'usage qui est fait du concept dans ce manuscrit, cette partie vise à retracer la généalogie du terme dans les écrits de Marx et de certains de ses commentateurs, afin de montrer la pertinence de son utilisation pour cette étude. Ces paragraphes justifient l'usage de l'appropriation pour qualifier un rapport spécifique de la bourgeoisie industrielle aux environnements – préférés ici au concept de nature – et plus particulièrement à l'hydrographie.

### ***L'Aneignung dans le Capital***

Dans le livre un du *Capital*<sup>88</sup>, le terme d'appropriation – *Aneignung* – apparaît au début du deuxième chapitre lorsque Marx définit « Le Procès d'échange ». L'appropriation découle alors de l'échange consenti de marchandises entre deux propriétaires. Elle est plus que le fait de faire sienne une marchandise, elle est un « rapport juridique » et un « rapport économique »<sup>89</sup>. L'appropriation est la reconnaissance mutuelle, et sociale, à la fois de la propriété sur les marchandises échangées, et des droits d'usage en découlant.

La caractérisation, que Marx réalise, de la force de travail en tant que marchandise, qui se possède et se vend, lui permet d'étendre l'usage du terme d'appropriation à la force de travail. C'est lorsque Marx étudie les effets de

---

<sup>86</sup>Voir par exemple les travaux déjà cités : GRABER et LOCHER, *Posséder la nature*, op. cit. ; INGOLD, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIXe siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », op. cit. ; Paul GUILLIBERT, « Terre et capital : penser la destruction de la nature à l'âge de catastrophes globales », These de doctorat, Paris 10, 2019.

<sup>87</sup>Raphaël Morera qualifie ainsi d'« appropriation des eaux » les installations manufacturières le long des rivières au XVIIIe siècle : MORERA, « Mesurer l'eau vive en France au XVIIIe siècle », op. cit.

<sup>88</sup>Le terme d'appropriation est également utilisé régulièrement dans les écrits philosophiques de Marx voir par exemple : Karl MARX, *Manuscrits économique-philosophiques de 1844*, trad. par Franck FISCHBACH, Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 2007, 236 p., p. 149-150, mais cette partie se concentre sur les usages du concept dans le *Capital*.

<sup>89</sup>Idem, *Le Capital Livre I*, op. cit., p. 96.

## INTRODUCTION

---

l'exploitation mécanisée sur l'ouvrier qu'il donne à ce terme toute sa portée critique. La mécanisation déclenche chez les capitalistes une recherche effrénée de force de travail : « La pulsion immanente de la production capitaliste est de s'appropriier du travail pendant chacune des 24 heures de la journée<sup>90</sup> ». Lorsque Marx cherche à décrire les contingences historiques à l'origine de la grande industrie<sup>91</sup>, il étend l'usage du terme appropriation dans plusieurs directions. Il qualifie alors d'appropriation le processus par lequel le capitalisme enrôle dans la sphère du travail de nouveaux travailleurs, les femmes et les enfants : « *Aneignung zuschüssiger Arbeitskräfte durch das Kapital. Weiber- und Kinderarbeit*<sup>92</sup> ». Parmi les effets induits par la mécanisation, Marx considère que les travailleurs se retrouvent réduits au rang de ressource, exploités par la machine productive. Lorsqu'il aborde la question des « forces naturelles » enrôlées dans les procès de production caractéristiques de la grande industrie, il utilise également ce même terme : les forces de la nature comme la vapeur ou l'eau sont « appropriées à des procès productifs<sup>93</sup> ».

Définir l'appropriation comme un synonyme de l'accaparement de matières premières serait une réduction de la portée potentielle du concept. Il est clair, dans l'usage que Marx fait du terme, que l'appropriation est plus que l'affirmation de la propriété sur une marchandise. C'est la raison pour laquelle il utilise ce terme pour qualifier les processus d'enrôlement dans les procédés de production de la force de travail ou des « forces naturelles ». En s'attachant à cette approche, l'acception du terme d'appropriation peut être étendue pour qualifier l'ensemble des rapports sociaux et juridiques qui assurent la reconnaissance et le maintien de la mise à disposition de certains environnements dans les procès de production. Croiser les travaux de Marx avec d'autres approches plus contemporaines de la place de l'eau dans les procédés de production dans l'économie capitaliste permet de justifier plus spécifiquement l'usage du concept pour qualifier le rapport que la bourgeoisie industrielle, en tant que classe, entretient avec l'hydrographie de son terri-

---

<sup>90</sup>Ibid., p. 287.

<sup>91</sup>Ibid., Chap. XIII : La Machinerie et la grande industrie.

<sup>92</sup>« Appropriation par le capital de forces de travail supplémentaires. Le travail des femmes et des enfants » : ibid., p. 443.

<sup>93</sup>Ibid., p. 433-434.

toire dans la poursuite de l'accumulation du capital.

### L'eau : entre « force naturelle » et ressource minérale

Dans le *Capital*, l'eau est avant tout considérée à travers sa dimension énergétique. La force des cours d'eau a été exploitée tout au long de l'histoire – par exemple à travers le flottage du bois<sup>94</sup> – mais cette exploitation prend une nouvelle dimension pendant la première industrialisation. Comme cela a été vu, la domestication des cours d'eau permet l'installation de multiples roues hydrauliques qui deviennent indispensables à de nombreuses manufactures textiles. Cette focalisation sur la dimension énergétique de l'eau dans le développement de la grande industrie est donc compréhensible, et a depuis été justifiée par de nombreux travaux historiques<sup>95</sup>. Dans le chapitre XIII sur la grande industrie, Marx affirme : « De même que l'homme a besoin d'un poumon pour respirer [...] il faut une roue hydraulique pour exploiter la force motrice de l'eau, une machine à vapeur pour exploiter l'élasticité de la vapeur<sup>96</sup> ».

Cet objectif, érigé en nécessité, d'exploiter la force motrice de l'eau crée chez les capitalistes un rapport particulier à leurs environnements. En effet, la croissance du mode de production capitaliste nécessite alors : « une domination de l'homme sur la nature<sup>97</sup> ». Cette domination est tributaire du contrôle de l'hydrographie : « C'est cette nécessité de contrôler socialement une force naturelle, de se l'*approprier* et de la rendre docile à grande échelle par des oeuvres de la main humaine, qui joue le rôle le plus décisif dans l'histoire de l'industrie<sup>98</sup> ». Marx porte un intérêt particulier aux forces extra-humaines

---

<sup>94</sup>Nicolas Jacob- ROUSSEAU, François JARRIGE et Dimitri LANGOUREAU, *Le flottage du bois en Europe : Techniques, sociétés et environnements*, 1er édition, Dijon : PU DIJON, 2023, 290 p.

<sup>95</sup>Voir par exemple : Louis C. HUNTER, *Waterpower in the Century of the Steam Engine*, First Edition, Charlottesville : Published for the Eleutherian Mills-Hagley Foundation by the University Press of Virginia, 1979, 606 p. ; Terry S. REYNOLDS, *Stronger Than a Hundred Men : A History of the Vertical Water Wheel*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1983, 472 p. ; cités par : PARRINELLO, « Systems of Power », op. cit. ; ou encore : MORERA, « Mesurer l'eau vive en France au XVIIIe siècle », op. cit.

<sup>96</sup>MARX, *Le Capital Livre I*, op. cit., p. 433-434.

<sup>97</sup>Ibid., p. 575.

<sup>98</sup>Ibid., p. 576.

## INTRODUCTION

---

qui sont incorporées dans les procès de production capitalistes. Les moteurs hydrauliques, mais également les manèges à bêtes sont restés pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle des moyens concurrents aux ressources fossiles pour mouvoir les machines des usines<sup>99</sup>. À l'instar de l'appropriation de la force de travail, lorsque Marx utilise le terme d'appropriation pour qualifier les processus par lesquels les « forces naturelles » sont incorporées dans les procédés de production, il évoque donc des processus qui dépassent la simple reconnaissance de la propriété privée.

Si la place de l'eau comme vecteur d'une « force naturelle » y est débattue, il n'est pas possible de trouver dans les travaux de Marx une étude du rôle de l'eau comme ressource minérale. De manière générale, il est d'ailleurs largement considéré que Marx a sous-estimé l'importance des matières premières dans la mise en place des procédés industriels<sup>100</sup>. Dans ses écrits de jeunesse il est convaincu que les sociétés futures pourraient aisément extraire les matières premières nécessaires à leur épanouissement. Il tempère toutefois cette position idéaliste dans les années 1860 alors que sévit la *Lancashire Cotton famine* causée par l'interruption de livraison des balles de coton depuis les États-Unis d'Amérique<sup>101</sup>. Dans le livre quatre du *Capital*<sup>102</sup>, il donne

---

<sup>99</sup>Pour la place des énergies alternatives à la combustion fossile, voir la synthèse de François Jarrige et Alexis Vrignon : François JARRIGE et Alexis VRIGNON, *Face à la puissance*, Paris : La Découverte, 2020, 400 p. ; plus spécifiquement sur les manèges à bêtes voir : François JARRIGE, *La ronde des bêtes - Le moteur animal et la fabrique de la modernité*, La Découverte, 2023.

<sup>100</sup>Paul A. SAMUELSON, « Wages and Interest : A Modern Dissection of Marxian Economic Models », in : *The American Economic Review* 47.6 (1957), p. 884-912, p. 894 ; Michael PERELMAN, « Marx and Resource Scarcity », in : *Capitalism Nature Socialism* 4.2 (1993), p. 65-84.

<sup>101</sup>C'est dans son étude de l'agriculture industrielle que Marx a livré son analyse la plus intéressante de la pression que les sociétés capitalistes font peser sur leurs environnements. Il affirme que les modes de production agricoles intensifs apparus au début du XIX<sup>e</sup> siècle sont à l'origine d'une rupture métabolique, il s'inquiète de la régénération des nutriments contenus dans les sols et affirme que : « tout progrès de l'accroissement de sa fertilité pour un laps de temps donné est en même temps un progrès de la ruine des sources durables de cette fertilité » : MARX, *Le Capital Livre I*, op. cit., p. 564-567 ; plusieurs travaux récents veulent voir dans cette analyse une anticipation par Marx des limites environnementales au développement du capitalisme : John Bellamy FOSTER, « Marx and the Rift in the Universal Metabolism of Nature », in : *Monthly Review* 65.7 (2013), p. 1 ; Brett CLARK, Stefano LONGO et John Bellamy FOSTER, « Metabolic Rifts and the Ecological Crisis », in : *The Oxford Handbook of Karl Marx* (2019), p. 650-658.

<sup>102</sup>le livre IV du *Capital* est composé de manuscrits principalement rédigés en 1862 et

## II. ACCAPAREMENT ET CONTAMINATION : UN MÊME PROCESSUS...

---

à la disponibilité des matières premières l'importance qu'elle a eue dans le développement de l'industrie et affirme que : « ce n'est que la forte baisse du prix du coton qui a permis à l'industrie de se développer comme elle a pu le faire<sup>103</sup> ». Reformulé par Jason Moore, cette affirmation revient à dire que le développement du capitalisme industriel a été tributaire de la mise à disposition d'une « Nature Bon Marché ». La surproduction de machines, qui constitue une des contradictions historiques du capitalisme, rentre en effet en contradiction avec la sousproduction de matières premières pour la grande industrie. Pour Moore, ce risque de tension sur la disponibilité des matières premières « entrave – ou menace d'entraver – l'accumulation » et serait à l'origine « de grandes vagues de restructurations géographiques. [...] Dans ces périodes, les agents capitalistes et territoriaux cherchent à trouver, à sécuriser et à s'appropriier des Natures Bon Marché permettant de résoudre les problèmes hérités de l'ordre ancien<sup>104</sup> ». En affirmant le rôle de l'eau comme ressource minérale, il est possible de dire que la mise à disposition d'une eau abondante, de bonne qualité et au meilleur prix, a été nécessaire au développement de l'industrie capitaliste, et donc à l'accumulation du capital.

À ce point du développement il est possible d'affirmer que l'eau, comme force naturelle et comme ressource minérale, est soumise à des dynamiques d'accaparement et d'enrôlement dans les procès de production. Ces derniers relèvent d'un rapport plus large à l'hydrographie qu'il est possible de qualifier d'appropriation. Plus que la ressource matérielle, c'est bien les territoires que les eaux façonnent qui doivent se plier aux impératifs de la production.

### Les résidus : face cachée de la production

Les résidus de la production sont, avec ceux de la consommation, les deux types de résidus auxquels Marx s'intéresse dans le livre III du *Capital*<sup>105</sup>. L'in-

---

1863 : Karl MARX, *Le Capital, livre IV : Théories sur la plus-value, tome 1*, Editions Sociales, 1974, 512 p.

<sup>103</sup>Cité par : MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit., p. 136.

<sup>104</sup>Ibid., p. 137.

<sup>105</sup>Sur les déchets et le capitalisme, voir par exemple : François JARRIGE et Thomas LE ROUX, « L'invention du gaspillage : métabolisme, déchets et histoire », in : *Écologie & politique* 60.1 (2020), p. 31-45.

## INTRODUCTION

---

térêt qu'il porte à ces résidus sert avant tout à décrire la manière dont ils peuvent être reconvertis dans les procédés de production. Cette réutilisation des résidus constitue une forme d'économie réalisée dans « l'emploi du capital constant<sup>106</sup> » : elle permet de réduire le coût des matières premières. C'est d'ailleurs le renchérissement des matières premières, conséquence possible de l'augmentation de la demande, qui développe selon lui « naturellement l'utilisation des déchets<sup>107</sup> ». Cette dynamique de réutilisation des résidus de la production est rentable grâce à la concentration de la production impulsée par la grande industrie. Ce n'est que parce que les résidus se trouvent au même endroit dans une grande quantité qu'ils peuvent être retraités et transformés afin d'être de nouveau intégrés dans les procès de production.

Marx n'aborde cependant pas la destinée des résidus de la production qui ne peuvent pas être réincorporés dans les procès de production, soit parce que cette réincorporation est impossible, soit qu'elle ne peut pas être rentable. Pourtant, comme cela a été montré, le développement de la production industrielle a décuplé les résidus de production déversés dans les environnements. Pour la même raison que certains résidus deviennent réutilisables, par leur accumulation dans les centres de production, les résidus non réutilisés se muent en déchets qu'il n'est plus possible d'ignorer. L'historiographie des pollutions industrielles qui a été présentée a étudié comment une mutation progressive des sociétés occidentales a augmenté la tolérance à ces rejets dans les environnements, en dépit des nuisances qu'elles pouvaient imposer aux riverains des industries. Cette mutation a été impulsée par une action délibérée de la part de la bourgeoisie industrielle<sup>108</sup>, afin de promouvoir un cadre dans lequel les industriels auraient l'assurance de ne pas être poursuivis pour leurs rejets insalubres. Au sein de ce cadre juridique et administratif, c'est tout un rapport aux environnements qui est retranscrit. Ce rapport s'incarne dans une idéologie dominante qui fait du succès de l'industrie la priorité de ces

---

<sup>106</sup>Karl MARX, *Le Capital (Tome 2-Livres II et III)*, Folio Essais, Malesherbes : Gallimard, 2008 (1869-1879), tome 3, chap. 3.

<sup>107</sup>Ibid., tome 3, chap. 3, sect. 3, p. 1480.

<sup>108</sup>Dans le cas français l'action du chimiste et industriel Chaptal dans la genèse du décret de 1810 sur les établissements insalubres est volontiers citée : JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., chap. 3.

### III. MODALITÉS ET PRATIQUES DE L'APPROPRIATION

---

sociétés.

Ces résidus, ou ces déchets, ont par ailleurs transformé les territoires sur lesquels ils ont été relâchés. Par ce biais, de nombreux environnements ont été métamorphosés, contaminés par l'activité industrielle. Leurs propriétés biochimiques ont été durablement changées, et certaines des formes de vie humaines ou non-humaines qui y existaient ont été détruites. Les cours d'eau, en tant que vecteurs privilégiés pour éloigner des abords directs des usines les résidus non valorisables des productions, ont été particulièrement touchés par ces contaminations. Par le biais de la contamination, de vastes territoires voient leurs destin déterminés par l'activité industrielle. La mise à disposition de ces territoires pour la réussite de l'industrie constitue la définition même qui a été donnée d'une appropriation. Les contaminations des environnements par les déchets de la grande industrie peuvent donc se penser dans un même mouvement que l'accaparement des forces naturelles et des matières premières, car ils sous-tendent un même rapport de la bourgeoisie industrielle à ces environnements<sup>109</sup>.

★  
★ ★

L'hydrographie, entendue comme l'ensemble des nappes et cours d'eau souterrains et de surface d'un territoire, dessine des environnements qui sont soumis à un processus d'appropriation décuplé par la généralisation des modes de productions de la grande industrie. Étudier l'appropriation de l'hydrographie permet ainsi de tenir dans un même cadre analytique l'accaparement qui est fait des eaux en tant que ressource minérale et en tant que « force naturelle », ainsi que la contamination des cours d'eau consécutive aux rejets de l'industrie.

---

<sup>109</sup>Ce rapport, Jason Moore le décrit ainsi : le capitaliste est convaincu qu'il peut « disposer de la nature comme bon lui semble » : MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit., p. 17.

### III. Modalités et pratiques de l'appropriation

L'appropriation, telle qu'elle est définie dans ce travail, est comprise comme l'action d'une partie d'une classe sociale, la bourgeoisie industrielle, sur l'hydrographie de son territoire. En ce sens, ce travail assume de ne pas tenir tous les usages de l'eau, et tous les bouleversements imposés aux hydrographies, comme des conséquences d'un processus d'appropriation. Il n'y aurait par exemple pas de sens à considérer l'utilisation des eaux à des fins domestiques comme une appropriation. De même la contamination des cours d'eau par les eaux usées d'une agglomération n'est pas nécessairement le fruit d'une appropriation. Il est vrai toutefois que cette frontière est plus délicate à tracer dans des villes où, comme à Roubaix, des modifications majeures de l'hydrographie sont nécessaires pour permettre la concentration d'une grande population ouvrière sur un territoire qui ne possède pas les ressources hydriques pour l'accueillir.

Par l'étude de l'histoire de l'hydrographie de la région de Roubaix, ce travail a comme premier objectif de montrer que l'appropriation des hydrographies au service de l'activité industrielle est une des principales forces qui bouleverse les équilibres des territoires que dessinent ces hydrographies. Au-delà d'une exemplification des conséquences de la mise à disposition de l'hydrographie pour l'intérêt industriel, ce travail vise à mieux comprendre le fonctionnement et la nature du processus d'appropriation. Le deuxième objectif de cette thèse est donc d'historiciser les pratiques matérielles qui ont rendu possible cette appropriation de l'hydrographie à des fins industrielles. Elle cherche à montrer comment les eaux ont été mises à disposition pour l'usage des usines, et comment les cours d'eaux ont été aménagés pour accueillir les résidus des industries. Enfin, le troisième objectif de ce travail est de questionner les résistances qui surgissent à l'appropriation de l'hydrographie. L'accapement de l'eau et la contamination des rivières sont sources de conflits. Ces conflits peuvent relever de contestations externes à la bourgeoisie industrielle, par exemple lorsque la contamination des eaux d'une rivière est une nuisance pour les riverains, ou lorsque l'accapement de la ressource assèche un territoire. Mais ils peuvent également être le fruit de désaccords

internes, par exemple lorsque l'accaparement des eaux d'une rivière est mise en péril par la contamination du cours d'eau par une autre usine. Cette thèse cherche donc à étudier les pratiques matérielles et discursives que la bourgeoisie industrielle développe pour, dans un contexte politique et administratif donné, s'accorder sur les formes qu'elle souhaite donner à l'appropriation et rendre inoffensifs les conflits qui risquent de remettre en question son appropriation de l'hydrographie.

Informés par l'historiographie contemporaine, les paragraphes qui suivent visent à proposer des pistes de réflexion concernant : les modalités qui rendent possible l'extension et le maintien de l'appropriation malgré ses contradictions, et les pratiques matérielles déployées par la bourgeoisie textile pour soutenir ces modalités. Ces pistes de réflexions permettent de discuter certains choix méthodologiques de ce travail.

#### **L'appropriation n'est pas qu'une question de propriété**

Étudier l'appropriation des hydrographies, c'est-à-dire des eaux courantes, stagnantes et souterraines, au XIX<sup>e</sup> siècle, invite dans un premier temps à s'intéresser aux changements légaux qui régissent les eaux en France à partir de la Révolution. De nombreux travaux historiques ont redonné à la catégorie de *res communis*, de chose commune, la place qu'elle a tenue dans le droit français, que ce soit lors des siècles qui précèdent la Révolution de 1789 et l'industrialisation<sup>110</sup>, mais également au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup>. Ces travaux, ont aussi montré la « grande offensive » contre ces biens communs à partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>112</sup>. Cependant ces études ont surtout pris comme objets les terres agricoles gérées collectivement, mais ont peu

---

<sup>110</sup>Karl POLANYI, *The Great Transformation : The Political and Economic Origins of Our Time*, 2nd edition, Beacon Press, 2001 (1944), 364 p. ; André BOURDE, *Agronomie et Agronomes en France au XVIII<sup>e</sup> Siècle*, Les hommes et la terre, Sevpen, 1967, 1740 p. ; Marc BLOCH, « La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. Première partie : l'œuvre des pouvoirs d'ancien régime », in : *Annales* 2.7 (1930), p. 329-383.

<sup>111</sup>Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité communale : Les biens communaux en France, 1750-1914*, Histoire de la France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2021 (1998), 352 p. ; Fabien LOCHER, *Nature en communs*, Ceyzérieu : Champ Vallon, 2020.

<sup>112</sup>FRESSOZ et al., *Introduction à l'histoire environnementale*, op. cit., p. 21-25.

## INTRODUCTION

---

abordé le statut des eaux sous l’Ancien Régime, dont les formes de propriétés étaient très variées, allant de la propriété féodale à la chose commune<sup>113</sup>. Cette question a en revanche été bien plus discutée à propos du XIX<sup>e</sup> siècle, car les législateurs ont cherché à clarifier la place des eaux dans le droit pendant la Révolution de 1789. Ce travail sur les droits de l’eau en France au XIX<sup>e</sup> siècle a été entre autre réalisé par Alice Ingold dans deux articles dans lesquels elle montre la complexité de ce droit à partir de l’industrialisation<sup>114</sup>. En 1790 et 1791, deux lois affirment que les eaux navigables relèvent du domaine et de la gestion publics et abolissent également les droits féodaux sur les autres eaux – eaux souterraines ou eaux de rivières non navigables. Pourtant ces lois ne fixent pas au profit de qui cette abolition des droits féodaux a lieu. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, et jusqu’à la loi de 1898 sur le régime des eaux, Ingold affirme que quatre socles doctrinaires s’affrontent : « Le premier a rangé les cours d’eau mineurs parmi les dépendances du domaine public. Le deuxième accordait la propriété entière du cours d’eau aux riverains. Le troisième distinguait entre la propriété du lit, accordée au riverain, et l’eau courante, placée dans la catégorie des *res communis*. C’est ce système qui a prévalu avec la loi de 1898 [...] Le dernier rangeait le cours d’eau dans son entier parmi la catégorie des *res communis*<sup>115</sup> ». Elle appuie sa liste par l’étude d’une vingtaine de traités juridiques et de thèses de droits sur la question, publiés entre 1866 et la fin du siècle. Son travail tempère donc l’approche de fin des communs constatée sur les terres agricoles. Elle met en garde contre la tentation de lire les régimes de propriétés qui s’affirment au XIX<sup>e</sup> siècle au prisme de la propriété occidentale contemporaine, codifiée et

---

<sup>113</sup>Pour quelques éléments sur les problématiques de la distribution des eaux dans les grandes villes française aux XVII<sup>e</sup> siècle et XVIII<sup>e</sup> siècle, voir : Lavinia MADDALUNO, « “Sans Porter Aucun Préjudice Au Public” : Negotiating Urban Waters in Seventeenth-Century Marseille », in : *Workshop : L’acqua : risorsa e minaccia (Scuola Superiore Meridionale, Naples) ; invited (9th January 2020)* (2020) ; Constance de FONT-RÉAULX, « Du porteur au consommateur d’eau. Parcours et quantités d’eau livrées dans les foyers parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », in : *Histoire & mesure* XXXIV.2 (2019), p. 31-66.

<sup>114</sup>Alice INGOLD, « Gouverner les eaux courantes en France au XIX<sup>e</sup> siècle : administration, droits et savoirs », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 66e année.1 (2011), p. 69-104 ; idem, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIX<sup>e</sup> siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », op. cit.

<sup>115</sup>Idem, « Gouverner les eaux courantes en France au XIX<sup>e</sup> siècle : administration, droits et savoirs », op. cit.

### III. MODALITÉS ET PRATIQUES DE L'APPROPRIATION

---

rigide. Les droits de l'eau au XIX<sup>e</sup> siècle sont donc multiples, tout comme l'Ancien Régime était caractérisé par un « enchevêtrement » des droits<sup>116</sup> et par une diversité de « modalités de posséder<sup>117</sup> », une pluralité de modèles propriétaires survit au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>118</sup>.

L'appropriation de l'hydrographie par la bourgeoisie industrielle n'est donc pas principalement le fruit d'une privatisation<sup>119</sup>. Ainsi, toute installation industrielle ou agricole souhaitant puiser des eaux courantes dans des voies navigables, rivières ou canaux, doit demander une autorisation préfectorale. Cette pratique s'étend également aux voies de navigation privées, comme des canaux sous concession. La compagnie concessionnaire peut demander une compensation si elle considère que ces prises d'eau sont coûteuses pour elle, mais l'autorisation revient en dernière instance à l'État. Ce droit ne régit en revanche pas les eaux souterraines dont les pompages ne sont pas soumis à autorisation. Dans le cas de l'eau comme matière première pour l'industrie, ce n'est donc pas avant tout la privatisation qui permet l'appropriation.

Le nouveau rapport propriétaire à l'eau qui se construit au XIX<sup>e</sup> siècle ne s'appuie donc pas sur un socle légal bien défini ou sur un changement radical des modes de propriété de l'eau<sup>120</sup>. Ce sont plutôt des stratégies discursives et matérielles, mises en place par la bourgeoisie industrielle, qui érigent les eaux courantes en une richesse à rationaliser au profit de son activité. Ces stratégies discursives naviguent entre les différentes perceptions du droit de l'eau au

---

<sup>116</sup>Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Armand Colin, 1999 (1931), 319 p. ; cité par : INGOLD, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIXe siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », op. cit.

<sup>117</sup>Paolo GROSSI, « *Un altro modo di possedere* ». *L'emersione di forme alternative di proprietà alla coscienza giuridica postunitaria*, Milano : Giuffrè, 2017 (1977), 448 p. ; cité par : INGOLD, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIXe siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », op. cit.

<sup>118</sup>Mikhaïl XIFARAS, *La propriété : étude de philosophie du droit*, Presses universitaires de France, 2004, p. 539 ; cité par : INGOLD, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIXe siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », op. cit.

<sup>119</sup>Cette approche d'une appropriation de la nature qui dépasse le simple cadre de l'acapement ou de la propriété privée est également celle retenue par Frédéric Graber et Fabien Locher dans : GRABER et LOCHER, *Posséder la nature*, op. cit.

<sup>120</sup>Frédéric Graber et Fabien Locher vont même jusqu'à affirmer que ce sont « les formes de la propriété [qui] sont consubstantielles aux dynamiques d'appropriation de la nature », renversant ainsi la préconception qui pourrait laisser penser l'inverse : *ibid.*, introduction.

XIX<sup>e</sup> siècle et articulent habilement les droits conférés aux riverains avec des revendications de libre-usage d'un bien commun<sup>121</sup>. Si ce nouveau rapport propriétaire part de l'accaparement des ressources en eau, il influe également sur les possibilités de contamination des cours d'eau. Cette contamination ne s'évalue alors plus à l'aune des nuisances qu'elle impose aux riverains, mais se mesure plutôt aux dommages potentiels qu'elle peut causer aux autres agents économiques utilisateurs des rivières.

### Une appropriation dépendante d'infrastructures

Comme cela a été évoqué, les premières preuves de la domestication des hydrographies par des aménagements remontent à plusieurs millénaires. L'économie organique de la France avant la Révolution a été tributaire de grands projets d'irrigation, mais aussi d'assèchement de zones humides pour rendre des terres cultivables<sup>122</sup>. L'industrialisation est à l'origine de nouveaux besoins en terme de mise à disposition des eaux pour les activités productives. C'est par la construction de nombreuses infrastructures que cette demande est satisfaite. La clarification du droit des eaux navigables après la Révolution, qui attribue la propriété de ces eaux à l'État, a permis la multiplication et la réalisation de ces aménagements<sup>123</sup>. L'État autorise en effet pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle la construction de réseaux de distribution à partir des eaux de rivières dont il a le contrôle.

Ces infrastructures visent à augmenter la disponibilité de l'eau comme ressource, mais aussi à domestiquer les ruisseaux pour optimiser l'extraction de la force motrice de l'eau par les roues hydrauliques. Cette thèse s'efforce d'ajouter à ces deux aspects la force de flottabilité de l'eau qui en fait un

---

<sup>121</sup>Stefania Barca propose dans son ouvrage une description minutieuse de ces pratiques discursives au service de l'appropriation de l'eau : Stefania BARCA, *Enclosing Water. Nature and Political Economy in a Mediterranean Valley, 1796-1916*, Cambridge : The white horse press, 2010.

<sup>122</sup>Dans le monde, depuis la période pré-industrielle, 3,4 millions de kilomètres carrés de zones humides ont disparu : Etienne FLUET-CHOUINARD et al., « Extensive Global Wetland Loss over the Past Three Centuries », in : *Nature* 614.7947 (7947 2023), p. 281-286 ; voir aussi : MORERA, *L'assèchement des marais*, op. cit.

<sup>123</sup>Jean-Laurent ROSENTHAL, *The Fruits of Revolution : Property Rights, Litigation and French Agriculture, 1700-1860*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, 236 p.

### III. MODALITÉS ET PRATIQUES DE L'APPROPRIATION

---

moyen de transport clé de la première industrialisation. En effet, si le transport fluvial n'est pas une invention de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>124</sup>, cette période connaît une véritable « fièvre des canaux<sup>125</sup> » qui a redéfini les espaces et les distances entre les territoires<sup>126</sup>. La construction de canaux, est donc une des modalités que prend l'appropriation des hydrographies au service de l'industrialisation<sup>127</sup>. Par ailleurs ce travail montre que ces infrastructures peuvent également avoir des objectifs multiples, pour la navigation, mais aussi pour la mise à disposition d'eau, ou pour l'évacuation des eaux usées.

Dans un siècle souvent associé à la figure du titan Prométhée, qui déroba le feu pour le donner aux hommes<sup>128</sup>, le saint-simonisme influence un grand nombre d'ingénieurs qui pilotent la réalisation de grands aménagements contribuant à transformer les territoires de l'Europe occidentale et au-delà. Ces aménagements sont nombreux à tenter d'adapter l'hydrographie. Moins connu que Ferdinand de Lesseps et le canal de Suez, il est possible de citer l'ingénieur des mines Henri Fournel qui travaille dans les années 1820 à l'amélioration des voies navigables en France. Que ces infrastructures soient avant tout au service de l'industrie n'étonne pas, Saint-Simon affirmait en effet que : « L'objet de l'industrie est l'exploitation du globe, c'est-à-dire l'appropriation de ses produits aux besoins de l'homme<sup>129</sup> ». Ces aménagements ne se limitent cependant pas aux eaux navigables, dont le droit est bien fixé, mais s'étendent également à toutes sortes de sources d'eau qui, malgré la complexité des régimes de propriétés, sont domestiquées au service de l'industrie. Des pompages dans les nappes souterraines de plus en plus

---

<sup>124</sup>ROUSSEAU, JARRIGE et LANGOUREAU, *Le flottage du bois en Europe*, op. cit.

<sup>125</sup>Yves PASQUIER, « La navigation intérieure en France », in : *L'Information Géographique* 18.5 (1954), p. 178-190.

<sup>126</sup>Pierre TILLY, « Fleuves et canaux dans la zone franco-belge entre 1814 et 1914 : vers une redéfinition des espaces ? », in : *Revue du Nord* n° 416.3 (2016), p. 577-599.

<sup>127</sup>Pour un exemple plus lointain et plus titanesque voir l'article de Ashley Carse sur les impacts hydrographiques du canal de Panama : Ashley CARSE, « Nature as Infrastructure : Making and Managing the Panama Canal Watershed », in : *Social Studies of Science* 42.4 (2012), p. 539-563.

<sup>128</sup>JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 168.

<sup>129</sup>Cité par : Christophe CHARLE, *Discordance des temps : Une brève histoire de la modernité*, Paris : Armand Colin, 2011, 494 p., p. 68.

profondes se multiplient, et des ponctions sont réalisées jusque dans les plus petits cours d'eau. La gestion des rejets insalubres est elle aussi soutenue par des stratégies d'aménagements qui visent à atténuer les dommages qu'ils peuvent causer. Les ingénieurs des corps d'État s'évertuent à couvrir ou à détourner les rivières urbaines les plus contaminées<sup>130</sup>.

Cette thèse vise à étudier la genèse et la réalisation de quelques grandes infrastructures qui tiennent à Roubaix une place primordiale dans les stratégies d'appropriation de l'eau par les élites industrielles. Son objectif est donc d'écrire l'histoire dans un premier temps de la construction de ces infrastructures pour montrer qu'elles sont le fruit de stratégies discursives et matérielles de la bourgeoisie industrielle, puis de leur gestion afin de montrer en quoi cette dernière participe à maintenir l'appropriation au cours du temps.

### **Un ancrage administratif et juridique**

Les pratiques discursives et matérielles portées par la bourgeoisie industrielle pour faire des hydrographies un environnement à optimiser, à soumettre aux exigences de la production, s'appuient sur un ancrage politique, administratif et judiciaire que cette bourgeoisie cultive tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet ancrage garantit l'efficacité des stratégies d'accaparement et restreint le risque que les plaintes concernant les contaminations débouchent sur des coûts supplémentaires ou sur des entraves aux modes de productions.

Le manque de clarté du droit des eaux au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier pour les eaux non navigables, a laissé la gestion des conflits d'usage à mi-chemin entre l'autorité administrative et l'autorité juridique. Ce partage conflictuel de l'administration des bassins hydrographiques est mis en avant par Alice Ingold : elle fait de l'achèvement des états administratifs le facteur majeur qui affecte le « régime juridique de l'appropriation de la nature<sup>131</sup> ». Comme cela

---

<sup>130</sup>Pour la couverture d'une rivière urbaine voir par exemple : Chloé DELIGNE, « Brussels and its rivers, 1770–1880 : Reshaping an Urban Landscape », in : *Urban Rivers*, sous la dir. de Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, *Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 17-33.

<sup>131</sup>INGOLD, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIX<sup>e</sup> siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », op. cit.

### III. MODALITÉS ET PRATIQUES DE L'APPROPRIATION

---

sera développé dans ce travail, ce nouveau régime est radicalement imprégné d'une idéologie de rationalisation des hydrographies au profit de l'industrie. Si autorités administrative et juridique se retrouvent parfois face à face, les acteurs principaux de ces différentes institutions sont convaincus de l'importance, à la fois de fournir les eaux nécessaires aux industries, et de leur permettre de relâcher les résidus de leurs productions dans les rivières afin de les éloigner des lieux les plus densément habités. Ce « consensus industrialiste<sup>132</sup> » au sein des administrations publiques est assuré par une connivence et une proximité entre les grands industriels et les représentants de l'État sur les territoires.

Cette proximité est entretenue par l'interpénétration des milieux industriels et politiques, les industriels investissant tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle les différentes arènes politiques. Grâce à la tenue de mandats politiques<sup>133</sup>, ces derniers peuvent s'emparer des différents cadres dans lesquels les opportunités d'accaparement de l'eau et les conflits créés par l'accaparement ou la contamination des rivières sont discutés. Les industriels sont nombreux à siéger et à faire valoir leurs intérêts au sein des commissions techniques impulsées par les préfetures ou les mairies pour résoudre certains problèmes, ou au sein des conseils sanitaires<sup>134</sup>. Cet engagement ne se limite pas au niveau local. Les grands industriels sont également représentés dans les Chambres de députés des différents régimes qui se succèdent en France au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>135</sup>.

L'historiographie a montré en quoi les ingénieurs sont des acteurs clé

---

<sup>132</sup>GARCIER, *La pollution industrielle de la Moselle française*, op. cit.; Kevin TROCH, « Une vulnérabilité délibérément acceptée par les pouvoirs publics ? Extraction du charbon et inondations dans la vallée de la Haine, 1880-1940 », in : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Volume 16 numéro 3 (2016).

<sup>133</sup>Les exemples sont nombreux. Il est possible par exemple d'évoquer les Schneider au Creusot : Michel OFFERLÉ, « Les Schneider en politique », in : Dominique SCHNEIDER, *Les Schneider, Le Creusot : une famille, une entreprise, une ville*, Paris : Fayard, 1995, p. 290-291, ou encore les Koechlin à Mulhouse. Cette question a été abordée par Philippe Hamman dans une courte synthèse historiographique sur la question : Philippe HAMMAN, « Patrons et milieux d'affaires français dans l'arène politique et électorale (XIXe - XXe siècles) : quelle historiographie ? », in : *Politix* 84.4 (2008), p. 35-59 ; voir également l'ouvrage de Jean Garrigues : Jean GARRIGUES, *La République des hommes d'affaires*, Paris : AUBIER, 1998, 432 p.

<sup>134</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 170.

<sup>135</sup>À Roubaix, de nombreux industriels sont députés au XIX<sup>e</sup> siècle, voir figure C.5.1

## INTRODUCTION

---

de la modernité telle que promue par l'État et les acteurs industriels au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>136</sup>. Les corps techniques de l'État ont une place importante dans la gestion des eaux en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Le corps des Mines est chargé de la surveillance des sources d'eaux minérales, celui des Ponts et Chaussées est chargé des cours d'eau et des établissements installés en bordure de ceux-ci. Plusieurs travaux ont montré la perméabilité entre ces corps et les élites industrielles<sup>137</sup>. Cette perméabilité se constate par exemple dans les emplois pris par les étudiants formés dans les écoles d'ingénieurs au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>138</sup>. Les ingénieurs d'État sont des conseillers précieux pour les industriels du pays et sont chargés d'assurer la réussite de l'industrie<sup>139</sup>.

Cette thèse s'intéresse donc tout particulièrement à la manière dont les intérêts industriels sont transmis à travers les administrations publiques. Le soutien à l'appropriation de l'hydrographie est le témoignage d'un alignement de l'intérêt public sur les intérêts des industries, alignement qui est porté par des pratiques discursives et matérielles qu'il s'agit de caractériser. L'étude de ces questions durant plus d'un siècle permet toutefois de montrer la plasticité de ces pratiques en fonction des réalités des rapports de force politiques et administratifs auxquels sont soumis les industriels de l'agglomération.

---

<sup>136</sup>André THÉPOT, *L'Ingénieur dans la société française*, Mouvement social, Paris : Éd. ouvrières, 1985, 329 p. ; Jean-Pierre DAVIET, *La société industrielle en France, 1814-1914 : productions, échanges, représentations*, Paris : Seuil, 1997, 340 p. ; pour une étude de cas de la place des ingénieurs dans l'imposition de mutation de l'hydrographie au service de la production électrique dans les Alpes voir : Anne DALMASSO, « L'ingénieur, la Houille Blanche et les Alpes : une utopie modernisatrice ? », in : *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie* 29.1 (2001), p. 25-38.

<sup>137</sup>Geneviève Massard-Guilbaud propose une analyse de ces deux corps et note que le corps des Ponts semble plus susceptible que celui des Mines de s'opposer aux abus industriels dans des cas aigus d'insalubrité : MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 191-201.

<sup>138</sup>Pierre CAYEZ, *Crises et croissance de l'industrie lyonnaise*, Paris : Éditions du C.N.R.S., 1980, 357 p.

<sup>139</sup>L'historiographie francophone a produit de nombreux et riches travaux sur la place des ingénieurs dans les sociétés industrielles du XIX<sup>e</sup> siècle, voir par exemple : Terry SHINN, « Des Corps de l'État au secteur industriel : genèse de la profession d'ingénieur, 1750-1920 », in : *Revue française de sociologie* 19.1 (1978), p. 39-71 ; THÉPOT, *L'Ingénieur dans la société française*, op. cit. ; DALMASSO, « L'ingénieur, la Houille Blanche et les Alpes », op. cit. ; Hervé JOLY, *À Polytechnique*, Flammarion, 2021, 357 p.

#### Une pratique transfrontalière

Le caractère polysémique du terme de frontière en fait un objet d'étude récurrent de nombreux programmes de recherches historiques<sup>140</sup>. Pour les frontières politiques, les travaux d'histoire environnementale qui s'intéressent à ces objets invitent à prendre garde aux « effets de frontière ». C'est-à-dire à la fois à ne pas dessiner *a priori* les terrains de recherche en fonction de ces frontières politiques, mais également à ne pas ignorer les spécificités des territoires frontaliers. Dans le cas de ce terrain d'étude, la frontière franco-belge ne suis aucune limite hydrographique, elle n'est ni une limite de bassin – comme les frontières franco-espagnole ou franco-italienne – ni une rivière frontalière – comme la frontière franco-allemande. Cette frontière est au contraire traversée par douze cours d'eau – qui tous coulent depuis la France vers la Belgique, dont les plus importants sont la Lys, l'Escaut la Sambre et la Meuse. Cette spécificité frontalière oblige à étudier de chaque côté de la frontière comment se transcrivent les pratiques d'appropriation de l'eau. Ce travail interroge en particulier la manière dont les industriels ont pris en charge cette particularité frontalière, en quoi elle a pu être soit un frein soit un atout dans leurs stratégies d'appropriation de l'hydrographie.

Cependant les frontières politiques ne sont pas les seules limites que le capitalisme manufacturier, puis industriel, a rencontré dans son appropriation de l'hydrographie. Pour s'accaparer les eaux d'autres bassins versants, les reliefs géographiques s'avèrent être de véritable frontières lorsque les moyens techniques ne sont pas disponibles pour les franchir. En cela, le capitalisme a rencontré des « frontières d'appropriation<sup>141</sup> » qui ont pu être dépassées grâce à des taux d'accumulation du capital suffisants pour pouvoir extraire de nouvelles matières, ici des eaux, à de nouveaux environnements. Cette réalité impose une approche géographique des procédés d'appropriation. Le capitalisme a depuis le XVI<sup>e</sup> siècle toujours été tributaire de dynamiques qui

---

<sup>140</sup>Pour ce qui est de l'histoire environnementale il a été évoqué le récent congrès du RUCHE en décembre 2022 sur le thème « Frontières et Environnements », mais ce sujet a également été retenu lors du congrès 2019 de la *European Society for Environmental History* [ESEH] dont le titre était : « Boundaries in/of Environmental History ».

<sup>141</sup>Jason W. MOORE, « Au-delà de « l'écosocialisme » : une théorie des crises dans l'écologie-monde capitaliste », in : *Période* (2015).

## INTRODUCTION

---

ont dépassé le cadre des frontières politiques. Soutenues par des politiques impérialistes, les demandes de matières premières ont déplacé les logiques d'accaparement, mais aussi les pratiques contaminatrices, à travers les continents<sup>142</sup>.

Ce travail, s'il pense les frontières, et s'il prend comme objet une zone transfrontalière, constate plusieurs choses. Tout d'abord, il affirme que toutes les frontières ne sont pas politiques, ensuite qu'il est nécessaire de s'affranchir des frontières, politiques ou non, pour penser les stratégies d'appropriation et de développement du capitalisme, mais également, pour déterminer la manière dont ces frontières peuvent être utilisées dans les stratégies d'appropriation de la bourgeoisie industrielle. Au XIX<sup>e</sup> siècle les frontières sont poreuses pour les matières premières, pour la main d'œuvre, pour les capitaux, mais également pour les pollutions. Cette thèse prône donc une approche non univoque du concept, l'appropriation se réalisant à la fois grâce et malgré les frontières politiques. L'utilisation des frontières devient ainsi un des domaines d'application des pratiques matérielles et discursives qui permettent l'appropriation de l'hydrographie.

### **Des cycles d'appropriation : un usage des conflits et de la transmission**

L'appropriation de l'hydrographie n'est pas un processus linéaire. Les infrastructures qui sont construites et les conflits qui surviennent sont autant d'événements qui rythment la construction et la consolidation de cette appropriation. Ainsi, Geneviève Massard-Guilbaud propose d'étudier les conflits autour des pollutions industrielles comme des cycles : « apparition, dénonciation, recherche (plus ou moins rapide) de solutions »<sup>143</sup>. Cette thèse part de cette proposition pour montrer que l'appropriation se construit par des cycles successifs. Les nœuds de ces cycles sont les conflits ou les épreuves qui enrayent ou déstabilisent le processus d'appropriation. Ce sont lors de ces cycles que la bourgeoisie industrielle doit déployer ses pratiques pour étendre l'em-

---

<sup>142</sup>Voir par exemple : « Mines métallifères et extraction du monde » dans JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 79 et suivantes.

<sup>143</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 344.

prise de l'appropriation ou pour prévenir les conséquences potentiellement néfastes de ces conflits pour la mise à disposition de l'hydrographie au profit de l'accumulation du capital. Le terme de conflit renvoie à des moments de conflictualité importants soit au sein de la bourgeoisie industrielle, soit avec des personnes lésées par le processus d'appropriation. Lors des moments pendant lesquels l'appropriation est déstabilisée, où les formes qu'elle prend ne sont plus en mesure de soutenir le développement de l'outil productif, il sera fait usage du terme d'épreuve. Plus concrètement ces cycles peuvent être déclenchés par la nécessité de construire une nouvelle infrastructure car la disponibilité de l'eau est insuffisante pour l'activité industrielle, ou bien par la montée de récriminations de la part de victimes de l'insalubrité induite par les rejets contaminés.

Les études de ces conflits ou épreuves empruntent méthodologiquement à la sociologie des controverses<sup>144</sup>, ce courant des sciences humaines propose de s'intéresser aux controverses en ce qu'elles sont des moments pendant lesquels les acteurs sont forcés de se positionner. Le conflit ou l'épreuve crée du débat, de l'opposition, il permet donc de dévoiler les intérêts, les stratégies et les pratiques des industriels. Cette approche s'applique d'autant mieux à la discipline historique que ces moments produisent des archives. Ils permettent donc d'étudier avec plus de précision les intérêts et les positions des différents acteurs que par exemple les périodes de gestion routinière des infrastructures de mise à disposition de l'eau. Pour étudier ces conflits, ce travail s'astreint à un principe de symétrie<sup>145</sup>, en retraçant les argumentations des différents camps de ces conflits sans préjuger de leur véracité pour tenter de comprendre la manière dont ils sont résolus. Ainsi ce travail permet de réfléchir en quoi les conflits ou les épreuves sont des moments constitutifs de l'appropriation. Ils fournissent en effet un forum qui permet de relégitimer les formes qu'elle prend. Ces cycles sont des moments pendant lesquels les industriels échangent

---

<sup>144</sup>Pour une introduction à ce courant, voir par exemple : Bruno LATOUR, « Pasteur et Pouchet : hétérogénéité de l'histoire des sciences », in : *Éléments d'histoire des sciences*, Bordas, Paris, 1989, p. 423-445 ; Cyril LEMIEUX, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », in : *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 25.1 (2007), p. 191-212 ; Yannick BARTHE et al., « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », in : *Politix* 103.3 (2013), p. 175-204.

<sup>145</sup>Principe proposé par David Bloor dans : David BLOOR, *Knowledge and Social Imagery*, avec la coll. d'INTERNET ARCHIVE, London ; Boston : Routledge & K. Paul, 1976, 174 p.

## INTRODUCTION

---

avec les pouvoirs administratifs, négocient, se justifient, ils sont donc intégrés dans les stratégies de consolidation de l'appropriation. Bien souvent, le niveau d'appropriation de l'hydrographie est renforcé à la sortie de ces cycles.

L'étude de ces cycles successifs permet de considérer le rôle de la transmission dans le maintien de l'appropriation. Le déploiement chronologique de ce travail permet d'observer la transmission des argumentaires au sein des dynasties patronales textiles. Cette dimension est d'autant plus importante que les acquis de l'appropriation sont eux aussi transmis : les infrastructures construites sur un territoire pour modifier l'hydrographie perdurent et marquent durablement les cycles de l'eau. Elles donnent également à l'industrie d'une région des avantages qui se transmettent et qui deviennent partie intégrante d'un territoire industriel.

L'analyse de l'appropriation des eaux par la bourgeoisie industrielle qui est réalisée dans cette étude assume donc une approche sur le temps long. Bien que les pratiques qui sont constatées se déploient et évoluent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, cette thèse cherche à montrer leur généalogie, à écrire leur histoire. Elle vise donc, à travers l'étude des résistances successives que rencontre la bourgeoisie industrielle dans son processus d'appropriation, à rendre compte à la fois des causes des évolutions de ces pratiques, mais également des moyens de leurs transmissions. Pour cela, elle étudie ces pratiques d'appropriation à travers une période qui s'étale depuis les balbutiements de l'industrialisation, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'entre-deux-guerres. Ce travail aurait même pu se poursuivre jusqu'aux années 1970 et à la désindustrialisation, mais cela aurait nécessité une étude approfondie des changements du rôle de l'État dans une multitude de domaines, ce qui n'était pas raisonnable de réaliser ici<sup>146</sup>. L'étude de cette période de l'après-guerre, n'est cependant pas nécessaire à l'argumentation qui est portée par ce travail et la chronologie retenue permet déjà d'étudier une multitude de conflits qui ont marqué l'histoire de l'appropriation de l'hydrographie par la bourgeoisie industrielle à Roubaix.

---

<sup>146</sup>Cependant quelques pistes concernant la persistance des problématiques d'appropriation après la Seconde guerre mondiale sont esquissées dans l'article : Yaël GAGNEPAIN, « Towards Norms and Sanctions : Interwar Franco–Belgian Border Conflict over the Insalubrity of French Factories », in : *Borders in Globalization Review* 4.2 (2 2023), p. 28-36.

★  
★ ★

L'appropriation de l'hydrographie est donc un processus complexe. L'étude menée s'intéresse aux modalités que prend cette appropriation, aux choix matérielles qui la rendent possible, aux pratiques discursives et matérielles qui assurent sa continuité malgré les résistances qu'elle rencontre. Pour résumer, pour réaliser cette étude, ce travail veille à prendre en compte le fait que cette appropriation n'est pas une simple privatisation des eaux, qu'elle est dépendante de nombreuses infrastructures, d'un ancrage administratif et politique des élites industrielles, et tributaire de dynamiques transfrontalières. Surtout, ce travail affirme que l'appropriation n'est pas un processus linéaire, que les résistances rencontrées sont à l'origine de conflits qui forment des cycles mettant à l'épreuve ce processus. Il affirme enfin que c'est par l'examen de ces conflits et de leurs résolutions qu'il est possible de comprendre et de qualifier les pratiques que cette étude cherche à caractériser.

## IV. Roubaix au fil de l'eau

Roubaix, rassemble de nombreux critères intéressants pour étudier l'appropriation de l'hydrographie par la bourgeoisie industrielle. La ville a connu une industrialisation importante et précoce, concentrée autour de l'activité textile – ce qui lui a valu le surnom de « Manchester français ». Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de Roubaix est multipliée par quatorze. Cette croissance démographique exceptionnelle a peu d'équivalent en France sur la même période. Cette trajectoire est d'autant plus impressionnante que la ville voisine, Tourcoing – quelques kilomètres au nord de Roubaix – présente une croissance similaire. Cette évolution démographique n'est cependant que le corollaire d'une expansion industrielle extrêmement gourmande en main d'œuvre. L'industrie roubaisienne travaille à la fois la laine et le coton, dans des proportions variables selon les décennies et couvre tous les domaines de la production d'étoffes : triage, lavage, peignage, cardage, filature, teinture,

## INTRODUCTION

---

tissage, apprêt. Pour donner quelques chiffres, au début du xx<sup>e</sup> siècle, la population, quasi exclusivement ouvrière, culmine à 125 000 habitants, qui trouvent de l'ouvrage dans plus de 200 établissements industriels textiles<sup>147</sup>. À cette période, les deux villes de Roubaix et Tourcoing rassemblées écrasent les industries concurrentes sur le territoire national : pour la laine peignée, spécialité de l'agglomération, leur production annuelle atteint 40 000 tonnes, soit 90 % de la production nationale<sup>148</sup>. Le chiffre d'affaires annuel du tissage de la laine dans l'agglomération atteint 350 millions de francs à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, 40 % du total du pays et plus du double de celui de Reims, autre principal centre lainier français<sup>149</sup>.

Pour soutenir ce développement exceptionnel la question de la disponibilité de l'eau est, avant même le xix<sup>e</sup> siècle, un sujet de préoccupation pour la bourgeoisie manufacturière. Tout au long du siècle, la question de l'eau est omniprésente dans les débats du conseil municipal. Roubaix présente plusieurs caractéristiques qui en font un terrain d'étude particulièrement intéressant pour ce travail. Roubaix n'est traversée par aucune rivière importante ; cet éloignement des grandes rivières navigables de la région permet donc d'étudier le rapport aux eaux qui sortent du domaine public<sup>150</sup>. La bourgeoisie industrielle roubaisienne est, tout au long du xix<sup>e</sup> siècle, une force très visiblement investie politiquement. Ce patronat, parfois qualifié d'« avantage comparatif important<sup>151</sup> » pour l'agglomération, a fait de la manipulation de l'hydrographie de son territoire au bénéfice de l'industrie une des clés de son succès. La transmission des pratiques d'appropriation de l'hydrographie est

---

<sup>147</sup>Archives municipales de Roubaix [AMR], 3D 10, rapport du maire pour l'année 1900.

<sup>148</sup>Jean-Claude DAUMAS, *Les territoires de la laine : Histoire de l'industrie lainière en France au xix<sup>e</sup> siècle*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2004, 424 p., p. 285.

<sup>149</sup>Ibid., p. 64, Tableau 3.

<sup>150</sup>Les études concernant la domestication des eaux courantes situées hors du domaine public sont rares, il faut citer la thèse de Jean-Paul HAGHE, « Les eaux courantes et l'Etat en France (1789-1919) : du contrôle institutionnel à la fétichisation marchande », These de doctorat, Paris, EHESS, 1998 ; ou encore Serge BENOIT, « L'usage énergétique de l'eau : droit et pratique révolutionnaire », in : Andrée CORVOL, *La nature en Révolution : 1750-1800*, Collection Alternatives rurales, Paris : Éd. l'Harmattan, 1993, p. 46-58 ; cité par : INGOLD, « Gouverner les eaux courantes en France au XIX<sup>e</sup> siècle : administration, droits et savoirs », op. cit., p. 4.

<sup>151</sup>DAUMAS, *Les territoires de la laine*, op. cit., p. 238.

particulièrement importante au sein de familles qui sont ancrées dans l'agglomération et qui se sont appuyées sur une solidarité de classe affirmée pour développer, tout au long du siècle, de véritables empires industriels familiaux. Roubaix, dont le territoire se trouve à moins d'un kilomètre de la Belgique est également une ville frontalière, caractéristique qui est utilisée à plus d'un titre par ce patronat. L'économie de Roubaix est tournée pour partie vers l'exportation, mais ce sont également les capitaux, la main d'œuvre, les eaux comme les pollutions qui ne connaissent pas de frontières. En effet, l'industrie roubaisienne est, depuis le début de l'industrialisation, à l'origine d'une insalubrité importante qui contamine, par le biais du petit ruisseau de l'Espierre, les territoires en aval de l'agglomération, principalement situés en Belgique.

La partie qui suit vise à présenter en quoi ce travail s'inscrit dans une historiographie roubaisienne. La place particulière que Roubaix a tenu dans l'industrialisation du pays est à l'origine d'assez nombreuses études dont ce travail bénéficie. La partie suivante montre comment cette thèse s'inscrit par ailleurs dans une dynamique récente d'histoire environnementale de la région et entend participer à l'écriture d'une histoire environnementale de l'histoire industrielle de Roubaix et Tourcoing.

### **Une historiographie roubaisienne**

À partir des années 1950, le XIX<sup>e</sup> siècle devient un sujet historique majeur. L'historiographie est alors traversée, comme le dit Maurice Agulhon, par « l'antagonisme de définitions issues des différentes philosophies de l'histoire qui ont chacune leur déterminisme », il rappelle que cette période peut-être « pour les uns celle de l'apogée des États-Nations, pour les autres celle du capitalisme industriel, pour d'autres celle du libéralisme bourgeois<sup>152</sup> ». Cet attrait pour le XIX<sup>e</sup> siècle, conjugué au dynamisme de l'histoire économique et au nouvel intérêt pour les territoires et les dynamiques locales, ont fait de Roubaix et de son développement remarqué un objet d'étude occasionnel pendant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Puisque ces études sont mises à profit dans ce travail, il est nécessaire d'explicitier les prises de partie de cette

---

<sup>152</sup>Maurice Agulhon cité par : Alain CORBIN et al., *L'invention du XIXe siècle*, Paris, France : Klincksieck : Presses de la Sorbonne nouvelle, 2002, 311 p., tome 2, p. 9.

## INTRODUCTION

---

historiographie lorsqu'elle a tenté, de façon plus ou moins convaincante, d'expliquer la trajectoire industrielle et économique de la fabrique de Roubaix. Il est possible de séparer ces travaux en trois catégories, qui ont évolué depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, dans chacune desquelles il est possible de ranger aussi bien des travaux des années 1950 comme des dernières décennies. Ces catégories se caractérisent par trois manières d'aborder l'histoire de Roubaix : la première propose une histoire économique et technique et interroge les différentes phases de développement de la ville ; la deuxième tente de répondre aux questions posées par ce développement par une histoire de la bourgeoisie roubaisienne ; la troisième, plus restreinte, s'éloigne quelque peu de ces considérations en proposant une histoire urbaine et sociale qui apporte d'autres éléments de l'histoire de la ville.

Pour tout travail historique qui s'intéresse à l'industrie de Roubaix, l'apport de la première catégorie, qualifiée ici d'histoire économique et technique, est indéniable. Pendant les années d'hégémonie de l'histoire économique dans les décennies 1950 et 1960<sup>153</sup>, plusieurs études ont proposé un travail minutieux de reconstitution de l'évolution de l'appareil productif roubaisien – et tourquennois – depuis les balbutiements de l'industrialisation. Certains de ces travaux proposent une étude sur une période longue, comme Michel Raman, qui a tenté d'évaluer la croissance de la fabrique de Roubaix à partir de 1790 en décrivant l'évolution de l'outil de travail et de la production dans la ville<sup>154</sup>. La diversité et la précision des chiffres qu'il a collectés en font toujours aujourd'hui des données de référence. D'autres travaux se concentrent sur des périodes plus restreintes pour questionner les moments de crise, comme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>155</sup>, ou pour faire un état des lieux de l'outil de travail à un moment précis<sup>156</sup>. Durant les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, d'autres

---

<sup>153</sup>Jean-Claude DAUMAS, éd., *L'Histoire économique en mouvement : entre héritages et renouvellements*, trad. par Marie-Agnès DAUMAS, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2019, 406 p., p. 21.

<sup>154</sup>Michel RAMAN, « Mesure de la croissance d'un centre textile : Roubaix de 1789 à 1913 », in : *Revue d'histoire économique et sociale* 51.4 (1973), p. 470-501.

<sup>155</sup>Léon MACHU, « La crise de l'industrie textile à Roubaix au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », in : *Revue du Nord* 38.149 (1956), p. 65-75.

<sup>156</sup>Alain HENNEBICQUE, « À propos de la conjoncture économique dans l'arrondissement de Lille au début du XX<sup>e</sup> siècle », in : *Revue du Nord* 50.196 (1968), p. 75-87.

travaux ont mis l'accent sur l'importance du commerce et du négoce dans le développement du « complexe industriel » de Roubaix-Tourcoing<sup>157</sup>. Un travail comme l'ouvrage de Jean-Pierre Hirsch<sup>158</sup>, bien qu'il porte sur tout le bassin lillois, propose de nombreux éléments sur les interactions entre commerce et institutions qui ont permis l'épanouissement économique de Roubaix et Tourcoing. La thèse plus récente de Jean-Luc Mastin, qui porte également sur tout le bassin lillois, permet de comprendre la persistance de la spécialisation textile à Roubaix et Tourcoing, en analysant la place du patronat roubaisien dans le secteur bancaire régional<sup>159</sup>. D'autres travaux, qu'il est possible de placer dans le même courant, ont apporté leur pierre à l'écriture de l'histoire de l'industrie à Roubaix, en proposant des histoires de l'industrie textile par filière, pour le coton<sup>160</sup> ou la laine<sup>161</sup>.

La deuxième catégorie rassemble les travaux consacrés à l'étude du patronat ou de la bourgeoisie roubaisienne. Certains de ces travaux ne sont pas si éloignés des précédents, mais ils ont tous en commun de prendre comme objet principal d'étude, de façon critique ou non, la bourgeoisie industrielle, au risque parfois de chercher dans les actions de cette classe la réponse à toutes les questions qui peuvent être soulevées par l'historiographie. Par exemple, lorsque Claude Fohlen publie dès 1951 une étude de l'évolution industrielle de Roubaix, il met en avant, pour expliquer la transformation de la ville, l'ingéniosité des entrepreneurs roubaisiens, qui auraient su répondre aux changements de « modes » en s'adaptant aux demandes des consomma-

---

<sup>157</sup>Jean-Pierre DAVIET, « Le complexe industriel de Roubaix-Tourcoing et le marché de la laine (1840-1950). », in : *Revue du Nord* 69.275 (1987), p. 777-813.

<sup>158</sup>Jean-Pierre HIRSCH, *Les deux rêves du commerce : entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, France : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1991, 534 p.

<sup>159</sup>Jean-Luc MASTIN, « Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914 », Thèse de doctorat, Lille, France : Université Charles de Gaulle, 2007, 300 p. ; d'autres éléments sur la question du rôle du secteur bancaire dans la réussite du complexe industriel sont présent dans le récent ouvrage : Hubert BONIN et Jean-François ECK, éd., *Les banques et les mutations des entreprises : Le cas de Lille-Roubaix-Tourcoing aux XIXe et XXe siècles*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2019, 326 p.

<sup>160</sup>Mohamed KASDI, *Les entrepreneurs du coton : Innovation et développement économique (France du Nord, 1700-1830)*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2016, 372 p.

<sup>161</sup>DAUMAS, *Les territoires de la laine*, op. cit.

## INTRODUCTION

---

teurs. L'historien fait ainsi de la demande et des exigences nouvelles des acheteurs le moteur principal de la transformation de la production et *in fine* du succès de la fabrique roubaisienne<sup>162</sup>. Il est possible de citer d'autres travaux retraçant l'histoire de cette bourgeoisie textile, comme ceux de Jean Lambert-Dansette – lui-même issu d'une famille bourgeoise de la région – et Joseph-Antoine Roy<sup>163</sup>. Ces contributions, si elles ne proposent pas d'analyse historique particulièrement originale, sont tout de même une riche source d'information sur les liens qui unissaient les bourgeoisies des bassins textiles du nord de la France. D'autres descendants des grandes familles bourgeoises de l'agglomération participent également à écrire l'histoire de leur ville. Dans les années 1960, Jacques Toulemonde profite de l'accès exclusif aux archives de sa propre famille pour produire quelques études économiques<sup>164</sup> et livrer son interprétation de la réussite des industriels roubaisiens. Il admet cependant que ses travaux sont ceux « d'un patron et d'un chrétien<sup>165</sup> ». Pendant ces premières années de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ces travaux ont participé, en collectant des informations éparpillées dans de multiples fonds privés pour écrire l'histoire d'un « patronat novateur et dynamique<sup>166</sup> » qui est le personnage principal d'une histoire entrepreneuriale conquérante de la ville. Ce choix de se concentrer sur l'étude du caractère ou de l'idéologie du patronat roubaisien pour tenter d'expliquer les réussites ou les échecs de l'industrie de la ville a continué à être fait dans des travaux bien plus récents<sup>167</sup>. L'investissement politique de cette bourgeoisie industrielle a aus-

---

<sup>162</sup>Claude FOHLEN, « Esquisse d'une évolution industrielle. Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle », in : *Revue du Nord* 33.130 (1951), p. 92-102.

<sup>163</sup>Jean LAMBERT-DANSETTE et Joseph-Antoine ROY, « Origine et évolution d'une bourgeoisie : Le patronat textile du bassin lillois (1789-1914) », in : *Revue du Nord* 37.148 (1955), p. 199-216 ; Jean LAMBERT-DANSETTE et Joseph-Antoine ROY, « Origine et évolution d'une bourgeoisie. Le patronat textile du bassin lillois (1789-1914) (suite) », in : *Revue du Nord* 40.157 (1958), p. 49-69.

<sup>164</sup>Jacques TOULEMONDE, « Notes sur l'industrie roubaisienne et tourquennoise dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », in : *Revue du Nord* 48.190 (1966), p. 321-336 ; Jacques TOULEMONDE, *Naissance d'une métropole : Histoire économique et sociale de Roubaix et Tourcoing au XIX<sup>e</sup> siècle*, Tourcoing : G. Frère, 1966, 249 p.

<sup>165</sup>Idem, *Jacques Toulemonde. Naissance d'une métropole*, op. cit., p. 8.

<sup>166</sup>FOHLEN, « Esquisse d'une évolution industrielle. Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle », op. cit.

<sup>167</sup>Que ce soit pour le XVIII<sup>e</sup> siècle : KASDI, *Les entrepreneurs du coton*, op. cit. ; ou pour le XX<sup>e</sup> siècle : Jacques BONTE, *Patrons textiles. Un siècle de conduite des entreprises textiles à Roubaix-Tourcoing 1900-2000*, Lille : La Voix du Nord, 2002, 542 p.

si été discuté. C'est le cas par exemple de l'industriel-député-maire Eugène Motte, personnage central de la ville au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>168</sup>. Il est dépeint par ses admirateurs comme l'exemple type d'un patron social soucieux de ses ouvriers. Compte tenu du nombre de travaux, académiques ou amateurs, qui lui est consacré, il est possible de dire que le patronat roubaisien a suscité une certaine fascination chez les historiens, fascination qui a permis de collecter une grande quantité d'informations sur ces familles propriétaires qui ont joué un rôle prépondérant dans la construction de l'industrie de la ville<sup>169</sup>.

La troisième catégorie contient les quelques études, plus rares, qui tentent de s'éloigner des considérations propres à l'histoire économique et industrielle, ou de l'étude de la bourgeoisie roubaisienne. Pierre Deyon a par exemple porté un intérêt à l'habitat à Roubaix en s'interrogeant sur le logement et la transformation du bâti pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>170</sup>. C'est également le cas de la synthèse sur l'histoire de la ville, publiée conjointement par Yves-Marie Hilaire et Louis Trénard, qui aborde une grande diversité de thématiques et qui élargit les horizons et les questionnements sur l'histoire de la ville<sup>171</sup>. Enfin, il faut citer le remarquable ouvrage de Chantal Petillon, *La population de Roubaix*<sup>172</sup>. Son étude, tout en assumant une « religion du chiffre », s'inscrit dans une histoire sociale qui ne prétend pas expliquer une époque par l'étude exclusive de la bourgeoisie au pouvoir, ni par des successions de niveaux de productions et de taux de croissance. Elle offre un tableau démographique complet de la population de Roubaix entre 1750 et

<sup>168</sup>Amaury DE BAUDUS, « Eugène Motte, député-maire de Roubaix », in : *Revue du Nord* 75.302 (1993), p. 669-699; Gaston MOTTE, *Les Motte : étude de la descendance Motte-Clarisse, 1750-1950 (Tourcoing-Roubaix-Armentières-Lille). Histoire de quatre générations*, Impr. Verschave, 1952, 173 p.

<sup>169</sup>Cette constatation peut d'ailleurs s'étendre à ce travail qui fait lui aussi le choix de s'intéresser à cette bourgeoisie pour caractériser ses pratiques d'appropriation de l'hydrographie.

<sup>170</sup>Pierre DEYON, « Roubaix dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », in : *Construire la ville : XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, sous la dir. de Maurice GARDEN et Yves LEQUIN, Hors collection, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1983, p. 117-129; du même auteur, voir également : Pierre DEYON, « Un modèle à l'épreuve, le développement industriel de Roubaix de 1762 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », in : *Revue du Nord* 63.248 (1981), p. 59-66.

<sup>171</sup>HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit.

<sup>172</sup>Chantal PETILLON, *La population de Roubaix : Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2006, 399 p.

## INTRODUCTION

---

1880, donnant de la consistance à la grande population ouvrière qui, pendant deux siècles a fait marcher les fabriques et usines de la ville, mais sur laquelle trop peu de travaux ont été produits. Il est également possible de ranger dans cette catégorie les travaux d'histoire sociale et politique qui se sont intéressés à l'organisation politique précoce de la classe ouvrière dans la ville. C'est en effet à Roubaix que la première municipalité socialiste est élue en France, en 1891<sup>173</sup>.

Tout ces travaux sont utiles à plus d'un titre. Tout d'abord, parce qu'ils ont permis chacun à leur manière d'écrire l'histoire de Roubaix ; cette thèse est nécessairement tributaire de ces travaux antérieurs sans lesquels il ne serait pas possible de répondre aux questions soulevées ici. Par ailleurs, ce manuscrit essaye d'emprunter un peu des trois approches décrites ici. Ce travail s'appuie sur l'histoire industrielle et économique de la ville, étudie les pratiques de la bourgeoisie, mais questionne un élément extérieur : l'eau, qui façonne la ville, sa géographie, son urbanisme et ses populations.

### **Écrire une histoire environnementale de Roubaix**

De cette tentative de synthèse de l'historiographie roubaisienne, il est possible de tirer quelques conclusions. Si l'histoire de l'industrie de Roubaix a été raisonnablement couverte, les travaux universitaires sur la ville ne sont pas si nombreux et relativement anciens. Ces derniers n'ont donc pas été réinterrogés par les apports plus récents de l'historiographie. En particulier, aucun travail se réclamant de l'histoire environnementale n'a pris pour objet d'étude les villes de Roubaix ou Tourcoing. Cette thèse, dont l'objectif est d'étudier les pratiques de la bourgeoisie industrielle qui rendent possible et font perdurer leur appropriation de l'hydrographie, ne nie pas pour autant participer à l'écriture d'une histoire locale. Grâce aux apports de l'histoire environnementale et à l'originalité de l'objet d'étude, ce travail souhaite apporter un autre regard sur les contingences qui ont permis le développement

---

<sup>173</sup>Rémi LEFEBVRE, « « Le conseil des buveurs de bière » de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », in : *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 14.53 (2001), p. 87-115 ; Rémi LEFEBVRE, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », in : *Revue française de science politique* 54.2 (2004), p. 237-260.

et le succès de l'industrie roubaisienne, et contribuer à l'écriture de l'histoire de cette ville et de ses habitants.

Cette thèse propose une histoire environnementale du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle s'inscrivant dans une dynamique historiographique qui, si elle n'a pas pris l'agglomération de Roubaix-Tourcoing comme objet, a produit ces dernières années plusieurs travaux inspirants sur le nord de la France et la Belgique. Ces travaux offrent une base de réflexion sur les dynamiques environnementales propres à la région, qui ont pu entrer en interaction avec le développement, le triomphe ou le retrait de l'industrie sur ce territoire.

L'histoire environnementale du nord de la France et de la Belgique, inscrite dans la tradition historiographique francophone, est marquée par l'étude de l'importance des pollutions industrielles dans la région. Ce territoire, un des plus précocement et densément industrialisé au monde, a été contaminé par les rejets des usines qui ont empoisonné la région. Cette densité industrielle a par exemple déclenché de multiples controverses sur les fumées des usines qui sont à l'origine des premières régulations sur ces rejets en Belgique dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>174</sup>. Ces pollutions atmosphériques se sont amplifiées tout au long de la deuxième moitié de XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à perdre leur caractère localisé, comme l'a montré Alexis Zimmer dans sa contre-enquête sur les brouillards toxiques originaires de la vallée de la Meuse en 1930<sup>175</sup>. Sur les pollutions fluviales, un article original de François Jarrige présente les impacts du rouissage du lin dans les eaux de la Lys, non loin de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing<sup>176</sup>. L'historiographie a également montré les conséquences des activités industrielles et de

---

<sup>174</sup>Julien MARÉCHAL, *La guerre aux cheminées : pollutions, peurs et conflits autour de la grande industrie chimique (Belgique, 1810-1880)*, Belgique, 2016, 554 p. ; Julien MARÉCHAL, « L'insoutenable légèreté de l'air. Industrie chimique et territoires de la pollution dans la vallée de la Sambre (1850-1870) », in : *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, sous la dir. de Michel LETTÉ et Thomas LE ROUX, Histoire, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 155-177.

<sup>175</sup>Alexis ZIMMER, *Brouillards toxiques : Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête*, Bruxelles, Belgique : Zones sensibles, 2016, 215 p.

<sup>176</sup>François JARRIGE, « Au risque des eaux de rouissage : Villes, conflits et territoires dans le bassin de la Lys au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », in : *Jaarboek voor Ecologische Geschiedenis 2010* (2012).

## INTRODUCTION

---

l'importante urbanisation sur les rivières dans la région<sup>177</sup> mais aussi sur le réseau de voies navigables<sup>178</sup>. La forte industrialisation a aussi été dénoncée dans le cadre d'études sur l'histoire de la santé<sup>179</sup>. Judith Rainhorn a publié une vaste étude sur les impacts sanitaires de l'industrie de la céruse, dont l'agglomération de Lille fut la première productrice<sup>180</sup>.

Bien que le nord de la France et la Belgique furent des régions fortement extractivistes, peu de travaux ont pointé les conséquences de l'accaparement des ressources naturelles au profit de l'industrie dans la région. L'industrie du nord a certes utilisé de nombreux produits importés des quatre coins de la planète : dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les laines travaillées à Roubaix sont majoritairement importées d'autres continents. Cependant le charbon utilisé était principalement extrait dans les bassins miniers du Borinage en Belgique ou du Pas-de-Calais. L'importance de ces bassins miniers n'a pourtant donné lieu qu'à quelques rares travaux d'histoire environnementale, que ce soit sous l'angle de la santé au travail<sup>181</sup>, ou sous celui des dommages environnementaux des pratiques extractivistes<sup>182</sup>.

La perspective présentée dans cette thèse, qui rassemble, sous le prisme de l'appropriation de l'hydrographie, l'étude des pollutions industrielles et de l'accaparement des ressources au profit de l'industrie, est donc radicalement nouvelle dans la région. Elle fait suite à plusieurs articles déjà publiés

---

<sup>177</sup>DELIGNE, « Brussels and its rivers, 1770–1880 : Reshaping an Urban Landscape », op. cit. ; Laëticia DEUDON, « Construction et évolution de la vulnérabilité dans la vallée de l'Escaut (France) et la vallée du Saint-Laurent (Québec), XVII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles », in : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Volume 16 (2016).

<sup>178</sup>TILLY, « Fleuves et canaux dans la zone franco-belge entre 1814 et 1914 », op. cit.

<sup>179</sup>À l'Université de Lille, Léo Heuguebart mène actuellement une thèse d'histoire sur la prépondérance de la maladie de Chron dans les zones fortement polluées de la région.

<sup>180</sup>RAINHORN, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*, op. cit. ; voir également les travaux précurseurs de Laurence Lestel sur la question : Laurence LESTEL, « La production de céruse en France au XIX<sup>e</sup> siècle : évolution d'une industrie dangereuse », in : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 38 (2002).

<sup>181</sup>Paul-André ROSENTAL, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », in : *Revue française des affaires sociales* 2 (2008), p. 255-277 ; Judith RAINHORN, *Santé et travail à la mine : XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2016, 306 p.

<sup>182</sup>Sur les affaissements miniers dans la région voir la thèse défendue par Kévin Troch à l'Université de Lille, dont quelques éléments peuvent être retrouvés dans l'article suivant : TROCH, « Une vulnérabilité délibérément acceptée par les pouvoirs publics ? », op. cit.

qui proposent de lier les questions de l’approvisionnement en eau et de la pollution de la vallée en aval de Roubaix et Tourcoing<sup>183</sup>. Ce travail espère donc participer à une prise en considération plus importante de la région par l’histoire environnementale, car l’industrie a fortement façonné ces territoires qui souffrent toujours des stigmates de cette activité<sup>184</sup>.

## V. Sources

Ce travail s’appuie sur l’étude de documents originaux conservés dans différents centres d’archives, en France et en Belgique. Cependant, avant de présenter succinctement ces sources, il est nécessaire d’évoquer quelques personnages importants de l’histoire de Roubaix qui sont qualifiés ici d’« érudits roubaisiens ». Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de notables de la ville, la plupart rassemblés sous l’égide de la Société d’émulation de Roubaix, se sont évertués à écrire l’histoire de leur ville et ont publié un grand nombre de travaux. La qualité inégale de ces travaux, leur absence de méthodologie historique, ainsi que parfois leur ancienneté, font que ces publications sont considérées ici comme des sources primaires et qu’elles n’ont pas été présentées comme faisant partie de l’historiographie roubaisienne.

---

<sup>183</sup>GAGNEPAIN, « Towards Norms and Sanctions », op. cit. ; Yaël GAGNEPAIN, « Du canal de Roubaix à l’insalubrité de la vallée de l’Espierre. Une histoire environnementale du contrôle de l’eau par les industriels de Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle », in : *Histoire@Politique* (n°43 2021) ; Yaël GAGNEPAIN, « Face aux pollutions de l’industrie textile roubaisienne, la menace d’un barrage belge pour bloquer l’Espierre et inonder la France (1877-1900) », in : *Revue du Rhin supérieur* 3 (2021), p. 41-60.

<sup>184</sup>La région Hauts-de-France, et le département du Nord, souffrent d’un des plus grands nombre de sites Seveso. Pour un exemple des travaux qui interrogent grâce à l’histoire cette période de l’après industrie voir : Judith RAINHORN et Coralie DUMONTIER, « Faire l’histoire d’un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de Metaleurop-Nord », in : Thomas LE ROUX et Michel LETTÉ, *Débordements industriels : environnement, territoire et conflit, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2013, pp 377-397.

### Les érudits de Roubaix

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que s'invente la discipline historique contemporaine<sup>185</sup>. Dès le début du siècle, la ville de Roubaix héberge quelques érudits qui, bien qu'avant tout passionnés par l'époque médiévale, tentent d'expliquer les métamorphoses contemporaines de leur ville.

Les premiers de ces érudits sont deux archivistes de Roubaix, qui ont chacun leur tour écrit de conséquents ouvrages sur leur ville. Le premier est Louis-Edmond Marissal, également juge de paix et bibliothécaire. Il publie en 1841 *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix*. Il y décrit une ville qui « est sortie de son obscurité première par la seule puissance d'un travail intelligent, par les efforts continus d'une industrie raisonnée<sup>186</sup> ». Le second, Théodore Leuridan a marqué l'histoire de sa ville à plusieurs titres. Il publie entre 1859 et 1863 une colossale *Histoire de Roubaix*<sup>187</sup>, dont les quatrième et cinquième parties, particulièrement intéressantes pour cette étude, traitent respectivement de l'*Histoire des institutions communales* et de la *Fabrique de Roubaix*. Leuridan est par la suite à l'initiative, en 1868, de la création de la Société d'émulation de Roubaix, sous l'égide de laquelle il publie également en 1879 une histoire de l'ancienne Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix<sup>188</sup> et en 1882 un recueil de sources pour l'Histoire de Roubaix<sup>189</sup>.

Les publications de ces deux hommes constituent des sources secondaires importantes, cependant ces publications sont socialement situées. La Société d'émulation dont Leuridan est à l'origine est fondée main dans la main avec

---

<sup>185</sup>François Jarrige et Emmanuel Fureix vont jusqu'à dire qu'au XIX<sup>e</sup> siècle l'histoire « obsède les contemporains » : JARRIGE et FUREIX, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIXe siècle français*, op. cit., p. 26.

<sup>186</sup>Louis-Edmond MARISSAL, *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix, de 1400 à nos jours*, Roubaix : impr. de Beghin, 1844, 309 p., p. 6.

<sup>187</sup>Théodore LEURIDAN, *Histoire de Roubaix*, Bruxelles, Belgique : Editions Culture et civilisation, 1975 (1863).

<sup>188</sup>Théodore LEURIDAN, *Histoire & archives de l'ancienne chambre consultative des arts & manufactures de Roubaix : 1805-1872*, Roubaix, France : Chambre de commerce de Roubaix, 1879, 607 p.

<sup>189</sup>Théodore LEURIDAN, *Sources de l'histoire de Roubaix*, Roubaix, France : Imprimerie E. Dardenne, 1882, 295 p.

les plus importants industriels de la ville<sup>190</sup>. Elle affirme dans ses statuts fondateurs être « pour l'étude et le développement des progrès des Sciences des Lettres, des Arts et de l'Industrie » ; elle revendique « ses principes catholiques » et « s'interdit toute discussion sur des matières religieuses ou politiques ». Sous couvert d'apolitisme, cette société savante est, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le vecteur d'une morale bourgeoise et d'une lecture érudite et conquérante de l'histoire de la ville. Elle publie pendant un siècle de nombreux travaux historiques d'une grande diversité rassemblés dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*<sup>191</sup>. Lorsqu'ils traitent de la période étudiée ici, ces travaux vantent les mérites de la science et de la technique qui ont permis le développement de la manufacture. Ils épousent une vision hagiographique de l'épopée industrielle de la ville, louant les grandes familles qui auraient été les architectes de cette réussite<sup>192</sup>.

Ces publications anciennes s'efforcent souvent de montrer le talent des entrepreneurs roubaisiens. Elles donnent des informations sur les obstacles rencontrés par la manufacture, mettant par exemple l'accent sur la concurrence de Lille et les différentes politiques d'entrave au commerce. De même, le manque d'eau de l'agglomération est parfois décrit et commenté par ces auteurs. En particulier, pour le début du XIX<sup>e</sup> siècle, ces témoignages sont rares et précieux, mais c'est en toute connaissance des biais potentiels de ces publications qu'il en est fait usage.

De par les origines sociales et l'orientation politique de son auteur, il faut ranger à part le travail méticuleux effectué par Jean Piat. Ce journaliste et

---

<sup>190</sup>Georges TENEUL et Louis TRENARD, « Historiographie Roubaisienne », in : *Revue du Nord* 51.201 (1969), p. 325-332.

<sup>191</sup>SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX, *Mémoires de La Société d'émulation de Roubaix*, Roubaix, 1868-2004.

<sup>192</sup>Un rapide coup d'œil à la liste des noms des présidents successifs de la société suffit à convaincre du positionnement social de l'organisation, parmi eux : un Motte, un Scrépel, deux Prouvost et de nombreux hommes d'Église. Ce jugement est toutefois à tempérer pour les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle : la chute de l'industrie textile à Roubaix, si elle a laissé une nostalgie certaine chez un grand nombre d'habitants de la ville, a aussi permis de desserrer l'étau bourgeois qui pesait sur une partie de ses institutions mondaines. Ainsi la nouvelle revue de la société *Gens et pierres de Roubaix*, qui porte dans son titre même la nostalgie de ce passé textile – référence à Jean et Pierre de Roubaix, voir chapitre 1 –, s'ouvre à des sujets divers, tout comme les petits billets historiques publiés sur le blog de la société.

## INTRODUCTION

---

historien amateur, décédé en 2002, a publié un grand nombre d'ouvrages sur sa ville, ouvrages riches en informations et anecdotes. L'absence de citation de sources dans ses ouvrages est regrettable ; cependant, la consultation du fonds Jean Piat, conservé à la médiathèque de Roubaix, qui regroupe les documents rassemblés par l'historien pour la réalisation de ses ouvrages, laisse peu de doute sur le sérieux de son travail<sup>193</sup>.

### **Archives originales**

Ce manuscrit s'appuie avant tout sur un grand nombre de documents d'archives originaux présentés ici succinctement.

**Archives municipales de Roubaix** Ce travail a avant tout été possible grâce à l'archivage méticuleux réalisé depuis plus d'un siècle par les services de la municipalité de Roubaix. Ce travail, initié par les érudits évoqués ci-dessus et continué tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, permet aux archives municipales de Roubaix [AMR] d'offrir un classement de très grande qualité<sup>194</sup>.

Le fonds conservé aux archives de Roubaix qui est à l'origine de ce travail, et qui est structurant pour la première partie de ce manuscrit, est celui du canal de Roubaix (Sous-série 70). Ce fonds s'étale sur plus d'un siècle et rassemble tous les documents concernant la construction et la gestion du canal de Roubaix – ainsi que du canal de l'Espierre qui est la continuité de celui de Roubaix jusqu'à l'Escaut. La municipalité de Roubaix ayant été particulièrement active pour obtenir la réalisation de cette voie d'eau, le fonds conserve un grand nombre d'échanges avec l'administration préfectorale et les industriels de la ville. Pendant plusieurs années, la municipalité fut même propriétaire de la voie d'eau, jusqu'à la céder à l'État afin d'obtenir son achèvement. Le fonds conserve également les échanges concernant l'utilisation de l'eau du canal pour les besoins de l'industrie, qui fut un sujet de tension

---

<sup>193</sup>Les ouvrages exploités sont par exemple : Jean PIAT, *Roubaix, capitale du textile*, Paris, 1968, 133 p. ; Jean PIAT, *Quand Mimerel gouvernait la France*, Roubaix : Maison du livre, 1992, 332 p. ; ou encore : Jean PIAT, *Les Événements mémorables de Roubaix*, Horvath, 1984, 223 p.

<sup>194</sup>Le soin qui a été apporté à cet archivage va jusqu'à proposer des listes de pièces-à-pièces détaillées sur certains fonds de plusieurs dizaines de mètres linéaires.

important entre les industriels, la municipalité, la préfecture et la société belge gestionnaire du canal de l'Espierre.

Le fonds des biens communaux (sous série 5M) rassemble tous les documents sur les recherches d'eau menées par les services de la municipalité au profit des industriels de la ville. En particulier les dossiers concernant la distribution d'eau de rivière (5M 62-80) et la distribution des eaux potables (5M 81-104) sont utilisés. Les documents du « syndicat de l'Espierre », cette commission intercommunale créée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour entretenir le petit ruisseau de l'Espierre ravagé par les dommages de l'industrie (5M 115-116), est également conservé dans cette sous-série.

La série D, administration de la commune, rassemble les documents produits par la municipalité. Cette série sert de fil rouge à tout ce travail. En particulier, les travaux du conseil municipal depuis 1790 sont conservés et détaillés (sous-série 1D). Les procès-verbaux des séances du conseil municipal ont été exploités. Ils permettent à la fois de suivre l'avancement des infrastructures projetées par la ville pour s'accaparer les eaux de la région, mais également de constater les conflits qui existaient au sein même de la classe possédante sur cette question.

En sus de ces trois fonds principaux, d'autres documents sont aussi occasionnellement exploités, issus des sous-séries sur l'hygiène et la salubrité (5I), sur les élections (1K) ou de la sous-série cartes et plans de Roubaix (6Fi)<sup>195</sup>.

Les archives de l'administration municipale forment donc une part très importante des sources sur lesquelles s'appuient ce travail. La richesse des archives conservées permettrait d'écrire une véritable chronique municipale longue de deux siècles. Pour ne pas tomber dans ce travers, cette thèse a ciblé les moments lors desquels les débats sur les questions hydriques furent les plus tendus au conseil municipal. Ce travail permet à la fois de montrer la place de cette question tout au long de la période étudiée, mais également de comprendre avec finesse l'importance variable de l'emprise de la fraction de la bourgeoisie industrielle la plus intéressée par les questions hydriques sur

---

<sup>195</sup>Que l'équipe des archives municipales de Roubaix – Agathe, Hélène, Luis, Marie et Olivier – soit une nouvelle fois chaleureusement remerciée pour leur patience, leur gentillesse, leur professionnalisme et le soutien qu'ils ont apporté à ce travail.

## INTRODUCTION

---

les institutions municipales. Les échanges que l'administration municipale entretient avec les industriels et l'administration préfectorale constituent les témoignages les plus riches des pratiques déployées par la bourgeoisie industrielle pour s'approprier l'hydrographie de la région.

**Médiathèque et Piscine de Roubaix** Pour compléter ces sources publiques roubaisiennes, un certain nombre de documents conservés à la médiathèque de Roubaix ont également été utilisés. Il a été possible d'accéder au fonds Jean Piat qui rassemble les documents de travail de l'historien amateur<sup>196</sup>. Plusieurs documents iconographiques conservés par la médiathèque et la Piscine de Roubaix ont également été mis à profit<sup>197</sup>.

**Archives nationales du monde du travail** Dans l'ancien « château de l'industrie » de Motte-Bossut, usine roubaisienne emblématique, se sont installées les Archives nationales du monde du travail [ANMT]. Ces archives nationales rassemblent les fonds déposés par des grandes entreprises du pays, ainsi que ceux des organisations du monde du travail, associations ou syndicats. De par leur localisation ces archives conservent plusieurs fonds d'anciennes compagnies roubaisiennes. Toutefois, au regard de la quantité d'archives publiques exploitées, ce travail n'utilise que très peu de sources directement issues de fonds des compagnies textiles. Ce choix tient au peu de documents pertinents conservés dans les quelques fonds d'entreprises existants. Trois d'entre eux sont tout de même exploités : le fonds du peignage Augustin Morel (2012 042), le fonds Motte-Bossut (1988 007) et surtout le fonds du peignage Amédée Prouvost (1997 014). Ce dernier conserve les discussions du puissant cartel des peigneurs de laine, organisation patronale rassemblant les industriels du peignage de la laine de 1881 à 1958. Si le cartel était national, la presque totalité des membres étaient installés dans l'agglomération de Roubaix et Tourcoing. Ces débats du cartel constituent une des sources les plus précieuses dans l'étude des intérêts des industriels les plus concernés

---

<sup>196</sup>L'accès à ces collections a été possible grâce à l'aide d'Élise Lavieville du service patrimoine de la ville.

<sup>197</sup>L'accès aux collections de la Piscine de Roubaix a été rendu possible grâce à l'accueil du conservateur Bruno Gaudichon.

par l'appropriation de l'hydrographie.

**Archives départementales du Nord** Les archives préfectorales conservées à Lille [AD59] ont également été très utiles à ce travail. La série M, administration préfectorale, rassemble les documents concernant la gestion des voies navigables, ainsi que les plaintes à propos de l'insalubrité des cours d'eau. Ces ressources sont complétées par la série S, travaux publics et transports, qui concerne les prises d'eaux industrielles et les problèmes de navigation.

**Archives générale du royaume à Bruxelles** Parce que les pratiques d'appropriation de l'hydrographie par les industriels roubaisiens ont fait fi de la frontière toute proche, les conséquences hydrographiques et sanitaires de cette appropriation se sont aussi faites ressentir en Belgique. Au sein du fonds de la direction générale des voies hydrauliques de l'administration des Ponts et Chaussées belge (T039/05), les Archives générales du royaume à Bruxelles [AGR] conservent des traces des démarches entreprises en Belgique pour tenter d'atténuer les dommages causés par les rejets des eaux des industries roubaisiennes. Ces documents montrent l'ampleur des dommages imposés à la Belgique par les industries françaises, et l'impact que l'appropriation de l'hydrographie par l'industrie de l'agglomération de Roubaix a eu sur la politique et le développement économique des provinces belges voisines.

**Archives de l'État Belge à Tournai** Le canal de l'Espierre, qui relie le canal de Roubaix à l'Escaut, est construit sur le territoire belge à la fin des années 1830. Le fonds de la société du canal de l'Espierre, société anonyme de droit belge gestionnaire de la voie d'eau, est conservé aux archives de l'État Belge à Tournai [AET]. Ces documents sont précieux car ils apprennent beaucoup sur les dommages causés à la vallée en aval de Roubaix par les eaux industrielles.

**Autres sources** Ces fonds d'archives sont complétés par d'autres sources diverses. Il a ainsi été effectué un travail de recensement des articles de presse

## INTRODUCTION

---

traitant des questions de l'eau de chaque côté de la frontière. Ce travail a été possible grâce à la numérisation effectuée d'un côté de la frontière par la bibliothèque numérique de Roubaix<sup>198</sup>, de l'autre par BelgicaPress<sup>199</sup>. Un certain nombre de publications anciennes à caractère de sources sont également citées dans cette thèse. Les références de toutes les sources utilisées sont détaillées à la fin du manuscrit.

---

<sup>198</sup>Site internet en 2023 : <https://www.bn-r.fr/>.

<sup>199</sup>Site internet en 2023 : <https://www.belgicapress.be/>.

## VI. Structure du manuscrit

Le choix a été fait de séparer ce manuscrit thématiquement entre les deux problématiques distinctes que constituent l'accaparement des eaux et les contaminations de la vallée par les résidus non valorisables de la production. Ce choix soulève un certain nombre de problèmes pratiques. En effet, ces dimensions étant liées, elles sont parfois traitées simultanément par les administrations municipales et préfectorale. Ce sont également souvent les mêmes conseillers municipaux qui sont en charge du service municipal des eaux et de la question de l'épuration de l'Espierre. Cependant, étudier les deux questions ensemble dans un plan strictement chronologique aurait rendu complexe le suivi simultané de différents conflits ayant trait soit à l'accaparement soit à la contamination. Un tel plan aurait de toute façon obligé à reproduire au sein des chapitres une séparation entre les deux questions. À l'inverse, se concentrer sur une problématique par partie permet de voir l'évolution ou la persistance des pratiques au service de l'accaparement des eaux ou de la contamination de la vallée. L'argumentation s'autorise toutefois à évoquer les questions d'insalubrité lorsqu'elles sont nécessaires à comprendre les pratiques d'accaparement, et inversement. Le manuscrit se découpe donc en deux grandes parties qui correspondent à l'étude, d'abord de l'accaparement des eaux pour l'industrie, puis de la contamination de la vallée par les rejets industriels. Ce découpage peut aussi être lu comme une étude séparée de l'appropriation de l'hydrographie en amont et en aval des procès de production.

La première partie, « Accaparement : abreuver les machines », propose un découpage chronologique du XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque chapitre suit en fil rouge les efforts des industriels roubaisiens pour obtenir la construction d'une infrastructure de distribution d'eau. Les constructions de ces infrastructures constituent des solutions matérielles qui permettent de rendre possible le processus d'appropriation. Les conditions dans lesquelles ces infrastructures sont décidées et les débats parfois tendus qu'elles soulèvent sont autant de conflits qui participent à produire les modalités de l'appropriation de l'hydrographie. Le premier chapitre retrace les déboires, dans la première moitié

## INTRODUCTION

---

du XIX<sup>e</sup> siècle, d'un projet de canal censé relier Roubaix à une grande rivière. Il décrit également en quoi la constitution de la bourgeoisie industrielle à cette époque, sujet d'étude de ce travail, est influencée par des débats hydrographiques. Le deuxième chapitre s'intéresse aux tensions qui, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, animent la bourgeoisie industrielle avant la construction du réseau de distribution des eaux de la Lys. Le troisième et dernier chapitre de la partie décrit le fonctionnement du service municipal des eaux, créé pour subvenir aux besoins des industriels, ainsi que la construction d'un réseau de distribution d'eau de source. L'accumulation de ces aménagements permet au service municipal des eaux d'acheminer vers l'agglomération, depuis trois bassins versants différents, plus de 50 000 mètres cubes d'eau par jour à la fin du siècle.

La seconde partie, « Contamination : cycles d'impuissance », traite des conséquences du déséquilibre hydrographique engendré par les infrastructures d'accès à l'eau. Par une étude de diverses controverses liées à l'insalubrité et aux inondations créées dans la vallée en aval de la ville, elle présente les pratiques déployées par les industriels pour ne pas avoir à prendre en charge l'atténuation ou les réparations des dommages causés par leurs rejets. Ces pratiques visent à rendre inopérants les cadres mis en place pour tenter de mettre un terme au laissez-faire. Les chapitres suivent un découpage chronologique. Le quatrième chapitre décrit, entre 1850 et 1880, l'émergence des récriminations et la constitution du répertoire argumentatif que les peigneurs vont remobiliser tout au long de la période étudiée. Les cinquième, sixième et septième chapitres s'intéresse chacun à un cycle de montée et de reflux des plaintes et des réclamations à propos des dégâts causés par la qualité et la quantité des eaux industrielles relâchées dans l'Espierre. Ils étudient les propositions techniques, plus ou moins efficaces, portées par les administrations préfectorale et municipales pour atténuer les dommages subis dans la vallée. Ils tentent de montrer en quoi ces cycles sont intégrés dans la perpétuation de l'appropriation de l'hydrographie.

Une conclusion résume les acquis de la thèse et propose également des perspectives de recherches futures.

Pour pouvoir apprécier ce travail, il est nécessaire de s'appuyer sur des cartes. Deux cartes principales sont proposées en préambule de la thèse. La première permet de visualiser la faible hydrographie de l'agglomération de Roubaix et Tourcoing et montre le canal tel qu'il existe en 1860. La seconde, plus éloignée, rassemble les localités et les cours d'eau les plus fréquemment cités dans la thèse, afin de permettre au lecteur de suivre le développement du procédé d'appropriation, mais aussi d'appréhender son étalement géographique. En annexe, d'autres cartes permettent d'apprécier l'étalement urbain progressif de Roubaix et la modification de son hydrographie apparente au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. L'argumentation de cette thèse s'appuie également sur des tableaux, graphiques, ou images. Pour plus de lisibilité, l'ensemble de ces éléments, qu'ils soient dans le corps du texte ou en annexe sont rassemblés sous l'appellation « figure ». Celles qui sont les plus importantes pour la lecture, et spécifiques à un point de l'argumentation, sont insérées dans le corps du texte ; il leur est fait référence grâce à un renvoi numérique – voir figure 1.\*. Les autres, moins centraux, ou au contraire utilisées à plusieurs reprises dans l'argumentation, sont rassemblées dans les annexes et il leur est fait référence grâce à un renvoi alphabétique – voir figure A.\*.

Le corps du texte est suivi d'une liste des sources et d'une bibliographie thématique. Un index des personnes, un index topographique, un index des lois événements, institutions et établissements, une liste des figures et une table des matières détaillée sont également proposés à la fin du manuscrit afin de faciliter la lecture.

## INTRODUCTION

---

**Partie 1**  
**Accaparement :**  
**Abreuver les machines**



Les trois premiers chapitres de cette thèse proposent une étude de l'accaparement de l'eau par la bourgeoisie manufacturière puis industrielle de Roubaix. Ce que décrivent les archives qui y sont discutées, c'est une interminable quête d'eau pour les besoins de l'activité productive.

Cette partie étudie chronologiquement le développement des infrastructures qui font l'hydrographie de Roubaix et de sa région à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle. La construction d'infrastructures successives – canaux, usines de pompes, réservoirs – est lue comme autant de solutions apportées à des épreuves rencontrées dans l'appropriation de l'hydrographie. Lorsque l'hydrographie héritée des générations précédentes ne suffit plus à soutenir le développement manufacturier puis industriel, les fabricants impulsent la construction d'aménagements nouveaux afin d'étendre le contrôle de l'agglomération sur l'hydrographie de la région. La manière dont sont réalisées ces infrastructures témoigne de la place centrale que les manufacturiers confient à la municipalité. Le premier rôle qui est donné à ces ouvrages est celui d'augmenter la disponibilité en eau dans l'agglomération. Ce travail sur le temps long permet toutefois de saisir le rôle pluriel et changeant de certains des aménagements hydrographiques au cours du temps. L'étude de la construction et de la gestion de ces infrastructures permet de suivre les impacts de l'accaparement des eaux non seulement à Roubaix mais également dans les différents bassins versants voisins dans lesquels les eaux nécessaires à l'activité textile sont puisées.

Le premier chapitre étudie la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle à Roubaix. Suite au constat de l'incapacité de l'hydrographie héritée de l'Ancien Régime de répondre aux besoins croissants de l'activité productive, un projet de canal pour relier Roubaix à Lille puis à l'Escaut est initié. C'est dans cette voie d'eau, qui reste longtemps inachevée, que réside les espoirs de la bourgeoisie manufacturière pour ramener à la ville les eaux nécessaires à la modernisation de son outil productif. Cette période permet également de décrire la constitution, au sein de la bourgeoisie manufacturière de l'agglomération d'une élite industrielle qui constitue la fraction de la bourgeoisie la plus active pour étendre le contrôle de l'agglomération sur l'hydrographie. C'est cette puissante bourgeoisie industrielle, étudiée tout au long du manuscrit, qui est à

l'initiative du processus d'appropriation de l'hydrographie qui démarre au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux conflits qui déchirent cette bourgeoisie industrielle à partir du milieu de siècle concernant les choix à faire au niveau municipal afin de permettre l'accaparement de nouvelles eaux. L'étude de ces désaccords ne décrit pas des approches fondamentalement distinctes de la ressource en eau. Elle permet plutôt de décrire une volonté commune d'étendre l'accaparement des eaux de la région et une vision partagée du rôle que doivent tenir les institutions municipales et préfectorales pour permettre cet accaparement. Les désaccords s'avèrent surdéterminés par les intérêts économiques spécifiques des différents industriels pris dans la controverse. Cette période est finalement celle de la construction, commune avec Tourcoing, d'un vaste réseau de distribution des eaux de rivière depuis la Lys au nord de l'agglomération. Ce chapitre s'intéresse en particulier aux moyens qui sont privilégiés pour résoudre le conflit qui fait rage au sein de la bourgeoisie industrielle.

Le troisième chapitre présente les débats qui mènent à l'adjonction, dans les dernières décennies du siècle, d'un réseau d'« eau potable » à celui des eaux de rivière. C'est dans la vallée de la Scarpe, plusieurs dizaines de kilomètres au sud de l'agglomération, que les industriels choisissent de puiser les eaux souterraines nécessaires à l'alimentation de leurs usines. Un regard rétrospectif sur l'évolution de la consommation de l'eau dans l'agglomération décrit le vaste accaparement des eaux de la région au service de la production textile qui a eu lieu tout au long du siècle.

# Chapitre 1

## Aux sources de la grande industrie, les canaux de Roubaix et de l’Espierre (1820-1848)

« Cette construction intéresse essentiellement tous les habitants et notamment les nombreux fabricants et teinturiers qui, manquant d’eau pendant plusieurs mois de l’année, sont forcés de faire de grands frais pour s’en procurer »

---

Délibération du conseil municipal de Roubaix à propos du projet de canal, 3 octobre 1822.

Parmi les travaux de l’historiographie roubaisienne qui ont été présentés peu se sont attardés sur la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce relatif désintérêt peut probablement être imputé à une période considérée comme moins admirable que le triomphe industriel de la deuxième moitié du siècle. La nature des sources conservées ne permet également pas une étude économique aussi fine de l’évolution de l’appareil productif que celles qui ont pu être réalisées à partir des années 1850. Seul l’ouvrage de Chantal Petillon, dont ce premier chapitre tire profit, propose une étude précise de cette période au prisme de

la démographie<sup>1</sup>.

À propos du développement industriel de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls ceux qui ont été désignés en introduction comme les « érudits roubaisiens » ont produit quelques travaux. Mais ces études proposent un récit téléologique des métamorphoses que subit la ville à cette période<sup>2</sup>. Elles voient dans cette modernisation une nécessité à la hauteur de laquelle des entrepreneurs inventifs auraient su se montrer. Ces récits, en n'interrogeant pas ce que ce développement a eu de contingent, ne parviennent pas à décrire correctement pourquoi et comment cette métamorphose a eu lieu. Le mythe d'un XIX<sup>e</sup> siècle prométhéen, triomphe de la science et de la technique, a été depuis trente ans considérablement revisité<sup>3</sup>, et c'est au regard de ces nouvelles approches que l'histoire de Roubaix à cette période est travaillée ici.

Ce chapitre propose deux fils conducteurs. D'un côté il suit les débats autour de la construction des canaux de Roubaix et de l'Espierre, premières infrastructures hydrographiques d'envergure construites au service de l'activité textile dans la ville. De l'autre il constate, à travers ces débats, la constitution progressive, pendant la période, d'une élite manufacturière. Cette élite est constituée des manufacturiers filateurs et teinturiers qui impulsent la concentration de leur production dans de larges manufactures qui deviennent des usines. Ce sont ces manufacturiers qui, plus que les autres, ont besoin d'étendre leur emprise sur l'hydrographie de la région pour soutenir la concentration de leur activité. Ces manufacturiers s'investissent politiquement afin de mettre en place des stratégies pour s'accaparer les eaux qui sont essentielles à leur activité. Cet investissement politique constitue la première des pratiques déployées par ces industriels pour permettre l'accaparement des eaux.

Ce chapitre revient tout d'abord sur la tradition proto-industrielle de

---

<sup>1</sup>Les sources permettant de travailler les questions démographiques sont correctement conservées pour cette période, ce qui n'est pas étranger à la qualité du travail qu'elle a pu produire : PETILLON, *La population de Roubaix*, op. cit.

<sup>2</sup>Voir par exemple : Théodore LEURIDAN, *Histoire de la fabrique de Roubaix*, Impr. Ve. Beghin, 1863, 416 p.

<sup>3</sup>CORBIN et al., *L'invention du XIXe siècle*, op. cit. ; JARRIGE et FUREIX, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIXe siècle français*, op. cit., p. 51.

---

Roubaix ainsi que sur les innovations – mécanisation et machine à vapeur – qui intègrent les procès productifs dans les petits ateliers textiles roubaisiens durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Un passage par les acquis de l’histoire de l’énergie permet de montrer qu’une prise en compte de caractéristiques hydrographiques est nécessaire pour comprendre la temporalité de l’adoption de ces innovations (1.1). L’intensification de la production dans la ville augmente la demande en eau. Les manufacturiers qui ressentent le plus fortement ce manque d’eau, teinturiers et propriétaires de machines à vapeur, réclament vivement un canal pour relier Roubaix à Lille afin de ramener la précieuse ressource à l’agglomération. Ce projet est lancé, cependant le déroulement des travaux est entravé par les intérêts divergents entre les concessionnaires du canal et les manufacturiers textiles (1.2). L’indépendance belge en 1830 offre de nouvelles opportunités à la bourgeoisie textile. Ces opportunités sont démographiques et commerciales, mais elles sont également hydrographiques. En effet, cette indépendance permet aux différents acteurs du projet interrompu du canal de Roubaix, de repenser la portée de l’infrastructure. En quelques années, Roubaix est reliée à l’Escaut par un nouveau canal, celui de l’Espierre qui prolonge celui inachevé de Roubaix. Pour obtenir cette prolongation, plusieurs manufacturiers s’investissent politiquement, et prennent en main un conseil municipal qu’ils ne considèrent pas assez acquis à leurs intérêts (1.3). La décennie 1840 est celle de la naissance de la forme usine dans l’agglomération. La dernière partie du chapitre démontre que la multiplication de ces usines, la spécialisation, et la concentration de la main d’œuvre ont été grandement tributaires de la construction de ces canaux, et de l’apport en eau qu’ils ont permis. Cette nouvelle configuration de la production restructure les rapports de force au sein de la bourgeoisie textile et participe à donner naissance à une bourgeoisie industrielle (1.4).

## 1.1 La fabrique de Roubaix avant 1820

Durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et les vingt premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, un certain nombre d'innovations techniques sont intégrées aux fabriques de Roubaix. Elles ouvrent la voie à la métamorphose d'une activité textile installée depuis longtemps dans la ville. Cette partie revient sur le contexte dans lequel ces innovations sont importées et montre comment la prise en compte de critères hydrographiques est nécessaire pour comprendre la temporalité de leur mise en place. Cette partie permet également de proposer quelques éléments sur la structure de l'activité dans la ville pendant les décennies où s'amorce la mécanisation de la production.

### 1.1.1 Naissance de la fabrique à l'époque moderne

Roubaix possède une longue tradition d'artisanat textile. Le mythe de la ville fait remonter le développement de l'activité à la Charte des Drapiers. Par ce document, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, aurait accordé en 1469 à Pierre de Roubaix, seigneur de la ville, l'autorisation pour ses habitants de faire « licitement drap de toute laine »<sup>4</sup>. Il faut tout d'abord noter que les historiens n'ont pu trouver trace de la fameuse Charte, mais seulement d'une lettre qui en fait promesse. En réalité, il y avait déjà longtemps que « femmes et filles filaient la laine des moutons et que les hommes, dans l'intervalle des travaux des champs, la tissaient sur leurs métiers rustiques<sup>5</sup> ». Certes, au XV<sup>e</sup> siècle l'activité de tissage se répand, mais les restrictions qui pèsent sur la ville et sur ses habitants restent importantes : ils n'ont l'autorisation de tisser que des étoffes grossières afin de ne pas concurrencer l'artisanat lillois. Cette situation perdure plusieurs siècles tandis que les deux villes changent plusieurs fois d'allégeance, partageant le destin des Pays-Bas des Habsbourg, tout d'abord au sein du Saint-Empire germanique puis sous la coupe de la couronne espagnole. Elles ne deviennent françaises qu'à la suite du traité d'Aix-La-Chapelle en 1668.

---

<sup>4</sup>Pour une synthèse sur l'époque médiévale et sur le début de l'époque moderne à Roubaix, voir par exemple : HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit.

<sup>5</sup>Ibid., p. 31-32.

## 1.1. LA FABRIQUE DE ROUBAIX AVANT 1820

---

Pendant ces deux siècles, la production textile s'est développée et densifiée. La ville de Roubaix a été le lieu d'une proto-industrialisation. La structure du travail était articulée autour de négociants-fabricants installés dans la petite ville. Quelques milliers de moutons fournissent à Roubaix de la laine, une autre partie est achetée en Hollande ou en Angleterre par ces négociants. Ils confiaient alors les laines à des artisans qui la filaient et la tissaient sur des métiers à bras installés dans la campagne environnante. Les tissus ainsi confectionnés étaient ensuite vendus d'abord dans la région, puis progressivement exportés dans toute l'Europe. Le travail artisanal de filage et de tissage est resté jusqu'alors, pour les plus pauvres, une activité parmi d'autres, en parallèle, souvent d'une pratique agricole. Les artisans réalisaient ces activités la plupart du temps pour un seigneur, parfois pour leur propre compte. Le territoire de la municipalité roubaisienne reste majoritairement rural et les habitants les plus riches sont des propriétaires terriens qui sont à la fois cultivateurs et maîtres dans des petits ateliers de tissage ou de filature.

Sous les règnes de Louis XIV et Louis XV, les restrictions qui pesaient encore sur la production à Roubaix sont progressivement levées. Les habitants et maîtres de Roubaix ne sont plus soumis à des contraintes sur les types d'étoffes qu'ils peuvent produire. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'activité textile devient la principale activité productive de Roubaix. Dans son *Histoire de Roubaix*, Louis Trénard cite un mémoire écrit en 1771 : le document dénombre dans la ville 140 maîtres pour lesquels travaillent dans le bourg et aux alentours : 2 000 ouvriers tisseurs à l'outil, 2 000 redoubleurs qui travaillent avec les tisseurs en pliant les draps, 1 500 retordeurs et bobineurs le plus souvent des femmes, 1 200 equilleurs majoritairement des enfants qui préparent les bobines. Pour la laine, il faut encore ajouter 600 peigneurs et surtout un très grand nombre de fileuses, 1 500 à Roubaix et 30 000 en Artois qui travaillent pour le compte des maîtres de la ville. À cette époque, la production d'étoffes de coton commence à se développer grâce à des importations de la matière première depuis les Caraïbes. Le mémoire compte 250 tisserands, 450 femmes et enfants dévidant les cotons, et 700 femmes préparant les bobines<sup>6</sup>. La ville de Roubaix n'est déjà plus un bourg féodal, la

---

<sup>6</sup>Mémoire et chiffres cités par : *ibid.*, p. 99.

production manufacturière s'est densifiée. Les nouveaux notables de la ville sont ces négociants-fabricants qui font commerce des laines et qui emploient à façon de plus en plus d'ouvriers et d'ouvrières.

La concurrence avec l'Angleterre, dont les villes manufacturières ont commencé à mécaniser leur production, s'intensifie. De l'autre côté de la Manche, la deuxième partie du XVIII<sup>e</sup> siècle voit plusieurs inventions révolutionner la production textile, et en particulier la filature. Cette histoire est connue mais il est possible d'en donner les grandes dates. Un tisserand de Blackburn, James Hargreaves développe en 1765 la *spinning jenny* une machine à filer, qui remplace le traditionnel rouet et permet à un ouvrier de conduire huit quenouilles à la fois. Deux ans plus tard Richard Arkwright, un ingénieur anglais brevète la *water frame* une machine à filer qui est actionnée par l'énergie hydraulique. En 1779 Samuel Crompton un ouvrier du Lancashire, parvient à combiner les deux machines précédentes pour créer la *mule-jenny* qui, elle aussi mue par la force de l'eau, permet à terme de filer jusqu'à 1 000 fils simultanément. La production de fil est ainsi grandement facilitée par l'adoption de ces machines. Cependant ces dernières esquissent aussi des mutations dans l'organisation du travail que leurs inventeurs n'avaient pas nécessairement anticipées. C'est tout l'ordre social qui se trouve progressivement reconfiguré dans les régions où elles sont installées. Ces machines sont coûteuses, elles deviennent un outil de travail qui ne peut être acheté qu'avec un capital conséquent. Elles permettent, ou obligent, à centraliser la production dans des ateliers de plus en plus grands. Ce ne sont plus les bras humains qui activent les machines, c'est l'énergie hydraulique. L'ouvrier filateur devient un assistant de la machine, travaillant sous la cadence des grandes roues installées dans les rivières.

Ces inventions anglaises mettent plusieurs décennies à être importées dans le nord de la France mais l'impulsion de la mécanisation est donnée par les ateliers du Yorkshire et du Lancashire anglais. Le coût de production et d'achat des fils a baissé et la mécanisation des pays d'Europe occidentale va suivre.

### 1.1.2 Le temps des révolutions

À Roubaix, comme dans de nombreuses villes du nord de la France, la révolution de 1789 et les années qui suivent correspondent à une période charnière pour la mécanisation. La proximité avec l'Angleterre offre au département les premières machines textiles du pays.

Christophe Dieudonné, préfet du Nord de 1801 à 1805 a laissé les sources les plus solides sur cette époque dans la région. En l'an XII – 1804 – il publie grâce aux services de la préfecture un recueil en trois volumes intitulé *Statistique du département du Nord*<sup>7</sup>. Dans l'arrondissement de Lille, les premières mécaniques pour filer le coton sont d'abord installées à Lille. En quelques années elles permettent de décupler la production de fil de coton. La figure B.2.1 donne le niveau de l'équipement et de la production de coton dans cet arrondissement – qui inclut également Roubaix et Tourcoing – en 1789 et 1801. La quantité de coton tissé a été multipliée par huit en une décennie, cette augmentation de la production s'est faite grâce à l'installation des mécaniques anglaises, car le nombre de rouets traditionnels a lui diminué. Cependant, que ce soit pour les petites mécaniques – *jenny* – ou pour les grandes mécaniques – *mule-jenny* – c'est bien Lille qui est à la tête de la mécanisation de la filature dans l'arrondissement. Roubaix reste en retrait, et aucune *mule-jenny* n'y est installée avant 1806, soit au moins neuf années après Lille<sup>8</sup>.

Il est intéressant de noter que la multiplication des machines ne s'est pas faite sans heurts. Le préfet Dieudonné relate en ces termes l'arrivée dans la région des premières machines combinant cardage<sup>9</sup> et filage :

En 1791, un Anglais<sup>10</sup> passant par Lille, offrit à la municipalité une mécanique, qui avait le double avantage de carder le coton d'une manière infiniment préférable à celle usitée, et de filer le

---

<sup>7</sup>Christophe DIEUDONNÉ, *Statistique du département du Nord*, 2 t., Douai, France : Marlier, an XII-1804.

<sup>8</sup>Pour une synthèse sur la mécanisation de la filature dans le nord de la France lire le chapitre 6 de KASDI, *Les entrepreneurs du coton*, op. cit.

<sup>9</sup>Le cardage est une action qui consiste à démêler et aérer les fibres textiles, la méthode est surtout utilisée pour les fibres courtes comme le coton ou les laines mérinos. Les laines plus longues sont peignées.

<sup>10</sup>Tout au long du manuscrit, lors des citations les majuscules sont conservés telles qu'elles apparaissent dans les documents d'archive.

coton aussi parfaitement qu'en Angleterre. La municipalité, après avoir consulté la Chambre de commerce fit l'acquisition de cette machine, dans l'intention de la prêter à des fabricants industriels et intelligents, et d'en multiplier ensuite les modèles ; mais les ouvriers, sur l'insinuation perfide que cette machine allait les priver d'ouvrage, s'ameutèrent et on ne parvint à les calmer qu'en leur laissant croire que la machine avait été brisée et n'existait plus.<sup>11</sup>

Dieudonné, comme Leuridan qui rapporte aussi cet épisode, veulent y voir une propension naturelle du peuple à refuser le progrès. Le même préfet Dieudonné déplore la difficulté de la compétition avec l'Angleterre, que les fabriques du nord peinent à concurrencer à cause selon lui de « la mauvaise volonté des pères et mères qui négligent d'envoyer leurs enfants [à la fabrique], sous prétexte qu'ils ne gagnaient pas assez ». Il déplore également que « la fainéantise soit un mal endémique dans la portion indigente de la population des villes<sup>12</sup> ». Pourtant, ces mêmes machines à carder le coton se multiplient dans le département à la fin des années 1790.

Avec l'arrivée de ces nouvelles machines, la structure de la production change radicalement dans les villes de l'arrondissement de Lille. La figure B.2.2 présente les valeurs de la production des principales étoffes de coton et de laine sur la période. Elle montre la décrue notable de la production d'étoffes de laine. En revanche, à la suite du développement de la filature de coton, de nombreuses nouvelles étoffes de coton sont produites dans l'arrondissement, parmi lesquelles les plus valorisées sont les nankins, créponis, satins, velours et basins. Au total, en une décennie, la valeur de la production d'étoffes de coton est multipliée par 65.

Il faudrait, pour décrire de façon complète l'état de la fabrique de textile à cette période dans tout l'arrondissement de Lille, ajouter le travail du lin, de la soie et de la dentelle qui emploient un nombre conséquent d'ouvriers et d'ouvrières. Cependant ces productions sont inexistantes à Roubaix.

À Roubaix, le tissage suit la dynamique de l'arrondissement, et la ville passe alors d'une spécialité à une autre. Avant la Révolution, les négociants-fabricants avaient spécialisé la ville dans le tissage des calmandes, des tissus

---

<sup>11</sup>DIEUDONNÉ, *Statistique du département du Nord*, op. cit., vol. 2, p. 251.

<sup>12</sup>Ibid., p. 253.

## 1.1. LA FABRIQUE DE ROUBAIX AVANT 1820

---

de laine simples, utilisés dans l'habillement ou dans l'ameublement. Roubaix comptait 1 600 métiers battants qui y étaient consacrés en 1789. Il n'y en a plus que 196 en 1801<sup>13</sup>. Chaque métier battant occupait un tisserand et un redoubleur. La nouvelle spécialité de Roubaix sont les nankins et nankinets, des étoffes de coton pour l'habillement sur lesquelles les tisserands parviennent à mettre des motifs en alternant les fils de couleurs. La fabrique de Roubaix propose alors sur le marché des nankins chinés, ondés, mouchetés, rayés, qui n'existaient pas dix années auparavant. En 1801, Roubaix concentre la très grande partie de la production de ce type d'étoffe, 1 100 métiers battants y sont consacrés – pour 100 à Tourcoing et 60 à Lille. La production de nankins et nankinets passe dans l'arrondissement de 1 275 pièces<sup>14</sup> à 84 100, dont 77 500 pour Roubaix. La figure B.2.3 chiffre l'évolution de la production dans le département de ces deux spécialités roubaisiennes.

Le territoire de Roubaix, bien qu'il soit déjà le siège d'une intense activité manufacturière, est loin de ressembler à cette ville industrielle qu'elle devient pendant le XIX<sup>e</sup> siècle. La carte de 1804, figure A.1.1, donne une bonne idée de cet étalement urbain encore très limité. Les terres sont toujours principalement consacrées à l'agriculture et à l'élevage. Si la population ouvrière s'élève à 9 000 habitants, le bourg lui ne possède que six rues centrales, et les ouvriers habitent majoritairement en périphérie. À l'exception de quelques ateliers dans le bourg, les ouvriers et ouvrières travaillent plutôt chez eux. Chaque quinzaine ils viennent au centre, chez les manufacturiers et ils chargent leurs brouettes de coton filé qu'ils doivent tisser pour la quinzaine suivante. Dieudonné décrit la ville en disant qu'« il est peu de maisons où il n'y ait un ou plusieurs métiers battants<sup>15</sup> ». Roubaix, distante de seulement douze kilomètres de Lille et des grands axes de circulation, n'est pourtant reliée à cette dernière que par un chemin vicinal non pavé, impraticable une partie de l'année, sur lequel ne passent chaque jour que deux voitures publiques à quatre roues dédiées au transport des personnes. La ville ne possède pas non plus

---

<sup>13</sup>Ibid., vol. 2, p. 440.

<sup>14</sup>Le produit fini, une pièce, est un rouleau de largeur et de longueur variables selon les tissus, environ 40cm sur 50m pour les nankins et nankinets, pour un poids variant de trois à sept kilos selon le motif.

<sup>15</sup>DIEUDONNÉ, *Statistique du département du Nord*, op. cit., vol. 2, p. 323.

de bureau de poste aux lettres ni de poste aux chevaux<sup>16</sup>. Ce relatif éloignement ne facilite pas l'importation des machines les plus modernes : c'est ainsi que la filature mécanisée reste, jusqu'à la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, résolument ancrée à Lille. Si les propriétaires roubaisiens parviennent à être les plus compétitifs de la région dans l'activité de tissage à demeure, ce n'est pas grâce à la modernité de leurs machines, mais plutôt en développant des nouveaux modèles de tissus. En particulier, ils installent dans le bourg des teintureries afin de multiplier les couleurs et donc les motifs des toiles tissées. Peu à peu se développe au sein de la bourgeoisie manufacturière un sens du secret sur les méthodes de teinture ou de confection des trames. Les toiles de nankins et nankinets, teintes et tissées à Roubaix sont ensuite vendues à Lille, pour être expédiées partout en France mais aussi en Italie et en Amérique. Progressivement des représentants de maisons de commerces viennent même jusqu'à Roubaix pour acheter directement sur les lieux de fabrication.

Il faut attendre 1806 pour que les fabricants roubaisiens commencent à pallier leur retard sur la filature de Lille. C'est Étienne Roussel-Grimonprez qui est le premier à importer une *mule-jenny*. Il est imité par de nombreux autres manufacturiers qui sont membres des familles bourgeoises de l'agglomération. Marissal cite Louis Brédart-Desaint, un Defrenne, un Charvet, un Dazin-Duforest, Floris Delaoutre, Théodore Delaoutre, un Delaoutre-Ledoux et un Delerue-Florin<sup>17</sup>. Deux années plus tard 168 de ces machines sont réparties dans 20 à 25 ateliers<sup>18</sup>. Ce qui s'esquisse alors, c'est un processus de concentration de la filature, rendu nécessaire par le coût de ces machines modernes.

Les données sur l'évolution de la part relative du coton et de la laine et sur l'identité des fabricants-négociants sont confirmées par les catalogues, rapports de jury et comptes-rendus des différentes *Expositions des produits de l'industrie française*. Ces sources sont intéressantes pour suivre l'évolution

---

<sup>16</sup>LEURIDAN, *Histoire de la fabrique de Roubaix*, op. cit., p. 163.

<sup>17</sup>Il n'est pas aisé d'identifier formellement chacun de ces manufacturiers tant les homonymes sont nombreux à Roubaix.

<sup>18</sup>MARISSAL, *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix, de 1400 à nos jours*, op. cit., p. 147 ; TOULEMONDE, « Notes sur l'industrie roubaisienne et tourquennoise dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », op. cit., p. 323.

des produits de la fabrique roubaisienne. Ces expositions se tiennent régulièrement à Paris : onze éditions ont lieu entre 1789 et 1849. Elles montrent par exemple que le premier roubaisien à être récompensé, pendant l'exposition de l'An X – 1802 – est Alexandre Decresme, qui reçoit une médaille de bronze pour ses étoffes de coton<sup>19</sup>. De façon cohérente avec ce qui a été mentionné dans cette partie, ce sont 26 roubaisiens qui présentent des étoffes tissées de coton lors de l'exposition de 1806, ils ne sont en revanche que deux à présenter des fils de coton, et cinq à présenter des étoffes de laine<sup>20</sup>.

### 1.1.3 L'arrivée de la vapeur

Suivre l'évolution de la fabrique de Roubaix entre les années 1810 et 1830 n'est pas aisé. En effet, à la disparition de l'Empire, les contrôles administratifs qui existaient depuis le Directoire se réduisent. La bourgeoisie manufacturière est par ailleurs attachée au secret des affaires<sup>21</sup>. Il existe bien une Chambre consultative des arts et manufactures, créée le 2 avril 1804, qui vise à faire « connaître les besoins et les moyens d'amélioration des manufactures arts et métiers<sup>22</sup> ». Toutefois, Leuridan lui-même n'a pu retrouver aucun procès-verbal de son travail entre 1805 et 1832, il est difficile de faire mieux 150 ans plus tard.

Les bouleversements politiques de l'époque influencent la fabrique de Roubaix. À la chute de l'Empire, les frontières de l'Europe sont redessinées par le Congrès de Vienne. Le royaume des Pays-Bas est créé au nord sur des terres qui couvrent l'actuel Benelux. À moins de deux kilomètres de Roubaix, apparaît une frontière qui s'étale sur plus de 600 kilomètres, cette frontière ne suit aucune réalité géographique – ni rivière, ni chaîne de montagne. Pour les ma-

---

<sup>19</sup>*Exposition publique des produits de l'industrie Française, an X. Procès-verbal Des Opérations du Jury nommé par le Ministre de l'intérieur pour examiner les Produits de l'Industrie française mis à l'Exposition des jours complémentaires de la dixième année de la République*, Imprimerie de la République, 1803, 80 p., p. 33.

<sup>20</sup>*Notices sur les objets envoyés à l'exposition des produits de l'industrie française*, Imp. Impériale, 1806, 352 p., p. 182-187.

<sup>21</sup>FOHLEN, « Esquisse d'une évolution industrielle. Roubaix au XIXe siècle », op. cit., p. 94.

<sup>22</sup>MARISSAL, *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix, de 1400 à nos jours*, op. cit., p. 275.

nufactures de Roubaix mais aussi de Tourcoing, et dans une moindre mesure de Lille, c'est un changement radical. En effet une partie de la population ouvrière de Roubaix résidait de l'autre côté de cette nouvelle frontière. De nombreuses familles vont progressivement s'installer à Roubaix pour garder leur ouvrage. C'est le début d'une croissance démographique spectaculaire qui va durer près d'un siècle, multipliant la population de la ville par quatorze en cent ans (Voir figure B.1.1).

### Les premières machines à feu

L'emploi de la vapeur comme force motrice constitue une étape cruciale dans l'évolution de la fabrique de Roubaix. Les mécaniques installées dans les ateliers de filature au début du siècle sont jusqu'alors mues par des manèges à bêtes. La première machine à vapeur installée dans la région aurait été celle d'Auguste Mille à Lille en 1820<sup>23</sup>. Leuridan donne également l'année 1820 pour l'installation de la première machine à vapeur à Roubaix : « La première machine à vapeur fut introduite vers l'année 1820 par M. Grimonprez père et fils que nous avons déjà vus marchant à la tête des progrès de la filature.<sup>24</sup> ». Entre temps Étienne Roussel-Grimonprez avait été nommé maire par décret impérial en 1808. À la Restauration il est confirmé dans son poste qu'il garde jusqu'en 1821<sup>25</sup>. Il est le manufacturier le plus influent de la ville à cette époque. Les manufacturiers de Roubaix, qui avaient neuf années de retard sur ceux de Lille dans la mécanisation de la filature, ont été bien plus rapides pour adopter les machines à vapeur. Le deuxième manufacturier qui installe une machine à vapeur est Auguste Mimerel. Ce dernier, ancien négociant en tissu à Paris et client de la ville, s'est récemment installé à Roubaix. Il n'est pas issu d'une famille locale de manufacturiers mais se fait vite une place en s'associant à la veuve du fabricant Floris Delaoutre pour la gestion de sa filature<sup>26</sup>. Il succède par la suite à Roussel-Grimonprez en

---

<sup>23</sup>FOHLEN, « Esquisse d'une évolution industrielle. Roubaix au XIXe siècle », op. cit., p. 94.

<sup>24</sup>LEURIDAN, *Histoire de la fabrique de Roubaix*, op. cit., p. 134.

<sup>25</sup>Théodore LEURIDAN, *Histoire des institutions communales et municipales de la ville de Roubaix. annales civiles*, impr. Ve Beghin, 1863, 392 p., p. 288-296.

<sup>26</sup>PIAT, *Quand Mimerel gouvernait la France*, op. cit.

tant que maire. L'installation de machines à vapeur est imitée par plusieurs autres manufacturiers comme « Brédart-Desaint, Bonami Defrenne, Dazin-Duforest<sup>27</sup> ». Ces manufacturiers sont à ce moment-là à la tête de la fabrique de Roubaix, leurs productions d'étoffes de coton sont les plus importantes du département, et ce sont les seuls à pouvoir s'offrir les machines à vapeur et les mécaniques susceptibles de développer également la filature. Ils présentent leurs productions aux expositions industrielles, et ils deviennent également les plus gros contribuables de la ville.

Alors que la question de la précocité de l'usage de la vapeur est cruciale, elle n'est pourtant pas relevée dans la plupart des travaux sur l'histoire de la fabrique de Roubaix<sup>28</sup>, elle est donc encore moins questionnée. Marissal explique l'usage précoce de la vapeur dans sa ville par le fait que les fabricants roubaisiens comprirent les premiers « la nécessité de marcher avec les découvertes, de renoncer au pénible travail de l'homme et des chevaux, de lui substituer une puissance moins capricieuse, moins chère, qui donne aux machines industrielles un plus grand degré de force, d'accélération, une plus grande régularité d'action<sup>29</sup> ». La réalité est certainement plus nuancée.

La nécessité de l'emploi de la vapeur dans les années 1820 interroge. Pourtant les études sur les industries textiles de l'époque, qui sont précises sur le nombre de bobines ou de métiers à tisser, sont souvent très évasives sur la question, pourtant centrale, de la manière dont ces mécaniques sont mues. Il faut, pour bien étudier la question, se garder de tout raisonnement téléologique. L'emploi de la vapeur n'a rien d'évident dans les années 1820 : les fabriques qui l'utilisent sont peu nombreuses.

---

<sup>27</sup>TOULEMONDE, « Notes sur l'industrie roubaisienne et tourquennoise dans la première moitié du XIXe siècle », op. cit., p. 324-325.

<sup>28</sup>C'est le cas par exemple de : RAMAN, « Mesure de la croissance d'un centre textile : Roubaix de 1789 à 1913 », op. cit. ; mais aussi de : TOULEMONDE, « Notes sur l'industrie roubaisienne et tourquennoise dans la première moitié du XIXe siècle », op. cit. ; ou encore de HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit.

<sup>29</sup>MARISSAL, *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix, de 1400 à nos jours*, op. cit., p. 150.

### Une mutation précoce et contrainte

Il est possible, pour expliquer la mutation vers la vapeur des filatures roubaisiennes dès le début des années 1820, de tirer de l'historiographie quelques exemples d'industries textiles régionales ou locales et comparer leur évolution de l'usage de la vapeur à la même époque.

L'ouvrage de Georges Poull, sur l'industrie vosgienne<sup>30</sup> est un point de départ intéressant : cette industrie régionale se développe notablement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, pourtant les manufacturiers n'installent aucune machine à vapeur jusqu'à la fin des années 1830, et encore il ne s'agit alors que de petites machines, 10 à 30 chevaux-vapeurs. Les manufacturiers vosgiens seraient-ils moins visionnaires que ceux de Roubaix, ou ignorants des progrès de la technique ? Il n'en est rien. Plutôt que de continuer à faire marcher leurs mécaniques à la force des bras de leurs ouvriers ou avec des manèges à chevaux, ils installent plutôt de très grandes roues à eaux, qui sont à ce moment précis les machines les plus puissantes et les moins coûteuses pour l'industrie. Ils continueront jusqu'au début des années 1850 à investir dans ce type de moteurs hydrauliques. Poull recense 12 filatures sur le territoire des Vosges en 1830, et 41 en 1861. Ces filatures sont installées dans des petits villages, et sont réparties dans tout l'est du département, profitant de l'hydrographie favorable du territoire<sup>31</sup>.

À Elbeuf en revanche, siège d'une industrie drapière de tout premier plan depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la dynamique est similaire à celle de Roubaix. La première machine à vapeur est installée dès 1817 et son usage semble se généraliser au milieu des années 1820<sup>32</sup>. En effet les manufacturiers, bien que positionnés au bord de la Seine, ne parviennent pas à installer des roues hydrauliques performantes car le niveau de la rivière varie trop au cours de l'année. Ils passent donc du manège à chevaux à la machine à vapeur, et les manufacturiers s'en plaignent car le charbon coûte cher et les machines sont

---

<sup>30</sup>Georges POUILL, *Les fondateurs de l'industrie textile vosgienne, 1800-1870 : histoire d'une classe sociale en développement*, Metz : Ed. Serpenoise, 1997.

<sup>31</sup>Ibid., p. 31-32.

<sup>32</sup>Alain BECCHIA, *La draperie d'Elbeuf, des origines à 1870*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2000, 876 p.

dangereuses.

Il est également possible de s'intéresser aux dynamiques à l'étranger. De l'autre côté de l'Atlantique, la Nouvelle-Angleterre est devenu le cœur battant du développement industriel des jeunes États-Unis d'Amérique. L'industrialisation de la Nouvelle-Angleterre est scrupuleusement décrite dans l'ouvrage de Theodore Steinberg *Nature Incorporated*<sup>33</sup>. Dans cette étude qui a marqué le champ de l'histoire environnementale, l'auteur explique les efforts de quelques entrepreneurs, conduits par Francis Lowell, pour domestiquer les eaux de deux grandes rivières. Pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ils construisent sur les rivières Charles et Merrimack des dizaines de barrages et de canaux afin de domestiquer et de vendre la puissance du courant à de multiples usines textiles qui se développent tout le long des deux vallées. Cet ensemble de retenues d'eau, de canaux et de puissantes roues hydrauliques est nommé système Waltham-Lowell. Ce n'est que dans les années 1860 que ce système décline au profit de la vapeur. Jusqu'à cette date, la puissance motrice de l'eau était restée la plus rentable pour les industries de la région.

Dans ses premiers travaux, Andreas Malm donne quelques éléments probants sur les raisons qui peuvent pousser les manufacturiers du début du XIX<sup>e</sup> siècle à choisir la vapeur plutôt que la force motrice de l'eau<sup>34</sup>. Il décrit la transition de l'énergie hydraulique vers la vapeur dans l'industrie textile du nord de l'Angleterre. Il démontre avec précision qu'au moment où cette transition se fait dans les années 1830, les roues hydrauliques, par rapport aux machines à vapeurs, sont encore nettement plus régulières, plus sûres, et moins chères d'installation et d'usage. De plus les places potentielles dans les rivières anglaises pour installer de nouvelles roues sont encore abondantes. Pourtant la transition vers le charbon a lieu malgré tout. Cela est dû à la nécessité pour les industriels de s'installer au plus près de la main d'œuvre. En effet l'installation des machines le long des rivières oblige les propriétaires à créer de véritables colonies industrielles dans la campagne et à y faire venir

---

<sup>33</sup>STEINBERG, *Nature Incorporated*, op. cit.

<sup>34</sup>Les éléments qui suivent sont issus de l'ouvrage issu de sa thèse : ANDREAS MALM, *Fossil Capital : The Rise of Steam Power and the Roots of Global Warming*, Verso, 2016 ; dont il est possible de trouver des extraits en français dans : idem, *L'Anthropocène contre l'Histoire*, op. cit.

la force de travail nécessaire au fonctionnement de leurs usines. Isolés des grandes agglomérations, les industriels sont plus sensibles aux aléas de la disponibilité de la main d'œuvre, et donc aux revendications ouvrières.

Les témoignages directs des manufacturiers roubaisiens sur l'installation de machines à vapeur à la fin des années 1820 font défaut. Mais de ces différents exemples il est possible de tirer quelques enseignements pour comprendre la situation de Roubaix. L'installation de machines à vapeur a été plutôt précoce dans la ville. Mais si cette transition a eu lieu plus tôt qu'ailleurs, ce n'est pas parce que les fabricants ont été particulièrement visionnaires. S'ils avaient pu utiliser des grandes roues hydrauliques comme c'était le cas dans les Vosges ou en Nouvelle-Angleterre à la même époque ils l'auraient fait, mais la ville n'était pas traversée par une rivière importante pouvant être canalisée pour faire tourner des roues hydrauliques. L'inertie liée à l'installation ancienne de l'activité textile, ainsi que la présence d'une main d'œuvre rendue plus abondante par l'indépendance des Pays-Bas, a encouragé les manufacturiers à trouver les moyens de rester dans leur ville. C'est ce qui était vécu par les manufacturiers comme un désavantage géographique notable au début du XIX<sup>e</sup> siècle qui entraîne la ville plus vite qu'ailleurs dans l'usage de la vapeur. Ce pari d'installer des machines à vapeur se révèle payant quelques décennies plus tard lorsque les machines s'améliorent ; en effet le pli de l'usage de ces mécaniques est pris, les filières d'importation de charbon sont déjà mises en place et les compétences techniques sont présentes pour construire et entretenir les machines.

★

★ ★

Ces premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle sont donc le moment de l'intégration de multiples innovations au sein des procès de production textiles à Roubaix. La temporalité de l'installation de ces nouvelles mécaniques a été déterminée par des considérations hydrographiques. L'absence de rivière dans la ville a précipité l'adoption des machines à vapeur par les manufacturiers. L'historiographie a depuis quelques décennies appuyé sur la persistance, en Europe occidentale, de nombreuses énergies alternatives au charbon, qui

restent centrales dans la production tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. À Roubaix toutefois, la machine à vapeur s'est généralisée et est devenue plus rapidement qu'ailleurs la principale source d'énergie non humaine au service de la production manufacturière. Malgré cette adoption, qui dispense de l'usage de roues hydrauliques, l'intensification de la production fait tout de même ressortir le manque d'eau dont souffrent les manufactures.

## 1.2 Le canal de Roubaix

La mécanisation balbutiante de la production, ainsi que l'installation de machines à vapeur pendant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, accroît sensiblement la demande en eau des manufactures roubaisiennes. Cette situation invite à s'intéresser à l'hydrographie de la ville. C'est dans ce contexte qu'apparaît la revendication de construire un canal pour ramener de l'eau dans la ville de Roubaix depuis la Marque, affluent de la Deûle, quelques kilomètres plus au sud. Cette partie montre que le soutien des manufacturiers roubaisiens à la construction de cet aménagement se heurte aux entrepreneurs qui en prennent la concession, car leurs intérêts divergent. Elle constate également que face aux obstacles dans la réalisation de cet aménagement, les manufacturiers roubaisiens investissent dans de nouvelles techniques de forages des eaux souterraines.

### 1.2.1 Une ville sans rivière

L'absence de rivière est perçue par les bourgeois roubaisiens comme un handicap pour leur ville depuis bien avant l'époque industrielle. Lorsque dans les années 1550 ils se plaignent au Conseil privé de Charles Quint des contraintes qui pèsent sur leur ville, ils ne manquent pas de le souligner : « La terre de Roubaix est fort peuplée, de 600 feux ou environ et non suffisante pour entretenir de labour champêtre la douzième partie des habitants. Il n'y

---

<sup>35</sup>Voir par exemple : JARRIGE et VRIGNON, *Face à la puissance*, op. cit. ; ou encore dans : Serge BENOIT, *D'eau et de feu : forges et énergie hydraulique. XVIIIe-XXe siècles, une histoire singulière de l'industrialisation française*, Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société, 2020.

a, au dit Roubaix, ni passage, ni rivière, ni autre moyen de gain que de filer la laine<sup>36</sup> ». D'un point de vue hydrographique, il est vrai que la ville n'est traversée que par un petit ruisseau, le Trichon qui, à la sortie de la ville se jette dans l'Espierre, un cours d'eau guère plus grand qui a traversé Tourcoing et qui a pris sa source quelques kilomètres plus au nord. L'Espierre, grossie d'autres ruisseaux, s'écoule de l'ouest vers l'est et se jette dans l'Escaut une quinzaine de kilomètres plus loin, au niveau de la commune d'Espierres. En 1815, lorsque la frontière de la France est fixée à quelques kilomètres de Roubaix, l'Espierre devient transfrontalière, passant de la France au royaume des Pays-Bas – territoire qui deviendra celui de la Belgique lors de l'indépendance de cette dernière en 1830. L'Espierre ne coule alors plus que pendant quelques kilomètres en France. La carte 1 proposée en avant-propos donne une bonne idée de la faible hydrographie de la ville et de la disposition des petits ruisseaux qui la traversent.

Les manufacturiers se plaignent de ne pas trouver suffisamment d'eau : si le Trichon ou l'Espierre ne peuvent pas faire tourner des roues hydrauliques, ils ne suffisent pas non plus à répondre aux multiples besoins de l'industrie naissante. Le développement manufacturier nécessite en effet de nouvelles ressources en eau, pour les machines à vapeur, le trempage des teintures, mais également pour le lavage des matières premières et l'entretien des mécaniques. Leuridan témoigne de cette difficulté pour les manufacturiers du début du XIX<sup>e</sup> siècle et rapporte le projet de construction d'un lavoir public :

Le développement de la fabrication des étoffes en coton rendait chaque année plus sensible le manque presque absolu d'eau à Roubaix. Les fabricants n'avaient pour dégorger leurs matières, teintes en grande partie chez eux, que le riez du Trichon, qui tarissait sensiblement, et quelques restes des anciens fossés qui entouraient la première enceinte. L'usage de ces réservoirs insuffisants était d'ailleurs limité par des règlements de salubrité publique et des considérations de voisinage ; ils étaient à sec durant trois mois de l'année. M. Édouard Renaux, « pénétré des maux que souffraient nos fabricants et teinturiers », présenta à l'administration, en 1814, le plan d'un étang pouvant contenir assez d'eau pour les

---

<sup>36</sup> cité dans : HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit., p. 45.

besoins d'une année, même dans les plus grandes sécheresses [...]. M. Renaux voyait la possibilité d'y établir des blanchisseries ; il voyait surtout dans des eaux abondantes le moyen de donner plus de solidité et de vivacité aux couleurs. C'était selon lui le manque d'eau qui nous privait du beau rouge d'Andrinople et du rouge de Rouen<sup>37</sup>.

Ce réservoir devait, une fois creusé, faire huit pieds de profondeur, et être rempli par le ruisseau du Trichon détourné pour l'occasion. Le projet ne vit jamais le jour : l'hypothèse peut être faite que le faible débit des ruisseaux ne garantissait pas sa réussite. Il est probable également que la perspective d'avoir à proximité du centre de la ville un étang d'eaux stagnantes dans lequel les manufacturiers viendraient faire dégorger leur tissus n'ait pas enthousiasmé les habitants. L'usage des fossés de l'ancien château à cet effet ayant déjà entraîné des plaintes des riverains.

L'année suivante, en juillet 1815, un groupe de propriétaires de la ville essaye également, à leurs frais, d'installer un forage sur la place de la mairie. Cette entreprise fut un échec, la fontaine ne donna jamais d'eau, elle resta plusieurs décennies sur la place et les roubaisiens la surnommèrent la « belle inutile »<sup>38</sup>.

C'est d'eau propre et abondante dont ont besoin les manufacturiers roubaisiens. La situation est d'ailleurs similaire à Tourcoing : la ville voisine a elle aussi vu son activité textile se développer depuis la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa situation hydrographique naturelle est similaire à celle de Roubaix. La ville de Tourcoing s'est spécialisée dans le lavage et le peignage des laines. Cette première phase de la transformation de la laine, qui précède la filature, n'est pas encore mécanisée, mais elle requiert de grandes quantités d'eaux pour nettoyer les laines de leurs suints. À cet effet mais également pour la teinture, les manufacturiers de Roubaix et Tourcoing utilisent des puits de moins de dix mètres de profondeur qui permettent de fournir une partie de l'eau nécessaire. Cependant ces derniers sont régulièrement asséchés car la nappe d'eau souterraine ne se remplit pas assez vite par rapport aux

---

<sup>37</sup>LEURIDAN, *Histoire de la fabrique de Roubaix*, op. cit., p. 129-130.

<sup>38</sup>PIAT, *Les Événements mémorables de Roubaix*, op. cit., p. 38.

multiples ponctions des manufactures des deux villes. Tout pousse les manufacturiers à chercher de nouvelles sources d'eau. Les connaissances techniques de l'époque ne permettent pas de concevoir de façon peu coûteuse un système de canalisation qui ramènerait de l'eau depuis une autre vallée. Il faut donc imaginer autre chose, c'est ainsi que va ressurgir un vieux projet : le creusement d'un canal pour connecter Roubaix à la Deûle d'un côté et à l'Escaut de l'autre<sup>39</sup>.

### 1.2.2 Un canal pour ramener l'eau de la Deûle (1820-1822)

Depuis la Constitution de l'an VIII et jusqu'à la loi du 20 mars 1831, les conseils municipaux sont sous l'autorité directe de la préfecture, les maires doivent par exemple demander l'autorisation du préfet pour réunir le conseil municipal. À Roubaix, un maire et deux adjoints sont nommés par le gouvernement, et trente conseillers municipaux sont nommés par le préfet<sup>40</sup>. Pendant la Restauration, la question de la représentation et de l'élection au niveau communal est au cœur des désaccords entre libéraux, doctrinaires et ultras à la Chambre des députés. L'impossibilité de parvenir à une réforme administrative participe d'ailleurs à la chute des Bourbons en 1830<sup>41</sup>. Dans les villes manufacturières comme Roubaix, les intérêts économiques sont bien représentés au sein des conseils. Les notables et manufacturiers de Roubaix membres du conseil municipal se mobilisent en son sein pour défendre le projet de canal de Roubaix<sup>42</sup>.

Les manufacturiers invoquent Vauban pour défendre leur projet. Lors de la construction de la citadelle de Lille, qu'il a lui-même baptisé « reine des

---

<sup>39</sup>Pour un projet similaire de canalisation d'une rivière pour ramener de l'eau dans une ville qui en manque, lire : Frédéric GRABER, *Paris a besoin d'eau*, Paris : CNRS éditions, 2009, 420 p.

<sup>40</sup>LEURIDAN, *Histoire des institutions communales et municipales de la ville de Roubaix. annales civiles*, op. cit., p. 55.

<sup>41</sup>Sur la réforme administrative pendant la Restauration lire : Charles-Henri POUTHAS, « Les projets de réforme administrative sous la Restauration », in : *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* 1.5 (1926), p. 321-367.

<sup>42</sup>Les listes des conseillers municipaux de la ville de Roubaix mandat par mandat, avec leurs activités, peuvent être consultés en annexes C.2.

citadelles », l'ingénieur aurait évoqué l'intérêt militaire et commercial de relier Lille, ainsi que la Deûle, à l'Escaut en passant à proximité des villes de Roubaix et Tourcoing. La première preuve de réactualisation de ce projet de canal au début du XIX<sup>e</sup> siècle est une lettre adressée en juillet 1813 à Étienne Roussel-Grimonprez, toujours maire de Roubaix, par le colonel du génie de Récicourt, directeur des fortifications de Lille. Le colonel répond favorablement à une proposition du maire de discuter d'un projet de canal qui alimenterait Roubaix. Dans la demande du maire, le canal est d'ores et déjà pensé pour répondre à deux objectifs à la fois : d'un côté l'ouvrage doit permettre à Roubaix de se « procurer les eaux nécessaires à ses fabriques » et dans le même temps il doit « diminuer le temps de transport des comestibles, des bois de teinture et à l'usage des fabriques et des matières pesantes employées aux constructions<sup>43</sup> ». Il n'y a pas, dans les archives conservées de la période, de nouvelles discussions concernant le projet de canal pendant près d'une décennie. Ce délai peut être imputé à la chute de l'Empire, à la coûteuse occupation de la région par les troupes anglaises qui dure jusqu'en 1818<sup>44</sup>, ainsi qu'à la nouvelle frontière, apparue en 1815, qui ne permet plus d'envisager de rejoindre la Deûle à l'Escaut par le territoire français.

Au début des années 1820, des échanges ont lieu entre le conseil municipal de Roubaix et la préfecture du Nord. Les objectifs sont toujours les mêmes : désenclaver la ville afin de la relier plus facilement à Lille et Tourcoing et fournir de l'eau pour l'activité manufacturière. En octobre 1821, Charles de Rémusat, préfet du Nord, écrit au maire nouvellement nommé de Roubaix, Basile Bulteau-Florin. Ce dernier vient de prendre la succession de Roussel-Grimonprez après avoir été son adjoint treize années durant. Il est lui aussi filateur et utilisateur d'une machine à vapeur. Le préfet affirme que son objectif est de construire des routes et un canal afin de favoriser le développement de l'industrie à Roubaix, et qu'il « ne connaît aucun moyen plus puissant

---

<sup>43</sup>AMR 70 1, pièce n°3, lettre du directeur des fortifications de Lille au maire de Roubaix, 29 juillet 1813.

<sup>44</sup>Pour des études sur l'occupation de la France après les défaites de Napoléon voir par exemple : Yann GUERRIN, *La France après Napoléon : Invasions et occupations (1814-1818)*, Editions L'Harmattan, 2014, 328 p.; ou encore : Volker WACKER, *Die alliierte Besetzung Frankreichs in den Jahren 1814 bis 1818*. 1. Aufl. edition, Hamburg : Verlag Dr. Kovac, 2001.

que ceux d'y faciliter les transports des marchandises de toutes espèces et de procurer les eaux que réclament les fabriques ». Il affirme aussi que les principaux fabricants et cultivateurs de la ville soutiennent ce projet<sup>45</sup>. Pour travailler sur cette question avec la ville de Tourcoing et la préfecture, trois membres du conseil municipal sont nommés : le maire Basile Bulteau-Florin, l'ancien maire Étienne Roussel-Grimonprez et Lepers-Delbecque conseiller municipal.

En 1822, Louis-Joseph Cordier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département du Nord, rédige un rapport sur les avantages et les moyens d'exécution d'un canal navigable de Lille à Roubaix et Tourcoing par la Basse-Deûle et la Marque. Ce volumineux rapport justifie le besoin du canal et propose également la marche à suivre pour le réaliser. En terme de tracé, la proposition qu'il fait est de canaliser la Marque à partir de la Deûle afin de les rendre navigables depuis Lille jusqu'aux abords de la colline de Croix, à quelques kilomètres au sud-ouest de Roubaix. Il faudrait ensuite percer sous cette colline un tunnel de 2 300 mètres afin de rejoindre la ville de Roubaix, le canal pourrait par la suite se poursuivre jusqu'à Tourcoing plus au nord. Il conseille de faire réaliser l'ouvrage par une société concessionnaire dont il propose les bases des statuts. L'investissement serait partagé par l'État, les villes de Roubaix, Tourcoing et Lille, et par des capitalistes intéressés qui apporteraient les sommes complémentaires. Les relations entre la France et le royaume des Pays-Bas ne permettent alors plus d'envisager à ce moment-là la prolongation du canal jusqu'à l'Escaut. Les plans proposés en figure A.2.2, bien que postérieurs à la période étudiés, permettent d'apprécier le parcours sélectionné et l'emprise du canal sur le territoire.

À défaut de témoignages directs des manufacturiers sur les difficultés qu'ils rencontrent pour se procurer de l'eau, les justifications du projet par Cordier informent bien sur la situation de tension hydrographique dans laquelle se trouvent les deux villes :

Lorsque les étés sont chauds et secs la plupart des puits tarissent ; plusieurs fabriques manquent d'eau et cessent leurs tra-

---

<sup>45</sup>AMR 7O 1, pièces n°4 et 5, lettre du Préfet au maire de Roubaix, 29 et 30 octobre 1821.

vaux. Il faut aller à une lieue chercher une eau stagnante, saumâtre et fétide. En tout temps, les puits, quelle que soit leur profondeur, ne peuvent suffire pour alimenter plusieurs semaines de suite les machines à vapeur qu'on vient d'y établir et n'offrent que de faibles ressources contre les incendies : ces villes sont très exposées à leur ravage, et tout récemment encore une grande fabrique a été la proie des flammes. [...] On pourra aussi, par des machines à vapeur, établir sur toutes les places de Roubaix et Tourcoing des fontaines abondantes en toutes saisons, et des conduites à chaque manufacture. Enfin, on creusera aux abords de ces villes de vastes réservoirs où les fabriques, fussent-elles dix fois plus nombreuses et plus étendues, trouveront des eaux suffisantes pour tous leurs besoins.<sup>46</sup>

L'ingénieur, qui ne tarit pas d'éloge sur le développement de la ville de Roubaix, évoque également la multiplication des machines à vapeur. Ces machines sans cesse plus nombreuses ont besoin d'eau pour fonctionner. Si cette eau était disponible, les fabriques roubaisiennes pourraient selon lui fabriquer davantage et à plus bas prix que les villes rivales d'Angleterre. Il déplore également que le plan initial de Vauban de rejoindre l'Escaut doive être abandonné. En effet le royaume des Pays-Bas considère que ce serait une faiblesse militaire d'avoir une voie navigable depuis Lille jusqu'à son territoire. Toutefois, le fait que le projet soit relancé malgré cette impossibilité montre bien l'importance que revêt l'objectif de fournir de l'eau aux fabriques de Roubaix et de Tourcoing et de désenclaver les villes.

Malgré tout, le projet va soulever des questions, non pas sur sa faisabilité, alors même que le tunnel présente un défi technique, mais plutôt sur la possibilité d'alimenter convenablement l'ouvrage en eau. Les doutes sont surtout émis par la ville de Tourcoing qui, se trouvant à la suite de Roubaix dans le tracé du canal, craint d'être la première lésée en cas de défaut d'alimentation. Ces réticences poussent l'ingénieur en chef à publier un second rapport spécifique sur cette question de l'alimentation en eau. Il évalue la quantité d'eau qui serait livrée au bief supérieur du canal par les sources et ruisseaux voisins, mais aussi celle qui pourrait être pompée depuis la Deûle pour être

---

<sup>46</sup>AMR 7O 1, pièces n°8, p. 120-121.

conduite jusqu'à Roubaix et Tourcoing<sup>47</sup>.

Le 3 octobre 1822, le conseil municipal de Roubaix, convaincu par les éléments avancés par l'ingénieur en chef, et soucieux de procurer à ses fabricants, ses teinturiers et ses machines à vapeur, les eaux nécessaires à leur activité, vote unanimement une délibération pour le projet de canal et s'engage à payer 20 000 francs par an pendant 30 années à la société concessionnaire qui serait créée. La délibération est signée par 24 membres du conseil municipal parmi lesquels : le maire Bulteau-Florin, l'ancien maire Roussel-Grimonprez, et de nombreux manufacturiers tels que le filateur Alexandre Decresme<sup>48</sup>. En revanche la ville de Tourcoing se retire du projet, son conseil municipal considérant que les garanties étaient insuffisantes pour leur ville.

### 1.2.3 Nouvelle dimension et travaux inachevés (1822-1830)

Suite à la délibération favorable pour le projet de canal, l'autorité préfectorale et le conseil municipal mettent cependant plusieurs années supplémentaires à trouver les capitalistes prêts à avancer les fonds nécessaires pour la construction de l'ouvrage. Ceux qui se proposent considèrent que ce projet de canal, de petit gabarit, dont l'objectif principal est de conduire de l'eau à Roubaix, n'offrirait pas une navigation suffisamment rentable. Ils évoquent aussi des tarifs de droits de navigation trop faible, et un calendrier de réalisation trop court<sup>49</sup>. Après des négociations entre le conseil municipal et l'autorité préfectorale, un accord sur les tarifs est trouvé à la fin de l'année 1825. Le 8 juin 1825 une loi de concession est signée par le roi Charles X, le tracé avec souterrain est maintenu et la préfecture publie un cahier des charges et un arrêté préfectoral de concession à perpétuité<sup>50</sup>. L'ordonnance royale d'adjudication est publiée en novembre : elle nomme Louis Brame mandataire d'une compagnie exécutant l'ouvrage à ses risques et périls. Peu de choses sont connues sur ce dernier sinon qu'il était un entrepreneur de-

---

<sup>47</sup>AMR 70 1, pièce n°16, Rapport de l'ingénieur en chef.

<sup>48</sup>AMR 70 1, pièce n°19, délibération du conseil municipal du 3 octobre 1822.

<sup>49</sup>AMR 70 1, pièce n°21, lettre de l'ingénieur en chef au maire, 1823.

<sup>50</sup>AMR 70 1, pièce n°27, loi, cahier des charges et arrêté de concession.

meurant à Lille<sup>51</sup>. Les archives de la compagnie ainsi créée ne semblent plus exister ; les membres de son conseil d'administration sont malgré tout connus. En plus de Louis Brame ils sont seize, sans liens notables avec la région. Ils sont majoritairement des nobles, parfois personnalités politiques, tels le duc et la duchesse de Montebello, Auguste de Saint-Aignan, ou encore le comte Beugnot<sup>52</sup>.

En plus des arrangements sur les tarifs, Brame a également obtenu que le cahier des charges stipule que la compagnie puisse proposer de modifier les plans initiaux de la voie d'eau. Dès l'adjudication signée il se sert de ce droit pour proposer un nouveau tracé et un nouveau gabarit pour le canal. Dans le projet de Brame, il n'est plus question de s'arrêter à Roubaix, mais le canal doit suivre le ruisseau de l'Espierre jusqu'à la frontière, et deux branches supplémentaires sont prévues, une vers Tourcoing et une vers Lannoy via Leers. Par ce projet élargi, non prévu dans le cahier des charges, Brame espère augmenter la navigation du futur canal. Il fait également revivre l'ambition de connecter la Deûle à l'Escaut si le pays voisin l'autorisait. Ce nouveau plan reçoit rapidement l'accord du conseil municipal et de l'autorité préfectorale. Le nouveau canal doit également être construit en grande section, c'est-à-dire qu'il pourrait accueillir les navires les plus importants.

Pour obtenir l'accord du royaume des Pays-Bas, qui semble toujours peu ouvert à la question, les membres de la compagnie s'affairent, soutenus par les notables roubaisiens, les diplomates français, et l'ingénieur Cordier. Dès la signature de ce premier projet de canal, l'idée de connecter l'Escaut, et de faire du canal une large voie de navigation capable d'importer des grandes quantités de matières premières à Roubaix est clairement présente, surtout chez les concessionnaires. Comme attendu, le cahier des charges de la concession n'oublie pas la question de l'alimentation en eau de Roubaix. Dans l'article treize de ce dernier il est précisé que « le volume d'eau que la Compagnie sera tenue d'amener à Roubaix sera de 2 000 mètres cubes au moins par vingt

---

<sup>51</sup>Voir AET SCE 7-7, historique du canal de Roubaix par la société du canal de l'Espierre, ou encore l'historique du canal de Roubaix effectué par l'abbé Leuridan, fils du précédent, pour le compte de la société d'émulation de Roubaix : SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX, *Mémoires de La Société d'émulation de Roubaix*, op. cit., année 1914, p. 171.

<sup>52</sup>AD59 S7323, liste des actionnaires.

quatre heures aux époques de sécheresse<sup>53</sup> ».

Il faut attendre deux nouvelles années pour que les travaux commencent. Le roi Charles X vient poser lui même la première pierre de l'écluse de la Marquette du côté de Lille le 8 septembre 1827. La présence du roi témoigne de l'importance du projet. Brame a promis de livrer le canal en trois années, mais les travaux s'avèrent bien plus laborieux qu'anticipés. Tout le long du parcours la compagnie rencontre des résistances car elle doit exproprier pour pouvoir réaliser le chantier ; des procédures juridiques ralentissent ces expropriations<sup>54</sup>. Ces contestations sont le fait de propriétaires terriens qui refusent par exemple de couper leurs arbres ou de céder leurs terrains. Ces résistances mettent en scène les divergences d'intérêts entre différentes bourgeoisies. La préfecture et les villes prennent systématiquement la défense de l'entreprise du canal de Roubaix, et donc en conséquence des intérêts manufacturiers face à la propriété foncière.

Du côté de Lille les travaux à réaliser sont relativement aisés : il s'agit uniquement de canaliser la Marque qui est déjà navigable une partie de l'année. Trois écluses sont nécessaires, la société doit également installer quatre machines à vapeur pour ramener les eaux promises à Roubaix. Les ouvrages d'art sont réalisés aussi rapidement que les expropriations le permettent. Du côté de Roubaix les travaux sont également lancés dans la ville et vers la frontière.

En revanche le percement du souterrain s'avère très compliqué. Peu de canaux souterrains avaient été construits en France avant cette date, et peu sont d'ailleurs construits par la suite. Le défi technique est trop ambitieux pour Brame, l'état du terrain n'est pas adapté à ses méthodes de percement et les effondrements du tunnel se succèdent<sup>55</sup>. La compagnie, qui avait promis de terminer les travaux pour janvier 1829, est incapable de livrer dans les temps le canal et les eaux à Roubaix.

Les travaux sont en effet interrompus du côté de Roubaix, dès avril 1829 le conseil municipal demande des comptes à la préfecture et à la compagnie

---

<sup>53</sup>AD59 S7322, cahier des charges de la concession.

<sup>54</sup>AD59 S7294 et S7295 : Canal de Roubaix, acquisitions, expropriations, acquisitions temporaires de terrain.

<sup>55</sup>AD59 S7323, lettre du préfet du Nord du 9 mai 1931.

du canal. La compagnie explique son retard par différentes raisons : le changement d'échelle du projet, dont elle est à l'initiative, qui était censé être un « canal de petite navigation, qui ne donnerait guère que de l'eau » pour en faire un « canal de grande navigation<sup>56</sup> », serait à l'origine des délais. De même, la teneur particulière du terrain est invoquée pour expliquer la difficulté à creuser le souterrain. La préfecture soutient les arguments de la compagnie. Le conseil municipal est divisé, et est sous le feu des critiques de ses plus riches administrés qui dénoncent l'inachèvement des travaux, car la ville a déjà payé 60 000 francs à l'entreprise, et doit continuer à verser 20 000 francs par an pendant 27 années. Une partie d'entre eux demande d'interrompre le chantier et d'exiger un remboursement. D'autres en revanche conseillent de ne pas froisser la compagnie du canal, car l'intérêt suprême de la ville serait d'obtenir l'achèvement de la voie d'eau par tous les moyens nécessaires. Les échanges qui ont lieu à cette occasion font comprendre que Brame et la compagnie du canal, incapables d'obtenir l'accord pour la connexion à l'Escaut, ne sont pas prêts à avancer les frais pour percer un souterrain qui n'offrirait pas la longue voie de navigation et de commerce qu'ils espèrent entre Lille et les Pays-Bas.

Par ailleurs la fin des années 1820 n'est guère propice à l'avancement des travaux. Les fabriques subissent la crise économique qui frappe le pays<sup>57</sup>. En outre, les ordonnances de Charles X et les événements de juillet 1830 ont leur retentissement à Roubaix. Les ouvriers et ouvrières brandissent le drapeau tricolore, détruisent la maison du maire et vont arracher aux bourgeois des promesses d'augmentation des salaires<sup>58</sup>.

Cet épisode de friction entre la compagnie concessionnaire du canal et le conseil municipal roubaisien qui la subventionne dans les années 1820, montre la divergence d'intérêt entre les deux acteurs. Alors que le conseil municipal et les manufacturiers roubaisiens souhaitent avant tout un canal pour fournir

---

<sup>56</sup>AMR 70 1, pièce n°46, lettre du 12 octobre 1830.

<sup>57</sup>Sur la crise économique de la fin des années 1820 lire : Paul GONNET, « Esquisse de la crise économique en France de 1827 à 1832 », in : *Revue d'histoire économique et sociale* 33.3 (1955), p. 249-292.

<sup>58</sup>LEURIDAN, *Histoire des institutions communales et municipales de la ville de Roubaix. annales civiles*, op. cit., p. 296-300.

de l'eau à leurs manufactures, les concessionnaires ont eux investi dans une infrastructure pour en tirer profit. Seule la navigation est alors envisagée comme un moyen de rentabiliser l'infrastructure. Comme cela a été vu, depuis les lois de 1790 et 1791 sur les eaux navigables, les eaux des canaux sont considérées comme faisant partie du domaine public, et sont donc contrôlées par la préfecture. C'est pour cette raison que dès la prise de la concession, Brame a cherché à élargir le projet du canal et à prolonger son tracé jusqu'à la frontière.

### 1.2.4 Les progrès des forages

Dans les années 1820, les efforts pour construire le canal de Roubaix n'ont donc pas abouti. Les raisons à cela sont multiples : difficultés techniques, désaccords entre concessionnaire et conseil municipal, impossibilité de s'entendre avec le royaume des Pays-Bas, crise économique et politique. Si ce projet qui va restructurer l'hydrographie de la ville est lancé, il est loin d'être achevé. Les manufacturiers ne reçoivent donc pas les 2 000 mètres cubes quotidiens promis par le cahier des charges de l'ouvrage.

La multiplication des forages de puits au début du XIX<sup>e</sup> siècle avait rencontré des limites qui avaient encouragé les manufacturiers à demander le creusement du canal. En 1825, constatant la lenteur de la réalisation du projet de canal, le préfet du Nord charge Auguste Mimerel de trouver « l'eau intarissable » dont a besoin la ville de Roubaix en creusant aussi profondément que possible. Mimerel fait entreprendre des forages. Il revient en septembre 1826 auprès du conseil municipal pour raconter ses succès. Il a fait réaliser un forage avec les conseils d'un ingénieur des Mines et avec le concours d'ouvriers mineurs du Pas-de-Calais. Les anciens puits, insuffisants pour les usages des manufacturiers, allaient puiser à vingt pieds – six mètres – de profondeur. Mimerel est parvenu à repérer une deuxième nappe d'eau à 85 pieds – soit 26 mètres. Il explique qu'en creusant à cette profondeur, il est parvenu à faire jaillir cette eau abondante sans que les sables ne remontent sous la pression et comblent le puits. Cet événement est répertorié dans le *Livre des Événements remarquables de la Ville de Roubaix* au milieu

des inaugurations des grands bâtiments de la ville. Mimerel met en garde sur les difficultés que la construction d'un puits si profond représente. Il pense cependant que son expérience est reproductible et qu'elle permettrait à tous les manufacturiers de la ville de se procurer une eau abondante. Il affirme que son puits « fournit de quoi alimenter une machine de 30 chevaux » mais que de tels ouvrages doivent « être faits par des gens de l'art ou les plus grands malheurs pourraient arriver<sup>59</sup> ».

Grâce à ces progrès dans les techniques de forage présentées par Mimerel, la disponibilité en eau dans l'agglomération rejoint la demande et offre quelques années supplémentaires de répit aux manufacturiers. Les forages au-delà des 20 mètres se multiplient dans les manufactures les plus grandes et les plus gourmandes en eau. Il est difficile de suivre avec précision le développement de ces puits mais il est possible tout de même de donner quelques chiffres qui montrent comment, en quelques décennies, leur profondeur a augmenté. En 1862, un chimiste chargé d'étudier la qualité des eaux de Roubaix cite des forages de 33 mètres chez Grimonprez, 93 mètres chez Lefebvre, et même de 130 mètres chez les frères Wibaux<sup>60</sup>. Il ne faut cependant pas oublier que ces forages profonds restent réservés aux plus riches des manufacturiers qui ont les moyens de les réaliser.

Cet exemple montre bien que le projet de canal de Roubaix n'a évidemment pas été le seul effort des manufacturiers pour tenter de remédier au manque d'eau. Ces progrès dans les techniques de forage au milieu des années 1820 ont tempéré le sentiment d'urgence qui existait à la fin de la décennie précédente. Cette situation passagère peut aider à comprendre le changement de priorité vis-à-vis du canal de Roubaix. Initialement pensé comme une indispensable source d'eau, il devient, dans les discours des notables roubaisiens, de plus en plus nettement une voie de navigation. Au début des années 1830, avec l'indépendance de la Belgique, la priorité devient de convaincre le nouveau pays de laisser construire un canal le long de l'Espierre afin que la grande

---

<sup>59</sup>AMR 3D 31, *Livre des Événements remarquables de la Ville de Roubaix*, lettre de Mimerel au conseil municipal, p. 8-11.

<sup>60</sup>Jean GIRARDIN, *Rapport sur la composition et l'usage industriel des eaux de la Lys, du canal de Roubaix, des puits du sable vert, de la marne et du calcaire bleu*, Lille, France : L. Danel, 1862, 32 p., p. 15.

voie de navigation entre Lille, Roubaix, et l'Escaut puisse être réalisée.

\*  
\* \*

Cette infrastructure de canal de Roubaix pour relier la ville à Lille, par la Marque et un souterrain, a donc été pensée dès son origine comme un projet hydrographique destiné à fournir de l'eau aux manufactures roubaisiennes. Le choix de réaliser ces travaux par le biais d'une concession soulève des difficultés pour le processus en cours d'appropriation de l'hydrographie. En effet, les intérêts des manufactures divergent de ceux des concessionnaires de la voie d'eau, qui cherchent à la rendre rentable grâce à la navigation. Faute de voir les eaux promises être délivrées dans la ville, les manufacturiers investissent dans de nouvelles techniques pour puiser les eaux souterraines.

### 1.3 Le canal de l'Espierre

L'indépendance belge en 1830 offre de nouvelles opportunités aux manufacturiers roubaisiens. L'installation d'un gouvernement plus proche des intérêts français de l'autre côté de la frontière est mis à profit de plusieurs manières par la bourgeoisie roubaisienne. Les opportunités qui se présentent à elle sont à la fois démographiques, avec l'afflux d'une main d'œuvre abondante, commerciales, avec la possibilité d'un accès privilégié au charbon belge, mais aussi hydrographiques, par la possibilité d'étendre le canal inachevé de Roubaix vers l'Escaut en Belgique.

#### 1.3.1 Les conséquences de l'indépendance belge

La frontière à proximité de Roubaix ne date que de 1815 et de la chute de l'Empire. Après la défaite des armées napoléoniennes à Waterloo, le congrès de Vienne redessine les frontières de l'Europe. Un grand royaume des Pays-Bas est créé au nord de la France. Sa constitution – la Loi fondamentale – est imposée malgré un vote contraire des notables belges. Le royaume est dès

sa naissance agité par des tensions internes, portant sur des questions politiques, militaires, nationales, religieuses, économiques et linguistiques. La bourgeoisie belge, qui est restée largement francophile<sup>61</sup>, a des velléités sécessionnistes. À l'été 1830, quelques semaines après la révolution de Juillet en France, plusieurs provinces du sud du royaume des Pays-Bas se révoltent contre Guillaume I, cette révolte devient révolution et les provinces gagnent leur indépendance. Le rôle de la France dans cet événement est discuté dans l'historiographie, et s'il semble abusif d'expliquer cette révolution par un complot français, comme cela peut parfois être fait. Il n'en reste pas moins qu'elle est vue favorablement à Paris. Le concert des nations européennes ne permet pas à la France d'annexer ses anciennes provinces belges. Un nouveau royaume de Belgique est créé : il est situé entre le royaume des Pays-Bas au nord, dont il vient de prendre son indépendance, et la France au sud. Les Belges sont donc dès la naissance de leur royaume attentifs aux intérêts français qu'ils tiennent pour garants de leur indépendance<sup>62</sup>.

#### Une population transfrontalière

L'indépendance belge ne fait donc pas disparaître la frontière qui est apparue en 1815 à quelques kilomètres de Roubaix, mais elle met en place un royaume qui se tourne vers la France. Alors que le royaume des Pays-Bas avait refusé la prolongation du canal de Roubaix jusqu'à l'Escaut, le nouveau pays se montre plus ouvert. Cette opportunité n'est pas ignorée par les notables du nord qui y voient une occasion unique pour développer le commerce. Il faut dire que le tissu industriel que sont en train de construire à cette époque les villes de Roubaix et Tourcoing, dépasse largement la nouvelle frontière. L'étude de la démographie de Roubaix étaye cette affirmation. L'activité manufacturière attire les populations miséreuses de la région : de nombreux

---

<sup>61</sup>Hervé HASQUIN, *La Belgique française*, Bruxelles : Crédit Communal de Belgique, 1993.

<sup>62</sup>Pour des synthèses sur la révolution belge, voir par exemple : Jacques LOGIE, *1830 : de la régionalisation à l'indépendance*, Document Duculot, Paris-Gembloux : Duculot, cop., 1980, 248 p. ou encore Jean STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918. Tome 1, Les racines de la Belgique jusqu'à la révolution de 1830*, Bruxelles : Racine, 2000.

Belges, hommes et femmes, passent la frontière pour travailler et s'installer en France.

La croissance démographique de Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle a peu de comparaison en France, voire en Europe occidentale, au point que la ville a été qualifiée de « ville champignon » par Chantal Petillon dans son ouvrage sur la population de la ville, ouvrage duquel sont issus les quelques chiffres qui suivent<sup>63</sup>.

La croissance de la population dans la ville est restée faible entre 1740 et 1814, avec un accroissement naturel modeste et un solde migratoire négatif. C'est à partir de 1815 que, malgré la nouvelle frontière, la croissance devient forte et le reste jusqu'à la fin du siècle. Pendant le siècle qui suit, la croissance démographique urbaine annuelle moyenne fut de 1,22 % en France, à Roubaix elle s'éleva à 2,55 %. Cet accroissement est partagé équitablement entre solde migratoire et accroissement naturel. Sur le début du siècle, la part du solde migratoire est croissante : pour la période 1815 à 1826 elle représente 38 % de l'accroissement total, entre 1826 et 1846 elle constitue environ deux tiers du total. Le solde migratoire est donc bien un élément déterminant de la croissance démographique de Roubaix.

Ces nouveaux arrivants sont en grande majorité belges. Cela peut être vérifié grâce à l'origine des hommes et femmes mariés à Roubaix selon leur lieu de naissance. Sur la période 1800-1829, les Roubaisiens et Roubaisiennes représentent 62,1 % des nouveaux époux, cette proportion tombe à 37,2 % sur la période 1830-1859. La part des natifs belges parmi les nouveaux époux passe elle de 12,41 % à 37,66 % – voir figure B.1.2<sup>64</sup>. Il est possible d'affirmer l'importance de l'immigration belge dans la population laborieuse de Roubaix dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, présence qui ne va cesser d'augmenter pendant la première partie du siècle.

La période qui suit l'indépendance belge est donc sans conteste une période d'intensification de l'immigration belge à Roubaix. S'il est difficile de juger de l'impact de ces événements sur cette dernière, il n'est en tout cas pas cohérent de dire que l'apparition de la frontière aurait éloigné Roubaix des

---

<sup>63</sup>PETILLON, *La population de Roubaix*, op. cit.

<sup>64</sup>Ibid.

provinces belges. Au contraire, le solde migratoire de la ville augmente après 1815 puis après 1830 : les populations ont migré vers Roubaix nourrissant ainsi un dynamisme démographique qui reste élevé tout au long du siècle. En revanche, il est intéressant de noter qu'il n'y pas, pendant toute la première moitié du siècle, d'investissements financiers d'ampleur venant de l'autre côté de la frontière. Si les populations laborieuses bougent, les créations d'ateliers et de compagnies textiles restent le fait de capitalistes locaux originaires de Roubaix, de Lille ou de Tourcoing.

#### **Opportunités commerciales et hydrographiques**

En Belgique, plusieurs acteurs économiques se mettent en mouvement pour faire accepter au nouveau roi Léopold I le projet de jonction entre la Deûle et l'Escaut que le royaume des Pays-Bas avait toujours refusé. Il s'agit en particulier des propriétaires de charbonnages du Borinage. C'est dans cette petite région du sud de la Belgique, près de Mons, qu'émerge au début du XIX<sup>e</sup> siècle la plus grande industrie minière d'Europe occidentale. La production des treize communes du Borinage est, en 1829, de 1,26 million de tonnes, ce qui est plus que la production française à la même époque. À cette date 90 % de l'exportation belge est à destination de la France, qui importe un demi million de tonne<sup>65</sup>. Par leur proximité, les manufacturiers de l'arrondissement de Lille sont des clients de choix.

La multiplication des machines à vapeur, constatée depuis le début du siècle, démultiplie la demande en charbon. La production française est cependant encore loin de pouvoir répondre à la demande de ces manufactures. C'est donc grâce à du charbon belge extrait dans le Borinage que ces usines vont pouvoir fonctionner. L'utilisation de charbon belge pose un défi logistique, il faut trouver un moyen de l'importer au plus bas prix. Alors que l'histoire du rail n'en est qu'à ses balbutiements c'est le transport fluvial qui reste incontestablement, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le moyen de transport le moins onéreux, en particulier pour les matériaux lourds. Dans les années 1820, le charbon importé depuis le Borinage emprunte un long trajet, tout d'abord

---

<sup>65</sup>JARRIGE et FUREIX, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle français*, op. cit., p. 71.

dans le canal de Mons-Condé, pensé pendant l'Empire et mis en service en 1818, et qui relie Mons à l'Escaut, puis en remontant l'Escaut et la Scarpe, et enfin en empruntant le long canal de la Haute-Deûle qui permet de rejoindre Lille. Les charbons sont ensuite chargés dans des voitures à chevaux et vendus sur le territoire de l'arrondissement. Les quantités de charbons sont tellement importantes que les routes, déjà surchargées par les transports des différents produits manufacturés, sont détériorées par les chutes de roche et ne sont plus entretenues convenablement<sup>66</sup>.

À Roubaix depuis la révolution de Juillet, les travaux du souterrain du canal n'ont pas progressé et la situation s'est enlisée deux nouvelles années au point que le conseil municipal, à la tête duquel a été nommé Bonami Defrenne un propriétaire de filature, se réunit à la demande du maire pendant l'hiver 1831. La marche à suivre votée par le conseil, au sein duquel les intérêts manufacturiers ne sont pas encore majoritaires, est l'abandon du chantier du canal. Le conseil demande également à la compagnie concessionnaire le remboursement des sommes avancées par la mairie<sup>67</sup>. Le conseil d'arrondissement de Lille soutient la demande de Roubaix, mais la préfecture et la compagnie du canal ne veulent pas de l'abandon du projet. La jonction du canal inachevé de Roubaix à l'Escaut devient primordiale pour maintenir le projet. Plusieurs manufacturiers tentent de tempérer les demandes de la municipalité de Roubaix, car ils voient la possibilité de prolonger le canal inachevé jusqu'à l'Escaut comme une grande opportunité. C'est le cas de Jean-Baptiste Bossut, négociant en tissu, futur maire de la ville qui écrit au maire :

Je pense plus que jamais, mon cher Bonami, qu'il est sage, qu'il est prudent, d'attendre encore patiemment pour le canal, et qu'il ne convient pas que la nouvelle administration de notre ville fasse la rebelle, quand à présent, avec l'administration du canal, ce serait inopportun, et vous le sentirez sans doute comme moi, à cause des événements de la Belgique : qui certes, ne peuvent pas être défavorable aux projets de l'administration du canal. At-

---

<sup>66</sup>AMR 7O 2, pièce n°48, délibération du conseil municipal de Tourcoing du 29 février 1836.

<sup>67</sup>AMR 1D 5, Arrêté du conseil municipal du 17 mars 1831.

tendons donc les événements avec calme, et certes, personne plus que moi n'est intéressé à la chose, quelques membres de votre patrie crient, et crieront, c'est vrai. Mais qu'est le sacrifice de la Ville comparativement à celui des bailleurs de terrains<sup>68</sup> ?

Le président du conseil d'administration du canal de Roubaix, le comte Beugnot<sup>69</sup>, s'adresse lui aussi au maire de Roubaix pour s'opposer à la demande du conseil municipal d'interrompre le projet et de se faire rembourser les frais avancés.

Quand la communication sera achevée et prolongée jusqu'à l'Escaut, les autres lignes navigables seront abandonnées, tous les bateaux passeront par Roubaix, et cette ville est appelée à devenir le *Manchester* [souligné par le comte]<sup>70</sup> de la France<sup>71</sup>.

Finalement, suite aux tractations du conseil d'administration de la compagnie du canal et aux promesses de l'autorité préfectorale de tout mettre en œuvre pour obtenir de la Belgique le prolongement jusqu'à l'Escaut, le conseil municipal consent à offrir à Brame un délai de deux nouvelles années pour achever le souterrain. Au sein du conseil municipal de Roubaix, les intérêts industriels ne sont pas encore incontestés et de nombreux cultivateurs, nommés avant la monarchie de Juillet siègent et s'émeuvent des dépenses municipales pour un canal qui n'est pas réalisé. À partir de 1831, les conseillers municipaux sont élus au suffrage censitaire. Ce nouveau mode de scrutin donne une place de plus en plus centrale aux manufacturiers dans le conseil. Cet

---

<sup>68</sup>AMR 70 1, pièces n°48 et n°49, Échanges entre le maire, Bonami Defrenne et Jean-Baptiste Bossut, printemps 1831.

<sup>69</sup>Jacques-Claude Beugnot, pair de France, est un homme politique central du début du XIX<sup>e</sup> siècle il a réussi à traverser les différents régimes et à y tenir systématiquement des rôles de premier ordre. Il est député de la Plaine en 1791, préfet sous le Consulat et l'Empire et ministre sous Louis XVIII et Charles X. Une fois retiré de la vie politique il ne s'est pas retiré du monde des affaires comme le prouve des charges comme celle de président du conseil d'administration du canal.

<sup>70</sup>On trouve là une des comparaisons les plus précoces entre Roubaix et Manchester, ainsi dans son Histoire de Roubaix, Leuridan fait remonter la comparaison à un article du *journal de Lille* de 1843, douze années plus tard qu'ici. Cette analogie est réutilisée pendant de très nombreuses décennies, jusqu'à des travaux contemporains comme le chapitre « Roubaix-Tourcoing, le Manchester Français » dans DAUMAS, *Les territoires de la laine*, op. cit., p. 217-330.

<sup>71</sup>AMR 70 1, pièce n°51, lettre du 25 mai 1831.

investissement politique des manufacturiers est mis à profit pour, malgré les échecs, tenter d'obtenir la construction de la voie d'eau.

### **Opposition en France et nécessité sanitaire**

Pour les concessionnaires du canal et les manufacturiers roubaisiens, l'espoir de voir leur ville connectée à l'Escaut a été ravivé par l'indépendance belge. Pourtant cette opportunité a aussi fait surgir de fortes oppositions. Brame se voit signifier par l'administration en décembre 1831 qu'il n'aurait pas dû prendre les largesses qu'il a prises avec le cahier des charges initial du canal. La jonction qu'il prévoit ferait du canal une « grande ligne de navigation » devant recevoir l'aval du pouvoir législatif. Casimir Perier est alors président du Conseil des ministres, en tant qu'actionnaire des mines d'Anzin, il s'inquiète que les charbonnages du Borinage puissent disposer d'une voie de navigation plus rapide pour aller vendre leur charbon dans l'arrondissement de Lille. Les manufacturiers roubaisiens voient dans les complications imposées à Brame l'opposition inavouée au projet du président du Conseil.

Pendant plusieurs années c'est surtout Augustin Honnorez, un banquier originaire de Mons, qui va mener la lutte contre la connexion entre la Deûle et l'Escaut par le canal de l'Espierre. Honnorez est concessionnaire principal de plusieurs canaux en France et en Belgique. Il a des parts dans les compagnies du canal de la Sensée, du canal de la Haute-Deûle, du canal de Mons-Condé, et il a financé l'aménagement de la navigabilité de l'Escaut. Il contrôle ainsi la quasi totalité des voies navigables du Borinage à Lille. La perspective de voir un nouveau chemin s'ouvrir par la vallée de l'Espierre est un risque de pertes importantes pour ses compagnies. Pour s'opposer à cette jonction, il utilise une clause du cahier des charges du canal de la Sensée, ouvert à la navigation depuis 1820, qui affirme que le gouvernement ne peut autoriser la construction d'aucun autre canal portant préjudice à celui de la Sensée « à dix lieues, en tout sens de ce canal<sup>72</sup> ». Cette clause, très favorable au concessionnaire, n'avait pas été utilisée par Honnorez lors de la première concession du canal de Roubaix, car il considérait que sans la connexion à

---

<sup>72</sup>AMR 7O 2, pièce n°30, mémoire pour la prolongation du canal de Roubaix, 12 mars 1835.

l'Escaut le canal de Roubaix ne lui causerait pas de préjudice, mais il est résolu à s'opposer à la jonction. Honnorez ne craint d'ailleurs pas tant pour la fréquentation du canal de la Sensée, mais plutôt pour celle du canal la Haute-Deûle, mais dont la concession ne contient pas une telle protection. Cette clause est contestée par les intérêts industriels de l'arrondissement de Lille, mais elle est difficilement contournable.

À Roubaix les travaux du souterrain n'ont pas avancé, la ville a hérité d'un encombrant chantier dont l'insalubrité est dénoncée. Non seulement aucune nouvelle eau n'arrive à Roubaix, mais le morceau de canal creusé, qui n'est relié à aucune rivière, est un bassin alimenté par le faible Trichon, ruisseau dans lequel finissent une partie des eaux industrielles de la ville. Les membres du conseil municipal accusent le canal inachevé d'être à l'origine de maladies pour les riverains : « les entrepreneurs en creusant le lit du Canal dans l'intérieur de Roubaix, et en ne faisant pas le souterrain qui doit y amener des eaux toujours vives, n'ont fait autre chose que donner à la ville un cloaque dont les eaux croupissantes sont chaque année l'aliment de fièvres épidémiques<sup>73</sup> ». Cette accusation est appuyée par le rapport d'un médecin versé à une commission d'enquête pour la connexion à l'Escaut :

Dans l'état où le Canal se trouve actuellement il ne sert qu'à recevoir et contenir des eaux sales qui par leurs stagnation nous ont emmené des épidémies de fièvres intermittentes inconnues jusqu'alors dans le pays et nous en produiront infailliblement d'autres si on n'y apportait aucune amélioration<sup>74</sup>.

Dans ce contexte d'inachèvement du souterrain, de problématique sanitaire, et de discussions autour de la jonction à l'Escaut, un fabricant de l'agglomération, Auguste Mimerel, accepte d'être nommé en 1834 maire de Roubaix. Celui qui fut l'un des premiers manufacturiers à installer une machine à vapeur dans la ville, et qui a mené les recherches sur les techniques de forage reprend en main le conseil municipal. Il se fixe comme objectif d'obtenir la continuation du canal jusqu'à l'Escaut et de hâter la construction du mor-

---

<sup>73</sup>AMR 1D6, p. 12, séance du conseil municipal du 26 août 1834.

<sup>74</sup>AMR 7O 2, pièce n°23, soutien du médecin Lespagnol à la jonction à l'Escaut, 1835.

ceau de souterrain restant<sup>75</sup>. Pour obtenir cette jonction, Mimerel doit donc à la fois convaincre le gouvernement français de faire voter une nouvelle loi qui régularise les travaux déjà effectués jusqu'à la frontière, obtenir de la Belgique une concession pour un canal le long de l'Espierre, de la frontière à l'Escaut, et évidemment obtenir de la compagnie le percement du souterrain. Entre 1834 et 1836, d'intenses tractations vont se tenir côté français pour faire accepter par tous le projet de jonction.

Pendant deux ans, Mimerel et les manufacturiers de Roubaix ne ménagent pas leurs efforts pour faire reconnaître par le gouvernement les travaux déjà réalisés entre Roubaix et la frontière, mais qui sortent du cadre de la concession initiale. Lors d'une première enquête publique en 1835, 5 000 habitants de l'arrondissement de Lille signent pour soutenir le projet, tout comme la Chambre de commerce de Lille, et les chambres consultatives de Roubaix et Dunkerque. Dans le même temps 1 400 riverains de la Scarpe s'opposent au projet de peur de voir la navigation de leur rivière diminuer fortement et de se trouver sans ouvrage. Cette enquête est jugée insuffisante pour statuer. Une deuxième lui succède un an plus tard. Cette fois-ci, 18 000 citoyens et 43 communes de toute la région se positionnent en faveur de la jonction avec l'Escaut<sup>76</sup>, en particulier le conseil municipal de Valenciennes quitte les rangs des opposants.

Si l'intérêt public de la jonction est accepté, la question juridique vis-à-vis de la clause du canal de la Sensée n'est pas résolue. Sur cette question aussi, enquête et contre-enquête se répondent. Le gouvernement est formel, s'il venait à accorder une nouvelle concession à la compagnie de Roubaix l'État pourrait être attaqué par Honnorez et perdrait son procès.

### **Nouveau concessionnaire pour le canal de Roubaix (1837)**

Pour obtenir une nouvelle loi de concession en vue de la régularisation de la jonction, Mimerel doit donc faire accepter à la compagnie du canal de Roubaix plusieurs sacrifices. Dans le cahier des charges d'une nouvelle

---

<sup>75</sup>Dès le début de son mandat il échange à ce sujet avec le ministre de l'Intérieur, voir par exemple, AMR 70 pièce n°32, lettre du ministre au maire, 22 octobre 1835.

<sup>76</sup>AMR 70 2, pièce 46 à 88, dépositions en faveur de la jonction.

concession, le tarif de navigation devrait être abaissé et la concession ne serait plus perpétuelle mais limitée à 99 ans. Surtout, la compagnie concessionnaire doit accepter de prendre en charge les risques financiers de l'État en cas de procès par les concessionnaires du canal de la Sensée. Les actionnaires de la compagnie du canal de Roubaix consentent à faire ces sacrifices, mais le concessionnaire et actionnaire principal Brame en profite pour vendre ses parts de la concession.

Le 9 juillet 1836 une nouvelle loi de concession est donc votée, elle reprend les différents points qui ont été développés ici. Mimerel cède sa place de maire de Roubaix<sup>77</sup>. Une ordonnance d'adjudication accompagnée d'un nouveau cahier de charges sont publiés en mars 1837. En plus des aménagements consentis par Brame, le cahier des charges reprend globalement celui de 1825, l'engagement de fournir 2 000 mètres cubes d'eau par jour à Roubaix est réitéré. À l'été 1837 la nouvelle concession est accordée à Jacques Messen, un ingénieur qui travaillait déjà sur le chantier, qui se trouve chargé de reprendre les travaux interrompus par Brame, la plupart des actionnaires secondaires restent inchangés.

Durant toute cette période, Mimerel est le fer de lance de la stratégie des manufacturiers roubaisiens pour obtenir la construction des deux canaux. Il représente l'exemple le plus typique de l'investissement politique de cette bourgeoisie manufacturière. Pour que cette histoire soit plus complète il faudrait citer les noms de quelques-uns des acteurs qui ont contribué, avec Mimerel, à obtenir du gouvernement français la nouvelle loi de concession jusqu'à la frontière. Les deux députés du Nord Romain-Joseph de Brigode et Antoine Hennequin ont défendu le projet de jonction à la Chambre. Avec le baron Méchin, préfet du Nord, ils ont également servi de précieux relais auprès des présidents du Conseil successifs, des ministres du Commerce et des Travaux publics, ainsi que du Conseil d'État. Il faut aussi noter la détermination des conseillers municipaux comme Jean-Baptiste Bossut qui considère Messen

---

<sup>77</sup>La carrière politique de Mimerel ne s'arrête pas là pour autant, il sera ensuite président du conseil général du Nord, député sous la Deuxième République, sénateur sous le Second Empire, il sera aussi à l'origine de la création en 1842 du Comité de l'industrie première organisation patronale en France, fermement opposée au libre-échange. Pour une synthèse – hagiographique – sur lui, consulter : PIAT, *Quand Mimerel gouvernait la France*, op. cit.

comme un « ami<sup>78</sup> », et qui multiplie les adresses au maire pour hâter les prises de décision.

Durant cette période, une montée en puissance progressive des intérêts industriels au conseil municipal de la ville se constate. C'est bien l'investissement politique de quelques représentants de cette bourgeoisie manufacturière qui permet la poursuite du projet de canal malgré les retards et les oppositions à l'intérieur comme à l'extérieur de la ville.

### 1.3.2 La société du canal de l'Espierre

Dès la signature de la loi de concession en France, qui ne concerne donc que la partie française de la voie de navigation, les mêmes acteurs vont se tourner vers la Belgique. Ils souhaitent obtenir du Roi des Belges de faire à son tour passer une loi de concession pour que puisse être construit en Belgique, le long de l'Espierre, un canal qui relierait le canal de Roubaix à l'Escaut. Les Français sont confiants, car le Roi des Belges avait donné son accord de principe aux diplomates français en 1833 lors d'une rencontre avec Louis-Philippe à Lille. Ce canal dans la continuité de celui de Roubaix se nommerait canal de l'Espierre.

#### Opposition en Belgique

Au lendemain du vote de la loi de concession française, le président de la Chambre de commerce et des fabriques de Mons écrit à Mimerel :

Depuis dix ans, l'exécution de Canal de l'Espierre a fait de ma part près du Roi du Pays et près du gouvernement actuel l'objet des réclamations les plus vives et les plus pressantes. [...] J'espère que le moment n'est plus éloigné où le Canal de l'Espierre va rendre plus étroites encore les relations qui existent entre les deux peuples<sup>79</sup>.

Une première enquête publique a eu lieu en 1834 en Belgique : 72 communes du Hainaut se sont exprimées très en faveur de la jonction<sup>80</sup>. Les manufac-

---

<sup>78</sup>AMR 70 3, pièce n°16.

<sup>79</sup>AMR 70 2, pièce n°103, lettre du 26 juin 1836.

<sup>80</sup>Témoignages conservés dans : AGR T039/05 296.

turiers et concessionnaires français sont donc confiants d'obtenir rapidement l'accord des autorités belges pour la concession du canal de l'Espierre et pensent avoir surmonté à la Chambre française les difficultés les plus importantes. Pourtant, tout ne se passe pas comme prévu, le ministre des Travaux publics français, après avoir rencontré son homologue belge, écrit au maire de Roubaix en septembre 1837. Il évoque les réticences du ministre belge et celle des acteurs économiques des Flandres belges. De l'autre côté de la frontière également, des intérêts privés vont repousser pendant plusieurs années l'autorisation de la concession. Malgré les démarches répétées des Roubaisiens et des mandataires de la compagnie du canal de Roubaix auprès des pouvoirs publics belges<sup>81</sup> l'affaire n'avance pas. En effet, le ministre des Travaux publics belge Jean-Baptiste Nothomb, craint que le canal de l'Espierre ne fasse concurrence à la nouvelle voie ferrée décidée entre Gand et Lille. Surtout la jonction avec l'Escaut entrerait également en concurrence avec un autre projet de canal, entièrement en Belgique, qui connecterait la Lys et l'Escaut. Ce projet de canal de Bossuyt à Courtrai, permettrait lui aussi de réduire le temps de trajet entre le Borinage et Lille en proposant aux charbonniers un nouveau chemin pour éviter les coûteux canaux de la Sensée et de la Haute-Deûle.

Il faut tous les efforts des charbonniers du Borinage pour obtenir la mise en place d'une seconde enquête publique. Celle-ci a lieu en mai 1838, elle interroge les différentes communes belges ainsi qu'une commission d'experts sur les avantages comparés qu'elles voient entre les deux canaux sus-cités et la voie de chemin de fer. L'enquête interroge aussi sur les risques que le canal de l'Espierre offre à l'industrie française des conditions trop avantageuses et nuise à l'industrie belge<sup>82</sup>. À la suite de cette enquête, il est finalement décidé de donner simultanément une concession pour les deux canaux, celui de Bossuyt à Courtrai, et celui de l'Espierre. Pour le canal de l'Espierre, une convention est signée le 27 août 1839 entre des plénipotentiaires français et belges<sup>83</sup>. Pour mener la construction du canal de l'Espierre c'est Messen qui

---

<sup>81</sup>Voir les lettres : AMR 7O 3, pièce n°14 à 32.

<sup>82</sup>Documents relatifs à l'enquête conservés dans : AGR T039/05 297.

<sup>83</sup>AET SCE 7, convention du 27 août 1839.

est choisi. Il devient ainsi concessionnaire de toute la voie d'eau projetée entre la Deûle et l'Escaut à travers deux sociétés en commandite distinctes.

### **Mise en place de la société et début des travaux**

D'un point de vue technique, le canal de l'Espierre présente peu de difficultés de réalisation. Il fait 8 kilomètres et demi, et n'est coupé que par quatre écluses. Dans les travaux que Messen doit faire réaliser, il faut aussi compter quatre pont-levis et deux passerelles pour piéton. Il doit également prévoir à plusieurs endroits des siphons pour permettre à la petite rivière de l'Espierre, qui serpente de la frontière à l'Escaut, de passer sous le canal rectiligne<sup>84</sup>.

La société en commandite du canal de l'Espierre est constituée en 1841. Les actionnaires de la compagnie sont presque tous français, et sont pour certains les mêmes que ceux de la compagnie du canal de Roubaix. Si la compagnie est enregistrée en Belgique, elle réunit son conseil d'administration et son assemblée générale chaque année à Paris.

Messen, devenu concessionnaire des deux canaux, échange régulièrement avec le conseil municipal de Roubaix. Il se plaint de ne pas trouver les capitaux nécessaires pour réaliser le canal de l'Espierre et le souterrain. Le conseil municipal dénonce une nouvelle fois la lenteur des travaux, au point de suspendre son financement aux compagnies en 1841. Les manufacturiers du conseil municipal fixent alors à Messen des priorités pour le chantier qui reste à accomplir : il doit terminer avant fin 1843 le canal de l'Espierre, de manière à relier Roubaix à l'Escaut, alors seulement ils reprendront le versement des annuités. Pour le souterrain sous la colline de Croix le concessionnaire se voit offrir neuf années de délais supplémentaires et a donc jusqu'en 1850 pour le réaliser<sup>85</sup>. Ce qui ressort de ce calendrier c'est la priorité qui est désormais donnée à la jonction avec l'Escaut. Il faut rappeler que la compagnie du canal de Roubaix est toujours sous la menace des conséquences financières d'un procès avec les concessionnaires du canal de la Haute-Deûle si elle venait à terminer la jonction. En réalisant d'abord la connexion à l'Escaut, la compa-

---

<sup>84</sup>AET SCE 5, plan cadastral et de bornage du canal de l'Espierre.

<sup>85</sup>AMR 1D 7, p. 136-137, séance du conseil municipal du 9 février 1841.

gnie aurait une chance de devenir rentable grâce au trafic entre Roubaix et la Belgique avant d'avoir à affronter un éventuel procès.

Comme tout canal, celui de l'Espierre doit être alimenté convenablement en eau pour permettre la navigation en toute saison. Cette question de l'alimentation en eau a été anticipée en Belgique. Dès 1830, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la nouvelle administration belge écrit un rapport sur l'hypothèse de la construction du canal de l'Espierre. Pour lui la question de l'alimentation du canal de l'Espierre n'en est pas une puisque ce dernier se trouverait en aval du canal de Roubaix, lui-même étant supposé être alimenté par les eaux de la Marque. Durant les périodes de sécheresse, des machines à vapeur sont censées être installées dans la Deûle pour y pomper de l'eau et subvenir aux besoins du canal de Roubaix. Le concessionnaire du canal de l'Espierre n'aurait a priori pas d'effort à faire pour alimenter son canal, l'Espierre coulant en parallèle pouvant même palier aux éventuels manques. Ces précautions sont reprises dans le cahier des charges du canal de l'Espierre et dans la convention passée entre la France et la Belgique. Elle stipule dans son article 7 que l'alimentation aura lieu :

D'abord par une prise d'eau dans l'Espierre, au-dessus de la troisième écluse, d'autres prises d'eau pouvant encore avoir lieu pour l'alimentation des biefs inférieurs ;

Ensuite par le canal français de Roubaix, dont l'étiage se trouvera de niveau avec le troisième bief du projet.

Si ces moyens n'étaient pas suffisants, l'alimentation se compléterait par le jeu des pompes à vapeur qui puiserait les eaux de l'Escaut<sup>86</sup>.

Ces précautions ignorent trois réalités qui vont être le terreau d'un long conflit entre la France et la Belgique. Tout d'abord le fait que le même concessionnaire devienne titulaire des deux canaux favorise la persistance de l'inachèvement du souterrain, car Messen peut bénéficier de la jonction entre l'Escaut et Roubaix avant d'entreprendre le percement. Ensuite, l'objectif assumé des manufacturiers de Roubaix de se servir du canal pour puiser de l'eau pour leurs manufactures va fragiliser l'alimentation en eau du canal. Et enfin les

---

<sup>86</sup>AET SCE 7, extrait du cahier des charges.

eaux du Trichon et de l’Espierre sont trop souillées par les fabriques pour convenir à l’alimentation des canaux.

Il a bien été montré que le projet initial du canal de Roubaix avait pour objectif de fournir de l’eau à l’agglomération. Cette question disparaît cependant presque totalement lors des échanges entre Français et Belges sur la construction du canal de l’Espierre. Les manufacturiers roubaisiens, s’ils ne méconnaissent pas les avantages que la liaison de leur ville à l’Escaut leur procurerait, n’ont pas évoqué la problématique de l’alimentation en eau de la ville quand il a fallu convaincre les autorités belges. Pourtant, il est clair que cette question est loin d’avoir été réglée, et les décennies qui suivent montrent que les Belges ont fait une erreur en étant si confiants sur l’alimentation en eau de leur partie du canal. Au lieu de voir l’eau de la Deûle descendre le canal de Roubaix et alimenter celui de l’Espierre, ce sont des pompages en Belgique, qui vont faire remonter depuis l’Escaut les eaux nécessaires à assurer la navigabilité de la voie d’eau.

★  
★ ★

Dans un contexte de travaux entravés du canal de Roubaix, les manufacturiers se sont saisis de l’indépendance belge pour repenser la dimension hydrographique de cette infrastructure. L’ouvrage, qui était initialement pensé comme un moyen de sécuriser l’approvisionnement en eau pour les usines de l’agglomération, devient, dans les discours des manufacturiers, une voie de communication structurante pour importer des houilles. L’eau est plus qu’une matière première, elle est également, grâce à la force de flottabilité, un outil indispensable à l’épanouissement de l’activité textile. Le fonctionnement de cette voie d’eau requiert donc une reconfiguration partielle du régime hydrographique de la région.

Toutefois, au début des années 1830 les défenseurs du canal ne font plus l’unanimité au conseil municipal. Ce n’est que grâce à un investissement plus affirmé au sein de la municipalité, permis par l’adoption du suffrage censitaire, et par une intermédiation au plus haut niveau de l’État, que les manufacturiers les plus intéressés par cet aménagement ont pu obtenir, à

la fin des années 1830, l'accord pour la construction d'un canal pour relier leur ville à l'Escaut. Cette nouvelle voie d'eau redessine l'hydrographie de la région. Le canal de Roubaix, toujours inachevé, est en partie rempli par les petits ruisseaux urbains des Trois-Ponts et du Trichon. Mais en cas d'insuffisance il est alimenté par le canal de l'Espierre en aval, et donc par les eaux de l'Escaut. Par cette possibilité d'accéder aux eaux de l'Escaut, les manufacturiers roubaisiens franchissent une frontière pour s'accaparer une eau qui leur était inaccessible avant cela. Ils commencent ainsi à construire leur emprise hydrographique de la région.

## **1.4 Mise en œuvre des canaux et formation d'une bourgeoisie industrielle (1842-1848)**

En 1842 le canal de l'Espierre est terminé : il relie Roubaix et son canal inachevé, à l'Escaut en aval. Cette voie de navigation ouvre de nouvelles perspectives hydrographiques et commerciales. Elle permet de collecter et conserver les eaux des petits ruisseaux urbains des Trois-Ponts et du Trichon. Si nécessaire, de l'eau peut être remontée de l'Escaut jusqu'à la ville, et surtout le charbon peut être importé depuis la Belgique au meilleur prix. Cette infrastructure donne l'impulsion à une recomposition de la géographie de l'activité textile dans la ville. C'est le long de cette nouvelle voie d'eau que se construisent de grandes filatures, premières usines de Roubaix. Durant cette période, une fraction de cette bourgeoisie manufacturière qui fait le choix, grâce à ce nouvel apport en eau, de développer la filature, étend son contrôle économique et politique sur la ville. Cette petite partie de la bourgeoisie manufacturière donne naissance à l'industrie textile.

### **1.4.1 L'inauguration malgré le souterrain inachevé**

Au cours de sa séance du 23 janvier 1842, le conseil municipal s'émeut de la situation toujours inchangée du chantier du souterrain entre Croix et Roubaix. Messen, qui est en train de faire terminer le chantier en Belgique, affirme une nouvelle fois regretter ne pas avoir les capitaux nécessaires pour

creuser le souterrain en France. Le conseil municipal, mené par Jean-Baptiste Bossut devenu maire, adresse alors une longue supplique au ministre des Travaux publics pour que l'État apporte son soutien à la compagnie du canal de Roubaix pour que les travaux en France puissent être terminés.

Le conseil municipal de Roubaix vient, par une nouvelle délibération, demander avec les plus vives instances, l'appui du gouvernement pour arriver à un résultat. [...]

La plus grande partie du canal est achevée, les capitaux qui manquent n'ont fait défaut que par suite du discrédit, qui depuis quelques années, a frappé aveuglément les bonnes comme les mauvaises entreprises industrielles, et par suite aussi, il faut le dire, des difficultés et des éventualités que présente l'exécution du souterrain de Roubaix et de ses abords. [...]

Un prêt ou une garantie d'intérêt pour le capital qui manque fera aussitôt naître une confiance qui rendra la vie à l'entreprise. [...]

Le canal de Roubaix est une nécessité absolue pour le département du Nord : il le met en communication directe, d'une part avec le port de Dunkerque, et de l'autre avec les houillères et les marchés de la Belgique. [...] Il est aussi destiné à fournir aux habitants de Roubaix, dans les temps de sécheresse, l'eau nécessaire à leurs besoins et à l'alimentation de leurs usines.

Cette demande des manufacturiers de Roubaix ne reçoit pas de réponse positive de l'administration centrale. Le risque d'un procès de la part des concessionnaires de la Sensée pèse toujours, et ni les actionnaires ni l'État ne sont prêts à investir pour réaliser le souterrain alors même que sa faisabilité technique reste toujours à démontrer.

Néanmoins les travaux en Belgique ont bien avancé depuis la fin de l'année 1840, et Messen est en mesure de livrer dans les temps le canal de l'Espierre, comme promis au conseil municipal de Roubaix. Il organise le 10 décembre 1843 un banquet à la mairie, pour l'inauguration des canaux de Roubaix et de l'Espierre<sup>87</sup>. La fête est racontée en détail dans l'*Indicateur de Roubaix et de Tourcoing* du 17 décembre 1843. Messen et le maire, Jean-Baptiste Bossut, font tous les deux un discours où ils se félicitent d'avoir su offrir à Roubaix

---

<sup>87</sup>AMR 1D 8, pp 10-11, séance du conseil municipal du 30 novembre 1843.

ce canal et cette jonction à l'Escaut malgré tous les obstacles rencontrés pendant les deux dernières décennies. Ils déplorent également tous les deux que le souterrain ne soit toujours pas construit et affirme que l'ouvrage ne pourra jamais être considéré comme complet sans la liaison avec la Deûle et Lille. Durant cette inauguration dix bateaux ornés des couleurs de la France et de la Belgique arrivent à Roubaix ; ils livrent les premiers kilogrammes de houilles belges aux manufacturiers. Le faste de l'organisation montre l'importance de l'événement pour le conseil municipal. En plus du banquet offert par la compagnie, la municipalité organise des jeux pour gagner des pièces d'argenterie, un tir à la cible chinoise, le tout suivi d'un bal « nombreux et brillant qui se termina à minuit<sup>88</sup> ».

### 1.4.2 Nouvelles usines le long de la voie d'eau

Dès 1830, le manufacturier Descat-Crouzet avait fait des démarches auprès de la préfecture pour pouvoir installer une conduite afin de puiser dans la voie d'eau inachevée, qui ressemble alors plus à un bassin, les eaux pour ses ateliers situés rue saint-Antoine, à une distance raisonnable du canal<sup>89</sup>. Constantin Descat-Crouzet a fondé une des plus grande teinturerie de la ville, activité qui demande énormément d'eau, et surtout d'eaux propres, il est en 1840 le deuxième homme le plus riche de la ville – voir figure C.3.1. Sa teinturerie est par la suite gérée par ces deux fils, Louis et Constantin, qui deviendront tour-à-tour députés de Roubaix quelques décennies plus tard. La réponse que lui a donné la mairie n'est pas connue, mais il n'a pas dû trouver autre chose à cette date que les eaux sales du Trichon qui alimentaient alors le canal abandonné, et qui soulevaient de multiples protestations par les riverains.

Si la production textile de Roubaix a continué à croître de manière irrégulière depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les formes de l'industrie n'ont pas changé de la même manière dans tous les domaines. La plupart des ouvriers et ouvrières travaillent encore à demeure sur des métiers qui appartiennent

---

<sup>88</sup>*Indicateur de Roubaix et de Tourcoing*, 17 décembre 1843, p. 3.

<sup>89</sup>AMR 7O 2, pièces n°1 et 2, démarches de Descat-Crouzet.

à des manufacturiers et les grands ateliers sont peu nombreux. En plus de l'exemple de la teinturerie des frères Descat, c'est seulement dans la filature que s'observe un début de concentration de l'activité ouvrière. L'usage des machines à vapeur permet aux propriétaires de filatures de faire tourner un grand nombre de broches simultanément. Ils ont dû pour cela rassembler leurs ouvriers dans des grandes usines, qui deviendront bientôt la norme dans tous les domaines de la production, mais qui constituent encore l'exception. Les constructions des canaux de Roubaix et de l'Espierre sont une avancée déterminante pour permettre cette concentration. Le coût du charbon a baissé, les eaux ont été rendues plus abondantes. C'est le long de ce canal que s'installent ces nouvelles grandes filatures.

Le canal inachevé s'interrompt à une certaine distance des zones qui étaient les plus actives de la ville. S'installer au bord du canal à cette époque relève d'un choix, d'une stratégie. Évoquer les industriels qui font ce choix oblige à introduire la famille qui devient par la suite la plus connue de la ville : les Motte. Son mythe familial, ancré dans une tradition catholique et conservatrice, fait remonter les origines de la famille à la rencontre entre Jean-François Motte-Clarisse, manufacturier, frère du maire, et Louis Brédart-Desaint, fabricant à Roubaix<sup>90</sup>, dans les geôles révolutionnaires en 1794<sup>91</sup>. Cette rencontre serait à l'origine du mariage fondateur entre Jean-Baptiste Motte et Pauline Brédart. Jean-Baptiste Motte-Brédart<sup>92</sup> s'occupe peu de la gestion de ses manufactures, il préfère la vie publique et religieuse : il est conseiller municipal pendant 26 ans, administrateur des hospices, marguillier et président du conseil de fabrique. C'est sa femme, Pauline Motte-Brédart qui prend soin du capital hérité des deux familles. C'est donc elle qui doit être à l'origine de l'implantation en 1833 de la première filature de laine aux abords de la voie d'eau. La fabrique sera ensuite gérée par les frères Delaunay,

---

<sup>90</sup>Louis Brédart-Desaint était un des premiers propriétaires de *mule-jenny* – voir section 1.1.2 – et de machine à vapeur – voir section 1.1.3 – de la ville.

<sup>91</sup>MOTTE, *La Famille Motte, de Roubaix, 1794-1909*, Casterman, 1909, p. 6.

<sup>92</sup>À Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle dans les grandes familles, suite à un mariage, les noms de familles des deux époux sont accolés. Les enfants gardent en revanche uniquement le nom de leur père jusqu'à leur propre mariage. Lorsque Jean-Baptiste Motte et Pauline Brédart se marient ils deviennent Motte-Brédart, leurs enfants s'appellent en revanche Louis, Étienne et Alfred Motte.

puis reprise par le fils cadet de la famille : Étienne Motte-Grimonprez<sup>93</sup>.

Les Motte-Brédart sont imités en 1837 par Louis Florin-Bossut qui installe une filature de coton sur les quais du canal. En 1842 Eugène Grimonprez installe à son tour une filature mixte de laine, coton et lin le long de la voie d'eau<sup>94</sup>.

La même année, Louis l'aîné de la famille Motte-Brédart, après son mariage avec Adèle Bossut, fille du maire Jean-Baptiste Bossut, nièce de l'industriel Louis Florin-Bossut, entreprend d'édifier une toute nouvelle filature de coton. Louis Motte-Bossut souhaite installer les machines à filer anglaises « *self-acting* » les plus performantes, qu'il a découvertes lors d'un voyage à Manchester et à Bradford. Lors de la levée de l'interdiction d'exportation des machines anglaises en 1842 et avec l'aide de sa mère, il investit la dot de son épouse et l'argent de son père dans une toute nouvelle filature équipée de ces mécaniques<sup>95</sup>. Il s'associe pour cela avec son beau frère Louis-Joseph Wattinne-Bossut marié à Pauline Bossut, une autre fille du maire. Construite entre 1843 et 1845, cette filature devient la plus emblématique des fabriques roubaisiennes : elle a la spécificité de présenter cinq étages et de rassembler une quantité de machines à filer jamais vue jusqu'alors en France, ce qui lui vaudra le surnom de « *filature-monstre* ». La proximité de l'eau du canal n'empêche pas l'usine d'être une première fois détruite par un incendie à l'été 1845 – voir figure 1.1. Les associés font reconstruire l'ensemble en moins d'un an<sup>96</sup>. En 1847 ils possèdent 20 000 broches, soit près des deux tiers de la filature de coton de Roubaix.

À proximité de ces nouvelles grandes filatures érigées le long du canal, d'autres sont également construites un peu plus loin dans la ville basse, pouvant également profiter de la voie d'eau. C'est le cas de celle installée par Henri Delattre en 1832, dans l'actuelle rue de Sébastopol, reconstruite et

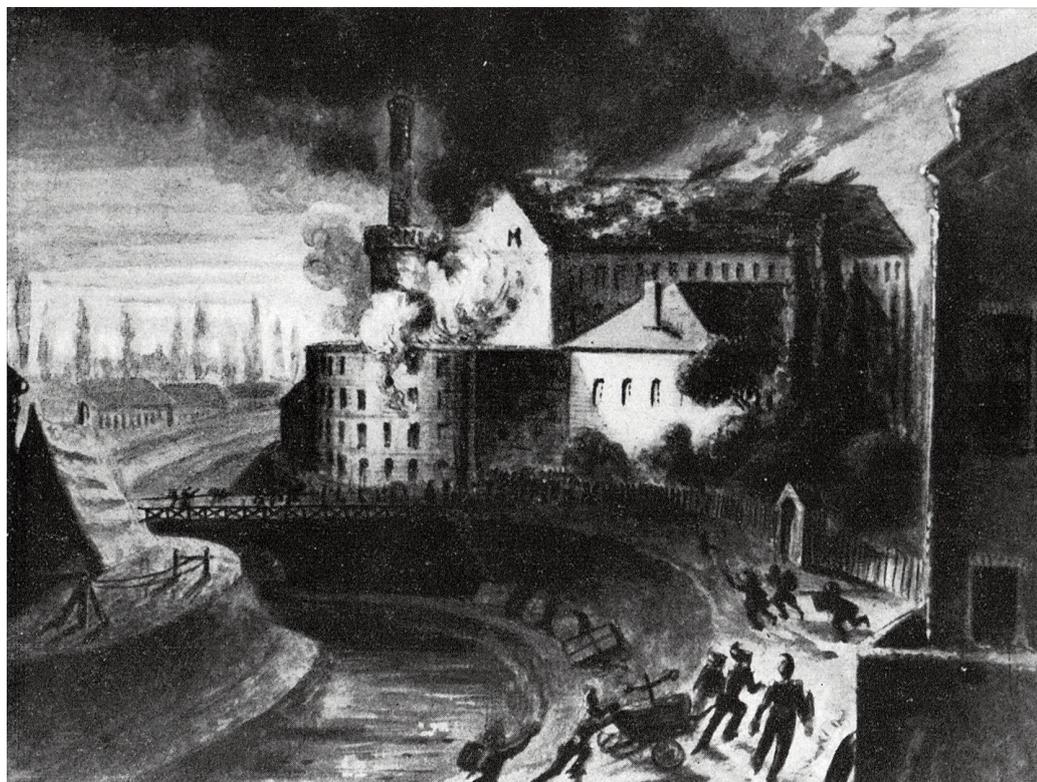
---

<sup>93</sup>AMR 7O 39, Prise d'eau dans le canal, Mémoire pour Étienne Motte et al. p.3. infra. et MOTTE, *La Famille Motte, de Roubaix, 1794-1909*, op. cit., p. 10.

<sup>94</sup>AMR 7O 39, ibid.

<sup>95</sup>Gaston MOTTE, *Motte-Bossut, un homme, une famille, une firme ; 1843-1943*. Tourcoing : Georges Frères, 1944.

<sup>96</sup>Archives Nationales du Monde du Travail [ANMT] 1988 007 051, fond Motte-Bossut, état chronologique des constructions et aménagements.



Source : Gaston Motte-Bossut, *Motte-Bossut, Un Homme, Une Famille, Une Firme ; 1843-1943*, Georges Frères, Tourcoing, 1944.

FIG. 1.1 : Gravure : Incendie de la « *filature-monstre* » et canal de Roubaix, 16 juillet 1845

agrandie en 1840<sup>97</sup>.

En 1843 une autre filature s'installe sur les berges, à l'initiative de Auguste Duriez. Deux autres teintureries, plus petites que celle des frères Descat, sont également construites cette année-là le long du canal, elles appartiennent à Cateau-Tetelin et à un partenariat des familles Fontaine et Delebecque<sup>98</sup>.

---

<sup>97</sup>Les murs de l'ancienne Usine Delattre existent toujours aujourd'hui et abritent l'École Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, c'est la plus ancienne usine toujours debout à Roubaix.

<sup>98</sup>AMR 70 39, *ibid.*, p6.

### La fabrique en 1847

Ces quelques exemples de nouvelles usines le long de la voie d'eau invitent à s'intéresser plus globalement à l'état de la fabrique de Roubaix à la fin de la première moitié du siècle. Ceci est possible grâce à un travail de statistique entrepris dans le pays dans les dernières années de la monarchie de Juillet, ce qui n'avait plus été fait depuis l'Empire. Une série d'enquêtes très complètes intitulées *Statistiques de la France* est publiée entre 1835 et 1852. Après des premiers opus consacrés à l'agriculture, le volume de 1847 porte sur l'industrie et couvre le « Nord Oriental » de la France. Il liste, par arrondissement, tous les établissements qui emploient quelques dizaines d'ouvriers, ainsi que les machines installées. En 1847 la fabrique de Roubaix fait tourner 193 000 broches et utilise 13 000 métiers à tisser. Les établissements recensés annoncent employer 22 147 hommes, 4 726 femmes et 2 268 enfants. L'enquête de 1847 dénombre 180 établissements manufacturiers installés à Roubaix : à deux exceptions près, ce sont tous des établissements textiles. Environ cinquante établissements sont des filatures, qui parfois font aussi du tissage, le reste des établissements sont uniquement des tissages. L'enquête ne cite qu'une teinturerie, celle des frères Descat précédemment évoquée, cette dernière utilise six machines à vapeur. Il concentre dans sa teinturerie 1 000 ouvriers ce qui fait de son établissement le plus grand de tout le département du Nord<sup>99</sup>.

Pour ce qui est des matières filées et tissées, la donne a changé depuis le début des années 1820 où les manufacturiers avaient abandonné la laine pour ne produire presque plus que des étoffes en coton. Les premiers métiers à tisser mécaniques étaient en effet particulièrement adaptés au coton, les progrès techniques ont permis progressivement de réintroduire la laine. La plupart des tissages produisent désormais des étoffes mixtes, ou bien alternent coton et laine en fonction de la saison. Il n'y a plus que six établissements de tissages uniquement dédiés au coton, pour 33 uniquement à la laine. Les 108 autres tissages déclarent travailler la laine et le coton, quelques-uns rajoutent

---

<sup>99</sup> *Statistique de la France : Industrie*, Imprimerie Nationale, t. 1, Ministère de l'Agriculture et du Commerce, 1847, 398 p., p. 10-43.

même du lin ou de la soie mais ils sont peu nombreux.

L'enquête informe sur la taille des établissements. Les 180 compagnies recensées recouvrent encore une certaine homogénéité. La taille moyenne des établissements est de 150 employés. C'est bien seulement dans la filature que se retrouvent les débuts de concentration : la *filature-monstre* de coton de Motte-Bossut compte 530 travailleurs, celle de laine de Motte-Brédart<sup>100</sup> en compte 700, celle de Wibaux-Florin 950, et celle de Henri Delattre 450. Ce sont aussi les filateurs qui hébergent la quasi totalité des 51 machines à vapeur qui fonctionnent à Roubaix.

Le tissage est en revanche toujours une activité bien moins concentrée. Les ouvriers sont encore une majorité à travailler à demeure, et ils tiennent à cette situation. Les ouvriers viennent toujours chaque quinzaine au bourg où ils récupèrent la chaîne et la trame des pièces qu'ils doivent réaliser. Le travail à demeure est moins bien rémunéré que le travail en atelier, mais il permet une liberté supplémentaire, certains ouvriers se permettent par exemple de prendre des commandes pour plusieurs manufacturiers en même temps, ce qui était théoriquement interdit. Les patrons se plaignent également que certains ouvriers à demeure détournent une partie de la matière première<sup>101</sup>. Le temps de transport et l'éloignement des travailleurs est également une préoccupation pour les employeurs<sup>102</sup>. Si, à la suite de la filature, il y a bien une volonté de concentration de l'activité de tissage dans des ateliers, elle n'a pas encore eu lieu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 1.4.3 La naissance d'une industrie textile

Dans son chapitre sur la *grande industrie*<sup>103</sup>, Marx caractérise les sauts qualitatifs entre l'atelier et la manufacture et entre la manufacture et l'usine. L'atelier devient manufacture avec l'incorporation de nouvelles « forces », c'est-à-dire avec l'adjonction de manèges à bêtes, de roues hydrauliques ou

---

<sup>100</sup>La filature de Motte-Brédart est alors gérée par les frères Delaunay, elle sera ensuite reprise par le fils cadet de la famille, Étienne Motte-Grimonprez.

<sup>101</sup>DEYON, « Roubaix dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », op. cit.

<sup>102</sup>HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit., p. 125.

<sup>103</sup>MARX, *Le Capital Livre I*, op. cit., Chap. XIII : La Machinerie et la grande industrie.

de machines à vapeur qui facilitent à l'ouvrier l'usage de ses outils. La transition de la manufacture vers l'usine réside dans les mutations des « moyens du travail » c'est-à-dire dans le développement de la « machinerie » qui crée une intermédiation entre l'ouvrier et la matière travaillée. Ces transitions ne se datent évidemment pas précisément. Les analyses successives de l'évolution de l'outil de travail, pendant cette première partie de XIX<sup>e</sup> siècle, montrent que de multiples modes de production coexistent tout au long de la période. Cependant, il apparaît que la construction des canaux de Roubaix et de l'Espierre, en permettant la concentration de certaines activités productives, constituent un élément décisif dans l'installation des premières usines dans la ville.

Depuis l'origine du projet de canal le conseil municipal de Roubaix a argumenté sur l'intérêt supérieur des fabricants de disposer de plus d'eau. Les mémoires produits par la préfecture et les ingénieurs des Ponts et Chaussées recensaient deux besoins spécifiques : les teinturiers qui devaient faire dégorger leurs matières, et les propriétaires de machines à vapeur qui avaient besoin d'eau pour les faire fonctionner. Les propriétaires de machines à vapeur étaient en réalité assez peu nombreux, il s'agissait principalement des filateurs qui pouvaient utiliser ce type de machines pour leurs filatures mécaniques. Pour l'activité de tissage, qui a encore lieu à demeure, cette question du manque d'eau n'en est pas une. Dans un deuxième temps, lorsque la possibilité de relier l'Escaut se débloque, c'est une nouvelle fois au service de ces quelques propriétaires que tant d'efforts sont faits, afin qu'ils puissent se procurer de la houille au meilleur prix. Dans ces deux périodes les discours qui ont fait valoir la nécessité de construire ces canaux ont donc été au service d'une fraction de la bourgeoisie industrielle roubaisienne. Cette constatation invite à s'attarder sur l'hétérogénéité de cette classe possédante pendant la période étudiée.

Il faut revenir à l'enquête de 1847 et au recensement de 1851 pour comprendre les disparités qui existent au sein même de la classe possédante. Le développement de la fabrique dans la ville a permis l'installation d'un certain nombre de commerces et d'artisans : le recensement de 1851 comptabilise 1 938 petits patrons et 3 014 salariés. Dans le textile, le recensement dé-

nombre 702 maîtres et fabricants, 6 127 ouvriers et 5 733 ouvrières<sup>104</sup>. Même en laissant de côté les petits commerçants, il y a parmi ces 702 maîtres et fabricants de fortes disparités. L'arrivée des machines à vapeur avait marqué un tournant crucial dans la mécanisation des ateliers de la ville, pourtant ces machines sont restées jusqu'alors cantonnées à la filature, les propriétaires de ces machines sont donc très peu nombreux. L'enquête de 1847 comptabilise quarante-trois propriétaires de machines à vapeur, certains appartenant aux mêmes familles. Sur ces quarante-trois propriétaires, huit sont membres du conseil municipal en 1847, ils forment ainsi un tiers du conseil<sup>105</sup>. En tout ils sont plus de la moitié à faire partie, à un moment ou un autre, du conseil municipal<sup>106</sup>.

L'élection au suffrage censitaire depuis 1831 des membres du conseil municipal a étendu le contrôle des manufacturiers les plus fortunés sur l'administration municipale. Il est possible d'affirmer que les efforts mis en place par les membres du conseil municipal pour abaisser le prix du charbon via l'investissement dans les canaux de Roubaix et de l'Espierre ont été faits au bénéfice d'une très petite minorité de fabricants : les propriétaires de filatures et de teinturerie qui possèdent les établissements industriels et emploient le plus grand nombre d'ouvriers. À travers des mariages endogames, dont il a été donné quelques exemples, de puissantes familles possédantes assoient leur pouvoir sur la ville. Ces mariages sont une pratique qui reste longtemps une pierre angulaire de la perpétuation du pouvoir de ces familles à Roubaix<sup>107</sup>. Les grandes familles de cette fin de première moitié de siècle sont les Mimerel, Motte, Grimonprez, Defrenne, Delattre et Bossut : ils fournissent six maires

---

<sup>104</sup>Le fait que la fabrique de Roubaix emploie un certain nombre d'ouvriers à demeure en dehors de la ville explique en grande partie la différence avec l'enquête de 1847 sur le nombre d'ouvriers. Chiffres du recensement donnés par : HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit., p. 129-130.

<sup>105</sup>Pour les membres du conseil municipal propriétaires de machines à vapeur voir figure C.2.1.

<sup>106</sup>Pour les membres du conseil municipal se référer à : LEURIDAN, *Histoire des institutions communales et municipales de la ville de Roubaix. annales civiles*, op. cit.

<sup>107</sup>Voir par exemple : Didier CORNUEL et Bruno DURIEZ, « La bourgeoisie textile de Roubaix-Tourcoing », in : *La bourgeoisie textile de Roubaix-Tourcoing* 3 (1984), p. 31-39 ; et également le deuxième chapitre « Capitalisme familial et croissance du textile » de la thèse de Jean-Luc Mastin : MASTIN, « Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914 », op. cit.

à la ville pendant cette période. En 1847, des membres de chacune de ces familles possèdent des filatures mues par des machines à vapeur.

Si la construction de ces deux canaux est un témoin du pouvoir déjà bien établi d'une partie des fabricants de la ville, il faut insister sur ce que ces aménagements permettent à ces manufacturiers. La mise à disposition de cette voie d'eau a eu pour but avoué de fournir de l'eau et du charbon à faible prix aux manufacturiers dotés de machines à vapeur. Celles-ci sont utilisées principalement dans la filature. Elles impliquent, et permettent de centraliser la production dans de grands ateliers qui vont devenir des usines. Les propriétaires de filatures sont donc les principaux bénéficiaires de ces infrastructures, ils centralisent leur production dans des usines qu'ils construisent pour la plupart aux abords du bourg et le long du nouveau canal. Cette concentration aurait été bien moins rapide sans la construction de ces ouvrages. L'évolution des rapports de force au sein de la fraction supérieure de la bourgeoisie manufacturière se constate en étudiant les listes électorales censitaires de la commune dressées jusqu'en 1848. À partir de l'année d'inauguration de la voie d'eau inachevée, c'est chaque année entre trois et six filateurs qui font partie des dix plus importants contribuables de la ville<sup>108</sup>. Dans ces listes de contribuables, les manufacturiers les plus riches sont de plus en plus nombreux à se déclarer « filateur » plutôt que « fabricant », ce qui témoigne d'une identification à une fraction particulière de cette bourgeoisie textile – voir figure 1.2.

Ainsi cette nouvelle disponibilité en eau et en houille accompagne la spécialisation des ateliers dans la production textile. À part la filature, l'exemple typique est celui de la teinturerie des frères Descat qui sépare la teinture des ateliers de tissage en utilisant dans son usine six machines à vapeur. En cela les canaux sont bien des infrastructures primordiales dans la mise en place de la forme usine et donc du développement du capitalisme industriel roubaisien. Ce sont ces usines qui vont permettre d'un côté un contrôle accru sur les masses laborieuses, et de l'autre un développement très fort des capacités de production.

---

<sup>108</sup>Pour la liste des principaux contribuables lors des années d'élections voir figure C.3.1 et figure C.3.2.

## CHAPITRE 1. AUX SOURCES DE LA GRANDE INDUSTRIE...

---

### Professions déclarées par les trente premiers électeurs en 1840 et 1848 :

	1840			1848		
Fabricants	22	dont filateur dont teinturier	8 1	25	dont filateur dont teinturier	10 2
Négociant-Commerçant	5			1		
Rentier-Propriétaire	3			3		
Brasseur				1		

Source : AMR 1K 493, listes électorales pour les années 1840 et 1848. Pour les listes nominatives voir figures C.3.1 et C.3.2.

FIG. 1.2 : Professions des principaux contribuables, 1840 et 1848

★  
★ ★

L'inauguration du canal de l'Espierre, qui a lieu alors même que le canal de Roubaix n'est toujours pas achevé, a permis dès 1842 de relier Roubaix à l'Escaut. Du point de vue de la production, les résultats présentés dans cette partie font écho au travail de Christopher Jones<sup>109</sup>, qui montre l'importance des réseaux de transports et de distribution dans le développement d'une activité industrielle dépendante des énergies fossiles. Par ce canal, l'appropriation de l'hydrographie est mise au service du transport du combustible et offre de grandes perspectives aux industriels de la ville. À partir de cette date, de vastes ateliers se sont installés le long de la voie d'eau. Par l'apport en eau et en charbon qu'elle a offert, cette voie d'eau a été centrale dans l'adoption de la forme usine dans la ville de Roubaix. les plus grands manufacturiers filateurs et teinturiers deviennent les premiers industriels de la ville.

---

<sup>109</sup>Christopher F. JONES, *Routes of Power : Energy and Modern America*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 2016, 320 p.

## Conclusion

Le canal de l'Espierre et le canal inachevé de Roubaix constituent ensemble le premier aménagement d'ampleur redessinant l'hydrographie de la région au profit de l'activité textile<sup>110</sup>. L'étude de l'histoire de leur construction et du début de leur exploitation décrit les prémices d'un accaparement des eaux de la région.

Dès cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'usage et la provenance des eaux au service des processus productifs sont multiples. Les eaux sont utilisées dans les machines à vapeur qui se multiplient, mais aussi pour faire dégorger les teintures et entretenir les mécaniques. Elles sont aussi le véhicule permettant le transport au meilleur prix des matières premières, et en particulier des houilles réclamées par les usines. En terme de provenance, les eaux du canal sont en partie issues du ruissellement du Trichon et des Trois-Ponts, mais ces eaux, de mauvaise qualité, sont complétées par des pompages réalisés dans l'Escaut. Les usines et manufactures utilisent pour certaines les eaux du canal. À partir des années 1840 de nouvelles méthodes de forages permettent également aux plus grandes d'entre elles de pomper des eaux souterraines à plus de trente mètres de profondeur. C'est toutes ces facettes qui constituent ensemble les premières étapes de l'appropriation de l'hydrographie par l'accaparement des eaux au service de l'activité industrielle.

Comme cela avait été anticipé dans l'introduction grâce à l'étude de l'historiographie existante sur la question, cet accaparement ne passe pas par une privatisation des eaux<sup>111</sup>. Il est rendu possible par un investissement politique et administratif de la bourgeoisie roubaisienne. Cet accaparement est tributaire d'un aménagement d'envergure et il fait fi de la frontière franco-belge pour permettre l'accès aux eaux de l'Escaut. C'est par ailleurs un aménage-

---

<sup>110</sup>GRABER, *Paris a besoin d'eau*, op. cit., Pour une histoire similaire de l'usage d'un canal à ciel ouvert pour fournir des eaux à une agglomération voir les travaux de Frédéric Graber sur Paris : Frederic GRABER, « Diverting Rivers for Paris, 1760-1820 : Needs, Quality, Resistance », in : Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 181-200.

<sup>111</sup>INGOLD, « Gouverner les eaux courantes en France au XIX<sup>e</sup> siècle : administration, droits et savoirs », op. cit.

ment avec lequel les fabricants ont su faire preuve de plasticité, changeant plusieurs fois sa dimension et ses objectifs en fonction de leurs besoins et de ce qu'il était possible d'obtenir de l'autorité administrative centrale.

La réalisation de ces canaux n'a lieu que parce que certains manufacturiers, souhaitant développer la filature et la teinture, spécialiser et concentrer leur production, s'élèvent politiquement afin d'obtenir la construction de cet aménagement. Ce chapitre permet d'affirmer que la bourgeoisie textile est à l'origine d'une appropriation de l'hydrographie, mais également que, symétriquement, l'accaparement de l'eau renforce et singularise une partie de ces fabricants. En effet, la transformation d'une partie des manufactures en usines est rendue possible par la mise à disposition de plus grandes quantités d'eaux et de houilles qui permet de concentrer la production.

## Chapitre 2

# Une ressource sous pression (1848-1864)

« Je voudrais que l'eau fut donnée gratuitement à tous les habitants. Point de préférence, égalité pour tous, égalité complète. Les sacrifices que la ville ferait en ce but profiteraient à la généralité, parce que tous sont solidaires de l'industrie, depuis le propriétaire jusqu'à l'ouvrier. »

---

Un membre du conseil municipal le 25 avril 1860.

Les années qui précédèrent 1848 furent des années de marasme économique dans tout le pays. Roubaix ne fut pas épargné par la crise économique qui précipita la fin de Louis-Philippe et de la monarchie de Juillet<sup>1</sup>. La crise commença à atteindre Roubaix dès le milieu de l'année 1845 et dura jusqu'en 1852<sup>2</sup>. La période dans la ville fut également marquée par la formation des premières organisations ouvrières<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup>Ernest LABROUSSE, *Aspects de la crise et de la dépression de l'Economie française au milieu du XIXe siècle. 1846-1851*, t. 19, Bibliothèque de la Révolution de 1848, 1956 ; MACHU, « La crise de l'industrie textile à Roubaix au milieu du XIXe siècle », op. cit.

<sup>2</sup>Pour une étude du département du Nord dans l'ouvrage précédemment cité, voir : Antoine CHANUT et al., « Aspects industriels de la crise : Le département du Nord », in : *Revue d'Histoire du XIXe siècle - 1848* 19.1 (1956), p. 93-141 ; pour des éléments spécifiques sur Roubaix, voir : MACHU, « La crise de l'industrie textile à Roubaix au milieu du XIXe siècle », op. cit.

<sup>3</sup>À Roubaix furent fondés coup sur coup : la Société fraternelle des fileurs qui peut être considéré comme le premier syndicat ouvrier de la ville et le Club républicain de Roubaix.

Durant la période étudiée dans ce chapitre, l'hydrographie existante à Roubaix présente des limites au regard de l'activité industrielle réalisée dans l'agglomération. Il est possible de déployer ces problématiques depuis les trois années de régime républicain et de morosité économique jusqu'à la reprise et l'augmentation très forte de la production pendant tout le Second Empire avec. Deux problématiques préoccupent principalement la bourgeoisie industrielle. Il s'agit tout d'abord de l'inachèvement du canal, qui ne fournit pas les eaux claires et abondantes promises à l'industrie et qui est plutôt dénoncé pour l'insalubrité qu'il amène au cœur de la ville. En conséquence de cet échec le manque d'eau redevient un handicap majeur pour le développement de l'outil productif. Les solutions nécessaires pour dépasser ces problématiques ne font pourtant pas consensus, ni au sein de la ville, ni au sein même de la bourgeoisie industrielle. Ce chapitre vise à présenter ces problématiques, les désaccords dont elles sont à l'origine, et les solutions sur lesquelles elles débouchent. Ce faisant il étudie un conflit pendant lequel l'appropriation de l'hydrographie est mise à l'épreuve. Il permet de mettre en lumière les modalités sélectionnées et les pratiques déployées par la bourgeoisie industrielle pour surmonter ces obstacles extérieurs – limite de l'hydrographie – et intérieurs – désaccords – afin d'étendre son appropriation sur l'hydrographie de la région.

En amont de cette étude il est nécessaire d'évoquer les mutations de l'outil productif qui, à l'image de la multiplication des machines à vapeurs durant les décennies précédentes, ont un impact sur la demande en eau. L'agglomération voit à cette période l'installation des premières peigneuses mécaniques. En 1848, Isaac Holden, manufacturier écossais, est le premier dans l'agglomération à faire fonctionner ces peigneuses, ouvrant la voie à la concentration du travail pour un nouveau pan de la production. Il s'installe à Croix, c'est-à-dire par rapport à Roubaix de l'autre côté de la colline sous laquelle le

---

De ces deux groupes l'histoire a surtout retenu le nom de Désiré Debuchy, ancien fleur et ancien comptable, il en fut l'un des acteurs principaux. Entre 1848 et 1851 ce dernier, qui organise plusieurs grèves, subit la répression de la mairie et de la préfecture. Il dut finalement fuir le pays lors du coup d'État du 2 décembre 1851 : Jean PIAT et Michel CORDILLOT, « DEBUCHY Désiré, Pierre, François », in : *Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis* (2019).

---

canal souterrain devait être creusé. Il est vite imité, à Roubaix même, par d'autres manufacturiers roubaisiens. Allart-Rousseau, qui installe son usine le long du canal, et Amédée Prouvost sont les deux pionniers : grâce à des machines *Schlumberger* et *Passavant*, ils produisent leurs premiers rubans de laines peignées mécaniquement en 1851. Ces peignages mécaniques, qui remplacent une pratique encore manuelle effectuée principalement à Tourcoing, vont, au cours du Second Empire, donner l'impulsion au développement de l'industrie lainière à Roubaix. Les peignages mécaniques de laine deviennent dès les années 1850 les usines les plus consommatrices d'eau de la ville, car en plus des machines à vapeur ces usines nettoient de grandes quantités de laines brutes avant de les peigner.

Il est nécessaire également d'évoquer l'impact des changements de régime successifs sur l'institution municipale. Le chapitre précédent a décrit comment cette institution a été progressivement prise en main par la bourgeoisie industrielle naissante, et la manière dont elle en a usé pour poser les bases de son appropriation de l'hydrographie. Cette place centrale de l'institution municipale dans les stratégies industrielles est reconduite lors de la période étudiée dans ce deuxième chapitre. Parmi les 27 conseillers en poste lors du changement de régime de 1848, la plupart élus au suffrage censitaire en 1840, une moitié seulement est renouvelée lors de la première élection municipale au suffrage universel masculin direct en août 1848<sup>4</sup>. La représentation des professions est quelque peu bousculée : les conseillers municipaux ne sont plus que 14 sur 35 à se déclarer fabricants. Cependant les autres membres du conseil sont pour la plupart également issus de la haute bourgeoisie de la ville. Le nouveau maire Henri Delattre, filateur, nommé début 1848 par le roi, est reconduit dans ses fonctions. Ses trois adjoints le sont également : Motte-Brédart, manufacturier installé sur les quais du canal, François Duthoit, brasseur installé lui aussi le long du canal, et Jules Delerue-Dazin qui se déclare fabricant et propriétaire. En 1852, sous le tout nouveau Second Empire une autre élection municipale se tient : cette fois 27 des 30 conseillers municipaux sont renouvelés. Le maire et les adjoints restent également en

---

<sup>4</sup>Pour les listes complètes des conseillers municipaux élus en 1840 et 1848, voir figure C.2.1 et figure C.2.2

poste jusqu'en 1855<sup>5</sup>.

La première partie du chapitre expose les raisons et les conséquences du manque d'eau dans l'agglomération de Roubaix et de Tourcoing en ce milieu de siècle. Elle dresse le tableau d'une agglomération dans laquelle l'insalubrité et la pénurie d'eau sont des soucis quotidiens pour les habitants et les industriels. Pendant la deuxième République les épidémies se succèdent et les puits sont à sec une partie de l'année. Cette situation fait naître de fortes revendications vis-à-vis de la mairie et de la préfecture. C'est dans ce contexte que plusieurs solutions techniques vont être proposées par les industriels pour permettre à la fabrique de Roubaix de continuer à s'étendre (2.1). Les solutions envisagées pour augmenter la disponibilité en eau dans la ville font émerger d'importantes divergences au sein du conseil municipal et de la classe possédante roubaisienne. Dans cette situation de pénurie, les stratégies et les prises de positions opportunistes, individuelles ou collectives, se multiplient. La municipalisation du canal, son tracé, les prises d'eaux dans ce dernier, le projet d'une nouvelle infrastructure de distribution d'eau de rivière, cristallisent les intérêts divergents des industriels. Les désaccords s'intensifient jusqu'à la rupture totale qui crée une scission au sein du conseil municipal (2.2). Cette rupture permet des prises de décision qui étendent l'appropriation de l'hydrographie. La dernière partie du chapitre montre ce que furent ces choix et les conséquences qu'ils eurent sur l'hydrographie de la ville. Elle pointe également la tentative de réconciliation qui a lieu au sein de la bourgeoisie industrielle, en diminuant autant que possible les prix de l'eau nouvellement disponible, aux dépens du budget municipal (2.3).

---

<sup>5</sup>AMR 1K 495, Élections municipales : procès-verbaux et listes d'émargement, élections de 1848 à 1870. Les dates des élections et les compositions des conseils municipaux successifs traités dans cette partie peuvent être consultées en annexe C.2.

## 2.1 Milieu de siècle : insalubrité et sécheresse

Cette partie revient sur ces années charnières du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à Roubaix. La production textile a été secouée par les soubresauts politiques et économiques de la fin de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, pourtant ce sont également des considérations hydrographiques et sanitaires qui agitent la ville. Le canal inachevé de Roubaix charrie des eaux putrides qui sont montrées du doigt lors des épidémies qui touchent la ville. Par ailleurs, la reprise économique attise le manque d'eau dans l'agglomération et plusieurs revendications émergent au sein de la bourgeoisie industrielle pour palier cette situation.

### 2.1.1 « Une masse énorme de vase en putréfaction »

Quelques jours seulement après la Révolution de 1848, la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, dont Auguste Mimerel est le président de 1842 à 1852, tente de saisir l'opportunité du changement de régime pour faire avancer ses revendications concernant le canal inachevé de Roubaix. La compagnie concessionnaire du canal a complètement abandonné les travaux du souterrain et, malgré la connexion à l'Escaut qui fournit du charbon, les manufacturiers de la ville se sentent floués. La chambre envoie le 11 mars une lettre au tout nouveau ministre de l'Agriculture et du Commerce pour demander le rachat du canal et la mise en place d'un atelier national pour achever le canal de Roubaix<sup>6</sup>. La chambre n'obtient pas satisfaction mais parvient à faire publier un arrêté qui déchoit Messen de sa concession<sup>7</sup>. L'arrêté promet que des mesures seront prises pour la mise en place d'une nouvelle adjudication afin que les travaux puissent être repris sous la tutelle d'un nouveau concessionnaire.

Le 3 juin la Chambre consultative tente une seconde fois de demander la mise en place d'un atelier national. Elle considère que l'atelier pourrait donner de l'ouvrage à 1200 ouvriers. Le ministre répond en septembre qu'il

---

<sup>6</sup>LEURIDAN, *Histoire & archives de l'ancienne chambre consultative des arts & manufactures de Roubaix*, op. cit., p. 73.

<sup>7</sup>AMR 7O 5, pièce n°4, arrêté préfectoral du 2 mai 1848.

n'est pas possible de mettre en place cet atelier car la déchéance publiée quelques mois auparavant impose des délais et formalités spécifiés dans le cahier des charges de 1837. L'atelier national souhaité par les manufacturiers n'a pas lieu.

Malgré l'arrêté de déchéance publié, aucun investisseur ne signale à Roubaix son intérêt pour reprendre la concession du canal. Cette situation inquiète beaucoup les industriels qui craignent que, faute d'investisseurs, l'autorité préfectorale ordonne le comblement du canal pour des raisons sanitaires. Cette décision serait catastrophique pour les industriels de la ville qui importent massivement leur charbon par la voie d'eau qui supprime encore largement le chemin de fer comme moyen de transport de la houille.

À l'automne 1848 une commission est créée par le conseil municipal pour réfléchir à la bonne manière d'achever le canal de Roubaix. Comme le chapitre précédent l'a montré, le canal qui était initialement pensé comme le meilleur moyen d'approvisionner la ville en eaux, a été repensé pour être également une voie de navigation structurante pour apporter de la houille aux manufactures dotées de machines à vapeur. Les machines à vapeur installées dans les manufactures loin du canal sont, grâce aux progrès des forages, alimentées en eau grâce à des ponctions dans une nappe située à plus de 30 mètres de profondeur. Pourtant, en ce milieu de siècle, les problèmes d'accès à l'eau ressurgissent. Le canal inachevé, qui était tout de même censé fournir de l'eau propre, n'est finalement qu'un égout à ciel ouvert. En effet, les eaux qui arrivent au bief supérieur à Roubaix y parviennent par les deux petits affluents de l'Espierre, les ruisseaux du Trichon et des Trois-Ponts – voir Carte 1. Ces eaux sont contaminées par les rejets des fabriques et par les eaux domestiques d'une population grandissante – pour la zone urbaine voir figure A.1.2, pour la démographie voir figure B.1.1 – et souillent le canal de Roubaix qui présente dans la ville un bassin d'eaux stagnantes et viciées.

On observe que ce manque d'eau redevient criant dans la ville dans le rapport de la commission municipale chargée de réfléchir à l'achèvement du canal qui constate que même pour les usages les plus élémentaires il est compliqué de trouver de l'eau dans la ville : elle relate que « l'établissement de Charité, créé l'an dernier pour faire des distributions de soupes aux ouvriers

sans travail, a dû dépenser, pour se procurer l'eau dont il avait besoin, la somme de quinze à seize cents francs ». Malgré cette pensée pour les plus miséreux, ce qui préoccupe principalement les conseillers municipaux c'est les problèmes que rencontrent les fabriques, qui sont les premières consommatrices d'eau : « Pendant presque tous les étés, les établissements industriels, principalement ceux de teinture, sont obligés d'aller chercher au loin et à grands frais, la quantité d'eau qui leur est nécessaire<sup>8</sup> ».

La commission s'étend également longuement sur le niveau d'insalubrité des eaux, en mettant l'accent sur l'impact de cette insalubrité pour les fabriques. L'extrait ci-dessous donne une bonne idée de l'état dans lequel se trouve le canal :

Stagnation complète des eaux dans la ville de Roubaix, lesquelles non seulement deviennent inutiles à l'industrie, mais encore exhalent par leur décomposition des gaz méphitiques qui influent chaque jour d'une manière plus fâcheuse sur la salubrité du pays. Cette influence s'accroît tellement que nous ne doutons pas que dans un temps plus ou moins éloigné, l'administration communale ne soit dans la nécessité de demander le comblement du canal dans l'intérêt de la santé publique.

Qu'il nous suffise de constater que toutes les immondices de la ville et les eaux des ateliers des teinture qui s'écoulent dans un ruisseau latéral au canal, désigné sous le nom de riez du Trichon, lequel se déverse immédiatement au dessous de la première écluse dite du Sartel, sont ramenées périodiquement dans le centre de la ville par la machine à vapeur qui les prend à leur entrée dans le canal pour les reporter dans le bassin supérieur, de sorte qu'il y a dans la partie la plus élevée une telle accumulation de vase, que les bateaux ne peuvent plus avoir le même tirant d'eau et glissent presque constamment sur cette masse infecte qui altère les eaux au point de les rendre inutiles aux usages les plus vulgaires et les plus indispensables<sup>9</sup>.

Face à ce double problème du manque d'eau et d'insalubrité la commission

---

<sup>8</sup>AMR 70 5, pièce n°8, rapport de la commission pour l'achèvement du canal de Roubaix, le 25 octobre 1848, et AMR 1D 9, p. 64 et suivantes. Les membres de la commission sont Brice Parrayon (rapporteur), banquier, Vincent Decarne, rentier, Pierre Delannoy, cultivateur et César Piat, fabricant d'étoffe.

<sup>9</sup>AMR 70 5, pièce n°8, *ibid.*

privilégie une seule solution : l'État doit devenir propriétaire de la voie d'eau, et payer les travaux pour le creusement du souterrain et l'achèvement du canal. Les industriels et le conseil municipal se croient légitimés dans leur demande par la situation qui leur est imposée depuis plusieurs années par les échecs du concessionnaire. Malgré ces demandes répétées le gouvernement ne veut pas devenir propriétaire. Il est possible d'expliquer cette frilosité à la fois par les frais que représenterait l'achèvement des travaux, et les enjeux de concurrence sur le charbon belge qui ont déjà été présentés dans le chapitre précédent. La préfecture se contente donc du statu quo. Les récriminations vont redoubler avec l'aggravation de la situation sanitaire dans la ville en 1849.

### 2.1.2 1849, deux épidémies en une

Le choléra, venu d'Inde, a déjà atteint une première fois l'Europe occidentale dans les années 1830. La ville de Roubaix n'avait alors eu à déplorer que 45 victimes pour 24 000 habitants en 1832<sup>10</sup>. En 1848 la troisième pandémie mondiale arrive sur le continent par les ports de l'Europe septentrionale. En France, le département du Nord est au premier rang car l'épidémie éclot au port de Dunkerque le 20 novembre 1848 suite à l'arrivée d'un navire anglais contaminé<sup>11</sup>. L'épidémie se répand ensuite sur le territoire, en particulier sur la moitié nord du pays. La ville de Roubaix est épargnée jusqu'à début juin, date à partir de laquelle elle est durement atteinte. Durant les 6 premiers mois de 1849 l'administration municipale échange avec la préfecture sur sa préparation pour affronter l'épidémie. Ces échanges font apparaître l'existence d'une autre maladie alors endémique dans la ville : la fièvre typhoïde.

#### La fièvre typhoïde

Le 7 janvier 1849 le préfet du Nord demande au maire de Roubaix un rapport sur l'épidémie de fièvre typhoïde qu'il sait régner dans la ville. Il

---

<sup>10</sup>AMR 51 345, *Épidémies (1812-1858)*, pièce n° 322 Statistique des épidémies et ; PETILLON, *La population de Roubaix*, op. cit., p. 293-296.

<sup>11</sup>Fernand PAPILLON, « Le Choléra indien au point de vue de la géographie médicale et de l'hygiène internationale », in : *Revue des Deux Mondes* 101 (1872), p. 878-896.

interroge en particulier le nombre de malades et de morts causés par l'épidémie<sup>12</sup>. Trois médecins de la ville rédigent un long rapport contresigné par le maire. Ces trois médecins représentent les deux institutions chargées de prendre en charge les malades dans la ville, le Dr Lespagnol est médecin de l'hôpital, le Dr Carpentier est médecin du bureau de bienfaisance, tandis que le Dr Paquet travaille dans les deux établissements. Il informe que l'hôpital de Roubaix a accueilli ces neuf derniers mois 262 malades et que 45 personnes y sont mortes de fièvre typhoïde. Cependant, les médecins estiment que les victimes sont bien plus nombreuses. Le manque de place à l'hôpital, qui ne dispose que de 45 lits empêche d'accueillir tous les malades, ils affirment que pendant les six derniers mois 89 roubaisiens et roubaisiennes sont morts de la fièvre typhoïde. Ils comparent ce chiffre au nombre de morts dans la ville pendant cette période et concluent que « les victimes de la fièvre typhoïde forment un cinquième du nombre total des morts<sup>13</sup> ».

Les médecins dissertent également sur ce qui est pour eux responsable de cette épidémie. Les causes qu'ils avancent forment un mélange, classique à l'époque, de préjugés sur la pauvreté, et de constats sur l'insalubrité de la ville. Ils considèrent que la consommation d'une « nourriture animalisée » par la population ouvrière permettrait de diminuer la fréquence de la maladie. Ils déplorent que cette malnutrition constitue une porte d'entrée pour la maladie qui ensuite s'attaque indistinctement aux pauvres et aux riches : « l'ouvrier est aujourd'hui privé d'une nourriture convenable ce qui l'assujettit à des maladies épidémiques, qui viennent ensuite continuer leurs ravages dans les habitations des riches ».

Les médecins désignent également la décomposition des « matières animalisées » comme source de l'épidémie. Ils ne dénoncent pas nommément l'industrie lainière, qui a pourtant pris son envol pendant la décennie précédente et qui est productrice de grandes quantités de ces déchets. En revanche ils

---

<sup>12</sup>AMR 5I 345, pièce n°48, lettre du préfet au maire, 7 janvier 1849. Le préfet utilise le terme de « typhus », la confusion entre fièvre typhoïde et typhus est courante au XIX<sup>e</sup> siècle. La première est une maladie infectieuse qui se transmet par voie féco-orale, tandis que la seconde est transmise aux hommes par les poux et autres parasites. Il s'agit bien, dans ce cas, de fièvre typhoïde.

<sup>13</sup>AMR 5I 345, pièce n°49, rapports des médecins de Roubaix sur l'épidémie de fièvre typhoïde, 20 janvier 1849.

## CHAPITRE 2. UNE RESSOURCE SOUS PRESSION (1848-1864)

---

accusent les populations qui ne prennent pas soin « d'assainir leurs habitations ». Leurs préconisations prennent une dimension morale, faisant reposer la charge de l'épidémie sur les individus, ils concluent :

Nous avons pu constater une amélioration notable chez ceux qui ont obtempéré aux ordres de l'autorité.

Chez eux la maladie a été moins grave, moins intense. Mais malheur à ceux qui n'ont pu par misère ou paresse assainir leurs maison.

Malheur à ceux qui habitent un quartier où croupissent des matières animales en putréfaction ; pour eux le fléau ne fait pas de grâce : tous les membres de la famille sont atteints et paient leur dette à l'épidémie<sup>14</sup>.

Le comité cantonal de salubrité, organe qui existe au niveau du canton de Roubaix au moins depuis 1837<sup>15</sup>, livre également un rapport sur cette épidémie qu'il dit sévir dans la ville depuis 18 mois. Le comité affirme que l'épidémie est sur son déclin et considère que sa cause réside « dans la misère profonde dans laquelle la population ouvrière se retrouve plongée depuis deux ans<sup>16</sup> ».

Suite à ces deux rapports, le préfet propose au maire de créer une commission afin de « rechercher les causes de l'épidémie qui sévit dans votre ville et d'indiquer les moyens à prendre pour en arrêter les ravages<sup>17</sup> ». Cette initiative émeut le comité cantonal de salubrité, qui y voit une tentative de passer outre leurs prérogatives, il affirme que l'enjeu réside dans l'assainissement des quartiers insalubres et insiste sur les résistances que font certains propriétaires.

Le préfet crée tout de même la commission par un arrêté le 21 mai 1849<sup>18</sup>. Il y intègre cinq médecins membres du comité cantonal de salubrité, aux côtés desquels doivent siéger un juge-de-paix et quatre manufacturiers : le maire

---

<sup>14</sup>AMR 5I 345, pièce n°49 *ibid.*

<sup>15</sup>AMR 5I 1, Comité cantonal de salubrité. Le décret du 18 décembre 1848 institue des conseils d'hygiène et de salubrité dans tous les départements, à Roubaix une déclinaison locale existait donc auparavant, sur le travail de ces conseils voir : MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 170 et suivantes.

<sup>16</sup>AMR 5I 345, pièce n°55, rapport du comité cantonal de salubrité.

<sup>17</sup>AMR 5I 345, pièce n°51, lettre du préfet au maire, 12 mai 1849.

<sup>18</sup>AMR 5I 345, pièce n°54, arrêté de création d'une commission, 21 mai 1849.

Henri Delattre, le fabricant d'étoffe César Piat membre du conseil municipal, ainsi que Aimé Delfosse et Achille Boissière tous les deux fabricants et membres titulaires de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix<sup>19</sup>. Le préfet leur demande de « trouver les moyens d'assainir les quartiers insalubres ». Cette commission chargée de traiter la question de l'épidémie de fièvre typhoïde ne rend pas ses travaux car quelques jours plus tard l'épidémie de choléra se développe soudainement dans la ville, la fièvre typhoïde est vite oubliée.

### Le choléra de 1849

Entre février et mai, seuls six malades du choléra avaient été admis à l'hôpital de Roubaix, quatre étaient décédés. À partir de juin l'épidémie commence réellement, et entre le 5 et le 8 juin ce sont neuf malades qui se présentent<sup>20</sup>. Le « 11 juin à 3h du soir » le Dr Paquet écrit une lettre au maire pour le prévenir de la gravité de la situation. Pendant six mois, l'épidémie sévit dans la ville et emporte 509 personnes. Une mortalité très importante pour les 31 000 habitants que comptait alors la ville.

Les membres du conseil municipal profitent de ce contexte épidémique pour renouveler leurs demandes à l'égard de l'autorité préfectorale. Louis Destombes, un teinturier, prend la parole devant le conseil municipal afin de faire voter un nouveau vœu qui demande l'achèvement du canal. Les arguments utilisés sont les mêmes que ceux précédemment cités, mais cette fois-ci viennent s'adjoindre des considérations liées à l'épidémie.

Le conseil de salubrité s'est ému de l'état de notre canal ; il y a vu un des principes qui ont développé dans notre cité ces fièvres typhoïdes et pernicieuses qui ont causé tant de ravages et en causent encore. Et aujourd'hui qu'un fléau plus terrible sévit sur notre population [...] le conseil de salubrité tombe dans un profond découragement ; et il s'épouvante dans la perspective du

---

<sup>19</sup>AMR 5I 345, pièce n°54, arrêté de création d'une commission, 21 mai 1849. Pour les membres de la Chambre consultative des arts et manufactures en 1848 voir : LEURIDAN, *Histoire & archives de l'ancienne chambre consultative des arts & manufactures de Roubaix*, op. cit., p. 84.

<sup>20</sup>AMR 5I 345, pièce n°62, liste des cholériques à l'hôpital de Roubaix

## CHAPITRE 2. UNE RESSOURCE SOUS PRESSION (1848-1864)

---

mal que l'épidémie, alimentée qu'elle est par le borbier infecté du canal, peut faire au milieu de nous<sup>21</sup>.

En septembre, le docteur Constant Godefroy, membre du conseil cantonal de salubrité, rédige une note sur le déroulement de l'épidémie de choléra dans laquelle il reprend les arguments de Destombes. Il incrimine lui aussi directement les eaux du canal dans la propagation de la maladie.

Le choléra fit invasion dans notre ville au mois de février dernier ; notre infect et boueux canal lui servit de berceau : ce fait était du reste facile à prévoir, chacun connaît maintenant la prédilection du choléra dans son mode de propagation dans les cours d'eau en général, et pour les rivières insalubres en particulier.

Il rappelle que les premières victimes au mois de mai furent toutes des riverains du canal : un domestique, un enfant d'un an, l'enfant d'un batelier, un porteur de charbon. Il liste également les victimes par quartier<sup>22</sup>. Les chiffres qu'il donne alors que l'épidémie n'est pas encore terminée, tout comme les chiffres définitifs<sup>23</sup>, montrent que le quartier du canal a été le deuxième le plus touché par l'épidémie (54 décès), après celui du Fontenoy (63 décès)<sup>24</sup>.

On constate que l'incrimination directe du rôle des eaux sales du canal dans la propagation de l'épidémie est mobilisée dans les discours des industriels afin de demander l'achèvement de la voie d'eau. Pourtant, malgré leurs supplications, l'autorité préfectorale reste sourde à leurs demandes et l'État se refuse de nouveau à devenir propriétaire du canal inachevé.

Cette première vague de la deuxième pandémie mondiale de choléra a marqué un tournant dans l'histoire de la santé publique en France : c'est dans ce contexte que la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres a été

---

<sup>21</sup>AMR 1D 9, p. 154 et suivantes, registre du conseil municipal, juillet 1849.

<sup>22</sup>AMR 5I 345, pièce n°94, notes relatives à l'invasion de choléra à Roubaix en 1849 par le Dr Godefroy, 16 septembre 1849

<sup>23</sup>AMR 5I 345, pièce n°323, mortalité cholérique en 1849.

<sup>24</sup>Pour une étude plus détaillée du profil des victimes des différentes épidémies de choléra à Roubaix, il est possible de se référer au travail de Chantal Petillon. En plus de la surreprésentation des population ouvrière, elle a noté celle des jeunes et des femmes parmi les victimes : PETILLON, *La population de Roubaix*, op. cit., p. 291-296.

votée<sup>25</sup>. Une deuxième vague particulièrement meurtrière de cette deuxième pandémie touche la France en 1853 et 1854, faisant 143 000 victimes<sup>26</sup>. Pour ce second épisode Roubaix fut relativement protégé puisque seulement 22 victimes furent à déplorer<sup>27</sup>.

### 2.1.3 Une pénurie paralysante

En ce début de deuxième moitié de XIX<sup>e</sup> siècle, et après la double épidémie qui a frappé la ville, Roubaix et les industriels se trouvent de nouveau face aux limites hydrographiques de leur territoire. Ils doivent à la fois augmenter la disponibilité en eau de l'agglomération, et s'assurer que l'eau disponible soit d'une qualité suffisante, si ce n'est pour maintenir un bon niveau de salubrité, au moins pour les usages industriels qui sont faits de ces eaux. L'activité industrielle, par les rejets des fabriques et la concentration urbaine, est la cause de l'insalubrité. La gestion de cette insalubrité, son éloignement, les stratégies d'accommodation sont l'objet de la seconde partie de cette thèse. Cependant il est utile d'évoquer ici cette question parce que cette insalubrité a un impact direct sur la possibilité, pour certaines usines, de se fournir en eau d'une qualité suffisante pour leur fonctionnement. Ces problématiques sont d'autant plus cruciales que l'avènement du Second Empire réjouit les milieux industriels de Roubaix et marque le début de la période de croissance la plus longue et prononcée de la ville<sup>28</sup>.

---

<sup>25</sup>Florence BOURILLON, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », in : *Revue d'histoire du XIXe siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle* 20/21 (20/21 2000), p. 117-134.

<sup>26</sup>« Note statistique sur le choléra de 1832, 1849 et 1854 », in : *Journal de la société statistique de Paris* (tome 6 1865), p. 320-322 ; Patrice BOURDELAIS, Michel DEMONET et Jean-Yves RAULOT, « La marche du choléra en France : 1832-1854 », in : *Annales* 33.1 (1978), p. 125-142.

<sup>27</sup>AMR 51 395, Statistique des épidémies, pièce n°322.

<sup>28</sup>Sur le soulagement que représenta le coup d'État de Napoléon III pour les milieux industriels roubaisiens, une lettre édifiante de la CCAMR à l'adresse de Louis Descat, député et Mimerel, sénateur est citée par : MACHU, « La crise de l'industrie textile à Roubaix au milieu du XIXe siècle », op. cit., les industriels craignent le retour des troubles de 1848 et souhaitent le maintien au pouvoir du président Louis-Napoléon Bonaparte.

### Les eaux sales du canal...

Louis Motte-Bossut le propriétaire de la *filature monstre* ne devient conseiller municipal qu'en 1860. Les années qui précèdent il prend l'habitude d'écrire au préfet, ainsi qu'au maire de la ville, son concurrent Henri Delattre, pour se plaindre de la qualité des eaux du canal inachevé de Roubaix. Comme cela a été rapporté, Motte-Bossut choisit dans les années 1840 de s'installer le long du canal inachevé pour en utiliser l'eau dans son activité. Il imite en cela son père Motte-Brédart, adjoint au maire, ainsi que quelques autres industriels. Ces derniers espéraient et espèrent toujours un achèvement rapide de la voie d'eau. Entre juillet 1851 et mars 1854, Motte-Bossut rédige au moins sept lettres au maire et au préfet sur ce sujet.

Par ses courriers il encourage les administrations à obtenir la fermeture des deux vannes qui alimentaient le canal de Roubaix. Ces deux vannes permettaient l'alimentation de la partie française du canal par les ruisseaux du Trichon et des Trois-Ponts en aval de la ville – voir figure A.1.2. Les ruisseaux en question sont désormais contaminés par les rejets des fabriques, et en particulier des teintureries. Ces eaux sales, que les industriels souhaitent évacuer par les ruisseaux qui quittent la ville, leurs reviennent par le canal. En 1851 et 1852, sur la demande de la mairie et du préfet la compagnie du canal de Roubaix consent à fermer les deux vannes<sup>29</sup>. Cette décision prive le canal de Roubaix de son alimentation la plus naturelle, c'est donc à la seule société du canal de l'Espierre que revient la charge de remonter les eaux nécessaires au maintien à niveau de navigation du canal. Ce sont chaque jour jusqu'à 2 000 mètres cubes d'eau qui sont pompées, de l'aval vers l'amont, depuis l'Escaut dans le canal de l'Espierre<sup>30</sup>. Cependant les eaux du canal ne servent pas qu'à la navigation et les prises d'eau dans le canal de Roubaix par les industriels sont un sujet de plainte récurrent de la part de la société du canal de l'Espierre. Celle-ci doit financer le pompage des eaux qui sont ensuite utilisées et rejetées viciées dans les ruisseaux qui s'écoulent dans l'Espierre en parallèle

---

<sup>29</sup>AMR 7O 6, pièce n°90, rapport canal de Roubaix, Gageot agent général du canal de Roubaix, 1<sup>er</sup> septembre 1853.

<sup>30</sup>AMR 7O 6, pièce n°27, rapport technique pour une commission mixte d'administrateurs des canaux de l'Espierre et de Roubaix, 9 décembre 1853.

du canal<sup>31</sup>.

Garantir un niveau de salubrité minimum dans le canal de Roubaix est fondamental pour les industriels qui ont fait le choix de s'installer à proximité. Pourtant la fermeture des vannes d'alimentation du canal complique la stratégie de rachat du canal inachevé.

Motte-Bossut évoque également ces problèmes d'alimentation en eau du canal dans des courriers plus personnels, comme la lettre qu'il envoie à sa femme en 1851 et dans laquelle il affirme :

Ne maudis pas nos machines à vapeur qui me font danser depuis longtemps. Elles sont sages et promettent de l'être de plus en plus, mais elles n'ont plus d'eau. Elles ont soif et souffrent de cette disette, elles marchent moins bien. Bref, depuis huit jours, je passe mon temps à faire faire des rigoles dans le fond du canal. Nous faisons couler les eaux d'un côté ; nous les rappelons de l'autre. La nuit détruit les travaux édifiés le jour, et, nous devons les recommencer le lendemain. Mais à l'heure qu'il est, cela marche et j'espère que cela va continuer à bien marcher<sup>32</sup>

De tels échanges montrent les efforts que doivent faire les industriels pour se procurer les eaux dont ils ont besoin. Le bief supérieur du canal inachevé sert de bassin de refroidissement aux eaux des machines à vapeur. Le manque d'eau est un problème quotidien pour les propriétaires des plus grandes usines.

### ... ou l'épuisement des eaux souterraines

Les forages des manufactures, qui n'atteignaient alors guère plus qu'une dizaine de mètres, s'étaient une première fois taris dans les années 1820, ce

---

<sup>31</sup>La question de l'alimentation du canal et les montages financiers entre les deux compagnies et les municipalités de Roubaix et de Tourcoing est un problème récurrent qui resurgit tout au long de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette controverse n'est pas décrite en détail ici, cependant de nombreux rapports sur cette question sont conservés à la fois dans le fond de la société du canal de l'Espierre – AET SCE – et dans le fond du canal de Roubaix des archives municipales de Roubaix – AMR 70.

<sup>32</sup>Extrait d'une lettre de Motte-Bossut à sa femme en 1851, citation proposé dans l'article de blog : Société d'émulation de ROUBAIX, *L'eau à Roubaix*, 2019, URL : <https://www.histoirederoubaix.com/index.php/2019/05/12/leau-a-roubaix/> (visité le 03/09/2021) ; issue de : Gaston MOTTE, *Motte-Bossut, une époque 1817-1883*, imprimé à compte personnel, Lille, France : Édition de la société d'émulation, s.d. 111 ; xiv.

qui avait participé à enclencher le projet du canal. Depuis, les industriels ont foré plus profondément, jusqu'à une seconde nappe phréatique à une trentaine de mètres de profondeur. Mais de nouveau, les quantités d'eau puisées rendent cette nappe insuffisante, ce qui préoccupe beaucoup les industriels propriétaires de ces forages.

La place centrale de cette préoccupation est bien décrite dans le vœu d'achèvement du canal prononcé par la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, le 25 janvier 1853 :

Considérant que de nombreuses filatures et usines qui existent à Roubaix manquent habituellement d'eau pour les alimenter ;

Que si, jusqu'à ce jour les puits artésiens établis à grands frais dans les filatures ont pourvu à l'alimentation des chaudières à vapeur, cette ressource toute onéreuse qu'elle soit, menace de faire défaut dans un temps peu éloigné, puisqu'il est constaté que le niveau de la couche d'eau, dite du sable vert, a baissé de plus de cinq mètres ;

Considérant qu'il est du devoir de l'administration de rechercher et de saisir tous les moyens de donner à l'industrie, source de la richesse publique, les avantages et les facilités qui lui sont indispensables afin qu'elle puisse soutenir la concurrence et qu'elle ne se voie point forcée pour trouver des conditions plus favorables, de désertir la cité où elle s'est établie<sup>33</sup>.

On constate ici les prémisses d'une forme d'argumentation récurrente des industriels lorsqu'ils souhaitent obtenir des avancées de la part des administrations : le chantage au départ vers des terres plus clémentes. La Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix se constitue peu à peu comme un puissant organe de pression sur l'administration municipale, alors même que la plupart des membres de la Chambre sont également, à un moment ou à un autre, conseiller municipal. La Chambre cherche à aligner toujours plus les décisions du conseil municipal sur les intérêts des industriels. Le sénateur Mimerel utilise des mots semblables dans une lettre qu'il envoie

---

<sup>33</sup>Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix. Délibération du 25 janvier 1853 : LEURIDAN, *Histoire & archives de l'ancienne chambre consultative des arts & manufactures de Roubaix*, op. cit.

au maire : « un autre malheur, et plus grand encore, menace Roubaix, c'est l'assèchement des puits qui alimentent ses usines<sup>34</sup>. »

Lorsque Napoléon III visite la ville en septembre 1853, pour le plus grand plaisir de la classe possédante, le maire qui accueille l'empereur déclame un discours élogieux. La seule requête qu'il se permet d'adresser au souverain porte de nouveau sur le manque d'eau que subit la ville : « Nous vous dirons que Roubaix, qui a conquis sa position par son génie et son courage, que Roubaix manque d'eau pour alimenter ses usines nombreuses<sup>35</sup> », il saisit l'occasion pour une nouvelle fois demander que tout soit fait pour achever le canal.

### 2.1.4 Des pistes de solutions

Pour l'année 1854, l'ingénieur du département du Nord chargé d'un rapport sur l'achèvement du canal donne des chiffres sur la force motrice installée dans les deux villes de Roubaix et Tourcoing. Il évalue à 1200 chevaux-vapeur la force des machines à vapeur utilisées, dont deux tiers à Roubaix. Il estime à 10 000 mètres cubes par jour heures la quantité d'eau nécessaire pour faire tourner ces machines<sup>36</sup>. Sans même évoquer les autres usages de l'eau par les usines, ce chiffre est déjà très supérieur aux 2 000 mètres cubes réclamés par la ville lors de l'écriture du premier cahier des charges du canal de Roubaix. La pénurie d'eau que subit la ville est donc bien la conséquence du développement massif de l'industrie.

Dans la deuxième moitié des années 1850 la situation devient réellement critique, elle est décrite dans un courrier de la Chambre consultative des arts et manufactures au ministre des Travaux publics : « Nous touchons à la mi-décembre et l'eau nous manque à ce point que, soit pour les moteurs, soit pour les teintureries et les lavages de laines, soit même pour les besoins domestiques, nos rues sont incessamment sillonnées par des charroies d'eau ;

---

<sup>34</sup>AMR 70 7, pièce n° 85, lettre de Mimerel au maire, 1<sup>er</sup> février 1856.

<sup>35</sup>*L'Indicateur de Roubaix et Tourcoing*, numéros des 25 septembre et 2 octobre 1853, p. 3.

<sup>36</sup>AMR 70 6, pièce n°65, rapport de l'ingénieur ordinaire Menche sur l'achèvement du canal de Roubaix, 7 juillet 1855.

l'eau est devenue une véritable marchandise dont la valeur influe sur les prix de revient des objets manufacturés<sup>37</sup> ».

Lorsque les faibles précipitations s'ajoutent à la grande consommation des industriels, la situation n'est plus tenable. En juillet 1858 la sécheresse frappe la ville. Alors même que la mairie et la préfecture tentent depuis plusieurs années de réguler les prises d'eau industrielles dans le canal, la préfecture publie un arrêté qui autorise quiconque à prendre de l'eau dans le canal sans autorisation préalable. Pour l'occasion, une liste des puits domestiques asséchés est dressée. Ce ne sont pas moins de 271 puits, pouvant fournir de l'eau à 17 929 ouvriers et ouvrières, qui sont à sec<sup>38</sup>. Ces puits font pour la très grande majorité entre 6 et 10 mètres de profondeur. Sachant que les manufacturiers utilisent eux des puits qui descendent dans une seconde nappe phréatique à plus de 30 mètres de profondeur, et que ces forages ne fournissent presque plus d'eau, il n'est pas étonnant de constater que tous les puits domestiques sont à sec.

Face à cette situation de pénurie les industriels proposent différentes solutions. Ces propositions font naître d'importants désaccords entre les différents industriels, chacun défendant des intérêts déterminés en partie par son activité ou son emplacement dans la ville. Cependant toutes les solutions proposées et débattues en appellent à l'investissement de la municipalité et de l'État pour secourir une activité industrielle mise en péril par cette pénurie d'eau. Comme depuis plusieurs décennies, l'achèvement du canal est demandé ardemment par l'ensemble des industriels, qui y voient une solution pour rationaliser la disponibilité de l'eau dans la ville. Cependant, tous ne sont pas prêts à imposer les mêmes sacrifices à la municipalité pour obtenir à tout prix cet achèvement. L'achèvement ne résoudrait en effet pas tous les problèmes de disponibilité en eau, et servirait en priorité les industriels installés près de la voie d'eau, si bien que d'autres solutions sont discutées. La construction d'un forage public de très grande profondeur est par exemple envisagé. Surtout, le projet d'une usine de captage d'eau de rivière, qui est

---

<sup>37</sup>AMR 7O 7, pièce n°92, lettre de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix au ministre des Travaux publics, 14 décembre 1857.

<sup>38</sup>AMR 7O 38, pièce n°51, arrêté préfectoral du 3 juillet 1858, pièce n° 50, état indicatif des puits dépendants des propriétés particulières de la ville de Roubaix.

## 2.2. INTÉRÊTS DIVERGENTS, STRATÉGIES INDIVIDUELLES, RUPTURE (1850-1858)

---

vu comme le moyen le plus sûr pour maximiser la quantité d'eau disponible, va animer les débats au sein du conseil municipal et de la classe possédante roubaisienne entre les partisans d'une prise d'eau dans la Lys et ceux qui préféreraient qu'elle ait lieu dans l'Escaut.

★  
★ ★

La dénonciation du rôle canal dans l'insalubrité qui touche la ville à cette période, montre les conséquences parfois inattendues et néfastes du processus d'appropriation de l'hydrographie. L'appropriation de l'hydrographie est un processus qui produit ses contradictions. Ainsi, bien que les industriels ont conscience de leur rôle central dans la pénurie d'eau, ils s'alarment cependant des effets néfastes sur leur activité. Ils mettent en place un certain nombre de stratégies discursives, comme la menace de quitter l'agglomération, pour justifier la prise en considération de cette situation par l'institution municipale qu'ils contrôlent en partie, et pour exiger de la préfecture le soutien aux solutions qu'ils préconisent. Ces solutions, si elles ne font pas consensus, confèrent toutes à la municipalité ou à l'État un rôle central, par le financement d'infrastructures, pour palier le manque d'eau dont souffre les manufactures. En particulier ils appuient sur l'importance de l'achèvement du canal aux frais de l'État. Les industriels tentent ainsi de surmonter les contradictions de leur processus d'appropriation pour renforcer leur appropriation sur l'hydrographie.

## **2.2 Intérêts divergents, stratégies individuelles, rupture (1850-1858)**

Les questions municipales liées à l'eau, à savoir l'achèvement du canal ou les stratégies d'approvisionnement, sont loin d'être un sujet consensuel au sein de la bourgeoisie industrielle roubaisienne. Cette dernière est traversée par de forts désaccords qui se matérialisent au sein du conseil municipal par des prises de positions antagonistes sur des délibérations de tout premier

ordre pour l'avenir hydrographique de l'agglomération. Cette partie revient sur cette période (1850-1858) où les tensions entre différentes franges de cette bourgeoisie industrielle sont à leur paroxysme. En étudiant les différents sujets de discordes, il est possible de décrire les raisons de ces désaccords, et de mettre à profit les débats qui animent le conseil municipal pour étudier ce qui, parmi les pratiques d'accaparement de l'eau, fait consensus ou dissensus au sein de cette bourgeoisie industrielle.

### 2.2.1 Vers une municipalisation contestée du canal

Par une lettre au préfet et au maire de Roubaix datée du 30 août 1850, le ministre des Travaux publics, Jean-Martial Bineau, communique sa nouvelle position concernant le canal inachevé de Roubaix. En s'appuyant sur une réunion du conseil général des Ponts et Chaussés, il annonce qu'il envisage de revenir sur la déchéance de concession exprimée contre la compagnie du canal de Roubaix. Il souhaite également relever cette dernière de l'obligation de percer le souterrain et demande à la ville de Roubaix de reprendre les versements des annuités restantes dues à la compagnie, annuités qui avaient été suspendues faute de souterrain<sup>39</sup>. Si le préfet renouvelle le souhait que la compagnie livre à Roubaix les 2 000 mètres cubes d'eau promis par le cahier des charges il propose que cette eau soit remontée de l'aval depuis l'Escaut par le canal de l'Espierre. Cette solution, qui nécessite l'accord de la société du canal de l'Espierre, ne satisfait pas les attentes des industriels de Roubaix. Ces 2 000 mètres cubes sont loin de suffire aux usines telles qu'elles existent dans la ville au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les industriels espèrent bien plus d'eau par la jonction du canal à la Marque. Par ailleurs le canal terminé offrirait une voie d'accès facilitée à la mer du Nord via le port de Dunkerque où arrive une grande partie des laines et cotons travaillés à Roubaix.

Le ministre défend la supériorité du chemin de fer pour importer et exporter les productions de Roubaix et affirme que la ville reçoit déjà tout le charbon dont elle a besoin avec le canal en l'état. Ce qui se cache derrière cette volte-face, c'est de nouveau la volonté de ne pas faciliter l'ouverture

---

<sup>39</sup>AMR 1D 9, p. 337-340, lettre du ministre lue au conseil municipal de Roubaix.

du marché de Lille aux charbons belges, à une époque où les houillères de Anzin et du Pas-de-Calais sont en plein développement. Si les gouvernements successifs avaient souvent présenté un soutien très mesuré au canal, c'est la première fois qu'une position aussi clairement antagoniste aux intérêts des manufacturiers roubaisiens est tenue par le gouvernement. La personnalité de Bineau, polytechnicien, fervent défenseur des chemins de fer, illustre les intérêts contraires qui existent entre les industriels de Roubaix et les défenseurs de l'industrie charbonnière et des chemins de fer du nord de la France.

En réaction à cette position du ministre, le maire Henri Delattre propose que la ville rachète le canal afin de mener les travaux à bien et d'effectuer le percement du souterrain. Une commission de cinq membres du conseil municipal est créée pour formuler une proposition concrète<sup>40</sup>. Cette commission rédige un long plaidoyer pour le conseil municipal. Elle estime que la ville est spoliée de ses droits et de son argent par la position du ministre. La commission demande que la déchéance de la compagnie soit maintenue et affirme que lorsque la nouvelle mise en adjudication sera faite, la ville doit se porter elle-même adjudicataire afin que toutes les clauses du cahier des charges soient exécutées. Elle affirme également que la ville doit chercher le concours de l'État pour financer l'achèvement de la voie d'eau<sup>41</sup>.

Plusieurs années de négociations entre la compagnie du canal de Roubaix et la ville de Roubaix font suite à cette position du conseil municipal. Les conditions demandées par la compagnie pour le rachat de la concession sont considérées comme abusives par la ville. Les concessionnaires demandent 33 000 francs par an de dédommagement pendant les 80 années de concession restantes. Ces demandes mettent en péril l'unité du conseil municipal et des industriels roubaisiens. Si tous défendent la légitimité de la ville dans l'affaire, tous ne sont pas prêts à faire faire à la municipalité les mêmes sacrifices pour voir la voie d'eau achevée. Face aux résistances qui durent alors depuis deux décennies, certains commencent à se décourager. Une nouvelle fois c'est le filateur et ancien maire, devenu sénateur d'Empire, Auguste Mimerel, qui fait

---

<sup>40</sup>AMR 1D 9, p. 342-343, les membres de la commission sont César Piat (rapporteur), Brice Parrayon, Vincent Decarne, Jules Crombé, fabricants, et Renaux-Lemerre, négociant.

<sup>41</sup>AMR 1D 9, p. 344-348, séance du conseil municipal du 6 septembre 1850.

office d'intermédiaire pour faire advenir un accord pour le rachat du canal par la ville. Avec le soutien du nouveau ministre des Travaux publics Pierre Magne, ils obtiennent l'abaissement à 25 000 francs de l'annuité à verser aux anciens concessionnaires. Le principe du rachat sous ces conditions est voté par le conseil municipal le 18 juillet 1854. Pourtant, pour la première fois depuis les années 1840, sur ce sujet central il n'y a pas de consensus au sein du conseil ; huit des trente conseillers présents s'opposent au rachat ainsi négocié. Le vote étant secret il est difficile de dire avec certitude quel conseiller a pris quelle position. Les discussions font cependant comprendre qu'un certain nombre de conseillers sont effrayés par la somme que la ville s'engage à verser. Ils ont également des doutes sur les promesses faites par Mimerel qui assure que le gouvernement soutiendra financièrement Roubaix pour achever les travaux<sup>42</sup>.

En effet le rapport sur l'achèvement du canal publié quelques jours plus tôt par Menche, l'ingénieur des Ponts et Chaussées du département, se positionne pour un abandon du chantier du canal qui ne serait pas en mesure de fournir les eaux nécessaires aux industries de Roubaix et Tourcoing. L'ingénieur préconise plutôt la mise en place d'une distribution d'eau de rivière qui pourrait servir de manière équivalente toutes les usines des deux villes<sup>43</sup>. Il instille le doute à propos de l'engagement financier de l'État pour aider la ville à terminer la voie d'eau.

Alors que l'accord semblait être conclu, le changement de municipalité à l'été 1855 et les négociations avec l'État relancent les discussions au sein de la bourgeoisie roubaisienne. L'élection de 1855 qui réduit la taille du conseil municipal change subtilement l'équilibre des forces au sein du conseil – voir figure C.2.4. Le nouveau binôme maire, Tiers-Bonte et adjoint, Ernoult-Bayart, remplace l'équipe précédente menée par le filateur Henri Delattre et s'avère moins convaincu du bien fondé du rachat de la voie d'eau qui a eu lieu quelques jours avant leur élection.

Pour conclure le rachat la mairie est tenue d'organiser une enquête de

---

<sup>42</sup>AMR 7O 6, pièce n°50, AMR 1D 11, p. 110-119, séance du conseil municipal du 18 juillet 1854.

<sup>43</sup>AMR 7O 6, pièce n°65, rapport de l'ingénieur ordinaire Menche sur l'achèvement du canal de Roubaix, 7 juillet 1855.

commodo et d'incommodo. Les résultats de cette enquête reflètent bien les positions sur un rachat qui s'avère loin d'être consensuel. Cent vingt individus, majoritairement des industriels, déposent favorablement, cependant quarante-huit autres s'expriment contre le rachat, dont vingt-neuf cultivateurs. Les arguments mis en avant par les opposants sont principalement de deux types. Le rachat fera « peser trop de charge sur la ville » et l'ouvrage ne pourra servir « qu'à un petit nombre d'habitants et ne sera pas utile à beaucoup d'autres ». Au sein même du conseil municipal onze conseillers ont déposé contre le rachat. Ce nouveau rapport de force déclenche la colère des conseillers les plus fervents défenseurs du rachat et de l'achèvement de la voie d'eau, à la tête desquels se trouve Motte-Brédart installé, comme ses trois fils, le long du canal. À la suite de cette enquête le rachat du canal est voté une nouvelle fois par le conseil municipal. Le vote est encore plus serré que six mois auparavant. Bien que le scrutin soit censé être secret, dix conseillers municipaux tiennent à ce que leurs noms soit consigné au procès-verbal comme soutenant le rachat, tandis que le maire lui affirme s'y opposer. Le rachat est de nouveau voté par quatorze voix contre douze<sup>44</sup>.

Malgré ce vote positif, le maire ne publie pas directement l'acte d'achat. Cela a pour effet de repousser la prise de contrôle de la ville sur la voie d'eau, alors même que la promesse de vente signée à la compagnie déclarait que la ville récupérerait la jouissance du canal au 1<sup>er</sup> août 1856. Le maire envoie une lettre au duc de Montebello, président de la compagnie du canal de Roubaix, pour l'informer qu'il n'a pas publié l'acte pour plusieurs raisons : le refus de l'État de s'engager dans les dépenses restant à effectuer pour achever la voie d'eau, le surplus de dépenses découvert vis-à-vis de la société du canal de l'Espierre, et le problème de l'alimentation en eau du canal<sup>45</sup>. En effet la municipalité a découvert que depuis la fermeture des vannes d'alimentation du canal de Roubaix, la compagnie s'est engagée à payer chaque mois 500 francs à la compagnie du canal de l'Espierre pour l'alimentation qui est faite du canal de Roubaix par celui de l'Espierre. Cette découverte devrait pour le maire rendre caduque la vente. Il craint de gréver le budget de la municipalité

---

<sup>44</sup>AMR 1D 11, p. 301-311, registre de délibération du conseil municipal, 21 mars 1856.

<sup>45</sup>AMR 7O 7, pièce n°6 et 7, lettre du maire au duc de Montebello, 10 mars 1857.

si en plus de la rente annuelle la mairie doit payer pour l'acheminement des eaux depuis l'Escaut. Le maire et son adjoint accusent les deux compagnies, qui ont de nombreux administrateurs en commun, de s'être entendus depuis peu, sachant la vente imminente du canal de Roubaix, pour que la compagnie dudit canal paie une indemnité mensuelle à celle du canal de l'Espierre pour frais d'alimentation en eau. Les administrateurs espèrent en effet que cette indemnité sera toujours payée par la ville une fois celle-ci devenue propriétaire du canal de Roubaix.

Malgré les réticences du maire, le préfet, soumis aux pressions des actionnaires de la compagnie du canal de Roubaix, considère que promesse de vente vaut vente<sup>46</sup>, et la ville est mise en demeure de publier l'acte d'achat, ce qui est fait à l'été 1857<sup>47</sup>. C'est le 1<sup>er</sup> janvier 1858 que la ville récupère la propriété et la gestion de la voie d'eau.

### 2.2.2 Prises d'eaux sauvages, et résistances à la régularisation

Pour bien comprendre cette séquence de rachat du canal et les désaccords qui agitent les industriels et conseillers municipaux roubaisiens, il faut s'attarder sur une autre controverse qui concerne la voie d'eau et qui se déroule dans la même temporalité : celle des prises d'eau industrielles dans le canal et leur éventuelle tarification.

#### Avant le rachat

Les années qui précèdent le rachat effectif du canal de Roubaix par la ville, la politique vis-à-vis des prises d'eaux industrielles dans le canal change à mesure que la compagnie du canal de Roubaix ne peut plus aisément remplir le canal avec les eaux du Trichon et de l'Espierre. Les nouveaux industriels qui s'installent au bord de la voie d'eau sont sommés de demander et de signer à la préfecture une autorisation pour puiser les eaux du canal, autorisation qui stipule qu'une compensation financière pourrait leur être demandée à l'avenir.

---

<sup>46</sup>AMR 7O 7, pièce n°19, mise en demeure, 5 août 1857.

<sup>47</sup>AMR 7O 7, pièce n°20, mise en demeure, 5 août 1857.

Il faut rappeler que dans le cas des voies navigables, les eaux sont gérées par l'État, même si le canal est privé. Il est donc normal que ce soit la préfecture qui donne ou refuse ces accords de prises d'eau. À partir de 1851, un certain nombre de demandes provenant d'industriels textiles sont réalisées : ces industriels sont nouvellement installés le long du canal et veulent de l'eau pour faire marcher leurs machines à vapeur, mais aussi pour certains, pour leurs teintureries ou laver leurs laines<sup>48</sup>. Les riverains qui se sont installés avant les années 1850 refusent de régulariser leurs prises d'eaux par une demande préfectorale et considèrent qu'il est naturel que les usines puissent se servir dans le canal car c'est à cet effet qu'il a été construit. Dans leurs échanges avec l'administration, ils mettent en avant l'ancienneté de leur installation et ne trouvent pas justifié de demander une autorisation pour un droit qu'ils se sont arrogés depuis plusieurs années.

La compagnie du canal de Roubaix, pas encore rachetée par la mairie, voit ses frais augmenter à mesure que les prises d'eaux industrielles se multiplient et qu'il lui est défendu de puiser dans les ruisseaux du Trichon et de l'Espierre pour remplir le canal. À partir de 1854, elle décide de demander aux riverains utilisant l'eau pour l'alimentation de leurs machines à vapeur la somme de dix francs par chevaux-vapeur et par an, ainsi qu'un demi centime le mètre cube pour les autres usages. Dans la lettre qu'elle envoie aux industriels, la compagnie précise que « les dépenses faites par la compagnie pour amener les eaux devant leurs usines est hors de proportion avec la faible indemnité demandée<sup>49</sup> ». La compagnie souhaite également que le tarif fixé soit payé de manière rétroactive pour tous les industriels qui ont obtenu leur autorisation depuis 1851. La compagnie exige également que les industriels qui n'ont pas demandé d'autorisation suspendent leur usage de l'eau du canal et que leurs prises d'eau soient détruites.

En dressant la liste des installations industrielles qui jouissent des eaux du canal – voir figure 2.1 – deux choses peuvent être notées. Tout d'abord la puissance totale des machines à vapeur installées dans les usines le long

---

<sup>48</sup>AMR 70 37, pièce n°3 à 25, demandes d'autorisation de puiser dans le canal de Roubaix, 1851 à 1855.

<sup>49</sup>AMR 70 37, pièce n°27, lettre de l'agent général Gageot à Motte-Bossut, mars 1854.

## CHAPITRE 2. UNE RESSOURCE SOUS PRESSION (1848-1864)

---

### Autorisations préfectorales de prises d'eaux dans le canal :

Propriétaire	Activité	Puissance installée	Date de l'autorisation
Allart-Rousseau	Peignage de laines	10 cv	05-07-1851
Masson et Wattinne	Filature	25 cv	15-10-1852
Duhamel-Florin	Filature	25 cv	15-01-1853
Alfred Motte	Filature/Teinturerie	30 cv	06-04-1853
Théodore Screpel	Teinturerie		21-07-1853
Louis Motte-Bossut	Filature (annexe)	12 cv	11-01-1854
Jean-Baptiste Bossut	Filature de laine	30 cv	11-01-1854

Source : AMR 70 37, pièce n°32, liste des prises d'eaux installées.

### Prises d'eaux anciennes sans autorisation :

Propriétaire	Activité	Puissance installée	Ancienneté de la prise d'eau
Eugène Grimonprez	Filature de laine	35 cv	1839
Louis Motte-Bossut	Filature de coton	130 cv	1842
Motte-Brédart	Filature de laine	40 cv	1844
Auguste Duriez	Filature	50 cv	1846
Dupire	Filature	10 cv	?

Source : AMR 70 37, pièce n°29, liste des prises d'eaux installées sans autorisation.

FIG. 2.1 : Listes des prises d'eaux industrielles dans le canal en 1856

du canal serait de 400 chevaux-vapeur. Ce chiffre représente la moitié de la puissance installée dans la ville en 1854<sup>50</sup>. Cette donnée met une nouvelle fois en lumière le rôle fondamental des eaux du canal dans le développement de la grande industrie à Roubaix. Par ailleurs l'analyse du type d'installation industrielle est aussi particulièrement instructif. Si ce sont bien des filatures qui se sont installées les premières sur le bord du canal, afin de faire marcher leurs machines à vapeur, l'installation du peignage mécanique d'Allart-Rousseau montre que le canal continue, grâce à la disponibilité en eau qu'il offre, d'être le lieu où peuvent s'installer les usines équipées des toutes dernières innovations techniques.

Les riverains, nouveaux comme anciens, avec prise d'eau autorisée ou

---

<sup>50</sup>Chiffres comparés entre : AMR 70 6, pièce n°65, *ibid.* et AMR 70 37, pièce n°32, liste des prises d'eaux installées.

non, refusent tous de payer les frais demandés par la compagnie du canal. Ils demandent à la mairie de les soutenir dans ce qu'ils considèrent leur droit légitime à puiser une eau que la compagnie est tenue de ramener à la ville par le cahier des charges de la voie de navigation<sup>51</sup>.

La municipalité, alors toujours dirigée par l'industriel filateur Henri Delattre, prend fermement la défense des industriels qui puisent de l'eau. Elle demande qu'aucune indemnité ne leur soit réclamée<sup>52</sup>. La position du maire est également celle du conseil municipal : dans sa délibération du 14 avril 1854, les conseillers estiment que si l'alimentation est difficile c'est à cause de l'absence de percement du souterrain, ils rappellent que la livraison des eaux faisait partie du cahier des charges initial de la voie d'eau. Un rapport est voté qui s'oppose aux prétentions de la compagnie : le conseil donne alors « plein pouvoir à l'administration pour résister par toutes voies légales à la nouvelle prétention de la compagnie concessionnaire<sup>53</sup> ».

### Après le rachat

Alors que la ville est devenue propriétaire ou qu'elle est en passe de le devenir, de nouvelles autorisations de puiser l'eau sont demandées et accordées par la préfecture.

Pendant ces autorisations et la multiplication des prises d'eau dans le canal nourrissent un conflit entre la ville, devenue propriétaire, et la compagnie du canal de l'Espierre qui demande que l'eau, qu'elle doit désormais remonter depuis l'Escaut, lui soit payée par la ville. Le duc de Montebello, qui est à la fois ancien président de la compagnie du canal de Roubaix et administrateur de celle de l'Espierre, estime qu'il faut faire payer les industriels qui puisent de l'eau et qui sont de plus en plus nombreux<sup>54</sup>. Au conseil municipal, s'affrontent désormais ceux qui veulent interdire les pompes industrielles, ceux qui pensent que la municipalité devrait faire payer les eaux du canal à la hauteur de ce qu'elles coûtent à la ville, et ceux qui refusent qu'une

---

<sup>51</sup>1D 11, p. 54-57, pétitions des riverains adressée au maire, 17 mars 1854.

<sup>52</sup>AMR 7O 37, pièce n°28, lettre du maire au préfet, 3 mars 1854.

<sup>53</sup>AMR 1D 11, p. 60-69, délibération du conseil municipal du 14 avril 1854.

<sup>54</sup>AMR 7O 7, pièce n°34, lettre du duc de Montebello au maire, 15 novembre 1857.

partie importante des industriels de la ville se voient imposer de nouveaux frais. Fin 1857, juste avant que la ville récupère la pleine jouissance de la voie d'eau, le conseil s'arrête temporairement sur les positions suivantes : la ville a besoin d'une nouvelle distribution en eau et tant que cette dernière n'est pas disponible il ne faut pas priver les industriels de leurs pompages. Les autorisations données le sont donc à titre précaire et seront retirées lorsque la distribution d'eau de rivière sera disponible<sup>55</sup>. Le conseil municipal déclare également que tout le monde doit avoir les mêmes droits que ceux qui empruntent de l'eau au canal et propose la gratuité jusqu'à ce qu'il y ait une distribution des eaux<sup>56</sup>.

Cette position, qui semble clémente vis-à-vis des industriels qui puisent de l'eau au canal, ne les convainc pas pour autant. La perspective de se voir bientôt privés d'une eau gratuite et de devoir acheter l'eau à la distribution des eaux de rivière qui se prépare représente un coût supplémentaire qu'ils ne veulent pas envisager. Ce débat sur les pompages, qui se tient simultanément à celui sur le rachat de la voie d'eau, contribue à attiser les tensions au sein du conseil municipal.

### **2.2.3 Les bases d'une nouvelle infrastructure controversée d'accès à l'eau**

Alors que, comme cela a été vu, les divergences sont fortes au sein de la bourgeoisie roubaisienne sur la stratégie de rachat du canal et sur la régularisation et la tarification des prises d'eau industrielles dans la voie d'eau, la question de la construction d'un réseau de distribution d'eau de rivière dans la ville soulève également d'après désaccords au sein du conseil. Cette initiative remonte à 1856 lorsqu'un ingénieur du corps impérial des Mines écrit aux maires et aux conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing pour proposer aux villes de traiter avec la Compagnie générale des eaux afin de réaliser un captage des eaux de la Lys à la frontière belge et de ramener plusieurs milliers de mètres cubes d'eau par jour à Roubaix et Tourcoing grâce à des

---

<sup>55</sup>AMR 7O 38, pièce n°2, liste des autorisations à puiser dans le canal de Roubaix.

<sup>56</sup>AMR 1D 12, délibération du conseil municipal du 11 novembre 1857.

canalisations<sup>57</sup>.

Ce début de seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est en effet aussi celui du début de l'histoire de la Compagnie générale des eaux. Cette compagnie, influencée par la pensée saint-simonienne, propose à plusieurs villes de moderniser leur réseau et leur approvisionnement en échange d'un engagement à acheter une certaine quantité d'eau pendant un certain nombre d'années à un prix fixé. La compagnie est lancée par la contractualisation de la ville de Lyon en 1853 et celle de Nantes en 1854<sup>58</sup>.

C'est la ville de Tourcoing qui lance la première une enquête sur cette proposition et sur les autres possibilités qui pourraient fournir de nouvelles eaux à ses usines. La ville subit les mêmes problèmes d'alimentation en eau que Roubaix, ce qui est bien résumé dans la presse locale :

La persistance inusité du beau temps a produit dans le territoire de Tourcoing un manque d'eau qui causerait inévitablement de graves préjudices à l'industrie locale s'il se prolongeait. La sécheresse qui dure depuis si longtemps a tari presque toutes les sources qui alimentent les puits, et, dans la plupart des quartiers bon nombre de maisons sont privés d'eau<sup>59</sup>.

Pour pallier cette situation, la ville a entrepris un forage de 160 mètres de profondeur, quelques dizaines de mètres de plus que les plus profonds des forages industriels, mais les résultats ont été décevants et n'ont pas permis d'offrir l'eau espérée. Le conseil municipal acte la limite des forages : « Multiplier les puits ce n'est pas multiplier le débit, c'est marcher vers une limite dont on est souvent fort près, [les forages sont devenus] insuffisants pour de grandes agglomérations d'habitants qui demandent beaucoup d'eau sur une petite surface<sup>60</sup> ».

La ville de Tourcoing décide donc en 1857 que la Lys promet plus d'eaux qu'aucun forage, même plus profond que ceux déjà réalisés, ne pourra jamais

---

<sup>57</sup>AMR 5M 62, lettres de l'ingénieur Sagey adressée au conseil municipal et au maire, 12 février 1856.

<sup>58</sup>RICHOMME, *Nantes et sa conquête de l'eau : une histoire, des hommes, un service*, Opéra Édition, 1997, 448 p.

<sup>59</sup>Mathon, « Roubaix-Tourcoing », *L'Indicateur de Roubaix et de Tourcoing*, 15 novembre 1857, p3.

<sup>60</sup>AMR 5M 62, délibération du conseil municipal de Tourcoing du 29 juillet 1857.

offrir. La construction d'un canal est jugée inadapté car l'eau serait sale et coûteuse<sup>61</sup>. C'est donc par une usine de pompage et des canalisations que le conseil veut ramener les eaux de la Lys jusqu'à la ville. Le lieu choisi pour le captage est Bousbecques à la frontière avec la Belgique. L'avantage principal d'une telle distribution des eaux est la quantité d'eau promise. C'est en ce sens qu'argumente le maire de Tourcoing :

Il est un autre bienfait dont je n'ai pas parlé et qui mérite aussi d'être signalé, c'est que le chiffre d'eau à fournir est illimité. S'il est parlé dans le cahier des charges d'une fourniture de 5 750 mètres cubes [d'eau par jour], c'est plutôt comme point de départ et comme terme d'appréciation, puisque ce chiffre qui nous donne déjà plus de deux hectolitres par habitant, *sera augmenté selon les besoins de la consommation*<sup>62</sup>.

Cette quantité est comparée à neuf grandes villes et placerait la ville de Tourcoing tout en haut de la liste en quantité d'eau par habitant, c'est une promesse d'abondance.

Plutôt que de laisser cette nouvelle distribution à la charge de la Compagnie générale, la ville de Tourcoing envisage dans un premier temps de confier la réalisation à un manufacturier de Paris du nom de Ferdinand Tavernier. La ville de Tourcoing prépare avec cet ingénieur un projet de traité de concession qui propose de créer une compagnie des eaux de la Lys<sup>63</sup>.

À Roubaix, l'avancée de ce projet intéresse l'administration municipale et les contours d'une coopération entre les deux villes commencent à se dessiner. Le 21 novembre 1857 l'administration municipale s'adresse aux habitants de la ville de Roubaix. Le maire Ernoult-Bayart et l'adjoint Tiers-Bonte constatent que les demandes d'autorisation à puiser dans le canal se multiplient. Ils affirment qu'ils veulent fournir à la ville de Roubaix et à ses industries toute l'eau dont elles ont besoin dans le présent et à l'avenir. Ils mettent en concurrence quatre solutions techniques : l'achèvement du canal, le forage d'un grand puits artésien, un emprunt des eaux de l'Escaut, une prise d'eau dans la Lys. Ils parviennent aux mêmes conclusions que la ville de

---

<sup>61</sup>AMR 5M 62, *ibid.*

<sup>62</sup>AMR 5M 62, *ibid.*

<sup>63</sup>AMR 5M 62, Note concernant la compagnie des eaux de la Lys

Tourcoing, l'achèvement du canal, très cher, serait de toute façon insuffisant pour fournir toute l'eau nécessaire aux usines. Les eaux souterraines semblent ne plus être disponibles en quantités suffisantes. Reste la captation des eaux de rivière qui pourrait se faire dans la Lys ou dans l'Escaut. Une prise d'eau dans l'Escaut rendrait cependant la ville tributaire de la Belgique car l'usine de pompage se situerait nécessairement sur son territoire<sup>64</sup>.

Cette prise de position s'inscrit dans un contexte où les rapports des ingénieurs des Ponts et Chaussées sur l'achèvement du canal de Roubaix se multiplient et que la ville s'apprête à récupérer la jouissance de la voie d'eau. Loin de s'engager, comme l'espéraient les industriels de Roubaix, à participer aux frais de l'achèvement de la voie d'eau, l'État émet plutôt des réserves marquées sur l'utilité supérieure de l'achèvement et sur sa participation<sup>65</sup>. Les ingénieurs considèrent que l'achèvement onéreux de la voie de navigation ne permettrait pas de ramener toute l'eau nécessaire à l'industrie de la ville. Le maire, Louis Tiers-Bonte, cultivateur, se range à l'avis des ingénieurs des Ponts et Chaussées du département. Conscient que la ville ne pourra pas financer seule l'achèvement des travaux, il préfère se concentrer sur la mise en place d'une distribution d'eau de rivière. Sa communication aux Roubaisiens sur l'opportunité de se joindre à Tourcoing pour réaliser une distribution des eaux de la Lys est donc vue par de nombreux industriels, et en particulier ceux installés le long du canal, comme un pas en arrière concernant l'achèvement de la voie d'eau qu'ils appellent de tous leurs vœux depuis deux décennies.

Le conseiller municipal, ancien adjoint, Jean-Baptiste Motte-Bredart prend la tête d'une fronde contre la position du maire. Sa propre filature est installée le long du canal. Elle est gérée par son fils cadet Étienne Motte. Ses deux autres fils, l'aîné Louis Motte-Bossut et le benjamin Alfred Motte, ont eux aussi installé leurs usines le long de la voie d'eau. Le conseiller publie tout d'abord une première lettre anonyme pour répondre à la position du maire et de l'adjoint. Pour lui, la dépense qu'engendrerait une distribution par la Lys est trop importante et il serait préférable d'aller chercher à l'Es-

---

<sup>64</sup>Ernoul-Bayart et Tiers-Bonte, « L'administration municipale de Roubaix, aux habitants de cette ville », *Journal de Roubaix*, 21 novembre 1857.

<sup>65</sup>AMR 70 7, pièce n° 89, lettre du préfet au maire, 14 février 1857 et AMR 70 7, pièce n° 90, lettre du préfet au maire, 28 octobre 1857.

caut l'eau nécessaire à la ville. Il propose d'utiliser à cette fin le canal de l'Espierre<sup>66</sup>. Durant le mois de décembre l'administration municipale et le conseiller Motte-Brédart, qui quitte l'anonymat, vont échanger arguments et contre-arguments dans une série d'articles et de rapports partagés avec tout le conseil municipal<sup>67</sup>.

Motte-Brédart conteste à la fois contre la position de ne pas achever le canal de Roubaix, et contre le choix des eaux de la Lys pour une distribution des eaux à Roubaix. S'il accepte tout à fait la nécessité de trouver de nouvelles eaux, il défend un contre-projet qui consisterait à pomper de l'eau non pas dans la Lys mais dans l'Escaut, par une canalisation en parallèle des canaux de l'Espierre et de Roubaix. Ce choix serait selon lui beaucoup moins cher pour la ville car l'Escaut est plus proche que la Lys. De plus un tel ouvrage permettrait de résoudre la problème de l'alimentation du canal de Roubaix. Cette infrastructure qu'il souhaite s'adjoindrait aux deux canaux et serait complétée par l'achèvement de la voie d'eau jusqu'à Lille. Ses usines, ainsi que celles de ses fils, situées en aval de la ville par rapport au canal seraient les premières servies par un tel projet. Par ailleurs il argumente aussi que les eaux de l'Escaut sont de meilleure qualité que celles de la Lys. Et en effet la Lys voit le développement massif du rouissage du lin en amont comme en aval de la distribution projetée. Cette activité dégrade les eaux de la Lys tout en lui conférant une couleur dorée qui lui vaut le surnom de *Golden River*<sup>68</sup>.

Dans ses réponses l'administration municipale considère que le contradicteur n'a pas prouvé la possibilité de prendre autant d'eau que nécessaire à l'Escaut. Surtout la municipalité et l'autorité préfectorale ne veulent pas

---

<sup>66</sup>Cet article n'est malheureusement pas conservé, seule la trace de la réponse qui est faite par l'administration municipale au conseiller anonyme a été retrouvée

<sup>67</sup>AMR 5M 62, Réponse du maire Ernoult-Bayart et de l'adjoint Tiers-Bonte, au premier article de Motte-Brédart, Ernoult-Bayart et Tiers-Bonte, « Question de la distribution des eaux à Roubaix », 2 décembre 1857.

AMR 5M 62, Second article de Motte-Brédart Jean-Baptiste, « À mes concitoyens », 10 décembre 1857.

AMR 5M 62, Ernoult-Bayart et Tiers-Bonte, réponse au deuxième article de Motte-Brédart, rapport « Question des eaux », 19 décembre 1857.

AMR 5M 62, Motte-Brédart, « troisième lettre sur la distribution des eaux », 28 décembre 1857.

<sup>68</sup>Entre 1836 et 1856 la quantité de lin roui dans la Lys est multipliée par 10, JARRIGE, « Au risque des eaux de rouissage », op. cit., p. 101-122.

que la ville de Roubaix devienne dépendante, pour son alimentation en eau, d'une infrastructure construite en Belgique. L'insistance pour choisir la Lys plutôt que l'Escaut s'appuie donc sur des considérations géopolitiques.

Ce qui ressort également de ces échanges c'est la part très importante dans leurs argumentations respectives de la question budgétaire. Les uns comme les autres affirment que la priorité est bien de fournir l'eau la moins chère possible aux industriels. Sur cette question, les deux camps échangent de nombreuses estimations et budgets prévisionnels censés prouver la supériorité de l'un ou l'autre des projets.

Dans son combat, le conseiller municipal Motte-Brédart bénéficie d'un soutien de poids, celui de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix. Le 17 décembre la chambre s'adresse au ministre suite aux hésitations du maire quant à l'opportunité de terminer le canal. Elle affirme que, quelque soit la décision prise pour la distribution des eaux, l'achèvement du canal ne doit pas être abandonné. Une pétition est rédigée et signée par 218 industriels qui demandent au ministre de financer la construction du souterrain :

Nous apprenons que la Chambre consultative de notre ville vous a adressé une pressante requête pour obtenir l'achèvement du canal.

Nous nous joignons à elle Monsieur le Ministre, et vous prions instamment de prendre en très-sérieuse considération cette supplique. Le percement du souterrain est, pour Roubaix, une question de vie ou de mort. Nous espérons que votre excellence, si soigneuse de la défense des intérêts industriels dont Elle a la haute garde, nous viendra en aide en cette critique circonstance<sup>69</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1858, la ville de Roubaix récupère finalement la jouissance totale de la voie d'eau. Comme cela avait été évoqué lors des discussions relatives au rachat du canal, le conseil municipal propose de céder gratuitement le canal à l'État afin que ce dernier réalise les travaux. Cette proposition est dans un premier temps rejetée par quatorze voix contre dix <sup>70</sup>. En effet

---

<sup>69</sup>AMR 7O 7, pièce n°92, adresse de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix, 17 décembre 1857, et pétition de plus de 200 industriels adressée au ministre, 21 décembre 1857.

<sup>70</sup>AMR 1D 13, p. 64-83, débats et votes du conseil municipal du 19 février 1858.

de nombreux conseillers municipaux considèrent que les garanties données par l'État ne sont pas suffisantes, ils craignent que la ville offre son canal, chèrement acquis, mais que l'État ne fasse rien pour l'achever. De plus la ville devrait continuer à payer pendant 80 années les indemnités à l'ancienne Compagnie du canal de Roubaix.

Cette proposition est reformulée une seconde fois deux mois plus tard. C'est le conseiller et teinturier Constantin Descat, qui s'était dans un premier temps opposé à la cession du canal, qui propose une nouvelle formulation pour la délibération : la ville céderait la propriété du canal à l'État mais elle garderait son contrôle, c'est-à-dire la gestion et les bénéfices de l'activité de navigation, tant que la voie d'eau ne serait pas achevée. Cette nouvelle proposition est suffisante pour convaincre une majorité des conseillers municipaux. Avant même le vote, onze conseillers quittent le conseil municipal car ils considèrent que les garanties de voir le canal achevé sont insuffisantes<sup>71</sup>. Parmi ces conseillers – voir figure C.2.4 – Motte-Brédart, avec lui l'ancien maire Henri Delattre, filateur, et les autres adjoints de la mandature précédente. Cette proposition est finalement acceptée à l'unanimité des seize conseillers qui restent présents à la fin de la séance. Les onze conseillers ayant quitté la séance du conseil envoient également leur démission au préfet du Nord qui les refuse<sup>72</sup>.

★

★ ★

Pendant ces années 1850, trois sujets hydrographiques fissurent le consensus qui régnait auparavant en ce domaine au sein de la classe possédante roubaisienne. Il est possible de décrire ainsi les deux camps qui se font face. D'un côté les riverains du canal, propriétaires des plus grosses usines de la ville, refusent que la municipalisation du canal débouche sur sa cession à

---

<sup>71</sup>AMR 1D 13, p. 84-90, débats et votes du conseil municipal du 21 avril 1858, et AMR 7O 7, pièces n°104 à 106. Ces 11 conseillers sont Boissière Achille, Delattre Henri, Duthoit François, Motte-Brédart Jean-Baptiste, Watine Louis-Alphonse, Flippe Louis, Debuchy Édouard, Delerue-Dazin Jules, Roussel-Dazin Gabriel, Piat César et Godefroy Constant.

<sup>72</sup>AMR 7O 7, pièces n°100 à 103.

l'État. Ils s'opposent également à la facturation des prises d'eau dans le canal. Enfin ils privilégient, pour la future distribution des eaux de rivière, une ponction dans les eaux de l'Escaut, plutôt que dans celles de la Lys. De l'autre côté, d'autres manufacturiers, plutôt propriétaires d'usines ou manufactures moins grandes et non installés le long du canal, soutenus par d'autres notables de la ville – en particulier les derniers cultivateurs – souhaitent que la voie d'eau soit cédée à l'État pour obtenir son achèvement, veulent faire payer les pompages d'eau faits par les usines installées le long du canal, et soutiennent, pour la future distribution des eaux de rivière, une ponction aux eaux de la Lys plutôt qu'à l'Escaut.

Cette fragmentation de la bourgeoisie industrielle constitue une mise à l'épreuve criante du processus d'appropriation de l'hydrographie. Malgré les désaccords réels qui agitent le conseil et la classe possédante, ces deux positionnements ne décrivent pas deux approches radicalement différentes des questions hydrographiques. Ils sont en revanche surdéterminés par des contingences matérielles, telles que le lieu d'installation des manufactures dont sont propriétaires les différents protagonistes. L'intérêt que présente cette situation réside dans les solutions qui vont être trouvées ou imposées pour surmonter ces désaccords et pour, d'une manière ou d'une autre, étendre l'appropriation et fournir aux usines les eaux nécessaires à l'extension de la production.

## 2.3 Du bon usage de l'argent public

Au début de l'année 1858, les contradictions qui agitent les industriels roubaisiens depuis plusieurs années ont atteint leur paroxysme. Près de la moitié du conseil municipal a quitté le conseil en pleine séance. Ils ne reviendront pas siéger pendant deux années. Ces conseillers qui représentent l'opposition à l'administration en place ne vont pas pour autant cesser de faire entendre leurs positions. Si leur désertion permet de trancher un certain nombre de questions restées en suspend, à savoir celle des prises d'eaux industrielles dans le canal et celles en rapport à la nouvelle distribution, leurs intérêts ne sont pas pour autant tout à fait négligés durant les deux années

où ils ne siègeront pas. Cette partie montre que les débats sur ces différentes questions continuent plusieurs années durant à faire rage au sein de la classe possédante. Elle constate que le développement et la résolution partielle de ce conflit passe avant tout par des discussions autour des questions tarifaires, discussions qui décrivent un objectif commun à tous les protagonistes de fournir une eau la moins chère possible à l'activité industrielle<sup>73</sup>.

### 2.3.1 L'expertise scientifique au service des eaux de la Lys

Bien qu'une petite moitié du conseil municipal ait déserté l'instance sur la question de la cession de la voie d'eau à l'État, la décision de s'allier ou non à Tourcoing pour capter de l'eau dans la Lys n'a pas encore été tout à fait arrêtée par la municipalité de Roubaix. La Lys a la faveur de Tourcoing, du maire de Roubaix et d'une partie du conseil municipal. L'Escaut est toujours préférée par les industriels riverains du canal et par ceux qui ont déserté le conseil municipal. Les deux camps gardent l'attention du préfet. Ce dernier charge les deux ingénieurs des Ponts et Chaussées du département, Menche et Kolb, de réaliser une étude comparative entre les deux solutions proposées, la Lys et l'Escaut.

Les ingénieurs demandent tout d'abord au chimiste Jean Girardin, successeur de Pasteur à la faculté des sciences de Lille, d'évaluer la qualité des différentes eaux qui pourraient alimenter les villes de Roubaix et Tourcoing. Ce dernier rédige trois rapports sur « La composition et l'usage industriel des eaux de la Lys, du canal de Roubaix, des puits du sable vert, de la marne et du calcaire bleu »<sup>74</sup>. Dans ses rapports il donne de nouveaux éléments chiffrés sur le niveau des nappes en dessous de Roubaix et Tourcoing :

En 1826, l'eau du sable vert se tenait à Roubaix, en moyenne,

---

<sup>73</sup>Cette constatation rappelle les travaux de Jason Moore pour lesquels la recherche d'une « Nature Bon Marché » est centrale dans les stratégies d'appropriation de la nature déployées par le capitalisme industriel : MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit., chap 4.

<sup>74</sup>Rapports de l'année 1858 : GIRARDIN, *Rapport sur la composition et l'usage industriel des eaux de la Lys, du canal de Roubaix, des puits du sable vert, de la marne et du calcaire bleu*, op. cit., p. 1-32.

à 12 mètres au-dessous du sol ; elle est présentement à 40 mètres en contrebas. À Tourcoing, les forages sont poussés jusqu'à 70 mètres.

Il relate également que l'eau est parfois vendue dans les villes jusqu'à deux francs le mètre cube tandis qu'à Lyon par exemple, autre ville industrielle, elle se vend à cette époque sept à trente-sept centimes.

Les questions que les ingénieurs adressent au chimiste sont très spécifiquement ciblées sur la qualité des eaux pour les usages industriels avec notamment des interrogations sur l'usage de ces eaux pour : le lavage des laines, la teinture, et les chaudières. Il effectue plusieurs mesures des quantités de matières minérales et organiques dans la Lys, l'Escaut et le canal de Roubaix. Il conclut de ses mesures que les eaux de la Lys sont légèrement moins chargées de matières dissoutes que celles de l'Escaut, et que la qualité des eaux des deux rivières est bien meilleure que celle du canal. Il compare également ces eaux à celles utilisées dans d'autres villes industrielles et affirme que les eaux des deux rivières sont d'une qualité suffisante pour les usages industriels. Tout de même, le chimiste dit sa préférence pour les eaux de la Lys qui contrairement à celles de l'Escaut ne contiennent pas de sulfate de chaux, substance, qui selon lui, est susceptible d'incruster les chaudières et de rendre les nettoyages des laines au savon moins efficaces<sup>75</sup>.

Dans son troisième rapport, le chimiste compare également les eaux de la Lys avec celles de différents forages industriels de Roubaix. Il affirme que les eaux de la Lys sont de meilleures qualités que les eaux souterraines. Il fait également réaliser des essais de lavage et de teinture de laines avec les eaux de la Lys au mois d'août période à laquelle le rouissage est le plus important. Il conclut :

Des analyses et des essais nombreux auxquels j'ai soumis les eaux de la Lys, prises à l'époque de l'année où l'on pouvait le plus craindre la mauvaise influence du rouissage du lin, il résulte pour moi la conviction intime que ces eaux sont, de toutes celles qui avoisinent les villes de Roubaix et Tourcoing, celles qu'on doit préférer pour approvisionner ces deux villes.<sup>76</sup>

---

<sup>75</sup>Second rapport, 6 juin 1858 : *ibid.*, p. 10.

<sup>76</sup>Troisième rapport, 25 septembre 1858 : *ibid.*, p. 24.

Cependant, il prévient que ces eaux sont tout de même impropres à la boisson ou à la vie des poissons. Ces résultats sont intégrés à la position des ingénieurs du département qui s'expriment sur la faisabilité technique des différentes solutions. Il se positionnent dans le même sens que le chimiste et soutiennent le choix de la Lys.

Les conseillers municipaux siégeant encore au conseil prennent connaissance des différents rapports du chimiste et des ingénieurs et finissent, eux aussi, par se ranger du côté du choix de la Lys, bien que pour certains, comme le maire et son adjoint, leurs positions soient déjà arrêtées depuis longtemps. Le 26 novembre 1858, ils s'entendent sur un cahier des charges commun de la distribution des eaux de la Lys avec la ville de Tourcoing. Cette proposition est validée à l'unanimité<sup>77</sup>. Le cahier des charges voté porte sur l'adjudication qui sera faite pour le monopole de la distribution des eaux dans les deux villes. La concession sera offerte à l'entreprise proposant le prix le plus bas.

Cependant ce cahier des charges n'est pas de nature à satisfaire les riverains du canal de Roubaix. En effet la concession ainsi formulée défend les villes d'autoriser la pose de conduites d'eau qui ne soient pas celles de la concession. Par ailleurs les villes ne seront pas autorisées à vendre d'autres eaux que celles de la concession. Ces dispositions sont susceptibles de mettre en péril le droit de puiser dans le canal dont jouissent les riverains de la voie d'eau.

Une nouvelle fois, les avocats du choix de l'Escaut tentent de se faire entendre, cette fois-ci sous la plume de Motte-Bossut, qui reprend les mots de son père une année avant, dans un long rapport intitulé « Insuffisance et danger d'une distribution d'eau par la Lys<sup>78</sup> ». Motte-Bossut met surtout en avant les nombreux conflits qui agitent depuis plusieurs années la vallée de la Lys autour de la question du rouissage du lin : il lui semble inconcevable que les villes construisent à grands frais une infrastructure pour ramener une eau dont de nombreux industriels en Belgique se plaignent de la qualité. Un mois plus tard c'est par un rapport commun que les administrations de Roubaix et

---

<sup>77</sup>AMR 1D 13, p. 142-145, séance du conseil municipal du 9 juillet 1858 et p. 248-261, séance du conseil municipal du 26 novembre 1858.

<sup>78</sup>AMR 5M 62, Motte-Bossut, « Insuffisance et danger d'une distribution d'eau par la Lys », décembre 1858.

Tourcoing répondent à cette interpellation. Leur argumentation reprend les arguments des ingénieurs et du chimiste qui ont évalué les eaux. Ils concluent que le projet est acté et que le choix de la Lys n'est plus négociable.

Les hommes de la science, indifférents aux questions locales, ont prononcé en faveur de l'eau de la Lys, et ils ont appuyé leurs dires d'arguments qui nous semblent irrésistibles. La science a tranché la question des voies et moyens ; il ne reste plus aux administrations municipales et aux bons citoyens qu'à se grouper avec force sous une même bannière, celle du progrès, et à poursuivre de leurs vœux et de leurs efforts cette unité précieuse qui doit contribuer à assurer un prompt succès<sup>79</sup>.

Suite à la formulation du cahier des charges de la distribution d'eau, les riverains du canal ouvrent un second front de contestation autour de la question de l'interdiction probable des prises d'eau industrielles dans le canal. Une pétition est rédigée à destination du préfet, 32 industriels sont signataires, parmi lesquels tous les riverains du canal et tous les conseillers municipaux démissionnaires. Ils demandent qu'à l'article du cahier des charges qui empêche la pose de canalisations qui ne sont pas celles de la compagnie concessionnaire, une phrase soit ajoutée qui indique que : « les habitants de Roubaix, continueront à jouir du droit qu'ils ont eu jusqu'ici, de puiser ou d'aspirer au canal l'eau nécessaire à leur industrie personnelle<sup>80</sup> ». Une nouvelle fois la Chambre consultative des arts et manufactures s'exprime en faveur de la demande des riverains.

Cependant, le préfet désavoue les pétitionnaires en s'appuyant sur un nouveau rapport des ingénieurs Menche et Kolb. Les conseillers municipaux valident l'avis des ingénieurs et refusent la demande des pétitionnaires<sup>81</sup>. Les pétitionnaires et les démissionnaires payent le prix de ne plus être représentés au conseil et leur stratégie de confrontation à l'extérieur de l'institution ne semble pas porter ses fruits. Les ingénieurs du département sont même plus sévères que le conseil municipal à l'égard des riverains qui puisent de l'eau

---

<sup>79</sup>AMR 5M 62, les administrations municipales de Roubaix et Tourcoing, « Réponse à un mémoire intitulé *Insuffisance et Dangers...* », 20 janvier 1859.

<sup>80</sup>AMR 5M 62, pétition des riverains, 25 janvier 1859.

<sup>81</sup>AMR 1D 13, p. 309-326, séance du conseil municipal du 29 janvier 1859 et AMR 70 38, pièce n°7, rapport de l'ingénieur Menche sur les prises d'eaux au canal, 27 janvier 1859.

dans le canal. Ils préconisent que les trois industriels empruntant de l'eau non pas pour des machines à vapeur, mais pour la teinture, Alfred Motte, Théodore Screpel, et Eugène Grimonprez soient privés de cette eau. En effet l'État, qui est devenu propriétaire du canal de Roubaix suite à la cession de la mairie, lutte toujours pour l'alimenter convenablement en eau. Or, les pertes en eau causées par les teinturiers sont bien plus importantes par rapport aux machines à vapeur qui elles, restituent au canal, chaude, une grande partie de l'eau qu'elles utilisent. L'ingénieur Menche préconise d'interdire à ces industriels de se servir au canal : « que l'on achève on non le canal de Roubaix, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de distribution d'eau, qu'elle soit d'eau de la Lys ou de l'Escaut ; ces trois industriels ne peuvent conserver leurs prises d'eau<sup>82</sup> ».

Par deux longs rapports, Louis Motte-Bossut tente une nouvelle fois de faire valoir les avantages des eaux de l'Escaut, et propose qu'un second cahier des charges soit réalisé pour une concession des eaux de l'Escaut. Il souhaite que la ville propose les deux adjudications et qu'elle choisisse celui des projets qui coûtera le moins cher. L'argumentation de l'industriel, en particulier dans son dernier rapport, montre qu'il commence malgré tout à se résigner. Il avance cependant que l'Escaut permettrait de fournir de l'eau qui coûterait quatre centimes le mètre cube – chiffres qui sont contestés par les ingénieurs – et demande que les eaux de la Lys ne dépassent pas ce prix<sup>83</sup>.

Ce que parviennent à obtenir par leurs plaintes incessantes les opposants au projet des eaux de la Lys, c'est de décourager de potentiels investisseurs. Aucun des entrepreneurs contactés par la mairie, voyant le manque de consensus à Roubaix ne s'engage dans le projet. Les villes décident donc de financer elles-mêmes leur distribution des eaux, et créent un service des eaux intercommunal qui sera chargé des travaux et de la gestion du réseau de distribution. Cette nouvelle formule satisfait tous les industriels qui y voient la garantie de pouvoir fixer les prix comme bon leur semble grâce au contrôle qu'ils ont

---

<sup>82</sup>AMR 70 38, pièce n°7, rapport de l'ingénieur Menche sur les prises d'eaux au canal, 27 janvier 1859

<sup>83</sup>5M 62, Motte-Bossut, Louis, « Possibilité d'une distribution à 4 centimes le mètre cube », février 1859 et 5M 62, Motte-Bossut, Louis, « Preuve de l'infériorité du prix de revient des eaux de l'Escaut comparé à celui des eaux de la Lys », 20 avril 1859.

du conseil municipal.

Le 23 septembre 1859, une première version de l'accord entre les villes de Roubaix et Tourcoing est votée à l'unanimité par le conseil municipal, toujours privé d'une partie de ses membres. Dans sa présentation du projet au conseil le maire revient sur ce choix qui est fait de créer un réseau de distribution public, et promet aux industriels que cela leur permettra d'obtenir une eau au meilleur prix :

Il ne restait alors que deux moyens : appeler le concours des capitaux du pays pour former une société d'actionnaires ou créer notre établissement par l'action directe des deux villes intéressées dans l'entreprise, en puisant nos ressources dans un emprunt à longue échéance.

Le premier moyen n'offrait qu'un résultat incertain, et il ne pouvait réussir qu'en présentant aux actionnaires, sous la garantie des deux villes, des avantages plus grands que ceux prévus au cahier des charges, tels, par exemple, qu'une augmentation de 1% sur l'intérêt.

Le second, tout en simplifiant la combinaison financière et en donnant une grande force morale à l'entreprise, offrait l'immense avantage de pouvoir à toute époque, abaisser les prix fixés au tarif [...], ainsi, dans ce système, point de spéculation, point d'antagonisme entre une société cherchant à tirer tout le profit possible des fonds engagés et deux villes industrielles ayant besoin d'obtenir l'eau au plus bas prix. L'avenir n'est en rien engagé et tout le bénéfice qu'auraient fait les actionnaires reviendra par la suite aux consommateurs<sup>84</sup>.

Cette défense, par un conseil municipal majoritairement constitué d'industriels textiles, de la gestion publique de ce réseau de distribution expose bien ce que Pierre Charbonnier qualifie d'« incapacité du capitalisme à se déployer historiquement en conformité avec la conception qu'il se fait de lui-même<sup>85</sup> ». L'institution municipale est dans ce cadre utilisée comme un outil pouvant

---

<sup>84</sup>AMR 1D 14, p. 142-167, débats du conseil municipal du 23 septembre 1859.

<sup>85</sup>CHARBONNIER, *Abondance et liberté*, op. cit., p. 243 ; il qualifie cette incapacité de « contradiction historique vivante », il cite à cette occasion : Rosa LUXEMBURG, *L'Accumulation du capital : Contribution à l'explication économique de l'impérialisme*, Paris : Maspero, 1967 (1913), 768 p., p. 134-135.

permettre de recréer du consensus au sein de la bourgeoisie industrielle de l'agglomération.

### 2.3.2 Accepter le fait-accompli, négocier les tarifs

#### Un conseil municipal semi déserté

Les conseillers municipaux non démissionnaires du conseil ne se contentent pas de cet accord sur les eaux de la Lys, mais souhaitent également, à partir de l'été 1859, faire payer les riverains du canal qui profitent toujours gratuitement de l'eau. Les autorisations de pompage, que la plupart ont signées, prévoient qu'une indemnité pourra leur être réclamée. Pour appuyer leurs prétentions, les conseillers municipaux se basent sur une nouvelle interprétation du cahier des charges du canal : ils estiment que les riverains de la voie d'eau n'ont le droit à de l'eau gratuite qu'en « période de sécheresse ». Ils votent un tarif dégressif :

Les industriels investis de prises d'eau au canal, à titre précaire révocable et onéreux, payeront une redevance annuelle pendant leur jouissance, calculée comme ci-dessous pour chaque mètre cube d'eau que leur consommation quotidienne fera perdre au canal :

	au dessous de 30 m <sup>3</sup> quotidien	16ct par m <sup>3</sup>
1°	au dessus de 30 m <sup>3</sup> , en dessous de 50 m <sup>3</sup>	12ct par m <sup>3</sup>
	au dessus de 50 m <sup>3</sup> , en dessous de 100 m <sup>3</sup>	10ct par m <sup>3</sup>
	au dessus de 100 m <sup>3</sup>	6ct par m <sup>3</sup>

Chaque prix partiel s'ajoutant aux précédents

2° Ces industriels paieront en outre un franc par cheval-vapeur et par an pour usage du canal comme bassin de réfrigération<sup>86</sup>

Cette proposition, en l'absence de représentants des riverains du canal au sein du conseil municipal, tous démissionnaires, est adoptée à l'unanimité. Le conseil municipal a également l'intention de faire payer de façon rétroactive les industriels depuis la date où la municipalité a pris le contrôle de la voie d'eau. Un mois plus tard les conseillers votent également un tarif provisoire de treize centimes par mètre cube pour la future distribution des eaux de la

---

<sup>86</sup>AMR 70 38, pièce n°15, délibération du conseil municipal du 5 août 1859.

Lys<sup>87</sup>. Ces tarifs, que ce soit ceux des eaux du canal ou ceux de la future distribution de la Lys, sont très en dessous des prix auxquels se vend l'eau à Roubaix à cette époque. Ils sont inférieurs également aux prix d'entretien et d'utilisation des machines de pompages utilisés par les industriels. Dans le même temps, le conseil municipal refuse en septembre 1859 à Alfred Motte une autorisation d'installer deux nouvelles machines à vapeur alimentées par le canal<sup>88</sup>.

Les riverains du canal s'organisent contre cette nouvelle prétention de l'administration municipale. Gageot, l'agent général du canal, rapporte au conseil municipal que les industriels ne veulent pas payer. Il estime les consommations des douze industriels qui puisent de l'eau au canal pour une année à : 45 180 m<sup>3</sup> de pertes par évaporation pour les machines à vapeur d'une puissance totale de 621 chevaux-vapeur installés, et de 164 760 m<sup>3</sup> pour le lavage de laine de Allart-Rousseau, la teinturerie de Alfred Motte et la teinturerie de Screpel frères. Gageot chiffre à 54 000 francs la somme due à la ville par douze industriels riverains en appliquant la rétroactivité des tarifs votés le 5 août 1859 depuis l'entrée en jouissance du canal par la ville. Il chiffre à 20 134 francs la redevance annuelle à payer par les douze industriels à compter de l'année 1860<sup>89</sup>.

Par l'intermédiaire d'une pétition qu'ils adressent au préfet, les industriels riverains informent la municipalité qu'ils refusent de payer les eaux du canal à la mairie, comme ils avaient refusé cinq ans plus tôt, avant la municipalisation, de payer les indemnités demandées par la compagnie<sup>90</sup>. La plainte envoyée au ministre est signée non seulement par les douze industriels historiquement installés le long de la voie d'eau – voir plus haut, figure 2.1 – mais également par une vingtaine d'autres, nouvellement arrivés ou solidaires de la position des riverains. Leur signature est accompagnée d'une mention du nombre d'ouvriers qui travaillent dans les établissements de chacun des pétitionnaires, comme pour montrer le poids que ces industriels ont

---

<sup>87</sup>AMR 1D 14, p. 142-167, *ibid.*

<sup>88</sup>AMR 7O 38, pièce n°17, délibération du conseil municipal du 25 septembre 1859.

<sup>89</sup>AMR 7O 38, pièce n°21, mémoire de Gageot pour l'administration municipale et AMR 7O 38, pièce n°19, lettre du préfet au maire, 13 décembre 1859.

<sup>90</sup>AMR 7O 38, pièce n°26, lettre des industriels riverains du canal, mars 1860.

dans l'économie de la ville. Les 34 exposants emploient tous ensemble 5 300 ouvriers.

Dans ce climat de guerre de l'eau déclarée entre deux franges de la bourgeoisie roubaisienne, le gouvernement s'inquiète des élections municipales qui s'approchent et de la fin du mandat d'Ernoul-Bayart et Tiers-Bonte. Ce dernier a toute la confiance du préfet qui craint que les avancées faites du côté de la distribution des eaux puissent être bousculées par un éventuel changement d'équipe municipale. Au début de l'année 1860, par une lettre au maire, le préfet se fait le porte-parole du ministre pour louer « le bon et ferme concours que la Mairie, que vous et M. Ernoul-Bayart, votre adjoint, avez toujours donné aux affaires de la ville. ». Le préfet demande au maire de tout faire pour maintenir le « *statu quo* »<sup>91</sup> municipal.

À la veille de ces élections, les onze conseillers démissionnaires reviennent siéger au conseil en avril 1860, après deux ans d'absence. Leur retour, qui s'inscrit dans ce contexte d'élections municipales à venir, a pour objet la question de l'article de la convention de distribution des eaux entre Roubaix et Tourcoing qui interdit la pose de canalisations qui ne font pas partie du réseau commun. Si le débat qui agite la séance fait de nouveau ressortir les désaccords sur les politiques d'accès à l'eau du canal, les revenants parviennent à obtenir, à l'unanimité, le retrait de l'article visé<sup>92</sup>. Cette nouvelle formule laissant la latitude à la municipalité, même après l'ouverture de la distribution des eaux, de vendre des eaux du canal. Toutefois, à l'exception du peigneur Allart-Rousseau, les industriels riverains refusent toujours de payer les eaux qu'ils pompent dans le canal.

L'élection de l'été 1860 redistribue quelque peu les cartes au sein de la bourgeoisie roubaisienne – voir figure C.2.5. Huit des onze démissionnaires sont réélus, et parmi les onze nouveaux conseillers municipaux élus trois d'entre eux sont des industriels riverains du canal : Auguste Duriez, Pierre Parent et surtout Louis Motte-Bossut qui rentre pour la première fois au conseil. Suite au souhait de Tiers-Bonte de céder sa place de maire, le préfet nomme son ancien adjoint le manufacturier Ernoul-Bayart à la tête du

---

<sup>91</sup>AMR 1K 495, lettre du préfet au maire du 22 janvier 1860.

<sup>92</sup>AMR 1D 14, p. 283-287, débat du conseil municipal du 25 avril 1860.

conseil, alors même que celui-ci n'avait pas été réélu. Les adjoints choisis par le préfet sont un négociant, Renaux-Lemerre et deux fabricants, Constantin Descat et Julien Lagache. L'équilibre des forces semble satisfaire le préfet qui s'en réjouit dans une lettre adressée au nouveau maire<sup>93</sup>.

#### **La guerre des prix**

Lorsque, à la fin de l'année, le conseil doit voter le budget de la municipalité, la teneur des débats montre que la situation est toujours aussi tendue entre les différents industriels. Une partie des conseillers refusent de voter les crédits alloués à la distribution des eaux de la Lys. Il disent craindre que tous les quartiers ne soient pas reliés équitablement. En effet, le quartier du canal, situé en contrebas de la ville, au sud, serait le dernier desservi par la distribution qui viendrait depuis Tourcoing au nord. Le maire tente de rassurer l'assemblée il affirme que : « L'avenir de Roubaix nous a toujours préoccupés autant que qui que ce soit parce que notre fortune se trouve engagée dans les établissements que nous y avons fondés<sup>94</sup> ». Le vote final est de 15 voix pour et 15 voix contre, seule la voix du maire, décisionnaire en cas d'égalité permet de faire voter les crédits nécessaires à la distribution d'eau. Il est à noter que l'adjoint, teinturier et ancien député Constantin Descat, est l'un des plus engagés dans le projet de distribution d'eau, et promet même d'y engager sa fortune personnelle si c'était nécessaire.

Au début de l'année 1861 les travaux de la distribution des eaux commencent à Bousbecques au bord de la Lys. Il n'est plus question de faire demi-tour, et les débats vont alors se concentrer autour de la question du tarif des eaux, celles de la Lys comme celles du canal, qui sont considérés comme trop élevés par de nombreux industriels.

Négocier les tarifs signifie tout d'abord, pour les riverains du canal, désormais bien représentés au conseil municipal, tenter de mettre un coup d'arrêt aux réclamations de la ville concernant leurs prises d'eau depuis le rachat de la voie de navigation par la municipalité. Le 21 janvier 1861 les manufacturiers riverains du canal présentent un pourvoi au Conseil d'État contre

---

<sup>93</sup>AMR 1K 495, élections de août 1860.

<sup>94</sup>AMR 1D 15, p. 75-87, débats du conseil municipal du 22 décembre 1860.

l'arrêté du préfet du Nord sur la tarification des prises d'eau existant dans le canal<sup>95</sup>. Les signataires du pourvoi sont 10 des 12 industriels auxquels le conseil municipal veut faire payer rétroactivement les eaux utilisées. Parmi eux les trois frères Motte : Louis Motte-Bossut, devenu conseiller municipal, Étienne Motte qui a repris la filature de laine de son père, et Alfred Motte fondateur d'un peignage mécanique et d'une très vaste teinturerie, qui en font le plus gros consommateur d'eau du canal. Parmi les réclamants figure également les frères Duriez dont la filature est, après la *filature monstre*, une des plus grandes de la ville. Auguste Duriez est lui aussi devenu conseiller municipal depuis 1860. Dans leur pourvoi, les industriels reviennent sur l'historique de leur installation le long du canal, ils insistent sur la gratuité des eaux dont ils ont pu bénéficier depuis des années. Ils rappellent qu'« à Roubaix, l'outillage de toutes les usines est monté en proportion de la facilité que l'on a de se procurer de l'eau. ». Cependant ils considèrent que leur installation le long du canal fut aussi un sacrifice financier, car ils ont dû acheter au bord de la voie d'eau des terrains particulièrement chers et éloignés du centre ville. Ils estiment que le changement brutal des conditions d'accès à l'eau serait une injustice et un coup porté à l'industrie.

Ernoul-Bayart ancien adjoint devenu maire de la ville, filateur lui aussi mais installé loin du canal, réfute le pourvoi en cassation. Il met surtout en avant des arguments d'égalité entre les manufacturiers il rappelle qu'« il y a 76 fabriques mues par la vapeur qui ne peuvent pas avoir accès au canal<sup>96</sup> ». À l'appui de sa réfutation le maire fournit les chiffres de deux industriels et conseillers municipaux, qui utilisent des puits forés pour leurs usines. Tout d'abord, il cite ceux de Wibaux-Florin qui possède une des plus grandes filatures de la ville qui fonctionne grâce à deux machines de soixante chevaux-vapeur alimentées par un forage de 128 mètres de profondeur<sup>97</sup> : il est un des principaux concurrent de Louis Motte-Bossut et Étienne Motte. Il évoque ensuite ceux de la teinturerie des frères Descat, qui est le principal concurrent

---

<sup>95</sup>AMR 70 39, pièce n°2, pourvoi contre l'arrêté du préfet du Nord sur la tarification des prises d'eau existant dans le canal, 21 janvier 1861.

<sup>96</sup>AMR 70 39, pièce n°7, Réfutation du pourvoi par le maire Ernoul-Bayart, 20 septembre 1861.

<sup>97</sup>AMR 70 38, pièce n°18, Chiffres de Wibaux-Florin à l'appui de la réfutation du maire.

de Alfred Motte, il chiffre à 50 000 francs par an le prix de l'entretien et de l'usage de ses neuf puits forés<sup>98</sup>. Tous les deux affirment que les frais qu'ils doivent faire pour se procurer de l'eau sont bien supérieurs aux indemnités demandées aux riverains du canal.

Ce désaccord entre l'administration municipale et les riverains du canal est donc porté devant le Conseil d'État, ce qui a pour effet de retarder sa résolution et de suspendre les paiements demandés par la mairie aux riverains. C'est donc au sein du conseil que ce débat va connaître de nouveaux développements. La séance du 28 mai 1861 offre peut-être le moment pendant lequel la dimension concurrentielle de la brouille entre les industriels ressort le plus nettement. À cette occasion, le maire propose de fixer un nouveau tarif dégressif commun pour les eaux du canal et de la future distribution de la Lys, dont les travaux sont toujours en cours : ce tarif serait d'en moyenne sept centimes le mètre cube, moitié moins que le précédent. La majorité municipale, qui voulait quelques années auparavant interdire totalement l'usage des eaux du canal quand celles de la Lys seraient disponibles, a modéré sa position, il n'est plus question désormais de priver les riverains de cet apport non négligeable en eau. Cependant, les riverains ne se contentent pas de cette avancée, non seulement ils veulent de l'eau, mais ils la veulent au meilleur tarif. Motte-Bossut et César Piat<sup>99</sup> proposent un amendement au projet du maire : ils demandent que les coûts d'alimentation des eaux de la Lys et du canal soient calculés séparément, afin de fixer les prix de chaque eau au niveau ce qu'elles coûtent à la ville. Les riverains proposent de laisser 30 % de bénéfices à la municipalité sur les eaux du canal. Ce qu'occultent les riverains, c'est bien entendu que le canal n'est pas dimensionné pour fournir de l'eau à toute la ville, seule une fraction des industriels pourraient de toute façon en profiter.

Les différents acteurs de ce débat avancent des arguments de justice et d'égalité, qui prétendent recouvrir des différences de conceptions du rôle de la municipalité. Pourtant c'est bien avant tout d'une question financière dont il s'agit, elle touche à la fortune et aux bénéfices potentiels des uns et des

---

<sup>98</sup>AMR 70 38, pièce n°19, Chiffres de Descat à l'appui de la réfutation du maire.

<sup>99</sup>AMR 70 38, pièce n°37, proposition d'amendement au tarif des eaux, 28 mai 1861.

autres. Cette réalité transparait de plusieurs façons. Lorsque le maire évoque le bénéfice que la ville de Reims fait sur la vente d'eau, un conseiller répond qu'« une ville industrielle ne doit pas prélever de bénéfices sur l'industrie ». Tandis qu'un autre, à plusieurs reprises, visiblement peu concerné par les finances municipales, affirme que de toute façon l'eau devrait être gratuite pour tout le monde. Le moment le plus intéressant retranscrit dans les procès-verbaux des délibérations du conseil municipal se déroule au moment où le maire, refusant de faire voter l'amendement proposé par Motte-Bossut et Piat, demande de passer au vote sur sa proposition :

Un membre se lève et vient présenter un billet dont M. le Maire donne lecture. Ce billet demande si les membres intéressés dans la question ne doivent pas s'abstenir de voter ?

M. le Maire dit qu'il avait noté, comme se trouvant dans ce cas : MM. Delattre, Motte-Bossut et Duriez.

Un membre se lève en disant : que ces messieurs doivent s'abstenir, et que, par contre, il est d'avis que tous ceux engagés dans la question subissent la même abstention, qu'il récuse lui, M. le Maire en tête, comme concurrent de M. Alfred Motte, MM. Descat [adjoint] et Hannart teinturiers à Flers ; Roussel-Dazin et Frasez tous deux beaux pères de teinturiers ; Ternynck et Wibaux, concurrents en filature et tissage des riverains du canal.

Dans des procès-verbaux toujours très policés, qui donnent l'impression que les débats et désaccords qui peuvent exister sont le fruit de véritables différences de conceptions du rôle des politiques municipales, la retranscription de cette interpellation est salutaire. Elle met à nu les manigances du maire qui ne paraît guère surpris de la proposition qui lui est faite d'exclure une partie des conseillers du vote. Surtout, la prise de parole anonyme rappelle que dans le conseil tous ont bien en tête pendant ces séances la place de chacun dans le tissu industriel de la ville. Les positions des uns et des autres sont alors surdéterminées par leurs investissements personnels. Finalement tous les conseillers sont autorisés à prendre part au vote, et la proposition du maire, d'un tarif commun pour toutes les eaux, à hauteur de sept centimes le mètre cube en moyenne, est adoptée par 18 voix contre 10 tandis que celle de Piat

et Motte-Bossut n'est pas mise au vote<sup>100</sup>.

#### **Des tarifs jamais trop bas**

À mesure que les travaux de la nouvelle distribution des eaux progressent, l'administration municipale tente de convaincre les industriels de s'abonner au futur service de distribution des eaux. Le marché passé entre les industriels volontaires et la mairie est le suivant : les usines financent leur raccordement au futur réseau de distribution, et l'eau leur sera livrée gratuitement jusqu'au remboursement des sommes qu'elles ont avancées. Cependant les engagements de se servir à la distribution sont moins nombreux que la mairie ne l'espérait. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord le maire avait compté sur le fait que le tarif unique sur les eaux de la Lys et du canal détournerait les industriels du canal dont les eaux sont de moins bonne qualité. Cependant l'administration n'est toujours pas parvenue à faire payer les industriels consommateurs et reste en attente de la décision du Conseil d'État, les riverains espèrent donc toujours pouvoir continuer à puiser ces eaux gratuitement. Par ailleurs le tarif fixé est considéré comme encore trop élevé par beaucoup d'industriels qui tardent à souscrire à la distribution des eaux.

Lors des séances des 20 juin et 17 juillet 1863, cette question des tarifs est de nouveau abordée à l'initiative de Pierre Parent, un des riverains du canal. Il propose que le tarif des eaux de la distribution soit porté à quatre centimes le mètre cube pour les besoins industriels et 25 centimes pour les besoins domestiques. Il promet qu'à ce prix, qui était aussi celui réclamé par Motte-Bossut quelques années auparavant, de nombreux industriels se détourneront du canal et des forages et souscriront à la distribution des eaux de la Lys. Cette proposition lance un débat nourri au sein du conseil, tous les conseillers ne sont pas prêts à assumer cette différence de tarif entre eau domestique et eau industrielle. Certains, pour masquer cette différence de nature entre les différents types de consommation, proposent plutôt un nouveau tarif dégressif en fonction de la quantité consommée. C'est finalement une proposition de tarif unique à cinq centimes qui est adoptée par vingt-deux

---

<sup>100</sup>AMR 7O 39, pièce n°17, et AMR 1D 15, p. 222-245 débats du conseil municipal du 28 mai 1861.

voix contre trois<sup>101</sup>.

Malgré cette nouvelle baisse notable du tarif, certains industriels rechignent encore. Quelques jours plus tard 18 d'entre eux adressent à l'administration municipale un courrier dans lequel ils s'engagent chacun à acheter un certain volume d'eau si le tarif était baissé à quatre centimes le mètre cube. Tous ensemble c'est 3 450 mètres cubes d'eau par jour qu'ils promettent de consommer. Parmi ces signataires se trouvent, fait notable, des membres des deux camps qui se sont opposés les années précédentes : Wibaux-Florin, Amédée Prouvost et Augustin Morel propriétaires des tout nouveaux peignages de laine et même Alfred Motte qui s'engage à acheter 1 200 mètres cubes pour ses établissements<sup>102</sup>. Ils ne parviennent cependant pas à obtenir cette nouvelle baisse d'un centime.

### **L'interminable combat des riverains**

Le pourvoi au Conseil d'État des riverains contre la prétention de la ville de leur faire payer les eaux pompées au canal est finalement rejeté le 23 janvier 1863<sup>103</sup>. Gageot, l'agent général du canal, est chargé de faire payer les riverains suite à la condamnation : la facture totale s'est alourdie au fil des années et c'est désormais un total de 114 000 francs que la ville leur réclame. Mais, malgré la condamnation, les riverains refusent toujours de payer<sup>104</sup>.

À l'été 1863, par mesure de conciliation et pour tenter de récupérer une partie des sommes qui lui sont dues, l'administration municipale propose de baisser le tarif des eaux du canal à l'image de ce qui a été décidé pour celles de la Lys. C'est même un tarif de quatre centimes le mètre cube, soit un centime de moins que le tarif projeté pour la distribution des eaux, qui est voté par un conseil municipal de nouveau assez divisé. D'un côté les riverains considèrent encore que ce tarif est trop élevé, de l'autre certains estiment que c'est une concession trop importante qui leur est faite<sup>105</sup>. À titre de comparaison, la

---

<sup>101</sup>AMR 1D 16, p. 358-363, discussions du conseil municipal des 19 et 20 juin 1863.

<sup>102</sup>AMR 5M 63, courrier de 18 industriels à l'administration municipale.

<sup>103</sup>AMR 7O 39, pièce n°37, rejet du pourvoi, 23 janvier 1863.

<sup>104</sup>AMR 7O 39, pièce n°49, lettre de Gageot au maire, 9 avril 1863.

<sup>105</sup>AMR 7O 40, pièce n°2, délibération du conseil municipal et AMR 1D 16, p. 367-373, discussions du conseil municipal du 17 juillet 1863.

ville de Reims fait payer l'eau de son canal aux industriels la somme de 16 centimes le mètre cube<sup>106</sup>.

La baisse votée du tarif est rétroactive, elle permet de recalculer à la baisse les sommes dues par les industriels depuis la municipalisation du canal. Ce ne sont plus que 49 554 francs qui sont réclamés aux riverains par la mairie. Malgré ces concessions successives, et l'arrêté du Conseil d'État, les riverains ne payent pas<sup>107</sup>. Alfred Motte qui a puisé sans compter dans le canal pour sa teinturerie doit à lui seul 35 000 francs et il refuse toujours catégoriquement de payer affirmant que l'eau ne coûte pas plus d'un centime à la ville<sup>108</sup>.

Face au refus persistant des industriels de payer, le préfet conseille au maire de les poursuivre en justice pour obtenir le recouvrement de leur dette. En revanche il déconseille d'effectuer une saisie directement dans leurs usines au nom de la ville, précaution qui indique que cette solution a pu être envisagée par l'administration municipale<sup>109</sup>. Un procès au tribunal civil a lieu qui donne de nouveau raison à la mairie<sup>110</sup>. Toutefois, les industriels décident d'aller en cours d'appel à Douai. Le 14 juillet 1864, la cour impériale de Douai rend son jugement, les industriels obtiennent un nouveau rabais sur la somme qu'ils doivent à la mairie. Les sommes réclamées avant 1859 sont annulées, le tarif est fixé à deux centimes le mètre cube entre 1859 et 1861, et à quatre centimes pour les années suivantes<sup>111</sup>.

C'est seulement après ce dernier jugement qui réduit encore très significativement les sommes dues que les industriels acceptent de commencer à payer la mairie. Certains industriels ont pu jouir d'une eau gratuite pendant 26 années, et ajourner pendant dix ans le paiement des sommes qui leur étaient réclamées, obtenant par leur mauvaise volonté et leurs manœuvres, années après années, des baisses rétroactives très significatives des tarifs réclamés.

---

<sup>106</sup>AMR 70 40, pièces n°7 et 8, comparaisons avec la ville de Reims.

<sup>107</sup>AMR 70 40, pièce n°17, Tableau des personnes contre lesquelles une contrainte a été décernée.

<sup>108</sup>AMR 70 40, pièce n° 19, lettre de Alfred Motte à l'agent général, 25 août 1863.

<sup>109</sup>AMR 70 40, pièce n° 22 , lettre du préfet au maire du 30 octobre 1863.

<sup>110</sup>AMR 70 40, pièce n° 23, lettre du préfet au maire du 11 février 1864.

<sup>111</sup>AMR 70 40, pièce n° 31, jugement de la cour impériale de Douai, 14 juillet 1864.

### 2.3.3 Une inauguration monumentale

Il faut trois années pour que les travaux de la distribution soient menés à bien. L'usine est finalement dimensionnée pour pouvoir pomper chaque jour 20 000 mètres cubes d'eau à la Lys. Alors que les travaux sont prévus pour s'achever à l'été 1863, les administrations municipales de Roubaix et Tourcoing souhaitent organiser une grande fête pour célébrer l'inauguration de la distribution des eaux de la Lys. Les industriels qui, comme le maire Ernoult-Bayart se sont battus depuis des années pour la mise en place de cette distribution, veulent faire de ce moment une consécration. Le maire fait voter au conseil un budget de 50 000 francs pour l'événement. Le projet de célébration proposé ne compte pas moins de cinq jours de festivité, période couronnée par un grand défilé depuis Tourcoing jusqu'à Roubaix, la marche devant se tenir au milieu des rues éclairées et décorées pour l'occasion, franchissant deux arcs de triomphe et terminant au milieu de quatre fontaines jaillissantes sur la grande place de Roubaix. La commission chargée d'organiser le programme prévoit : un festival de musiques françaises et étrangères, une ascension aérostatique, des courses de chevaux, un concours de tir à la cible, et un feu d'artifice. Quelques conseillers rechignant à la dépense, c'est finalement une seule fontaine qui est construite sur la place de la mairie<sup>112</sup>. Cette fontaine prend avantageusement la suite de la « belle inutile », fontaine construite dans les années 1810 par les propriétaires de la ville – voir section 1.2.1 – mais qui ne donna jamais d'eau.

Le jour de l'inauguration est fixé au 15 août 1863. L'affluence est au rendez-vous, les fêtes ayant attiré de nombreux visiteurs. Le maire prononce devant la foule réunie un discours solennel dont quelques extraits sont donnés ici :

Messieurs,

En présence de cette fontaine d'où jaillit pour la première fois l'eau bienfaisante qui va se répandre dans tous les quartiers de la cité pour donner à nos usines la vapeur, cette puissance irrésistible qui est en train de transformer le monde, nous avons reporté nos pensées vers l'auteur de toute chose et sollicité le

---

<sup>112</sup>AMR 1D 16, p. 302-305 et 315-316, délibération du conseil municipal du 18 mai 1863.

concours du ministre de Dieu, pour appeler la bénédiction du ciel sur la distribution des eaux de la Lys. Cette oeuvre que M. Maes, vénérable doyen de Saint Martin, va bénir, ouvre une aire nouvelle de prospérité pour notre ville, en mettant à la portée de tous un ajout indispensable, dont la décroissance progressive se faisait si cruellement sentir, et dont on pouvait avec une légitime appréhension entrevoir l'entier épuisement.

Il n'est personne parmi nous messieurs, qui ne partage mon sentiment et ne se réjouisse du succès de cette entreprise, qui a traversé mille difficultés est parvenue, heureusement, à son terme. Ces difficultés, nous devons de les avoir surmontés, Messieurs, à la haute intelligence de M. Vallon, préfet de notre département, qui a su embrasser du premier coup d'œil les résultats qu'on pouvait attendre du projet que nous avons soumis à son examen ; nous le devons aux encouragements qu'il n'a cessé de nous donner et à l'appui que nous avons trouvé dans sa constante sollicitude pour les intérêts du pays dont l'administration lui est confiée ; nous le devons aussi au bon vouloir et à la science pratique de MM. Kolb et Menche, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui par un travail opiniâtre ont élaboré, discuté, soutenu ce projet dont nous n'avons plus qu'à recueillir les fruits [...] <sup>113</sup>

Le moment est immortalisé par le tableau d'Émile Defrenne, neveu de deux anciens maires de la ville <sup>114</sup>. L'artiste a été chargé par la municipalité de Roubaix de peindre la cérémonie, l'oeuvre est intitulée « Inauguration des eaux de la Lys » et représente la cérémonie de bénédiction des eaux. Le tableau réalisé est très apprécié par le conseil municipal, le faste de l'événement est notable. La composition du tableau laisse voir une société de caste dans laquelle la bourgeoisie, dont les quarante industriels les plus importants ont été représentés par l'artiste, surplombe le clergé. À l'arrière plan, l'armée assoie cet ordre catholique et bourgeois tandis que le peuple ouvrier n'est représenté que par une mère et ses enfants à l'extrémité de l'oeuvre <sup>115</sup>.

Les eaux, montrées claires et jaillissantes de la toute nouvelle fontaine sont le cœur de cette oeuvre. Le réalisme du tableau n'est pas allé jusqu'à

---

<sup>113</sup>AMR 3D 31, *Livre des Événements remarquables de la Ville de Roubaix*, compte-rendu de la journée du 15 août 1853.

<sup>114</sup>AMR 1D 16, p. 372-373, séance du conseil municipal du 28 août 1863.

<sup>115</sup>AMR 1D 17, p. 332-334, séance du conseil municipal du 16 février 1865.



FIG. 2.2 : Émile Defrenne, *Inauguration des eaux de la Lys*, 1866. Piscine, musée d'art et d'industrie de Roubaix.

représenter les eaux noirâtres qui lors de l'activation des pompes arrosèrent les officiels, incident fâcheux qui restera dans la mémoire de la ville à travers le dicton « ça marche comme les eaux de la Lys » pour qualifier toute chose ne fonctionnant pas<sup>116</sup>.

La mise en place de cette distribution commune des eaux entre les villes de Roubaix et Tourcoing a comme effet de rapprocher et de renforcer les deux municipalités. Elles parviennent à obtenir dès le 8 août 1863, un arrêté préfectoral d'interdiction du rouissage du lin dans la Lys, afin de garantir une bonne qualité des eaux de la distribution. En amont de la prise d'eau le rouissage est interdit toute l'année, en aval seulement l'été afin de satisfaire les Belges qui eux aussi souffrent du rouissage qui a lieu dans la Lys<sup>117</sup>. Cet arrêté, pris pour préserver les industries de Roubaix et Tourcoing soulève de

<sup>116</sup>PIAT, *Roubaix, capitale du textile*, op. cit., p. 55.

<sup>117</sup>AMR 5M 63, arrêté préfectoral du 8 août 1863.

très vives contestations et n'est jamais appliqué<sup>118</sup>. Les villes et les industriels doivent installer une usine d'épuration au niveau de la prise d'eau à Bousbecques afin que les eaux de la Lys leur parviennent dans une qualité satisfaisante pour les machines et les différents usages industriels. Pour les usages domestiques, ces eaux odorantes sont en revanche vivement décriées par les populations. Les conseils municipaux refuseront systématiquement d'étendre leur distribution des eaux à d'autres territoires limitrophes, elles souhaitent que cette nouvelle disponibilité centralise la production sur leurs territoires et ne profite pas à d'autres communes qui n'auraient pas été à l'origine de l'ouvrage<sup>119</sup>.

Malgré ce satisfecit initial, les finances de la distribution des eaux se révèlent durant les premières années un gouffre budgétaire pour les deux villes. Elles se trouvent fortement déficitaires à cause des tarifs préférentiels accordés aux industries. Pour l'année 1864 le déficit s'élève à 65 000 francs pour Roubaix et 88 000 francs pour Tourcoing<sup>120</sup>. En effet le prix de revient de l'eau distribuée est de treize centimes le mètre cube tandis que les industriels ont obtenu que celle-ci soit vendue cinq centimes. Le 17 août 1866 le conseil doit se résoudre à augmenter le tarif des eaux de la Lys et du canal, ce qui suscite de nouveaux débats houleux entre les conseillers. Les tarifs votés sont les suivants<sup>121</sup> :

Eau de la Lys :	
au dessous de 50 m <sup>3</sup> quotidien	14ct par m <sup>3</sup>
au dessus de 50 m <sup>3</sup>	7ct par m <sup>3</sup>
Eau du canal :	
au dessous de 50 m <sup>3</sup> quotidien	10ct par m <sup>3</sup>
au dessus de 50 m <sup>3</sup>	5ct par m <sup>3</sup>

L'inauguration de cette distribution des eaux et son adoption progressive par les industriels de la ville met un terme à cette longue et fondamentale séquence pour l'alimentation en eau de Roubaix. Le nouvel état des choses est né d'une confrontation aiguë entre des industriels aux intérêts immédiats

---

<sup>118</sup>JARRIGE, « Au risque des eaux de rouissage », op. cit., p. 11.

<sup>119</sup>AMR 1D 17, p. 28-29, délibération du conseil municipal du 13 novembre 1863.

<sup>120</sup>AMR 5M 63, Rapport sur l'exploitation de 1864 et 1865.

<sup>121</sup>AMR 7O 40, pièce n°41, délibération du conseil municipal du 17 août 1866.

antagonistes. La solution retenue a été souhaitée par un grand nombre de manufacturiers qui n'avaient pas accès au canal, mais ils ont dû, pour obtenir leur distribution, offrir de nombreuses concessions aux riverains du canal, jusqu'à finalement accepter le principe de tarifs différents et d'autoriser les riverains à puiser sans limites dans les eaux du canal. Cet arrangement montre une de ses limites lorsque le 16 février 1865, Motte-Bossut se permet de faire remplir le canal avec les eaux de la distribution de la Lys car les machines de la compagnie du canal de l'Espierre ne parvenaient plus à le maintenir à un niveau suffisant pour la navigation et pour y puiser<sup>122</sup>. La mairie doit payer cette utilisation de l'eau de la Lys. Cela retranscrit, au-delà du contrôle évident des industriels sur la municipalité, un véritable sentiment de propriété collective sur l'outil municipal dont les finances servent, parfois en dépit du bon sens, comme une véritable variable d'ajustement pour tenter d'obtenir la concorde entre les différents industriels.

\*  
\* \*

Par cette inauguration en grande pompe, les industriels roubaisiens tentent de montrer que la décennie de désaccord qui a déchiré la classe possédante est derrière eux. En terme d'aménagement, la faction majoritaire au conseil municipal a bien réussi à céder le canal à l'État et à s'allier à Tourcoing pour la réalisation d'une distribution des eaux de la Lys. Cependant, cette division de la bourgeoisie industrielle roubaisienne en deux camps s'est atténuée lorsque la question des tarifs des eaux a été abordée. Les riverains du canal ont obtenu de très importants rabais sur les sommes qu'ils devaient à la ville pour les pompages d'eaux industriels réalisés dans le canal. Par ailleurs les industriels ont trouvé un terrain d'entente pour faire baisser le plus bas possible le prix des eaux de la Lys qui vont être livrées dans la ville. Cette situation au milieu des années 1860 n'est pas uniformément acceptée par tous les industriels, certains comme Motte-Bossut n'ont toujours pas accepté le choix qui a été fait d'opter pour les eaux de la Lys plutôt que

---

<sup>122</sup>AMR 1D 17, p. 332-334, débat du conseil municipal du 16 février 1865.

### 2.3. DU BON USAGE DE L'ARGENT PUBLIC

---

l'Escaut, et ce conflit aura des échos pendant de nombreuses années au sein du conseil municipal.

## Conclusion

En quinze années, la production textile de Roubaix a fortement crû. Cette période a particulièrement relevé les problèmes de disponibilité de l'eau dans l'agglomération. Dans ce contexte de tension sur l'accès à la ressource en eau, les stratégies individuelles d'accaparement – comme la multiplication des prises d'eaux sauvages dans le canal – se sont développées. Ces pratiques ont exacerbé les désaccords au sein de la bourgeoisie industrielle. Cette situation insatisfaisante pour tous les industriels les a forcé à proposer des solutions techniques pour augmenter la disponibilité de l'eau. Ils ont appuyé leurs revendications sur plusieurs stratégies discursives à l'instar de l'instrumentalisation qu'ils ont faite de l'insalubrité des eaux du canal, dont ils étaient eux-mêmes à l'origine, pour demander son achèvement. Cependant les solutions proposées ont mis en exergue de réels désaccords entre deux franges des industriels roubaisiens, les riverains du canal, propriétaires d'usines parmi les plus grandes de la ville, et les autres. La défaite des riverains du canal et de leurs soutiens dans l'arène du conseil municipal a déterminé les choix réalisés, comme le fait de construire une distribution des eaux qui soit commune avec Tourcoing, et qui puise les eaux de la Lys plutôt que celles de l'Escaut.

Si l'analyse des désaccords est instructive, l'étude du socle commun des revendications de ces deux franges d'industriels l'est plus encore. La nécessité d'accaparer de nouvelles eaux pour l'industrie fait tout à fait consensus parmi les industriels et les membres du conseil municipal. Ce n'est que sur les choix techniques de l'accaparement que les avis divergent. Tous souhaitent ramener à l'agglomération les plus grandes quantités d'eau possibles au meilleur prix<sup>123</sup>. De même le rôle de la préfecture et de la municipalité n'a jamais fait débat au sein de la classe possédante. Ces deux institutions ont été considérées comme au service des intérêts des industriels, elles ont été chargées d'arbitrer leurs désaccords, mais aussi de mettre en branle les projets d'infrastructures pensés par les industriels pour l'accaparement des eaux.

Dans une période de tension sur l'accès à la ressource, l'objectif de s'offrir

---

<sup>123</sup>Cette constatation corrobore l'analyse de Moore qui fait de la mise à disposition d'une « Nature Bon Marché » l'une des clés du développement industriel : MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit., p. 137.

une eau à bon marché a donc à la fois cristallisé les tensions au sein de la bourgeoisie industrielle, et permis de trouver des terrains d'entente. Les accords comme les désaccords permettent de définir les formes privilégiées des stratégies d'accaparement qui se déploient à cette période, ce qui permet d'enrichir cette étude des formes de l'accaparement. Ainsi, malgré leurs désaccords, les industriels ont trouvé un terrain d'entente sur le fait de confier aux deux mairies la construction et la gestion de la distribution des eaux de rivières. Cette confiance accordée aux mairies dans cette entreprise réside dans le contrôle que la classe industrielle considère avoir collectivement sur ces institutions.

Cette période permet également aux industriels de franchir une frontière hydrographique dans leur quête d'eau. Le choix de la Lys pour la distribution permet d'importer à l'agglomération des eaux qui sont puisées à près de quinze kilomètres au nord de la ville, dans une rivière qui ne rejoint l'Escaut que 65 kilomètres plus loin, à Gand. Pour résumer, il est possible de dire que l'appropriation de l'hydrographie a été mise à l'épreuve durant cette période. Ce conflit au sein de la bourgeoisie industrielle est né de l'incapacité de l'hydrographie existante à soutenir le développement industriel. Sans retrouver un consensus clair en son sein, la bourgeoisie industrielle a su surmonter cette épreuve, et son emprise sur l'hydrographie de la région en est sortie renforcée.

## CHAPITRE 2. UNE RESSOURCE SOUS PRESSION (1848-1864)

---

## Chapitre 3

# Une hydrographie sous gestion municipale (1864-1910)

« Bon nombre de cultivateurs et d'ouvriers sont obligés de puiser [...] dans des fossés vaseux l'eau nécessaire non seulement à l'entretien de leurs bestiaux et à la propreté de leur maison, mais aussi à leur consommation personnelle. [...] je suis venu vous prier de bien vouloir nous dire le plus tôt possible ce que vous comptez faire pour nous rendre nos eaux potables telles qu'elles étaient, tant en quantité qu'en qualité avant votre accaparement. »

---

AMR 5M 143, pièce n°150, lettre du maire de Marchiennes aux maires de Roubaix et Tourcoing, 13 juillet 1896.

Le 18 août 1867, Napoléon III visite une nouvelle fois Roubaix et Tourcoing, quatorze années après sa première venue. Il est reçu à manger chez le sénateur Mimerel et visite quelques usines, filatures et peignages<sup>1</sup>. Contrairement à sa visite précédente, les fabricants ne l'apostrophent pas sur les problèmes hydriques que rencontre l'agglomération. Pendant ces quelques années qui suivent son inauguration, la distribution des eaux de la Lys parvient à répondre aux demandes toujours plus importantes de l'industrie. Malgré des sentiments contrastés vis-à-vis de la politique libre-échangiste de l'Em-

---

<sup>1</sup>« Visite de l'Empereur et de l'Impératrice », *Le Journal de Roubaix*, 1<sup>er</sup> septembre 1867.

pire<sup>2</sup>, la période est à l'optimisme industriel à Roubaix ce qui permet au maire Ernoul-Bayart d'écrire dans un de ses rapports annuels : « Notre ville continue de donner un exemple presque unique en France, d'activité, d'initiative, de résolution dans la voie du progrès et de fécondité dans la création des ressources. Nous en félicitons nos concitoyens. Un grand et bel avenir se déploie devant eux<sup>3</sup>. ».

Pourtant le répit sur la disponibilité de l'eau n'est que de courte durée. Il n'est pas exagéré de considérer que cette problématique de l'eau a de nouveau été la préoccupation centrale des différents conseils municipaux qui se sont succédé pendant les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

Une nouvelle fois, les enjeux industriels ont pris une place de tout premier ordre dans les différents choix politiques, même quand il fut question de fournir aux populations ouvrières des deux villes les eaux potables dont elles avaient tant besoin. Ce chapitre achève ainsi l'écriture de l'histoire des aménagements qui ont ramené de l'eau à l'agglomération. L'achèvement du canal, la multiplication progressive du débit de la distribution d'eau de la Lys, une distribution d'eau potable forée dans la vallée de la Scarpe à près de quarante kilomètres au sud de l'agglomération, la construction de multiples réservoirs, sont autant d'aménagements qui ont été patiemment négociés, et qui ont délivré aux deux villes de très grandes quantités d'eau. À la fin du siècle, l'agglomération se sert de l'eau de quatre bassins versants différents : l'Escaut, la Lys, la Marque et la Scarpe, sans compter les forages dans la nappe phréatique. Ce maillage géographique met l'hydrographie de toute une région au service de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing. Ce chapitre propose une évaluation quantitative de l'évolution de l'eau utilisée par l'agglomération en différenciant à la fois les sources et les types de consommation. Ce travail permet d'éclairer d'une manière originale le développement industriel de Roubaix en mettant au cœur de l'analyse cette question centrale qu'est le contrôle et la consommation de la ressource en eau.

---

<sup>2</sup>La Chambre consultative des arts et manufactures publie plusieurs rapport qui s'opposent au libre-échange qui selon elle désavantage l'industrie de Roubaix vis-à-vis de sa concurrente anglaise : LEURIDAN, *Histoire & archives de l'ancienne chambre consultative des arts & manufactures de Roubaix*, op. cit.

<sup>3</sup>AMR 3D 1, Rapport du maire pour l'année 1865, p. 1, 5 mai 1866.

---

Ce chapitre, moins linéaire que les deux précédents, aborde les différentes questions d'accès à l'eau qui agitent la ville durant les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. La première partie traite des derniers rebondissements concernant les travaux du canal de Roubaix. Elle montre tout d'abord qu'obtenir son achèvement est resté une préoccupation majeure pour la bourgeoisie industrielle roubaisienne. Elle met également en lumière la manière dont la voie d'eau a continué, durant ces dernières années d'inachèvement, d'être exploitée au profit de l'activité textile, et cela malgré les résistances de l'État et de la compagnie du canal de l'Espierre. Si l'achèvement et la prise en main de la voie d'eau par l'État a changé l'usage hydrique que les industriels pouvaient en avoir, elle n'en est pas moins restée un outil hydrographique structurant qui a redessiné la géographie de la ville (3.1). Face aux limites de la distribution des eaux de la Lys, ce chapitre décrit ensuite les multiples recherches effectuées sous l'égide de la municipalité pour trouver une nouvelle source d'eau pour la ville. Sous couvert de vouloir fournir à l'agglomération des eaux potables, les industriels soutenus par la préfecture ont recherché dans de multiples directions les eaux nécessaires à l'extension de leur activité économique jusqu'à faire adjoindre au service des eaux un second réseau de distribution d'eau de source captée à plus de quarante kilomètres au sud de l'agglomération (3.2). La dernière partie du chapitre s'arrête sur plusieurs aspects de l'hydrographie à la fin du siècle. Elle montre que l'accumulation d'infrastructures, la plupart sous le contrôle de la municipalité, a créé un vaste réseau qui a permis une course aux volumes indispensable pour soutenir la croissance de la production. Elle étudie ensuite la répartition de la consommation dans l'agglomération, et s'attarde sur la place et le pouvoir des plus gros consommateurs et prodigue quelques éléments qui informent sur la consommation domestique. Enfin cette partie montre que l'appropriation de l'hydrographie de la région a été possible grâce à une pratique du conflit et du fait-accompli vis-à-vis des territoires extérieurs à l'agglomération, victimes de l'accaparement des eaux réalisé au profit de l'activité textile de Roubaix et Tourcoing (3.3).

### **3.1 Le canal, ses eaux, son achèvement**

Malgré la construction de la distribution des eaux de la Lys, la question du canal et de son achèvement reste une préoccupation majeure de la bourgeoisie roubaisienne, et cela pour plusieurs raisons. L'inachèvement de la voie d'eau est tout d'abord le véhicule d'une insalubrité décriée. Par ailleurs l'eau du canal reste une ressource primordiale pour de nombreux industriels : si le canal n'est pas complété, ces derniers craignent que la préfecture impose le comblement de la voie d'eau abandonnée. Les paragraphes qui suivent montrent que pendant la décennie qui suit la municipalisation de la voie d'eau, les pompages à usage industriel sont une nouvelle fois remis en question, que ce soit par la société concessionnaire du canal de l'Espierre, ou par l'État quand il devient propriétaire de la voie d'eau. Cette étude de ces nouveaux conflits autour de l'achèvement et de l'usage de la voie d'eau continue à montrer comment la bourgeoisie industrielle roubaisienne a dû, pour accompagner le développement de son activité, développer une politique et un discours spécifique à la question de l'eau qui ont participé à redessiner la géographie de l'agglomération.

#### **3.1.1 L'eau du canal : nécessité industrielle et éternelle pomme de discorde (1866-1875)**

Comme cela a été vu lors du chapitre précédent, le canal de Roubaix, c'est-à-dire la partie de la voie d'eau comprise entre la ville et la frontière, a été racheté par la municipalité qui a offert à l'État de le lui céder en échange de son achèvement. Dans l'attente que l'État débloque les financements nécessaires aux travaux, c'est donc à la municipalité qu'échoue, entre 1856 et 1877, la gestion du canal, c'est-à-dire de sa navigation, mais aussi de la question de l'alimentation en eau de la voie navigable et des prises d'eau industrielles.

La construction de la distribution des eaux de la Lys n'a pas pour autant fait cesser l'utilisation des eaux du canal par les industriels riverains – voir section 2.2.2. Ces derniers ont bataillé au conseil municipal pour conserver leur droit d'utiliser ces eaux pour leurs usines. En revanche cette utilisation

est désormais comptabilisée et facturée aux industriels consommateurs. Cette utilisation peut être résumée à trois usages. Tout d'abord l'alimentation de machines à vapeur ; ces machines se sont généralisées dans la plupart des établissements industriels, mais sont utilisées le plus systématiquement par les filatures. La quantité d'eau utilisée pour une machine est relativement faible car la plupart de la vapeur d'eau est ensuite condensée et relâchée, chaude, dans le canal qui sert de bassin de refroidissement. Les teintureries et les peignages et lavages de laines, moins nombreux, sont en revanche beaucoup plus gourmands en eau. Ces établissements l'utilisent pour dégorger leurs teintures ou pour nettoyer leurs laines, l'eau souillée ne peut être rendue au canal et doit être relâchée dans un des petits ruisseaux qui se jettent par la suite dans l'Espierre.

#### **Procès entre la ville et la société du canal de l'Espierre**

Durant les années 1860, les prises d'eau industrielles se multiplient dans le bief supérieur du canal, aux abords de la ville. Cette consommation, en constante augmentation, pose des problèmes pour l'alimentation de la voie d'eau qui ne peut plus être remplie par les ruisseaux urbains du Trichon et des Trois-Ponts, trop souillés par les rejets des fabriques. Le conseil municipal s'émeut de la baisse fréquente du niveau du canal qui oblige occasionnellement à interdire les prises d'eau. Il vote donc en 1865 un budget de 7000 francs pour faire construire deux nouvelles pompes « destinées à alimenter le bief de Roubaix<sup>4</sup> ». Ces pompes doivent pouvoir augmenter la capacité de pompage depuis le bief inférieur du canal de Roubaix, qui est commun avec celui de l'Espierre.

Cette décision ne laisse pas indifférente la société du canal de l'Espierre qui gère la partie belge de la voie d'eau. Elle proteste officiellement auprès de la ville et menace de porter la question devant la justice. Elle dénonce :

L'exécution de travaux faits à l'écluse du Sartel, qui ont pour but la facilité d'épuiser d'une façon permanente le bief inférieur commun avec le canal de l'Espierre et le canal de Roubaix pour

---

<sup>4</sup>AMR 1D 18, p. 68, délibération du conseil municipal du 7 juillet 1865.

l'alimentation des industriels riverains de ce dernier canal, les dits travaux pouvant nuire et même interrompre la navigation sur le canal de l'Espierre et celui de Roubaix<sup>5</sup>.

Le conseil municipal considère qu'il peut faire pomper autant qu'il le souhaite l'eau en aval de l'écluse du Sartel car cette dernière se trouve sur le territoire français et donc dans sa partie du canal. Mais la compagnie belge estime que cette eau lui appartient car c'est elle qui la remonte depuis l'Escaut pour assurer la navigabilité de la voie d'eau, et qu'elle n'est pas tenue de fournir des eaux pour l'industrie roubaisienne. Pour éviter à la ville et à la compagnie d'avoir à s'affronter dans un procès, le duc de Montebello, en qualité de président du Conseil d'administration de la société du canal de l'Espierre, écrit au maire pour lui proposer un arrangement sur la question des prises d'eau. Il propose que le bénéfice réalisé par la ville sur la vente des eaux du canal aux industriels roubaisiens soit partagé entre cette dernière et la compagnie en proportion de la hauteur totale remontée par ces eaux depuis l'Escaut. Il demande aussi que soit discutée une quantité maximum d'eau que pourraient prendre les industriels au canal, car les machines installées sont limitées<sup>6</sup>. Le maire refuse cette formulation du désaccord : il affirme que les eaux vendues par la ville sont, à partir de la frontière, celles du canal de Roubaix. Il ajoute d'ailleurs que le même duc de Montebello, au moment où il a vendu le canal de Roubaix à la ville en 1856, a fait apparaître les bénéfices supposés des ventes d'eau dans les comptes du canal, preuve qu'il convenait que la ville était en droit de vendre les eaux du canal de Roubaix<sup>7</sup>.

En octobre 1866, la société du canal de l'Espierre publie un mémoire et signifie à la ville son intention d'ester en justice<sup>8</sup>. L'assignation de la ville a lieu en janvier 1867 au tribunal de première instance de Lille. L'huissier qui représente la compagnie demande non seulement l'arrêt des ventes d'eau, mais également le paiement par la ville à la compagnie de toutes les sommes que cette dernière a perçues pour ventes d'eau depuis 1858<sup>9</sup>. La défense de la

---

<sup>5</sup>AMR 70 40, protestation de la SCE auprès d'un huissier roubaisien, 19 août 1865.

<sup>6</sup>AMR 70 41, pièce n°2, lettre du duc de Montebello au maire, 14 avril 1866.

<sup>7</sup>AMR 70 41, pièce n°3, lettre maire au préfet du Nord, avril 1866.

<sup>8</sup>AMR 70 41, pièce n°4, lettre du préfet du Nord au maire, 13 octobre 1866.

<sup>9</sup>AMR 70 41, pièce n°7, assignation de la ville de Roubaix, 17 janvier 1867.

### 3.1. LE CANAL, SES EAUX, SON ACHÈVEMENT

---

ville consiste à dire, chiffres à l'appui, que la quantité d'eau remontée dans le bief supérieur n'est utilisée que pour la navigation et les infiltrations, et que l'eau utilisée par les industriels serait en réalité tirée de l'écoulement naturel des eaux de pluies jusqu'au canal. Elle affirme qu'elle « ne vend aux industriels que les eaux dont elle peut disposer et qui arrivent naturellement dans le canal<sup>10</sup> ».

Le jugement du tribunal de première instance de Lille donne raison à la compagnie et condamne la ville à faire cesser les prises d'eau et à payer des dommages et intérêts à la compagnie<sup>11</sup>. La municipalité décide de faire appel : le jugement du tribunal d'appel confirme le précédent mais les dommages et intérêts sont réduits<sup>12</sup>. Ce nouveau jugement est également moins sévère sur la question des prises d'eau en continuant à les autoriser si la ville ne prend plus d'eau au canal de l'Espierre.

Appliqué à la lettre, le jugement serait malgré tout catastrophique pour les industries roubaisiennes car la ville n'est pas en mesure de pourvoir à l'alimentation en eau de son canal. Elle laisserait ainsi de nombreuses usines dans l'incapacité de s'alimenter en eau. Suite au jugement, le maire de Roubaix réagit rapidement : il informe la société du canal de l'Espierre qu'il va faire ouvrir la vanne qui empêche les eaux infectes du ruisseau des Trois-Ponts de se déverser dans le canal de Roubaix. Le maire affirme qu'il préfère offrir aux industriels de l'eau sale que pas d'eau du tout. Cependant cette démarche est aussi une menace directe à la société du canal de l'Espierre car la ville continue à lui verser une rente annuelle de 6 000 francs suite à la fermeture de cette vanne : l'ouvrir permettrait à la ville de suspendre l'indemnité versée à la compagnie. Par ailleurs l'insalubrité que créeraient les eaux des Trois-Ponts dans le canal de Roubaix se déverserait ensuite, par l'effet de la navigation, dans celui de l'Espierre. Arsène Coudert, le président du conseil d'administration de la compagnie, conscient du risque pour son infrastructure, informe le maire qu'il est prêt à trouver un compromis avec

---

<sup>10</sup>AMR 70 41, Argumentaire et calculs de l'agent général du Canal de Roubaix, 20 avril 1867.

<sup>11</sup>AMR 70 41, pièce n°13, jugement du tribunal de première instance de Lille, 25 avril 1867.

<sup>12</sup>AMR 70 41, pièce n°36, jugement du tribunal d'appel du 9 décembre 1867.

la ville pour continuer à remonter de l'eau depuis l'Escaut malgré le jugement du tribunal d'appel<sup>13</sup>. Dans une seconde lettre, il affirme même que la compagnie est prête à renoncer aux 6 000 francs pourvu que la vanne reste fermée car autrement la navigation serait réduite à néant par l'infection<sup>14</sup>.

Après quelques échanges, la compagnie informe la mairie qu'elle est prête à autoriser le maintien des prises d'eau industrielles en échange d'un partage du produit de la vente des eaux proportionnellement aux frais respectifs des deux canaux, une position similaire à celle proposée avant le procès<sup>15</sup>. La ville et la compagnie s'entendent finalement sur un partage à parts égales du produit des ventes d'eau aux industriels. Le 28 février 1868, le conseil municipal vote un traité qui reprend les grands points de la négociation avec la compagnie : autorisation des prises d'eau, partage du prix des ventes, maintien de la fermeture de la vanne et des 6 000 francs annuels d'indemnité à la compagnie pour l'alimentation du canal de Roubaix par celui de l'Espierre<sup>16</sup>. Ce traité acte que les deux canaux ont un double objet : celui de la navigation et celui de fournir de l'eau aux industriels.

Cette affaire a été l'occasion pour le conseil municipal d'utiliser l'insalubrité de ses fabriques comme une arme pour obtenir gain de cause. Pour que les industriels puissent continuer à puiser dans le canal, le conseil municipal consent à ce que le produit des ventes d'eau, difficilement négocié avec les industriels lors des décennies précédentes, soit partagé avec la compagnie. Il est intéressant de noter comment, malgré les différents procès et jugements, la résolution des conflits passe par des accords extrajudiciaires. Cela démontre comment, tout comme dans l'affaire qui a opposé les riverains du canal à la ville, l'institution judiciaire n'est pas tant utilisée pour régler un désaccord que pour gagner du temps et diriger les parties vers un compromis. Pendant

---

<sup>13</sup>AMR 70 41, pièce n°36, lettre du président du CA de la SCE au maire de Roubaix, 6 janvier 1868.

<sup>14</sup>AMR 70 41, pièce n°47, lettre du président du CA de la SCE au maire de Roubaix, 10 janvier 1868.

<sup>15</sup>AMR 70 41, pièce n°52, lettre du président du CA de la SCE au maire de Roubaix, 13 février 1868.

<sup>16</sup>AMR 70 41, pièce n°54, lettre du président du CA de la SCE au maire de Roubaix, 18 février 1868. Et AMR 70 41, pièce n°57, traité présenté au conseil municipal de Roubaix lors de la séance du 28 février 1868.

tout le temps de ce procès, et malgré les jugements défavorables à la ville, les prises d'eau industrielles n'ont jamais cessé et grâce à l'accord passé et aux nouvelles pompes installées, elles vont pouvoir continuer à se multiplier en nombre comme en volume. Dès l'année qui suit l'accord, le compte budgétaire du canal de Roubaix est négatif : le manque à gagner dû au partage du produit des ventes d'eau se fait sentir<sup>17</sup>. Pour la société du canal de l'Espierre en revanche, malgré la faible navigation, l'affaire est rentable : pour l'année 1871, elle verse la moitié de ses 80 000 francs de chiffre d'affaire en dividendes<sup>18</sup>.

#### Nouvelle augmentation des prises d'eau

En 1854, le canal permettait d'alimenter des machines à vapeur totalisant une puissance de 400 chevaux-vapeur. La figure 3.1 montre l'augmentation de cette puissance installée pendant les deux décennies qui suivent. En 1872 ce sont par exemple 1 317 000 mètres cubes qui sont consommés sur l'année pour 1065 chevaux-vapeur installés<sup>19</sup>.

Pour soutenir cette utilisation croissante, le parti des riverains du canal est toujours bien représenté au conseil municipal, en particulier par Louis Motte-Bossut qui siège de 1860 à 1874. Ce dernier exprime régulièrement son opposition à la distribution des eaux de la Lys et encourage les industriels à se servir dans le canal<sup>20</sup>. Lui-même fait reconstruire au bord du canal sa *filature-monstre*, détruite une nouvelle fois par un incendie en 1860. Il installe son usine de l'autre côté et fait bâtir un nouveau bâtiment démesuré, reprenant des codes des châteaux-forts médiévaux, qui lui vaudra le surnom de « château de l'industrie » – voir figure 3.2<sup>21</sup>. Pour le fonctionnement de sa nouvelle usine c'est encore sur l'eau du canal qu'il compte pour faire tourner

---

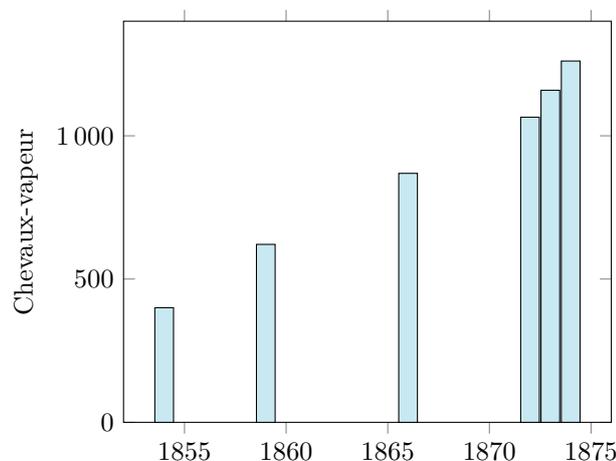
<sup>17</sup>AMR 1D 21, séance du conseil municipal du 10 février 1869, p. 186-187.

<sup>18</sup>AMR 7O 43, pièce n°2, compte-rendu de l'assemblée générale de la SCE, exercice 1871.

<sup>19</sup>AMR 7O 42, pièce n°137, liste des capacités des prises d'eau industrielles dans le canal, 1<sup>er</sup> trimestre 1872.

<sup>20</sup>Voir par exemple AMR 1D 20, séance du conseil municipal du 19 mai 1868, p. 387-391.

<sup>21</sup>Cette usine a traversé le XX<sup>e</sup> siècle et est restée le symbole de l'industrie roubaisienne. Le bâtiment est occupé jusqu'à la liquidation du groupe Motte-Bossut en 1982, après avoir été rénové sous la direction de l'architecte Alain Sarfaty il abrite depuis les années 1990 les Archives Nationales du Monde du Travail.



Source : AMR 7O 41 et 42, liste des capacités des prises d'eau industrielles dans le canal, chiffres disponibles pour les années 1854, 1859, 1866, 1872, 1873 et 1874.

FIG. 3.1 : Puissance des machines à vapeur alimentées par les eaux du canal

ses mécaniques<sup>22</sup>.

Le paiement de ces prises d'eau reste un objet constant de négociation entre les industriels et l'administration municipale chargée de la gestion du canal jusqu'à son achèvement. Pour la seule année 1873 par exemple, quinze lettres d'industriels tentent de faire revoir à la baisse leurs factures en arguant d'une consommation moindre ou d'une période de chômage<sup>23</sup>. Pour imposer les paiements dus, la mairie met en place de nouvelles méthodes pour contrôler ces quantités d'eau prises en imposant l'installation de compteurs précis relevés de façon trimestrielle par le service municipal des eaux<sup>24</sup>.

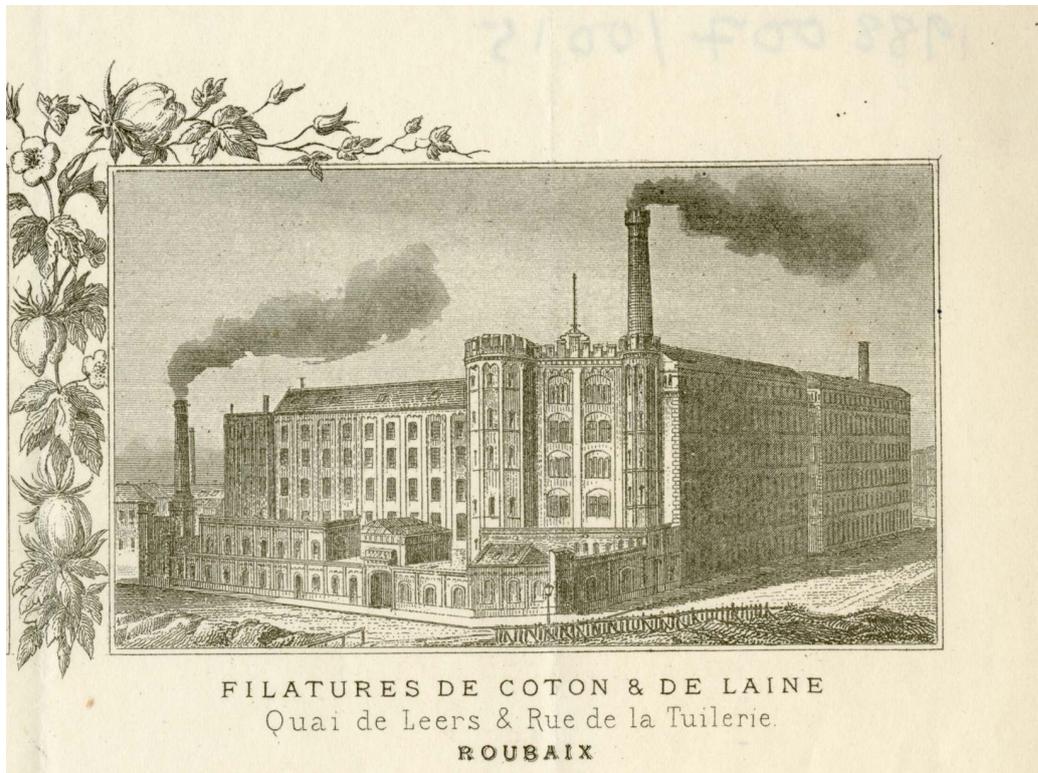
Malgré l'arrangement sur les ventes d'eau, la société du canal de l'Espierre continue de se plaindre auprès de la municipalité car les quantités d'eau captées à Roubaix sont trop importantes et les machines censées remonter les eaux de l'Escaut ne suffisent plus. Le problème de l'insalubrité est également persistant. En effet, l'administration municipale est obligée de vider le canal régulièrement, ou encore d'interdire le retour des eaux chaudes de certaines

<sup>22</sup>AMR 1D 22, séance du conseil municipal du 19 janvier 1870, demande de prise d'eau par Louis Motte-Bossut.

<sup>23</sup>AMR 7O 44, pièces n° 1 à 22, lettres des industriels à l'agent général Gageot.

<sup>24</sup>AMR 7O 44, pièce n° b10, cahier de relevé de compte pour l'année 1874 et AMR 7O 44, pièces n° b15 à b19, comptes des sommes perçues par l'administration.

### 3.1. LE CANAL, SES EAUX, SON ACHÈVEMENT



Source : Archives Nationales du Monde du Travail [ANMT], Fond Motte-Bossut 1988 7 15, détail d'un papier à entête.

FIG. 3.2 : Gravure de la filature de coton et de laine Motte-Bossut

machines dans le bief supérieur du canal car l'augmentation de la température des eaux favorise l'insalubrité en activant la fermentation des matières organiques<sup>25</sup>. Les années 1871 à 1875 sont particulièrement tendues entre la compagnie et la ville de Roubaix. En effet la quantité d'eau consommée par les industriels dans le canal augmente d'environ 30% entre 1873 et 1875<sup>26</sup>, tandis que la quantité de charbons belges importés par l'Escaut atteint son plus bas niveau depuis des décennies<sup>27</sup>. Cependant, la mise en route des travaux d'achèvement et la prise en main prochaine du canal par l'État est sur le point de changer la donne en redessinant la géographie et l'hydrographie

<sup>25</sup>AMR 7O 43, pièce n°27, lettre de l'avocat de la ville au maire, 14 mai 1873.

<sup>26</sup>AMR 7O 44, bordereaux des sommes perçues pour les prises d'eau.

<sup>27</sup>AMR 3D, chiffres de l'importation par le canal des rapports du maire.

de la ville.

### **3.1.2 Achèvement du canal par l'État, un propriétaire moins conciliant que la municipalité**

Pendant le demi-siècle durant lequel le canal est resté incomplet, les projets d'achèvement furent nombreux. L'incapacité des entrepreneurs successifs à percer le souterrain sous la colline de Croix est à l'origine de plusieurs propositions de contournement de la colline. Par exemple en 1854, alors que la procédure de rachat par la mairie de Roubaix est en cours, le conseil municipal de Tourcoing demande au gouvernement de soutenir une déviation du trajet initial du canal par Tourcoing<sup>28</sup>. Le conseil municipal de Roubaix s'oppose à cette proposition car ce trajet rejoindrait la Deûle plus en aval que prévu, sans passer par la Marque, et c'est sur les eaux de la Marque que les industriels comptaient pour alimenter leur canal et leur industrie. Par ailleurs, les riverains du canal, ayant acheté dans les années 1830 et 1840 des terrains onéreux afin de se placer au bord de la voie d'eau inachevée ou du futur canal, insistent pour qu'aucun changement de parcours ne soit accepté.

Avec la cession prévue de la voie d'eau à l'État, la préfecture reprend la main sur les travaux. Le gouvernement argue qu'il n'a pas à servir uniquement les intérêts de Roubaix, et que si la voie d'eau peut également profiter à Tourcoing, c'est son devoir de l'envisager. Après quelques années de négociation, l'État arrête un nouveau tracé qui contourne Roubaix par le Nord en s'approchant de Tourcoing. Le nouveau trajet rejoint ensuite la Marque légèrement plus en aval que sur le projet initial. Par l'arrêté impérial qui fixe le nouveau tracé, l'État accepte officiellement le principe de la cession de la voie d'eau qui avait été voté par le conseil municipal en 1858<sup>29</sup>. Malgré cet arrêté il faut encore quelques années pour que les travaux commencent. Dans son rapport pour l'année 1863 le maire de Roubaix Ernoult-Bayart, architecte de cette reprise par l'État, résume ainsi la situation :

---

<sup>28</sup>AMR 70 9, pièce n°4/4, extrait du registre de délibération du conseil municipal de Tourcoing et rapport sur la question par les ingénieurs des Ponts et Chaussées du 17 août 1854.

<sup>29</sup>AMR 70 10, pièce n°17, arrêté impérial du 21 juillet 1861.

### 3.1. LE CANAL, SES EAUX, SON ACHÈVEMENT

---

Plusieurs projets ont été mis à l'enquête, et celui qui a définitivement prévalu consiste en un canal de ceinture s'ouvrant dans le bief du Sartel et traversant les prairies contiguës à l'ancienne ferme Billet, remontant de là vers le nord en passant entre la ville et le cimetière, allant toucher à la ferme Salembier, puis tournant vers l'ouest pour traverser la route départementale entre la peignerie Morel et l'atelier Camille Leroux. Ce canal passera ensuite sous le chemin de fer près du Haut-Fontenoy, ira gagner le territoire de Tourcoing au hameau du Blanc-Seau pour redescendre presque parallèlement au chemin de fer, jusqu'à l'écluse de Wasquehal. [...] Tout annonce qu'on verra commencer les travaux pendant l'été 1864<sup>30</sup>.

Afin de réaliser les travaux, dix-huit expropriations sont réalisées en 1864 pour une somme totale de 30 000 francs<sup>31</sup>. Une fois accepté le nouveau tracé imposé par l'État, trois sujets de discordance émergent entre ce dernier et le conseil municipal : l'état d'entretien du canal, le paiement de l'indemnité à l'ancienne compagnie concessionnaire, et, de nouveau, l'alimentation en eau et les prises d'eau industrielles.

Le conseil municipal engage des discussions avec l'État pour que ce dernier reprenne à sa charge les 25 000 francs d'indemnité que la ville paye aux actionnaires de l'ancienne compagnie du canal de Roubaix, et qu'elle doit encore payer jusqu'en 1938. Cette rente annuelle est jusqu'alors compensée par le produit de la navigation mais une fois le canal achevé, l'État doit récupérer la gestion de la voie d'eau et les produits de la navigation, tandis que la ville serait toujours engagée à payer les anciens concessionnaires. Le conseil municipal ancre sa demande dans une contestation plus globale de la politique libre-échangiste de l'Empire dont les industriels textiles de Roubaix prétendent souffrir. Ils considèrent qu'il est du devoir de l'État de prendre en charge ce type de dépense car « le système protecteur, à l'abri duquel avait fleuri si longtemps l'industrie française, a été aboli pour faire place à une constitution économique diamétralement contraire, qui serait ruineuse pour le pays si ses effets n'étaient pas atténués par des mesures propres à soutenir

---

<sup>30</sup>AMR 3D 1, Rapport du maire pour l'année 1863, p. 17, 7 mai 1864.

<sup>31</sup>AMR 7O 11, pièces n°63, arrêté préfectoral d'expropriation, 11 février 1864, 21 mai 1864; et AMR 7O 11, pièces n°62, lettre de la préfecture au maire, 11 février 1864.

la concurrence étrangère<sup>32</sup> ». Cependant, l'État refuse de s'engager à prendre à sa charge cette dépense pour la municipalité<sup>33</sup>.

Les derniers temps chaotiques du Second Empire font perdre de nouvelles années aux travaux de la voie d'eau. La jeune Troisième République n'est pas beaucoup plus conciliante que le régime précédent avec la ville de Roubaix à propos des modalités de l'achèvement de la voie d'eau. En 1872, la préfecture se plaint de l'état lamentable d'entretien dans lequel se trouve le canal et met en demeure la ville de faire des travaux pour le remettre en état : restauration des ouvrages d'art, consolidation des talus, chemin de halage, curage etc. Ces travaux sont estimés à 160 000 francs et les ingénieurs des Ponts et Chaussées préconisent d'astreindre la ville à leur réalisation<sup>34</sup>. Par la plume de Motte-Bossut, la mairie rétorque que la ville a déjà payé suffisamment cher pour ce canal et demande que l'État prenne en charge ces travaux car selon lui le canal « est une oeuvre qui cesse de nous être exclusive et qui devient le domaine non seulement du département mais de la France entière<sup>35</sup> ». Dès lors, il n'est plus question pour le conseil municipal d'obtenir que l'État prenne en charge l'indemnité, mais plutôt de parvenir à ne pas payer les frais de remise en état du canal.

L'alimentation du nouveau canal reste une pomme de discorde entre les industriels et l'État planificateur. Le plan des ingénieurs consiste à alimenter le canal par une rigole de dessèchement du marais de la Deûle. Cela ne convient pas aux industriels qui le trouvent insuffisant pour garantir à la fois la navigation et leurs propres prises d'eau. Les conseillers municipaux Motte-Bossut, Achille Screpel, et Joseph Quint produisent un rapport contre le projet des ingénieurs<sup>36</sup>. Ils souhaitent que le conseil municipal soutienne le projet de Coudert, le président de la compagnie du canal de l'Espierre, qui propose que l'État français finance sa compagnie pour construire les machines susceptibles d'alimenter le canal de l'Espierre et le canal de Roubaix depuis

---

<sup>32</sup>AMR 1D 20, délibération du conseil municipal du 18 octobre 1867, p. 173-181.

<sup>33</sup>AMR 1D 21, délibération du conseil municipal du 21 août 1868, p. 55-56.

<sup>34</sup>AMR 1D 24, p. 145-153, rapport de l'ingénieur en chef du 24 février 1872, et p. 340-341, séance du conseil municipal du 14 juin 1872.

<sup>35</sup>AMR 1D 25, p. 161, séance du conseil municipal du 16 novembre 1872.

<sup>36</sup>AMR 1D 24, p. 216-222, séance du conseil municipal du 30 avril 1872.

l'Escaut.

Comme quelques années auparavant pour la distribution d'eau de rivière de la Lys, l'État refuse de soutenir un projet qui mettrait l'hydrographie du canal à la merci du bon vouloir belge. L'État présente un second plan d'alimentation pour la voie d'eau : elle serait alimentée grâce aux eaux de la Deûle, et grâce à une usine élévatoire construite à Lille, l'usine de Saint-André<sup>37</sup>. Ce projet, qui est retenu, ne prévoit pas d'eau pour les industriels, et pour la première fois depuis très longtemps, la préfecture n'autorise plus les nouvelles demandes de prises d'eau dans le canal qui lui sont formulées. En effet, même si le canal appartient toujours à la commune, c'est la préfecture qui autorise ou non ces ponctions. Ainsi lorsque Allart-Rousseau, peigneur, un des plus gros consommateurs d'eau de la ville fait une demande pour une nouvelle prise d'eau dans le canal pour une machine à vapeur, la préfecture refuse le 17 mai 1873. Elle rétorque que :

Le projet d'alimentation du canal de Roubaix, approuvé le 13 juin 1870, est rédigé dans l'hypothèse que toutes les prises d'eau dans le canal destinées à l'industrie seront supprimées. Il ne réserve aucun volume d'eau pour ces prises d'eau, et la force des machines élévatoires est calculée pour suffire seulement aux besoins de la navigation<sup>38</sup>.

Pour accompagner ce changement de réglementation, le ministre, par une lettre au maire de Roubaix, prévient :

Il importe que les industriels qui puisent aujourd'hui dans le canal l'eau employée par leurs usines soient prochainement prévenus qu'ils ont à prendre les dispositions nécessaires pour se procurer à une autre source l'eau dont ils ont besoin, attendu que toute prise d'eau sera supprimée aussitôt que l'État prendra possession de la voie navigable<sup>39</sup>.

Cette décision était crainte depuis longtemps par les riverains du canal : ils risquent de perdre un privilège dont ils jouissent depuis des décennies, et pour

---

<sup>37</sup>Le bâtiment de cette usine élévatoire de Saint-André existe toujours aujourd'hui (2023) et a été classé monument historique en 1999.

<sup>38</sup>AMR 1D 25, p. 337, séance du conseil municipal du 10 mai 1873.

<sup>39</sup>AMR 5M 81, lettre du directeur général des Ponts et Chaussées au maire de Roubaix, 13 août 1873.

lequel ils n'ont jamais cessé de se battre. Sous leur impulsion, l'administration municipale de Roubaix rédige un mémoire à l'attention du ministre des Travaux publics, affirmant que l'État est tenu de livrer 2 000 mètres cubes d'eau par jour aux industries de la ville, car il a repris les obligations de la concession remontant à 1825<sup>40</sup>. Le conseil municipal apprend lors de la séance du 9 mai 1874 que sa demande a été rejetée. Motte-Bossut s'engage à préparer un nouveau mémoire pour défendre sa cause : il affirme que ses « sentiments sur cette question vitale des prises d'eau sont en parfaite communauté avec ceux de tous les membres du conseil<sup>41</sup> ». Il soutient que les prises d'eau dans le canal sont indispensables pour l'alimentation en eau de l'industrie de la ville. Cependant l'État affirme que la ville possédant déjà la distribution d'eau de la Lys, pouvant être augmentée si nécessaire, la suspension des autorisations de prises d'eau dans le canal n'aurait pas d'impact sur l'activité industrielle. Par ailleurs la préfecture rappelle que les établissements privés de ces captages ne seront alors que dans la même situation que tous les autres des deux villes<sup>42</sup>.

Pendant l'année qui suit l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et Motte-Bossut échangent de nombreuses lettres. L'ingénieur propose par exemple que les anciens riverains puissent conserver le droit aux eaux du canal mais au prix de 20 centimes le mètre cube afin de les encourager à utiliser celles de la Lys<sup>43</sup>. C'est inadmissible pour Motte-Bossut qui explique que les riverains sont forcés de se servir au canal et d'y rendre leurs eaux de condensation car ils n'ont plus de place sur leurs terrains pour faire de la réfrigération.

C'est en 1876 que les travaux d'achèvement du canal se terminent et que l'État prend officiellement possession de la voie d'eau<sup>44</sup>. Après plusieurs années de négociation, le conseil municipal obtient un compromis temporaire sur la question des prises d'eau. Les pompages ayant pour but de faire marcher des machines à vapeur peuvent être conservés, et payés. En revanche

---

<sup>40</sup>AMR 1D 26, p. 126-132., séance du conseil municipal du 22 octobre 1873.

<sup>41</sup>AMR 1D 26, p. 383-384, séance du conseil municipal du 9 mai 1874.

<sup>42</sup>AMR 1D 27, p. 40-51, séance du conseil municipal du 26 juin 1874.

<sup>43</sup>AMR 1D 28, p. 124-126, séance du conseil municipal du 5 mai 1875.

<sup>44</sup>AMR 3D 3, rapport du maire année 1877, p. 54.

ceux pour d'autres usages – peignages de laines, teinturerie, brasserie – sont interdits, et les industriels concernés sont invités à utiliser les eaux de la Lys<sup>45</sup>. Deux ans plus tard, la préfecture impose la suspension de toutes les prises d'eau. Les eaux chaudes des machines à vapeur sont de nouveau accusées de favoriser l'insalubrité de la voie d'eau<sup>46</sup>. En dépit de nouvelles protestations, cette décision est définitive et les prises d'eau individuelles dans le canal sont abolies.

L'État n'accepta jamais de reprendre à sa charge la forte indemnité que la ville continua de payer chaque année aux anciens concessionnaires du canal. Il faut attendre la fin des années 1880 pour que la ville souscrive un emprunt pour rembourser d'un coup toutes les sommes encore dues. Le canal continua donc de gréver les finances de la ville jusqu'à la fin du siècle<sup>47</sup>.

#### 3.1.3 Le territoire de la ville durablement redessiné

L'achèvement du nouveau canal qui ceinture Roubaix par le nord redessine la géographie de l'agglomération. Les trois cartes de la ville proposées – en 1847 figure A.1.2, en 1878 figure A.1.3 et en 1899 figure A.1.4 – permettent d'observer l'impact géographique de l'achèvement de l'infrastructure. Dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux travaux sont menés pour adapter la ville à l'augmentation de la population et l'intensification de l'industrie. La question du cadre de vie émerge alors<sup>48</sup>. Ces travaux sont fortement déterminés par ce nouveau trajet qui a été choisi pour le canal. Deux projets parallèles sont étudiés sur les terrains appartenant déjà à la municipalité depuis le rachat du canal inachevé.

Au sud, au niveau de la colline de Croix, où les entrepreneurs ont tenté de percer le souterrain, on projette la construction d'un parc : les terrains y sont vallonnés grâce aux terrassements abandonnés des travaux. Ce projet est

---

<sup>45</sup>AMR 70 45, pièce n°65, arrêté du préfet du nord du 30 mars 1878.

<sup>46</sup>AMR 70 45, pièce n°73, arrêté du préfet du nord du 9 novembre 1880.

<sup>47</sup>AMR 1D 144, p. 164 et 1021, séance du conseil municipal de 1<sup>er</sup> mars 1889.

<sup>48</sup>Thibault TELLIER, « Le développement urbain de Roubaix dans la première partie du XX<sup>e</sup> siècle », in : Michel DAVID et al., *Roubaix : 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 41-56.

accepté par les conseillers municipaux dès l'assurance acquise que les travaux du nouveau canal vont bien être menés par l'État. Il faut cependant attendre la fin de ces derniers pour que ceux du futur parc Barbieux commencent. Ce parc, en partie situé sur la commune de Croix<sup>49</sup>, existe toujours aujourd'hui et est le plus grand espace vert de la ville.

Le nouveau tracé abandonne également une partie du canal déjà creusé : l'extrémité ouest de la voie d'eau. Dès 1868, des conseillers municipaux proposent de combler cette impasse pour construire une « grande promenade » sur le trajet abandonné de l'ancien canal<sup>50</sup>. Une pétition en ce sens est adressée par des habitants du quartier à cause de l'insalubrité du canal en cul-de-sac<sup>51</sup>. Les Motte et les quelques autres propriétaires riverains qui perdraient ainsi un accès direct au canal s'y opposent sauf si un aqueduc leur permettant de pouvoir continuer à puiser les eaux du canal et à les y relâcher est construit aux frais de la mairie. Le conseil municipal accepte afin de pouvoir combler la voie d'eau insalubre et construire la promenade<sup>52</sup>. Cependant les riverains continuent à faire pression pour qu'aucun comblement ne soit réalisé tant que le canal de ceinture n'est pas achevé par l'État.

Régulièrement, l'extrême insalubrité du cul-de-sac restant est dénoncée et le conseil municipal est invité à prendre des mesures pour autoriser le comblement de cette partie du canal<sup>53</sup>. En 1872, l'administration municipale est mise en demeure par la préfecture de combler cette partie de la voie d'eau. Les travaux prévus pour le comblement prévoient également, aux frais de la mairie, des rigoles d'écoulement pour les eaux usées des usines riveraines qui doivent pouvoir retourner au canal ou au Trichon suivant leur niveau d'insalubrité. Cependant, les délais imposés par la préfecture sont trop courts pour le conseil municipal qui nomme une commission de cinq membres pour étudier l'affaire<sup>54</sup>. Motte-Bossut, juge et partie, est le rapporteur de cette

---

<sup>49</sup>Le parc est en suite cédé entièrement à la ville de Roubaix en 1919.

<sup>50</sup>AMR 1D 20, Séance du conseil municipal du 20 mars 1868, p. 336-338.

<sup>51</sup>AMR 1D 21, Séance du conseil municipal du 23 juin 1868, p. 12-13.

<sup>52</sup>AMR 1D 21, Séance du conseil municipal du 29 juillet 1868, p. 38-39.

<sup>53</sup>AMR 7O 14, pièce n°1, lettre du service des travaux municipaux au maire, 29 mars 1871.

<sup>54</sup>La commission est composée de Louis Motte-Bossut, Charles Junker, Paul Screpel, Louis Watine-Wattinne et Jean-Baptiste Screpel-Roussel ; AMR 1D 24, p. 295-297, Séance

### 3.1. LE CANAL, SES EAUX, SON ACHÈVEMENT

---

commission qui soutient les travaux proposés par l'État mais qui appuie sur la nécessité et la priorité données à la construction de l'égout collecteur qui se déverserait plus en aval dans le Trichon. Le ruisseau urbain, en partie couvert, n'est plus assez grand pour recevoir les eaux des pluies et des fabriques<sup>55</sup>.

Pourtant, lorsqu'en 1877, le canal de ceinture est achevé par l'État qui en prend le contrôle, le comblement du cul-de-sac n'a toujours pas été réalisé. L'administration municipale demande les crédits au conseil pour les travaux<sup>56</sup>. Le projet est déclaré d'utilité publique l'année suivante<sup>57</sup>. Il faut cependant encore plusieurs années pour que le comblement soit effectué : il est achevé en 1881. Celui-ci ne résout pas pour autant tous les problèmes d'insalubrité causés par les usines voisines, au point qu'en 1884, quatorze riverains de l'ancien canal intentent un procès contre la ville à propos du comblement du cul-de-sac<sup>58</sup>, avec parmi eux, évidemment, Motte-Bossut et ses fils. La plainte affirme que :

la ville de Roubaix a comblé le canal et n'a pas construit d'aqueduc. Le résultat de cette violation de contrat est désastreux pour les riverains. Les eaux en effet n'ayant plus d'écoulement et ne pouvant en avoir s'infiltrer et ne trouvent d'issue que dans les caves et sous-sols des maisons voisines<sup>59</sup>.

Une nouvelle fois, c'est par un arrangement à l'amiable que le conseil municipal va satisfaire aux demandes des anciens riverains<sup>60</sup>. La ville s'engage à construire l'égout promis, à paver à ses frais la rue devant les usines en question, et certains plaignants obtiennent une compensation financière de la ville pour un total de 1 660 francs<sup>61</sup>.

---

du conseil municipal du 24 mai 1872.

<sup>55</sup>AMR 1D 24, p. 306-309, Séance du conseil municipal du 13 juin 1872.

<sup>56</sup>AMR 1D 30, p. 370-371, séance du conseil municipal du 20 juillet 1877.

<sup>57</sup>AMR 1D 31, p. 321, séance du conseil municipal du 18 juillet 1878.

<sup>58</sup>AMR 1D 139, p. 23, séance du conseil municipal du 22 janvier 1884

<sup>59</sup>AMR 7O 45, pièce n° 107, plainte des anciens riverains du canal, 11 décembre 1883.

<sup>60</sup>AMR 1D 145, p. 216, Séance du conseil municipal du 23 mai 1890.

<sup>61</sup>AMR 1D 145, p. 481-485, Séance du conseil municipal du 12 septembre 1890.

### Une navigation relancée

Les canaux de Roubaix et de l’Espierre ont été, depuis leur origine, utilisés principalement pour importer du charbon dans l’agglomération. Les chiffres de la navigation montrent que pendant toute la période, la grande majorité des bateaux qui naviguent sur le canal arrivent chargés de charbon à Roubaix et repartent vides vers la Belgique. Cette répartition ne change pas avec la municipalisation du canal inachevé. En 1863 par exemple, 302 bateaux atteignent Roubaix, 246 étaient chargés de charbon et les autres de sable et matériaux<sup>62</sup>. Durant les années de gestion municipale qui précèdent l’achèvement du canal, son usage est en repli – voir figure B.2.5. La part du charbon belge dans la consommation roubaisienne décroît au profit du charbon français importé par chemin de fer. Pourtant la reprise de la navigation après l’achèvement de la voie d’eau montre que ce moyen de transport était encore loin de l’obsolescence. Pendant le demi-siècle qui suit, la navigation ne cesse jamais d’augmenter.

Pour accompagner cette progression, la ville fait régulièrement aménager les quais du canal afin que, tout autour de la ville, les chargements et déchargements soient possibles. À partir de 1886, il est également interdit de se baigner dans le canal de Roubaix<sup>63</sup>.

★  
★ ★

Ce que montre l’histoire de ces dernières décennies qui précèdent l’achèvement de la voie d’eau, c’est la capacité des industriels à enfreindre les obligations légales et les injonctions préfectorales, et cela à plusieurs niveaux. Ainsi, individuellement, les industriels n’hésitent pas à puiser dans le canal sans autorisation, ou à refuser les réglementations qui devraient s’imposer à eux. Collectivement, ils n’hésitent pas non plus à faire désobéir la municipalité aux astreintes fixées par la préfecture. Cet illégalisme est une pratique qui est mise au service de l’appropriation de l’hydrographie.

---

<sup>62</sup>AMR 3D 1, p. 56, rapport du maire pour l’année 1863

<sup>63</sup>AMR 1D 154, p. 570, séance du conseil municipal du 6 avril 1898.

Tout au long de ce demi-siècle pendant lequel la voie d'eau est restée inachevée, le canal a été pour les industriels de Roubaix tout à la fois une source de richesse, prodiguant eau et charbon, de négociation, de conflit et d'insalubrité. Malgré son inachèvement persistant et les plaintes qu'il a engendrées, les industriels ont su l'intégrer dans le fonctionnement du complexe productif. Bien que les prises d'eau industrielles aient été abolies après l'achèvement, de la voie d'eau, financé par l'État, par un nouveau tracé imposé, le canal n'a pas cessé d'être un outil au service du développement de l'industrie et il a durablement redessiné l'hydrographie de la ville et de la région.

L'entêtement de ces industriels pour obtenir la construction de leur canal a fait de Roubaix le onzième port le plus actif des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais en 1906. Cette place est particulièrement remarquable tant les obstacles furent nombreux pour parvenir à doter la ville de cette voie d'eau.

## **3.2 Nouvelle distribution : des eaux potables, mais pas seulement**

Le Second Empire est la période de plus forte croissance des industries de Roubaix et de Tourcoing. Dotées de leur nouvelle distribution des eaux de la Lys – voir section 2.3.3 – les industries ne sont pas pour autant libérées de leurs problèmes d'alimentation en eau. En quelques années, la distribution est saturée et ses eaux sont décriées par un certain nombre d'industriels, qui les trouvent notamment impropres à la teinture. La population ouvrière grandissante des deux villes est également privée d'une eau saine et abondante. C'est dans ce contexte, et dans celui de la perte anticipée du contrôle du canal, qui était toujours un apport incontestable pour l'alimentation des usines, que se développe l'idée de doter l'agglomération d'une nouvelle distribution d'eau.

Cette partie présente ici le cheminement qui a mené à cette nouvelle infrastructure. Elle montre que la forme qu'a prise cette dernière s'est déterminée dans un double discours sur le rôle qu'elle devait tenir, entre distribution

d'eau potable et d'eau industrielle. Elle affirme également que l'héritage de l'accord entre Roubaix et Tourcoing pour les eaux de la Lys a contraint les deux villes à trouver ensemble une nouvelle solution technique pour étendre leur distribution.

### 3.2.1 Les industriels de Roubaix à l'initiative

Comme cela a été vu dans le chapitre précédent, la distribution des eaux de la Lys n'a jamais fait consensus au sein de la bourgeoisie roubaisienne. Les contre-projets se sont accumulés tout au long des années 1850 et 1860, il est donc difficile de dater l'origine de celui qui donne naissance, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à la distribution d'eau potable de Roubaix et Tourcoing. Il est possible cependant de faire remonter à 1868 la première occurrence au conseil municipal d'un projet semblable à celui qui est réalisé dans les décennies qui suivent. Un conseiller municipal, Létocart-Duvillier, propose de réaliser une prise d'eau potable à la Scarpe ou à la Haute-Deûle et de refouler ces eaux de rivière, grâce à des machines, sur les hauteurs de Mons-en-Pévèle. D'ores et déjà, le conseiller évoque une distribution d'eau potable mais qui doit servir également à remplir le canal<sup>64</sup>. La proposition consiste en un nouveau pompage d'eau de rivière. Ce ne sera pas la solution finale adoptée. En revanche la localisation proposée par le conseiller pour refouler les eaux, sur les hauteurs de Mons-en-Pévèle, à 30 kilomètres au sud de Roubaix, est proche de celle qui est retenue quelques années plus tard.

Cette proposition ne sera cependant pas suivie d'effet immédiat. Au début de l'année 1870, cette question du manque d'eau ressurgit de façon plus aiguë. Les prix des eaux de la Lys ont été de nouveau augmentés par les municipalités pour équilibrer le budget de la distribution et les industriels s'en plaignent. Ils demandent que la municipalité se dote d'une nouvelle distribution des eaux<sup>65</sup>. L'été qui suit est un été de sécheresse et certains conseillers municipaux demandent que l'eau soit distribuée gratuitement en quelques points de la ville<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup>AMR 1D 20, séance du conseil municipal du 28 février 1868

<sup>65</sup>AMR 1D 22, p. 274-275, séance du conseil municipal du 24 mai 1870.

<sup>66</sup>AMR 1D 22, p. 320, séance du conseil municipal du 18 juin 1870.

Dans les discours des conseillers municipaux, se mêlent étroitement la question du manque d'eau potable pour la population et la limite de la distribution des eaux de la Lys. Les plus gros consommateurs comme les propriétaires de peignages Amédée Prouvost ou Alexandre Vinchon adressent des récriminations au conseil car il doivent régulièrement chômer à cause du manque de pression dans les canalisations d'eau de la Lys<sup>67</sup>. Face à ces demandes répétées, le conseil municipal se décide à trouver une nouvelle source d'eau. Plusieurs solutions sont alors successivement étudiées.

#### **Première option : les forages dans la vallée de la Marque**

Lors de l'élection municipale de 1871 qui ouvre marginalement la sociologie du conseil municipal – voir figure C.2.6 – Motte-Bossut est réélu. Il prend immédiatement la tête de la « commission de surveillance de l'administration des eaux de la Lys<sup>68</sup> ». Toujours opposé à cette distribution, il mène au sein du conseil une campagne contre l'accord qui lie sa ville à Tourcoing et qui empêche selon lui Roubaix de trouver des solutions pour fournir de nouvelles eaux à la ville. En effet, les deux villes sont liées par un accord qui empêche l'une ou l'autre d'autoriser la pose de canalisation qui ne soit pas dépendante du service des eaux commun, à l'exception des pompages dans le canal, bientôt interdits par l'État. Pour tenter de remédier à cette situation, Motte-Bossut prononce au conseil une longue plaidoirie dans laquelle il revient sur le choix de la Lys qui n'avait eu lieu que de justesse et qui est désormais, à la vue de sa réalisation, clairement contesté par le conseil municipal. Il demande de renégocier le contrat qui lie Roubaix à Tourcoing<sup>69</sup>.

Le conseil municipal de Tourcoing refuse cette demande et rappelle que c'est Roubaix qui a voulu s'allier à Tourcoing pour les eaux de la Lys<sup>70</sup>. Le conseil municipal de Roubaix rétorque que « les propositions d'association émanaient d'un conseil municipal incomplet, privé par la démission d'une notable partie des ses membres, des lumières qui devaient l'éclairer ». Cet

---

<sup>67</sup>AMR 5M 65, lettre de Vinchon au maire du 12 novembre 1871.

<sup>68</sup>AMR 1D 23, p. 261, séance du conseil municipal du 26 août 1871

<sup>69</sup>AMR 1D 24, p. 223-229, séance du conseil municipal du 30 avril 1872.

<sup>70</sup>AMR 1D 25, p. 161-162, séance du conseil municipal du 16 novembre 1872.

échange fait office de revanche pour Motte-Bossut, qui critique vertement l'ancienne mandature. Son combat n'a pas changé : il souhaite faire soutenir le projet d'alimentation des usines de la ville par le canal et les eaux de l'Escaut.

Finalement, même si la ville n'a pas réussi à obtenir l'accord de Tourcoing, le conseil municipal vote le 13 août 1873 un crédit de 10 000 francs pour chercher des eaux nouvelles pour la ville. Le conseil ordonne l'exécution de forages, « soit dans la vallée de la Marque soit ailleurs<sup>71</sup> ». Cinq forages sont réalisés dans la vallée de la Marque à proximité de Bouvines. Quelques mois plus tard, Motte-Bossut visite les sondages effectués. Il rapporte au conseil municipal :

Messieurs, nous avons visité ces jours derniers les forages qu'on a percés sur différents points et sur lesquels se fonde l'espoir de la future alimentation de Roubaix. Les résultats obtenus sont, au premier coup d'œil séduisants ; nous sommes si peu accoutumés à voir dans notre pays des sources jaillissantes qu'on éprouve une très vive satisfaction à voir l'eau sortir<sup>72</sup>.

Motte-Bossut et plusieurs de ses collègues industriels se révèlent être compétents sur les questions techniques. Ils prennent en charge des détails techniques sur la taille des forages et leur débit et donnent la contradiction aux ingénieurs. Ce langage expert qu'ils savent mettre en avant leur est d'une aide certaine pour faire adopter leurs vues au sein du conseil. Les services de la ville de Roubaix vérifient aussi la qualité des eaux forées<sup>73</sup>.

Ces forages effectués dans la vallée de la Marque déclenchent une multitude de récriminations de la part des propriétaires et des voisins des terrains sur lesquels ils ont été réalisés<sup>74</sup>. Les ouvriers de la ville qui ont effectué les forages sont accusés de les avoir faits sans les autorisations nécessaires, en abattant des arbres et en détruisant des cultures. Ces plaintes sont minimisées par la ville, et lorsque la commune de Bouvines demande 3 261 francs

---

<sup>71</sup>AMR 1D 26, p. 93, séance du conseil municipal du 13 août 1873.

<sup>72</sup>AMR 1D 26, p. 161-164, séance du conseil municipal du 5 décembre 1873.

<sup>73</sup>5M81, compte-rendu des forages effectués daté du 10 février 1874.

<sup>74</sup>5M 81, pièces n°13 à 22.

### 3.2. NOUVELLE DISTRIBUTION : DES EAUX POTABLES...

---

d'indemnité en mai 1875, la municipalité de Roubaix lui propose 179 francs<sup>75</sup>. Afin de ne pas avoir à se défendre devant le conseil de préfecture sur la façon dont les sondages ont été réalisés, l'administration municipale traite à l'amiable avec les propriétaires plaignants et verse des indemnités à la plupart d'entre eux. Mais trois propriétaires demandent des sommes qui sont considérées comme « exorbitantes ». Une expertise est donc diligentée par le conseil de préfecture, elle fixe à 1 280 francs la somme à verser par Roubaix, qui proposait 157 francs alors que les propriétaires demandaient 2 807 francs<sup>76</sup>.

Les sondages effectués s'avèrent insuffisants pour envisager le développement d'une nouvelle distribution basée sur les eaux souterraines de la vallée de la Marque. Au grand dam de Motte-Bossut, le conseil municipal doit se résoudre à autoriser l'achat d'une troisième machine pour l'usine de Bousbecques afin d'augmenter la capacité de la distribution d'eau de la Lys. En effet le service des eaux est obligé de suspendre les nouveaux abonnements car il n'est plus en mesure de répondre aux demandes, les machines tournent jour et nuit et refoulent à Roubaix quotidiennement 12 000 mètres cubes d'eau de rivière<sup>77</sup>.

#### **Deuxième option : creuser une « mine d'eau »**

Cet échec des recherches effectuées dans la vallée de la Marque laisse place à un projet bien moins conventionnel, qui va occuper les délégués de la commission des eaux et les finances de la ville pendant quelques années. En 1875, alors que le conseiller municipal Junker s'enquiert de l'avancement de la recherche de nouvelles sources d'eau, on lui rétorque que les études pour les eaux de la vallée de la Marque ont été abandonnées, et que l'administration étudie plutôt l'idée de creuser un puits de mine jusqu'à la couche du calcaire carbonifère pour y trouver de l'eau<sup>78</sup>.

La proposition est explicitée par Motte-Bossut lors de la séance suivante. La commission des eaux propose la création d'une « mine d'eau » : cette idée

---

<sup>75</sup>AMR 1D 28, p. 122, séance du conseil municipal du 5 mai 1875.

<sup>76</sup>AMR 1D 28, p. 183-185, séance du conseil municipal du 8 juin 1875.

<sup>77</sup>AMR 1D 28, p. 211-212, séance du conseil municipal du 18 juin 1875, et AMR 1D 28, p. 290-291, séance du conseil municipal du 17 septembre 1875.

<sup>78</sup>AMR 5M 81, séance du conseil municipal du 8 juin 1875.

vient du constat que certains puits de mines doivent être abandonnés car inondés par de grandes quantités d'eau. C'est donc qu'il doit exister très profondément des ressources en eau cachées que la ville pourrait utiliser. Cette mine devrait « être descendue à une profondeur d'au moins cent mètres, et complétée par des galeries horizontales à travers les bancs du calcaire carbonifère d'une longueur suffisante pour recueillir les quantités d'eau nécessaires<sup>79</sup> ». Les membres de la commission des eaux proposent de réaliser ce forage à très grande profondeur à Roubaix même et ils contactent un ingénieur des mines d'Aniche pour le questionner sur la faisabilité de leur projet. Cette option est séduisante pour les industriels qui imaginent pouvoir trouver sous leurs pieds les eaux nécessaires à leurs usines. Ce fantasme n'est finalement qu'un nouvel acte de la course vers les profondeurs que les industriels se livrent, par les forages, depuis le début du siècle – voir section 1.2.4. Pourtant les expériences réalisées précédemment, avant la construction de la distribution des eaux de la Lys, avaient déjà montré que les eaux disponibles dans ces couches inférieures étaient limitées, et que les forages profonds avaient tendance à assécher les couches supérieures, déjà utilisées par une multitude de forages privés. Certains de ces forages privés, comme celui de l'ancien maire et teinturier Constantin Descat, atteignent d'ailleurs déjà la profondeur du carbonifère, mais les industriels parient que les eaux ne se comportent pas de la même manière dans cette couche très compacte par rapport aux couches sableuses, et qu'il faut donc pénétrer la couche par un trou de grand diamètre<sup>80</sup>. Il faut noter que, même en cas de succès de l'expérience, rien n'indique que la ville de Roubaix serait autorisée à exploiter ces eaux à cause du contrat qui la lie à Tourcoing. Toutefois, ce projet onéreux, financé par la mairie, sert de test pour les industriels qui pourraient, s'il s'avérait concluant, le reproduire à leur frais sur leurs propriétés.

L'ingénieur des mines d'Aniche contacté pense que le projet est réalisable et encourage le conseil municipal à le mener à bien. Selon lui, les sondages déjà effectués au niveau du calcaire carbonifère lors de recherches de charbon prouvent que cette couche renferme une quantité importante d'eau. Cepen-

---

<sup>79</sup>AMR 1D 28, p. 211-215, séance du conseil municipal du 18 juin 1875.

<sup>80</sup>AMR 1D 28, p. 327, séance du conseil municipal du 24 septembre 1875.

dant il s'interroge sur l'objectif de ce forage : il se demande si Roubaix recherche des eaux potables ou des eaux industrielles car il ne peut pas garantir la qualité des eaux qui seront trouvées. Cet échange révèle le caractère ambivalent des recherches menées par la ville. Au conseil municipal on appuie sur la nécessité de fournir des eaux potables à la population, et le contrat liant la ville à Tourcoing laisserait peut-être la possibilité d'établir une distribution d'eau potable. Pourtant les recherches sont menées par des industriels, déterminés à trouver de nouvelles eaux pour leurs fabriques<sup>81</sup>.

Les conseillers municipaux n'hésitent pas à investir leurs propres capitaux pour cette expérience. C'est sur un terrain qui appartient au négociant et adjoint au maire Famechon que le forage de grand diamètre est effectué : ce dernier s'engage à vendre le terrain si jamais le sondage est concluant<sup>82</sup>. Cependant la tâche est ardue, et plus d'un an plus tard, Motte-Bossut demande une rallonge budgétaire pour pouvoir continuer le forage entrepris<sup>83</sup>. Au printemps suivant, le sondage a atteint 166 mètres de profondeur avec un petit diamètre. Avant de réaliser une galerie ouverte, les entrepreneurs municipaux doivent juger de la qualité et la quantité des eaux trouvées<sup>84</sup>. Les eaux, quoique « sulfureuses » sont considérées comme propres à la consommation, les conseillers ordonnent donc la réalisation de plusieurs « épuisements ». Il s'agit de vider le puits afin de juger la rapidité à laquelle il se remplit puis répéter l'opération après avoir bétonné le fond du puits pour vérifier, par différence, si les eaux qui remplissent le puits viennent du dessus ou du dessous<sup>85</sup>.

De tels épuisements furent techniquement difficiles à réaliser, car ils nécessitaient de pomper 1 000 mètres cubes par jour à grande profondeur. Plusieurs tentatives furent lancées dans les deux années qui suivirent, et les résultats, quand le débit de pompage fut suffisant, s'avérèrent insatisfaisants et forcèrent l'abandon du projet. Le directeur des travaux municipaux rend à l'été 1880 un long rapport sur cet échec. Il y résume les travaux entrepris et les

---

<sup>81</sup>AMR 5M 81, lettre de l'ingénieur Vuillemin au maire de Roubaix, 24 juillet 1875.

<sup>82</sup>AMR 1D 29, p. 160-161, séance du conseil municipal du 26 mai 1876.

<sup>83</sup>AMR 1D 31, p. 16, séance du conseil municipal du 15 septembre 1877.

<sup>84</sup>AMR 5M 81, rapport du directeur des travaux municipaux, 22 mai 1878.

<sup>85</sup>AMR 5M 81, séance du conseil municipal du 13 décembre 1878.

expériences menées. Il décrit les différentes nappes phréatiques qui existent sous la ville :

On rencontra à 7 mètres de profondeur, la nappe d'eau des puits de Roubaix [...]. À 37 mètres de profondeur on rencontra une seconde nappe aquifère, celles des sables verts où puisent les machines de fabrique. [Le calcaire carbonifère] fut rencontré à 101 mètres de profondeur<sup>86</sup>.

Il déplore que les expériences d'épuisement aient prouvé que l'eau ne remonte pas assez vite et que les « ressources aquifères de ces nappes souterraines sont loin d'être indéfinies<sup>87</sup> ». Ce projet qui a concentré les efforts de la commission des eaux du conseil municipal et les espoirs des industriels de la ville finit lui aussi par être abandonné.

#### **Troisième option : donner concession pour une distribution d'eau potable**

Faute d'avoir trouvé eux-mêmes la bonne solution pour fournir de nouvelles eaux à la ville, les conseillers municipaux décident en 1880 de rédiger un cahier des charges pour une concession d'eau potable. Ils considèrent que la convention qui les lie à Tourcoing leur laisse cette possibilité si l'entreprise concessionnaire ne délivre pas d'eaux industrielles. Déjà dans les années 1850, la ville avait traité avec la Compagnie générale des eaux, mais un certain nombre d'industriels s'étaient opposés à la prise en main de leur service d'eau par une société privée. Pour une distribution d'eau potable, ces mêmes industriels ne sont pas aussi regardants<sup>88</sup>.

De nouveau, la Compagnie générale des eaux échange avec la ville et se déclare intéressée par la concession<sup>89</sup>. À partir de 1881, la compagnie a même son émissaire au conseil municipal en la personne de Émile-André Moreau, ancien directeur des travaux de la ville, désormais salarié de la compagnie

---

<sup>86</sup>AMR 5M 81, Rapport du directeur des travaux municipaux, juillet 1880.

<sup>87</sup>AMR 5M 81, Rapport du directeur des travaux municipaux, juillet 1880.

<sup>88</sup>AMR 5M 81, pièce n°38 cahier des charges pour une distribution d'eau potable 1880.

<sup>89</sup>AMR 5M 81, pièce n°41, projet de distribution d'eau pour la ville de Roubaix, juin 1880.

### 3.2. NOUVELLE DISTRIBUTION : DES EAUX POTABLES...

---

et élu au conseil municipal en 1881. Moreau avait dirigé quelques années plus tôt les sondages dans la vallée de la Marque, dont les échecs ont déjà été rapportés. Malgré leurs suspensions, il reste convaincu que c'est dans ces sous-sols que Roubaix doit chercher de nouvelles eaux. C'est donc dans cette direction que la Compagnie générale des eaux envisage de chercher les eaux à fournir à la ville.

Plusieurs concurrents à la Compagnie générale des eaux manifestent également leur intérêt pour travailler avec la ville de Roubaix. Il s'agit à la fois d'entrepreneurs individuels, comme Du Rieux, ingénieur civil à Lille<sup>90</sup>, et d'autres compagnies comme la Société Lyonnaise des eaux et de l'éclairage<sup>91</sup>, mais aussi de sociétés étrangères comme le service des eaux de Bruxelles<sup>92</sup> ou la Spongy Iron Water Company de Londres<sup>93</sup>.

Cependant c'est bien la Compagnie générale des eaux qui a la préférence de la ville. Et l'ingénieur Moreau défend ardemment son employeur au conseil. Lorsque la commission des eaux émet des doutes sur les eaux de la Marque, dont des savants auraient questionné la potabilité par le passé, mais sur lesquelles Moreau compte, il rétorque :

J'ai eu l'occasion de voir l'un de ces savants, et savez-vous ce qu'il m'a dit ? En fait d'eau nous n'avons bu que du Champagne ! Et cela s'explique par la raison qu'à cette époque, l'adjoint chargé du service des eaux [Motte-Bossut] préconisait une distribution d'eau industrielle par l'Escaut, et qu'il voulait entraver, sinon enrayer, les études d'eau potable dans la vallée de la Marque.

Il s'attaque également à un projet concurrent qui projette de traiter les eaux de la Lys. Selon lui, ces eaux même traitées chimiquement pourraient encore être porteuses de germes de maladies. Il invoque pour cela les travaux de Pasteur, originaire de Lille, selon qui l'eau peut contenir des germes que l'épuration chimique ne détruit pas.

Cependant, la Compagnie générale des eaux, comme ses concurrentes, ne se satisfait pas d'une concession qui se limiterait aux eaux potables et

---

<sup>90</sup>AMR 5M 81, pièce n°51, lettre au maire de Roubaix, 23 juillet 1880.

<sup>91</sup>AMR 5M 81, pièce n°52, lettre au maire de Roubaix, 19 juillet 1880.

<sup>92</sup>AMR 5M 81, pièce n°56, lettre au maire de Roubaix, 6 septembre 1880.

<sup>93</sup>AMR 5M 81, pièce n°71, lettre au maire de Roubaix, 25 août 1881.

domestiques. Elle propose plutôt de racheter le service des eaux de la Lys afin de prendre le contrôle de toute la distribution d'eau des deux villes, mais il faudrait évidemment l'accord de Tourcoing. Par ailleurs, au conseil municipal, des doutes sont soulevés sur l'adjudication, car la ville de Lille fait des gros bénéfices grâce à sa distribution d'eau publique et le préfet conseille à la ville de bien réfléchir avant de réaliser une concession. C'est dans ce sens que s'exprime également la commission des eaux du conseil municipal :

Depuis 1860, l'Industrie de Roubaix s'est considérablement développée, la consommation d'eau a plus que triplé par suite de l'installation des peignages, et elle augmente encore tous les jours.

La suppression des eaux du Canal nous fournit également de nouveaux abonnés<sup>94</sup>.

Pourtant lorsque, neuf mois plus tard, vient le moment du vote sur le projet de faire adjudication d'une distribution d'eau potable, un seul conseiller municipal s'oppose à la concession et soutient la fondation d'un établissement public par la ville<sup>95</sup>. Il s'agit du conseiller municipal Henri Carrette, ouvrier tisseur élu sur la liste de coalition. Il deviendra quelques années plus tard le premier maire ouvrier de France. Suite à ce vote positif, le conseil municipal rédige un cahier des charges pour une concession d'eau potable. Le cahier des charges est, aux dires des conseillers municipaux, rédigé pour la Compagnie générale des eaux. Les négociations avec la compagnie vont jusqu'à la rédaction d'un traité commun qui stipule bien que le concessionnaire a l'interdiction de vendre des eaux pour des usages industriels<sup>96</sup>. Cependant ce traité va se heurter à l'engagement qui lie les villes de Roubaix et Tourcoing.

---

<sup>94</sup>AMR 5M 81, pièce n°71ter, Rapport présenté au conseil municipal par la commission des eaux, 30 septembre 1881.

<sup>95</sup>AMR 1D 137, pp 233 et suivantes, séance du conseil municipal du 16 mai 1882.

<sup>96</sup>AMR 5M 67, projet de traité entre la ville de Roubaix et la Compagnie générale des eaux, 1883.

### 3.2.2 L'opposition de Tourcoing

La Compagnie générale des eaux tente de « rédiger son projet en conséquence des engagements<sup>97</sup> » contenus dans le traité entre Roubaix et Tourcoing. Mais dès novembre 1882, le conseil municipal de Tourcoing émet des réserves sur le projet en cours d'élaboration à Roubaix<sup>98</sup>. Dans un premier temps le conseil municipal de Roubaix décide de passer outre les réserves de Tourcoing<sup>99</sup>.

Mais cette position fait ressurgir des tensions au sein du conseil municipal. Le nouveau cahier des charges présenté est refusé par un ensemble de conseillers municipaux pour des raisons différentes. Certains craignent des procès avec Tourcoing, d'autres trouvent qu'il laisse trop de latitude à la compagnie concessionnaire sur les moyens de trouver de l'eau potable, sans garantie de succès. Surtout, les conseillers ne veulent finalement pas que la nouvelle distribution ne s'occupe que d'eaux potables et souhaitent que les industriels qui ont besoin d'une eau de bonne qualité puissent également en avoir, en contradiction claire avec la convention qui lie Roubaix à Tourcoing<sup>100</sup>.

Pendant une courte période, le conseil municipal cherche à trouver un moyen de mettre un terme à la convention de 1859 sur le service des eaux de la Lys<sup>101</sup>. Mais un avocat contacté pour évaluer la convention informe la ville que toute dénonciation de la-dite convention entraînerait un procès et de lourds dommages et intérêts à payer par Roubaix ainsi qu'une perte de la distribution des eaux de la Lys. Le conseil municipal accepte alors qu'il est contraint de trouver une voie d'entente avec Tourcoing<sup>102</sup>. Ces différentes problématiques font durer les discussions et agacent la Compagnie générale des eaux : cette dernière estime que les risques sont importants d'investir à Roubaix sans un consensus au sein des classes dirigeantes des deux ag-

---

<sup>97</sup>AMR 5M 81, pièce n°77, lettre au maire de Roubaix, 16 juin 1882.

<sup>98</sup>AMR 1D 137, p. 745, séance du conseil municipal du 10 novembre 1882.

<sup>99</sup>AMR 1D 138, p. 69-70, séance du conseil municipal du 19 janvier 1883.

<sup>100</sup>AMR 1D 138, p. 147-169, séance du conseil municipal du 13 février 1883.

<sup>101</sup>AMR 5M 83, délibération du conseil municipal de Roubaix du 13 avril 1883.

<sup>102</sup>AMR 1D 138, p. 299-313, Consultation de maître Basquin 15 mars 1883.

glomération et finit, en 1883, par retirer son offre<sup>103</sup>. C'est donc contraints par la convention qui les lie que les deux conseils municipaux de Roubaix et Tourcoing vont se décider à aborder ensemble les questions : des limites de la distribution des eaux industrielles de la Lys, et du besoin d'eaux potables pour les populations des deux villes. La préfecture impulse la création d'une commission « en vue de rechercher le meilleur moyen d'alimenter d'eau potable les villes de Roubaix et Tourcoing<sup>104</sup> ». Elle se réunit de nombreuses fois en 1884. La composition de cette commission permet de noter un changement par rapport aux pratiques des décennies précédentes. Elle est composée de six ingénieurs, nommés par la préfecture et les villes et non plus d'industriels conseillers municipaux comme cela aurait été le cas auparavant. Elle étudie de nombreux projets concurrents, comme ceux déjà relatés, et propose en conclusion une solution peu évoquée jusqu'alors : celle d'utiliser pour l'eau potable de Roubaix et Tourcoing les eaux de la nappe souterraine du bassin de la Scarpe, au sud du bassin de la Marque, lui-même au sud de Roubaix. La distribution de la Lys serait conservée pour l'usage des grandes usines qui consomment plus de 50 mètres cubes par jour et qui se satisfont de la qualité de ces eaux. Le coût total du projet est estimé à quatre millions et demi de francs et serait partagé entre les deux villes<sup>105</sup>.

Cette solution vise donc à compléter le service des eaux commun qui existe déjà entre les deux villes, et à créer un réseau d'eaux potables parallèle, plus large que celui de la Lys, afin que toutes les rues soient desservies. Ce réseau pourrait par ailleurs être ouvert aux industries, ce qui est une revendication des conseillers et industriels qui ne veulent pas que les villes investissent pour un simple réseau domestique. Le projet travaillé propose des prix dégressifs afin que les industriels puissent bénéficier de cette nouvelle eau au meilleur prix. Auguste Binet le directeur du service des eaux de Roubaix-Tourcoing propose le tarif suivant :

---

<sup>103</sup>AMR 5M 81, pièce n°81, lettre au maire de Roubaix, 8 septembre 1882 et AMR 5M 81, pièce n°83 et 84, lettre au maire de Roubaix, 2 août 1883.

<sup>104</sup>AMR 1D 140, p. 160, séance du conseil municipal du 27 mars 1885 citant l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1883.

<sup>105</sup>AMR 5M 83, pièce n° 20, conclusion de la commission nommée en décembre 1883, 24 janvier 1885.

Consommations de 5 hectolitres, minimum par jour industriel : 2ct l'hectolitre

Consommations de 5 hectolitres à 5 mètres cubes : 15 ct le m.c.

Consommations de 5 à 50 mètres cubes : 12 ct le m.c.

Consommations de 50 à 100 mètres cubes : 9 ct le m.c.

Consommations au dessus de 100 mètres cubes : 8 ct le m.c.

Les petits consommateurs seraient autorisés à grouper leurs abonnements par courées afin que leur consommation atteigne la quantité minimum imposée<sup>106</sup>.

Le principe de cette nouvelle distribution commune est adopté lors de la séance du conseil municipal de Roubaix du 19 mars 1886. Il faut pourtant attendre encore une décennie pour que cette distribution soit effectivement construite et mise en service<sup>107</sup>.

### 3.2.3 Une nouvelle distribution sous pression de la pénurie (1886-1996)

Bien que les travaux de la nouvelle distribution ne soient pas encore lancés, le conseil municipal autorise le service municipal des eaux à faire souscrire des abonnements pour le futur service d'eau potable dès juin 1886<sup>108</sup>. Afin de faire la publicité de ce futur service, le conseil décide d'offrir aux premiers souscripteurs le raccordement prioritaire et gratuit au réseau. Entre août et septembre, 82 personnes souscrivent un abonnement : parmi eux tous les grands industriels de la ville. La liste des souscripteurs montre bien que beaucoup comptent sur cette distribution pour compléter, voire remplacer, leur consommation d'eau de la Lys<sup>109</sup>. Ce projet, qui est présenté comme une distribution « d'eau potable », est donc en premier lieu investi par les intérêts industriels de la ville qui devront alors être les premiers reliés au réseau.

Malgré la souscription de ces premiers abonnements, des détails techniques de la distribution tels que le lieu exact des forages, leurs profondeurs

---

<sup>106</sup>AMR 5M 83, pièce n°31/1, avis du directeur du service des eaux, 18 juin 1885.

<sup>107</sup>AMR 5M 83, pièce n° 49, séance du conseil municipal du 19 mars 1886.

<sup>108</sup>AMR 5M 83, pièce n°60, arrêté approuvé le 7 juin 1886.

<sup>109</sup>AMR 5M 90, pièces n° 116 et 117, liste des premières demandes d'abonnements.

ou leurs nombres ne sont même pas encore arrêtés. Des premiers budgets exploratoires sont votés par les deux communes pour des forages expérimentaux qui sont censés permettre de juger des débits d'eau sur lesquels le service pourrait compter. Grâce à deux puits différents à quelques centaines de mètres l'un de l'autre, les ingénieurs souhaitent étudier l'impact d'un pompage intensif dans un forage sur le niveau des eaux dans l'autre<sup>110</sup>.

Le 18 février 1887, le manufacturier et conseiller municipal Alexandre Vinchon rapporte au conseil municipal que des eaux potables abondantes ont été trouvées dans les sous-sols du territoire de Pecquencourt. Cette petite commune rurale se trouve à une dizaine de kilomètres à l'est de Douai, au bord de la Scarpe canalisée. Elle se situe à plus de 40 kilomètres au sud de l'agglomération de Roubaix et Tourcoing, séparée de cette dernière par le bassin de la Marque, et par les collines autour de Mons-en-Pévèle. Les villes ont fait effectuer à leurs frais neuf sondages et les maires de Roubaix et Tourcoing accompagnés d'une délégation sont allés visiter les forages. Les ingénieurs résument ainsi les travaux qui sont à réaliser :

- 1° captation de 15 000 mètres cubes par un chapelet de forages  
[...]
- 2° Emplacement de la captation et de l'usine élévatoire à Pecquencourt-Anhiers ;
- 3° Réservoir d'arrivée aux Bonnets, plateau situé sur le territoire de Mouvaux à égale distance de Roubaix et Tourcoing<sup>111</sup>

Le consensus sur les capacités de la nappe phréatique de la Scarpe à répondre aux besoins en eaux potables des deux grandes villes n'est pas encore total pour autant. Certains délégués de la commission mixte des eaux se demandent si un pompage quotidien ne risque pas de la vider. D'autres au contraire assurent qu'il serait possible de prendre jusqu'à 40 000 mètres cubes par jour sans que le niveau de la nappe ne baisse. Malgré les doutes, les conseils municipaux des deux villes se sentent obligés d'avancer car une nouvelle fois à partir de 1887, l'eau manque sévèrement pour les industries de Roubaix et de Tourcoing.

---

<sup>110</sup>AMR 5M 83, pièce n° 73, délibération du conseil municipal du 30 juillet 1886 et AMR 5M 68, commission mixte des eaux, 9 septembre 1886.

<sup>111</sup>AMR 1D 142, p. 85-89, rapport de Vinchon au conseil municipal le 18 février 1887.

### 3.2. NOUVELLE DISTRIBUTION : DES EAUX POTABLES...

---

En dépit des augmentations successives de la capacité de la distribution des eaux de la Lys, les plaintes des industriels sur la disponibilité des eaux se multiplient en 1887. Les débits maxima sont atteints, et les réservoirs, remplis toutes les nuits, sont vides le soir venu. Au point que le directeur du service des eaux écrit au maire que « deux jours sans pluie et de chaud soleil [suffisent] pour nous mettre à sec<sup>112</sup>. »

Dans une lettre au maire, Alfred Motte explique qu'il a dû organiser le travail de nuit dans sa teinturerie « dans le but d'opérer le rinçage pendant la nuit des pièces teintes le jour pour profiter d'une plus grande quantité d'eau ». Un tel témoignage informe sur l'impact de ces conditions hydrographiques jusque dans l'organisation-même du travail dans les usines de Roubaix. Sa lettre au maire a également une valeur prescriptive : il affirme que « le programme de l'administration doit donc être d'aviser sans retard aux moyens de pourvoir la ville d'une quantité d'eau beaucoup plus considérable.<sup>113</sup> ». Alfred Motte, plus gros consommateur d'eau de la ville, n'est pas le seul à se plaindre. Rien que sur le mois de mai 1887, en plus d'Alfred Motte, le service des eaux reçoit des lettres de l'ancien maire Ernoult-Bayart mais également de : Lepoutre, teinturier, Dubus & Coget, teinturiers, Emile Roussel, teinturier, Lemaire & Dillies, filateur et teinturiers.

Pour remédier à cette nouvelle situation la ville a une nouvelle fois recours au canal. Seulement sept ans après que l'État soit parvenu à imposer une suspension totale des prises d'eau dans la voie de navigation – voir section 3.1.2 – la mairie parvient à obtenir l'autorisation de construction d'une usine temporaire de pompage des eaux du canal, gérée par la municipalité, qui vient apporter des eaux supplémentaires au réseau des eaux de la Lys. Initialement temporaire, cette usine de pompage sera tolérée par l'État jusqu'à la mise en route de la nouvelle distribution d'eau potable<sup>114</sup>.

Ce nouvel usage du canal, désormais propriété de l'État donne un argument de plus aux villes pour obtenir de la part de la préfecture la déclaration d'utilité publique pour cette nouvelle distribution<sup>115</sup>. Cette déclaration est

---

<sup>112</sup>AMR 5M 69, lettre du directeur du service des eaux au maire, 11 juin 1887.

<sup>113</sup>AMR 5M 69, lettre d'Alfred Motte au maire, 31 mai 1887.

<sup>114</sup>AMR 5M 70, compte-rendu de la commission mixte des eaux, 13 janvier 1888.

<sup>115</sup>AMR 5M 70, compte-rendu de la commission mixte des eaux, 1<sup>er</sup> février 1888.



Source : AMR 5M 86, pièce n°87, plan de la distribution d'eau potable. Emplacement de l'usine d'Anchin, sur le territoire de Pecquencourt, le long de la Scarpe à proximité de la commune de Vred.

FIG. 3.3 : Usine de Pecquencourt, carte avant-projet, 1887

délivrée malgré les doutes restants sur la capacité de la nappe de la Scarpe à satisfaire les besoins de Roubaix et Tourcoing en plus des utilisations locales qui existent déjà. Le projet des villes de Roubaix et Tourcoing s'élève à plus de 6 millions de francs dont plus de la moitié pour les canalisations qui doivent ramener les eaux à plus de 40 kilomètres et les distribuer dans les deux villes<sup>116</sup>. Les forages et l'usine de pompage sont fixés à Pecquencourt, plus exactement au lieu-dit d'Anchin sur la rive nord de la Scarpe canalisée. Après un temps d'examen à la préfecture et au ministère, le projet est validé par un décret ministériel en juin 1891. Les villes sont alors autorisées à prescrire l'emprunt élevé nécessaire à la réalisation des travaux<sup>117</sup>.

À Roubaix, la souscription de l'emprunt se fait en 1892, année qui correspond aussi à l'entrée en fonction du premier maire ouvrier de France, Henri Carrette. Il succède à l'industriel Julien Lagache. Celui qui, seul, s'était opposé au projet d'adjudication privée du réseau de distribution d'eau potable prend en main ce chantier d'envergure. Lagache évoque l'importance de ce chantier lors de son discours de passation :

<sup>116</sup>AMR 5M 70, séance du conseil municipal du 6 avril 1888.

<sup>117</sup>AMR 5M 86, pièce n° 86/1, décret ministériel du 20 juin 1891.

### 3.2. NOUVELLE DISTRIBUTION : DES EAUX POTABLES...

---

Permettez-moi de recommander à votre sollicitude particulière, le projet de distribution d'eau potable. Ce projet, d'une importance capitale pour Roubaix, tant au point de vue de la santé publique que du développement de l'industrie, vient, après huit années d'études et de démarches, d'entrer dans la période d'exécution. Il vous appartiendra de prendre les dispositions pour en assurer la réalisation complète à brève échéance<sup>118</sup>.

C'est par la suite en tant que président de la Chambre de commerce de Roubaix<sup>119</sup> que Julien Lagache continuera à porter la parole des industriels auprès de la municipalité, à la fois pour obtenir l'augmentation de la capacité de la distribution des eaux de la Lys et pour la réalisation de la nouvelle distribution d'eau potable<sup>120</sup>. L'emprunt pour la distribution des eaux potables par les deux villes est réalisé en 1893, il s'élève à 6 millions 280 milles francs, c'est l'emprunt le plus conséquent jamais réalisé par ces villes jusqu'alors.

Les travaux, qui sont d'envergure, sont réalisés en plusieurs années. Pendant ce temps, les villes s'entendent sur un règlement commun<sup>121</sup>. Elles décident que le tarif doit être le même pour les deux eaux, l'eau potable et l'eau de la Lys. Elles conservent un tarif dégressif qui favorise amplement les plus grands industriels.

Consommation de 0 à 1,5 m.c. par jour, 20 ct le m.c.  
Consommation de 1,5 m.c. à 5 m.c., 18 ct le m.c.  
Consommation de 5 m.c. à 50 m.c., 14 ct le m.c.  
Consommation de 50 m.c. à 100 m.c., 8 ct le m.c.  
Consommation au dessus de 100 m.c., 7 ct le m.c.<sup>122</sup>

En revanche, afin que toutes les usines ne basculent pas sur le réseau des eaux potables qui fournirait des eaux de meilleure qualité, les villes décident aussi que nul ne pourra puiser à la conduite d'eau potable une quantité supérieure à cinquante mètres cubes<sup>123</sup>.

---

<sup>118</sup>AMR 1D 147, p. 284, séance du conseil municipal du 15 mai 1892, discours de passation de Lagache.

<sup>119</sup>La Chambre de commerce de Roubaix est le nouveau nom de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix à partir de 1872, voir Archives de la Chambre de commerce de Roubaix, tome 1, p. 4.

<sup>120</sup>AMR 5M 72, adresse de la Chambre de commerce de Roubaix au maire, 12 mai 1893.

<sup>121</sup>AMR 1D 150, p. 551-576, séance du conseil municipal du 15 novembre 1895.

<sup>122</sup>AMR 5M 74, règlement du service des eaux au 5 novembre 1895.

<sup>123</sup>Ibid.

Dix ans après la souscription des premiers abonnements, la distribution d'eau de source est mise en service en avril 1896. Roubaix doit raccorder en priorité les premiers souscripteurs, les plus grands industriels. Cette situation ne manque d'ailleurs pas de soulever quelques plaintes de la part des habitants des quartiers ouvriers qui restent encore quelques temps privés de ces eaux potables alors même que des usines déjà alimentées par le réseau de la Lys sont raccordées rapidement<sup>124</sup>.

★  
★ ★

Cette période illustre parfaitement la manière dont la bourgeoisie industrielle est parvenue à assujettir l'institution municipale<sup>125</sup>. En faisant planer le doute sur les objectifs des recherches des eaux, les industriels font financer de larges expérimentations dont la finalité est l'augmentation de la disponibilité de l'eau à des fins industrielles. Les finances municipales servent aussi à indemniser les victimes des dommages causés par les recherches d'eau qui sont effectuées dans la région. Par l'intermédiaire de la municipalité, la bourgeoisie industrielle met ainsi en place des pratiques de silenciation des contestations qui s'opposent à l'extension de son appropriation de l'hydrographie.

Cette distribution des eaux potables, ou des eaux de source, est très rapidement intégrée dans le fonctionnement du complexe industriel. Dès 1897, beaucoup d'industries se tournent vers l'eau de source plutôt que l'eau de rivière, et le service des eaux craint dès 1897 que l'installation ne suffise bientôt plus<sup>126</sup>. La forme qu'a prise cette distribution a donc été fortement déterminée par l'héritage de l'accord entre Roubaix et Tourcoing pour les eaux de la Lys, qui a contraint les deux villes à trouver une solution technique commune.

---

<sup>124</sup>AMR 5M 91, pièces n°32 et 53, lettres des habitants des rues Vauban et de la chaussée.

<sup>125</sup>Cette analyse est inspirée de la relecture des travaux de Galbraith et Veblen par Laurent Gayer dans l'introduction de son ouvrage sur le capitalisme textile au Pakistan. Il parle pour sa part de la capacité des capitalistes à « former l'État pour eux-même » : Laurent GAYER, *Le capitalisme à main armée - Caïds et patrons à Karachi*, CNRS éditions, 2023, p. 16.

<sup>126</sup>AMR 1D 152, p. 228, séance du conseil municipal du 11 juin 1897.

Bien que cette distribution ait été qualifiée de distribution d'« eau potable », elle a été avant tout mis au service des industrielles et de l'activité textile. Elle est bien l'une des infrastructures structurantes construites pour sécuriser l'accès à l'eau des usines de l'agglomération.

### **3.3 Nouvelle hydrographie : formes, résistances, et bénéficiaires**

L'infrastructure de pompage des eaux souterraines de la vallée de la Scarpe, aussi nommée distribution d'« eau potable » ou d'« eau de source » est inaugurée en 1896. Adjointe à la distribution d'eau de la Lys et aux deux canaux, elle redessine à nouveau l'hydrographie, non seulement de l'agglomération de Roubaix, mais aussi de toute la région.

Cette partie traite des usages et des rapports à cette nouvelle hydrographie. Elle revient tout d'abord sur la véritable course aux volumes qu'ont entreprise les industriels et les conseils municipaux en chiffrant plus précisément l'augmentation des consommations d'eau à Roubaix. Ensuite, pour mieux comprendre la forme que prennent ces consommations dans la ville de Roubaix, elle se concentre sur la part et le rôle des gros consommateurs, puis sur la consommation domestique. Enfin elle montre comment cette nouvelle hydrographie impacte aussi fortement les territoires en dehors de l'agglomération, et ce que mettent en place industriels, administrations municipales et préfectorale, pour faire taire les plaintes qui s'élèvent contre leur politique d'accaparement de la ressource en eau.

#### **3.3.1 L'augmentation répétée de la capacité des aménagements**

Comme cela a été amplement documenté précédemment, la politique hydrique de la municipalité de Roubaix a été guidée, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, par un objectif principal : fournir autant d'eau que possible aux usines. Cette constatation fait de la consommation d'eau, au même titre que

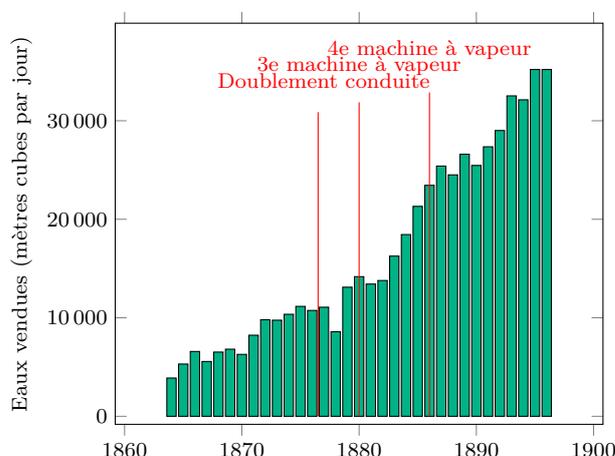
celle du fer ou du charbon, un des meilleurs outils pour analyser le développement industriel de la ville. La construction de la distribution de la Lys devait, dans les années 1860, mettre la ville à l'abri du besoin. Pourtant cette dernière s'est trouvée régulièrement saturée, et le développement de l'industrie n'a pu se faire qu'avec un usage plusieurs fois négocié des eaux du canal, puis grâce à la nouvelle distribution des eaux potables. Au-delà de ces aménagements structurants, la disponibilité en eau a également requis un ensemble de travaux indispensables qui ont permis progressivement d'augmenter les volumes mis à la disposition des usagers de la ville : canalisations, réservoirs, machines élévatoires, vannes etc. Cette partie renseigne ainsi sur l'ampleur des aménagements entrepris tout au long de la période au frais de la municipalité. Pour illustrer ce développement, deux graphiques sont proposés. Le premier, la figure 3.4 retrace les quantités d'eau de la Lys distribuées dans les deux villes. Le second, la figure B.2.6, est une compilation des quantités d'eau vendues à Roubaix par le service intercommunal des eaux en fonction de leurs différentes provenances. Cette compilation ne prend pas en compte les eaux utilisées par les industriels grâce à leurs forages individuels, pratique qui se généralise une nouvelle fois au tournant du XX<sup>e</sup> siècle grâce à de nouvelles méthodes de forages – pour une quantification du manque à gagner créé par les forages pour le service des eaux, voir figure B.2.10.

### **Développement du réseau de la Lys**

La quantité d'eau de la Lys distribuée aux villes de Roubaix et Tourcoing ne cesse de croître entre l'inauguration du service en 1863 et 1896, ouverture de la distribution d'eau potable. Cette quantité double une première fois entre 1865 et 1872, une deuxième fois entre 1872 et 1884 et une dernière fois entre 1884 et 1896, soit une croissance moyenne de 7% par an soutenue pendant 32 ans – voir figure 3.4.

Pour soutenir cette augmentation, de nombreux travaux sont entrepris tout au long de la période car l'infrastructure telle qu'elle existe lors de son inauguration est rapidement insuffisante. Les premières plaintes sur les carences du service des eaux apparaissent dès les années 1870, moins d'une

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...



Source : Chiffres rassemblés à partir du fond du service des eaux AMR 5M 64 à 80.

Lecture : En 1880 la troisième machine à vapeur a été mise en route à Bousbecques et le service des eaux a vendu à Roubaix et Tourcoing en moyenne 14 200 mètres cubes d'eau par jour industriel (300 jours par an).

FIG. 3.4 : Développement du réseau d'eau de la Lys, eau vendue dans les deux villes en mètres cubes par jour (1864-1913)

décennie après l'inauguration. Malgré les contestations contre la qualité et la provenance de ces eaux, le conseil municipal est forcé de reconnaître qu'il n'est pas en mesure de fournir des eaux d'une autre provenance aux industriels, il convient donc en mars 1874 de doubler la conduite d'acheminement des eaux de la Lys<sup>127</sup>. Les travaux sont importants et la deuxième conduite de 60 centimètres de diamètre est mise en service en janvier 1877<sup>128</sup>. Ce développement des conduites des eaux de la Lys s'accompagne également d'une multiplication des machines à vapeur de pompage à l'usine de Bousbecques. En 1879 une troisième machine à vapeur est mise en route<sup>129</sup>.

Malgré ces travaux, le service est de nouveau saturé en quelques années. Les industriels les plus consommateurs interpellent le conseil municipal, comme le peigneur Amédée Prouvost qui, par plusieurs lettres, signale au maire « les graves inconvénients que cause à son industrie l'insuffisance du

<sup>127</sup>AMR 1D 29, p. 105-106, séance du conseil municipal du 3 mars 1876.

<sup>128</sup>AMR 5M 66, Service municipal des eaux, rapport du directeur, exploitation de 1877.

<sup>129</sup>AMR 1D 32, p. 384, séance du conseil municipal du 12 février 1880.

débit des eaux de la Lys<sup>130</sup> ». Il enjoint le conseil à prendre des dispositions. Le conseil municipal accepte, en 1885, de financer l'achat d'une quatrième machine à vapeur<sup>131</sup>. Elle est fonctionnelle à partir de juin 1886.

Malgré cette installation, le directeur du service des eaux informe de la situation critique dans laquelle se trouve la distribution et des plaintes que le service reçoit par les industriels :

Je crois devoir vous déclarer que les jeudi, vendredi et samedi matin, 1, 2 et 3 juillet, nos trois machines, ayant fonctionné toute la nuit, n'étaient pas parvenues à remplir nos réservoirs et que, comme toujours, les plaintes pleuvaient dru à la direction des Eaux, sans que le soussigné ait le moyen de remédier à la situation<sup>132</sup>.

Ces industriels affirment qu'ils ne peuvent pas attendre l'installation des eaux potables<sup>133</sup>. C'est dans ce contexte qu'ils parviennent à obtenir l'installation de l'usine de secours de pompage dans le canal<sup>134</sup> – voir section 3.2.3. Cette usine de secours impose à l'administration préfectorale la mise en place d'un service de nuit à l'usine élévatoire de Saint-André qui alimente le canal de Roubaix depuis la Deûle afin que cette dernière puisse pourvoir à la fois aux besoins de la navigation et à ceux des industriels. Cette utilisation, censée initialement être temporaire, est prorogée plusieurs fois jusqu'à l'inauguration de la distribution d'eau potable<sup>135</sup>.

Après l'élection de la municipalité ouvrière en 1892, la Chambre de commerce de Roubaix, présidée par l'industriel et ancien maire vaincu Julien Lagache, réclame une troisième conduite et une cinquième et sixième machine à vapeur pour augmenter la distribution des eaux de la Lys. Alors que le débit théorique disponible pour les eaux de la Lys est de 48 000 mètres cubes par jour avec le matériel installé, la Chambre de commerce demande

---

<sup>130</sup>AMR 5M 68, lettre de Amédée Prouvost au maire le 5 juillet 1885.

<sup>131</sup>AMR 5M 68, devis et cahier des charges, approuvé le 1er août 1885.

<sup>132</sup>AMR 5M 68, rapport du directeur Binet, 1886.

<sup>133</sup>AMR 58 68, pétition des industriels du 30 août 1886.

<sup>134</sup>AMR 5M 68, décision du ministre du 1er octobre 1886.

<sup>135</sup>AMR 7O 45, pièce n°109, lettre du maire au préfet, juin 1892 et AMR 7O 45, pièce n°115, lettre du ministre des Travaux publics au préfet du Nord, 27 décembre 1893.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

de porter ce débit à 100 000 mètres cubes<sup>136</sup>. Ce projet de doublement du service intercommunal des eaux de la Lys est également porté par Eugène Motte, fils et successeur d'Alfred Motte, et qui va prendre la place de son oncle Louis Motte-Bossut dans la politique roubaisienne.

La municipalité ouvrière ne donne pas suite à cette demande et préfère mener à bien les onéreux travaux de la distribution d'eau potable.

#### Les réservoirs, publics et privés

En plus des capacités des distributions, la construction de réservoirs est une autre pièce centrale pour la sécurisation de cette hydrographie industrielle. Les réservoirs ont deux objectifs : pouvoir interrompre la distribution quelques temps en cas de problème, mais aussi et surtout, pouvoir accumuler de l'eau pendant la nuit pour les jours où la demande dans la journée excède la capacité de la distribution. Pendant les années 1880, les industriels font construire des réservoirs individuels dans de nombreuses usines afin d'accumuler chaque nuit le plus d'eau possible pour l'utiliser au matin.

Le service des eaux construit également des réservoirs publics pour la distribution des eaux de la Lys. Deux premiers réservoirs ont été construits lors de l'ouverture de la distribution de la Lys en 1863 : le réservoir des Francs, à Tourcoing, d'une capacité de 2 000 mètres cubes, et un autre à Roubaix dans le quartier du Fontenoy d'une capacité de 1 400 mètres cubes. Une seconde cuve est adjointe au réservoir du Fontenoy en 1880 ce qui porte sa capacité à 3 000 mètres cubes<sup>137</sup> – voir figure D.1.1.

En 1884, le conseil municipal veut faire construire deux réservoirs supplémentaires et fait voter à cet effet un budget de 100 000 francs<sup>138</sup>. Les ingénieurs choisissent le hameau du Huchon, point culminant de la ville, pour ce réservoir et y achète un terrain en 1885<sup>139</sup>. Le premier réservoir du Huchon est construit en 1887. Quelques années plus tard, en 1892 le directeur du service des eaux Auguste Binet est chargé d'y adjoindre deux nouveaux

---

<sup>136</sup>AMR 5M 72, Étude d'un projet de Matériel élévatoire de 100 000 mètres cubes.

<sup>137</sup>AMR 1D 33, p. 18, séance du conseil municipal du 5 mars 1880.

<sup>138</sup>AMR 1D 139, p. 223, séance du conseil municipal du 20 août 1884.

<sup>139</sup>AMR 1D 140, p. 72, séance du 13 février 1885.

réservoirs<sup>140</sup>. Il choisit de construire des réservoirs en forme de champignon, mais les calculs de résistances s'avèrent erronés et une des cuves s'effondre lors de sa mise en eau<sup>141</sup>. L'accident fait cinq victimes et il faut attendre 1902 pour que le réservoir effondré soit remplacé<sup>142</sup> – voir figure D.1.3. Ces réservoirs sont utilisés pour le réseau des eaux de la Lys.

Pour le réseau des eaux potables, le service fait également construire un réservoir à Mons-en-Pévèle. Cette commune, à mi-chemin entre l'usine d'Anchin et Roubaix, est tout de même située à plus de 20 kilomètres au sud de l'agglomération. Elle constitue le point culminant de la canalisation des eaux potables et est donc choisie lors de la construction de cette dernière en 1894 pour abriter un réservoir de 8 500 mètres cubes en deux compartiments<sup>143</sup>. Cet impressionnant bâtiment est construit au point culminant de la commune, son aspect ressemble à une forteresse médiévale et marque la puissance du complexe industriel de Roubaix-Tourcoing, même si loin de l'agglomération.

Enfin le service des eaux fait construire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sur le territoire de Mouvaux au Mont-des-Bonnets un réservoir d'une capacité de 14 000 mètres cubes. Cette construction a lieu malgré la contestation des propriétaires du terrain choisi et de la mairie de Mouvaux dont la commune ne peut pas profiter de l'eau potable<sup>144</sup>. Le réservoir possède plusieurs cuves et doit servir à la fois aux eaux de la Lys et aux eaux potables<sup>145</sup> – voir figure D.1.2.

La construction de ces réservoirs a été centrale pour sécuriser l'approvisionnement en eau de l'agglomération. Leur localisation, qui est visible sur le plan donné figure A.2.3, a structuré l'hydrographie de l'agglomération. À l'exception des réservoirs du Fontenoy, toutes ces infrastructures sont encore

---

<sup>140</sup>AMR 5M 71, service municipal des eaux séance du 14 avril 1892.

<sup>141</sup>AMR 1D 149, p. 192, séance du conseil municipal du 13 avril 1894.

<sup>142</sup>Béatrice AUXENT, *Les réservoirs d'eau de la métropole lilloise 1860-1930*, Association C. Dieudonné, Neuville-en-Ferrain, 1995.

<sup>143</sup>AMR 3D 10, rapport du maire de l'année 1899, p. 123.

<sup>144</sup>AMR 1D 150, p. 535, séance du conseil municipal du 15 novembre 1895 et AMR 1D 152, p. 410, séance du conseil municipal du 12 novembre 1897.

<sup>145</sup>Plusieurs fois agrandi au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le réservoir des Bonnets propose aujourd'hui (2023) une capacité de 26 600 mètres cubes et est le plus important de l'agglomération lilloise.

utilisées au XXI<sup>e</sup> siècle.

#### 3.3.2 Les gros consommateurs

Le service commun des eaux de Roubaix et Tourcoing a été construit avant tout comme un outil industriel. Si la constatation est criante pour la distribution des eaux de la Lys, elle est tout aussi vraie pour celle des eaux potables. Cette affirmation est appuyée par les chiffres de la répartition de la consommation de l'eau dans la ville de Roubaix. Les données proposées ci-dessous permettent à la fois de constater la place de la consommation industrielle, mais également la prépondérance de quelques fabriques dans la consommation totale, car le domaine le plus gourmand en eau, le peignage est celui où l'activité est la plus concentrée.

#### Répartition des eaux de la Lys

En 1872, huit années après l'ouverture des eaux de la Lys, le poids des principaux consommateurs de cette eau dans la ville de Roubaix peut être évalué. Le service compte dans la ville 287 concessions. Ces abonnés sont uniquement des propriétaires d'industries ou des établissements publics. Pourtant parmi eux, un très petit nombre aspire la plus grande part des eaux qui sont ramenées à la ville. Ces quelques gros consommateurs sont à la tête des peignages mécaniques de laine, au nombre de onze dans la ville en 1872<sup>146</sup>. Ces peignages utilisent de grandes quantités d'eau pour nettoyer et démêler les laines brutes qui arrivent à Roubaix en train ou en bateau depuis le monde entier. La figure B.2.8 donne la consommation et le prix payé par les six principaux consommateurs d'eau de la Lys cette année là. Pour son peignage, Amédée Prouvost engloutit pas moins de 1763 mètres cubes d'eau par jour. Ces six premiers consommateurs consomment 63% des eaux ramenées de la Lys jusqu'à Roubaix.

Quinze années plus tard en 1887, le nombre d'abonnés et la quantité d'eau distribuée a augmenté – voir figure B.2.6 – mais la répartition n'a guère changé. Seuls vingt abonnés consomment plus de 50 mètres cubes par

---

<sup>146</sup>AMR 3D 2, rapport du maire pour l'année 1872.

jour industriel, et ils engloutissent à eux seuls 92% de l'eau ramenée de la Lys. Les plus gourmands d'entre eux restent les peignages d'Augustin Morel, Amédée Prouvost et le peignage et la teinturerie d'Alfred Motte<sup>147</sup>.

En 1896, à la veille de l'ouverture des eaux potables, alors qu'il y a désormais 961 abonnés au service à Roubaix, la consommation a encore augmenté et la répartition est semblable. Deux industriels engloutissent 26% des eaux ramenées à Roubaix, et consomment plus de 2 000 mètres cubes par jour. Les vingt-deux principaux consommateurs utilisent plus de 200 mètres cubes par jour, et s'accaparent 72% des eaux de la ville <sup>148</sup>.

### Répartition des eaux potables

Les premiers clients connectés au réseau des eaux de la Lys sont ceux qui, dès 1886, s'étaient engagés à souscrire un abonnement. À l'exception de quelques propriétaires de maisons ouvrières, il s'agit très majoritairement d'industriels qui pour la plupart étaient déjà reliés aux eaux de rivière. Le règlement, adopté par la municipalité ouvrière, interdit à un consommateur d'utiliser plus de 50 mètres cubes d'eau de la Lys par jour. Cette précaution est prise afin que l'ensemble des industriels, en particulier les gros consommateurs, ne se tournent pas vers les eaux potables et abandonnent les eaux de rivière, ce que le réseau ne pourrait pas supporter. Cette disposition laisse en revanche toute latitude aux industriels consommant moins de 50 mètres cubes d'eau par jour de faire leur transition vers l'eau potable. Cette quantité est en effet largement suffisante pour les utilisateurs de machines à vapeur par exemple. Certains n'hésitent pas à jouer sur les deux tableaux : pour leur teinturerie les fils d'Alfred Motte utilisent leur quota d'eau potable pour faire dégorger les couleurs les plus claires et les eaux de la Lys pour les autres.

En 1902, 139 consommateurs utilisent plus de 5 mètres cubes d'eau potable par jour, il s'agit très clairement d'un usage industriel. Neuf d'entre eux sont même au dessus des 50 mètres cubes, maximum théoriquement autorisé, car leurs rues ne sont pas pourvues de canalisation d'eau de rivière. À cette date, ces 139 industriels consomment tous ensemble 750 000 mètres cubes

---

<sup>147</sup>AMR 5M 85, plan et consommateurs du réseau des eaux de la Lys, 1887.

<sup>148</sup>AMR 5M 75, compte budgétaire du service des eaux 1896.

d'eau potable élevée depuis la vallée de la Scarpe, soit près des trois quarts de l'eau de source ramenée à Roubaix<sup>149</sup>.

#### Un levier économique et politique

Loin d'être un outil de contrôle de la municipalité sur l'activité industrielle, cette très forte consommation de quelques industriels est utilisée par ces derniers comme un moyen de pression économique sur la politique municipale.

En 1888 Albert Motte, qui a pris avec son frère Eugène les rênes du groupe Alfred Motte et Cie, s'adresse au maire et liste ainsi les dépenses faites par leur groupe en 1887 en eau de la Lys : 124 000 francs pour la teinturerie et l'apprêts, 33 000 pour le peignage, en comparaison les tissages et filatures de leurs cousins n'ont dépensé qu'entre 700 et 1600 francs. Ils demandent la baisse du prix des eaux qui rend la pratique de la teinture non concurrentielle par rapport à d'autres villes comme Lille, où l'eau est moins chère<sup>150</sup>. Le directeur du service des eaux, Auguste Binet, chargé d'apporter une réponse à la pétition d'Albert Motte, souligne que « cinq industriels de Roubaix prennent à eux seuls annuellement 2 900 000 mètres cubes, plus de la moitié de la consommation totale ». Il affirme face au conseil municipal que ces industriels ont un pouvoir sur la ville, et qu'ils peuvent imposer une baisse du tarif :

Leur disparition ferait dans les recettes un vide qui ne pourrait être comblé, [s'ils] émigraient de Roubaix [...], les excédants de recette disparaîtraient et l'installation des eaux potables deviendrait financièrement impossible. La prospérité du service municipal tient dans quelques mains ; elle dépend d'une vingtaine d'abonnés au plus. J'en conclus que non seulement on peut, mais on doit les favoriser par un abaissement du prix de vente<sup>151</sup>.

Il est vrai que le produit des ventes d'eau pèse à cet époque un dixième du budget de la municipalité, et dégage certaines années un excédant important.

---

<sup>149</sup>AMR 5M 101, pièce n°49, liste des clients par consommation de la distribution d'eau potable, année 1902.

<sup>150</sup>AMR 5M 70, lettre de Albert Motte au maire du 6 décembre 1888.

<sup>151</sup>AMR 5M 70, réponse du directeur du service des eaux à la pétition de Albert Motte.

Le conseil municipal se plie aux recommandations du directeur du service des eaux et les commissions de l'eau et des finances du conseil valident le tarif qu'il propose : « Vos 7<sup>me</sup> et 1<sup>re</sup> Commissions reconnaissent le bien-fondé de la demande de MM. Motte et Bourgeois et pensent qu'il est de notre devoir d'atténuer, autant que possible, les effets de la concurrence faite à nos industriels par ceux qui emploient l'eau qui leur est nécessaire dans des conditions de prix moins onéreuses<sup>152</sup>. » Alors que les premiers mètres cubes d'eau, potables ou de la Lys, sont facturés 20 centimes, le prix du mètre cube d'eau au-delà de 50 mètres cubes de consommation quotidienne tombe à 7 centimes, en-deçà du prix de revient pour le service. Le tarif dégressif favorise les gros industriels qui ne financent pas le service à la hauteur de leur consommation – comme cela peut déjà être constaté dans la figure B.2.8 pour l'année 1872.

Cette relation de pouvoir qui s'installe par la dépendance économique entre les grands industriels et la municipalité s'exacerbe lors de la prise en main du conseil par la municipalité ouvrière en 1892. La vie publique roubaissienne est alors le théâtre de conflits intenses entre la presse bourgeoise et la municipalité<sup>153</sup>. Alors même qu'une baisse de tarif leur a été accordée quelques années auparavant, les gros consommateurs réclament de nouveaux rabais auprès de la municipalité socialiste au début des années 1890, ce que cette dernière refuse. Lorsqu'en 1899, le conseil envisage de baisser la limite de consommation des eaux potables à 20 mètres cubes par jour, le teinturier Émile Roussel écrit au maire de Roubaix pour s'opposer à cette limitation<sup>154</sup>. Avec le concours d'autres industriels et de la Chambre de commerce de la ville, ils parviennent à suspendre cette réforme.<sup>155</sup>

On constate aussi, alors même que la production industrielle de la ville continue de croître pendant ces années de pouvoir socialiste, un arrêt inédit de

---

<sup>152</sup>AMR 1D 144, p. 273-277, réclamations des sieurs Motte et Bourgeois, séance du conseil municipal du 29 mars 1889.

<sup>153</sup>LEFEBVRE, « « Le conseil des buveurs de bière » de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », op. cit.

<sup>154</sup>AMR 5M 93, pièce n° 134, lettre de Émile Roussel au maire de Roubaix, 28 septembre 1898.

<sup>155</sup>AMR 5M 93, pièce n° 142, lettre du maire de Roubaix à Emile Roussel, 7 octobre 1898.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

la hausse de la consommation d'eau – voir figure B.2.6. Cette consommation culmine en 1896 puis décroît fortement jusqu'en 1901, année de la démission de Henri Carrette et du retour au pouvoir municipal de la bourgeoisie industrielle à travers le maire Eugène Motte, fils d'Alfred Motte et opposant résolu à la municipalité socialiste depuis une décennie. Cette baisse de la consommation a un impact direct sur l'équipe municipale socialiste qui perd une source de financement conséquente et qui démissionne en 1901, après trois élections municipales victorieuses, suite à des problèmes budgétaires et à l'incapacité de financer leur promesse de suppression de l'octroi. L'investissement des industriels dans de nouveaux forages individuels se trouve à l'origine de cette diminution de la consommation des eaux municipales. Cette pratique, qui avait fortement diminué pendant le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, se développe de nouveau dans les grandes installations industrielles à la fin du siècle. Le service des eaux liste ainsi quarante-neuf industriels possédant leurs propres forages en 1903<sup>156</sup>. Les différentes branches de la familles Motte par exemple exploitent sept forages différents. Douze établissements sont à la fois reliés à l'eau potable, à l'eau de la Lys, et ont un forage, parmi eux les grands peignages de l'Union (anciennement peignerie Morel), de l'Épeule (Screpel-Roussel), celui de Léon Allart-Rousseau (maire entre 1881 et 1884) et celui des enfants d'Eugène et Albert Motte.

Après l'élection d'Eugène Motte à la mairie en 1902, c'est le propriétaire d'une des compagnies les plus consommatrices en eau qui prend le contrôle de l'administration municipale. Dès son élection il abolit la limite de cinquante mètres cubes par jour pour l'eau potable, cette dernière est en revanche rendue plus chère après les cinquante premiers mètres cubes par crainte, de nouveau, que tous les industriels ne se détournent des eaux de rivière, et que l'offre soit insuffisante<sup>157</sup>.

On constate également que malgré le retour d'une administration tenue par la bourgeoisie industrielle pendant une décennie, les manœuvres pour obtenir des baisses de tarif par les gros consommateurs ne s'interrompent pas.

---

<sup>156</sup>AMR 5M 101, pièce n°50, liste des consommateurs de la distribution d'eau possédant des forages, 26 février 1903.

<sup>157</sup>AMR 5M 101, pièce n°109, nouveau tarif des eaux ville de Roubaix, 10 septembre 1903.

Le teinturier Édouard Roussel, qui avait déjà fait pression sur la municipalité socialiste, écrit au maire le 14 janvier 1903 : il affirme qu'il est sur le point de faire réaliser deux forages pour ses quatre usines, mais que dans la mesure où il a payé 50 000 francs ces quatre dernières années la ville serait peut-être encline à lui proposer un rabais pour ne pas qu'il arrête de consommer<sup>158</sup>. Il n'arrive cependant pas à parvenir à ses fins.

Une autre stratégie utilisée par les industriels et dénoncée par le service des eaux consiste pour des industriels voisins à ne souscrire qu'un abonnement afin de profiter plus rapidement de la dégressivité des prix de l'eau de rivière<sup>159</sup>. Dans la même logique, en 1913, certains industriels qui possèdent plusieurs usines à différents endroits de la ville demandent de pouvoir grouper leur consommation sur un unique abonnement afin de mieux profiter de la dégressivité bien que cela soit contraire au règlement. Le service des eaux dresse une liste des usines potentiellement concernées afin d'estimer le manque à gagner qu'une telle mesure causerait à la ville. Dans cette liste produite par le service des eaux, les empires industriels qui se sont constitués au court du troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle se voient très clairement<sup>160</sup> : les fils d'Alfred Motte possèdent dix usines, la famille Lepoutre huit, la famille Roussel, les fils de Motte-Bossut et la famille Pollet quatre chacune.

### 3.3.3 La consommation domestique

Bien que cette étude se concentre particulièrement sur le rapport d'une classe sociale, la bourgeoisie industrielle, à l'eau, ce travail ne pourrait être complet sans s'arrêter un moment sur les impacts qu'a cette nouvelle hydrographie sur les populations laborieuses de la ville qui constituent la grande majorité des habitants de Roubaix. De nombreux travaux historiques ont souligné l'avancée des courants hygiénistes dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et invitent à étudier les mutations des pratiques et des usages de l'eau comme une évolution des mentalités et une attention plus aigüe portée aux condi-

---

<sup>158</sup>AMR 5M 78, lettre de Édouard Roussel au maire le 14 janvier 1903.

<sup>159</sup>AMR 5M 102, pièces, n°77 et 78

<sup>160</sup>AMR 5M 80, listes des usines appartenant aux mêmes industriels en 1913.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

tions de vie et d'hygiène. À Roubaix cependant, les changements constatés doivent également se lire comme des pratiques d'adaptation à une nouvelle réalité hydrographique et urbaine imposée par l'activité industrielle.

Lorsque différentes épidémies ont frappé la ville au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les contaminations des eaux du canal et des eaux souterraines ont été désignées comme responsables des contagions. L'administration municipale pointait alors l'assèchement des puits utilisés par les ouvriers. Elle a produit pour l'occasion une liste de 271 puits, fournissant habituellement en eau 17 929 ouvriers et ouvrières qui étaient à sec<sup>161</sup> – voir section 2.1.2. L'intensification de l'activité industrielle a conduit à l'assèchement régulier des nappes d'eau les moins profondes et à l'impossibilité pour les populations ouvrières, de plus en plus nombreuses, de compter de manière certaine sur cet apport traditionnel d'eau pour subvenir à leurs besoins domestiques. Cet assèchement se cumule avec la contamination des ruisseaux – traitée plus largement dans la deuxième partie du manuscrit – qui prive également les populations d'une autre source d'eau. Jean Piat, historien autodidacte qui a beaucoup écrit sur la ville de Roubaix<sup>162</sup>, évoque les habitudes de récupération de l'eau de pluie par les ouvriers et donne ainsi quelques éléments sur ces méthodes d'adaptation : « beaucoup d'habitants avaient, en permanence, à leur porte, un tonneau plus ou moins volumineux dans lequel trempait un tuyau descendant des gouttières ; on puisait là pour tous les besoins domestiques, y compris pour la cuisine<sup>163</sup> ».

Les grands efforts de l'administration municipale pour fournir de l'eau aux industriels ne font finalement que peu de cas de la situation d'insécurité hydrique dans laquelle se trouve la grande majorité de la population, et en dehors des périodes d'épidémies ces questions sont très peu visibles dans les archives jusqu'aux années 1880. C'est seulement à partir de ces années-là qu'est discutée l'opportunité de munir la ville d'une distribution d'eau

---

<sup>161</sup>AMR 70 38, pièce n°51, arrêté préfectoral du 3 juillet 1858, pièce n° 50, état indicatif des puits dépendants des propriétés particulières de la ville de Roubaix.

<sup>162</sup>L'impressionnant fond Jean Piat conservé à la médiathèque de Roubaix contient les documents accumulés et les notes prises par l'historien sur sa ville, elles constituent un fond précieux pour toute personne s'intéressant à Roubaix.

<sup>163</sup>PIAT, *Les Événements mémorables de Roubaix*, op. cit., p. 39.

potable, qui par ailleurs aurait également, et même avant tout, une dimension industrielle. Des années de discussion, il reste dans les archives quelques traces de requête d'extension du réseau des eaux de la Lys à des courées ouvrières, afin que les habitants puissent, pendant les périodes de sécheresse où les eaux de pluies ne suffisent plus, utiliser ces eaux pour leurs usages domestiques<sup>164</sup>. Ces requêtes sont souvent acceptées, et il est possible de supputer que les eaux de la Lys, malgré leur nocivité, étaient régulièrement utilisées par les ouvriers et les ouvrières pour des usages domestiques.

La commission cantonale d'hygiène et des logements insalubres publie également en 1885 un rapport sur l'accès à l'eau des habitations de la ville. La commission a évalué l'état des puits des courées ouvrières au mois d'octobre 1885, les résultats sont donnés ci-dessous :

636 habitations insuffisamment pourvues d'eau potable dans le canton-est, et 2273 dans le canton-ouest soit ensemble 2909 maisons.

1° 145 propriétés composées de 252 maisons insuffisamment pourvues d'eau ;

2° 72 propriétés composées de 630 maisons n'ayant que de l'eau non potable ;

3° 14 propriétés composées de 227 maisons complètement dépourvues d'eau.<sup>165</sup>

Cette situation hydrographique au mois d'octobre laisse imaginer l'état de ces mêmes puits en plein été. La persistance, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de cette insécurité hydrique dans laquelle se trouvent de nombreux ouvriers, alors que 20 000 mètres cubes sont ramenés chaque jour à Roubaix par les canalisations de la Lys, est frappante. Il faut toutefois noter que les services municipaux augmentent également à cette époque leur utilisation des eaux de la Lys pour la salubrité urbaine. En 1885, ils utilisent environ 1 380 mètres

---

<sup>164</sup>Voir par exemple la pétition pour le rue des longues-haies, AMR 5M 67, pétitions pour agrandissement du réseau des eaux de la Lys, ou pour l'ouverture d'une fontaine publique place du Trichon AMR 1D 138, p. 387, séance du conseil municipal du 26 juin 1883, ou encore l'installation d'une conduite d'eau de la Lys dans la rue Daubenton AMR 1D 139, p. 162, séance du conseil municipal du 29 février 1884.

<sup>165</sup>AMR 5M 83, pièce n°53, Rapport des commissions cantonales d'hygiène et des logements insalubres, 9 octobre 1885.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

cubes par jour dans les urinoirs, les fontaines, les jets d'eau et le nettoyage des rues<sup>166</sup>, ce qui n'empêche pas la commission cantonale d'hygiène et des logements insalubres de noter que : « Dans la plupart des établissements municipaux situés dans les divers quartiers de la ville et au nombre de 62, l'eau est mauvaise et en qualité insuffisante pendant la saison d'été ; état de chose pernicieux au point de vue de la santé des enfants qui fréquentent les établissements scolaires<sup>167</sup>. ».

À la suite de ces rapports critiques sur la situation sanitaire, les demandes populaires concernant les eaux de la Lys se multiplient à partir de 1886. Il s'agit d'abord de demandes d'ouverture de bornes incendies déjà existantes pour l'usage des habitants. Il est possible de citer par exemple une pétition d'habitantes de la rue de la Redoute qui se plaignent d'être absolument sans eau pour « faire leur lessive et nettoyer leur maison » signée de la main de sept d'entre elles<sup>168</sup>. Mais il s'agit également, comme quelques années auparavant, de demandes d'installations de nouvelles bornes fontaines accessibles à tous, comme ces habitantes qui demandent le 13 mai 1886 l'installation d'une borne fontaine dans leur rue. Cependant le conseil municipal se refuse à généraliser un accès gratuit à l'eau pour les populations ouvrières. Le directeur de la voirie municipal exprime bien par ces mots l'état d'esprit du conseil :

Dans notre pensée, la distribution gratuite a pour but principal non de fournir de l'eau pour les besoins ordinaires des habitants, mais seulement d'en mettre à leur portée pour le nettoyage facile de la voie publique et de traverser sans trop de privations les époques de sécheresse prolongée<sup>169</sup>.

En résumé, la direction des eaux est peu satisfaite de la multiplication des bornes fontaines et préférerait la « multiplication des petits abonnés<sup>170</sup> ».

Ce problème de l'accès à l'eau pour les populations ouvrières ressort plus nettement au conseil municipal après les élections de 1888 qui nomme une

---

<sup>166</sup>AMR 1D 141, p. 213, rapport du directeur de la voirie, 12 avril 1885.

<sup>167</sup>AMR 5M 83, pièce n°53, Rapport des commissions cantonales d'hygiène et des logements insalubres, 9 octobre 1885.

<sup>168</sup>AMR 5M 68, pétition datée du 8 mai 1886.

<sup>169</sup>AMR 5M 68, Rapport du directeur de la voirie municipale, 25 mai 1886.

<sup>170</sup>AMR 5M 69, Rapport du directeur de la voirie municipale, 16 juillet 1887.

chambre hétérogène dans laquelle siège un certain nombre de représentants de la classe ouvrière. L'un d'eux Rémy Degalle, ouvrier serrurier s'évertue à demander au maire, l'industriel Julien Lagache, l'ouverture des bornes fontaines :

**M. R. Degalle :** J'ai l'honneur de soumettre au Conseil la proposition suivante :

Je demande que les bornes-fontaines servant à alimenter les villes soient ouvertes, savoir :

Jour et nuit du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre ;

Quatre heures par jour, du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février.

Cette proposition a pour but de donner facilités aux ouvriers pour se pourvoir de l'eau qui est nécessaire à l'entretien de leur maisons. [...]

**M. le Maire :** Votre proposition est évidemment digne de la plus sérieuse attention, mais, malheureusement, vous le savez, l'eau nous manque à Roubaix.

**M. R. Degalle :** On en trouve bien pour arroser le boulevard.

**M. le Maire :** Voulez-vous m'indiquer les quartiers qui vous paraissent le plus déshérités. Nous ferons en sorte de leur donner satisfaction dans la mesure du possible.

**M. R. Degalle :** Tous les quartiers souffrent du manque d'eau.

**M. A. Vinchon :** [...] Si on laissait les bornes-fontaines ouvertes jour et nuit, comme vous le demandez, il faudrait placer auprès de chacune d'elles un agent de police pour les garantir contre les gamins.

[...]

**M. le Maire :** Nous allons examiner la question afin de donner satisfaction dans la plus large mesure possible à la population ; mais il est certain qu'on ne pourra pas laisser les fontaines ouvertes en permanence.

[...]

L'incident est clos.<sup>171</sup>

On ne peut que noter l'implication de Vinchon, propriétaire de peignage et l'un des plus gros consommateurs de la ville qui est, comme le maire, réticent à l'ouverture des eaux pour les habitants. Malgré ces réserves, l'élu

---

<sup>171</sup>AMR 1D 143, p. 394, séance du conseil municipal du 17 mai 1889.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

ouvrier parvient à obtenir l'ouverture de certaine bornes fontaines pendant l'été. Tout au long de la mandature il tente chaque année au printemps d'accélérer l'ouverture de ces bornes d'accès pour les ouvriers<sup>172</sup>.

Pendant cette même mandature, la question d'installer des bains populaires dans la ville est soulevée afin que, d'après le conseiller municipal et docteur Isidore Carrette – sans relation avec le futur maire Henri Carrette – : « l'ouvrier trouve dans notre ville les facilités nécessaires pour donner à son corps les soins de propreté les plus élémentaires. ». Sa proposition ne fait pas consensus, Émile Tiers un cultivateur et conseiller municipal lui rétorque que : « La question n'est pas très urgente, car avec la journée de travail de douze heures, comment veut-on que les ouvriers trouvent le temps de se baigner. ». Le projet proposé par un ingénieur, jugé trop dispendieux, n'est pas retenu par l'administration bourgeoise<sup>173</sup>.

Ce projet de bains est relancé avec la prise en main de l'administration par les socialistes en 1892. Un projet est discuté et les conseillers municipaux s'entendent sur le principe de la construction d'un établissement public et excluent l'éventualité d'une adjudication à un entrepreneur privé<sup>174</sup>. Les crédits nécessaires à la construction de l'établissement sont votés en 1896<sup>175</sup>. L'établissement des bains de la rue de Rome est inauguré en 1898<sup>176</sup>.

Avec l'ouverture du réseau d'eau potable en 1896, sous la municipalité ouvrière, la question de l'accès à l'eau se déplace, et les revendications se concentrent sur l'accès aux eaux potables pour les ouvriers et les ouvrières. Le conseil est le théâtre de vibrants plaidoyers pour cet accès. En 1899 les conseillers municipaux Séraphin Ponthieu et de Henri Hespel, tous les deux menuisiers défendent par exemple la position suivante :

Citoyens, Un très grand nombre de cours et de cités ouvrières sont dépourvues d'eau saine absolument indispensable aux besoins du ménage ; cet état de choses est des plus préjudiciables à

---

<sup>172</sup>AMR 1D 144, p. 414, séance du conseil municipal du 29 mai 1889, AMR 1D 145, p. 297, séance du conseil municipal du 30 mai 1890, AMR 1D 146, p. 179, séance du conseil municipal du 15 mai 1891.

<sup>173</sup>AMR 1D 145, p. 491-498, séance du conseil municipal du 12 septembre 1890.

<sup>174</sup>AMR 1D 149, p. 686, séance du conseil municipal du 9 novembre 1894.

<sup>175</sup>AMR 1D 151, p. 309, séance du conseil municipal du 12 juin 1896.

<sup>176</sup>AMR 1D 153, p. 320, séance du conseil municipal du 26 août 1898.

la santé publique et est la cause déterminante d'un grand nombre de maladies contagieuses.

Cette situation absolument regrettable et dangereuse fut tolérée parce que les propriétaires se trouvaient dans l'impossibilité matérielle d'obvier à ce grave inconvénient, les eaux saines faisant presque complètement défaut dans le sous-sol de la Ville. Aujourd'hui, cette tolérance ne saurait plus exister depuis la création d'un service municipal d'eau de source pouvant suffire à tous les besoins.

Les soussignés ont donc l'honneur d'émettre le vœu que la Commission d'hygiène et de salubrité donne suite à toute plainte concernant la contamination des eaux ménagères, qu'à défaut de plainte directe, elle provoque elle-même l'analyse des eaux qu'elle croirait suspectes.

Que s'appuyant sur la loi de 1851, sur l'hygiène publique, elle force les propriétaires à donner de l'eau saine à leurs locataires, l'article existant dans les livres de location de maisons étant léonin et contraire à la loi.

Que l'Administration Municipale, tout en sauvegardant les intérêts de la Ville, prenne toute dispositions pour faciliter l'installation d'eau de source aux propriétaires qui en feront la demande, soit en hâtant la canalisation dans les rues où les demandes sont les plus nombreuses, soit en prenant d'autres résolutions reconnues nécessaires.

Signé : Henri Hespel, Séraphin Ponthieu.<sup>177</sup>

Progressivement le réseau d'eau potable s'installe dans la majorité des rues de la ville. Cette eau potable n'est pas pour autant exempte de toute plainte. Ainsi en 1898, la commission des logements insalubres, qui a fait effectuer des contrôles sur la qualité des eaux potables à Roubaix, informe que les résultats sont mauvais<sup>178</sup>. Le tout nouvel Institut Pasteur de Lille<sup>179</sup> détecte « plus de 10 000 colonies aérobies par c.c., très nombreuses colonies liquéfiantes, bacterium coli en grande quantité, bacille typhique, *eau impropre*

---

<sup>177</sup>AMR 1D 154, p. 157-158, séance du conseil municipal du 5 mai 1899.

<sup>178</sup>AMR 5M 93, pièce n° 12, lettre de la commission des logements insalubres au maire de Roubaix, le 9 février 1898.

<sup>179</sup>L'Institut Pasteur de Lille, indépendant de celui de Paris est fondé en 1895 à l'initiative du Docteur Albert Calmette disciple de Pasteur.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

à la consommation<sup>180</sup> ». Sans que des mesures sanitaires soient prises, de nouveaux tests sont effectués sur différentes eaux en amont et en aval de la distribution et s'avèrent meilleurs<sup>181</sup>.

Pour hater leur raccordement au réseau des eaux potables, de nombreux habitants s'adressent à leur maire<sup>182</sup>. Parfois le maire répond qu'il ne peut pas faire d'exception et que le plan de canalisation progressif est prévu par la commission des eaux<sup>183</sup>. D'autres fois il propose aux propriétaires d'avancer le prix des conduites qui leur seront remboursées en eau gratuite<sup>184</sup>. La mairie socialiste montre un attachement plus prononcé que les précédentes à permettre aux ouvriers d'accéder à de l'eau potable, ce raccordement est cependant très progressif tout au long de la mandature. L'administration municipale ouvrière n'a en aucun cas détourné l'usage industriel des eaux potables qui ont servi prioritairement, principalement, et à un tarif avantageux, les usines les plus exigeantes sur la qualité de leurs eaux.

#### 3.3.4 Faire taire les plaintes

Comme cela a été montré, l'accès à l'eau a créé des tensions au sein de la bourgeoisie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. De tels désaccords ont été le fruit des diverses stratégies d'accaparement de la ressource par l'activité industrielle. Ces tensions ne se sont pourtant pas cantonnées à l'intérieur de la ville : l'appropriation de l'hydrographie de la région que la municipalité et les industriels ont progressivement mise en place a également suscité plaintes et résistances à l'extérieur de l'agglomération. Les conflits autour de la distribution d'eau de rivière, à l'origine de tension avec les rouisseurs de lin dans la

---

<sup>180</sup>5M 93, pièce n° 13, résultat d'analyse communiqué par l'Institut Pasteur de Lille, 29 janvier 1898.

<sup>181</sup>AMR 5M95, pièces n°24 à 28, résultats des tests effectués par l'Institut Pasteur de Lille, février 1900.

<sup>182</sup>Lettre de 17 habitants et propriétaires de la rue de l'amiral Courbet, AMR 5M 94, pièce n° 48, lettre du 23 septembre 1899, ou lettre de 71 propriétaires « peu fortunés » de la rue de Naples qui demandent le raccordement : AMR 5M 94, pièce n° 54, pétition du 28 septembre 1899.

<sup>183</sup>AMR 5M 94, pièce n°55, lettre du maire aux pétitionnaires de la rue de Naples, 30 septembre 1899.

<sup>184</sup>AMR 5M 94, pièce n°60, lettre du maire aux pétitionnaires de la rue de l'amiral Courbet, 11 octobre 1899.

Lys également évoqué par François Jarrige<sup>185</sup>, ont déjà été signalées. La mise en place de la distribution d'eau potable et la construction des réservoirs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vont être elles aussi extrêmement controversées. Les paragraphes qui suivent retracent l'étendue des dégâts hydriques causés par la distribution des eaux potables, ils rapportent les résistances qui se sont dressées, et expliquent par quels moyens le service des eaux de Roubaix-Tourcoing a réussi à s'imposer.

Les sondages réalisés par les ouvriers du service des eaux dans la vallée de la Scarpe ont, comme leurs prédécesseurs dans la vallée de la Marque, causé des dommages et suscité des plaintes parmi les propriétaires des terrains sur lesquels ils ont été effectués. Ainsi, en 1892, le maire d'Anhiers interpelle son homologue de Roubaix sur les comportements des agents du service des eaux qui prennent leurs mesures dans les champs et endommagent les récoltes des agriculteurs<sup>186</sup>. Face à ces contestations, le préfet du Nord prend le parti de l'intérêt de Roubaix et Tourcoing et publie un arrêté qui autorise les agents du service à pénétrer toutes les propriétés privées situées sur les territoires concernés par les recherches, les villes sont invitées à régler les éventuels dommages par des dédommagements décidés à l'amiable<sup>187</sup>.

Une fois le choix de la ville de Pecquencourt arrêté pour les forages et celui de Mons-en-Pévèle pour le réservoir intermédiaire, un grand nombre de terrains ont pu être expropriés grâce à la déclaration d'utilité publique<sup>188</sup>. Les travaux eurent lieu sur vingt-quatre communes<sup>189</sup>. Les propriétaires étant dédommagés, cette procédure n'apparaît pas avoir causé trop de tensions, elle montre en revanche l'étendue des travaux entrepris pour doter les deux agglomérations de cette distribution d'eau potable. Au-delà de capter des eaux, l'enjeu pour le service des eaux de Roubaix et Tourcoing est de contrôler un territoire éloigné, et cet objectif commence dès le choix de la zone, avant même le début des travaux. Dans cette période de préparation à l'installation,

---

<sup>185</sup> JARRIGE, « Au risque des eaux de rouissage », op. cit.

<sup>186</sup> AMR 5M 87, pièce n°29, lettre du maire d'Anhiers au maire de Roubaix, le 14 juin 1892.

<sup>187</sup> AMR 5M 87, pièce n°32, arrêté préfectoral du 2 juillet 1892.

<sup>188</sup> AMR 5M 72, affiche expropriation pour cause d'utilité publique, 4 octobre 1893.

<sup>189</sup> AMR 5M 88, pièce n°18, arrêté préfectoral du 21 mars 1893.

les villes s'évertuent donc à ce qu'aucun autre projet ne puisse venir perturber leurs captations d'eau. Ainsi elles suivent scrupuleusement les recherches de charbon qui sont faites non loin du lieu choisi pour les forages<sup>190</sup>. Lorsqu'une enquête est lancée pour installer une mine à proximité de Pecquencourt, les ingénieurs des Ponts et Chaussées du département, acquis aux intérêts de l'agglomération, interpellent le ministre pour défendre la distribution des eaux de Roubaix-Tourcoing.

Dans cet enjeu de contrôle d'un territoire, la question qui va concentrer les plaintes est celle anticipable, et anticipée, de l'assèchement de la nappe souterraine de la vallée de la Scarpe par l'installation de l'usine d'Anchin.

#### **Conflit d'usage, Roubaix-Tourcoing face aux locaux**

Le service des eaux de Roubaix et Tourcoing espère, avec l'installation de l'usine d'Anchin, pomper à terme plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes d'eau de source par jour dans la nappe souterraine de la vallée de la Scarpe. D'autres pompages existent déjà localement dans cette nappe, et les villes anticipent logiquement la baisse de cette dernière là où elles vont effectuer ces forages. Elles se renseignent donc auprès d'un avocat, de façon confidentielle, sur le risque qu'il leur soit demandé des dommages et intérêts par les autres utilisateurs de la nappe : « Est-il indispensable que la ville s'engage à indemniser les industriels ou les particuliers qui éprouveraient des dommages par suite d'un abaissement du niveau de la nappe ?<sup>191</sup> ». Le risque de baisse de la nappe, qui va s'avérer bien réel, est donc anticipé six années avant l'ouverture de la distribution, et avant même la déclaration d'utilité publique.

Ces risques sont également anticipés du côté des communes rurales où le service a décidé de s'installer. Ainsi, dès 1891 également, les maires de Pecquencourt et de Marchiennes demandent au maire de Roubaix de « procéder avec leurs représentants à des constatations contradictoires à l'effet de déterminer le niveau, le débit et la qualité des eaux de leurs fontaines.<sup>192</sup> ». Les

---

<sup>190</sup>AMR 5M 86, pièce n° 70, rapport de l'ingénieur ordinaire, 17 mars 1891.

<sup>191</sup>AMR 5M 86, lettre du maire de Roubaix à Maître Basquin le 20 mai 1890.

<sup>192</sup>AMR 5M 86, pièce n°138, lettre de l'ingénieur en chef aux maires de Roubaix et de

ingénieurs des Ponts et Chaussées du département conseillent au maire de Roubaix d'effectuer ces relevés afin de prévenir à l'avenir toute revendication illégitime.

La mise en route du service de distribution des eaux à Anchin a lieu au printemps 1896. Dès lors, les plaintes auprès des mairies de Roubaix et de Tourcoing se multiplient. Les deux villes s'évertuent à faire accepter leur installation et à nier les dommages causés aux autres utilisateurs de la nappe souterraine.

Les premières victimes de l'infrastructure à se manifester sont celles qui sont à la fois installées les plus proches et qui utilisent la même nappe souterraine, c'est-à-dire les quelques installations industrielles de Marchiennes et Pecquencourt. Ainsi, une sucrerie installée à Pecquencourt, qui utilise un forage qui lui fournit 5 000 mètres cubes d'eau par jour pendant l'été, se plaint dès mai 1896. Les propriétaires anticipent la campagne sucrière de l'été et demandent qu'à partir du 15 août les villes de Roubaix et Tourcoing s'engagent à leur fournir les 5 000 mètres cubes par jour de manière à ce qu'ils puissent assurer leur production<sup>193</sup>. Ils arguent que leur forage est à sec à cause de l'abaissement immédiat de la nappe créé par les forages de l'usine d'Anchin. L'ingénieur en chef du département du Nord recommande aux villes d'effectuer un forage supplémentaire, à destination de la sucrerie<sup>194</sup>. Les villes s'exécutent et dès lors, elles vont multiplier les travaux à destination des propriétaires lésés afin de s'éviter toute poursuite judiciaire.

Après le grand propriétaire local, apte à défendre par lui-même ses intérêts, ce sont les maires des deux communes rurales les plus proches, Marchiennes et Pecquencourt, qui se plaignent au préfet de la situation qui « devient véritablement intolérable. ». Le sous-préfet de Douai reçoit également des plaintes de trois autres communes. Dès l'été 1896, un syndicat des communes s'organise pour envisager une action judiciaire contre les villes de Roubaix et Tourcoing. Les villes dénoncent la baisse des niveaux de leurs puits et de leurs forages, elles s'appuient sur des procès-verbaux antérieurs

---

Tourcoing, 22 octobre 1891.

<sup>193</sup>AMR 5M 91, pièce n°56 réclamation de la sucrerie de Pecquencourt, 15 mai 1896.

<sup>194</sup>AMR 5M 91, pièce n°61, rapport de l'ingénieur du 23 mai 1896.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

qui établissaient le niveau des eaux : « tous les jets d'eau ont tari et beaucoup de pompes ne donnent plus que du sable<sup>195</sup>. ». C'est subitement toutes les pratiques de subsistance de ces populations qui se trouvent bouleversées par la nouvelle infrastructure, ce qui est bien résumé par les mots du maire de Marchiennes :

Bon nombre de cultivateurs et d'ouvriers sont obligés de puiser dans la rivière la Scarpe ou même dans des fossés vaseux l'eau nécessaire non seulement à l'entretien de leurs bestiaux et à la propreté de leur maisons, mais aussi à leur consommation personnelle. [...] Avant de demander au Conseil de Préfecture l'autorisation d'ester en Justice, je suis venu vous prier de bien vouloir nous dire le plus tôt possible ce que vous comptez faire pour nous rendre nos eaux potables telles qu'elles étaient, tant en quantité qu'en qualité avant votre accaparement.<sup>196</sup>

Le préfet encourage l'agglomération à chercher une résolution à l'amiable, par exemple en fournissant aux communes du canton de Marchiennes les eaux dont elles ont besoin<sup>197</sup>. La préfecture et les ingénieurs des Ponts et Chaussées sont des soutiens cruciaux du service des eaux de Roubaix-Tourcoing : ils participent activement aux négociations avec les plaignants<sup>198</sup>. Cependant ils sont obligés de reconnaître la légitimité des plaintes et tentent de faire gagner du temps aux municipalités afin de leur éviter des procès :

Les plaintes se renouvellent chaque jour plus vives, soit de la part des particuliers, soit de la part des communes. L'administration fait ses efforts pour faire patienter les intéressés et obtenir qu'avant de s'adresser aux tribunaux, ils donnent aux villes de Roubaix et Tourcoing le temps nécessaire pour accorder les satisfactions légitimes<sup>199</sup>

---

<sup>195</sup>AMR 5M 91, pétition de 36 habitants de Marchiennes, le 13 juillet 1896.

<sup>196</sup>AMR 5M 143, pièce n°150, lettre du maire de Marchiennes aux maires de Roubaix et Tourcoing, 13 juillet 1896.

<sup>197</sup>AMR 5M 143, lettre du préfet aux maires de Roubaix et Tourcoing, 13 juillet 1896.

<sup>198</sup>Le 21 juillet 1896, l'ingénieur en chef du département du Nord informe le maire de Roubaix qu'il a déjà « donné satisfaction à 50 habitants de Pecquencourt, Vred, Rienlay et Marchiennes » et qu'il tente d'arranger plusieurs affaires, AMR 5M 91, pièce n°153, lettre de l'ingénieur en chef au maire de Roubaix.

<sup>199</sup>AMR 5M 91, pièce n°154, lettre du préfet au maire de Roubaix du 14 août 1896.

La mairie de Roubaix essaye elle de minimiser sa responsabilité, le maire rétorque au préfet : « le manque d'eau dont on se plaint est-il l'unique fait de la captation de la distribution d'eau potable ? En apparence on peut le croire. Cependant, il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il peut provenir, en partie, de la durée exceptionnelle de la sécheresse qui a tari bien des puits où l'eau était toujours abondante ». Afin d'apaiser les plaintes les plus vives, les villes payent trois équipes d'ouvriers pour placer des pompes ou allonger les tuyaux plongeurs chez les usagers qui y consentent en échange de l'engagement de ne pas poursuivre les villes<sup>200</sup>.

Les arrangements avec de nombreux petits propriétaires qui préfèrent obtenir un dédommagement ou une amélioration de leur installation aux frais de l'agglomération ne satisfont pas les municipalités rurales. Le conseil municipal Marchiennes refuse la proposition de Roubaix de poser des pompes et d'approfondir les forages communaux car les pompes coûtent chères à entretenir, et parce que « les habitants n'auraient plus l'avantage de se procurer des eaux comme autrefois<sup>201</sup> ». Marchiennes demande plutôt 113 000 francs de dommages et intérêts. Une somme jugée disproportionnée par Roubaix et Tourcoing et un conflit s'engage devant le conseil de préfecture.

Les tensions avec les petits propriétaires se tassent avec la fin du premier été d'utilisation de la distribution. Dès l'année suivante, les plaintes reprennent et se répandent géographiquement, l'usage ininterrompu de l'infrastructure pendant tout l'hiver ayant dû empêcher la reconstitution des réserves hydriques. Par exemple les propriétaires d'une verrerie, à Marchiennes, demandent une très forte indemnité suite à l'obsolescence de leur propre matériel de pompage<sup>202</sup>. Après un an de négociations infructueuses, la municipalité de Marchiennes décide de demander à la préfecture le droit d'ester en justice<sup>203</sup>.

De son côté la municipalité de Pecquencourt a fait effectuer des analyses sur les eaux des différentes pompes communales et privées de la ville. Le professeur Calmette de l'Institut Pasteur de Lille a analysé les échantillons et les

---

<sup>200</sup>AMR 5M 91, pièce n°155, lettre du maire de Roubaix au préfet, 19 août 1896.

<sup>201</sup>AMR 5M 92, pièce n°60, séance du conseil municipal du 8 juillet 1896.

<sup>202</sup>AMR 1D 152, p. 34, séance du conseil municipal du 12 février 1897.

<sup>203</sup>AMR 5M 92, pièce n°58, séance du conseil municipal du 20 août 1897.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

reconnaît impropres à la consommation. Pecquencourt incrimine les forages de Roubaix et Tourcoing pour l'insalubrité dont la commune est victime et donne un délai d'un mois aux villes pour : « installer dans la commune de Pecquencourt en dédommagement du préjudice causé par la captation des eaux, une canalisation semblable à celle établie pour la fabrique de sucre de Pecquencourt<sup>204</sup> », sinon elle demandera à la préfecture le droit d'ester en justice<sup>205</sup>.

Une nouvelle fois les ingénieurs de la préfecture volent au secours des villes de Roubaix et Tourcoing et rédigent un rapport qui minimise la plainte de la ville de Pecquencourt. Ils affirment qu'« aucune constatation contradictoire de la nature des eaux des forages de Pecquencourt n'ayant été faite ni demandée par la Commune avant la mise en service de l'Usine d'Anchin, le changement de qualité ne pouvait être vérifié<sup>206</sup> ». Cette affirmation est contraire à ce qui peut être constaté dans les archives, la municipalité de Pecquencourt ayant fait cette demande plusieurs années avant le début des travaux, mais aucune trace de ces relevés n'a pu être retrouvée. Les ingénieurs proposent d'améliorer les forages existant à Pecquencourt mais refusent de faire une canalisation qui créerait une inégalité par rapport aux communes voisines, non satisfait, le conseil municipal de Pecquencourt maintient sa position et demande à la préfecture le droit d'ester en justice contre les communes de Roubaix et Tourcoing<sup>207</sup>.

L'hiver suivant, le second depuis la mise en place de l'installation, le service des eaux de Roubaix et Tourcoing réalise des travaux chez trente-deux propriétaires de forages artésiens dans la vallée de la Scarpe. Non seulement à Pecquencourt et à Marchiennes, mais également dans des communes et lieux-dits plus lointains : à Ecaillon, , Somain, Villers-Campeau, Tilloy, Hornaing, Bruille-les-Marchiennes et Wandignes<sup>208</sup>.

---

<sup>204</sup>AMR 5M 92, pièce n°118, délibération du conseil municipal de Pecquencourt du 10 août 1897.

<sup>205</sup>AMR 5M 92, pièce n°107, lettre du maire de Marchiennes au préfet.

<sup>206</sup>AMR 5M 92, pièce n°123, rapport des ingénieurs de la préfecture, 15 septembre 1897.

<sup>207</sup>AMR 5M 92, pièce n°129, délibération du conseil municipal de Pecquencourt du 10 novembre 1897.

<sup>208</sup>AMR 5M 45, pièce n° 45, lettre de l'ingénieur en chef du département du Nord au maire de Roubaix, 5 mai 1898.

À défaut d'entente entre les villes de Roubaix et Tourcoing et les communes de Marchiennes et Pecquencourt, des auditions auprès du conseil de préfecture ont lieu à l'été 1898. Seul ce conseil peut autoriser les villes à ester en justice. Le conseil ordonne des expertises contradictoires qui se tiennent à l'automne 1898. La défense de Roubaix et Tourcoing consiste à affirmer que la nappe profonde dans laquelle puise la distribution n'est pas en communication avec les puits superficiels, et n'est donc pas responsable de l'assèchement de ces derniers<sup>209</sup>. Les villes refusent donc systématiquement l'installation de fontaines à leur charge pour palier l'assèchement de ces puits. Seuls les propriétaires de forages plus profonds ont obtenu, individuellement, le soutien de Roubaix et Tourcoing par l'amélioration de leurs installations en échange de l'engagement de ne plus poursuivre les villes à l'avenir. Ces arrangements individuels, réalisés par les villes avec les propriétaires les plus importants, fragilisent les plaintes des communes rurales. Les villes manient également habilement le doute en arguant que les niveaux d'abaissement constatés dans certaines villes ne peuvent pas être exclusivement imputés au service des eaux de Roubaix et Tourcoing car des mesures effectuées dans des communes plus proches donnent des abaissments moindres<sup>210</sup>. Malgré le bouleversement avéré de l'hydrographie de la région, le conseil de préfecture ne donna jamais l'autorisation aux communes de de Marchiennes et de Pecquencourt d'ester en justice contre les villes de Roubaix et Tourcoing.

Si la préfecture parvient à empêcher les communes rurales de poursuivre les villes de Roubaix et Tourcoing, elle ne peut pas s'opposer aux poursuites individuelles. Une seule affaire parvient jusqu'aux tribunaux, et cela plusieurs années après la mise en route de l'infrastructure : elle oppose les villes à Delaroyère un propriétaire de Somain. D'après le directeur du service des eaux, l'affaire est grave car les villes pourraient être condamnées à « une centaine de mille francs » de dommages et intérêts. Par ailleurs un jugement défavorable à la ville encouragerait tous les autres propriétaires de la vallée de la Scarpe qui n'ont pas encore négocié avec les villes à intenter des procès simi-

---

<sup>209</sup>AMR 5M 93, pièce n°182, lettre de l'ingénieur en chef au maire de Roubaix, 8 janvier 1898.

<sup>210</sup>AMR 5M 93, pièce n°176, lettre de l'ingénieur en chef du département du Nord au maire de Roubaix, 21 mars 1898.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

lares. Les experts nommés souhaitent réaliser des expériences pour évaluer l'impact de la distribution sur le niveau de la nappe phréatique, par exemple en interrompant un temps les pompages de l'usine d'Anchin. Il ressort des échanges entre le directeur du service des eaux et le maire de Roubaix que ces derniers ne savent pas bien eux-mêmes l'impact que leur distribution a sur le niveau des eaux souterraines. L'expert nommé demande au printemps 1903 que l'usine d'Anchin soit arrêtée trois jours au milieu de la semaine pour constater si le niveau remonte dans les villes voisines. Le directeur du service des eaux répond qu'il va réfléchir à la faisabilité de l'expérience mais il s'arrange avec les maires de Roubaix et Tourcoing pour la réaliser « clandestinement » afin d'en connaître à l'avance le résultat. Pour que l'opération reste secrète, il continue même de faire fonctionner une pompe dans le vide afin de masquer l'arrêt de l'usine d'Anchin<sup>211</sup>. Le maire de Roubaix donne son accord à cette expérience<sup>212</sup>. Le service des eaux réalise clandestinement en avril l'arrêt de l'usine d'Anchin, les employés du service des eaux constatent qu'en seulement trois jours le niveau ne remonte pas à Somain. La même expérience est réalisée officiellement en juin et le résultat est similaire. Cependant le service des eaux constate, inquiet, que le niveau des eaux est remonté de 9 cm pendant ce laps de temps à Marchiennes. Conscient des risques qu'une expérience similaire soit de nouveau réalisée, le service des eaux et les municipalités effectuent dès l'automne suivant des règlements de dommages et intérêts à l'amiable en échange du retrait des plaintes<sup>213</sup>.

#### **Garder l'exclusivité**

La question du partage des eaux captées en dehors de l'agglomération de Roubaix et Tourcoing est un sujet régulièrement abordé par les communes voisines. Sur ce point, les deux villes sont extrêmement réticentes et les conseils

---

<sup>211</sup>AMR 5M 100, pièce n°209, rapport du directeur des eaux aux maires de Roubaix et Tourcoing, 4 avril 1903.

<sup>212</sup>AMR 5M 100, pièce n°223, lettre du maire au directeur du service des eaux, 8 avril 1903.

<sup>213</sup>Voir par exemple : AMR 1D 159, p. 699, séance du 21 octobre 1904, affaire Moral, brasseur à Marchiennes 384 francs versés, affaire Faidherbe-duchemin 750 francs versés ; ou encore AMR 1D 160, p. 415, séance du 7 juillet 1905, affaire Descloquemant 650 francs versés.

municipaux se rangent derrière leur engagement mutuel pour éconduire tous les demandeurs extérieurs. Déjà en 1876, lors de travaux pour l'augmentation du débit de la distribution des eaux de la Lys, la commune de Roncq, au nord de l'agglomération, traversée par la conduite, avait demandé à pouvoir user des eaux de la Lys en compensation des préjudices subis par la commune à cause des travaux sur son territoire et les villes ont refusé<sup>214</sup>. De nouveau en 1893, alors que le service des eaux prospecte pour acheter de nouveaux terrains pour développer la distribution des eaux de rivière, la ville de Roncq s'oppose à l'achat et se plaint d'avoir à « faire constamment des réparations par suite des dégradations causées par l'infiltration des eaux<sup>215</sup> ». Malgré cela, avec le soutien de la préfecture, le service des eaux obtient l'autorisation de construire une usine de relais sur le territoire de Roncq pour augmenter le débit de la distribution. La préfecture n'autorise pas le conseil municipal de Roncq à ester en justice contre Roubaix et Tourcoing, arguant que la commune est tenue par la déclaration d'utilité publique de la distribution des eaux de la Lys et par l'accord antérieur avec les villes de Roubaix et Tourcoing d'autoriser les travaux d'agrandissement de la distribution des eaux<sup>216</sup>. Malgré l'aliénation d'une partie de son territoire par la distribution des eaux de rivière de Roubaix et Tourcoing, Roncq n'obtient jamais l'autorisation d'utiliser ces eaux. Une demande similaire, formulée par la commune de Croix, est également repoussée. Croix est pourtant voisine de Roubaix, et héberge plusieurs grandes usines, intégrées au complexe industriel roubaisien, comme le peignage mécanique d'Isaac Holden<sup>217</sup>.

Des revendications semblables se constatent avec la distribution des eaux potables. De nombreuses communes, soient voisines de Roubaix et Tourcoing, soient traversées par les quarante kilomètres de canalisations de la distribution, demandent, par l'intermédiaire de leurs conseils municipaux, à pouvoir consommer les eaux potables captées dans la vallée de la Scarpe. Les deux

---

<sup>214</sup>AMR 1D 29, p. 358-360, séance du conseil municipal du 20 septembre 1876.

<sup>215</sup>AMR 5M 72, extrait du conseil municipal de Roncq du 31 mars 1893.

<sup>216</sup>AMR 5M 90, pièces n°125 et 126, lettres de mai 1895.

<sup>217</sup>AMR 5M 83, pièce n° 98, lettre du maire de Croix à celui de Roubaix, 6 novembre 1886.

### 3.3. NOUVELLE HYDROGRAPHIE : FORMES, RÉSISTANCES...

---

viles les plus insistantes sont Wattrelos<sup>218</sup> et Mouvaux<sup>219</sup>. Ces demandes sont repoussées et les raisons évoquées par la commission mixte des eaux sont multiples. Elle rapporte le risque de voir l'industrie se déplacer vers ces villes, elle se cache aussi derrière les plaintes des riverains de la Scarpe quant à la baisse de la nappe phréatique qui ne ferait que s'accroître si le service étendait sa distribution à de nouvelles villes<sup>220</sup>. En 1905, c'est même le conseil municipal de Lille qui demande si sa ville pourrait bénéficier d'une jonction aux réseaux des eaux potables de Roubaix et Tourcoing. Cette demande, comme les précédentes, est repoussée<sup>221</sup>.

\*  
\* \*

L'accumulation des infrastructures hydrauliques – canaux, distribution des eaux de rivières, distribution des eaux potables, réservoirs, canalisations – a donc permis aux industriels de Roubaix de mener une véritable course aux volumes à même de soutenir l'augmentation continue de leur production. Durant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les efforts de la municipalité pour mettre à disposition toute cette eau ont été faits en premier lieu au profit d'un nombre restreint d'industriels, les peigneurs et les teinturiers. De leur côté, les populations ouvrières de la ville, toujours plus nombreuses, n'ont longtemps pu profiter que marginalement des apports de ces infrastructures. Si l'élection d'une municipalité ouvrière a permis de faciliter l'accès à l'eau potable, cette dernière n'a pas sensiblement changé les formes et les objectifs de la politique hydrique de la ville – le chapitre six revient plus en détail sur cet épisode de socialisme municipal et sur la politique hydrique menée par le conseil.

---

<sup>218</sup>Ces demandes s'étalent de 1897 : AMR 5M 92, pièce n°71, lettre du maire de Wattrelos au maire de Roubaix, 22 septembre 1897 ; à 1904 : AMR 5M 100, pièce n°100, lettre du maire de Wattrelos au maire de Roubaix, 9 novembre 1904.

<sup>219</sup>AMR 5M 100, pièce n°274, délibération du conseil municipal de Mouvaux du 2 février 1905.

<sup>220</sup>AMR 5M 95, pièces n° 58 et 62, délibérations du conseil municipal de Mouvaux du 3 et 17 octobre 1900.

<sup>221</sup>AMR 5M 100, pièce n°287, lettre du directeur du service des eaux aux maires de Roubaix et Tourcoing.

Ce que décrit cette partie c'est donc bien le caractère multiforme de cette nouvelle hydrographie. À l'aube du xx<sup>e</sup> siècle, la ville de Roubaix, alliée à Tourcoing, est à la tête d'une multitude d'aménagements qui sont un atout indéniable pour l'industrie de la ville. Les deux villes poussées ou menées par leurs industriels ont bataillé pour construire ce vaste réseau d'infrastructures qui a asservi l'hydrographie d'une région entière.

Cette partie a en particulier permis de mettre en avant le rôle qu'a tenu la municipalité pour légitimer cette appropriation malgré les contestations qui sont apparues. Par la négociation directe avec les propriétaires lésés par les captages réalisés au profit de l'agglomération, le municipalité a su imposer une nouvelle hydrographie qui est résolument au service de l'intérêt industriel.

## Conclusion

Ce troisième chapitre qui s'est concentré sur le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle a donc présenté les infrastructures que les industriels et la municipalité de Roubaix ont jugé bonnes d'adjoindre à leur réseau de distribution d'eau. Dans un contexte de moindre tension que lors des décennies précédentes au sein du conseil municipal – voir chapitre 2 – un plus grand consensus a régné parmi la bourgeoisie industrielle. L'étalement de l'emprise sur l'hydrographie de la région a cependant rencontré des obstacles extérieurs avec lesquels les industriels roubaisiens ont su négocier. Ces résistances furent de différentes natures : résistances de la société concessionnaire du canal de l'Espierre concernant les prises d'eau, difficultés faites par l'État pour achever le canal de Roubaix et lors de sa gestion ultérieure, plaintes des communes et propriétaires impactés par les pompages d'eau ou traversés par les canalisations.

L'étude de l'achèvement du canal de Roubaix et de la construction du réseau des eaux potables, la présentation des résistances qu'ils ont rencontrées, ainsi que l'analyse de la consommation au sein de la ville ont permis d'enrichir cette étude des formes de l'accaparement de l'eau mises en place par la bourgeoisie industrielle.

Ce chapitre a de nouveau montré le rôle central des infrastructures dans cet accaparement. L'appropriation de l'hydrographie au profit de l'activité textile a été rendu possible par une multitude d'aménagements qui ont rationalisé et démultiplié la disponibilité en eau. La construction de ces aménagements, et l'imposition des dommages qu'ils ont pu causer, n'a été possible que grâce à l'action résolue de la municipalité et au concours de l'autorité préfectorale. Par suite, trois aspects saillants des pratiques de l'accaparement de la bourgeoisie industrielle pendant cette période peuvent être mis en exergue.

Tout d'abord, cet accaparement n'a pas été avant tout mené par des stratégies de privatisation des eaux. Les eaux mises à disposition des industriels sont restées gérées par l'État – pour le canal – ou par les municipalités – pour les eaux de la Lys ou les eaux de source. Bien que des usages de forages individuels aient persisté, ils n'ont jamais pu suffire à l'approvisionnement des

usines. Il est ainsi possible de dire que les industriels ont décidé des formes que devait prendre l'accaparement des eaux, mais en ont confié la charge et la gestion à la municipalité.

Cet accaparement a donc été tributaire d'un rapport spécifique à ces institutions gestionnaires des eaux et des infrastructures. Ce rapport s'est incarné jusqu'en 1892 dans un contrôle collectif de la classe possédante sur la municipalité roubaisienne, puis, lorsque le conseil a basculé dans les mains d'une municipalité ouvrière, sur des pratiques discursives et matérielles visant à prévenir toute modification de la politique hydrique. Financièrement ce choix est bénéfique pour les industriels : il leur garantit des eaux aux meilleurs prix, et permet de faire prendre en charge par les finances municipales les frais nécessaires à l'indemnisation des victimes de cette nouvelle hydrographie et à la silenciation des oppositions pouvant apparaître. Vis-à-vis de la préfecture, la bourgeoisie industrielle a mis en place des stratégies discursives visant à aligner l'intérêt industriel sur l'intérêt général censé être défendu par l'autorité préfectorale. C'est ainsi que la préfecture a pris la défense de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing face aux plaintes consécutives à l'accaparement des eaux de la vallée de la Scarpe, et a défendu le droit des deux villes à conserver l'exclusivité des eaux captées.

Enfin cet accaparement a été rendu possible par un nouveau dépassement de frontières géographiques. L'achèvement du canal de Roubaix et la construction de l'usine élévatoire de Saint-André a permis de ramener à Roubaix des eaux depuis la Deûle, afin d'alimenter le canal. Cet accès aux eaux de la Deûle est celui dont rêvaient les industriels un siècle auparavant lorsqu'ils ont initié le projet du canal. Bien qu'il adienne beaucoup plus tard, cet accès n'en est pas moins un achèvement symbolique pour ceux qui se sont battus depuis des décennies pour que le canal soit achevé. Cependant, c'est bien l'accaparement des eaux de sources de la vallée de la Scarpe qui représente l'accomplissement géographique le plus conséquent pour l'agglomération. Les réalisations techniques du siècle ont ouvert les possibles pour les industriels qui ont fait mener à bien des travaux d'une grande ampleur. Les eaux potables, furent puisées en profondeur, dans un bassin hydrographique qui n'est même pas voisin de celui de l'agglomération, puis ramenées

aux villes par des canalisations sur plus de quarante kilomètres<sup>222</sup>.

---

<sup>222</sup>Aussi impressionnant que puisse être cet ouvrage, il ne soutient pas la comparaison avec le projet qui existe à cette même époque de capter les eaux du lac Léman pour abreuver Paris, ce projet est présenté par Sabine Barles dans : Sabines BARLES, « The Seine and Parisian Metabolism : Growth of Capital Dependencies in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in : *Urban Rivers*, sous la dir. de Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, *Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 94-112.



## Conclusion de partie

Ces trois chapitres ont permis de constater que le XIX<sup>e</sup> siècle à Roubaix est rythmé par la construction successive de plusieurs infrastructures qui ont permis l'accaparement de l'eau de la région. Parce que cet accaparement est une action consciente de la bourgeoisie industrielle pour enrôler dans les processus de production des éléments initialement extérieurs à ces derniers, il participe d'une appropriation des environnements, ici de l'hydrographie. Cette étude de l'accaparement comme appropriation permet d'explicitier plusieurs dimensions de cette dernière à savoir : les formes prises par cette appropriation, les résistances qu'elle a rencontrées, et les pratiques qui ont permis à cette appropriation de tenir malgré les contradictions et les résistances.

Du côté des formes, cette succession d'infrastructures a été la clé de l'augmentation de la disponibilité de l'eau dans l'agglomération. L'accaparement ne s'est pas réalisé avant tout par une privatisation de la ressource. Si les industriels ont utilisé tout au long du siècle des forages privés, ces forages n'ont jamais été proches de suffire à répondre aux besoins de l'activité textile. Cette constatation permet de sortir de la dichotomie eau comme bien commun ou eau privatisée<sup>1</sup>, et rappelle que les questions hydriques ne peuvent s'étudier sans prendre en compte le réseau des infrastructures, canaux, canalisations, réservoirs, pompes etc. qui permettent leur mise à disposition. Cet accaparement a bien été rendu possible par une politique de mise à disposition de la ressource pour les besoins industriels, politique qui a été appuyée par un investissement répété de la bourgeoisie industrielle dans les mandats électifs tout au long du siècle. L'institution municipale a été érigée, par la bourgeoisie industrielle, en avant-garde des stratégies d'accaparement

---

<sup>1</sup>LORRAIN et POUPEAU, *Water Regimes*, op. cit.

de l'eau, mais également en gestionnaire des infrastructures construites à cet effet. Cet accaparement a également pu se faire par le franchissement de multiples frontières hydrographiques, les eaux ramenées à Roubaix – et à Tourcoing – ont été puisées dans l'Escaut, dans la Lys, dans la Deûle et dans la vallée de la Scarpe. Au fur et à mesure du siècle, les industriels ont pu s'accaparer des eaux toujours plus lointaines. Cet accaparement a aussi fait fi de la frontière politique puisque les eaux pompées dans le canal par les usines riveraines furent longtemps importées depuis l'Escaut en Belgique.

Cependant cette étude a également permis de constater que cet accaparement ne s'est pas fait sans rencontrer des résistances et des contradictions. À Roubaix, la première de ces résistances fut l'impossibilité de faire achever le canal pendant plusieurs décennies. Malgré un discours des concessionnaires qui a mis en avant les difficultés techniques du chantier, ce sont des intérêts économiques, extérieurs à l'agglomération et à des considérations strictement hydrographiques, qui ont entravé la construction de l'ouvrage. Cette partie a également décrit les désaccords qui ont agité la bourgeoisie industrielle sur les moyens techniques à privilégier pour l'accaparement de nouvelles eaux au milieu du siècle. Des intérêts divergents ont déchiré la municipalité et ont mis en exergue les pratiques individuelles d'accaparement établies par chaque usine, comme les pompages sauvages des eaux du canal de Roubaix. Les intérêts hydriques de l'industrie textile de Roubaix ont aussi rencontré les pratiques d'appropriation de l'eau d'une autre industrie textile, celle des rouisseurs de lin de la vallée de Lys, dont l'activité a été accusée de souiller les eaux captées par le service des eaux de Roubaix-Tourcoing avant la frontière. Ces difficultés, que ce soit dans la réalisation des infrastructures ou dans la construction du consensus au sein de la bourgeoisie industrielle, témoignent de la précocité de toutes ces stratégies d'accaparement à des époques où la science hydrographique et l'approche de rationalisation de la gestion des eaux par bassin sont encore balbutiantes<sup>2</sup>. Enfin cet accaparement a également soulevé de nombreuses plaintes de la part de ceux qui se sont retrouvés privés des eaux accaparées par l'agglomération. Ce fut le cas en particulier

---

<sup>2</sup>Pour le développement de cette approche à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle voir l'étude : PARRINELLO, « Charting the Flow », op. cit., réalisée sur la vallée du Pô en Italie.

dans la vallée de la Scarpe où les pompages d'eau potable furent de grande ampleur.

Pour faire face à ces résistances et contradictions, la bourgeoisie industrielle a déployé des pratiques matérielles et discursives qui ont permis de faire tenir l'appropriation. L'investissement prolongé dans les institutions municipales a par exemple permis que, suite aux échecs successifs de la concession du canal de Roubaix, les villes prennent en main les infrastructures suivantes pour assurer l'augmentation de la disponibilité en eau au meilleur prix. Ce contrôle sur les municipalités et sur les infrastructures a également été à l'origine d'une négociation sur les tarifs afin de permettre une réconciliation de la bourgeoisie industrielle sur les deniers municipaux. C'est surtout l'alignement discursif de l'intérêt général sur l'intérêt industriel qui a permis à la bourgeoisie industrielle d'être accompagné dans ses stratégies d'appropriation de la ressource en eau par la préfecture et les corps techniques de l'État. Malgré quelques résistances, la préfecture a ainsi facilité l'achèvement du canal au frais de l'État, elle a également appuyé les municipalités dans leur volonté de garder l'exclusivité des eaux pompées face aux demandes des villes traversées par les canalisations. Enfin elle a servi d'intermédiaire entre les habitants de la vallée de la Scarpe et les municipalités lorsque de nombreuses plaintes se sont élevées contre l'abaissement de la nappe phréatique causé par les pompages de Roubaix et Tourcoing. Les industriels ont également agi dans l'illégalité, puisant sans autorisation les eaux du canal, et refusant les injonctions préfectorales. Certains d'entre eux ont assumé, lorsqu'ils l'ont jugé nécessaire, d'entrer en conflit avec l'institution préfectorale, et se sont engagés dans de longues procédures judiciaires durant lesquelles ils ont continué à user de leurs pratiques délictuelles.

L'étude de cet accaparement sur le temps long a également permis de montrer que l'appropriation de l'hydrographie n'est pas une construction linéaire. Le processus est mis à l'épreuve par des résistances, désaccords et contestations. Lorsque ces épreuves sont surmontées, l'appropriation est discursivement relégitimée et matériellement renforcée. Tout comme les industriels héritent des infrastructures qui ont été construites lors des décennies précédentes, ils héritent des stratégies, pratiques et rapports de force qui ont

permis de maintenir cette appropriation. Ainsi, au cours du siècle, le contrôle de la municipalité est de plus en plus clair à mesure que les cultivateurs sont évincés du conseil municipal. Certains industriels se spécialisent sur les questions hydriques de l'agglomération, ce qui permet de montrer la redondance des positions défendues par les membres de mêmes familles, génération après génération.

L'accaparement des eaux est donc le fruit d'une stratégie collective de la bourgeoisie industrielle, appuyée par un faisceau de pratiques matérielles et discursives qui le permette malgré les résistances. Parce que cet accaparement permet de faire entrer des eaux jusqu'alors inutilisées dans le processus de valorisation capitaliste à l'œuvre dans l'industrie textile, il définit bien une appropriation de l'hydrographie au profit de l'activité industrielle textile. Mais cette appropriation est plus qu'un rapport à la ressource, c'est une dynamique plus large d'enrôlement des environnements physiques, ici de l'hydrographie, dans les procédés de production qui apparaissent avec l'industrialisation. Cette appropriation redessine l'hydrographie de la région : elle déplace des eaux, assèche des vallées, crée des voies de navigation structurantes pour le transport des marchandises. Ce faisant, elle arrime le destin de territoires entiers à celui de l'industrie textile de l'agglomération, les privant de certains de leurs moyens de subsistance propres.

Cette étude sur le temps long des questionnements liés à la disponibilité de l'eau à Roubaix au XIX<sup>e</sup> siècle permet de proposer une autre histoire de l'industrialisation de Roubaix. L'historiographie roubaisienne a principalement mis en avant le rôle de la bourgeoisie comme acteur économique moteur dans le développement du complexe industriel. Cette bourgeoisie est qualifiée tour à tour : d'« avantage comparatif important<sup>3</sup> » ou de « patronat innovant<sup>4</sup> ». Cette façon d'écrire l'histoire de la fabrique de Roubaix ne s'éloigne pas radicalement de l'approche hagiographique de cette bourgeoisie par les « érudits roubaisiens ». Si ces chapitres ont également mis cette bourgeoisie au centre de leur étude, ils ont avant tout cherché à montrer les obstacles environnementaux qu'elle a rencontrés dans son épanouissement économique.

---

<sup>3</sup>DAUMAS, *Les territoires de la laine*, op. cit., p. 238.

<sup>4</sup>KASDI, *Les entrepreneurs du coton*, op. cit., p. 159.

Pour surmonter ces obstacles, cette bourgeoisie a certes usé d'ingéniosité et d'esprit d'entreprise, mais elle a surtout eu besoin d'un État planificateur, et d'institutions municipales sous contrôle, capables de financer et d'imposer les aménagements nécessaires à l'appropriation de l'hydrographie de la région.



**Partie 2**  
**Contamination :**  
**Cycles d'impuissance**



Les eaux ramenées jusqu'à l'agglomération de Roubaix et Tourcoing par les différentes infrastructures d'accaparement, présentées dans la première partie de ce manuscrit, ont été un élément clé du développement de l'industrie textile. Ces premiers chapitres ont décrit l'accaparement des eaux comme l'amont de l'histoire de l'appropriation d'une hydrographie à des fins industrielles. Cette histoire possède aussi un aval, c'est-à-dire une appropriation qui ne se fait pas par l'accaparement de ressources mais par la contamination et la transformation des territoires en aval de l'agglomération par les eaux usagées des usines.

Cette histoire de l'aval est une histoire d'eaux noires, nauséabondes et grasses qui dévalent l'Espierre, inondant des vastes régions, contaminant les vallées de l'Espierre et de l'Escaut en Belgique. C'est une histoire de l'impact d'une activité industrielle sur une région, mais c'est aussi une histoire politique, sociale et transfrontalière d'une prise en considération de l'insalubrité qui permet à une industrie de s'épanouir et de perdurer malgré les dégâts qu'elle cause et les plaintes qu'elle soulève. Cette histoire de l'aval est longue, courant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant elle n'est pas une histoire linéaire. Durant ce siècle les contestations contre l'insalubrité montent et reculent sous l'effet de multiples facteurs. Tout au long de cette période, industriels, administrations publiques, riverains, en France comme en Belgique se positionnent et arbitrent chacun à leur niveau entre intérêt industriel et salubrité.

Les moments où les récriminations sont les plus importantes constituent des mises à l'épreuve du processus d'appropriation. La conflictualité oblige les différents acteurs à expliciter leurs positionnements et à mettre en lumière leurs intérêts. Ces moments permettent ainsi d'analyser ce en quoi ces contaminations et ces inondations participent à une forme d'appropriation de l'hydrographie qui, comme l'accaparement, est au service des intérêts de la bourgeoisie industrielle. Ces contaminations s'appuient en effet sur une myriade de pratiques qui permettent aux industriels d'ignorer ou de faire taire les plaintes afin que les industries n'aient pas à prendre en charge financièrement les coûts de l'épuration de leurs eaux ou de l'assainissement de la vallée, ravagée par leurs rejets insalubres.

L'étude la plus complète des phénomènes de pollutions industrielles depuis le XIX<sup>e</sup> siècle de l'historiographie francophone est sans aucun doute celle réalisée par Geneviève Massard Guilbaud dans son ouvrage *Histoire de la pollution industrielle*. Grâce à un impressionnant travail d'archive, elle propose une analyse du rôle des différents acteurs autour de ces pollutions : industriels, élus, riverains, ingénieurs, médecins... Elle conclue son travail en proposant de qualifier l'histoire de la prise en charge de chaque pollution industrielle comme un « cycle de pollution<sup>1</sup> ». Un cycle correspond à une « apparition », des « premières dénonciations » et une « recherche de solutions », plus ou moins fructueuse, qui peut potentiellement permettre la neutralisation de la pollution. Ce travail prolonge sa proposition par une étude de l'apparition et de la prise en compte d'une pollution spécifique : dans l'Espierre ce sont avant tout les graisses issues des peignages de laines qui sont responsables de l'insalubrité de la rivière. Contrairement à une étude par acteur, l'étude linéaire qui est proposée dans cette partie montre que cette proposition d'un grand cycle qui permette de décrire l'histoire de la prise en charge de cette pollution dans la vallée est un peu trop schématique.

Le siècle étudié présente plutôt une succession de cycles au sein desquels les tensions diplomatiques et les dénonciations des riverains augmentent et refluent au rythme de l'insalubrité mais aussi de multitudes d'autres éléments comme par exemple : les promesses des industriels, les rapports de forces diplomatiques, les travaux impulsés ou réalisés. Ce travail montre que la prise en charge de l'épuration des eaux, ou les aménagements visant à atténuer les dommages ne sont pas fortement corrélés à la faisabilité technique de l'un ou de l'autre.

Le chapitre quatre, qui s'étend des années 1850 au milieu des années 1880, décrit l'apparition et les premières dénonciations des dégâts de l'industrie dans la vallée. Cette période est caractérisée par le laissez-faire et le désintérêt total des industriels responsables vis-à-vis de la situation qu'ils causent. C'est à la suite de cette période de maturation, alors que la responsabilité de certains industriels n'est plus discutable, qu'il est possible de décrire plusieurs cycles qui se succèdent. Ces cycles sont des périodes où les dénoncia-

---

<sup>1</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 344.

tions et les pressions des riverains ou des administrations belges deviennent telles que les administrations françaises doivent proposer, soit des aménagements susceptibles d'atténuer les dégâts causés par les rejets industriels, soit des contraintes sur les industries coupables de ces rejets. Les chapitres cinq, six et sept décrivent trois de ces cycles successifs. Le premier, relativement bref, débute au début des années 1880 et débouche sur la réalisation d'une usine expérimentale d'épuration des eaux de l'Espierre. Le deuxième démarre au milieu des années 1890 alors que l'usine déçoit et que les récriminations reprennent et se prolonge jusqu'à la moitié de la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Le dernier cycle couvre la période de l'entre-deux-guerres et décrit les résistances des industriels les plus pollueurs à l'imposition de normes et de sanctions sur leurs rejets insalubres.

L'étude de ces cycles peut paraître présenter des redondances, mais ces redondances servent l'argumentation. Les industriels gardent tout au long de la période un objectif constant, éviter : d'avoir à limiter leur empreinte sur la vallée ou de prendre en charge financièrement les coûts de l'atténuation des dégâts causés. C'est parce que les pratiques discursives et matérielles qui soutiennent cet objectif se retrouvent génération après génération qu'elles peuvent être considérées comme caractéristique d'un rapport à l'insalubrité et aux dommages hydrographiques dont les industriels sont responsables. Ce travail dans la longueur permet de décrire l'efficacité et la plasticité de ces pratiques, ainsi que les capacités d'adaptation et d'évitement des industriels. Toutes les pratiques industrielles décrites, parce qu'elles sont au service de la minimisation des coûts de la production, permettent de décrire la contamination de la vallée en aval de Roubaix et Tourcoing comme une appropriation, qui redessine l'hydrographie de la région, au service d'un processus d'accumulation capitaliste.



## Chapitre 4

# Un déséquilibre hydrographique destructeur, scènes et acteurs de l'évitement (1848-1884)

« À plusieurs reprises nous avons dû signaler à l'administration supérieure les dommages immenses qu'occasionnent aux riverains de ce cours d'eau l'Espierre, ruisseau infecte qui traverse notre commune. Dans le cours de l'hiver dernier, dix fois au moins ce riez est sorti de son lit, et a dévasté nos campagnes... »

---

AD59 S7277, pétition de 49 habitants de Wattrelos, août 1879.

Une analyse trop rapide des questions d'insalubrité qui animent la vallée de l'Espierre autour des inondations et pollutions causées par l'industrie textile de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing pourrait peut-être faire commencer ces dernières à la fin des années 1870 ou au début des années 1880. En effet, c'est à cette période que les plaintes se multiplient et que les peigneurs de laines, principaux industriels incriminés, se positionnent pour défendre leurs intérêts menacés par des projets d'assainissement que les administrations publiques envisagent de leur faire financer. Pourtant, l'étude

la vie industrielle, publique et politique de la vallée déployée dans ce chapitre montre que ces questions sont latentes depuis au moins le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

La période qui est l'objet de ce quatrième chapitre est doublement caractérisée : premièrement par une augmentation progressive des rejets insalubres et des dommages, deuxièmement par une stratégie d'invisibilité des industriels qui laissent les administrations municipales et préfectorales prendre soin de tempérer les dénonciations qui commencent à poindre. Le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué simultanément par l'installation des premiers peignages mécaniques, par des problèmes d'insalubrité dans l'agglomération – voir section 2.1 – et par l'augmentation des plaintes en aval de l'agglomération, en France comme en Belgique, à propos des inondations créées par les eaux contaminées des usines. Malgré les dommages et plaintes qui ne font que se multiplier après l'inauguration de la distribution des eaux de la Lys, les industriels responsables des rejets insalubres sont très peu pris à partie pendant ces premières décennies. Cependant, à partir des années 1880, les pressions deviennent trop importantes pour que cette stratégie industrielle, soutenue par les administrations, d'ignorer les dommages causés, puisse perdurer. Les peigneurs, premiers responsables, développent alors un argumentaire dont l'objectif est de n'avoir à payer ni dédommagements, ni travaux, ni projets d'épuration.

La méthode de recherche appliquée à ces premières décennies consiste à étudier le déploiement de l'insalubrité et la contamination progressive du territoire de la vallée de l'Espierre par les rejets de l'industrie de l'agglomération à travers les rapports d'experts, les traités scientifiques, les articles de presse, et les quelques procès qui ponctuent la période. Cette étude permet de caractériser les pratiques de fait-accompli qui définissent cette période. Elle donne également des pistes pour comprendre les limites que rencontre la stratégie industrielle au début des années 1880. Ce travail permet enfin de faire ressortir les pratiques dilatoires qui sont utilisées, non seulement par les industriels mais aussi par les administrations préfectorale et municipales qui, tout en donnant des gages à la Belgique, retardent la mise en place de projets d'assainissement.

---

Pour parvenir à ces constatations, ce chapitre propose tout d'abord de quantifier et qualifier les nouvelles eaux qui dévalent la vallée de l'Espierre à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et d'étudier les logiques des politiques municipales adoptées pour gérer l'insalubrité naissante (4.1). Les plaintes concernant les inondations et les contaminations par les eaux sales de l'industrie apparaissent d'abord en France dans les villages de Leers et Wattrelos puis se déplacent en aval de l'autre côté de la frontière. Pendant deux décennies, malgré les vives réclamations, le laissez-faire et le fait-accompli restent les politiques privilégiées par les administrations municipales (4.2). Pourtant, au tournant des années 1880, sous la pression du gouvernement belge, la préfecture impulse une commission intercommunale. Censée proposer des mesures susceptibles de réduire l'insalubrité, cette dernière est le théâtre d'une multitude de pratiques dilatoires adoptées par administrations et industriels pour ne pas prendre en charge la question (4.3). Les années qui suivent la commission, les peigneurs de laines développent un argumentaire visant à retarder l'instauration d'un système d'épuration que les administrations municipales et préfectorale risqueraient de leur faire financer. Cette argumentation constitue un répertoire qui est par la suite remobilisé tout au long du siècle étudié (4.4).

## 4.1 De nouvelles eaux à gérer

La multiplication des infrastructures d'accaparement de la ressource – canaux, forages, usines de captage, réservoirs – a transformé l'hydrographie de la ville : les eaux utilisées par les industriels proviennent d'autres bassins versants et sont ensuite relâchées dans l'Espierre ou dans ses affluents. Afin de mieux analyser les conséquences du déséquilibre hydrographique induit, cette section propose une étude de la nature et de la quantité des nouvelles eaux rejetées dans la vallée pendant les premières décennies qui suivent l'inauguration de la distribution des eaux de la Lys. Pour mieux évaluer les arguments des industriels, elle présente également les techniques existantes d'épuration des eaux de lavage des laines, activité pointée du doigt pour l'augmentation et la contamination des eaux qu'elle engendre. Elle tente également d'estimer ce qui est mis en place dans la ville en terme de gestion de ces nouvelles eaux pendant les premières décennies de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, elle s'appuie entre autre sur une étude des traités techniques parues durant les décennies 1860 et 1870.

### 4.1.1 De la qualité des eaux

L'usage des rivières comme déversoir des eaux industrielles est soutenu et justifié par les hommes de sciences dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'ingénieur et homme politique Charles de Freycinet<sup>1</sup> publie entre 1865 et 1870 une succession de traités sur l'assainissement industriel et municipal dans lesquels il aborde la question des rejets industriels dans les rivières<sup>2</sup>. Il reconnaît la responsabilité de ces rejets dans l'extrême insalubrité de certains cours d'eau en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle et affirme que certaines rivières : « constituent même pour les contrées avoisinantes des foyers dangereux » et que « cette

---

<sup>1</sup>Freycinet est un polytechnicien, il commence sa carrière dans l'administration des Ponts et Chaussées, période à laquelle il écrit ses travaux sur l'assainissement, par la suite il sera à quatre reprises président du Conseil des ministres durant la Troisième République.

<sup>2</sup>Pour la place de Freycinet dans les politiques d'assainissement en France se référer à : *ibid.*, p. 228-236.

situation commence à préoccuper sérieusement les esprits<sup>3</sup> ». Toutefois, il justifie la perpétuation de ces pratiques. Les rivières constituent pour lui des « débouchés naturels » pour les résidus solides et liquides des fabriques.

Si Freycinet encourage les usines à relâcher leurs eaux usées dans les rivières, il conseille néanmoins de privilégier de grandes et puissantes rivières susceptibles de diluer les matières contenues dans les eaux rejetées :

Au premier rang de ces débouchés se placent les cours d'eau puissants, susceptibles de délayer les résidus dans une masse telle que les qualités primitives de l'eau ne soient pas sensiblement altérées. Il est clair en effet que l'insalubrité d'une substance est éminemment relative et que tout dépend de l'étendue du milieu qui la reçoit. Disons plus : quand la masse d'eau est suffisante, non-seulement l'élément insalubre devient, par l'effet de la dilution, à peu près inoffensif, mais même l'insalubrité peut être rendue rigoureusement nulle, autrement dit elle peut être chimiquement détruite par l'action spéciale du milieu<sup>4</sup>.

Il préconise également de réaliser les rejets au milieu des rivières et en profondeur. À Roubaix et Tourcoing, du fait de la faible hydrographie, ce conseil s'avère difficile à suivre pour les industriels. Les industries sont donc dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle montrées du doigt pour la détérioration de la qualité des eaux de l'Espierre. À Roubaix et Tourcoing, les eaux utilisées dans les peignages, mais également celles condensées après utilisation des machines à vapeur de la plupart des usines, ou encore celles ayant permis de faire tremper les teintures, sont toutes invariablement relâchées dans l'Espierre ou dans un de ses deux petits affluents qui traversent la ville : le Trichon, ou le ruisseau des Trois-Ponts, ruisseaux qui sont loin d'être en mesure de diluer les impuretés contenues dans les eaux sales des usines.

Les peignages mécaniques de laines installés à Roubaix et Tourcoing depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sont les premiers consommateurs de la distri-

---

<sup>3</sup>Charles Louis de Saulces de FREYCINET, *Rapport sur l'assainissement industriel et municipal en France*, 1866, p. 123-124.

<sup>4</sup>Charles Louis de Saulces de FREYCINET, *Traité d'assainissement industriel : comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres manufacturiers de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique et l'agriculture contre les effets des travaux industriels*. Dunod, 1870, p. 329-330.

bution municipale des eaux de la Lys. De par leur activité, ils sont rapidement désignés comme les principaux responsables de l'insalubrité grandissante. Afin de comprendre pourquoi, il est nécessaire de s'attarder un peu sur la nature des activités effectuées dans ces grandes usines. Les peignages concentrent une succession d'étapes industrielles propres à transformer les laines brutes en de beaux rouleaux de laines peignées destinés à être par la suite filés puis tissés. Dans la longue tradition textile de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, le lavage des laines s'est toujours réalisé directement dans les petits ruisseaux de la région. Les laines étaient séparées de leur suint grâce aux eaux des cours d'eau dans lesquels elles étaient vigoureusement frictionnées à la main<sup>5</sup>. Ce suint des laines a donc depuis longtemps contaminé les eaux des ruisseaux du territoire. Cependant, la dimension de cette contamination change avec la concentration de l'activité dans les grands peignages mécaniques de laines. Les laines lavées sont alors d'autant plus sales qu'elles ont pour certaines traversé la planète entière. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une majorité des laines travaillées à Roubaix sont acheminées d'Argentine, d'Afrique du Sud ou d'Australie par bateau jusqu'au port de Dunkerque. Mais c'est surtout la démultiplication de la quantité de laines peignées qui augmente mécaniquement la quantité de matières se retrouvant dans l'Espierre en aval de l'agglomération.

Pour bien comprendre l'origine de cette contamination, il faut expliquer les différentes étapes de préparation des laines qui se succèdent dans les peignages mécaniques à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle lorsque la production se concentre et se mécanise. Après avoir été triées, les laines sont achetées par des négociants qui les confient aux peignages qui travaillent pour la plupart « à façon », c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas les laines qu'ils transforment. Arrivées au peignage, les laines sont alors trempées dans différents bassins de 1 000 à 1 200 litres d'eau. La première opération, le dessuintage, s'effectue à la main, dans des bains d'eau froide : elle expose les ouvriers « aux furoncles, aux affections cutanées prurigineuses et aux inflammations érysi-

---

<sup>5</sup>Jules HAREL-GEORGE, *Traité sur la filature de la laine peignée, contenant le peignage, le filage et des notes sur le tissage : avec un atlas composé des meilleures machines pour peigner et filer les laines*, Cateau-Cambrésis, 1864, 263 p., p. 125-126.

pélateuses<sup>6</sup> ». Les laines sont ensuite trempées dans une eau à 50 ou 60 degrés, mélangée à du carbonate de soude, de l'urine ou du savon : il s'agit du lessivage<sup>7</sup>. Ces premiers bains permettent de nettoyer et dégraisser les laines. Le lavage est complété à l'aide de machines à râteaux dont les modèles sont très nombreux<sup>8</sup>. Dessuintage et lessivage exposent les ouvriers aux « inconvénients de l'humidité, aux douleurs rhumatismales entre autre, et à l'action des liquides caustiques sur la peau des mains et des bras<sup>9</sup> ». Ce n'est qu'une fois les laines dessuintées et lessivées qu'elles peuvent être peignées, après avoir été préalablement re-graissées à l'huile, leurs fibres sont démêlées dans des peigneuses mécaniques. Après le peignage, elles sont séparées de l'huile qui leur avait été adjointe avant de passer dans les peigneuses. Elles passent pour cela dans un bain de lissage. Ces différentes étapes, dessuintage, lessivage et lissage produisent toutes des eaux qui sont relâchées dans l'Espierre. Ces eaux sont chargées des déchets des laines, c'est-à-dire du suint, une matière organique sécrétée par l'animal, mais également de différentes matières minérales présentes dans les laines brutes, de la terre, des cendres, ainsi que des fibres trop courtes pour être filées et qui sont éliminées. S'ajoutent également les différents produits utilisés pour nettoyer les laines : carbonates de soude, savons, urines... Selon la provenance des laines, jusqu'à 60 % du poids des laines brutes est éliminé par ces différentes phases de lavage, autant de déchets qui se retrouvent dans l'Espierre. Freycinet, qui s'est intéressé aux villes de Roubaix et Tourcoing, affirme qu'à l'heure où il écrit ses traités, à la fin de la décennie 1860, les eaux rejetées n'y sont aucunement traitées, ce qui a contaminé les eaux de l'Espierre et est à l'origine de réclamations de la part du gouvernement belge<sup>10</sup>.

À partir de cette décennie 1860, quelques savants et ingénieurs tentent des expérimentations pour valoriser les eaux de dessuintage et de lessivage des laines. Ainsi, Freycinet évoque des expérimentations sur les eaux des

---

<sup>6</sup>Alexandre LAYET, *Hygiène des professions et des industries*, Paris, 1875, 586 p., p. 286.

<sup>7</sup>Michel (1811-1877) ALCAN, *Fabrication des étoffes : Traité du travail des laines*, Paris ; Liège Noblet et Baudry, t. 1, Fabrication des étoffes, 1866, p. 348.

<sup>8</sup>Ibid., p. 351.

<sup>9</sup>LAYET, *Hygiène des professions et des industries*, op. cit., p. 286.

<sup>10</sup>FREYCINET, *Rapport sur l'assainissement industriel et municipal en France*, op. cit.

vieux bains de lessivage afin de tirer profit de ces eaux « en les décomposant à l'acide sulfurique, pour faire surnager l'huile et l'extraire<sup>11</sup> ». Il précise, cependant que cette opération est peu utilisée par les industriels car elle doit être réalisée sur de grandes quantités d'eau pour être lucrative. Il rapporte qu'à Reims, des maisons se sont spécialisées dans ce recyclage et achètent les eaux grasses des fabriques pour les traiter chimiquement et parviennent à en tirer un certain profit. Ces expérimentations ne visent pas à purifier des eaux potentiellement nuisibles aux rivières dans lesquelles elles sont relâchées, mais plutôt à extraire de ces eaux des produits pouvant être revendus. Il serait donc erroné d'y voir avant l'heure une tentative d'amoindrir les nuisances liées aux rejets insalubres. Il s'agit plutôt d'une application de ce que Marx qualifie de « tendance naturelle » des capitalistes à vouloir valoriser les déchets de leurs productions<sup>12</sup>.

Pour décrire les méthodes possibles de valorisation des eaux grasses, Freycinet est allé enquêter sur les pratiques existantes outre-Manche. En 1868, il affirme qu'il existe dans le Yorkshire « une vingtaine de manufactures de laine qui épurent ou font épurer leurs liquides, et l'on évalue à près de 1 million et demi de francs le produit qu'on en retire<sup>13</sup> ». Il décrit très précisément le traitement que ces eaux subissent :

Le mode d'extraction consiste essentiellement à traiter les liquides gras dans des bassins par une petite quantité d'acide sulfurique. Il se forme un précipité boueux en même temps que les huiles surnagent ; on laisse reposer et l'on décante ensuite le liquide intermédiaire, au moyen d'une ouverture située un peu au-dessus du fond. On envoie aux rivières ce liquide, qui est relativement pur, et l'on arrête l'écoulement aussitôt que la couche huileuse descend au niveau de l'ouverture. Le résidu semi-fluide, ainsi abandonné dans le bassin, est repris et mis à sécher dans des sacs en grosses toiles. On le soumet ensuite à la presse à chaud, et l'on en extrait une huile grossière qui est distillée pour des usages ultérieurs. Quant au gâteau solide qui reste sous la presse, on le

---

<sup>11</sup>Ibid., p. 140.

<sup>12</sup>MARX, *Le Capital (Tome 2-Livres II et III)*, op. cit., tome 3, chap. 3, sect. 3, p. 1480.

<sup>13</sup>Charles Louis de Saulces de FREYCINET, *Rapport supplémentaire sur l'assainissement industriel et municipal en France et à l'étranger / par M. Charles de Freycinet...* 1868.

vend aux fabricants d'engrais<sup>14</sup>.

Il évoque également une tentative de traitement collectif des eaux par la municipalité de Blackburn qui :

a récemment établi à grands frais des bassins et des filtres pour améliorer ses eaux d'égout, très fortement chargées par le lavage des laines. Elle retient ainsi 5 à 6.000 tonnes d'engrais solide par an, mais la purification laisse beaucoup à désirer et le débit de l'engrais n'est pas facile. La municipalité ne continue ces opérations que par crainte des poursuites des riverains<sup>15</sup>.

En France, seule l'usine de l'industriel écossais Isaac Holden, située à Croix et intégrée dans le complexe industriel de Roubaix-Tourcoing, a selon Freycinet mis en place un système rentable de traitement des eaux de dégraisage proche de ce qu'il a pu observer en Angleterre. Le peignage de Holden traite alors 300 mètres cubes d'eaux grasses qui résultent du peignage quotidien de 3 000 kilogrammes de laines fines. Holden utilise plusieurs bassins successifs. Dans un premier, il fait déposer les matières minérales. Puis, dans un second bain, il adjoint aux eaux restantes du chlorure acide de manganèse, résidu de la fabrique voisine de Kuhlmann. Les eaux sont décantées par le fond et subissent un dernier bain au lait de chaux<sup>16</sup> avant d'être relâchées dans la Marque. Il chauffe ensuite les graisses récupérées pendant la phase de décantation pendant plus d'une journée, afin d'en récupérer des tourteaux d'engrais et de l'huile qui peut être « vendue, suivant sa qualité, aux savonniers, corroyeurs et autres industriels<sup>17</sup> ». Si Holden a construit un système si complexe, c'est parce que son usine est la seule de l'agglomération à ne pas relâcher ses eaux dans l'Espierre, mais plutôt dans la Marque, de l'autre côté

---

<sup>14</sup>Idem, *Rapport supplémentaire sur l'assainissement industriel et municipal en France et à l'étranger* / par M. Charles de Freycinet... Op. cit.; voir également : idem, *Traité d'assainissement industriel*, op. cit., p. 411.

<sup>15</sup>Charles Louis de Saulces de FREYCINET, *Emploi des eaux d'égout en agriculture, d'après les faits observés en France et à l'étranger*, 1869, p. 16.

<sup>16</sup>Le lait de chaux est une simple dissolution de chaux dans de l'eau. La chaux est très utilisée, encore aujourd'hui, dans les processus d'épuration des eaux. Dans le cas présent elle permet de neutraliser l'acidité du chlorure acide de manganèse et facilite la précipitation des matières en suspension.

<sup>17</sup>FREYCINET, *Traité d'assainissement industriel*, op. cit., p. 407-409.

de la colline de Croix. Par sa position géographique, elle est donc susceptible de contaminer le nord de l'agglomération lilloise et des plaintes se sont élevées dès sa construction au tout début des années 1850. Par ailleurs, de telles installations prennent beaucoup de place, place dont Holden bénéficie grâce à sa position un peu éloignée des zones les plus industrielles ou densément peuplées de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing. Les plans des bassins de décantation de Holden sont reproduits dans un des ouvrages de Freycinet – voir figure D.1.4.

Preuve que la possibilité de valoriser les eaux sales se confirme pendant les années 1860 et 1870, l'ingénieur Michel Alcan, qui publie deux *Traité du travail de la laine* en 1866 et 1873, est beaucoup plus prolixe sur la question dans son second opus que dans le premier. Il y consacre un chapitre entier « Chapitre 6 : Des eaux, de la nécessité de les essayer et de les moyens de les épurer »<sup>18</sup>. Non seulement il insiste sur l'intérêt pour les industriels de se fournir en eaux de bonnes qualités afin de minimiser les dépenses en savon, mais il affirme lui aussi qu'il existe des moyens de valoriser les eaux de lessives de laines en en extrayant « de la potasse combinée au suint, du carbonate de soude, de l'ammoniaque, lorsqu'on a employé une certaine proportion d'urine, des matières organiques du suint des matières organiques azotées sans caractères définis, des matières terreuses telles que de la silice, de la chaux, de la magnésie<sup>19</sup> ». Les procédés qu'il propose sont assez proches de ceux présentés par Freycinet. Il s'appuie sur une composition des eaux de dessuintage qui a été mesurée à Roubaix. Ces eaux contiennent 6 % de résidus à sec, dont une moitié de matières grasses<sup>20</sup>. Ces quantités ne sont cependant données qu'à titre indicatif car elles varient énormément selon la qualité des laines, les quantités d'eau utilisées et les méthodes employées d'un peignage à l'autre. Il est néanmoins clair en tout cas que la proportion de matière grasse dans ces eaux est très importante.

À Roubaix, ces procédés de séparation des eaux de dessuintage et de lessivage d'avec les graisses qu'elles contiennent n'existent dans aucun peignage

---

<sup>18</sup>Michel (1811-1877) ALCAN, *Traité du travail des laines peignées, de l'alpaga, du poil de chèvre, du cachemire, etc.* Paris ; Liège Noblet et Baudry, 1873.

<sup>19</sup>Ibid., p. 118.

<sup>20</sup>Ibid., p. 121.

dans les années 1860, 1870 et 1880. Seules les eaux de lissages sont fréquemment retraitées. Ces eaux sont moins abondantes que les précédentes et sont aussi moins sales, car elles interviennent dans un troisième temps lorsque les laines ont déjà été lavées. Elles sont principalement composées des huiles qui ont été manuellement ajoutées aux laines par les peigneurs avant le passage dans les peigneuses automatiques. Certains industriels parviennent à récupérer cette huile pour la revendre ; à Tourcoing le sieur Tribouillet rachète même les eaux de lissage des différents peignages afin de les traiter et d'en extraire l'huile pour la revendre<sup>21</sup>.

Toutefois, la contamination des eaux en aval de l'agglomération de Roubaix et Tourcoing, en grande partie due aux eaux sales des peignages, ne peut être évoquée indépendamment de la multiplication du débit des eaux de la vallée dont ces industries sont responsables.

#### 4.1.2 De la quantité des eaux

L'augmentation du volume de l'Espierre constatée dès les années 1860 est la conséquence directe de l'importation de nouvelles eaux dans l'agglomération par la distribution de la Lys. Il est intéressant, pour mesurer l'impact de cette hausse, de comparer le débit de la rivière de l'Espierre pendant la période pré-industrielle avec les quantités d'eau utilisées par l'industrie à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour évaluer l'évolution de l'usage industrielle des eaux, il est possible d'exploiter les chiffres de la consommation du service des eaux de Roubaix-Tourcoing, qui est quasi exclusivement industrielle jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle – voir chapitre 3. Cependant, la consommation des eaux de la Lys remplace en partie celles d'eaux préexistantes et non déclarées, issues du canal ou des forages par exemple. L'unique exploitation de ces chiffres ne suffit donc pas à calculer avec précision ces consommations et doit être corroborée avec d'autres approches. Les chiffres que l'on peut extraire de la figure B.2.6, permettent toutefois plusieurs interprétations. Ils montrent tout d'abord que l'évolution de la vente de l'eau est linéaire pendant les premières décennies

---

<sup>21</sup>FREYCINET, *Traité d'assainissement industriel*, op. cit., p. 410.

d'exploitation : le volume distribué double une première fois entre l'inauguration et 1871 et une seconde fois entre 1871 et 1883. Ces chiffres permettent par ailleurs d'établir des ordres de grandeur au regard desquels il est possible d'évaluer la précision d'autres approches d'évaluation des quantités d'eaux consommées. Ainsi, uniquement à Roubaix, les eaux vendues sont de l'ordre de 5 000 mètres cubes par jour pour l'année 1870 et 10 000 pour l'année 1880. L'analyse détaillée des chiffres de ces ventes permet en outre de déterminer les plus gros consommateurs. Ce travail, également réalisé dans le chapitre précédent, désigne les peignages de laine comme les usines les plus gourmandes en eau, qui avalent plus de la moitié des eaux vendues par le service. À cet usage des eaux par les peignages s'ajoute celui des eaux utilisées pour les teintureries et pour les machines à vapeur. Ces trois activités sont quantitativement les principales consommatrices d'eau à cette époque à Roubaix.

Faute de série de données temporelles robustes, il n'est pas possible de suivre avec précision l'évolution de l'activité des teintureries ou de la force motrice installée dans la ville. En revanche, les quantités de laines lavées et peignées à Roubaix sont conservées. De tels chiffres permettent d'estimer l'évolution de la consommation d'eau de cette branche industrielle car les procédés et les machines utilisés durant ces années varient peu<sup>22</sup>. Cependant, pour réaliser ce calcul, il est nécessaire de connaître les quantités d'eaux utilisées pour préparer un poids donné de laines.

À partir des années 1860, toutes les laines peignées à Roubaix sont, une fois préparées, présentées à la Condition publique qui les pèse et valide leur qualité avant la vente. Cette institution est gérée par la municipalité et les rapports annuels du maire permettent de retrouver les poids des laines présentées au conditionnement chaque année. Ces quantités sont proposées en figure B.2.4<sup>23</sup>. Elles passent de 6 000 tonnes par an en 1865 à 13 000 en 1875. Ces chiffres ne concernent que Roubaix, mais la production est comparable à Tourcoing pendant les décennies 1860 et 1870.

Pour estimer la quantité d'eau nécessaire à la préparation de ces laines,

---

<sup>22</sup>Pour les peigneuses par exemple il s'agit principalement de modèles *Lister*, *Schlumberger* et *Noble*, tandis que le lavage et le dessuintage se réalise lui toujours à la main dans de grands bassins.

<sup>23</sup>Chiffres compilés à partir de la série AMR 3D.

il est possible de se servir des traités et manuels techniques de l'époque à destination des industriels. Freycinet affirme que l'usine d'Holden à Croix qu'il a étudiée à la fin des années 1860 récupère 300 mètres cubes d'eaux sales pour produire trois tonnes de laines peignées. Deux manuels publiés par l'ingénieur Michel Alcan proposent des chiffres deux fois inférieurs pour ce qui est du lavage des laines. Dans le *Traité du travail des laines* de 1866 il affirme : « Une machine soufflante d'un demi-cheval peut alimenter de 8 à 10 cuves, qui pourraient par conséquent, laver 2 500 kilogrammes de laine [par jour] avec une consommation de 150 litres d'eau à la minute et par cuve<sup>24</sup> ». À cette époque les peignages de laines, à Roubaix, ne travaillent pas la nuit. Si on multiplie ce débit d'eau pendant 12 heures on trouve donc 108 000 litres nécessaires pour 2500 kilogrammes de laine, soit 43 mètres cubes d'eau par tonne. Le même auteur, sept ans plus tard dans son *Traité du travail des laines peignées*, propose des chiffres similaires : « Nous ne pensons pas faire d'erreur en estimant en moyenne à quatre mètres cubes d'eau pure le volume nécessaire à 100 kilogrammes de laine dégraissée à fond<sup>25</sup>. ».

Que le facteur de 43 mètres cubes proposé par Michel Alcan soit deux fois inférieur à celui de Freycinet n'est pas étonnant. Michel Alcan n'évoque qu'un des bains que subissent les laines, là où l'étude des procédés industriels des peignages de laines montre qu'elles en subissent au moins trois successifs. À Roubaix, la réalité est donc plus proche du chiffre avancé par Freycinet de 100 mètres cubes d'eaux sales par tonne de laine produite.

Avec ce facteur de 100 mètres cubes d'eaux par tonne de laines peignées, on estime qu'il faudrait environ 600 000 mètres cubes d'eau pour laver les laines présentées au conditionnement en 1865. Cela représente la moitié des eaux réellement vendues par le service municipal cette année-là. Cette proportion de la moitié des eaux vendues se retrouve lorsqu'on applique ce même facteur multiplicatif aux années 1870, 1875 et 1880. Ce résultat est cohérent avec l'étude réalisée pour l'année 1872 – voir figure B.2.8 – qui montre que les cinq principaux peigneurs de laine consomment à eux seuls la moitié des eaux de la distribution de la Lys.

---

<sup>24</sup>ALCAN, *Fabrication des étoffes : Traité du travail des laines*, op. cit.

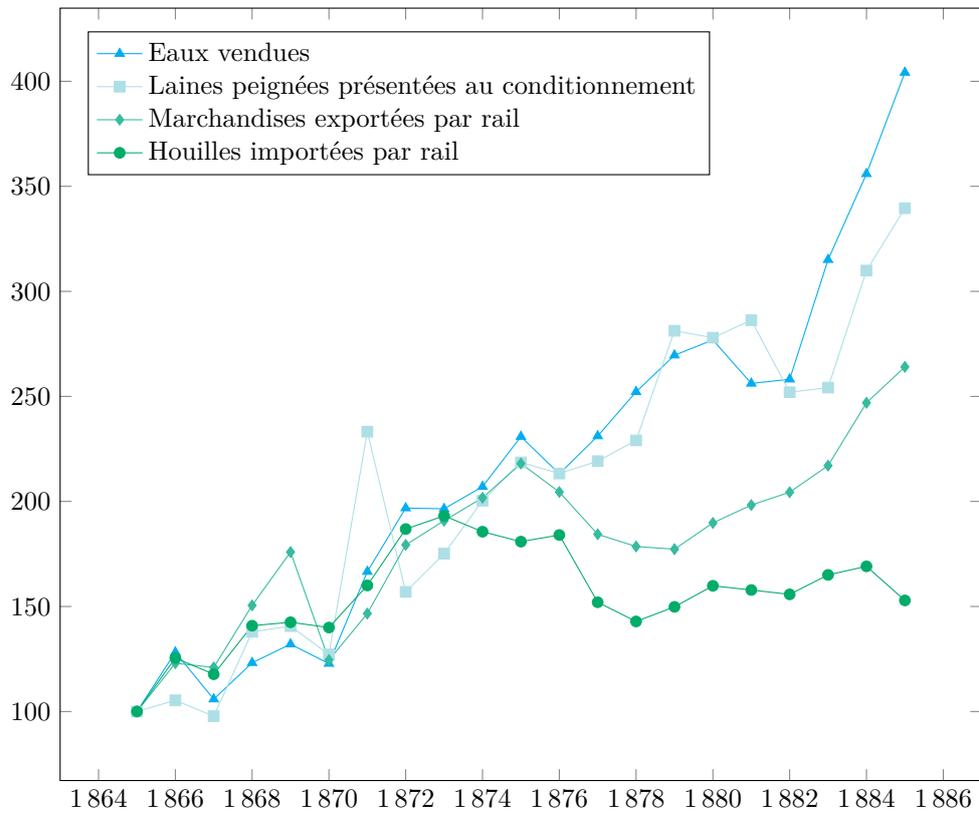
<sup>25</sup>Idem, *Fabrication des étoffes*, op. cit., p. 111.

La corrélation est d'ailleurs très forte entre le poids des laines peignées et la consommation d'eau dans la ville de Roubaix. Cette constatation est confirmée par la comparaison de plusieurs indicateurs économiques pour la ville entre 1865 et 1885 – voir figure 4.1. Seule la quantité de laines peignées suit la croissance de la vente d'eau pour les décennies étudiées. D'autres indicateurs, non représentés ici faute de séries temporelles complètes, telle que l'importation de coton ou la production d'étoffe de coton, sont également loin de connaître la même croissance. Ainsi, sur le temps long, plus de la moitié de l'eau vendue par la distribution des eaux de Roubaix-Tourcoing est consommée par les peignages.

L'Espierre n'est pas une grande rivière : c'est même un petit ruisseau. Son débit pré-industriel, avant l'accumulation des infrastructures d'accaparement de l'eau pour les industriels, était de l'ordre de 2 000 mètres cubes par jour. Ce chiffre est repris dans de nombreux rapports techniques sur l'Espierre pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les eaux de l'Espierre proviennent alors de petites sources et du ruissellement des eaux pluviales d'un bassin hydrographique restreint. Ce débit est donc à comparer aux quantités d'eaux vendues quotidiennement par le service municipal. À Roubaix, le volume d'eaux vendues dépasse les 2 000 mètres cubes dès la première année d'exploitation de la distribution de la Lys, atteint 10 000 mètres cubes en 1880 et culmine à près de 30 000 mètres cubes en 1896. À ces quantités il faudrait ajouter les eaux vendues à Tourcoing qui représentent en moyenne un tiers des ventes du service.

La quantité des eaux issues du bassin de la Lys qui furent, après utilisation, relâchées par les industries dans l'Espierre et dans ces affluents est donc considérable et très largement supérieure au débit antérieur des eaux du bassin. C'est sans surprise que ce déséquilibre hydrographique est à l'origine de multiples inondations en aval de l'agglomération – inondations dont les dommages sont aggravés par la qualité de ces eaux, majoritairement rejetées sans traitement par les peignages de laines. À Roubaix, de par la faible hydrographie, qualité et quantité des eaux ne peuvent être pensées séparément lorsqu'il est question de caractériser et d'étudier les conséquences de l'appropriation de l'hydrographie par l'activité industrielle en aval de la

#### 4.1. DE NOUVELLES EAUX À GÉRER



Source : Séries temporelles compilées grâce aux rapports du maire, AMR 3D 1-6.

Lecture : Par rapport à l'année de référence 1865, la quantité de laines peignées au présentées au conditionnement et la quantité d'eau vendue dans la ville ont été multipliées par 2,8, les quantités de marchandises exportées par rails ont été multipliées par 1,9 et les quantités de houilles importées par rail ont été multipliées par 1,6.

FIG. 4.1 : Comparaison de la quantité d'eau vendue avec plusieurs indicateurs économiques (1865-1885), indice 100 pour l'année 1865

production. La détérioration de la qualité des eaux et le grossissement du débit de l'Espierre sont les conséquences d'un même rapport des industriels à l'hydrographie, ce rapport est un rapport d'appropriation et il autorise ces industriels à bouleverser l'équilibre de la vallée pour développer leur outil de production.

### 4.1.3 Quelle gestion municipale ?

Tout au long de la Deuxième République et du Second Empire, le pouvoir municipal à Roubaix est acquis aux intérêts industriels. Le conseil municipal doit gérer l'impressionnante industrialisation du territoire qui entraîne une explosion démographique. Si l'administration municipale ne prend pas directement à bras le corps les risques hydrographiques que fait courir l'extension de l'activité industrielle en aval de l'agglomération, elle applique tout de même pendant le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle une politique d'aménagement sur son territoire qui se caractérise par les quelques grandes lignes directrices qui suivent.

#### **Limiter l'insalubrité domestique**

En 1850, la loi sur les logements insalubres impulse la création d'une commission dédiée à cette question à Roubaix. Cette commission arrive à point nommé dans une ville où la population a triplé depuis 1820 – voir figure B.1.1. La commission qui se réunit dès le mois de septembre 1850 est tout de suite très active. Uniquement pendant cette fin d'année 1850, elle produit 103 rapports. Ces rapports sont des études de problèmes d'insalubrité de certains logements, terrains ou propriétés, souvent de courées, pour lesquels la commission préconise de contraindre les propriétaires à réaliser des travaux. Dans les rapports, la question des latrines est citée à 65 reprises. Le second sujet qui revient le plus, à 52 reprises, soit dans plus d'un rapport sur deux, est l'insalubrité causée par le mauvais écoulement de certaines eaux. Sous cet intitulé se retrouvent à la fois des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ou domestiques qui restent stagnantes aux abords des maisons, mais également des fossés ou des petits ruisseaux qui longent les propriétés et qui exhalent des odeurs nauséabondes. La commission préconise au conseil de faire réaliser le curage des fossés, la construction d'aqueducs ou de fils d'eau en briques pour permettre l'écoulement des eaux, et va même parfois jusqu'à demander la réalisation de travaux pour couvrir les fossés les plus insalubres<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup>AMR 5I 1, rapports du comité cantonal de salubrité pour l'année 1850.

Le même travail réalisé pour le premier semestre de l'année 1868<sup>27</sup> montre des résultats légèrement différents. La commission a fait exécuter 307 travaux d'assainissement. Parmi ceux-ci, 79 concernaient des constructions de fils d'eau, des démolitions de fils d'eau n'ayant pas d'écoulement, ou des branchements aux aqueducs. La question du curage des fossés en bordure des propriétés est, quant à elle, traitée par une commission d'assainissement dédiée, constituée de membres du conseil municipal.

Ces commissions veillent donc à la salubrité de propriétés immobilières parfois construites rapidement pour loger la population grandissante de la ville. Pour ce faire, elles ont parmi leurs objectifs principaux celui de faciliter l'écoulement des eaux jusqu'aux différents affluents de l'Espierre qui servent d'égouts collecteurs de la ville. Pendant les décennies 1850, 1860 et 1870 la municipalité fait ainsi construire de très nombreux aqueducs dans toutes les rues de la commune<sup>28</sup>. Si ces aqueducs servent à récolter les eaux domestiques, ils servent aussi et surtout à collecter et à favoriser l'évacuation des eaux industrielles qui sont une véritable nuisance pour les habitants. Ainsi, Freycinet rapporte qu'à Roubaix, les égouts qui sont construits le long des maisons pour évacuer les eaux de lavage des laines sont parfois à l'origine d'infiltration : « On cite notamment une cave, dans la rue de l'Épaulle, où l'eau s'est élevée à une hauteur de 50 centimètres et formait une sorte de mare infecte d'où se dégageaient en abondance des odeurs de suint et d'acide sulfhydrique, engendrées par les eaux de lavage des laines qui se déchargent dans l'aqueduc<sup>29</sup> ».

La politique municipale vise donc à combattre les eaux stagnantes, à faire bitumer les courées, les ateliers, et à favoriser l'écoulement des eaux vers la rivière ou les égouts<sup>30</sup>. Le ruisseau du Trichon, particulièrement contaminé par les rejets des fabriques, est un cas typique. En janvier 1866, le maire

---

<sup>27</sup>Cette année a été choisie par commodité car la commission produit cette année là un compte-rendu statistique de son travail qu'elle présente au conseil municipal : AMR 1D 21, p. 69-71, séance du conseil municipal du 21 août 1868.

<sup>28</sup>Voir par exemple : AMR 1D 18, p 48, séance du conseil municipal du 1 juillet 1865.

<sup>29</sup>Charles Louis de Saulces de FREYCINET, *Principes de l'assainissement des villes : comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres de population de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique*, 1870, p. 90.

<sup>30</sup>LAYET, *Hygiène des professions et des industries*, op. cit., p. 450.

Ernoult-Bayart affirme devant le conseil que :

l'état du riez du Trichon, bien que momentanément amélioré par le curage qui vient d'avoir lieu, tend à s'aggraver de nouveau en raison du déversement journalier des eaux ménagères et des résidus de fabrique d'une partie de la ville. Cet ancien cours d'eau, devenu un véritable égout est encore à ciel ouvert dans certaines parties<sup>31</sup>.

Il propose la couverture du reste du ruisseau et souhaite que la charge soit partagée avec les propriétaires qui verront leur terrains s'agrandir<sup>32</sup>. La municipalité vote à cet effet un crédit de 8 500 francs<sup>33</sup>. Le ruisseau est progressivement couvert sur toute sa longueur et se transforme ainsi en un égout collecteur majeur pour tout le centre de la ville. Avant la fin du siècle, il a tout à fait disparu sous l'agglomération et dès 1878 il n'apparaît plus sur les cartes de la ville<sup>34</sup>.

### Favoriser les rejets industriels

Si l'administration municipale cherche à limiter les impacts des déversements industriels sur les parties résidentielles de la ville, les conseillers municipaux, pour la plupart industriels pendant le Second Empire – voir les compositions des conseils municipaux proposées en annexes C.2 – cherchent également à faciliter l'évacuation des eaux industrielles. Le cas des eaux de l'usine d'Holden à Croix est un très bon exemple de cette facilitation.

Le fabricant écossais Isaac Holden ouvre à Croix le premier peignage mécanique de l'agglomération en 1848. L'usine est installée au bord de la Marque, qui a été canalisée lors du premier projet de canal de Roubaix. Elle déverse donc naturellement ses eaux dans la Marque, qui traverse plusieurs communes au nord de Lille, dont Wasquehal et Marcq-en-Barœul, avant de

---

<sup>31</sup>AMR 1D 18, p 222, séance du conseil municipal du 9 janvier 1866.

<sup>32</sup>Les exemples sont nombreux des pratiques de couverture des rivières urbaines pour atténuer les nuisances de l'insalubrité, voir par exemple pour Paris et la Bièvre : GAGNEUX, ANCKAERT et CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne*, op. cit. ; LE ROUX, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation », op. cit. ; et pour Bruxelles et la Senne : DELIGNE, « Brussels and its rivers, 1770–1880 : Reshaping an Urban Landscape », op. cit.

<sup>33</sup>AMR 1D 19, p 38, séance du conseil municipal du 5 mai 1866.

<sup>34</sup>Voir les cartes successives de 1847 – figure A.1.2 – et de 1878 – figure A.1.3.

se jeter dans la Deûle, qui rejoint ensuite la Lys. La situation sanitaire de la Marque, qui est navigable depuis les premiers travaux du canal de Roubaix, mais dont le débit est faible, se dégrade rapidement et ses eaux deviennent impropres à l'utilisation des industries en aval<sup>35</sup>. Holden consent à construire des bassins de décantation – voir figure D.1.4 – qui lui servent à extraire des huiles et des engrais de ses eaux de dessuintage et de lessivage. Malgré cela, le conseil de salubrité de la préfecture interdit en 1872 à Holden de déverser ses eaux dans la Marque. Il se tourne alors vers la commune de Roubaix et lui propose de le laisser construire une grande conduite afin de ramener jusqu'à l'Espierre les eaux usagées issues de son peignages. En échange, aussi longtemps qu'il déversera des eaux, il paiera annuellement à la ville la somme de 15 000 francs<sup>36</sup>. Le traité qu'il passe avec Roubaix prévoit pour l'industriel une concession illimitée, c'est-à-dire l'impossibilité pour la ville de revenir sur sa promesse. Holden s'engage à se conformer pour la teneur des eaux qu'il relâche aux conditions qui sont demandées aux autres peigneurs de la ville. Cet accord est validé à l'unanimité par les conseillers municipaux, certains conseillers considèrent que c'est un « don généreux » à la ville qui est réalisé par Holden<sup>37</sup>. À partir de 1872, l'industriel peut ainsi déverser ses eaux industrielles dans l'aqueduc de la place du Parc. Six ans plus tard, en 1878, la ville de Roubaix autorise Holden à tripler sa conduite d'eaux corrompues.

Cette appétence du conseil municipal de Roubaix à accueillir les eaux usées des fabriques est, dans les années qui suivent, particulièrement décriée en Belgique. Les Belges voient dans l'importation des eaux usées de la fabrique de Croix jusqu'à l'Espierre la preuve d'une volonté française de préserver leurs rivières à leurs dépens. Sans se positionner sur ce débat, il est clair que l'administration municipale est, tout au long des années 1860 et 1870, un acteur actif et volontaire pour autoriser et faciliter l'évacuation des eaux usées des fabriques dans l'Espierre et ses affluents.

---

<sup>35</sup>AD 59 S781, plaintes des habitants riverains de la Marque, juillet 1857.

<sup>36</sup>AET SCE 7, historique du canal de l'Espierre.

<sup>37</sup>AMR 1D 25, p. 113-116, séance du conseil municipal du 6 novembre 1872.

### Préserver le canal

Comme l'ont montré les chapitres précédents, l'intérêt de certains industriels pour les eaux du canal est persistant jusqu'à plusieurs années après l'inauguration de la distribution des eaux de la Lys. Si le conseil municipal favorise l'écoulement des eaux usées vers l'Espierre, il veille aussi à garder les eaux du canal suffisamment propres pour satisfaire les industriels qui les utilisent. Déjà en 1851 et 1852, les vannes qui alimentaient la voie d'eau depuis les ruisseaux du Trichon et des Trois-Ponts avaient été fermées – voir section 2.1.3. Cet engagement de garder les eaux du canal suffisamment salubres pour les usages industriels et pour la navigation est réitéré durant les décennies suivantes. Tout au long de la période le conseil municipal favorise la construction d'aqueducs visant à détourner les eaux ménagères susceptibles de s'écouler dans le canal<sup>38</sup>.

Les industriels riverains ne manquent d'ailleurs pas de faire remarquer à la municipalité l'état déplorable du canal lorsque celui-ci est contaminé et ils obtiennent parfois des chasses pour renouveler les eaux<sup>39</sup>. Malgré les mesures prises par la municipalité, l'insalubrité du canal reste toutefois un problème. Un rapport publié en 1872 affirme par exemple que le lit du canal est très envasé. Au lieu d'atteindre une profondeur de deux mètres, il ne propose plus, à de nombreux endroits, qu'une profondeur d'un mètre soixante à cause de la vase accumulée<sup>40</sup>. Un ingénieur du département soupçonne certains industriels, qui ont l'autorisation d'y déverser leurs eaux de condensation, de déverser également par facilité certaines de leurs eaux usagées. Il prévient cependant qu'obliger les industriels à relâcher leurs eaux de condensation dans l'Espierre plutôt que dans le canal aggraverait encore les problèmes d'inondations en aval qui se sont multipliées durant les années qui précèdent la publication du rapport<sup>41</sup>.

---

<sup>38</sup>Voir par exemple : AMR 1D 21, p. 13-14, séance du conseil municipal du 23 juin 1868.

<sup>39</sup>AMR 7O 14, pièce n°1, lettre du service des travaux municipaux au maire de Roubaix, et AD59 S7278, rapport du conseil de salubrité du 11 septembre 1872.

<sup>40</sup>AMR 7O 14, pièce n°40, rapport de l'ingénieur ordinaire de la préfecture du Nord proposant de mettre la ville de Roubaix en demeure d'exécuter les travaux indispensables d'entretien du canal, 24 février 1872.

<sup>41</sup>AMR 1D 24, p. 218, séance du conseil municipal du 30 avril 1872.

★

★ ★

L'activité croissante du peignage de la laine à Roubaix est donc à l'origine à la fois d'une contamination des eaux en aval de l'agglomération et d'une augmentation massive du débit des eaux du ruisseau de l'Espierre. Des ingénieurs, comme Freycinet, en tant que spécialiste des questions d'assainissement, ont participé à la justification de la mise à disposition des rivières comme égouts naturels des industries. Les travaux qu'ils ont produits pour tenter de valoriser les eaux de lessive montrent pourtant que des méthodes d'épuration des eaux, ou du moins de séparation des eaux des graisses qu'elles contiennent, existent déjà dès la fin des années 1860. Cependant, à l'exception de l'usine d'Holden à Croix, aucun peignage de l'agglomération n'a mis en place des mesures de traitement de ses eaux. La municipalité a bien tenté de limiter l'insalubrité des zones résidentielle de la ville et de préserver son canal. Toutefois cette politique a consisté en une facilitation de l'écoulement des eaux usagées des fabriques jusqu'à l'Espierre, et non à leur épuration. Elle a ainsi participé à l'augmentation du débit et à la détérioration de la qualité du cours d'eau. Par conséquent, à mesure que la production de laine augmente, des plaintes apparaissent et s'intensifient à propos des conséquences de la multiplication du débit de l'Espierre et de la contamination de ses eaux.

## 4.2 Premiers conflits d'insalubrité

De par l'ancienneté à la fois de la tradition textile à Roubaix et Tourcoing, et de l'utilisation des rivières pour l'activité du lavage des laines, l'Espierre et les ruisseaux de l'agglomération ont toujours été en partie contaminés par l'activité textile. Cependant, l'implantation des infrastructures d'accaparement de la ressource en eau bouleverse dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle l'hydrographie de la vallée. Ainsi par exemple, en 1832, la Veuve Triaille, une propriétaire d'une ferme située à Wattrelos non loin en aval de Roubaix, se plaint que sa propriété soit exposée à des inondations à cause de la construction du canal de Roubaix. Elle affirme que le canal empêcherait les eaux de s'écouler natu-

rellement dans la vallée comme elles le faisaient auparavant et qu'à chaque épisode pluvieux ses cultures se retrouveraient inondées<sup>42</sup>. Des plaintes de ce type vont gagner en nombre et en intensité à mesure que l'industrialisation progresse et que les aménagements d'accaparement de l'eau se multiplient. Les eaux relâchées par les peignages de laines sont en particulier montrées du doigt d'un côté comme de l'autre de la frontière.

### 4.2.1 En France : Leers, Wattrelos et leurs propriétaires, premières victimes

L'Espierre, qui prend sa source au nord de Tourcoing, est rejoint à Roubaix par deux petits affluents chargés des résidus des fabriques de la ville : le Trichon et les Trois-Ponts – voir la carte 1 proposé en avant-propos. Après avoir quitté Roubaix, l'Espierre ne parcourt que 3 kilomètres en France. Il sépare au nord Wattrelos de Leers au sud. Le canal a été construit de manière rectiligne, l'Espierre le traverse à plusieurs reprises grâce à des siphons construits à cet effet. Ces siphons sont les premiers points faibles de la nouvelle hydrographie imposée par le canal. Dès que les pluies sont importantes, ils s'avèrent incapable de laisser passer le surplus d'eau et causent des inondations en amont. Ce sont alors surtout des cultivateurs riverains du canal qui sont touchés. En 1846, quelques années après l'inauguration du canal, le maire de Leers se fait le porte-parole de plusieurs propriétaires de Leers et de Wattrelos dont les champs sont régulièrement inondés. Il interpelle la mairie de Roubaix et la préfecture du Nord et réclame des dédommagements pour ses administrés<sup>43</sup>. Cependant, la préfecture ne soutient pas sa demande dont il est impossible de trouver des suites immédiates dans les archives. Des épisodes comme celui-ci sont fréquents pendant les années qui suivent. De nouveau en 1852 le maire de Leers, le cultivateur Henri Salembier, proteste auprès de la mairie de Roubaix contre le mauvais écoulement du ruisseau sous le canal. Cette fois-ci, la préfecture met en demeure la compagnie privée

---

<sup>42</sup>AD59 S7273, Rapport des Ponts et Chaussées du 28 février 1832.

<sup>43</sup>AD59 S7274, Rapport des Ponts et Chaussées du 12 mars et du 10 octobre 1846.

qui possède toujours le canal de Roubaix de construire des siphons adaptés<sup>44</sup>.

Les travaux sont effectués mais ne suffisent pas. En octobre 1860 et janvier 1861, le maire de Leers formule deux nouvelles réclamations<sup>45</sup>. Le canal est alors passé sous le contrôle de la mairie de Roubaix qui doit répondre devant le conseil de préfecture des inondations supposément causées par la voie d'eau. La municipalité conteste la responsabilité de la voie d'eau dans les dégâts et demande la nomination d'experts. Le rapport de ces derniers affirme que les siphons sont de nouveau sous-dimensionnés et qu'ils sont encombrés par divers détritiques transportés par la rivière. Quatre propriétaires de Leers reçoivent pour l'occasion de modestes indemnités<sup>46</sup>.

L'inauguration de la distribution des eaux de la Lys en 1862 fragilise logiquement les territoires en aval de l'agglomération. L'augmentation progressive des rejets des eaux et du débit de l'Espierre ne fait qu'empirer une situation déjà précaire. De nouveau en 1863, le maire de Leers formule une requête auprès du préfet du Nord. Dans une longue lettre, il explique l'ancienneté et la récurrence des inondations qui frappent plusieurs propriétés de sa commune. Les inondations continuent malgré les travaux qui ont été réalisés afin de permettre l'écoulement des eaux et d'améliorer la situation. Le maire les attribue à « l'industrie manufacturière des villes de Roubaix et Tourcoing, qui augmente dans des proportions énormes les eaux sales [...] qui ont leur cours par la petite rivière de l'Espierre [...] il en résulte qu'une plus grande quantité d'eau arrive au syphon qui est aussi insuffisant et qui paraît en partie rempli de vase<sup>47</sup> ». Il demande en particulier que les industriels roubaisiens contribuent aux frais de curages des ruisseaux sur les territoires de Leers et Wattrelos.

Suite à ces plaintes répétées, et pour parer à l'aggravation prévisible de la situation, la préfecture demande aux communes de Roubaix et Tourcoing de former un syndicat intercommunal pour la gestion des cours d'eau de l'Espierre et du Trichon<sup>48</sup>. Il faut quelques années aux deux villes pour s'en-

---

<sup>44</sup>AD59 S7274, Rapport des Ponts et Chaussées du 12 mars et du 24 juillet 1852.

<sup>45</sup>AD59 S7276, Rapport de l'ingénieur ordinaire du 11 mars 1861.

<sup>46</sup>AD59 S7276, arrêté du conseil de préfecture du 9 mai 1861.

<sup>47</sup>AD59 S7274, lettre du maire de Leers au préfet du Nord, 24 janvier 1863.

<sup>48</sup>AD59 141 J 53, arrêté préfectoral du 21 octobre 1863.

tendre sur les termes de l'accord qui les lie sur cette question. Elles s'engagent en 1866 à partager les dépenses d'entretien des cours d'eau mais aussi des indemnités qu'elles auraient à payer pour des dommages causés en aval de l'agglomération<sup>49</sup>. Dès lors, elles provisionnent chaque année des crédits à cet effet.

Les curages plus réguliers qui ont alors lieu sur le territoire des communes de Roubaix et Tourcoing ne suffisent cependant pas à prévenir les inondations en aval. Ces mesures sont incapables de prévenir les dégâts causés par l'augmentation inexorable du débit de l'Espierre. De nouveau le maire de Leers écrit au préfet le 18 décembre 1867. En un mois il a constaté trois crues pendant lesquelles les propriétés ont été submergées. Il affirme que le ruisseau de l'Espierre est devenu un « cloaque qui reçoit les eaux les plus sales, les plus puantes des fabriques de Roubaix<sup>50</sup> ». En se retirant des propriétés, les eaux laissent un limon infect, dont les émanations suffisent selon lui à occasionner les épidémies les plus sérieuses. En réaction, la mairie de Roubaix demande un rapport sur la situation à l'agent général Gageot chargé de la gestion du canal par la municipalité. Il tente de minimiser les dommages décrits par le maire de Leers. Il affirme que l'Espierre « est fort bien entretenu et que l'eau y circule librement ». Il considère que les crues décrites sont exagérées et demande pour conclure : « quel est donc le cours d'eau, si petit qu'il soit, qui ne déborde pas lorsqu'il tombe des quantités considérables de pluies ou de neiges ? ». Quant à l'insalubrité de l'eau il affirme qu'elle existe « depuis un temps immémorial<sup>51</sup> ». En cette année 1867, les demandes du maire de Leers restent lettre morte. Les municipalités reçoivent en effet le secours de la préfecture qui affirme que les municipalités ayant effectué les curages et les travaux demandés antérieurement, elles ne peuvent être de nouveau condamnées pour des inondations qui ne sont plus causées par une insuffisance des ouvrages d'art mais par une augmentation du débit dont elles ne sont pas responsables.

Les plaintes des riverains du canal et de l'Espierre à Leers et à Wattrelos

---

<sup>49</sup>AMR 1D 18, p 42-44, séance du conseil municipal du 5 mai 1866.

<sup>50</sup>AD59 S7275, lettre du maire de Leers au préfet du Nord, 18 décembre 1867.

<sup>51</sup>AD59 S7275, Rapport de Gageot sur la requête du maire de Leers, 2 mars 1868.

atteignent leur paroxysme en 1879. Le canal est alors, par l'intermédiaire de la préfecture, sous le contrôle de l'État qui l'a achevé et qui doit en assurer l'entretien. Depuis sa prise de contrôle de la voie d'eau, la préfecture n'admet aucune responsabilité dans la situation que les riverains subissent. De nouveau en 1879, le maire de Leers<sup>52</sup> écrit au préfet : « les terres riveraines du canal sont encore inondées et les récoltes sont gravement compromises. Chaque année, depuis plus de vingt ans, j'ai l'occasion de signaler les mêmes inconvénients.<sup>53</sup> ». Il affirme que les promesses formulées les années précédentes pour obvier au retour des inondations n'ont pas été réalisées. Son interpellation est appuyée en août 1879 par la communication au préfet d'une pétition de quarante-neuf agriculteurs de Wattrelos. Ils dénoncent les graves inondations dont ils ont été victimes. Ils affirment que leurs récoltes sont compromises et ils demandent des dommages de l'ordre de 20 000 francs. Les plaignants sont des petits cultivateurs et certains savent à peine signer. Ils incriminent les industriels de Roubaix et Tourcoing : « Si les eaux pluviales seules avaient inondé nos champs, les dégâts eussent été beaucoup moindres. [...] Les industries de Roubaix et de Tourcoing, en nous gratifiant de leurs eaux, anéantissent nos récoltes, et il est de toute justice que ces deux villes indemnisent ceux qu'elles conduisent à la ruine<sup>54</sup> ». Les agriculteurs de Wattrelos sont ainsi beaucoup plus transparents que le maire de Leers dans leur incrimination des industries de l'agglomération.

Le maire de Roubaix réagit à cette pétition et défend l'industrie de son agglomération dans un courrier qu'il envoie au préfet :

Je ne pourrais qu'appuyer la pétition ci-jointe si elle demandait l'étude et l'exécution de travaux nécessaires pour prévenir de nouvelles inondations [...]. Mais au lieu de cela les habitants de Wattrelos prennent à partie les industriels de Tourcoing et Roubaix à raison de l'infection des eaux. Il est vrai que si nos industries n'existaient pas, les pétitionnaires auraient vu leurs récoltes noyées par de l'eau moins sale ; et je ne conteste pas que cette différence présente un certain intérêt, mais le mieux à ce

---

<sup>52</sup>Le maire de Leers entre 1848 et 1890 reste invariablement le cultivateur Henri Salem-bier.

<sup>53</sup>AD59 S7277, lettre du maire de Leers au préfet, 22 juillet 1879.

<sup>54</sup>AD59 S7277, pétition des habitants de Wattrelos, août 1879.

qu'il me semble c'est que ces récoltes ne soient pas noyées du tout.<sup>55</sup>

Si le maire de Roubaix reconnaît ainsi la responsabilité de l'industrie dans la contamination des eaux, il feint cependant d'ignorer que l'augmentation du débit des eaux, tout comme la construction du canal, sont également des conséquences de l'implantation industrielle. Le maire appelle à la réalisation de nouveaux travaux et au réaménagement de l'Espierre pour prévenir des inondations futures. Il insiste également sur le fait qu'à Roubaix et à Tourcoing le ruisseau de l'Espierre est en excellent état grâce au curage que les deux villes font réaliser.

C'est dans ce contexte et sous la pression des municipalités de Leers et Wattrelos que la préfecture intègre dans des projets de travaux pour le canal un certain nombre de mesures pour réaménager le cours de l'Espierre. Dans les années qui suivent, alors que le bief de Leers est agrandi pour la navigation, l'État en profite pour faire une nouvelle fois agrandir les siphons et aqueducs qui permettent le passage des eaux de part et d'autre du canal. L'Espierre est également élargie et déviée pour permettre l'augmentation du débit des eaux.

Ces épisodes récurrents d'inondations sont marqués par la similitude des problématiques qui se retrouvent décennies après décennies. Les travaux réalisés pour prévenir les débordements sont sans cesse insuffisants quelques années plus tard, à mesure que, avec l'augmentation des eaux relâchées par les industries, le débit de l'Espierre croît inexorablement. Les industriels restent des acteurs invisibles dans ces contestations qui montent. Parfois incriminés par les plaignants, ils ne sont jamais pris à partie directement par les municipalités et la préfecture qui sont les seules interlocutrices des sinistrés. Jusque alors à aucun moment l'activité industrielle n'est discutée et le laissez-faire, véritable doctrine économique, préside à la gestion des dommages causés par l'industrie. Pour permettre ce fonctionnement, municipalités et préfecture prennent chacune à leur tour leur part dans le financement des indemnités ou des quelques travaux consentis pour améliorer temporairement la situation.

---

<sup>55</sup>S7277, lettre du maire de Roubaix au préfet, 25 août 1879.

### 4.2.2 L'émergence d'un conflit transfrontalier

Les dégâts causés en France par les eaux de l'Espierre dans les communes directement en aval de la ville de Roubaix ont été suivis par des problématiques identiques plus bas dans la vallée en Belgique. Les raisons de ces dégâts sont similaires à ceux qui ont eu lieu en France. Les villes de Leers et de Wattrelos ont été les premières touchées par l'augmentation du cours de l'Espierre. Cependant à mesure que le ruisseau et les siphons furent élargis en France pour augmenter le débit théorique de la voie d'eau, les inondations se sont déplacées en aval dans la vallée. La taille de l'Espierre, trois fois plus long sur le territoire Belge qu'entre Roubaix et la frontière, permet de se rendre compte du nombre de victimes belges potentielles, soit des inondations, soit des effluves nauséabondes des eaux contaminées.

À la suite de plusieurs plaintes des municipalités belges en aval de Roubaix le long du canal et de l'Espierre, les premiers échanges entre les deux gouvernements sur ce sujet remontent au moins à l'été 1859. Le gouvernement belge informe son ministre à Paris<sup>56</sup> que l'altération des cours d'eau du nord de la France représente un véritable problème pour les riverains belges. La frontière est traversée par douze cours d'eau majeurs, qui tous voient la qualité de leurs eaux se dégrader. Le ministre insiste sur le cas de l'Espierre, qui est loin d'être un des plus gros cours d'eau mais dont la qualité des eaux est des plus préoccupantes et se détériore rapidement<sup>57</sup>. Quelques mois plus tard, le ministre des Affaires étrangères français reconnaît les « conséquences calamiteuses résultant de l'insalubrité des eaux de l'Espierre<sup>58</sup> » et assure que des travaux sont entrepris et vont être poursuivis.

Formuler des promesses s'avère être une pratique dilatoire récurrente que l'État français applique régulièrement dans sa relation avec la Belgique sur cette question de l'Espierre. En 1861, avant même l'inauguration de la distribution des eaux de la Lys, le gouvernement belge estime que les eaux

---

<sup>56</sup>La représentation diplomatique belge en France est assurée jusqu'en 1919 par un diplomate nommé « ministre plénipotentiaire » de la Belgique à Paris. Il s'agit du Baron Eugène Beyens entre 1864 et 1894. Le titre d'ambassadeur est adopté à partir de 1919.

<sup>57</sup>AGR T039/05 914, lettre du 16 août 1859.

<sup>58</sup>AGR T039/05 914, dépêche du 2 novembre 1859.

de l’Espierre altèrent celles de l’Escaut sur une longueur d’au moins 8 kilomètres<sup>59</sup>. Tout comme pour les communes française, l’inauguration des eaux de la Lys a aggravé la situation déjà précaire des territoires de la vallée de l’Espierre.

En 1866, très préoccupé par la situation de la vallée, le gouvernement belge demande la tenue d’une commission internationale pour traiter de cette question des eaux de la vallée de l’Espierre. Cette commission est constituée d’ingénieurs des départements du Nord et des provinces frontalières belges. Sauf précision contraire, les ingénieurs participants aux diverses commissions créées durant toute la période traitée dans cette seconde partie sont systématiquement des ingénieurs de l’administration des Ponts et Chaussées du département du Nord – pour les Français – ou d’une des provinces frontalières de l’Espierre pour la Belgique<sup>60</sup>. Les membres belges de la commission y participent avec une idée précise : ils veulent imposer à la France la construction de bassins de décantation en amont de la frontière<sup>61</sup>. Les Belges souhaitent que l’intégralité de la rivière de l’Espierre passe, avant de franchir la frontière, dans ces bassins successifs. Ces bassins seraient plantés d’osiers qui auraient la capacité de retenir les impuretés de l’eau.

Les maires de Roubaix et Tourcoing allument un contre feu et demandent que la commission s’occupe également de l’état des eaux de la Lys. En effet, seulement quelques années après l’inauguration des eaux de la Lys, les municipalités de Roubaix et Tourcoing cherchent toujours à faire réguler la pratique du rouissage du lin en amont de la prise d’eau – voir section 2.3.3. Or la Lys est mitoyenne entre les deux pays sur plusieurs kilomètres en amont de Bousbecques et un certain nombre de rouisseurs sont installés du côté

---

<sup>59</sup>AD59 141 J 53, exposé historique dans le cadre de la commission intercommunale de 1881.

<sup>60</sup>De nombreux travaux historiques ont depuis plusieurs décennies montré la place qu’ont eu les ingénieurs dans l’imposition d’une « maîtrise rationnelle du monde grâce au progrès technique » : DALMASSO, « L’ingénieur, la Houille Blanche et les Alpes », op. cit. ; pour les travaux pionniers voir : THÉPOT, *L’Ingénieur dans la société française*, op. cit. ; ou encore DAVIET, *La société industrielle en France, 1814-1914*, op. cit. ; et pour une approche plus théorique : Jürgen HABERMAS et Jean-René LADMIRAL, *La Technique et la science comme « idéologie »*, Paris : Gallimard, 1990 (1968), 266 p.

<sup>61</sup>AD59 141 J 53, projet d’assainissement présenté par les Membres belges de la commission internationale instituée le 24 août 1866.

belge et participent à la dégradation des eaux de la Lys<sup>62</sup>. Les Belges n'étant pas prêt aux concessions demandées par les deux villes du côté de la Lys, ces dernières refusent dans un premier temps de formuler toute nouvelle promesse concernant l'Espierre. Malgré quelques réunions supplémentaires, les discussions de la commission internationale sont suspendues par la guerre de 1870.

Au milieu des années 1870, alors que les inondations se multiplient en aval de la frontière, que le débit de l'Espierre continue d'augmenter et que la qualité des eaux ne s'améliore pas, la représentation diplomatique belge en France insiste fortement pour rassembler de nouveau la commission internationale sur l'Espierre, dix années après sa création. Après quelques rencontres, les ingénieurs et inspecteurs de la salubrité des deux pays qui constituent la commission rédigent un procès-verbal de clôture, reproduit en intégralité en annexe D.2.1. Le procès-verbal note les désaccords qui persistent entre commissaires des deux pays. Les commissaires français, qui reconnaissent l'état de contamination des eaux de l'Espierre et de l'Escaut, tentent d'instiller le doute sur la responsabilité des usines françaises en évoquant l'insalubrité issue des fabriques et des agglomérations belges installées le long de l'Escaut. Ils se contentent de proposer que le système de curage régulier, appliqué depuis 1866 sur la partie française du ruisseau, soit imité en Belgique. Les commissaires belges refusent collectivement cette option et font remarquer que l'état du ruisseau en France est loin d'être satisfaisant. Ils insistent, quant à eux, pour que des bassins de décantation, similaires à ceux proposés une décennie plus tôt, soient installés à la frontière. Les commissaires français disent douter de l'efficacité de tels bassins et proposent qu'une expérience soit réalisée sur une fraction seulement des eaux de la rivière afin d'évaluer l'efficacité de l'outil. Les commissaires belges acceptent cette expérience et insistent enfin pour qu'aucun nouvel accord semblable à celui qui lie Roubaix et Isaac Holden ne soit passé par les villes. Ils considèrent qu'un tel accord, signé en 1872, alors que la conférence internationale était déjà en cours, a « pour but et pour résultat de rejeter dans le bassin de l'Espierre des

---

<sup>62</sup>AD59 141 J 53, lettre du préfet du Nord à l'ingénieur en chef, 4 juin 1867.

eaux industrielles qui ont leur écoulement naturel dans d'autres bassins<sup>63</sup> ». Les commissaires français consentent à ne plus autoriser de tels accords à l'avenir mais défendent en revanche le fait accompli et le droit d'Holden de continuer à déverser ses eaux à l'Espierre via Roubaix.

À la suite de la clôture de cette conférence, Motte-Bossut, qui est alors adjoint du maire à Roubaix, chargé des eaux, est convoqué à Lille par les ingénieurs de la préfecture. Ces derniers lui présentent le plan d'assainissement des eaux qu'ils ont discuté avec les Belges. Motte-Bossut est vivement opposé au projet qu'il juge trop onéreux pour la ville et dont il craint que la charge économique retombe *in fine* sur les industriels. Il rapporte ainsi au conseil municipal la teneur de son échange :

**M. Motte-Bossut :** Ils nous forceraient à établir, sur le territoire de Leers, deux bassins de six hectares chacun où les eaux se clarifieraient et s'épureraient avant d'envahir le ruisseau belge.

Le premier serait planté d'osiers : la puissance végétative de cet arbuste étant vigoureuse, MM. les ingénieurs se flattent que beaucoup de matières en suspension seraient arrêtées et absorbées par cette immense oseraie.

Le second bassin serait un labyrinthe de ruisseau à serpents : l'eau recueillie dans les premiers s'écoulerait lentement à travers des digues filtrantes, tomberait dans une rigole en contrebas pour être rendue, à l'état clarifié, dans le ruisseau de l'Espierre. [...]

Le prix de ce bassin épurateur est évalué à la somme de 380 000 francs, comme coût de premier établissement. [...]

Nous ne savons Messieurs, comment nous pourrions échapper aux exigences de la Belgique. Les moyens d'épuration qui nous sont proposés, ne sont pas nouveaux et nous les croyons impuissants à décolorer et à épurer les masses d'eau que débite le ruisseau de l'Espierre. Le projet dont il s'agit, doit être déjà envoyé au Conseil Général des Ponts et Chaussées ; y sera-t-il accueilli ou non ? Nous l'ignorons. En attendant, nous sommes menacés d'une dépense qui serait très lourde : et nous prions MM. Descat et Deregnaucourt qui sont, ou peuvent être souvent en rapport avec MM. les Membres du Conseil Général des Ponts et Chaussées d'unir leurs efforts pour que nous échappions à cette dure

---

<sup>63</sup>Voir annexe D.2.1.

contribution. Il y a 17 ans que le débat est ouvert ; s'ils pouvaient le prolonger, sans solution, d'une durée égale, ils rendraient un service signalé à la ville de Roubaix.

**M. le Maire [Descat]** : Je prends l'engagement d'aller voir au Conseil Général des Ponts et Chaussées où en est la question et d'user de toute mon influence pour en obtenir l'ajournement s'il est possible.<sup>64</sup>

Au sein du conseil municipal, que Motte-Bossut considère acquis aux intérêts industriels, il exprime librement les objectifs qui sont les siens à propos de cette question de l'épuration des eaux de l'Espierre : gagner du temps et n'engager aussi longtemps que possible aucun frais.

Ce souhait de Motte-Bossut éclaire les positions des commissionnaires français dans le procès-verbal de la conférence : ne mener que des expériences et de ne pas lancer de travaux en grand sur la totalité des eaux de l'Espierre. Cette décision est confirmée par la politique décidée par l'administration centrale. À la suite de la commission internationale, le ministère français des Travaux publics reconnaît que les plaintes belges sont fondées et statue par une décision ministérielle du 2 août 1877, que c'est aux villes de Roubaix et Tourcoing de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser l'infection des eaux. Par cette décision, le ministère passe outre les mesures préconisées par la commission internationale et promises aux Belges ; dans le même temps il met en demeure les deux villes de présenter un projet d'épuration. Ce projet doit être complet et indiquer les voies et les moyens de sa réalisation conformément aux articles 35, 36 et 37 de la loi du 16 septembre 1807<sup>65</sup>. Sur les questions d'insalubrité, cette loi permet à l'État d'agir en lieu et place des communes et de faire porter sur ces dernières, ou sur les établissements insalubres, la charge des travaux réalisés. La préfecture relance deux jours plus tard les maires de Roubaix et de Tourcoing et les enjoint de s'entendre pour proposer une solution à la contamination des eaux. Le conseil municipal ne traite ce courrier que trois mois plus tard et délègue cette question à sa commission des eaux, au sein de laquelle le conseiller Flipo donne le

---

<sup>64</sup>AMR 1D 28, p. 126-128, séance du conseil municipal du 5 mai 1875.

<sup>65</sup>AD59 141 J 53, Rapport historique de l'Ingénieur en chef du département du Nord du 3 décembre 1885 à propos de la décision ministérielle de 1877.

ton des débats : « J'ai lu dans un rapport de M. l'Inspecteur de la salubrité du département du Nord que la cause de l'insalubrité de l'Escaut était surtout attribuée à l'écoulement dans ses affluents des vinasses provenant des distilleries plutôt qu'aux eaux d'égout. La commission pourra étudier s'il n'y aurait pas des mesures à prendre pour empêcher les faits signalés de se reproduire<sup>66</sup> ». Il est difficile d'attribuer cette position plutôt au cynisme ou à un déni de réalité de la part du conseiller, toujours est-il que le conseil municipal acte son choix de ne pas agir. Ainsi, malgré la mise en demeure, les deux villes ne présentent d'elles-mêmes aucun projet pendant les années qui suivent<sup>67</sup>.

Face à l'inaction des villes de Roubaix et Tourcoing et dans un contexte d'augmentation des nuisances liées aux rejets industriels, les Belges vont agir. Les problématiques qui se présentent à eux sont similaires à celles que les habitants de Leers et Wattrelos ont affrontées quelques décennies plus tôt. Lorsqu'en avril 1876, des ingénieurs des Ponts et Chaussées belges chargés de l'arrondissement de Tournai visitent le canal de l'Espierre accompagnés du président de la compagnie concessionnaire belge, ils notent que : « L'ouverture des aqueducs-siphons et des aqueducs, établis sur le ruisseau de l'Espierre paraît être devenue insuffisante et le deviendra complètement dans un avenir prochain par suite de l'augmentation du débit du ruisseau de l'Espierre<sup>68</sup> ». Les ingénieurs ne s'interrogent pas longtemps sur l'augmentation du débit et incriminent logiquement les industriels de Roubaix et Tourcoing ainsi que la distribution des eaux de la Lys. Des dynamiques similaires à celles observées en France se rejouent entre les communes et l'État belge. Les bourgmestres, échevins, conseillers communaux, propriétaires et riverains des communes de Espierres, Warcoing, Saint-Léger, Evregnies, Estaimpuis et Leers-Nord adressent au moins quatre pétitions à leur gouvernement à propos de l'empoisonnement des eaux de la rivière de l'Espierre. Ils accusent les « déjections industrielles des villes de Roubaix et Tourcoing<sup>69</sup> ». Ces plaintes redoublent

---

<sup>66</sup>AMR 1D 31, p. 95-96, séance du conseil municipal du 16 novembre 1877.

<sup>67</sup>AD59 141 J 53, Rapport de l'Ingénieur en chef du département du Nord du 3 décembre 1885.

<sup>68</sup>AET SCE 10, compte-rendu de la visite du 27 avril 1876.

<sup>69</sup>AET SCE 7, Quatrième pétition du Canal de l'Espierre et des riverains... , juin 1878.

lorsqu'en décembre 1878 une épidémie de fièvre typhoïde éclate à Audenarde. Une commission médicale belge constituée pour rechercher la cause du mal désigne l'insalubrité des eaux de l'Espierre comme vecteur de l'épidémie<sup>70</sup>.

Faute d'épuration réalisée sur le territoire français, les Belges se résolvent à appliquer les pratiques minimales d'entretien qui sont effectuées en France, c'est-à-dire la déviation et l'élargissement du lit de l'Espierre, ainsi que l'instauration d'un curage régulier pris en charge par les communes<sup>71</sup>. Cette décision ne satisfait nullement les communes belges qui ne souhaitent pas devoir soutenir la charge financière du curage régulier d'un ruisseau dont elles ne sont en rien responsables de la contamination.

★  
★ ★

Les études successives de la prise en compte des premières plaintes, d'abord en France, puis en Belgique, concernant les dommages causés par l'Espierre produisent des constatations similaires. Les nuisances, différées en Belgique de quelques années par la position plus en aval des territoires touchés, sont de même nature que celles qui frappèrent Leers et Wattrelos – inondations, et eaux contaminées impropres aux usages les plus élémentaires. Aménagements du cours de l'Espierre et curages réguliers sont les seules mesures mises en place pendant deux longues décennies pour amoindrir les dommages causés. Les municipalités de Roubaix et Tourcoing ont appuyé auprès de la préfecture l'adoption de pratiques dilatoires et aucune des promesses formulées aux représentants belges ne furent jamais réalisées. Le caractère transfrontalier du conflit a cependant facilité, dans les discours des plaignants, l'incrimination directe de l'industrie dans la situation imposée. Il a également précipité un changement d'échelle, puisque ce sont désormais les gouvernements des deux pays qui sont impliqués dans les négociations. Les industriels sont jusqu'alors restés des acteurs invisibles de ce conflit naissant et, lorsque Motte-Bossut intervient pour demander de repousser la mise en place de coûteuses expérimentations, il agit plus en tant que défenseur des

---

<sup>70</sup>AGR T039/05 914, note du 17 décembre 1878.

<sup>71</sup>AGR T039/05 298, pièces diverses entre le 4 avril et le 12 octobre 1881.

intérêts de la municipalité – au service des intérêts industriels – qu’en défenseur de l’outil industriel qui n’est jamais directement menacé. Alors même que des méthodes d’épuration des eaux existent dans certaines usines depuis plusieurs décennies – voir section 4.1.1 – ne pas fragiliser l’outil industriel en imposant de telles méthodes fait consensus et est bien résumé par un des commissaires de la commission internationale qui, pour défendre l’usine de Croix, affirme que cette dernière « répand le bien-être et la prospérité autour d’elle<sup>72</sup> ».

### **4.3 La commission intercommunale de 1881-1882 et ses conclusions, archétype de la pratique dilatoire**

Une commission qui rassemble des représentants des villes de Roubaix et Tourcoing se réunit lors des années 1881 et 1882. Cette commission est créée à l’initiative de la préfecture qui souhaite que les villes, dont les conseils municipaux ont jusqu’ici refusé d’appliquer les préconisations proposées par leurs services techniques, s’entendent pour proposer une solution aux problèmes soulevés par la Belgique. L’étude de cette commission révèle qu’elle est le théâtre de l’application d’une multitude de pratiques dilatoires qui retardent l’adoption de solutions techniques aux inondations et contaminations. Cependant, sous la pression de la préfecture qui menace de faire payer aux municipalités les frais d’épuration de la rivière, les peigneurs, premiers pollueurs, sont obligés de s’exprimer pour défendre leurs intérêts. Cette section vise, en étudiant les différentes phases de cette commission (création, composition, expertise et conclusions) à comprendre pourquoi, malgré la production de nouvelles preuves de la responsabilité des peigneurs, elle ne permit pas d’impulser, vis-à-vis de l’industrie, des mesures contraignantes susceptibles d’atténuer les ravages causés par cette dernière dans la vallée.

---

<sup>72</sup>Voir annexe D.2.1.

### 4.3.1 Création et composition

En 1875, le gouvernement belge avait mis en avant auprès de ses parlementaires et des habitants de la vallée de l’Espierre les promesses formulées par les commissaires français lors de la conclusion de la commission internationale de 1875 – voir annexe D.2.1. Pourtant les années qui ont suivi ont vu le gouvernement français revenir sur ses promesses en offrant aux villes de Roubaix et Tourcoing la possibilité de proposer elles-mêmes une solution aux problèmes d’insalubrité soulevés par la commission. Les conseils municipaux des deux villes ont profité de cette opportunité pour retarder une nouvelle fois la prise en charge des dommages causés par l’industrie.

L’inaction française et l’augmentation des dommages causés sur le territoire belge crispent les relations diplomatiques entre les deux pays. Le conseil départemental des Ponts et Chaussées produit en 1880 un rapport concernant la vallée de l’Espierre et confirme l’aggravation de la situation. À propos de la quantité des eaux, il attribue l’augmentation des plaintes au doublement de la conduite des eaux de la Lys, réalisé par les deux villes en 1877, qui a permis d’accroître le débit des eaux importées depuis la Lys<sup>73</sup>. Ces travaux ont été autorisés alors même que les commissaires français de la commission internationale de 1875 avaient promis de ne plus faciliter l’importation dans la vallée de l’Espierre de nouvelles eaux depuis d’autres bassins versants. Les volumes d’eau versés dans l’Espierre sont qualifiés de « relativement considérables » par les ingénieurs de la préfecture<sup>74</sup>. À propos de la qualité des eaux, le conseil incrimine directement les peigneurs qui : « prennent si peu de précautions dans l’évacuation de leurs lessives que le curage des égouts de Roubaix est fait, sans frais pour la ville, par un entrepreneur qui se couvre des dépenses de l’opération par la vente des flocons de laine qu’il retire des détrit<sup>75</sup>. »

Alors que causes et responsables de la situation sont connus, qu’un projet détaillé d’épuration a été proposé par les commissaires belges, que des méthodes d’épuration et de valorisation des eaux de lavage existent, la préfecture

---

<sup>73</sup>Voir figure 3.4.

<sup>74</sup>Ibid.

<sup>75</sup>Ibid.

ne se résout pas à appliquer la loi de 1807 qui lui permettrait d'engager les travaux nécessaires en en faisant porter la charge financière aux communes ou aux industriels. Le préfet du Nord prend plutôt un arrêté qui forme une commission intercommunale censée s'entendre sur une solution<sup>76</sup>.

Cette commission est composée de trois membres des conseils municipaux des deux communes<sup>77</sup>, parmi eux un peigneur tourquennois, Paul Dubrulle. Elle est présidée par le préfet du Nord et est également composée des présidents des Chambres de commerce de Roubaix et Tourcoing, ainsi que de Isaac Holden<sup>78</sup>. Afin d'obtenir le droit de siéger à la commission, ce dernier a argumenté être concerné par les décisions susceptibles d'être prises car il déverse les eaux de son usine dans l'Espierre, mais ne pas être représenté par les villes de Roubaix et Tourcoing, car installé à Croix. Plusieurs ingénieurs des Mines, des Ponts et Chaussées et des inspecteurs de la salubrité du département font également partie de la commission en tant que membres consultatifs.

Dans l'exposé historique présenté en guise d'introduction à la commission, la préfecture ne fait pas mystère sur la stratégie qui a été employée jusqu'à présent par les représentants français vis-à-vis de leurs voisins belges. Mais, « le Gouvernement français n'[ayant] plus de raisons dilatoires à objecter au Gouvernement belge<sup>79</sup> », cette commission a été lancée. La préfecture justifie donc auprès des municipalités la création de cette commission comme nécessaire pour donner des gages au gouvernement belge. Le préfet affirme que bien qu'il ait été forcé d'agir, il n'a voulu « proposer l'exécution d'office de travaux à la charge des villes de Roubaix et de Tourcoing qu'après avoir invité les Conseils municipaux de ces deux villes à formuler un avis sur les mesures

---

<sup>76</sup>AD59 141 J 53, avis du conseil des Ponts et chaussées, 24 mai 1880.

<sup>77</sup>À Roubaix il s'agit de Émile-André Moreau (ingénieur des ponts et chaussées), Pierre Flipo (fondeur), et Alphonse Ryo (ingénieur constructeur), à Tourcoing de Victor Hassebroucq (maire), Paul Dubrulle (peigneur) et Charles Merlin (négociant).

<sup>78</sup>L'industriel écossais Isaac Holden est membre du parlement britannique de 1882 à 1895, il confie la gestion de sa fabrique de Croix à son neveu Isaac Crothers Holden. Il n'est pas facile de différencier les deux individus dans les archives, mais il paraît raisonnable de penser qu'au moins à partir des années 1880 c'est Isaac Crothers Holden qui représente la fabrique de Croix à Roubaix et dans le futur cartel des peigneurs de laine.

<sup>79</sup>AD59 141 J 53, exposé historique dans le cadre de la commission intercommunale de 1881.

à prendre ». La commission est donc chargée de proposer une solution aux problèmes d'insalubrité de la vallée de l'Espierre<sup>80</sup>.

En Belgique, cette nouvelle commission ne convainc plus les habitants de la vallée de l'Espierre, et de vifs échanges ont lieu à la Chambre des représentants belges. La séance du 4 août 1881 est particulièrement représentative de l'état d'esprit des élus belges – voir annexe D.2.2. Face au ministre des Travaux publics qui tente de mettre en avant la création de la commission intercommunale censée proposer une solution en France, un des députés rétorque : « il y a encore eu antérieurement nomination de commission, une commission internationale ; elle n'a abouti à rien ; je crains qu'il n'en soit encore de même de celle-ci<sup>81</sup> ». Il faut dire que, d'un côté comme de l'autre de la frontière, les commissions censées apporter des améliorations à la situation de la vallée de l'Espierre se sont multipliées. En plus de la commission internationale de 1866-1875, une commission internationale sur la question de l'alimentation des canaux de l'Espierre et de Roubaix s'est tenue en 1878<sup>82</sup>, une autre commission internationale a également lieu à cette période entre la France et la Belgique sur les cours d'eau mitoyens non navigables et sur leur entretien<sup>83</sup>.

#### 4.3.2 Expertise

Les premières séances de travail de la commission se tiennent durant les mois de juin et juillet 1881. Pour illustrer la situation que la commission a à traiter, des analyses des eaux de l'Espierre sont présentées. Les résultats ne diffèrent guère de ce qui a déjà été constaté plusieurs décennies auparavant, à savoir que l'eau est extrêmement chargée en matières organiques et minérales, comportant en particulier une très forte concentration de matières grasses, contamination caractéristique des eaux de lessivage des laines. Les membres

---

<sup>80</sup>AD59 141 J 53, exposé historique dans le cadre de la commission intercommunale de 1881.

<sup>81</sup>AGR T039/05 298, Chambre des représentants, procès-verbal de la séance du 4 août 1881, voir annexe D.2.2

<sup>82</sup>AGR T039/05 909, dossier sur la commission internationale de 1878.

<sup>83</sup>AGR T039/05 910, arrêté de la commission internationale dans sa séance du 28 juillet 1881.

de la commission estiment alors le débit quotidien de l'Espierre à 15 000 mètres cubes. Cinq années auparavant ce débit était évalué à 12 000 mètres cubes par la société du canal de l'Espierre. Cette augmentation constante du débit complique la mise en place d'une épuration de l'ensemble de la rivière comme cela était proposé par les commissaires belges de la commission internationale. Les membres de la commission s'intéressent donc à l'épuration qui peut être réalisée directement dans les établissements de peignage. Ils visitent à cet effet les installations d'épuration de Holden à Croix, et de Jules Delattre<sup>84</sup> peigneur à Dorignies près de Douai. Ces deux peignages ont, contrairement à presque la totalité des peignages de Roubaix et Tourcoing, installé des systèmes d'épuration de leurs eaux de dessuintage et de lessivage des laines. Ces méthodes sont similaires, d'abord une décantation, puis un traitement chimique à l'aide d'acide chlorhydrique et de chaux afin de faire précipiter et de récupérer les matières grasses.

Malgré la similarité de ces éléments avec des données antérieures, produites par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, la société du canal de l'Espierre ou les ingénieurs belges, qui sont connues par les membres de la commission, ces derniers considèrent qu'ils n'ont pas assez d'informations pour prendre une décision éclairée. Ils décident de nommer une sous-commission technique plus restreinte pour mener une expertise.

La sous-commission est constituée d'un conseiller municipal de chaque ville et de quatre experts, ingénieurs et inspecteurs de la salubrité. Elle est chargée :

- 1° De l'analyse des eaux de l'Espierre et de ses affluents ;
- 2° De l'établissement de la nomenclature des industries qui jettent dans l'Espierre des eaux particulièrement insalubres et de la constatation du volume des dites eaux ;
- 3° De la recherche des moyens pratiques à employer pour améliorer l'état de l'Espierre, au point de vue de la salubrité<sup>85</sup>

Cette sous-commission technique rend en quelques mois un rapport sur ces

---

<sup>84</sup>Jules Delattre est le fils de l'ancien maire de Roubaix Henri Delattre, son installation industrielle à l'extérieur de l'agglomération est un fait remarquable à l'époque pour un membre d'une de ces familles de la bourgeoisie industrielle de Roubaix.

<sup>85</sup>AD59 M420-23, procès-verbaux de la commission intercommunale de 1881-1882.

questions. Dans son volet constatation, le contenu de ce rapport ne révolutionne en rien les connaissances déjà accumulées sur l'état de la vallée. De par la redondance des informations récoltées avec des connaissances déjà mises à jour auparavant, il est possible de dire que cette expertise participe à une approche dilatoire de la situation. Elle produit tout de même un certain nombre de données intéressantes. Elle confirme la responsabilité des industries, et en particulier des peigneurs dans l'état de la rivière. Elle tente d'estimer les quantités d'eau relâchées dans la vallée. Elle mesure également le niveau de la contamination des eaux en de nombreux points de l'agglomération et à différentes heures et jours de la semaine.

Les analyses produites par l'expertise montrent que seules 27 % des eaux de l'Espierre proviennent de Tourcoing, tandis que 72 % proviennent de Roubaix et du Trichon, qui n'était initialement qu'un petit affluent de l'Espierre. L'épuration en gros des eaux de l'Espierre consisterait d'après le rapport à extraire chaque jour 32 tonnes de matières organiques de 14 500 mètres cubes d'eau. Des analyses sont réalisées sur des eaux prises en sept points de l'agglomération. Les impuretés de l'eau prélevée sont constituées pour partie de sels alcalins et autres matières minérales ainsi que de grandes quantités de matières organiques, principalement des graisses, en concentrations variables selon les moments et les points de prélèvement. Ce sont ces matières organiques qui sont de nouveau désignées comme responsables de l'insalubrité et qui sont attribuées aux peigneurs de laines. Les mesures révèlent des concentrations allant de 0,5 à 2,1 grammes de matières grasses par litre en moyenne. Elles pointent également des résultats très variables au cours de la semaine, pour le Trichon par exemple la teneur en matières grasses ne dépasse pas 0,54 gramme par litre le dimanche et monte jusqu'à 3,34 grammes par litre pendant la semaine. Cette différence est attribuée au chômage hebdomadaire des usines. Ces résultats sont comparés aux eaux épurées issues du peignage d'Holden qui, avant dilution avec le reste des eaux de la rivière, ne contiennent que 0,3 gramme par litre de matières grasses, ce qui montre l'efficacité de son installation d'épuration.

Les experts tentent d'évaluer la quantité des eaux rejetées par chaque usine. Ils fournissent pour cela deux tableaux reproduits partiellement ici,

## CHAPITRE 4. UN DÉSÉQUILIBRE HYDROGRAPHIQUE ...

---

	Apprêts d'étoffes	Peignages, lavages de laines	Teintureries
Tourcoing	1	14, 21 tonnes peignées par jour	30
Roubaix	14	10 20 tonnes peignées par jour*	30

Source : AD59 M420-23, procès-verbaux de la commission intercommunale de 1881-1882.

\* Parmi les dix établissements roubaisiens, quatre parmi les plus importants, ceux de Allart, Prouvost et Morel, refusent de communiquer la moindre information à la sous-commission technique, la quantité de laine peignée à Roubaix est au moins une fois et demi supérieure.

FIG. 4.2 : Nombre d'établissements considérés comme insalubres et déversant des eaux contaminées dans l'Espierre, 1882

une liste des établissements considérés comme insalubres au regard de leur déversements d'eaux usagées – figure 4.2 – et une estimation des quantités d'eaux déversées chaque jour – figure 4.3. La sous-commission précise bien que ces derniers sont incomplets : les établissements Allart (peignage), Prouvost (peignage), Morel (peignage) et Cordonnier (teinture), n'ont pas voulu donner de renseignements, alors qu'ils comptent parmi les principaux consommateurs d'eau de la ville – voir figure B.2.8. Ce refus de transmettre leurs informations éclaire sur le manque de collaboration manifeste des industriels les plus susceptibles d'être visés par des mesures coercitives. Ces tableaux ne comptabilisent pas non plus ni les eaux domestiques des deux villes, ni les eaux du peignage qui sont de l'ordre de 1 000 mètres cubes par jour.

Dans le volet prospectif du rapport les experts évoquent les différentes méthodes d'épuration des eaux envisageables. Ils écartent l'épuration par le sol, qui consiste à épandre les eaux usagées sur des vastes terrains afin que l'eau s'infilte et dépose à la surface ses impuretés. Cette méthode est éliminée pour deux raisons. Tout d'abord, les capacités d'absorption des sols des territoires de la région se réduisent drastiquement pendant les périodes de pluies ou de gelée, ce qui laisserait l'agglomération incapable de se débarrasser de ses eaux usagées pendant une partie de l'année. Par ailleurs, une telle méthode qui avait été utilisée quelque temps par Holden pour ses eaux de lessive avait été à l'origine de la corruption des nappes souterraines et de

### 4.3. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE 1881-1882...

---

	Apprêts d'étoffes	Peignages, lavages de laines	Teintureries	Cube total
Tourcoing		1 553	832	2 385
Roubaix	1 245	1 523*	2 313	5 081

Source : AD59 M420-23, procès-verbaux de la commission intercommunale de 1881-1882.

\* Parmi les dix établissements roubaisiens, quatre parmi les plus importants, ceux de Allart, Prouvost et Morel, refusent de communiquer la moindre information à la sous-commission technique, la quantité d'eaux déversée par les peignages de Roubaix est au moins une fois et demi supérieure.

FIG. 4.3 : Mètres cubes d'eau déversés chaque jour dans le bassin de l'Espierre sur déclaration des industriels, 1882

vives plaintes de la part des propriétaires voisins utilisant des forages. C'est donc sur l'épuration chimique que la sous-commission se concentre.

Les procédés d'épuration chimique consistent à traiter successivement les eaux par de l'acide chlorhydrique et de la chaux. Ces méthodes ont l'avantage de permettre l'extraction de matières grasses et de tourteaux d'engrais valorisables. Cependant, au vu de l'augmentation du débit de l'Espierre, les experts jugent ces méthodes inapplicables à la totalité des eaux de la rivière. Ils estiment à cinq centimes de francs le prix d'épuration du mètre cube d'eau sale, ce qui porterait à 240 000 francs par an une épuration de toute la rivière.

Les experts considèrent en revanche que l'épuration pourrait être faite de manière plus avantageuse si elle était réalisée directement dans les peignages, avant que les eaux de lessives ne soient mélangées aux autres eaux usagées de l'agglomération. Cependant les experts, conscients de la mauvaise volonté des peigneurs, doutent de la mise en place de cette opération au sein des peignages. Ils conseillent donc aux villes d'installer un système de collecte de ces eaux afin de les traiter dans des établissements dédiés qui pourraient même selon eux dégager une petite marge d'exploitation par la vente des sous-produits :

Il serait illusoire de compter que les peigneurs, mieux éclairés sur leurs propres intérêts, se prêteront plus volontiers aujourd'hui qu'autrefois à donner satisfaction aux intérêts publics. Il convient donc que les villes de Roubaix et Tourcoing fassent elles-mêmes ce qu'il faut renoncer à obtenir d'eux, c'est-à-dire qu'elles

se chargent de l'épuration des eaux de lavage des laines. Elles ne peuvent évidemment pas pénétrer dans les établissements industriels pour y traiter leurs eaux, mais elles peuvent les prendre dans les peignages, et les réunir par une canalisation souterraine en un ou plusieurs points où seraient installées une ou plusieurs usines centrales. Ces usines seraient exploitées soit par les villes, soit par une société concessionnaire agissant sans subvention ou avec une subvention insignifiante<sup>86</sup>.

Les experts insistent même pour que les villes fassent porter les frais d'installation de ces établissements sur les peigneurs en application de la loi de 1807<sup>87</sup>.

Malgré ce rapport complet, il faut huit mois pour que la commission intercommunale se rassemble une nouvelle fois le 25 mai 1882 pour discuter des résultats de l'étude. Le peigneur Alexandre Vinchon est présent pour « fournir à la commission des renseignements<sup>88</sup> ». Il indique alors les résistances qui risquent d'apparaître au sein de sa corporation au vue des propositions de la sous-commission technique. Il signale en particulier qu'il sera difficile d'obtenir des peigneurs « l'engagement de fournir pendant un certain laps de temps, des eaux d'une composition déterminée. Les procédés de fabrication peuvent changer, et avoir pour conséquence des modifications notables dans la nature des [eaux de] lessives<sup>89</sup>. ». Les peigneurs souhaitent pouvoir garder la possibilité de valoriser leurs eaux si à l'avenir des méthodes plus rentables étaient introduites.

À la demande des conseillers municipaux des deux villes qui y siègent, la commission se donne quelques semaines supplémentaires pour consulter les industriels de leurs villes avant de pouvoir conclure la commission sur les bases des propositions de l'expertise réalisée par la sous-commission.

---

<sup>86</sup>AM59 M420 23, rapport de la sous commission technique, 7 octobre 1881.

<sup>87</sup>AD59 141 J 53, Conclusions de la commission intercommunale de 1881-1882.

<sup>88</sup>AD59 M420-23, procès-verbaux de la commission intercommunale de 1881-1882.

<sup>89</sup>Ibid.

### 4.3.3 Les conclusions

Les conclusions et propositions provisoires de la sous-commission technique sont portées à la connaissance des industriels de la ville qui sont amenés à en discuter et à se positionner. Le 1<sup>er</sup> juin 1882, Anthème Delfosse, président de la Chambre de commerce de Roubaix soulève la question à une réunion de la Chambre. Si quelques industriels voudraient que le projet de la commission soit soutenu, la majorité des présents considèrent qu'ils ne peuvent s'exprimer au nom des peigneurs, premiers concernés par les plans de la commission. Aucune décision n'est donc prise au nom de la Chambre qui décide d'organiser une réunion avec les peigneurs<sup>90</sup>.

Deux jours plus tard, les peigneurs de laines de Roubaix et Tourcoing se rassemblent dans les locaux de la Chambre de commerce de Roubaix. Les peigneurs rassemblés représentent 96 % de la production de laine peignée de l'agglomération. Ils publient une résolution adressée aux membres de la commission intercommunale et qui affirme leur plus totale opposition aux choix pressentis par cette dernière. La résolution est retranscrite en intégralité en annexe D.2.3. Dans cette position commune, ils admettent la nocivité de leurs eaux, mais affirment qu'ils ne sont pas les seuls industriels à relâcher des eaux malsaines, et que les eaux domestiques de l'agglomération sont également responsables de la contamination de la rivière. Ils considèrent qu'il serait injuste de faire payer aux peigneurs seuls les coûts de cette contamination. Ils replacent ensuite le débat dans un cadre national et décrètent que l'industrie de Roubaix et Tourcoing dans son ensemble, étant un élément important de l'activité nationale, il devrait revenir à l'État de financer d'éventuelles installations qui viseraient à prévenir des conflits diplomatiques. Surtout, les peigneurs usent de la menace. Au gouvernement français, ils rappellent qu'ils sont susceptibles d'émigrer, en particulier en Belgique qui est si proche et qui serait moins susceptible de dénoncer l'insalubrité si l'industrie était installée sur son sol. À l'adresse de la Belgique, ils rappellent que 80 000 ouvriers et ouvrières belges vivent de l'industrie de l'agglomération et que la Belgique a tout intérêt à ne pas porter atteinte à la bonne santé de cette

---

<sup>90</sup>*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, tome 8, année 1882, p 28.

dernière. Ils utilisent enfin un argument fallacieux en affirmant que le choix de la sous-commission de ne se concentrer que sur les eaux des peignages en négligeant les eaux domestiques serait une grave erreur. En effet, ce sont selon eux ces dernières qui sont connues pour transporter les germes à l'origine des épidémies. Ils considèrent que la proposition de la sous-commission de se concentrer sur les eaux des peignages serait donc susceptible de porter atteinte à la salubrité et à l'hygiène publique. Un retournement peu convaincant de la réalité.

Les peigneurs concluent leur résolution en refusant qu'aucune différence ne soit faite entre les eaux de peignages et les autres eaux ménagères ou industrielles. Ils ajoutent que si les villes doivent opérer le traitement de ces eaux, c'est à l'État de participer financièrement à l'opération pour ne pas faire porter une trop lourde charge économique à l'industrie de l'agglomération. Les peigneurs qui avaient refusé de transmettre à la commission les informations de leurs usines, mais également ceux qui, comme Paul Dubrulle ou Isaac Holden en sont membres délégués, ou qui, comme Alexandre Vinchon y ont témoigné, se trouvent tous parmi les signataires de cette pétition<sup>91</sup>.

Suite à cette résolution virulente prise par les peigneurs, la commission intercommunale se réunit une nouvelle fois le 10 juin 1882 afin de tenter de s'accorder sur des conclusions communes. Les membres de la commission ont pris connaissance de la position des peigneurs. Cette dernière avait en partie été anticipée par la sous-commission technique qui avait prévenu que les peigneurs seraient « résistants » à mettre en place l'épuration de leurs eaux. Le président de la Chambre de commerce Delfosse, membre de la commission, s'aligne derrière la position des peigneurs. Il reprend l'idée que la contamination ne peut pas leur être à eux seuls imputée, en particulier à cause des eaux domestiques, et que c'est donc aux villes de prendre en charge cette épuration. Cependant, le doyen de la faculté des sciences de Lille, Charles Violette balaie cet argument et rappelle que les eaux des peignages donnent environ trente kilogrammes de matières étrangères par mètre cube, tandis que les eaux ménagères n'en renferment que un à deux kilogrammes. Il rappelle

---

<sup>91</sup>La résolution des peigneurs de 1882, insérée en annexe des procès-verbaux de la commission intercommunale, AD59 M420-23, est retranscrite en intégralité en annexe D.2.3.

également que les méthodes sont désormais éprouvées pour séparer avec avantage la majeure partie des impuretés des eaux de peignages et que dans ces conditions, l'administration devrait être autorisée à empêcher l'écoulement de ces eaux à l'égout. Cette position ne convainc pas le peigneur Holden qui fait remarquer que, quinze années auparavant, il a été forcé d'épurer ses eaux auxquelles étaient attribuées l'infection de la Marque ; qu'en 1872, il fut obligé de les rejeter ailleurs, parce que cette rivière continuait à être infectée et que, maintenant qu'on n'y rejette plus d'eaux provenant du peignage, épurées ou non, la Marque reste noire et continue à répandre les plus mauvaises odeurs. Il propose donc que la totalité des eaux de l'Espierre soit épurée. Il ne croit pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à la considération de dépense, et pense qu'au besoin il faudrait se résigner à un sacrifice annuel de 250 000 francs<sup>92</sup>.

Ces voix discordantes viennent pondérer la volonté des ingénieurs et inspecteurs de la salubrité du département d'adopter les conclusions de la sous-commission technique. C'est toutefois sur la base de ces propositions que la commission délibère. Les articles sont votés un à un, mais à l'initiative des industriels présents, des amendements substantiels sont apportés. Certaines de ces modifications sont cosmétiques et visent à adoucir les mots utilisés à l'encontre des peigneurs. Dans la version finale, il n'est plus question de « résistances » mais d'« observations présentées par les peigneurs ». D'autres amendements sont plus importants. En effet, l'article cinq des conclusions de la sous-commission qui préconisait de faire porter sur les industriels le poids des dépenses en vertu de la loi de 1807 est simplement supprimé. Enfin la commission ajoute plusieurs formules dilatoires qui laissent des portes de sortie aux administrations municipales. Ainsi il s'agit désormais de « recourir à l'épuration chimique, *à moins qu'une société présentant des garanties suffisantes ne s'engage dans un avenir prochain à appliquer un autre procédé*<sup>93</sup> ». De même il « appartient aux villes de Roubaix et Tourcoing de capter les eaux de peignages et de les réunir [...] *à moins toutefois que les industriels ne se décident à faire l'épuration eux-mêmes à bref délai.* »<sup>94</sup>.

---

<sup>92</sup>AD59 M420-23, procès-verbaux de la commission intercommunale de 1881-1882.

<sup>93</sup>En italique sont soulignés les ajouts des conclusions de la commission par rapport à celles proposées par la sous-commission.

<sup>94</sup>AD59 M420-23, conclusions de la commission intercommunale de 1881-1882.

★  
★ ★

Cette commission intercommunale paraît au premier abord offrir des avancées dans la prise en charge des problèmes d’insalubrité causés par l’industrie de l’agglomération. Pourtant, chaque phase de cette commission, sa création, l’expertise, ses conclusions, montre qu’elle s’inscrit dans une approche dilatoire de la situation.

La création prend place dans une succession de commissions qui n’ont pas permis d’imposer des mesures efficaces. La spécificité de cette dernière tient à sa composition : aucun représentant belge n’y siège et elle laisse une large part aux intérêts industriels qui sont représentés à la fois par les conseillers municipaux, par les présidents des chambres de commerce et par le peigneur Isaac Holden.

L’expertise menée ne produit aucun savoir nouveau sur les causes et les responsables de la situation. Elle permet en revanche de reculer de plusieurs mois l’adoption de conclusions.

Les conclusions adoptées par la commission désamorcent la portée potentiellement contraignante de celles proposées par les ingénieurs auteurs de l’expertise. Elles évitent soigneusement toute évocation de mesures coercitives vis-à-vis de l’industrie. Les modifications apportées par les conseillers municipaux laissent par ailleurs de grandes latitudes aux municipalités quant à la marche à suivre après la cloture de la commission ce qui fait douter de la possibilité que cette commission puisse être à l’origine de changements importants dans la prise en charge de l’insalubrité de la vallée<sup>95</sup>.

---

<sup>95</sup>Sur la place des commissions et des expertises dans la (non-)gestion des problèmes publics en France, ce travail fait écho au récent ouvrage : Frédéric GRABER, *Inutilité publique : Histoire d’une culture politique française*, 1er édition, Paris : Editions Amsterdam/Multitudes, 2022, 208 p.

## 4.4 L'après-commission, les acteurs de l'évitement

Les années qui suivent la commission intercommunale aucun projet collectif d'épuration des eaux usagées n'est introduit par les municipalités. Les peigneurs arrivent pour leur part à faire en sorte qu'aucune mesure contraignante ne leur soit imposée, ni prescription sur les méthodes de lavage, ni méthode d'épuration des eaux usagées. Il s'agit dans cette partie, en s'intéressant d'abord aux industriels, puis aux municipalités et à la préfectures, de comprendre à la fois les moyens utilisés pour éviter la prise en charge des rejets insalubres et les arguments mobilisés pour défendre cet évitement.

### 4.4.1 Des peigneurs de moins en moins discrets

Pour la première fois pendant la commission intercommunale, les peigneurs de laine de l'agglomération se saisissent collectivement de la question de l'insalubrité de la vallée de l'Espierre. Pendant les trois décennies étudiées, les industriels avaient plutôt fait le choix d'ignorer les plaintes. Jusqu'alors, la mairie avait systématiquement servi d'interlocuteur à la préfecture ou aux plaignants pour promettre quelques menus aménagements et maigres indemnités. Le fait que les peigneurs se soient sentis forcés de s'exprimer à cette occasion montre deux choses : la situation s'est aggravée au point où il est impossible pour eux de l'ignorer, et les pressions de l'administration centrale sur les municipalités menacent d'isoler les peigneurs.

Au cours des années 1880, alors que les plaintes belges s'intensifient et que la pression sur les municipalités se renforce, les peigneurs de Roubaix et Tourcoing craignent de s'aliéner le reste de la bourgeoisie industrielle de l'agglomération, qui soutient jusqu'alors leurs pratiques contaminatrices. En effet, si la ville est forcée d'engager des frais pour l'épuration des eaux de l'Espierre, ils risquent, comme le confirme la commission, d'être désignés comme responsables principaux et d'être contraints de prendre en charge une part importante des frais d'installation d'un système d'épuration collective. À cette occasion, les peigneurs développent donc un argumentaire, en partie

fallacieux, qui est remobilisé tout au long des décennies qui suivent, afin d'une part de ne pas avoir à mettre en place des méthodes d'épuration dans leurs usines, et d'autre part de freiner l'établissement d'une épuration collective des eaux. Cette argumentation suit quatre logiques principales.

La première est de plaider le caractère international de la situation pour faire porter sur l'État l'éventuelle charge de l'épuration des eaux usagées de Roubaix et Tourcoing. Les peigneurs avancent que l'exigence d'épuration à leur encontre découle directement des relations diplomatiques entre la France et la Belgique, sous-entendant par là-même que cette exigence serait différente si les rejets ne touchaient que la France. Malgré le laissez-faire en vigueur à cette période, les quelques cas connus d'autres peignages en dehors de Roubaix et Tourcoing prouvent pourtant que les autorités préfectorales furent plutôt plus promptes à imposer des méthodes d'épuration des eaux de lessives lorsque les établissements étaient installés à l'intérieur des terres. Dans le département du Nord, ce fut le cas pour Isaac Holden qui dut, dès les années 1860, épurer ses eaux jusqu'à ce qu'il se voit même interdire de les déverser dans la Marque. Ailleurs dans le département, les peigneurs de laines de Fourmies ont dû rassembler leurs eaux afin qu'elles soient traitées collectivement<sup>96</sup>. Dans le Pas-de-Calais c'est également le cas de Jules Delattre, dont les eaux de lessive étaient responsables de la contamination du canal de la Deûle près de Douai et qui présente à la commission intercommunale sus-citée les méthodes d'épuration qu'il s'est vu contraint d'instaurer lors de la décennie précédente. Dans un manuel technique paru en 1882, l'ingénieur Henri Napias dresse aussi les louanges des méthodes d'épuration qui sont utilisées dans un peignage de Châteauroux qui contaminait les eaux de l'Indre<sup>97</sup>. Il apparaît donc que, dans ce cas précis, loin d'imposer des standards d'épuration particulièrement sévères aux peigneurs, la proximité de la frontière a plutôt permis de retarder la prise en charge de leur insalubrité. Ainsi les municipalités de Roubaix et Tourcoing n'ont eu à verser quelques indemnités et à financer quelques travaux d'amélioration du ruisseau que pour les trois kilomètres que le ruisseau parcourt en France. Il est certain

---

<sup>96</sup>AD59 M420-23, rapport technique de la sous-commission.

<sup>97</sup>Henri NAPIAS, *Manuel d'hygiène Industrielle*. Paris : G. Masson, 1882, p. 193.

que si elles avaient également eu à indemniser les dommages causés aux riverains en Belgique, elles n'auraient pas si longtemps couvert les pratiques contaminatrices et destructrices des peigneurs.

Le deuxième axe argumentatif des peigneurs consiste à semer le doute sur leur responsabilité. En minorant leur part de responsabilité dans les dommages causés en aval, ils cherchent à éviter de se trouver isoler des autres industriels de l'agglomération. C'est aussi pour cette raison qu'ils appuient sur l'importance des eaux ménagères afin de soutenir une prise en charge par les municipalités. Pourtant, les multiples rapports techniques publiés durant les décennies qui précèdent ont bien montré à la fois les teneurs extrêmement élevées en impureté des eaux usagées des peignages, mais également l'exacte corrélation entre les taux de contamination des eaux et les périodes d'activité des peignages.

Le troisième volet de l'argumentation consiste à rappeler la dépendance du complexe industriel de l'agglomération à l'activité du peignage de la laine. En effet, la majorité des laines peignées à Roubaix et Tourcoing sont ensuite filées et tissées dans l'agglomération. Une augmentation des coûts pour les peignages se répercuterait nécessairement sur les autres industries en aval dans la chaîne de production. Cette argumentation vise à encourager la bourgeoisie industrielle de l'agglomération à se solidariser des peigneurs. Le reste des industriels de l'agglomération est perçu par les peigneurs comme un soutien de poids contre une stratégie des pouvoirs publics qui pourrait consister à faire payer aux peigneurs seuls les frais de la purification des eaux de la vallée. L'efficacité de cette stratégie est discutable. En effet lorsque la Chambre de commerce de Roubaix prend connaissance d'un énième projet d'épuration collectif des eaux en 1886, elle reprend à son compte l'argumentation des peigneurs qui demandent que l'État « prenne sa grande part des charges d'une entreprise qui n'est possible qu'à cette condition ». Cependant, le reste de la déclaration ne ménage pas les peigneurs : la Chambre demande que pour la dépense que l'État ne prendrait pas en charge, « l'administration [municipale] soit suffisamment armée vis-à-vis des auteurs de l'infection des eaux et puissent réclamer d'eux le remboursement de ces dépenses en raison des

dommages qu'ils apportent<sup>98</sup> ».

La possibilité qu'un chantier d'épuration collectif soit lancé et mis à leur charge est jugée chaque année plus important par les peigneurs. Ceci interroge sur les raisons pour lesquelles ces derniers ne consentent pas à mettre en place des ateliers de traitement de leurs eaux dans leurs usines. En effet, nier la possibilité de la réalisation de cette épuration individuelle des eaux constitue le quatrième axe argumentatif des peigneurs. Passant sous silence le succès des expérimentations réalisées dans différentes villes, les peigneurs laissent régulièrement entendre pendant les décennies 1880 et 1890 que l'épuration de leurs eaux est impossible. Il faut alors comprendre que l'épuration *rentable* est impossible. En effet, des expériences ont été réalisées à Roubaix même et présentées à la Société industrielle du nord de la France<sup>99</sup>. Le chimiste à l'origine de ces expérimentations est également le responsable du système d'épuration de l'usine d'Holden et se targue de la rentabilité de son installation. Les peigneurs ne croient pourtant pas ces rapports et témoignages qui tendent à prouver que ces installations pourraient être bénéficiaires grâce à la valorisation des graisses et des huiles extraites des eaux. La généralisation de ce type d'installations se heurterait en effet à deux obstacles majeurs. Tout d'abord, la place nécessaire manque à la plupart des peignages de Roubaix et Tourcoing. Surtout, les peigneurs doutent de la rentabilité de l'opération s'ils étaient tous amenés à épurer leurs eaux simultanément. Les peignages isolés comme ceux qui ont été évoqués à Châteauroux ou Dorignies, parviennent à rentabiliser leurs installations d'épuration grâce à la vente d'importantes quantités d'un engrais peu prisé par les cultivateurs. Les peigneurs craignent que l'arrivée d'une grande quantité de sous-produits de l'épuration dans l'agglomération réduise considérablement les chances de rentabiliser de telles exploitations. Malgré ce refus, les peigneurs veulent se garder la possibilité de traiter ces eaux à l'avenir si les garanties de profits venaient à être suffisantes. Ainsi, sans mettre en place de système d'épuration, ils refusent de s'engager à livrer leurs eaux non traitées à un réseau de récupération qui serait géré, soit par la ville, soit par une compagnie privée, entravant les

---

<sup>98</sup>*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, tome 12, année 1886, p 44-45.

<sup>99</sup>*Journal de Roubaix*, 21 décembre 1880, p. 1.

possibilités d'installation d'un système central d'épuration.

L'étude des positionnements des peigneurs ne pourrait se conclure sans noter l'étonnante simultanéité entre la prise de parole collective pendant la commission intercommunale et la création de ce qui deviendra le cartel des peigneurs de laine. En effet, à l'initiative des peigneurs roubaisien, une réunion impulse en décembre 1881 la création d'une « sorte de mutualité<sup>100</sup> » afin de tempérer la concurrence qui anime la profession. Cette initiative donne un exemple précoce de proto-coalition patronale alors que ces dernières restent interdites jusqu'en 1884. L'entente créée a une portée nationale sur le papier et régionale dans les faits, et les peigneurs participants viennent de Roubaix, Tourcoing, Amiens, Avesnes et Dorignies. L'objectif initial de l'entente des peigneurs est de s'accorder sur les prix du travail à façon afin d'assurer leurs marges bénéficiaires. La question de l'épuration de l'Espierre n'est pas évoquée dans les premières réunions de l'association. Il est impossible d'attribuer à ces débats sur l'insalubrité l'impulsion de la création du proto-cartel. Cependant, la simultanéité de ces événements prouve bien que, dans cette période, les peigneurs sentent le besoin de réduire la concurrence qui existe entre eux et de faire valoir collectivement leurs intérêts vis-à-vis du reste des acteurs de l'industrie textile<sup>101</sup>.

#### 4.4.2 Préfecture, municipalités : des administrations patientes et complaisantes

Les années qui suivent la commission intercommunale ne voient pas advenir le grand projet d'épuration collective appelé de ses vœux par la commission. Les différentes institutions chargées de réaliser ce projet ont chacune leur responsabilité dans le maintien du statu quo. La préfecture se présente comme l'acteur le plus déterminé à mener à bien le projet d'épuration des eaux. En tant que représentante de l'État dans le territoire, elle cherche à donner des gages à la Belgique, dont le gouvernement se fait de plus en

---

<sup>100</sup>Jean-Luc MASTIN, « L'entente et le marché : le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (1881-1914) », in : *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 58-2.2 (2011), p. 120-145.

<sup>101</sup>ANMT 1997 014 021, procès-verbaux des réunions, 3 décembre 1881.

plus menaçant. Pourtant, jamais la préfecture n'engage des travaux alors même que la loi de 1807 lui aurait permis de faire payer ces ouvrages par les municipalités ou les industriels pollueurs. La fréquence et le contenu des lettres qui sont échangées entre certains industriels et les services de la préfecture montrent que cette dernière est en partie perméable aux arguments des peigneurs et ne se résout pas à leur faire payer le coût d'un aménagement d'épuration.

Quelques semaines après la conclusion de la commission intercommunale, la préfecture écrit aux municipalités afin que ces dernières insistent auprès des industriels pour qu'ils traitent leurs eaux<sup>102</sup>. Cette initiative s'appuie sur les clauses dilatoires ajoutées à l'initiative des industriels aux conclusions de la commission. Sans surprise, lorsque les ingénieurs du département rédigent huit mois plus tard un rapport sur l'avancée de ces questions d'épuration dans l'agglomération, ils constatent que rien n'a changé. D'après le rapport, des visites régulières ont lieu dans les établissements de Roubaix et Tourcoing, à la fois par des ingénieurs de la préfecture et par des représentants belges ; ils avancent qu'aucune nouvelle installation crédible d'épuration n'a pu être constatée au sein des usines. Les ingénieurs estiment que le système de récupération et de traitement collectif, préconisé par la commission intercommunale est « peu susceptible d'être réalisé ». Il faudrait en effet, afin qu'une société financière soit susceptible de financer de tels travaux, que les peigneurs s'engagent à ne jamais modifier la composition des eaux qu'ils relâchent, ce qu'ils refusent de faire<sup>103</sup>.

La Belgique hausse alors le ton face à l'échec des conclusions de la commission intercommunale et adresse à la France plusieurs menaces, dont celle de faire construire un barrage à la frontière pour inonder Roubaix et Tourcoing sous leurs eaux nauséabondes<sup>104</sup>. Suite à une dépêche ministérielle qui insiste sur l'urgence du problème, la préfecture publie un arrêté assez strict qui pré-

---

<sup>102</sup>AD59 M420-22, lettre du préfet au maire de Roubaix du 26 juin 1882.

<sup>103</sup>AD59 141 J 53, rapport de l'ingénieur en chef du département du Nord concernant l'assainissement de l'Espierre, 10 février 1883.

<sup>104</sup>Voir Chap. 5 et : GAGNEPAIN, « Face aux pollutions de l'industrie textile roubaisienne, la menace d'un barrage belge pour bloquer l'Espierre et inonder la France (1877-1900) », op. cit.

tend pouvoir empêcher les industriels de relâcher leurs eaux non épurées sous menace d'être poursuivis devant un tribunal de simple police. L'arrêté offre tout de même aux industriels un nouveau délai de 6 mois pour se conformer à des exigences claires : il doit être possible, sous une lame de vingt centimètres d'eau issues des peignages, de lire des caractères typographiques d'une taille donnée<sup>105</sup>. La préfecture charge les municipalités de veiller à l'application de l'arrêté.

Quelques semaines plus tard, l'ingénieur et conseiller municipal de Roubaix Émile-André Moreau, ancien délégué à la commission intercommunale, présente cet arrêté auprès du conseil municipal. Il reconnaît qu'« il est de toute impossibilité matérielle d'obtenir en six mois une épuration des eaux de l'Espierre » telle que celle demandée. Il affirme cependant que « M. le Préfet l'a bien compris ; mais il a été forcé de prendre l'arrêté que vous savez, et qui a seulement soyez-en sûr un caractère comminatoire<sup>106</sup> ». Malgré ces mots rassurants de l'ingénieur, les industriels du conseil sont inquiets. Pierre Flipo, lui aussi ancien délégué à la commission intercommunale, demande à ce que la commission d'hygiène de la mairie soit chargée de réfléchir à l'application de l'arrêté. Le conseiller municipal donne un mandat clair à la commission d'hygiène lorsqu'il affirme : « Aussi n'est-ce point une méthode d'épuration que je demande à la commission de rechercher, mais une méthode de résistance à la mise en demeure préfectorale »<sup>107</sup>.

Les peigneurs de la région, qui se réunissent mensuellement au sein du nouveau cartel, s'émeuvent également de cet arrêté et mettent la question des eaux à l'ordre du jour de leur réunion pour la première fois. L'argumentation déployée est sans surprise :

Un membre objecte que les industriels sont déjà surchargés d'impôts, contributions, etc. et que bientôt ils ne pourront plus lutter avec l'étranger ; mais que ce serait plutôt aux Villes de Roubaix et Tourcoing, qui profitent des industries locales, à se charger du nécessaire<sup>108</sup>.

---

<sup>105</sup>AD59 141 J 53, Arrêté préfectoral du 13 septembre 1883.

<sup>106</sup>AMR 1D 138, p. 794-795, séance du conseil municipal du 13 juin 1883.

<sup>107</sup>Ibid.

<sup>108</sup>ANMT 1997 014 021, procès-verbal de la 25<sup>ème</sup> assemblée générale des peigneurs,

Les peigneurs constituent alors une « commission des eaux », composée de Adolphe Binet, Paul Dubrulle, Augustin Morel, Alfred Motte et Amédée Prouvost et décident de l'envoyer en représentation auprès de préfet afin « de lui faire sentir combien leur industrie est déjà grevée de charges fort lourdes, et ne pourraient sans danger en accepter de nouvelles<sup>109</sup> ». La délégation des peigneurs rencontre le préfet en décembre 1883. Ce dernier les rassure contre toute « tracasserie » et explique que, sans les plaintes belges, il n'aurait pas eu à prendre cette arrêté, il affirme également qu'il trouve les arguments des peigneurs « solides » et comprend qu'ils ne peuvent pas réaliser l'épuration demandée sur leurs terrains.

L'arrêté préfectoral n'est en effet pas appliqué. Dans ses échanges avec les municipalités, il apparaît que la préfecture change une nouvelle fois d'avis sur la marche à suivre. Les ingénieurs chargés de proposer des solutions à l'insalubrité cessent d'espérer obtenir une conversion collective des peigneurs à l'épuration individuelle dans les usines. Dans leurs adresses aux municipalités, ils remettent en avant l'importance pour les villes de proposer un système d'épuration collectif. Les demandes en ce sens de la préfecture ressemblent en tout point à celles formulées une décennie plus tôt. Le préfet demande aux villes de voter des crédits afin de mener des études pour la « solution définitive à trouver ». Il insiste par ailleurs sur le fait qu'il considère toujours son arrêté applicable et que les industriels restent « sous le coup de poursuites judiciaires s'ils rejettent à l'égout des eaux impures<sup>110</sup> ». Les conseillers municipaux organisent un voyage d'étude en Angleterre aux frais des municipalités afin d'observer les pratiques d'épuration collective des eaux usagées.

À la fin de l'année 1884 et en 1885, quelques procès-verbaux finissent par être dressés, conformément à l'arrêté préfectoral du 13 septembre 1883, contre certains industriels. Cependant, cette démarche coercitive consistant à traduire les industriels devant le tribunal de simple police est jugée insuffisante par l'ingénieur en chef<sup>111</sup>. Le court compte-rendu d'un des procès

---

séance du 4 octobre 1883.

<sup>109</sup>Ibid. et réunions suivantes.

<sup>110</sup>AMR 1D 139, p. 456-458, séance du conseil municipal du 21 novembre 1884.

<sup>111</sup>AD59 141 J 53, Rapport de l'Ingénieur en chef du département du Nord du 3 décembre

publié dans le très industrialiste *Journal de Roubaix* éclaire l'appréciation de l'ingénieur :

Tribunal de simple police de Roubaix  
Audience du jeudi 9 octobre 1884  
[...]

Plusieurs industriels de Roubaix étaient cités encore aujourd'hui devant le tribunal de simple police pour déversement, sans autorisation, dans un affluent de l'Espierre, d'eaux reconnues comme acides ou insalubres. Ils ont été condamnés à 1 franc d'amende et aux dépens. Il n'y a pas eu de défense ; mais à la précédente audience, MM. Achille Wibaux et Motte, qui comparaissaient pour le même motif, ont plaidé eux-mêmes leur cause d'une façon très remarquable et très approfondie.<sup>112</sup>

Il faut un nouveau cycle de menaces belges, d'études et de projets, engagés par le voyage en Angleterre, pour qu'enfin un projet d'épuration collective des eaux soit entrepris dans l'agglomération. C'est l'objet du chapitre suivant.

★  
★ ★

Les conclusions de la commission intercommunale ne débouchent pas, durant les quelques années suivantes, à la mise en place de système d'épuration collectif ou individuel. La commission est donc qualifiée d'échec par l'ensemble des acteurs : Belges, industriels et administrations. Elle a cependant resserré les plaintes autour des peigneurs qui sont consensuellement désignés comme responsables de la situation. Ces derniers se font alors plus présents dans les arènes politiques afin de défendre leurs intérêts. Ils développent leur argumentation autour de quatre axes : ils affirment le caractère international de la situation pour que l'État prenne en charge d'éventuels travaux, ils sèment le doute sur l'ampleur de leur responsabilité, ils rappellent la dépendance du complexe industriel à l'activité du peignage de la laine et ils nient la possibilité de l'épuration individuelle de leurs eaux contaminées.

---

1885.

<sup>112</sup>« Tribunal de simple police de Roubaix », *Journal de Roubaix*, 11 octobre 1884.

Face à l'obstination des peigneurs et malgré l'insistance des Belges, les administrations municipales et préfectorale ne se résolvent pas à leur forcer la main. Elles sont perméables à l'argumentaire des peigneurs qu'elles reprennent en partie à leur compte. Même lorsque la préfecture prend un arrêté censé permettre la poursuite des industriels déversant des eaux insalubres dans l'Espierre, son application par le tribunal de simple police est symbolique. Si administrations municipales et préfectorale tiennent des positions différentes, elles participent toutes deux à perpétuer une approche dilatoire de la situation. Malgré les rapports à charge des ingénieurs, elles s'entendent pour ne prendre aucune mesure qui pourrait porter atteinte aux peigneurs et à la façon dont ils mènent leur industrie. Elles sont donc habitées l'une comme l'autre par un consensus industrialiste qui guide leur politique.

## Conclusion

Les années 1850 et 1860 ont vu une augmentation très importante des eaux industrielles consommées et relâchées en aval de l'agglomération. Le débit de l'Espierre a été décuplé par ces nouvelles eaux, la vallée a conséquemment été frappée par de nombreuses inondations qui ont montré de nouvelles fragilités hydrographiques. L'extrême insalubrité des eaux des peignages a ajouté à ces inondations une dimension contaminante décriée en France comme en Belgique dès les années 1860.

Face à ces plaintes, les administrations municipales et préfectorale ont joué un rôle d'interface entre les industriels et les victimes et ont pris en charge les maigres indemnités et les quelques travaux que les populations riveraines de la vallée sont parvenues à obtenir. Les industriels ont profité d'une politique de laissez-faire, qu'ils ont soutenue au conseil municipal, pour étendre leurs rejets d'eaux insalubres et non traitées.

Seule l'internationalisation des contestations a contraint les administrations à questionner ces rejets. Pourtant, même dans les commissions, nationales ou internationales, où les industriels auraient pu être amenés à rendre des comptes, les administrations ont continué à accepter, voir à soutenir, le fait-accompli. Industriels et représentants de l'État ont alors déployé une multitude de pratiques dilatoires qui ont permis d'éviter la mise en place de coûteuses mesures d'assainissement. Cette étude révèle le consensus industrialiste qui anime les administrations publiques<sup>113</sup>. Elles soutiennent les revendications des industriels de ne pas avoir à porter la charge financièrement, ni d'éventuels travaux ou indemnités vis-à-vis des victimes, ni de l'imposition de méthodes d'épuration des eaux. Ce consensus industrialiste ne se limite pas aux administrations françaises et aux industriels. Il apparaît aussi dans les formes des dénonciations qui sont faites d'un côté comme de l'autre de la frontière. En ce sens il est intéressant de noter que les commissions qui se succèdent durant cette période acceptent progressivement le caractère iné-

---

<sup>113</sup>Consensus qui, au regard des acquis de l'historiographie est loin d'être une surprise, voir par exemple : GARCIER, *La pollution industrielle de la Moselle française*, op. cit. ; ou encore : TROCH, « Une vulnérabilité délibérément acceptée par les pouvoirs publics ? », op. cit.

luctable de l'augmentation du débit de l'Espierre pour se concentrer sur la question de la qualité des eaux.

Durant la dernière partie de la période étudiée, les peigneurs, principaux industriels incriminés, construisent un répertoire argumentatif qui constitue un socle remobilisé durant de nombreuses décennies. Ces ressources argumentatives sont un outil de résistance à l'imposition soit de la prise en charge des dommages de leurs rejets insalubres, soit de coûteuses modifications de leurs procédés productifs.

Ces contaminations et ces inondations participent d'une appropriation hydrographique d'un territoire au profit d'une activité industrielle : dans toute une vallée, les modes de vie, les activités et la santé des habitants sont bouleversés pour minimiser les coûts de production d'un appareil industriel. Cette appropriation n'est par une propriété foncière directe de la vallée par les industriels, mais c'est un sacrifice environnemental d'un territoire soumis aux inondations et aux contaminations. Ce sacrifice est autorisé par des administrations municipales et préfectorales largement investies et contrôlées par les industriels, qui parviennent alors à y imposer un consensus productiviste défavorable aux solutions d'assainissement particulièrement coûteuses. Cette appropriation a une dimension transfrontalière dans la mesure où les territoires contaminés se situent aussi bien en France qu'en Belgique. L'internationalisation de la question fait intervenir dans la controverse de nouveaux acteurs situés à des échelles plus élevées (gouvernements nationaux), en créant de nouveaux intermédiaires entre pollueurs et pollués, elle contribue à délayer la prise en charge de l'insalubrité.

Les trois décennies étudiées dans ce chapitre correspondent à la première période d'un cycle de pollution tel que définit par Geneviève Massard-Guilbaud, c'est-à-dire à l'émergence de l'insalubrité et des plaintes et réclamations la dénonçant. Dans le cas de la vallée de l'Espierre, la « recherche de solution » diverge du schéma décrit par l'historienne. Commencant dès les années 1880, et loin d'être une accumulation de progrès techniques visant à atténuer les dommages, cette recherche présente au contraire une succession de cycles d'amélioration et de détérioration de la situation sanitaire pendant lesquels les contestations et l'insalubrité augmentent et refluent sans jamais

disparaître. Trois de ces cycles sont étudiés dans les chapitres qui suivent.



## Chapitre 5

# Premier cycle : une expérimentation d'épuration collective (1882-1892)

« Depuis 24 ans la Belgique se plaint, depuis 24 ans on étudie les moyens de faire cesser ses plaintes. Les projets n'ont pas manqué. Les uns voudraient faire envoyer les eaux de l'Espierre à la mer : coût 20 millions de premier établissement, 100 000 francs par an d'entretien. Les Belges voudraient établir à l'entrée de leur territoire un barrage qui ferait refluer les eaux en France, en formant ainsi une sorte de lac d'où les eaux s'échapperaient à travers des digues filtrantes. »

---

AGR T039/05 910, article « Un ministre au bord de l'Espierre », *L'Étoile*, s.d. circa été 1885.

Durant les trois décennies étudiées dans le chapitre précédent, la question de l'insalubrité de l'Espierre est progressivement devenue un problème public. La mise en évidence de la grande responsabilité des peignages de laine dans cette situation permet de faire coïncider cette première période avec le premier temps d'un « cycle de pollutions » tel que proposé par Geneviève Massard Guilbaud<sup>1</sup> : l'apparition des nuisances. Les années qui suivent

---

<sup>1</sup>MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 344.

permettent cependant d'affiner le schéma proposé par l'historienne. En effet ces décennies ne correspondent pas strictement aux phases qu'elle suggère de « dénonciation » et de « recherche (plus ou moins rapide) de solutions » jusqu'à l'hypothétique neutralisation de la pollution. Les dénonciations et la recherche de solution sont des processus simultanés et non linéaires. L'étude des réclamations et des expérimentations qui jalonnent les longues décennies d'insalubrité dans la vallée permettrait plutôt de décrire leurs développements comme une succession de différents cycles : augmentation des réclamations et menaces, recherche (plus ou moins sincère), mise en place (plus ou moins efficace) de solutions et détente temporaire. Les trois chapitres qui suivent visent à décrire trois cycles qui peuvent être mis en évidence. Le nœud de chacun de ces cycles correspond à une mise à l'épreuve du processus d'appropriation, c'est-à-dire à une montée des contestations telle, que les peigneurs pourraient être forcés de remettre en cause leurs modes de production, de dédommager les victimes, ou de financer tel ou tel projet pour atténuer les dommages. C'est par l'étude de ces cycles qu'il est possible de montrer la redondance des pratiques utilisées par les peigneurs pour légitimer leur appropriation de l'hydrographie afin d'esquiver les contraintes.

La période étudiée dans ce chapitre recouvre la mandature de l'industriel Julien Lagache<sup>2</sup> à la mairie de Roubaix de 1884 à 1892. Durant cette période, la municipalité est toujours fermement tenue par la bourgeoisie industrielle et elle participe à la défense des intérêts des peigneurs. Les paragraphes qui suivent s'efforcent de détailler les débats, les arguments, les désaccords et les solutions retenus. Ce sont en effet ces détails qui font comprendre les objectifs poursuivis par les différents acteurs et qui permettent également de saisir les rapports de forces qui existent entre eux. Ces objectifs et rapports de force sont caractéristiques d'un cycle, mais permettent, quand ils sont mis en regard avec les cycles suivants, de montrer la redondance des situations, des menaces, des arguments utilisés et des solutions proposées. Cette étude scrupuleuse est donc nécessaire pour définir la contamination et les inondations

---

<sup>2</sup>Julien Lagache est le neveu de Henri et Jean Lefebvre, cofondateurs avec Amédée Prouvost du peignage Amédée Prouvost et Cie, deuxième peignage installé dans la ville, il est lui même fils d'industriel et propriétaire d'usine.

---

que subit la vallée comme une appropriation de l'hydrographie par l'activité industrielle. Elle permet de montrer pourquoi cette appropriation est un obstacle majeur à une prise en charge sérieuse des dommages causés et à l'adoption de mesures susceptibles d'y mettre un terme.

Durant cette période, les menaces venues des victimes belges de la vallée de l'Espierre se multiplient, et le gouvernement Belge menace de barrer la rivière pour inonder l'agglomération de Roubaix-Tourcoing sous leurs eaux (5.1). Les mesures d'aménagement de la vallée utilisées jusqu'alors pour atténuer les dommages causés par les eaux industrielles ont montré leurs ineffectivités. Des deux côtés de la frontière, cette approche non contraignante pour les industriels continue cependant d'être adoptée (5.2). La préfecture du Nord, qui juge la menace d'un barrage crédible, se résout à imposer aux municipalités un projet d'épuration collective des eaux. Elle organise un voyage en Grande-Bretagne pour sélectionner la solution technique qui serait la moins coûteuse pour les administrations (5.3). Le projet d'usine d'épuration qui en découle vise à épurer toutes les eaux de la rivière. Malgré le succès tout relatif de l'installation, cette initiative redonne confiance aux Belges et permet de détendre les relations transfrontalières (5.4).

## 5.1 Les nouvelles menaces belges

Le gouvernement belge est le principal porte-parole des plaintes soulevées par les différentes victimes des rejets industriels dans l’Espierre. C’est pour soigner les relations diplomatiques entre les deux pays que l’administration préfectorale consent à exercer une certaine pression sur les municipalités et les industriels. Avant d’étudier la nature des pressions, voire des menaces, que la Belgique adresse à la France, il est instructif de revenir sur les plaintes de la société du canal de l’Espierre. En effet, probablement parce qu’elle est presque exclusivement détenue par des actionnaires français, cette société ne reçoit pas le même soutien du gouvernement belge que les autres riverains de la voie d’eau, et doit donc déployer d’autres stratégies pour faire reconnaître les préjudices qu’elle subit.

### 5.1.1 L’approche juridique de la société du canal de l’Espierre

La constitution de la société concessionnaire de la partie belge de la voie d’eau a été décrite dans le premier chapitre. Elle a pris en charge l’entretien de l’ouvrage et la gestion de la navigation. L’inachèvement prolongé du canal de Roubaix a considérablement amoindri la rentabilité de l’investissement pendant les premières décennies de l’histoire de l’aménagement. Les actionnaires et dirigeants de la société, très majoritairement français, se sont montrés revendicatifs à l’égard des municipalités qu’elles jugent responsables de la faiblesse du rendement de leur investissement. Tout au long de son histoire, la compagnie a engagé de nombreuses poursuites contre les municipalités de Roubaix et Tourcoing ou contre des propriétaires de la vallée qu’elle accuse de lui causer du tort. Toutes ces procédures sont longues et rythmées par le droit administratif français. Les autorités belges ne se sentent pas investies dans la défense d’une compagnie qui, bien que de droit belge, est presque exclusivement possédée par des actionnaires français. De leur côté, administrations et juridictions françaises montrent peu d’empressement à répondre aux réclamations de la compagnie. Après de longues années à plai-

der sa cause, la société parvient toutefois, à plusieurs reprises, à obtenir des dédommagements. Au moment où débute le cycle présenté ici, deux affaires opposent les municipalités et la société : l'une se termine, l'autre débute.

L'affaire qui s'achève a trait à la question de l'alimentation de la voie d'eau – voir chap 2 –, infra 31. Sept années après l'inauguration du canal de Roubaix et alors que le trafic de la voie d'eau est nettement reparti à la hausse – voir figure B.2.5, l'État français accorde à la société une indemnité de cent mille francs. Cet accord intervient afin de la dédommager pour l'alimentation en eau du canal de Roubaix qu'elle a du assurer pendant de nombreuses années<sup>3</sup>. Les neuf dixièmes de cette somme sont immédiatement versés aux actionnaires de la compagnie<sup>4</sup>.

En parallèle de ce conflit d'alimentation en eau, alors que la totalité de la voie de navigation a été inaugurée, la compagnie dénonce les inondations et l'insalubrité de l'Espierre. Dès 1878, elle engage un procès contre les villes de Roubaix et Tourcoing, et contre Holden à Croix. La société se base sur l'article 640 du Code civil<sup>5</sup> qui, dans une vallée, définit les obligations des propriétaires fonciers vis-à-vis de l'écoulement des eaux. Elle tente d'abord de poursuivre les villes de Roubaix et Tourcoing, ainsi que le peignage d'Holden à Croix devant le tribunal civil de Lille. Cependant, le tribunal considère que les dommages causés sont la conséquence de travaux communaux et que seule l'autorité administrative est compétente pour émettre un jugement. L'affaire est donc portée devant le Conseil de préfecture, qui prend en considération la plainte à l'encontre des municipalités, mais qui se déclare à son tour incompétent à l'égard de Holden. Dans sa plainte, la société cite bien deux éléments distincts qui lui causent préjudices : d'un côté « l'infection des eaux » de l'autre « le grossissement artificiel du débit<sup>6</sup> ». La compagnie affirme que l'insalubrité de la rivière cause du tort à la navigation à cause de l'odeur

---

<sup>3</sup>Ce versement a lieu « à titre de transaction sur procès, de l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées ».

<sup>4</sup>AET SCE 7, décision du conseil d'administration de la SCE du 30 juin 1884.

<sup>5</sup>L'article 640 du Code civil, adopté le 10 février 1804, toujours en vigueur aujourd'hui affirme que : « Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué ».

<sup>6</sup>AD59 141 J 53, lettre du conseil d'administration de la SCE au Conseil de préfecture du département du Nord, 16 octobre 1879.

pestilentielle qui s'en échappe et que la rivière déborde régulièrement dans le canal, ce qui contamine ses eaux. Les villes rédigent un long rapport pour se défendre devant la préfecture et n'hésitent pas à incriminer les industriels :

Il est exact que ces eaux sont infectes ; mais la ville de Roubaix en repousse énergiquement la responsabilité. La Compagnie du canal de l'Espierre se trompe d'adresse ; quand un dommage est causé, celui qui en souffre doit s'adresser à celui qui en est l'auteur. Or la ville n'est pas l'auteur de l'infection des eaux. Les auteurs sont quelques industriels qui déversent leurs eaux corrompues dans la rivière ou ses affluents sur tout leurs parcours et qui font partie, non seulement de la ville de Roubaix mais aussi de diverses autres communes. Quant à la ville elle n'exploite pas un seul établissement industriel, c'est donc une erreur de s'adresser à elle. [...] La ville de Roubaix n'a fait aucun travail pour l'écoulement des eaux industrielles dans la rivière de l'Espierre ou de ses affluents. L'Espierre n'est pas devenue l'égout collecteur des deux villes de Roubaix et Tourcoing, il l'a été de tout temps et le sera tant que les villes existeront. [...] Si tout ce que Roubaix a fait d'égout était supprimé il ne coulerait pas une goutte d'eau sale en plus ou en moins dans l'Espierre.

La Compagnie veut-elle faire allusion aux travaux d'adduction des eaux de la Lys amenées à Roubaix et à Tourcoing [...] ?

Mais les eaux ainsi amenées, fournies aux industriels, sont d'une propreté incontestable ; elles viennent en ligne droite de la Lys et sont livrées à l'industrie telles qu'elles sortent de cette rivière. Si quelques habitants rendent ces eaux malpropres, infectées à la sortie de leurs usines, c'est là leur fait personnel dont les villes ne sont pas responsables. Les villes en un mot sont marchandes et porteurs d'eau, elles ne répondent pas de l'usage qu'en font les acheteurs.<sup>7</sup>

Les municipalités ne nient donc aucunement la réalité des dommages causés par les rejets industriels. Qu'elles se permettent ainsi de dénoncer l'industrie, dont elles sont des soutiens fervents, montrent qu'elles ne considèrent pas que la compagnie puisse poursuivre les industriels pour les dégâts qu'ils causent. Au vue des efforts du conseil municipal pour permettre aux industriels de résister aux injonctions d'épuration, ce plaidoyer est en grande partie

---

<sup>7</sup>AMR 141 J 53, propos rapportés dans l'arrêté du conseil de préfecture daté du 11 août 1881.

fallacieux. Afin d'évaluer la part de responsabilité des villes, le Conseil de préfecture prend en 1881 un arrêté qui demande la nomination d'experts par les deux parties<sup>8</sup>. Auprès de ces experts, la compagnie réclame aux deux villes, en 1886<sup>9</sup>, la somme de 222 000 francs pour les dommages subis depuis 1868. La conclusion du plaidoyer de la compagnie décrit bien l'état d'esprit de ses dirigeants. Ils affirment : « Pendant que les industriels abaissent leur prix de revient en économisant les frais d'épuration de leurs eaux, nos maisons d'employés sont insalubres, notre capitalisation est troublée, toutes les sources de nos revenus sont atteintes<sup>10</sup> ». En 1889, lorsque l'affaire est enfin jugée par le Conseil de préfecture, près de dix ans après la première plainte, la compagnie a réévalué à 450 000 francs le montant des dommages qu'elle réclame.

Les villes sont bien condamnées par le Conseil de préfecture le 9 mai 1889, mais ce dernier réduit amplement les dédommagements réclamés. Il évalue les indemnités dues à 15 000 francs pour Tourcoing et 37 000 francs pour Roubaix. Les deux conseils municipaux, satisfaits de ce jugement, décident de payer et de ne pas porter une nouvelle fois l'affaire devant le Conseil d'État<sup>11</sup>.

### 5.1.2 La menace d'un barrage pour bloquer l'Espierre

Ces procédures qui opposent les municipalités et la société du canal de l'Espierre ne sont qu'une expression particulière des plaintes qui s'élèvent, en Belgique, contre les inondations et l'insalubrité. L'approche juridique de la compagnie ne peut pas être reproduite par les riverains de l'Espierre qui sont victimes des débordements et des émanations de la rivière. L'administration française ne leur reconnaît pas le droit de poursuivre les municipalités comme le font la compagnie ou les riverains français de la rivière. En Belgique, l'Espierre est alors surtout bordée par des terres agricoles qui, comme

---

<sup>8</sup>AMR 141 J 53, arrêté du conseil de préfecture daté du 11 août 1881.

<sup>9</sup>Les municipalités formulent un recours au Conseil d'État contre cet arrêté. Il faut alors près de quatre années supplémentaires pour que le Conseil d'État valide l'arrêté préfectoral et pour que les experts soient nommés.

<sup>10</sup>AET SCE 7, Note interne de la société, 22 décembre 1886.

<sup>11</sup>Article de *l'Avenir Roubaix-Tourcoing*, 27 mai 1889 ; article du *Journal de Roubaix*, 21 mai 1889 ; et AMR 1D 144, procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 1889.

à Wattrelos, sont régulièrement dévastées par les débordements de la rivière. Mais ce sont aussi tous les habitants du petit village de Saint-Léger, traversé par la rivière et le canal, qui subissent leurs émanations. Ils dénoncent le risque sanitaire des eaux et leur imputent la fréquence des épidémies de fièvre typhoïdiques au village. À la Chambre des représentants, les députés de la région se présentent comme les défenseurs de ces habitants et propriétaires de la vallée de l’Espierre et de l’Escaut qui se disent victimes de l’industrie française. Ils dénoncent l’attentisme de l’administration belge face aux nombreuses promesses non tenues formulées en France. Non seulement les industriels et les municipalités françaises font peu pour atténuer les dommages causés par la rivière, mais la situation a plutôt tendance à empirer année après année, alors que le débit augmente avec les rejets industriels.

À plusieurs reprises, des députés réclament au gouvernement belge que, faute d’action de la France, un barrage soit établi à la frontière pour bloquer l’Espierre. Cette menace est brandie en 1878, 1879 et 1881<sup>12</sup>. Cette dernière année, l’influent député Auguste Beernaert<sup>13</sup> affirme :

Au besoin, le gouvernement devra en venir à l’établissement d’un barrage sur le territoire belge. Si les eaux infectes et chargées de matières putrides que l’on nous envoie sont refoulées vers le territoire français, Roubaix et Tourcoing auront promptement trouvé le moyen de les épurer, car ce ne peut être qu’une question de dépense<sup>14</sup>.

En réponse, le ministre des Travaux publics donne du crédit à cette menace : il affirme lui aussi que si les français ne proposent pas de solutions, il faudra réaliser un barrage – voir annexe D.2.2<sup>15</sup>.

Cette menace du barrage devient alors le point central de la politique belge vis-à-vis de la France à propos de l’Espierre. C’est pour ajourner la construction d’un tel barrage que la préfecture du Nord cesse de faire la

---

<sup>12</sup>« La question de l’Espierre – le Barrage », *Le Journal de Roubaix*, 4 juillet 1896, p. 2.

<sup>13</sup>Auguste Beernaert sera trois années plus tard chef du gouvernement belge, poste qu’il occupera dix ans. Il sera par ailleurs prix Nobel de la paix en 1909.

<sup>14</sup>AGR T039/05 298, Chambre des représentants, procès-verbal de la séance du 4 août 1881.

<sup>15</sup>Ibid.

sourde oreille aux récriminations belges et met la pression sur les administrations municipales. Pourtant, cette menace reste très vague en 1881 et peu d'officiels belges envisagent sérieusement de la réaliser. Si cette option est réclamée par quelques bourgmestres des communes voisines de l'Espierre, les ingénieurs belges des Ponts et Chaussées et le Gouverneur de la province du Hainaut tempèrent leurs ardeurs<sup>16</sup>. Ces derniers ont conscience qu'un tel ouvrage interromprait totalement la navigation sur le canal de l'Espierre, ce qui ne serait pas sans conséquence pour l'économie de la région.

★  
★ ★

Au milieu des années 1880, la menace de la construction d'un barrage reste encore lointaine car elle ne fait pas consensus parmi les autorités belges. L'accumulation des procédures engagées par la Compagnie du canal de l'Espierre, et les pressions du gouvernement belge suffisent cependant à remettre en cause le statu-quo qui existe depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans ce contexte, la bourgeoisie industrielle doit repenser les stratégies dilatoires qu'elle a utilisées lors de la commission intercommunale des eaux de 1881-1882 – présentée au chapitre précédent, voir section 4.3. En effet, en 1884, alors que le promoteur du barrage, Auguste Beernaert, a été nommé directeur du cabinet du roi Léopold II, la préfecture exige des municipalités que des mesures soient prises. Face à l'impossibilité d'obtenir des peigneurs le traitement de leurs eaux usées, la préfecture du Nord soutient la mise en place d'un projet d'épuration collective des eaux. Elle organise alors un voyage d'étude en Grande-Bretagne pour étudier les solutions techniques qui ont été retenues. Avant d'aborder le voyage et les conclusions de cette commission, il est toutefois utile de présenter les stratégies d'aménagement de la vallée qui sont mises en place d'un côté comme de l'autre de la frontière. Faute de stratégie d'épuration convaincante, ces aménagements restent longtemps les seules mesures susceptibles d'atténuer les dommages causés par la rivière. Parce qu'elles sont en partie décidées et financées par la municipalité, elles

---

<sup>16</sup>AMR T039/05 298, première réunion des bourgmestres des communes riveraines pour une amélioration de l'Espierre, octobre 1881.

s'intègrent à la stratégie des industriels visant à adapter la vallée aux résidus de leur production.

## **5.2 L'aménagement de la vallée : une insuffisante pratique d'atténuation**

Malgré les menaces formulées contre l'agglomération, le barrage n'est pas construit dans les années 1880. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées belges restent cependant actifs dans la région à travers un aménagement continu de la vallée. Cette approche techniciste du contrôle des nuisances par l'aménagement des territoires se retrouve d'un côté comme de l'autre de la frontière, tout au long de la période étudiée dans ce manuscrit. Parfois cette stratégie s'impose comme unique méthode d'atténuation des nuisances, comme c'est le cas pendant les premières décennies étudiées dans le chapitre 4. En Belgique, face à la mauvaise volonté française, les modifications de l'Espierre – rectification de sa trajectoire, couverture dans les zones urbaines, élargissement du lit – sont bien les seules méthodes dont disposent les ingénieurs pour tenter d'atténuer les dommages causés par la rivière. En France en revanche, dans les années 1880 et 1890, l'aménagement du lit de la rivière devient une composante d'une stratégie plus large d'adaptation du territoire à l'impact des rejets industriels qui comporte un projet d'épuration des eaux de l'Espierre – voir partie suivante. La métamorphose de la vallée répond donc à des intérêts et à des objectifs divers de part et d'autre de la frontière. La question du financement de ces aménagements soulève d'importants désaccords.

### **5.2.1 En Belgique, curage et dérivations**

Dans l'attente des mesures d'épuration promises par les français, les autorités régionales belges admettent la nécessité d'entretenir les berges de l'Espierre. À partir de 1881, les Ponts et Chaussées de l'administration du Hainaut font donc réaliser un curage régulier de l'Espierre – voir section 4.2.2. Les communes riveraines censées, dans le droit belge, financer ces travaux,

## 5.2. L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE : UNE INSUFFISANTE PRATIQUE...

protestent vivement contre ces frais qui leurs sont imposés du fait d'une insalubrité causée par l'industrie française. Lorsque la situation est trop délétère, elles parviennent à obtenir de la part du gouvernement des financements pour réaliser des curages exceptionnels<sup>17</sup>.

Cependant, ces curages, réguliers ou exceptionnels, ne suffisent pas. Comme le canal de Roubaix en France, le canal de l'Espierre est rectiligne, il chevauche à plusieurs reprises le cours ancestral du ruisseau de l'Espierre – sinuosités visibles par exemple sur la carte 1. Tout comme en France quelques années auparavant, les siphons prévus pour laisser passer l'Espierre sont régulièrement insuffisants pour contenir toutes les eaux putrides charriées par le cours d'eau. Ils sont alors à l'origine d'inondations. Des terres agricoles et les abords du village de Saint-Léger sont touchés par ces débordements récurrents. Sous la pression des bourgmestres de la vallée, le gouvernement belge consent à financer la réalisation d'une canalisation du cours d'eau sur la rive gauche du canal afin d'éviter plusieurs siphons<sup>18</sup>.

Cette canalisation rectiligne interroge toutefois les ingénieurs de la province. D'après l'un d'entre eux, qui s'exprime lors d'une rencontre avec les bourgmestres de la vallée, une canalisation en ligne droite risque d'accélérer les eaux et de favoriser l'érosion des berges de la rivière<sup>19</sup>. Afin d'obvier à ce risque, le projet de dérivation s'accompagne de travaux d'élargissements devenus plus que nécessaires pour contenir les eaux rejetées par l'agglomération française<sup>20</sup>.

Ces travaux sont réalisés en deux temps, d'abord en 1882<sup>21</sup>, puis en 1885<sup>22</sup>. Ils visent à contenir l'insalubrité dans le lit de la rivière mais ne changent pas la nature des eaux. En 1886, alors que la France a promis la construction d'une usine d'épuration – voir section 5.3.2 –, le rapport d'une visite réalisé le

---

<sup>17</sup>AGR T039/05 298, Chambre des représentants, procès-verbal de la séance du 4 août 1881.

<sup>18</sup>AGR T039/05 298, Ibid.

<sup>19</sup>AMR T039/05 298, deuxième réunion des bourgmestres des communes riveraines pour une amélioration de l'Espierre, 3 novembre 1881.

<sup>20</sup>AGR T039/05 298, lettre du gouvernement du Hainaut au ministre des Travaux publics, 14 décembre 1883.

<sup>21</sup>AGR T039/05 298, note pour monsieur le directeur général des affaires provinciales, 5 septembre 1882.

<sup>22</sup>AGR T039/05 298, lettre du bourgmestre au ministre, 5 août 1885.

long de l’Espierre par des scientifiques du laboratoire agricole régional dresse le portrait des eaux qui empoisonnent la région :

Qu’on se représente un ruisseau de trois mètres environ de largeur, roulant un liquide (on ne peut pas appeler cela de l’eau), noir, épais comme de l’huile, tenant en suspension une boue gluante, fétide, se déposant sur les parois du ruisseau et des fossés où l’Espierre pénètre lorsque les écluses de l’Escaut sont fermées. Le jour de notre visite, les biefs étaient ouverts. Un fort courant existait. Le niveau avait baissé d’environ soixante centimètres. Le niveau que l’Espierre avait occupé la veille était parfaitement bien marqué par la couche noire de boue formant comme une espèce d’enduit sur les talus du ruisseau. De nombreuses bulles de gaz s’élèvent continuellement du fond et viennent crever à la surface de ce liquide vaseux où flotte une écume d’un gris sale. On dirait un ruisseau de boue en ébullition. C’est une preuve sans réplique combien la fermentation, la putréfaction sont actives au sein de ces eaux. Une odeur nauséabonde, écœurante, vous saisit à la gorge à l’approche du ruisseau<sup>23</sup>.

Même le *Journal de Roubaix*, qu’il est possible de considérer comme un outil de propagande de la bourgeoisie industrielle de la ville, tenu alors par le conseiller municipal Alfred Reboux, se fait l’écho des plaintes des riverains de l’Espierre en Belgique. Dans un numéro de septembre 1886, le journal publie une lettre d’un fermier et marchand de charbon de Saint-Léger. Ce dernier raconte qu’il a été obligé d’abattre plusieurs bêtes qui avaient mangé du trèfle contaminé par les débordements de la rivière et que ces quatre filles ont été contaminées par les fièvres typhoïdes qui règnent dans les villages belges voisins de la rivière<sup>24</sup>.

### 5.2.2 En France, en amont et en aval de l’usine, accélérer les eaux

En amont de la frontière également, les ingénieurs des Ponts et Chaussées continuent à remodeler le cours de la vallée pour faciliter l’écoulement

---

<sup>23</sup>AGR T039/05 298, rapport du laboratoire agricole provincial, 16 novembre 1886.

<sup>24</sup>Lettre retranscrite dans le *Journal de Roubaix*, 18 septembre 1886.

## 5.2. L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE : UNE INSUFFISANTE PRATIQUE...

des eaux contaminées. Cependant, tant que la question de l'épuration des eaux n'est pas réglée, toute amélioration du cours de l'Espierre en France risque de dégrader la situation en aval. C'est pourquoi, lorsque les municipalités de Roubaix et Tourcoing envisagent de le rectifier et de l'élargir, et que la préfecture transmet le projet aux autorités belges, ces dernières s'y opposent vigoureusement. Les ingénieurs belges expliquent que l'amélioration du cours de l'Espierre en France va accélérer les eaux, alors : « qu'il importe, au contraire à la Belgique, que les eaux n'affluent vers l'aval, qu'avec lenteur afin qu'elles déposent le plus possible dans la partie française de l'Espierre les troubles qui sont pour notre pays une cause d'infection <sup>25</sup> ». En juin 1885, les ingénieurs du département proposent les plans d'un grand projet d'amélioration de l'Espierre entre le Trichon et la frontière belge. Les travaux prévus visent à rectifier le lit de la rivière en extrayant 28 000 mètres cubes de terre. L'Espierre suivrait alors la rive gauche du canal et deviendrait totalement rectiligne entre Roubaix et la frontière<sup>26</sup>. Toutefois, la préfecture du Nord, sensible aux menaces de barrage formulées par l'administration belge, suspend ce projet de dérivation voulu par les municipalités. La municipalité de Roubaix souhaite également, pendant la décennie 1880, faire construire un grand égout collecteur qui prendrait la place du Trichon, petit affluent de l'Espierre qui a déjà quasiment disparu sous l'agglomération. Cet égout faciliterait l'évacuation des eaux de la ville jusqu'à l'Espierre. Ce projet est également suspendu par la préfecture. En agissant ainsi, l'administration préfectorale entend forcer l'avancement des discussions en cours à propos de la construction par les villes de Roubaix et Tourcoing d'une usine d'épuration à la frontière.

★

★ ★

D'un côté comme de l'autre de la frontière, les ingénieurs des Ponts et Chaussées tentent d'atténuer les dommages causés par la rivière par l'aménagement de la vallée. Cette approche, non contraignante pour l'industrie, vise

<sup>25</sup>AGR TO39/05, échange au sein de l'administration des Ponts et Chaussées belge, 17 novembre 1883.

<sup>26</sup>AD59 141 J 53, rapports des ingénieurs du département, 5 juin 1885.

à adapter le territoire à une réalité environnementale créée par l'activité économique. Ces travaux d'atténuation sont toutefois insuffisants pour satisfaire les habitants de la vallée. C'est pourquoi, tout au long de la décennie 1880, la construction d'un barrage pour bloquer l'Espierre continue d'être réclamée par les représentants provinciaux belges.

En France, les obstacles que la préfecture pose à la réalisation de ces aménagements visent à contraindre les municipalités à soutenir un projet d'épuration collective des eaux de l'Espierre. La rectification du cours de la rivière et les infrastructures d'évacuation des eaux usées deviennent ainsi un outil de négociation pour l'autorité administrative. En refusant l'élargissement de l'Espierre, la préfecture condamne les villes à payer chaque année des indemnités de plus en plus lourdes aux riverains de la rivière à Leers et à Wattrelos qui poursuivent les villes pour les inondations dont ils sont victimes.

## 5.3 L'exemple britannique

Faute d'obtenir que les municipalités fassent construire un système de collecte des eaux des peignages, la préfecture décide en 1884 de créer une nouvelle commission afin de chercher outre-Manche les moyens de réaliser une épuration complète des eaux de l'Espierre. Cette solution avait pourtant été jugée bien trop coûteuse et complexe par la commission intercommunale de 1881-1882. L'initiative du voyage d'étude en Grande-Bretagne est donc la conséquence de l'abandon des mesures coercitives esquissées face aux peigneurs.

### 5.3.1 La recherche d'une épuration rentable

Il n'existe aucune usine d'épuration en France capable de traiter les quantités d'eaux telles que celles que charrie l'Espierre<sup>27</sup>. Un ingénieur du département du Nord publie en 1883 un rapport qui fixe les objectifs du voyage

---

<sup>27</sup>Bernard BARRAQUÉ, « Pour une histoire des services d'eau et d'assainissement en Europe et en Amérique du Nord », in : *Flux* 97-98.3-4 (2014), p. 4-15.

d'étude. Dans ce dernier il reprend une partie des arguments des peigneurs : il affirme que les eaux des peignages sont « le principal élément mais non la seule cause de l'infection de l'Espierre<sup>28</sup> ». Il ajoute qu'il serait nécessaire pour donner satisfaction à la Belgique d'épurer toute l'Espierre et indique que la ville de Bradford en Angleterre, dont l'industrie est similaire à celle de Roubaix, réalise une épuration totale de sa rivière. Surtout, il estime qu'un système d'épuration pourrait être rentabilisé par l'extraction et la valorisation des graisses contenues dans les boues de décantation. Cependant, il reconnaît que la réussite du projet serait dépendante des pratiques individuelles d'épuration qui pourraient être adoptées par les peigneurs : si ces derniers décidaient d'extraire les graisses contenues dans leurs eaux de lessive, tout système collectif d'épuration serait déficitaire, car les eaux récupérées par les municipalités ne contiendraient plus suffisamment de graisses à valoriser. La recherche d'un système d'épuration des eaux qui soit bénéficiaire nécessite donc, paradoxalement, des eaux particulièrement chargées en matières grasses.

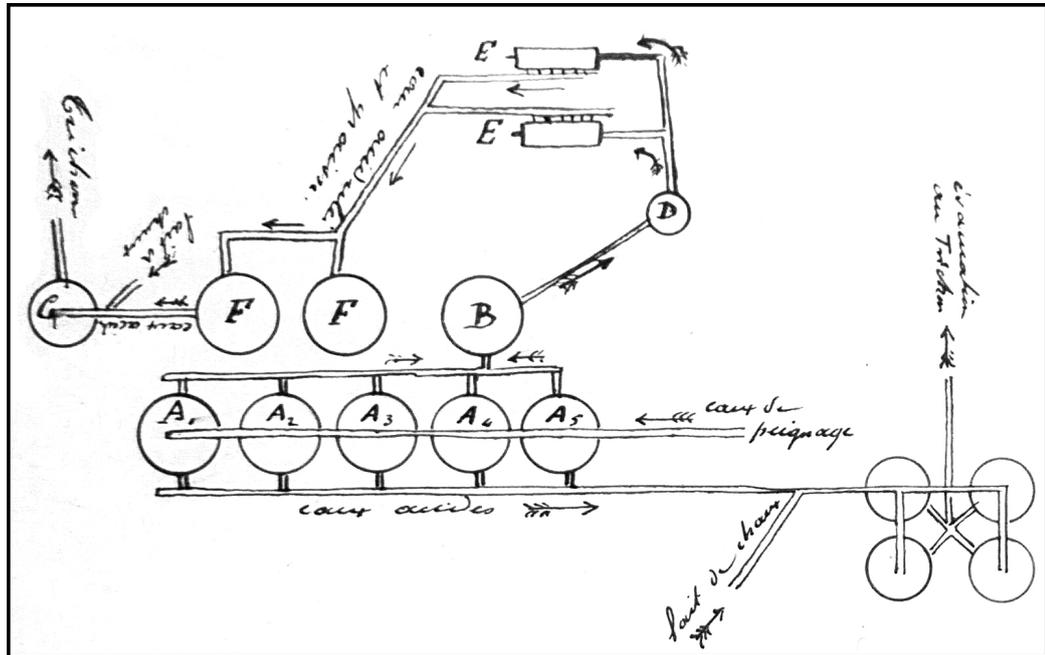
En effet, certains peigneurs recherchent des méthodes d'épuration et de traitement de leurs eaux dans leurs usines qui puissent être rentabilisées. C'est le cas du conseiller municipal Alexandre Vinchon qui, avec le doyen de la faculté des Sciences Charles Viollette, mènent des expériences pour faciliter la séparation des graisses des eaux usées<sup>29</sup>. Les deux hommes, anciens membres de la commission intercommunale de 1881-1882, estiment que leur travail constitue une avancée notable qui pourrait être étendue aux autres peignages. Cependant, un ingénieur de la province du Hainaut qui visite l'installation de Vinchon en 1884 considère qu'elle ne diffère pas beaucoup de celle qui existe depuis plus d'une décennie dans le peignage de Croix<sup>30</sup>. Le schéma de cette installation, proposée en figure 5.1, montre les bassins successifs de décantation, l'utilisation d'un réactif acide et de lait de chaux, ainsi que deux évacuations des eaux vers le Trichon.

---

<sup>28</sup>AD59 141 J 53, rapport de l'ingénieur en chef du département du Nord concernant l'assainissement de l'Espierre, 10 février 1883.

<sup>29</sup>AGR T039/05 910, Rapport de l'ingénieur en chef du 23 juillet 1883.

<sup>30</sup>AGR T039/05 913, lettre à l'ingénieur en chef de la province du Hainaut suite à la visite du peignage de Vinchon, 17 octobre 1884.



Source : AGR T039/05 913, Schéma de l'installation d'assainissement du peignage Vinchon et Cie.

FIG. 5.1 : Schéma de l'installation d'assainissement au peignage Vinchon et Cie, 1884

Cette incertitude sur les moyens d'épuration qui sont et seront appliqués dans les peignages complique la tâche de l'administration préfectorale qui veut penser un système d'épuration des eaux de l'Espierre qui soit, sinon rentable, au moins peu coûteux. Prenant en compte ces problématiques, le préfet du Nord nomme une nouvelle commission en mars 1885 afin d'étudier la question de l'épuration des eaux. La qualité des membres nommés diffère peu de la commission intercommunale précédente. Il s'agit d'ingénieurs du département, d'industriels et de conseillers municipaux des villes de Roubaix et Tourcoing. Parmi eux, le peigneur Alexandre Vinchon devient progressivement spécialiste des questions de l'eau au conseil municipal de Roubaix. La première mission de cette commission est de se rendre en Angleterre et en Écosse pour visiter les grandes villes dans lesquelles des procédés d'épu-

ration collective des eaux ont été introduits<sup>31</sup>. Les membres de la commission qui réalisent ce voyage sont des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des conseillers municipaux de Roubaix et Tourcoing, eux-mêmes industriels, choisis pour leur maîtrise de l'anglais. La délégation visite Leeds, Bradford, Salford, Manchester, Édimbourg, Glasgow, Birmingham et Londres<sup>32</sup>.

#### 5.3.2 Les conclusions du voyage d'étude

Au retour du voyage au mois d'avril 1885, un compte-rendu détaillé des observations de la commission dans chaque ville est publié, parfois accompagné des plans des installations d'épuration étudiées. Les commissaires constatent que, bien que les réalités diffèrent dans chaque ville en fonction de l'hydrographie et de la nature des contaminations des eaux, partout les systèmes d'épuration sont plus avancés que ce qui existe en France. Un résumé succinct des points retenus dans chaque ville permet de comprendre en quoi le cas de la Grande-Bretagne va inspirer les commissaires de Roubaix et Tourcoing.

À Leeds, première étape du voyage, les commissaires rapportent que l'agglomération est dotée d'une usine d'épuration qui collecte les eaux industrielles et domestiques. Ils notent que seules 35 % des eaux distribuées à Leeds sont utilisées par les industries. Bien que les eaux d'égouts reçoivent les rejets insalubres des teintureries, ce sont donc avant tout des eaux domestiques qui sont traitées par le service d'épuration de la ville. Les eaux d'égouts de la ville sont très chargées en matières fécales mais contiennent beaucoup moins de graisses que les eaux de l'Espierre. L'usine d'épuration de Leeds réalise une épuration chimique par la chaux dans de vastes bassins de décantation. Les commissaires constatent l'efficacité du système qui permet de réduire d'un tiers la quantité de matières dissoutes dans les eaux épurées et de diviser par dix la quantité de matières en suspension. Cette réussite a cependant un coût : la commune avait dans un premier temps tenté de confier l'épuration à une société qui affirmait pouvoir réaliser des bénéfices grâce aux produits

---

<sup>31</sup>AD59 141 J 53, Rapport de l'Ingénieur en chef du département du Nord du 3 décembre 1885.

<sup>32</sup>AMR 1D 139, procès-verbal du conseil municipal du 21 novembre 1884, partie 2, p. 456-458.

dérivés de l'épuration, mais suite à l'échec de cette dernière, la municipalité a dû reprendre en main l'établissement. Les frais d'installation de l'usine se sont élevés à près d'un million et demi de francs et l'épuration coûte toujours à la ville plus de sept francs pour mille mètres cubes d'eau. À titre de comparaison, le montant estimé du projet d'épuration porté par les ingénieurs de la préfecture suite à la commission intercommunale de 1881-1882 pour l'agglomération de Roubaix-Tourcoing était de 400 000 francs.

Non loin de Leeds se trouve la ville de Bradford. Par sa taille et son activité industrielle, Bradford est la ville anglaise qui ressemble le plus à l'agglomération de Roubaix-Tourcoing. Elle abrite de nombreux peignages de laines qui relâchent leurs eaux dans la *Bradford-Beck* connue comme *the filthiest river in England* – la rivière la plus souillée d'Angleterre. Cette eau « noire et infecte » se rapproche de celle de l'Espierre par sa composition, mais reste tout de même, de l'aveu des commissaires, moins contaminée. Contrairement à Roubaix et Tourcoing, la ville a fait construire une usine d'épuration dotée de trente-quatre bassins qui permettent l'épuration de plus de 44 000 mètres cubes de *sewage* – d'eaux usées – par jour. Un traitement chimique est réalisé à la chaux, comparable à ce qui a été observé à Leeds. La commune de Bradford a elle aussi connu l'échec de l'expérience d'une compagnie concessionnaire, avant de se résoudre à une gestion municipale de l'épuration. La vente des 6 000 tonnes de boues que produit annuellement la station couvre à peine les frais de manutention des boues en question et est bien loin de rembourser les frais de fonctionnement de l'usine.

La commission se rend ensuite à Manchester et à Salford. Tandis qu'à Manchester la question de l'épuration des eaux de la ville n'est toujours pas réglée, à Salford un procédé à la chaux est utilisé, dans une installation similaire à ce qui a été observé à Leeds et Bradford.

La suite du voyage d'étude conduit les commissaires jusqu'en Écosse. À Glasgow, ils constatent l'infection de la Clyde. Cette grande rivière est en effet contaminée par une importante industrie qui relâche ses eaux directement dans la rivière. Les eaux d'égouts atteindraient 300 000 mètres cubes par jour pour un débit total de la rivière de deux millions de mètres cubes. Un tel débit rend inenvisageable le traitement de la totalité des eaux du fleuve, comme cela

est réalisé à Bradford par exemple. Les commissaires remarquent néanmoins que la question de la pollution est débattue dans la ville. La municipalité envisage d'appliquer une politique restrictive concernant la qualité des eaux rejetées par les usines, une mesure que la commission n'observe nulle part ailleurs dans le pays. Toutefois, jusqu'alors, aucun moyen d'épuration des eaux d'égout n'est appliqué.

À Édimbourg<sup>33</sup>, l'industrie est moins présente que dans les autres villes visitées. Les membres de la commission admirent l'usage des eaux d'égouts : il s'agit principalement d'eaux domestiques répandues, sans purification ni filtration, sur des terres voisines à irriguer. Une telle méthode, que les ingénieurs qualifient « d'épuration par le sol », plaît beaucoup à la commission : elle ne coûte rien et permettrait même de valoriser des terres agricoles. Pourtant les commissaires français sont conscients qu'un tel usage est inenvisageable à Roubaix, car la teneur des eaux d'égout d'Édimbourg n'a rien à voir avec celle de l'agglomération du Nord, bien plus grasses et chargées en impuretés. Lorsque l'Espierre déborde de son lit, les champs sont contaminés et les récoltes détruites, ils ne sont en aucun cas valorisés par l'apport azoté des matières fécales.

Sur son chemin de retour, la commission s'arrête à Birmingham. La grande ville, éloignée de toute grande rivière, a également fait construire un système d'épuration. Ce système est mixte, à la fois chimique et par le sol. Les eaux sont traitées par la chaux, avant d'être répandues pour irriguer des terres agricoles. La décantation et l'épuration chimique produisent de grandes quantités de boues qui sont cédées gracieusement à des agriculteurs. Ici aussi c'est la municipalité qui gère le système d'épuration.

Enfin, à Londres<sup>34</sup>, les ingénieurs constatent la contamination de la Ta-

---

<sup>33</sup>Ce voyage en Grande-Bretagne permet de signaler quelques travaux d'histoire environnementale qui ont été réalisés sur les eaux et l'industrialisation, pour Édimbourg il faut citer : T.C. SMOUT, « Urbanization , Industrialization, and the Firth of Forth », in : Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 160-180.

<sup>34</sup>Pour la gestion de la pollution et de l'hydromorphologie à Londres au service de l'industrialisation et de l'urbanisation voir les travaux de Jim Clifford : Jim CLIFFORD, « The River Lea in West Ham : A River's Role in Shaping Industrialization on the Eastern Edge of Nineteenth-Century London », in : *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, sous la dir. de Stéphane CASTONGUAY et Matthew

mise, polluée quotidiennement par des rejets industriels et domestiques évalués à 700 000 mètres cubes pendant les périodes de sécheresse, chiffre qui peut être triplé en cas de pluies. De grands collecteurs souterrains ont d'ores et déjà été construits pour rassembler ces eaux, mais une grande partie est relâchée sans traitement dans la Tamise. La rivière, repoussante, répand de mauvaises odeurs et le poisson y a disparu. Des travaux d'épurations sont entrepris et la question est âprement débattue dans la capitale du royaume<sup>35</sup>.

Pour chacune de ces villes, les ingénieurs se sont intéressés au coût de l'épuration, à la fois aux frais d'installation et à ceux de fonctionnement. Ils constatent que la Grande-Bretagne est très en avance sur la France en ce qui concerne les installations d'épuration. Selon l'ingénieur Étienne qui rédige le rapport final, « L'obligation pour les villes d'assurer l'épuration de leurs eaux d'égout est admise depuis longtemps en Angleterre ; les premiers essais tentés dans cette voie sont bien antérieurs aux actes du parlement ayant pour objet la préservation des rivières<sup>36</sup> ». Ce *Rivers Pollution Prevention Act* adopté en 1876 a affirmé le droit pour les riverains de poursuivre les pollueurs devant la justice<sup>37</sup>. Bien que son application ne soit pas entièrement satisfaisante<sup>38</sup>, le droit britannique de *common law* est moins protecteur pour les industries insalubres que le droit administratif français. Les commissaires sont conscients de cette différence, ce qui permet à l'un d'entre eux de dire :

la législation anglaise n'est point la même que la nôtre en matière de recours des particuliers contre l'incommodité qui résulte pour eux de l'exploitation de certaines industries. Alors qu'en France, la plainte doit être adressée au gouvernement, en Angleterre et en Écosse, cette procédure n'existe point, et les villes sont directement mises en demeure par la population intéressée. Cela

---

EVENDEN, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 34-56 ; Jim CLIFFORD, *West Ham and the River Lea : A Social and Environmental History of London's Industrialized Marshland, 1839-1914*, UBC Press, 2017, 245 p.

<sup>35</sup>Pour une étude sociale et environnementale de la gestion des eaux contaminées à Londres lire : idem, *West Ham and the River Lea*, op. cit.

<sup>36</sup>AGR T039/05 914, compte-rendu du voyage de la commission en Angleterre et en Écosse.

<sup>37</sup>JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 285.

<sup>38</sup>Leslie ROSENTHAL, *The River Pollution Dilemma in Victorian England : Nuisance Law versus Economic Efficiency*, Ashgate, Londres, 2014 ; cité par : JARRIGE et LE ROUX, *La contamination du monde*, op. cit., p. 285.

explique la rapidité avec laquelle les eaux industrielles ont été sinon épurées, au moins traitées en vue d'une épuration<sup>39</sup>.

Les commissaires affirment que les installations d'épuration qu'ils ont visitées, bien qu'imparfaites, ont permis de donner satisfaction aux riverains même là où de nombreuses plaintes s'élevaient auparavant contre la détérioration des eaux des rivières<sup>40</sup>.

L'ingénieur Étienne affirme également que nulle part l'épuration des eaux d'égout n'est considérée comme une source de richesse. Toutes les entreprises qui ont tenté de valoriser les eaux sales des agglomérations, que ce soit par la production d'engrais, l'utilisation des matières azotées ou l'irrigation de terres ont échoué. Dans toutes les grandes villes, ce sont les municipalités qui ont dû prendre en main, à leurs frais, la gestion des usines d'épuration. Il rapporte également que les industries ne sont jamais mises directement à contribution dans le financement de ces infrastructures et que les eaux industrielles et domestiques sont traitées de la même manière. Il reconnaît toutefois qu'il n'existe « nulle part une disproportion aussi manifeste qu'à Roubaix et Tourcoing entre la contamination qui serait produite par la seule agglomération de la population et l'infection due aux eaux-vannes de l'industrie<sup>41</sup> ». Il ajoute que dans aucune agglomération les commissaires n'ont trouvé des eaux d'égout aussi chargées en matières grasses et organiques que ne le sont celles de l'Espierre.

L'ingénieur en chef du département du Nord, qui conclue le rapport, soumet alors les axes d'un avant-projet d'assainissement de l'Espierre. En se basant sur ce qu'il a constaté en Angleterre, il propose de reproduire une épuration globale de l'Espierre grâce à des bassins de décantation et à un traitement des eaux au lait de chaux. Il concède que cette méthode d'épuration est loin de fournir une eau parfaitement éclaircie, mais en l'absence de grandes terres à irriguer ou de la possibilité de conduire les eaux à la mer, c'est le moyen qui lui semble le plus réalisable financièrement pour l'agglomération. Il conseille de construire une grande usine d'épuration, à la frontière

---

<sup>39</sup>AMR 1D 140, procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 1885, p. 354-361

<sup>40</sup>AGR T039/05 914, compte-rendu du voyage de la commission en Angleterre et en Écosse.

<sup>41</sup>Ibid.

près du lieu-dit Grimonpont, à cheval sur les territoires de Wattrelos et de Leers, sur la rive gauche de l'Espierre et du canal. L'usine devrait idéalement être en mesure d'épurer la totalité de l'Espierre dont l'ingénieur estime alors le débit quotidien à 22 000 mètres cubes en moyenne. Il préconise également, pour la bonne réussite du processus d'épuration, de rectifier le lit de la rivière car une plus grande vitesse des eaux garantirait une meilleure oxygénation des effluents de l'usine d'épuration<sup>42</sup>. Dans un courrier qu'il adresse à un collègue ingénieur à Douai, Doniol évoque ses doutes sur cette méthode d'épuration appliquée aux eaux de l'Espierre. Il affirme qu'il a dû cependant défendre cette solution dans son rapport car il estime que c'est la seule méthode susceptible d'être acceptée par les villes de Roubaix et Tourcoing<sup>43</sup>. Si l'administration préfectorale est bien décidée à imposer aux municipalités la construction d'une usine d'épuration, elle essaye autant que possible d'obtenir leurs consentements sur la méthode à appliquer. Ce consentement ne peut s'obtenir qu'en minimisant les coûts d'installation et en laissant entendre qu'il serait possible de valoriser les boues. Pourtant, les commissaires ont bien constaté qu'aucune ville britannique ne parvient à rentabiliser ces installations d'épuration.

Malgré les commissions et les expertises qui se succèdent, les solutions techniques proposées varient assez peu. C'est en effet déjà cette même combinaison de bassin de décantation et de traitement chimique au lait de chaux qui est en fonctionnement depuis le milieu des années 1860 dans le peignage de Croix. Les méthodes se sont affinées et les ingénieurs se sont renseignés en Angleterre sur les quantités de chaux à utiliser et les temps de décantation, mais la logique des procédés prescrits n'a pas changé. Cette constatation montre, malgré la détermination plus marquée de la préfecture, la persistance d'une approche dilatoire de la question de l'épuration, déjà relevée dans les premières décennies étudiées.

Une fois de retour en France, la commission se réunit au grand complet pour délibérer sur les propositions des ingénieurs. Le préfet insiste sur l'ur-

---

<sup>42</sup>AGR T039/05 914, notes sur le programme à adopter, pour l'avant-projet de l'assainissement de l'Espierre, 1885.

<sup>43</sup>AD59 14 J 53, lettre de Doniol à l'ingénieur en chef de Douai, 5 mai 1885.

gence de prendre une décision, car les plaintes et menaces belges sont de plus en plus nombreuses. Il demande à la commission de valider le projet présenté par les ingénieurs. Ce n'est pas l'avis des deux adjoints aux maires de Roubaix et Tourcoing, qui n'ont pas participé au voyage d'étude : le propriétaire et filateur<sup>44</sup> Édouard Sasselange et le peigneur Alexandre Vinchon suggèrent eux « de commencer par faire des expériences ayant pour but de contrôler l'efficacité de la chaux », ou d'établir « une petite usine d'épuration dans laquelle on traiterait une faible partie du débit de l'Espierre<sup>45</sup> ». Les ingénieurs rétorquent que les constatations faites en Angleterre sont tout à fait suffisantes pour prouver l'efficacité du traitement à la chaux. Vinchon propose donc « d'envoyer à l'Espierre un certain volume d'eau prise à la Lys<sup>46</sup> » afin de diluer les eaux sales des villes. Un ingénieur balaie cette proposition fantasque : il explique qu'il faudrait importer de la Lys vingt fois plus d'eau qu'actuellement, ce qui est impossible techniquement, coûterait extrêmement cher, et causerait d'immenses inondations en aval. Malgré les tentatives d'obstruction des adjoints, les ingénieurs sont finalement chargés par la commission de rédiger un projet complet d'assainissement qui devra par la suite être validé par l'État et les municipalités. Pour montrer à la Belgique la bonne volonté de la France, une expérimentation doit également avoir lieu sur l'Espierre dans les mois qui suivent. Ces précautions sont nécessaires car le préfet affirme que les Belges sont sur le point de commencer la construction du barrage, il faut donc leur donner des gages.

★

★ ★

Les recherches qui ont été menées en Grande-Bretagne ont eu pour objectif de déterminer les méthodes susceptibles, non pas d'épurer totalement les eaux de l'Espierre, mais plutôt de proposer un moyen de traitement des eaux qui soit, sinon rentable, au moins peu coûteux pour les municipalités. Le procédé retenu n'est pas une innovation. Grâce au traitement à la chaux,

<sup>44</sup>*le Grand Écho du Nord*, 19 juillet 1893, p. 1.

<sup>45</sup>AD59 141 J 53, procès-verbal de la commission chargée de l'épuration des eaux de l'Espierre suite au voyage en Angleterre, 13 mai 1885.

<sup>46</sup>Ibid.

les administrations françaises espèrent améliorer suffisamment la qualité des eaux de l’Espierre pour obvier à la construction du barrage.

## 5.4 L’usine d’épuration de Grimonpont

Des expérimentations d’épuration sont menées au bord de l’Espierre : elles ouvrent la voie à la construction de la première usine d’épuration de France de cette ampleur. Elles sont mises en avant par les administrations françaises pour permettre l’ajournement du projet de barrage.

### 5.4.1 Des expérimentations restreintes mais convaincantes

En Belgique, des députés continuent de réclamer la construction du barrage pour bloquer l’Espierre. C’est surtout au sein des administrations du Hainaut et de la Flandre-Occidentale, les deux régions belges frontalières de l’Espierre, que les pressions sont les plus fortes<sup>47</sup>. L’ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Hainaut réalise des plans et rédige un cahier des charges pour un bassin d’épuration avec digue filtrante à la frontière franco-belge, une sorte de barrage, à construire sur les communes de Leers-Nord et Estaimpuis. Ce barrage formerait en France un lac qui ralentirait les eaux qui auraient, selon les ingénieurs belges, le temps de décanter une partie de leurs impuretés.

L’expérimentation d’épuration tentée au bord de l’Espierre permet de calmer les revendications belges. À l’été 1885, les membres de la commission intercommunale d’épuration reçoivent une délégation d’officiels belges, avec parmi eux le ministre des Travaux publics, pour leur montrer la nature de l’épuration que les deux villes s’apprêtent à réaliser sur l’Espierre. La commission a fait construire deux petits bassins de cinquante mètres cubes<sup>48</sup>. Devant les visiteurs, les bassins sont remplis d’eau viciée de l’Espierre. Dans

---

<sup>47</sup>AGR T039/05 298, lettre au ministre du 30 mars 1885.

<sup>48</sup>AMR 1D 140, rapport de l’ingénieur du département du 17 juin 1885, procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 1885, p. 354-361.

l'un du lait de chaux est ajouté, dans l'autre un sous-produit provenant de la fabrication des aluns. Ces mélanges permettent la décantation des eaux et l'extraction d'une boue récupérée et déposée sur un terrain drainé afin de permettre sa solidification. Les eaux épurées à la sortie du bassin satisfont les Belges. L'un des sénateurs participant à la visite se serait même exclamé : « Mais si nos paysans et les Gantois recevaient de l'eau comme cela ils ne se plaindraient jamais!<sup>49</sup> ».

Ces expériences sont mises en avant par le gouvernement français. C'est Freycinet en personne, alors ministre des Affaires Étrangères, qui s'adresse au ministre de Belgique à Paris pour lui demander de suspendre le projet de barrage. Il lui explique que, suite à la réussite des expériences, le projet d'épuration à la chaux va être lancé sur la totalité des eaux de l'Espierre<sup>50</sup>.

Malgré les promesses de Freycinet, il faut attendre le mois de novembre pour que les ingénieurs de la préfecture communiquent les plans de l'usine d'épuration dont ils sont chargés. Le projet est très détaillé : à terme, l'usine devrait consommer 10 000 tonnes de chaux chaque année pour traiter toutes les eaux de l'Espierre. La dépense de première installation est évaluée à 600 000 francs, notablement moins que les usines de tailles similaires qui ont été observées en Angleterre, et le budget annuel de fonctionnement à 270 000 francs, somme qui pourrait en partie être compensée par la vente des boues<sup>51</sup>.

La question du financement des frais d'installation de l'usine est âprement débattue dans l'agglomération. Au conseil municipal, Vinchon explique que les expériences, étant concluantes, ont été interrompues : les ingénieurs ne peuvent donc plus tarder à publier leur rapport. Il prévient que « la dépense à effectuer sera lourde<sup>52</sup> ». Malgré les échecs des sociétés privées en Grande-Bretagne et le rachat des installations d'épuration par les municipalités, certains conseillers municipaux n'ont pas abandonné l'idée de confier

---

<sup>49</sup>Propos rapporté par : AGR T039/05 910, article « Un ministre au bord de l'Espierre », *L'Étoile*, s.d. circa été 1885.

<sup>50</sup>AGR T039/05 911, lettre du Ministre de Freycinet au Ministre de Belgique à Paris, 7 juillet 1885.

<sup>51</sup>AD59 141 J 53, avant-projet d'usine d'épuration par la chaux présenté par l'ingénieur Étienne, 15 novembre 1885.

<sup>52</sup>AMR 1D 140, procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 1885, p. 527.

l'épuration à une société concessionnaire. D'ailleurs, plusieurs ingénieurs indépendants communiquent leur intérêt à la ville de Roubaix au début de l'année 1886. Les projets qu'ils présentent ne sont pas appuyés par une enquête aussi précise que le projet soutenu par les ingénieurs de la préfecture. En outre, ces ingénieurs indépendants comptent eux aussi sur les villes et l'État pour financer leurs installations d'épuration<sup>53</sup>. Le conseil doit reconnaître qu'il n'y a pas d'alternative crédible au projet public préconisé par la préfecture.

La municipalité n'a pas de projet à opposer à celui de l'État, mais elle tarde à voter les crédits nécessaires pour entamer le projet. Le conseil insiste pour que, quels que soient les travaux qui seront réalisés, l'État prenne en charge une large partie des frais d'installation et de fonctionnement pour les premières années. Il faut attendre un décret ministériel publié le 22 février 1887 pour que les travaux projetés à Grimonpont soient déclarés d'utilité publique<sup>54</sup>. Le décret met en demeure les villes de réaliser ces travaux et leur donne six mois pour les débiter et deux ans pour les achever. L'État s'engage à la hauteur de 300 000 francs, soit la moitié des frais d'installation. Les villes de Roubaix et Tourcoing forment de leur côté un syndicat qui prend en charge l'autre moitié des frais d'installation et qui doit assurer le financement de l'exploitation pour les trente années qui suivent<sup>55</sup>. Au sein du conseil municipal de Roubaix, le peigneur Vinchon et les industriels Heyndrickx et Cordonnier sont nommés pour siéger au syndicat intercommunal. La supervision de l'usine est confiée pendant les premières années de fonctionnement aux ingénieurs des Ponts et Chaussées du département<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup>AGR T039/05 912, procédés d'épurations proposés aux villes de Roubaix et Tourcoing, 1885 et années suivantes.

<sup>54</sup>AMR 1D 142, procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 1887, p. 127-128.

<sup>55</sup>Ce syndicat est la prolongation de l'entente qui existe entre les deux villes pour l'entretien de la vallée de l'Espierre. Il fixe le quote part dans les dépenses à 72 % pour Roubaix et 28 % pour Tourcoing ; AMR 1D 142, procès-verbal du conseil municipal du 19 août 1887, p. 504-508.

<sup>56</sup>Ibid., p. 561 et suivantes.

### 5.4.2 Les travaux et les laborieux débuts de l'épuration sous surveillance belge

Durant les deux nouvelles années de discussions qui ont été nécessaires aux villes et à la préfecture pour s'entendre sur les arrangements financiers, les eaux de l'Espierre se sont encore détériorées. En 1887, bien que les travaux de l'usine n'aient toujours pas débuté, le gouvernement belge a repris confiance dans les promesses françaises. Il continue cependant à être vivement interpellé à la Chambre des représentants et tente de défendre les promesses de la France. Ces échanges montrent une nouvelle fois à quel point les eaux de l'Espierre sont dévastatrices pour la vallée :

**M. Raepsaet [député de Flandres Orientales]** : Je désire interpellier le gouvernement au sujet du ruisseau de l'Espierre. La question est grave. On a reconnu en 1884, dans des documents officiels, que l'Espierre est devenu l'égout collecteur des Villes du Nord français.

L'Espierre fournit annuellement à notre Escaut 10 millions de mètres cubes d'une fange immonde, et pestilentielle. Ces matières dévastent nos campagnes. À diverses reprises, les représentants des Flandres ont réclamé une solution définitive.

Des négociations entre la France et la Belgique ont enfin abouti, grâce aux efforts du gouvernement. Une convention a été signée. Les communes françaises du Nord devraient avoir terminé les travaux nécessaires à l'assainissement de l'Espierre en février dernier.

Ce décret était justement réparateur. L'Escaut allait enfin revoir ses rives si riantes d'autrefois ! Mais la paperasserie et la bureaucratie ont tant fait que l'on n'est pas arrivé en temps utile ! [...]

**M. de Moreau, ministre de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics** : À entendre certains journaux, il semblerait que la question de l'Espierre soit née d'hier ! Elle date de longtemps cependant. Les divers gouvernements qui se sont succédé en Belgique ont réclamé depuis longtemps à ce sujet avec plus ou moins d'énergie.

Si les villes de Tourcoing et Roubaix eussent été belges, elles auraient été forcées depuis longtemps d'assainir l'Espierre. Mais la question est difficile, surtout qu'elle est internationale.

La France perd de vue ce côté de la question.

Jamais le gouvernement français n'a méconnu ses obligations ; mais il a rencontré des difficultés qui ont nécessité le décret du 22 février dernier. Si, endéans les six mois à partir de cette date, c'est-à-dire le 22 de ce mois, les villes de Roubaix et de Tourcoing ne se sont pas exécutées, le gouvernement agira en leur lieu et place.

La France tiendra à l'honneur ses engagements, et le péril résultant de la corruption des eaux de l'Espierre aura disparu.<sup>57</sup>

Cet échange révèle beaucoup de choses sur l'agacement et l'impuissance des représentants belges. En 1887, ils considèrent déjà que l'insalubrité de l'Espierre est une question ancienne, pour laquelle les Français esquivent leurs responsabilités, et pourtant, comme vont le montrer les chapitres qui suivent, cette question est loin d'être réglée. Le ministre de l'Agriculture donne cependant du crédit à la parole diplomatique de la France, et considère que sous six mois le gouvernement français va agir si les villes ne font rien.

Malgré cette confiance affichée du gouvernement belge dans les promesses françaises, la Belgique crée une commission chargée de vérifier la réalisation de l'épuration en France. Cette commission, constituée d'ingénieurs belges, se réunit de nombreuses fois à partir de 1889<sup>58</sup>. Elle décide de fixer des normes d'épuration qu'elle demande à voir appliquer aux eaux de l'Espierre. Cette surveillance se traduit dès lors par le prélèvement quotidien des eaux à la frontière, qui sont ensuite analysées au laboratoire de l'État à Gand<sup>59</sup>.

Après une vague d'expropriation des terrains nécessaires à l'automne 1887, les travaux de l'usine de Grimonpont commencent finalement en avril 1888. Il faut deux longues années de travaux, pour que l'usine soit mise en service en septembre 1889<sup>60</sup>. Les ingénieurs chargés de la supervision des activités

---

<sup>57</sup>AGR T039/05 298, séance de la chambre des représentants du 9 août 1887.

<sup>58</sup>AGR T039/05 910, procès-verbaux de la commission chargée d'examiner des questions spéciales relatives à l'épuration des eaux de l'Espierre, séance du 13 novembre 1889.

<sup>59</sup>Les objectifs fixés par la commission sont les suivants : « 1° Il faut que, traitées par la chaux éteinte dans la proportion de deux grammes de chaux pour un demi-litre d'eau, le volume du dépôt qui se forme ne dépasse pas 8<sup>cc</sup> par demi-litre d'eau après une demi-heure de repos ; 2° Il faut que, immédiatement après avoir été agitées, les eaux permettent la lecture de caractère de type "la gaillarde", sous une épaisseur de liquide minimum de 130 millimètres » ; AGR T039/05 299, contrôle journalier des eaux de l'Espierre.

<sup>60</sup>AGR T039/05 914, rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21 juin

#### 5.4. L'USINE D'ÉPURATION DE GRIMONPONT

---

réalisent vite que l'usine a été sous-dimensionnée. Il faut dire que, conjointement à l'augmentation de la consommation des eaux de la Lys, le débit de l'Espierre ne cesse d'augmenter. Des travaux supplémentaires sont effectués en 1891. De nouveaux bassins de précipitation en amont de l'installation, et de nouveaux fours pour brûler certaines boues sont construits<sup>61</sup>. Au début de l'année 1892, l'usine de Grimonpont et ses dépendances s'étendent sur plus de huit hectares. Son fonctionnement est similaire à ce qui avait été observé en Angleterre quelques années auparavant et est décrit ainsi par les ingénieurs du département :

Les eaux de l'Espierre, retenues par un barrage, pénètrent dans des bassins de décantation, d'où elles s'écoulent, après dépôt d'une partie des matières en suspension, dans un canal qui les conduit au bâtiment principal de l'usine. Elles y reçoivent un lait de chaux ; puis le mélange est élevé par des pompes dans une série de bassins où il se décante d'une manière continue. Les eaux épurées s'échappent en déversoir et retournent au cours d'eau. Les boues se concentrent peu à peu dans les bassins. Lorsqu'un de ceux-ci est assez rempli de boues pour que la décantation ne s'opère plus convenablement, on l'isole et on le vide. Les boues sont déposées sur les terrains de l'usine, où elles s'essorent. Quand elles sont suffisamment desséchées, on les introduit dans des fours à feu continu, dans lesquels elles se consomment partiellement.<sup>62</sup>

Ce rapport montre que, après trois longues décennies de plaintes, les villes de Roubaix et Tourcoing épurent enfin, partiellement, les eaux de l'Espierre.

Dès les premières années d'exploitation de l'usine, des déconvenues surviennent. Les municipalités réalisent que les frais d'installation ont dépassé les projections. La dépense s'est finalement élevée à 675 000 francs et les municipalités ont dû prendre en charge le supplément. Lors de la première année complète d'opération, les coûts d'exploitation dépassent les 100 000 francs<sup>63</sup>.

---

1893.

<sup>61</sup>AMR 1D 145, procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 1890, p. 465-474 et article du *Journal de Roubaix*, 2 mars 1891.

<sup>62</sup>AGR T039/05 914, rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21 juin 1893.

<sup>63</sup>Les frais de fonctionnement sont de 20 000 francs pour 1889, 115 000 pour 1890, 113 000 pour 1891, 128 000 pour 1892, 117 000 pour 1893 et 125 000 pour 1894 : AGR T039/05 911, réunion des Ponts et Chaussées belge du 29 janvier 1895.

C'est surtout le fonctionnement technique de l'usine qui questionne. Les quantités de boues récupérées sont considérables et les ingénieurs qui gèrent l'usine ne savent pas quoi en faire. Il s'agit pendant les premières années de quatre à cinq cent mètres cubes de boues compacte par jour. Quelques tests sont réalisés pour voir s'il est possible de tirer de ces boues du gaz d'éclairage, mais, faute de résultats satisfaisants, les ingénieurs se contentent de les brûler ce qui réduit leur volume de deux tiers et qui élimine une partie des matières grasses. Pourtant, ils ne sont pas satisfaits car ils ne parviennent pas à vendre ces boues qui s'accumulent. Pour diminuer ce débit, sous la pression des municipalités, les ingénieurs réduisent l'envergure du projet d'épuration arguant que ce dernier est toujours officiellement dans une phase expérimentale. La décision est prise de ne pas faire fonctionner l'usine la nuit et de ne pas non plus chercher à épurer la totalité des eaux de l'Espierre<sup>64</sup>.

L'hostilité d'une partie des industriels, le coût élevé de fonctionnement, l'impossibilité de valoriser convenablement les boues extraites, et leur accumulation sont autant d'éléments qui pèsent contre l'usine d'épuration. De nombreux conseillers municipaux souhaitent, malgré l'argent investi, interrompre l'épuration. Alors que la ville de Roubaix s'apprête, en 1892, à vivre un tournant politique majeur de son histoire, par l'élection du premier conseil municipal ouvrier du pays, l'avenir de l'usine est loin d'être garanti.

★  
★ ★

Les premières années de la décennie 1890 constituent une période de détente dans les relations franco-belges à propos de l'Espierre. L'épuration, bien que partielle, réalisée à Grimonpont donne des gages à la Belgique de la bonne volonté des municipalités. Les tests réalisés à la frontière par les Belges sont toujours loin de répondre aux critères fixés mais montrent que la qualité globale des eaux de la rivière est améliorée par l'épuration. Les autorités belges sont plutôt confiantes et supposent que l'usine d'épuration ne peut que, à l'avenir, perfectionner son fonctionnement. La construction et la mise en

---

<sup>64</sup>AGR T039/05 914, rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21 juin 1893.

#### 5.4. L'USINE D'ÉPURATION DE GRIMONPONT

---

route de cette usine d'épuration, unique en France, clôt donc ce premier cycle qui a mis à l'épreuve l'appropriation de l'hydrographie par la contamination imposées par les rejets des usines.

## Conclusion

Cette période, entre 1884 et 1892, n'est plus, contrairement aux décennies précédentes, caractérisée par l'inaction des administrations municipales et préfectorale. La recherche d'une solution, qui conduit à la construction de l'usine de Grimonpont, permet d'analyser les années 1880 et le début des années 1890 comme un premier cycle : augmentation des réclamations et menaces, recherche (plus ou moins sincère) et mise en place (plus ou moins efficace) de solutions et détente temporaire. L'apaisement des relations transfrontalières – qui s'avérera de courte durée – est le fruit d'une véritable amélioration de la qualité des eaux de l'Espierre grâce au traitement à la chaux réalisé à Grimonpont.

Les industriels et le conseil municipal de Roubaix n'ont pas facilité la réalisation de ce projet. Ce sont les menaces belges, les indemnités versées, la mise en demeure de la préfecture et les obstacles posés à la réalisation de plusieurs travaux d'aménagement qui ont permis d'arracher le consentement de l'administration municipale. Dans cette période, les actions de la municipalité se sont donc une nouvelle fois alignées sur les objectifs fixés par les industriels, à savoir faire obstacle le plus longtemps possible aux investissements réclamés par la Belgique.

Un tel alignement s'explique par l'emprise des industriels sur le conseil municipal. Le rôle du peigneur Alexandre Vinchon, l'un des principaux consommateurs et pollueurs de la ville, est caractéristique, car il est également adjoint au maire et omniprésent sur les questions liées à l'eau. C'est aussi le cas du teinturier Louis Cordonnier, qui avait refusé de donner les informations de son usine lors de l'enquête de la commission intercommunale de 1881-1882 et qui représente les intérêts de la municipalité lors du voyage d'étude réalisé par la commission suivante en Angleterre. Durant ce cycle, la responsabilité des industriels a été mise de côté et la prise en charge d'une partie des frais de l'épuration par les peigneurs n'est plus envisagée. Alors même que le traitement collectif des eaux usées en France est encore inexistant, les industriels favorisent un ambitieux et hasardeux projet de traitement des eaux de la rivière. L'usine de Grimonpont devient la première installation de

---

ce type construite en France<sup>65</sup>. Ils échappent ainsi à l'imposition dans leurs usines, spécifiquement dans les peignages, de méthodes individuelles d'épuration, comme elles existent ailleurs dans le pays. Par le financement de ce projet collectif d'épuration, le budget de l'agglomération a donc été mis à contribution pour préserver les intérêts spécifiques des industries installées.

L'épanouissement de l'activité industrielle, et en particulier du peignage de laine, qui atteint dans cette période de nouveaux records dans l'agglomération, est tributaire de la contamination et des inondations qu'elle impose à la vallée de l'Espierre. Durant cette décennie, les rejets industriels sont maintenus, malgré les importantes récriminations belges, grâce à la mise en place d'une usine d'épuration des eaux. Cette usine n'offre pas à la Belgique des eaux propres, mais les améliorations qu'elle prodigue permettent d'apaiser un temps les revendications, et de clore ce premier cycle de menaces et de recherche de solutions.

---

<sup>65</sup>Le traitement des eaux usées par boues activées dans des stations d'épuration similaires à celles qui existent aujourd'hui, ne se généralise en France qu'après la Seconde Guerre mondiale, voir : BARRAQUÉ, « Pour une histoire des services d'eau et d'assainissement en Europe et en Amérique du Nord », op. cit.



## Chapitre 6

# Deuxième cycle : l'impuissance des innovations (1892-1905)

« On a d'abord essayé l'épuration par la chaux ; maintenant on l'essaie par le sulfate ferré anhydre ; il s'agit de trouver quelle est la quantité de sulfate nécessaire à une bonne et complète épuration pendant les diverses périodes de l'année, et quelle quantité de boues en résultent. C'est très long parait-il, très long ! »

---

Témoignage anonyme publié dans le journal belge *l'Émancipation*, 10 mai 1895.

L'inauguration de l'usine d'épuration de Grimonpont, en 1889, est suivie par une période qui marque une courte mais notable détente des relations franco-belges sur la question de l'insalubrité de l'Espierre. L'épuration partielle qui est réalisée est loin de résoudre tous les dommages causés par les eaux insalubres de l'activité industrielle. Des inondations importantes continuent par exemple de frapper la vallée lorsque de fortes pluies viennent ajouter leurs eaux aux rejets de l'industrie. Le traitement mené à l'usine d'épuration présente par ailleurs des limites notables : il est très onéreux, les boues s'accumulent, et l'usine n'est pas dimensionnée pour traiter les eaux toujours plus nombreuses qui s'écoulent depuis l'agglomération.

La période étudiée dans ce chapitre peut être décrite comme un nou-

veau cycle : augmentation des réclamations et menaces, recherche (plus ou moins sincère), mise en place (plus ou moins efficace) de solutions et détente temporaire. Le début de ce cycle correspond par ailleurs, sans que cela soit directement lié, à l'arrivée au pouvoir de la première municipalité ouvrière de France. La politique hydrographique qu'elle propose n'est pas radicalement différente de celle des municipalités précédentes. Pourtant ce changement du rapport de force politique dans la commune oblige les industriels à repenser les moyens nécessaires pour garantir la prise en compte de leurs intérêts (6.1). La décennie pendant laquelle l'équipe socialiste contrôle la municipalité est marquée par une nouvelle augmentation des dommages causés par l'Espierre et par une recrudescence des récriminations belges. Les solutions techniques avancées par les administrations françaises ne semblent pas en mesure de répondre aux attentes des riverains de la vallée (6.2). Le début du XX<sup>e</sup> siècle marque à la fois la chute de cette première expérience de socialisme municipal et la fin inattendue de ce cycle de récriminations contre l'insalubrité causée par l'activité industrielle de l'agglomération (6.3).

L'existence de ce deuxième cycle permet d'ores et déjà de battre en brèche une vision progressiste qui voudrait que les problèmes soient traités de manière linéaire, en améliorant la situation sanitaire par des progrès et solutions techniques successifs. L'histoire de l'insalubrité de la vallée de l'Espierre est au contraire faite de hausses et de reflux non seulement des dommages imposés dans la vallée en aval, mais également des récriminations et des méthodes d'épuration qui sont appliquées. L'étude de ces cycles permet de souligner la redondance des situations et la similarité des objectifs poursuivis par les industriels décennie après décennie : ne pas se voir imposer d'épuration de leurs eaux et ne pas avoir à financer les réparations des dommages qu'ils causent. Les changements des contextes politiques dans lesquels se déroulent ces cycles permettent de montrer la plasticité des pratiques déployées par les industriels pour parvenir à ces objectifs. C'est par une nouvelle étude des débats, désaccords, et solutions retenues ou écartées, que ce chapitre montre ces redondances et cette plasticité.

## 6.1 La bourgeoisie industrielle face à une nouvelle réalité politique

La prise en compte de la politique municipale est essentielle pour analyser le cycle étudié. En effet, ce dernier correspond à la perte du pouvoir municipal par les industriels, ce qui les oblige à repenser les pratiques nécessaires pour garantir la continuation de leurs activités polluantes. Les paragraphes qui suivent montrent que la victoire aux élections d'une liste constituée d'ouvriers est une surprise et que, dans un premier temps, le conseil élu ne change pas sensiblement la politique d'adaptation hydrographique aux pollutions menée jusqu'alors par les mandatures précédentes.

### 6.1.1 La surprise d'un conseil municipal ouvrier

La bourgeoisie industrielle a guidé la politique municipale de Roubaix depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les élections municipales de 1892 marquent un tournant majeur dans l'histoire de l'institution mais également de la ville de Roubaix. Le conseil municipal sortant se représente de manière désunie sur deux listes distinctes : une « Liste Julien Lagache » du maire sortant, et une « Liste du Comité de concentration républicaine ». Face à eux, se présente une liste soutenue par le Parti Ouvrier, premier parti politique ouvrier français fondé une décennie plus tôt par Jules Guesdes et Paul Lafargue. La liste est menée par un ancien tisserand, militant ouvrier, devenu cabaretier, Henri Carrette. Grâce à sa présence entre 1871 et 1874 sur la liste municipale d'ouverture dirigée par le peigneur Léon Allart, il possède une courte expérience municipale. Il s'était à l'époque illustré en étant le seul conseiller municipal à s'opposer à l'hypothèse d'une concession privée de la distribution d'eau potable – hypothèse qui fut par la suite abandonnée voir section 3.2.1. La liste ouvrière ne s'attend pas à la victoire<sup>1</sup>, mais profite de la tripartition des voix pour être en tête au premier tour. Son élection, à la surprise générale, est confirmée au second tour<sup>2</sup>. La liste remporte un peu

---

<sup>1</sup>La liste présentée n'est même pas complète elle possède moins de noms qu'il n'y a de postes de conseillers municipaux à pourvoir.

<sup>2</sup>Pour les résultats voir : *L'Avenir Roubaix-Tourcoing*, 3 mai 1892.

plus de 52 % des voix et Henri Carrette devient maire de la ville et premier maire ouvrier de France<sup>3</sup>.

La surprise de cette victoire électorale laisse les socialistes un temps désarmé sur le sens et l'objectif qu'ils veulent conférer à l'institution qu'ils contrôlent désormais. L'administration municipale s'était toujours donnée à Roubaix pour mission de favoriser l'épanouissement de l'industrie. Elle est désormais aux mains d'un parti qui se revendique révolutionnaire et qui n'a pas anticipé cette situation. Le conseil municipal ouvrier va devoir composer entre ses aspirations d'amélioration des conditions de vie de la population misérable, le contrôle exercé par l'autorité préfectorale des pouvoirs de l'institution municipale, et les injonctions de la bourgeoisie industrielle. Les industriels, qui ne s'attendaient pas à leur défaite, s'organisent dans la ville pour entraver l'action du nouveau conseil municipal. Le *Journal de Roubaix*, dirigé par l'ancien conseiller municipal Alfred Reboux, devient un très efficace média d'opposition. Pour contrer ce nouveau pouvoir ouvrier, la bourgeoisie industrielle fonde l'Union Sociale et Patriotique qui copie l'organisation territoriale du Parti Ouvrier et mène une féroce campagne anti-collectiviste. L'industriel Eugène Motte se place à la tête de cette Union. Ce dernier a repris l'empire industriel de son père, le peigneur et teinturier Alfred Motte, décédé en 1887, et dirige l'un des plus grands ensembles industriels de la ville. Il est en particulier à la tête du deuxième plus peignage de la ville, il est donc à la fois l'un des principaux consommateurs d'eau de la ville, et l'un des principaux pollueurs. Les opposants à la municipalité ouvrière accusent les conseillers municipaux d'amateurisme – voire d'alcoolisme<sup>4</sup> – et vont en particulier remettre en cause leur sérieux budgétaire, laissant entendre que de simples ouvriers n'ont pas les capacités de gestion que possèdent les capitaines d'industrie. Malgré tout, cette métamorphose de la représentation politique est confirmée par l'élection à Roubaix à la députation de Jules Guesdes en 1883, et par la réélection du même conseil en 1896.

---

<sup>3</sup>LEFEBVRE, « « Le conseil des buveurs de bière » de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », op. cit. ; idem, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? », op. cit.

<sup>4</sup>Idem, « « Le conseil des buveurs de bière » de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », op. cit.

### 6.1.2 Une politique hydrographique ouvrière sans spécificité notable

Le conseil municipal ouvrier hérite des problématiques et projets hydrographiques de la mandature précédente. C'est ce conseil qui finalise et réalise l'emprunt nécessaire au projet de distribution d'eau potable – voir chapitre 3. Les premières séances des nouveaux conseils municipaux sont traditionnellement dédiées à la composition des commissions. L'administration municipale fait le choix de réunir en une unique commission des eaux les questions relatives au service de distribution des eaux, et celles liées à l'assainissement de l'Espierre. Elle marque ainsi une différence avec les mandatures précédentes en affirmant le lien indéniable entre la consommation industrielle des eaux et la contamination de la vallée. Au niveau intercommunal en revanche le service des eaux et le syndicat d'assainissement de l'Espierre restent deux entités séparées.

L'aménagement de l'Espierre, c'est-à-dire son élargissement, ainsi que la finalisation du réseau d'égouts, sont les autres sujets hydrographiques principaux, en discussion entre la municipalité et la préfecture, dont le nouveau conseil ouvrier se retrouve chargé en 1892. La mise en route de l'épuration à Grimonpont avait permis à la municipalité précédente de relancer le projet d'égout collecteur suspendu jusqu'alors – voir section 5.2.2 –, et de demander à la préfecture la déclaration d'utilité publique pour un nouvel élargissement du cours de l'Espierre de l'embouchure du Trichon jusqu'à la frontière. Cette demande a été appuyée en 1891 par la Chambre de commerce de Roubaix qui se prononce en faveur de l'élargissement de l'Espierre<sup>5</sup>. Cependant, les autorités belges se sont opposées une nouvelle fois au projet et ont demandé que l'usine d'épuration soit totalement terminée et ne soit plus en phase « expérimentale » avant d'envisager un élargissement du cours d'eau en France.

Sur ce sujet l'approche de la municipalité socialiste diffère peu des précédentes. Afin de préserver la salubrité de la ville, le nouveau conseil demande dès juillet 1892 au conseil de préfecture d'autoriser la construction de l'égout

---

<sup>5</sup>*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, année 1891, p 55-56.

collecteur et l'élargissement de la rivière<sup>6</sup>. Les conseillers municipaux estiment que si la construction de l'égout était de nouveau ajournée, le bas de la ville de Roubaix pourrait être touchée par des inondations<sup>7</sup>. S'appuyant sur les succès de l'usine de Grimonpont, la municipalité parvient à obtenir l'accord de la préfecture. Le 10 mai 1894, la préfecture publie un décret d'utilité publique qui autorise la construction de la dernière section de l'égout qui le connecte à l'Espierre via le siphon du Sartel<sup>8</sup>. Dans le même temps le projet d'élargissement de l'Espierre est autorisé. La somme totale des travaux s'élève à 130 000 francs, prise en charge pour moitié par l'État et pour moitié par les villes selon leur quote part dans le syndicat de l'Espierre<sup>9</sup>.

La municipalité ouvrière a hérité d'aménagements à compléter, mais il lui échoie également la charge de la gestion de l'usine d'épuration de Grimonpont. Or, quelques années après son ouverture, cette usine montre déjà ces limites. L'augmentation de la consommation d'eau poussée par un niveau de production de laines peignées jamais atteint auparavant – voir figure B.2.4 – augmente encore le débit de l'Espierre, et l'usine est bien en peine d'assurer l'épuration promise de toutes les eaux de la rivière. L'accumulation des boues produites commencent par ailleurs à poser problème. Les insuffisances de la station sont à l'origine d'une nouvelle hausse des réclamations des riverains de la rivière, ainsi que des menaces belges. C'est finalement un nouveau cycle de recherche de solutions, impulsé par la recrudescence des plaintes, qui débute pendant les premières années de la mandature socialiste.

★

★ ★

Sur le plan hydrographique, et en particulier sur la gestion des dommages causés par les activités industrielles, l'élection d'une liste ouvrière à la municipalité n'apporte pas de changements radicaux à la politique menée par la ville de Roubaix. Pourtant cette élection fragilise la main-mise historique de la bourgeoisie industrielle sur la politique municipale. Cette élection a

---

<sup>6</sup>AMR 1D 147, procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 1892, p. 507-510.

<sup>7</sup>AMR 1D 147, procès-verbal du conseil municipal du 5 août 1892, p. 547-549.

<sup>8</sup>AMR 1D 149, procès-verbal du conseil municipal du 3 août 1894, p. 532-534.

<sup>9</sup>AMR 1D 150, procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 1895, p. 191-193.

lieu alors que l'équilibre précaire sur la question des contaminations de la vallée, qui avait été trouvé par la construction de l'usine d'épuration de Grimonpont, est fragilisé par les limites que rencontrent le procédé d'épuration sélectionné. Ces limites sont à l'origine d'un nouveau cycle de dénonciations, de menaces, et de recherche de solutions pendant lequel les industriels, soumis à de nouveaux rapports de force politiques, doivent repenser leurs pratiques pour parvenir à éviter d'avoir à prendre en charge des dommages causés par leurs rejets polluants. Dans ce cadre la minorité bourgeoise toujours présente au sein du conseil municipal va s'assurer de la continuation de politiques hydrographiques compatibles avec les intérêts industriels. L'organisation d'une nouvelle force politique, l'Union Sociale et Patriotique, menée par Eugène Motte, participe d'une stratégie plus large de fragilisation de la municipalité ouvrière afin que la bourgeoisie industrielle et la Chambre de commerce de Roubaix reste un interlocuteur de choix de la préfecture.

## 6.2 Les expérimentations face aux limites de l'épuration collective

Les bassins de décantation et le traitement chimique à la chaux qui est effectué de jour à Grimonpont sont capables de traiter, selon les sources, 500 à 1 000 mètres cubes d'eau par heure. Au moment où l'usine est construite à la fin des années 1880, cette quantité représente une partie appréciable du débit de l'Espierre. Pourtant, année après année, le grossissement de la rivière réduit l'efficacité de l'usine. Ainsi, les chimistes belges qui surveillent la qualité des eaux à la frontière notent que le volume moyen de résidu est en 1893 de cinquante centimètres cubes par mètre cube en moyenne, là où ils demandent à la France huit centimètres cubes. Toutefois, ces mêmes chimistes reconnaissent l'utilité de l'usine car ils constatent que les eaux s'améliorent chaque matin au moment du démarrage de l'épuration à Grimonpont<sup>10</sup>.

La station d'épuration rencontre un problème majeur : la gestion de l'accumulation des boues. Malgré la calcination qui est effectuée pour les valori-

---

<sup>10</sup>AGR T039/05 298, rapport du laboratoire de Gand, année 1893.

ser et réduire leur volume, très peu d'agriculteurs acceptent de prendre ces boues pour s'en servir comme engrais. L'usine les cède, pour s'en débarrasser, à quarante centimes le mètre cube<sup>11</sup>, mais est loin de parvenir à toutes les écouler. Cette situation alarme les conseils municipaux de Roubaix et Tourcoing : non seulement l'épuration n'est pas satisfaisante, mais elle ne leur semble également pas pérenne, et elle pèse lourd sur les budgets des deux villes.

Au bout de quelques années d'un coûteux fonctionnement, les municipalités de Roubaix et Tourcoing interrompent l'épuration à la chaux pour rechercher de nouvelles méthodes d'épuration moins dispendieuses. Les menaces et les récriminations belges relancées par cette interruption ressemblent en tout point à celles qui avaient été exprimées une décennie plus tôt.

### 6.2.1 Expérimentations au sulfate ferrique

La station, dans sa phase expérimentale, est toujours supervisée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées du département. Les villes sont autorisées par la convention qui les lie à proposer des expérimentations afin d'améliorer l'efficacité ou la rentabilité du système d'épuration. Séduites par les propositions d'un ingénieur indépendant, les villes s'entendent pour réaliser des essais d'épuration avec un nouveau réactif : le sulfate ferrique. Ces essais pour trouver un nouveau traitement des eaux permettent de suspendre la coûteuse épuration à la chaux.

À partir de l'année 1894, des essais grâce au sulfate ferrique en lieu et place de la chaux sont donc réalisés à Grimont. Grâce à ce nouveau réactif, les responsables de l'usine pensent pouvoir extraire des bassins de décantation des graisses valorisables. Les ingénieurs belges, qui sont tenus informés, ne pensent pas que ce nouveau système permettrait d'augmenter la rentabilité de l'épuration car le sulfate ferrique est beaucoup plus cher que la chaux. Ils craignent par ailleurs que l'acide du réactif employé « reste dans les eaux épurées [car] il est fort nuisible aux chaudières à vapeur<sup>12</sup> » ; or les eaux de

---

<sup>11</sup>AGR T039/05 910, Séance du 16 mars 1894 de la commission chargée d'examiner les questions relatives à l'épuration de l'Espierre.

<sup>12</sup>Ibid.

l'Escaut sont utilisées par de nombreuses usines en aval, en particulier à Gand. Le débit de l'Espierre, grossi par les rejets industriels, s'élève à cette époque à un dixième de celui de l'Escaut et cette proportion ne cesse d'augmenter. Les ingénieurs belges s'inquiètent par ailleurs que « la chambre industrielle de Roubaix demande avec persistance que la distribution des eaux de la Lys soit portée de 48 000 à 100 000 mètres cubes d'eau par jour<sup>13</sup> ». Pendant ces essais, l'insalubrité augmente en aval ce qui alarme les ingénieurs belges<sup>14</sup>. Le laboratoire d'analyse de Gand s'inquiète de la situation et envoie un courrier au ministre des Travaux publics belge. Cette correspondance décrit bien la situation, elle est reproduite en partie ci-dessous :

Cette aggravation de la contamination n'a rien qui doive nous surprendre. L'épuration à la chaux d'une partie notable du débit de l'Espierre produisait un résultat incomplet mais sensible dans l'état des eaux ; actuellement ce système a été remplacé par l'épuration au sulfate ferrique, mais il paraît qu'elle ne s'effectue que sur [...] le sixième du débit total.

Le manque d'épuration se fait ressentir sur tout le parcours de l'Escaut *et à Gand en ce moment les cours d'eaux sont dans un état absolument pitoyable*<sup>15</sup>. La remonte du poisson qui s'effectue chaque année pendant plusieurs jours en avril-mai, a été arrêtée dès le premier jour et nombreux ont été les poissons morts par les eaux apportées par l'Escaut.

Les eaux sont couleur gris-noir, recouvertes d'une couche de matières grasses infectes qui aux environs des ponts se réunissent en amas dégageant des odeurs nauséabondes.

*Il me paraît, Monsieur le Ministre, qu'il y aurait lieu d'exiger de la France que l'épuration à la chaux soit reprise dans un bref délai ; l'état actuel des eaux à Gand et à Audenarde fait prévoir que si ce procédé n'était point repris, nous aurions cet été des eaux infectes comme jamais on n'en a eu jusqu'à ce jour.*<sup>16</sup>

Ces nouvelles expérimentations mettent donc en péril les progrès obtenus par la Belgique sur la qualité des eaux. Surtout elles exposent l'inadéquation

---

<sup>13</sup>Ibid.

<sup>14</sup>AGR T039/05 299, lettre du directeur du laboratoire de Gand au ministre des Travaux publics belge, 16 mai 1894.

<sup>15</sup>Partie soulignée par l'auteur de la note.

<sup>16</sup>Ibid.

entre les choix techniques sélectionnés par les municipalités lors du cycle précédent, et l'argent qu'elles sont prêtes à dépenser dans cette opération. L'insalubrité imposée à la vallée de l'Espierre est en tout cas toujours aussi importante et dépendante du bon vouloir des industriels et administrations belges.

### 6.2.2 Le retour de la menace de barrage

Suite à la nouvelle détérioration de la qualité des eaux, la revendication en Belgique de construire un barrage pour bloquer l'Espierre reparaît au milieu des années 1890. Une nouvelle fois, c'est d'abord au niveau provincial que cette demande est portée. Les conseils provinciaux du Hainaut et des deux Flandres, appuyés par les bourgmestres de la vallée, ainsi que par certains députés et sénateurs, pressent le ministre des Travaux publics en ce sens.

Le ministre prend au sérieux cette revendication et demande aux ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées de Mons et Gand de réfléchir à la réalisation d'un tel ouvrage. Il les charge d'une enquête afin de déterminer la faisabilité d'un barrage, mais également de déterminer sa localisation idéale et le montant de la dépense<sup>17</sup>.

Quelques jours seulement après la demande du ministre, une réunion est organisée par l'administration des Ponts et Chaussées et rassemble sept ingénieurs des administrations centrale et provinciales afin de réfléchir à la « proposition de barrer la vallée de l'Espierre près de la frontière française ». Les ingénieurs qui ont pensé l'ouvrage expliquent que leur projet est plus ambitieux que celui qui avait été un temps envisagé en 1885. Ils affirment qu'« il ne s'agit plus de construire un barrage ayant pour unique but de relever les eaux à l'amont pour faire ainsi déposer les matières lourdes en suspension [...], mais de construire un ouvrage d'art avec digues latérales pour faire déborder le ruisseau en inondant le territoire français tout en protégeant le territoire belge<sup>18</sup> ». Les ingénieurs admettent que les trois quarts

---

<sup>17</sup>AGR T039/05 911, lettre du ministère d'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics belge aux Ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées de Mons et Gand, 25 janvier 1895.

<sup>18</sup>AGR T039/05 911, réunions des ingénieurs des Ponts et Chaussées belges, administra-

des impuretés ne se déposeront pas derrière le barrage et finiront tout de même en Belgique. Ils estiment que la surface inondée en France serait de 525 hectares. Ils anticipent également la réaction de la France qui ferait construire des « diguettes » pour surélever les berges de l’Espierre.

Le groupe d’ingénieurs rend finalement un avis négatif sur le projet. Ils estiment que :

1° La France sera forcée de cesser immédiatement l’épuration à l’usine de Grimont et conséquemment de poursuivre les études en cours.

2° l’écoulement éventuel des eaux par le canal de l’Espierre augmentera l’infection en Belgique par suite de la plus grande surface d’évaporation du canal et créera un conflit avec la société du canal de l’Espierre.

3° Les effets du barrage seront en grande partie annihilés par les endiguements à exécuter aux endroits voulus et par quelques travaux accessoires.

4° Les réclamations diplomatiques n’auront plus de raison d’être la Belgique se rendant justice elle-même<sup>19</sup>.

Cet avis repose sur une certaine confiance dans les expériences qui sont alors menées à l’usine de Grimont. Les ingénieurs préconisent de demander à la France des échéances pour l’agrandissement de l’usine, afin que cette dernière soit en mesure d’épurer toutes les eaux de l’Espierre. Pour la majorité des ingénieurs, « le barrage n’a jamais été qu’un épouvantail, son établissement, au lieu d’être un bien, serait une force contre nous, puisque la démonstration de l’impuissance de nos moyens de défense serait établie et confirmée par le fait<sup>20</sup> ».

Cependant cette confiance sur le fait que les expérimentations réalisées à Grimont puissent déboucher sur une solution satisfaisante n’est pas partagée uniformément par tous les ingénieurs. Deux d’entre eux tiennent à ce que leurs réserves soient consignées dans le rapport. Ils affirment que la seule solution technique pour obtenir une épuration convenable des eaux consisterait en un agrandissement de la station. Pour épurer l’ensemble des

---

tions centrale et provinciale, 29 janvier 1895.

<sup>19</sup>Ibid.

<sup>20</sup>Ibid.

eaux de l'Espierre qu'ils estiment désormais à 80 000 mètres cubes quotidiens d'eaux – chiffres probablement surestimés – il faudrait selon eux que les Français consentent à une dépense qui s'élèverait à 960 000 francs par an en produits chimiques. Ce travail produirait 116 800 mètres cubes de boues à calciner, à réunir, puis à transporter, ce qui augmenterait encore les dépenses. Il leur semble illusoire d'espérer que la France consente à de telles dépenses. Quant aux expérimentations ils rappellent qu'elles durent depuis près de dix années et qu'il n'y a pas de raison de croire qu'elles vont permettre d'offrir une solution convenable<sup>21</sup>.

Malgré l'absence de consensus, le directeur général des Ponts et Chaussées valide l'avis majoritaire et s'oppose lui aussi au projet du barrage. Il insiste en revanche sur la nécessité « de donner au ruisseau de l'Espierre des élargissements convenables<sup>22</sup> ». Il plaide ainsi pour l'aménagement de la vallée, et pour une stratégie d'adaptation aux pollutions, plutôt que pour un rapport de force direct avec les Français.

Cet avis négatif ne désarme pas les soutiens les plus résolus au projet de barrage. C'est en particulier le conseil communal de la ville de Gand qui représente d'importants intérêts industriels, qui fait pression sur le gouvernement. Une délégation se rend à Bruxelles et rencontre le chef du gouvernement belge, ainsi que le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Travaux publics. Le bourgmestre de Gand leur rappelle que l'affaire a quarante ans, que la France n'a jamais tenu ses promesses et que la situation s'empire. Le chef du gouvernement reconnaît la gravité de la situation et affirme que « sans doute la Belgique ne doit pas aller jusqu'à une déclaration de guerre à la France<sup>23</sup> ». Une telle réaction montre à la fois l'ampleur de la question et l'impuissance que ressentent les autorités belges. Le ministre des Travaux publics, informé de l'avis négatif de l'administration des Ponts et Chaussées, ne repousse pas pour autant totalement la demande du barrage, mais propose plutôt la nomination d'une commission internationale. Le maire de Gand s'y oppose et avance que cela ne « ferait que retarder toute solution de la ques-

---

<sup>21</sup>Ibid.

<sup>22</sup>AGR T039/05 911, Note du directeur général des Ponts et Chaussées belge en réponse au ministre, 2 février 1895.

<sup>23</sup>« Les eaux de l'Espierre », *La Flandre Libérale*, 9 avril 1895.

tion<sup>24</sup> ». Les ministres chargent donc les ingénieurs des Ponts et Chaussées, malgré l'avis négatif qu'ils ont formulé, de réaliser un projet de barrage.

Cette initiative est relayée dans la presse et s'inscrit dans une stratégie de pression vis-à-vis des administrations françaises. Ainsi, et c'est assez rare pour le signaler, le *Journal de Roubaix* publie le mois qui suit une longue lettre d'une « correspondance bruxelloise » qui témoigne des nuisances causées par l'Espierre et qui justifie le barrage. Selon ce témoignage l'usine de Grimonpont n'a été qu'une « illusion », construite très lentement, sans respect des délais, et qui n'épure qu'une petite fraction de la rivière. Elle affirme que le débit a été multiplié par 46 depuis l'époque pré-industrielle – chiffres probablement exagérés – et que l'eau qui parvient à l'Escaut n'est qu'« une fange immonde, qui vicie l'air au loin, brûle et détruit toute matière végétale et recèle en elle un foyer de fièvres endémiques et de maladies contagieuses de toute nature<sup>25</sup> ». Il convient que le barrage n'est pas un outil susceptible de réduire l'insalubrité, car la plupart des impuretés contenues dans l'eau passeront le barrage avec elle. Cependant il ajoute que l'inondation et la contamination des territoires français feraient réaliser aux Français la gravité de la situation et le préjudice qu'ils font porter aux riverains belges de l'Espierre et de l'Escaut.

La commission spéciale belge chargée par les ministres de l'étude des diverses questions se rattachant à l'épuration des eaux de l'Espierre, composée d'ingénieurs des Ponts et Chaussées des différentes provinces concernées, propose les plans d'un barrage qui inonderait la vallée de l'Espierre sur quatre kilomètres avec une hauteur d'eau de deux mètres – voir figure 6.1 les différents modèles de barrage proposés. Entre les acquisitions, expropriations et les travaux de construction, elle chiffre le projet à 502 000 francs<sup>26</sup>. Avec un tel barrage, la vallée de l'Espierre en amont de la frontière serait transformée en « un immense cloaque où se produiraient des fermentations et des phénomènes de putréfaction ». La commission espère que, confrontées à ce risque,

---

<sup>24</sup>« Les eaux de l'Espierre », *La Flandre Libérale*, 9 avril 1895.

<sup>25</sup>Extrait d'une lettre d'une correspondance bruxelloise publiée dans le *Journal de Roubaix*, et reprise dans le journal belge *l'Émancipation*, 10 mai 1895.

<sup>26</sup>AGR T039/05 911, rapport de la commission spéciale provinciale chargée de l'étude des diverses questions se rattachant à l'épuration des eaux de l'Espierre, 1<sup>er</sup> juillet 1895.

les villes acceptent de faire les plus grands sacrifices pour épurer les eaux de l'Espierre<sup>27</sup>.

Le conseil municipal socialiste prend connaissance et s'inquiète de ces menaces. Les conseillers municipaux ne prennent pas tout à fait conscience de la gravité de la situation imposée par l'agglomération à leurs voisins belges. Pour certains d'entre eux, ces menaces sont le fruit, non pas de l'insalubrité, mais de la « rivalité économique » entre les industries des deux pays. Ils donnent ainsi du crédit aux industriels français qui considèrent que les prétentions belges sont trop importantes et que leurs demandes visent à fragiliser l'industrie textile de l'agglomération. L'un des conseillers propose de construire un long canal qui dévierait toutes les eaux de l'agglomération vers la mer du Nord, ainsi les Belges n'auraient plus à se plaindre des eaux qu'ils reçoivent, « puisqu'ils n'auraient plus d'eau du tout ». Il remet ainsi au milieu des débats une vieille proposition qui a déjà à plusieurs reprises été écartée. Le conseil vote un vœu pour demander à la préfecture d'étudier la faisabilité d'un tel canal de dérivation pour les eaux de Roubaix, de Tourcoing, mais aussi de Lille<sup>28</sup>. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées réfutent la possibilité de réalisation d'un tel canal jusqu'à la mer, qui coûterait bien trop cher, et demande à la ville de se concentrer sur l'épuration des eaux de l'Espierre afin de prévenir la construction d'un barrage en Belgique<sup>29</sup>.

En effet, en 1896, les ingénieurs des Ponts et Chaussées de Tournai réalisent des sondages du sous-sol dans la ville belge de Leers-Nord afin de trouver le bon endroit pour construire le barrage. Un crédit a été voté à la Chambre des représentants de Belgique pour la réalisation de ces sondages et pour l'acquisition des terrains frontaliers nécessaires à la construction de l'ouvrage. La Chambre de commerce et des fabriques de Gand, particulièrement insistante sur la question, interpelle le ministre au milieu de l'année 1896 pour s'informer de l'avancée du projet et des travaux<sup>30</sup>. La construction ne commence pas au mois de juillet comme l'avait promis le ministre des

---

<sup>27</sup>Ibid.

<sup>28</sup>AMR 1D 150, procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 1895, p. 472-475.

<sup>29</sup>AMR 1D 151, procès-verbal du conseil municipal du 28 février 1896, p. 135-136.

<sup>30</sup>AGR T039/05 911, lettre de la Chambre de commerce et des Fabriques de Gand au ministre des Travaux publics, 8 juin 1896.

Travaux publics, mais la procédure continue à progresser et l'adjudication pour les travaux est rédigée en août 1896<sup>31</sup>.

L'initiative de ce barrage reste toutefois un objet de dissensus en Belgique. Les débats qui ont eu lieu n'ont pas permis de répondre aux inquiétudes qui avaient été soulevées par les ingénieurs de Ponts et Chaussées. Le *Journal de Roubaix* relaie en France ces désaccords et publie une longue lettre anonyme, parue auparavant dans le journal Gantois le *Bien Public*, et qui dénonce le projet de barrage. Cette lettre affirme que, depuis dix-huit ans, les Français ne prennent pas au sérieux « cette fière menace, véritable revanche, *van weerwraack*<sup>32</sup> » qu'ils considèrent comme « une forfanterie dénuée de toute sanction »<sup>33</sup>. Selon l'auteur de la lettre ce barrage ne pourrait déboucher que sur un conflit : les paysans français ne se laisseraient pas inonder et « armés de leurs bûches » ils ne manqueraient pas de percer la digue. Reprenant les arguments avancés par les ingénieurs l'année précédente, l'auteur affirme que si le barrage était réalisé, la Belgique s'étant faite justice elle-même perdrait alors toute possibilité de négocier.

Le *Bien Public* qui soutient le projet répond à l'auteur anonyme que le barrage serait muni d'une porte qui pourrait être ouverte ou fermée en fonction de l'état des eaux. Selon le journal, cet ajout forcerait les administrations françaises à négocier, car « si la France épure ses eaux elle ne se rendra même pas compte qu'il y a un barrage<sup>34</sup> »

Malgré ces désaccords en Belgique, il est possible d'affirmer que, comme en 1885, les administrations françaises prennent bien au sérieux la menace. L'administration préfectorale demande aux ingénieurs des Ponts et Chaussées et aux municipalités de s'entendre sur un projet d'agrandissement de l'usine susceptible de satisfaire les autorités belges. Mais comme l'ont anticipé les ingénieurs belges, le projet présenté par leurs homologues français est très coûteux. Les ingénieurs souhaitent proroger le traitement à la chaux et augmenter la capacité de traitement de l'usine de façon à suivre l'augmentation

---

<sup>31</sup>AGR T039/05 911, projet de cahier des charges pour l'adjudication des travaux du barrage dans la vallée de l'Espierre, 1<sup>er</sup> août 1896.

<sup>32</sup>*van weerwraack* : revanche en néerlandais.

<sup>33</sup>« La question de l'Espierre – le Barrage », *Le Journal de Roubaix*, 4 juillet 1896, p. 2.

<sup>34</sup>« La question de l'Espierre – le Barrage », *Le Journal de Roubaix*, 7 juillet 1896, p. 2.

qu'a connu le débit de l'Espierre durant la décennie qui a précédé. Les frais de fonctionnement annuels seraient au moins deux fois plus élevés et pourraient culminer à 900 000 francs. D'une même voix, la municipalité ouvrière et la Chambre de commerce dirigée par l'ancien maire Julien Lagache s'inquiètent de cette proposition et demandent que l'État s'engage à prendre en charge une partie substantielle des frais de fonctionnement d'une usine agrandie afin de « sauvegarder les intérêts de la ville et de l'industrie »<sup>35</sup>. Ce n'est d'ailleurs pas le maire, mais Julien Lagache, qui rencontre le ministre des Travaux publics pour négocier cet engagement financier. Alors que les deux villes et les Chambres de commerce demandent la moitié des frais d'agrandissement et la moitié des frais de fonctionnement annuels, le ministre propose seulement que l'État participe pour un tiers à la dépense d'agrandissement<sup>36</sup>.

Ce début de négociation, bien qu'infructueux, est utilisé par le ministre des Travaux publics belges pour ajourner la construction du barrage. Une nouvelle fois le gouvernement belge, certainement conscient des limites du projet de barrage, redonne du crédit aux promesses françaises. Lors d'une séance à la Chambre il affirme que le barrage a déclenché une « peur salutaire » en France, et il promet qu'une solution sera bientôt proposée par les administrations françaises et qu'à défaut, « le barrage sera établi<sup>37</sup> ».

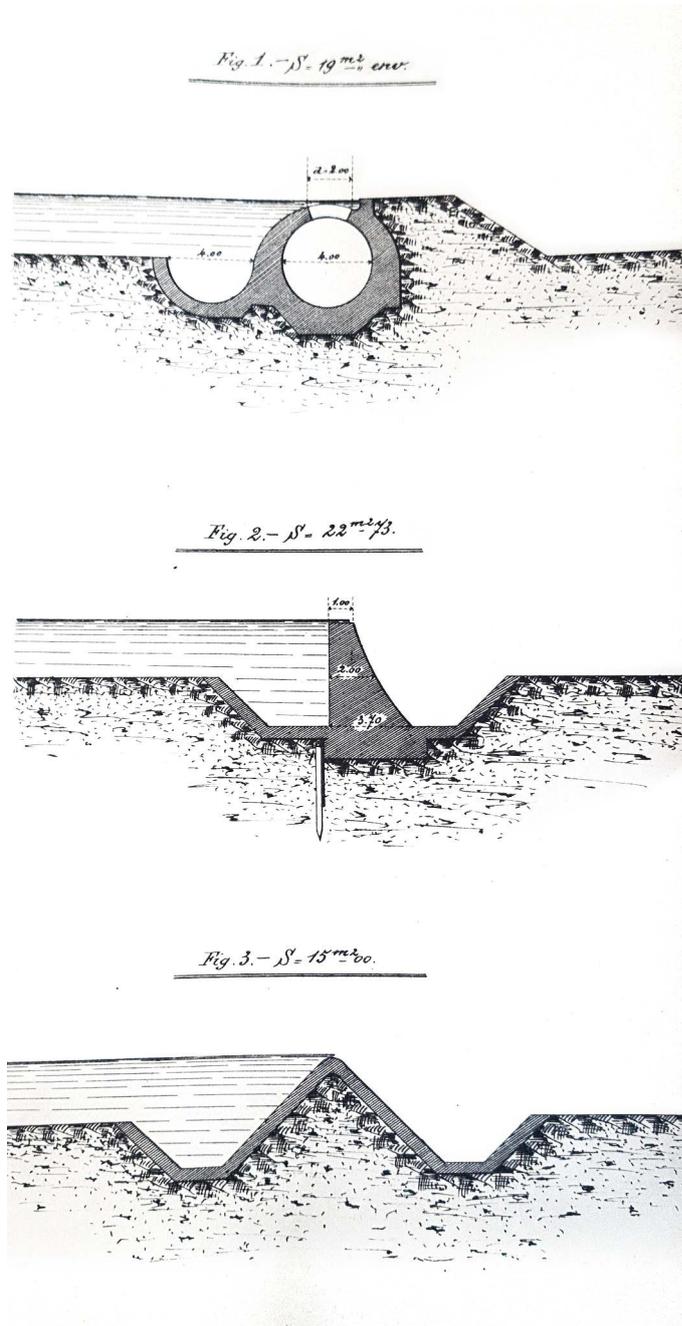
---

<sup>35</sup>*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, année 1896, p 193-194.

<sup>36</sup>*Ibid*, p 212-213.

<sup>37</sup>Séance de la chambre des représentants du 24 novembre 1896, propos rapportés dans un article de *L'indépendance Belge*, 25 novembre 1896, mais également dans : *Le Journal de Bruxelles*, *L'indépendance Belge*, la *Gazette de Charleroi* et *Le Petit Bleu du Matin*.

## 6.2. LES EXPÉRIMENTATIONS FACE AUX LIMITES DE...



Source : AGR T039/05 911, Profils de barrages envisagés par la commission spéciale provinciale chargée de l'étude des diverses questions se rattachant à l'épuration des eaux de l'Esperie, 1895.

FIG. 6.1 : Différents profils de barrage envisagés par la Belgique en 1895

### 6.2.3 la proposition Delattre : un peigneur au secours de l'Espierre

Tout comme une décennie plus tôt, les menaces de barrage sont à l'origine de nouvelles négociations pour modifier le régime d'épuration des eaux de l'Espierre. D'autres circonstances similaires au cycle précédent viennent d'ailleurs s'ajouter à ces menaces. La société du canal de l'Espierre a continué à dénoncer l'augmentation du débit de l'Espierre et la contamination de ses eaux par les débordements réguliers de la rivière. Depuis le début des années 1890, les villes affrontent la compagnie dans une nouvelle procédure judiciaire. À la fin de l'année 1898, elles sont de nouveau condamnées par le conseil de préfecture à des dommages et intérêts<sup>38</sup>. Malgré l'élargissement du lit du cours d'eau, les villes continuent également chaque année à être poursuivies par les riverains français à cause des inondations. Conscientes des jurisprudences, elles négocient presque systématiquement le niveau des indemnités directement avec les cultivateurs touchés<sup>39</sup>.

Suite à l'échec des négociations entre l'État d'un côté, et les municipalités et chambres de commerce de l'autre, le gouvernement entend imposer l'agrandissement de la station. Ce projet est présenté à la Chambre des députés, ce qui révolte la Chambre de commerce de Roubaix qui n'a pas l'habitude que son avis ne soit pas suivi<sup>40</sup>. En dépit de l'augmentation de financement consenti par l'État qui propose désormais de débloquer 675 000 francs pour l'agrandissement de la station et 600 000 francs pour les cinq premières années de fonctionnement<sup>41</sup>, le conseil municipal s'oppose également au projet. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, la question du rôle des industriels dans l'insalubrité que subit la vallée est soulevée lors des débats du conseil municipal. Pourtant, la municipalité ouvrière refuse de mettre à

---

<sup>38</sup>Les dommages s'élèvent à 5966 francs pour Roubaix, 1344 pour Tourcoing. AD59 141 J 53, arrêté du 22 novembre 1898. Voir également : AMR 1D 153, procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 1898, p. 448-449.

<sup>39</sup>voir par exemple : AMR 1D 152, procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 1897, p. 159, ou AMR 1D 153, procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 1898, p. 447-448, ou encore AMR 1D 156, procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 1901, p. 12-13.

<sup>40</sup>*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, année 1897, p. 42, p. 51 et p 244-245.

<sup>41</sup>AMR 1D 152, procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 1897, p. 158-159.

contribution les industriels dans l'épuration en arguant que : « la situation générale actuelle ne permettrait pas sans de graves inconvénients la taxation des industriels contamineurs des eaux de l'Espierre, pour ce qui concerne l'agrandissement de l'usine de Grimonpont et l'épuration des dites eaux.<sup>42</sup> ». Le conseil municipal ouvrier diffère ainsi peu de ses prédécesseurs sur le traitement de cette question. Il reprend une partie de l'argumentation des peigneurs en mettant en avant, pour justifier sa résistance aux injonctions de la Belgique, le nombre d'ouvriers belges qui trouvent de l'ouvrage à Roubaix.

Les conseils municipaux de Roubaix comme de Tourcoing refusent donc de voter les crédits nécessaires à l'agrandissement de la station selon les plans des ingénieurs de la préfecture tant que l'État ne s'est pas engagé à prendre en charge la moitié des dépenses d'installation et de fonctionnement. Lorsque la situation est relatée à la Chambre des députés, un rapport sur l'amélioration des rivières du nord de la France estime que l'État ne doit pas se plier aux exigences des villes, et conseille plutôt d'imposer aux industriels l'épuration de leurs eaux :

Il n'est pas possible de souscrire à ces exigences et puisque les villes de Roubaix et de Tourcoing ont décliné les offres qui leur ont été faites l'an dernier la commission du budget pense qu'il y a lieu de leur appliquer le droit commun

Les exemples analogues sont nombreux ; il y a bien d'autres cours d'eau en France dont les eaux reçoivent les résidus des usines. Partout on impose aux industries le soin d'épurer ces eaux sans que l'État ait à s'en occuper.

Les villes de Roubaix et Tourcoing n'ont qu'à faire comme les autres, comme a fait celle de Reims notamment. Si elles s'y refusent le gouvernement ne manque pas de moyens pour les y contraindre<sup>43</sup>.

Cette prise de position est extrêmement mal reçue par la Chambre de commerce de Roubaix qui réplique immédiatement en demandant de rencontrer les membres du gouvernement. Elle adresse au gouvernement la lettre suivante dont le ton ne peut qu'étonner :

---

<sup>42</sup>AMR 1D 152, procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 1897, p. 306-311.

<sup>43</sup>Rapport sur l'amélioration des rivières du nord de la France retranscrit dans le *Journal de Roubaix*, 11 novembre 1897, p. 2.

Roubaix, le 15 décembre 1897

A M. le Ministre du Commerce à Paris

Monsieur le Ministre,

Notre Chambre se préoccupant à juste titre des graves conséquences que peut avoir, pour l'industrie qu'elle représente, l'exécution du projet présenté aux Chambres, par le Gouvernement, en vue de l'épuration complète des Eaux de l'Espierre, m'a désigné, avec deux autres de ses membres pour aller à Paris vous entretenir de cette importante question.

J'ai l'honneur de porter cette détermination à votre connaissance en vous priant de bien vouloir nous accorder, à mes collègues et à moi, une audience pour mercredi 22 ou jeudi 23 décembre courant dans la matinée.

En outre, ayant le désir de voir, après avoir conféré avec vous, MM. les membres du gouvernement qui sont le plus directement intéressés dans la question, je prends la respectueuse liberté de vous demander de nous ménager une entrevue d'abord avec M. le Ministre des Travaux publics et, ensuite, avec M. le Président du Conseil, Ministre de l'Agriculture.

Veuillez agréer, etc.

Le Président Julien Lagache

P.S. – La délégation de Roubaix serait heureuse d'être reçue en même temps que celle de Tourcoing, les intérêts que représentent les deux Chambres étant identiques dans cette question.<sup>44</sup>

Cette missive s'apparente à une convocation du ministre du Commerce, du ministre des Travaux publics, et du Président du conseil. Le fait que le président de la Chambre de commerce de Roubaix puisse se permettre une telle demande montre que le poids économique et politique que constitue alors l'industrie qu'il représente est considérable. Il n'a pas été possible de trouver de trace de cette rencontre. L'hypothèse la plus probable est que Lagache soit parvenu à convaincre le gouvernement d'abandonner toute velléité de faire peser sur les industriels le poids de l'épuration. Selon toute vraisemblance, il a argumenté pour que la stratégie dilatoire appliquée depuis des décennies soit reconduite.

En 1898 les expérimentations ont été interrompues et l'épuration a repris grâce à la chaux, sur une fraction toujours restreinte du débit de la rivière.

---

<sup>44</sup>*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, année 1897, p. 258.

Chaque année, le conseil municipal vote les crédits pour le fonctionnement de l'usine mais s'inquiète du montant qu'il aurait à y consacrer si l'usine venait finalement à être agrandie<sup>45</sup>. C'est un membre du cartel des peigneurs de laines, Jules Delattre, installé à Dorignies près de Douai, fils de l'ancien maire de Roubaix Henri Delattre, qui propose aux villes une porte de sortie. Jules Delattre épure les eaux de son peignage non pas grâce à de la chaux mais grâce à de l'acide sulfurique<sup>46</sup>. Comme d'autres entrepreneurs il offre, en échange d'un soutien financier des municipalités et de l'État, de créer une entreprise et de prendre la concession de l'usine de Grimonpont. Il promet que son procédé permet bien mieux que la chaux de séparer les matières valorisables de celles qui ne le sont pas et assure avoir rentabilisé sa propre installation dans son peignage. Malgré les échecs répétés des tentatives de valorisation des boues issues de l'Espierre, sa proposition reçoit le soutien des conseils municipaux et des chambres de commerce.

En janvier 1899, Delattre organise devant de nombreux conseillers municipaux de Roubaix et de Tourcoing des essais avec des eaux de l'Espierre dans son peignage. L'acide sulfurique a selon lui la vertu de précipiter les matières grasses qui peuvent être extraites et revendues, tandis que les boues dégraissées sont plus facilement valorisables<sup>47</sup>.

À la fin de l'année 1899 le gouvernement menace de mettre – une nouvelle fois – en demeure les villes d'épurer les eaux de l'Espierre. Les municipalités doivent proposer une solution. Delattre négocie donc une convention avec la commission intercommunale permanente sur l'Espierre. Lors d'une rencontre avec cette dernière où sont présents les maires de chaque ville, quatre membres de chaque conseil, et les ingénieurs du département responsables de l'usine, les pratiques d'épuration individuelles sont présentées comme déterminantes pour la rentabilité de l'installation à l'acide sulfurique projetée. En effet, un nouveau procédé de peignage utilisé dans certains établissements a la particularité de ne relâcher que des eaux très pauvres en graisses. Si une

---

<sup>45</sup>AMR 1D 153, procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 1898, p. 449.

<sup>46</sup>L'épuration grâce à l'acide sulfurique n'est pas une innovation, elle est déjà évoquée comme outil d'épuration par Freycinet en 1866 : FREYCINET, *Rapport sur l'assainissement industriel et municipal en France*, op. cit., p. 140.

<sup>47</sup>*La Flandre Libérale*, 15 janvier 1899.

telle méthode venait à être généralisée, la baisse des matières grasses dans les eaux anéantirait les espoirs de rentabiliser l'épuration à l'acide sulfurique. Eugène Motte, présent en tant que conseiller municipal d'opposition, affirme que ce procédé est jusqu'à présent considéré comme un « procédé de luxe » réservé aux laines très fines. Sans s'y engager, il n'envisage pas la généralisation de l'usage de ce système.

Delattre propose de signer une convention entre une société qu'il créerait pour l'occasion et les villes de Roubaix et Tourcoing. Le contenu de la convention est autant technique que financier. Techniquement, Delattre s'engage à la tête d'une société concessionnaire à gérer l'usine et à épurer quotidiennement, grâce à de l'acide sulfurique, les 70 à 80 000 mètres cubes d'eau qui dévalent désormais l'Espierre. Il s'engage à ce que les eaux épurées ne renferment pas plus de 125 milligrammes de matières en suspension par litre. Il faut pour cela construire de nouveaux bassins ainsi qu'une usine de production d'acide sulfurique. Pour financer ces vastes travaux, le projet de Delattre n'est pas réalisable sans un soutien financier important de l'État et des municipalités. Les frais d'installation sont d'ailleurs sensiblement plus élevés que pour un simple agrandissement de l'usine pour une épuration à la chaux, puisqu'ils s'élèvent à 4 800 000 francs<sup>48</sup>. La convention discutée entre les villes et le peigneur stipule que la société de Delattre d'un capital de trois millions de francs prendra la charge de la moitié des frais, tandis que l'État et les villes paieront l'autre moitié. Les municipalités s'engagent également à financer une partie des frais d'exploitation contre 25 % des bénéfices de l'entreprise. En outre les villes garantiraient 5 % d'intérêts aux actionnaires de la société de Delattre. Enfin Delattre s'engage à ne vendre les droits de son procédé à aucun peigneur afin d'assurer la haute teneur en graisses des eaux à épurer<sup>49</sup>. La convention précise également que le syndicat intercommunal doit racheter le brevet du système d'épuration à hauteur de 300 000 francs. Cette clause émeut Henri Carrette qui tient à présenter « ses réserves personnelles » sur ce rachat qu'il considère abusif<sup>50</sup>. Pour obtenir l'accord de

---

<sup>48</sup>AMR 1D 155, procès-verbal du conseil municipal du 9 février 1900, p. 46-78.

<sup>49</sup>*Journal du Nord et du Pas-de-Calais*, 11 février 1900.

<sup>50</sup>Ibid.

l'État pour le financement des travaux il est nécessaire de passer par le vote d'un texte à la Chambre des députés<sup>51</sup>. Lorsque la convention est signée en avril 1901, le dernier article stipule donc qu'elle ne sera valable que si l'État valide sa participation financière dans l'année qui suit<sup>52</sup>.

Pourtant les premières déconvenues s'accumulent dès 1901 : Delattre s'avère être un associé peu fiable. Les villes découvrent pendant l'été qu'il est poursuivi par ses créanciers, et qu'il est endetté personnellement à hauteur de 1,7 million de francs. Il profite de son contrat pour l'épuration des eaux de l'Espierre pour rembourser ses dettes en cédant des actions de la société qu'il a créée alors même que cette dernière n'est pas encore en activité. Par ailleurs les ingénieurs de la préfecture découvrent que la transformation de l'usine serait deux fois plus coûteuse que promise par Delattre, et soulèvent des doutes sur les perspectives de rentabilité qu'il a avancées. À la vue de cette situation précaire, le principal actionnaire de la société créée par Delattre souhaite se retirer<sup>53</sup>.

\*  
\* \*

Les expérimentations menées pour trouver de nouveaux moyens pour épurer les eaux de l'Espierre sont à la fois à l'origine de la recrudescence des récriminations belges, et présentées par les autorités françaises comme la solution aux dommages causés par les rejets industriels. Pourtant ces expérimentations sont menées avec l'objectif principal, non pas de réduire la contamination de la rivière, mais plutôt de minimiser les coûts de l'épuration. En ce sens, la politique menée par le conseil ouvrier s'éloigne peu des objectifs que Julien Lagache poursuivait lorsqu'il était à la tête de la municipalité pendant le cycle décrit dans le chapitre 5.

Malgré sa perte de contrôle de la municipalité, la bourgeoisie industrielle continue à voir ses intérêts protégés par les choix techniques et financiers qui

---

<sup>51</sup>*Le Journal de Roubaix*, 2 décembre 1900 et AD59 M420-22, article de *l'Écho*, 31 janvier 1901.

<sup>52</sup>AD59 M420-22, convention entre Jules Delattre et les villes de Roubaix et Tourcoing, signée le 5 avril 1901.

<sup>53</sup>Il s'agit des puissants établissements Kuhlmann intéressés par l'usine de production d'acide sulfurique projetée.

sont retenus. Ainsi il n'est plus jamais question durant ces années d'imposer aux peigneurs l'épuration de leurs eaux directement dans les peignages. Les municipalités et la préfecture continuent à chercher un moyen d'épurer la totalité des eaux de l'Espierre. Lorsque des députés suggèrent que l'État impose aux peigneurs de Roubaix et Tourcoing l'épuration de leurs eaux, comme cela se fait ailleurs dans le pays, la Chambre de commerce de Roubaix n'hésite pas à intervenir directement auprès du gouvernement et parvient à faire taire ces prétentions.

### **6.3 Les raisons multiples de la fin d'un cycle**

À l'aube du xx<sup>e</sup> siècle, rien ne semble indiquer que les recherches de solutions, dont les résultats sont peu probants, seraient susceptibles d'améliorer sensiblement la salubrité de l'Espierre et de calmer les réclamations belges. Le début du siècle est le théâtre d'une confrontation politique d'ampleur qui met au centre des débats des questions hydrographiques. Il est possible dans l'étude de ce conflit, qui oppose la municipalité ouvrière et la minorité patronale représentée au conseil municipal, de relever de premières différences importantes dans l'approche de ces questions entre les deux camps. La volonté d'Henri Carrette de faire porter une partie du poids de l'épuration des eaux de l'Espierre à l'industrie participe à précipiter la chute de la municipalité ouvrière.

Arrivé à la tête de la mairie, Eugène Motte concourt à mettre un terme aux expérimentations en cours. Pourtant, une circonstance favorable – la généralisation de l'épuration partielle des eaux usées dans les peignages – et la reprise de l'épuration à la chaux, permettent de réduire les réclamations belges, et marquent la fin d'un nouveau cycle.

#### **6.3.1 La chute de la mairie socialiste**

Avant d'étudier l'abandon de la proposition Delattre, il est nécessaire de s'arrêter sur les événements simultanés qui précipitent la fin de la municipalité socialiste. Ces événements sont intéressants à plus d'un titre. Ils participent

à la vie politique de la ville et sont nécessaires pour comprendre les changements et les continuités dans les rapports de force autour des questions hydrographiques. La démission d'une partie des conseillers municipaux de la ville est notamment la conséquence de problématiques budgétaires qui font entrer en jeu des considérations liées à la consommation et à la contamination des eaux.

La municipalité ouvrière, bien que réélue en 1896 et en 1900, fait face durant tout son mandat à une féroce opposition de la part de la bourgeoisie industrielle rassemblée derrière Eugène Motte. La place de ce dernier dans la politique roubaisienne est confirmée par son élection en tant que conseiller général du canton Roubaix-Est en 1895 et surtout par sa victoire face à Jules Guesdes, pourtant député sortant, lors des élections législatives de l'année 1898. Eugène Motte se présente comme un catholique social et républicain, il promeut une industrie familiale et défend les œuvres sociales de son empire industriel. Il représente une bourgeoisie qui a intégré l'importance de la prise en compte, dans le cadre du suffrage universel, des problématiques sociales. Il est cependant à partir de 1896 conseiller municipal d'opposition et s'attaque régulièrement aux politiques progressistes défendues par la municipalité. Il les juge trop dispendieuses et dangereuses pour la prospérité de l'industrie. Il s'intéresse particulièrement aux questions hydrographiques. Il demande expressément à rejoindre la 6ème commission qui traite à la fois du service intercommunal de distribution de l'eau et des questions liées à l'assainissement et de l'aménagement de la vallée de l'Espierre<sup>54</sup>. La majorité, qui garantit une représentation de l'opposition dans toutes les commissions, s'oppose à sa demande arguant qu'il est trop concerné par ces questions pour pouvoir participer à cette commission. Eugène est en effet à la tête du second plus grand peignage de l'agglomération, le peignage Alfred Motte et Cie, fondé par son père. Ce peignage est installé rue d'Avelghem depuis les années 1870, le long du canal, à proximité de l'ancienne confluence entre le Trichon – enterré – et l'Espierre – voir figure 6.2.

Les débats et désaccords qui précipitent la chute des socialistes naissent du

---

<sup>54</sup>AMR 1D 155, p. 201, élections des commissions au sein du nouveau conseil municipal, 1<sup>er</sup> juin 1900.



Source : carte postale numérisée par la bibliothèque numérique de Roubaix.

FIG. 6.2 : Canal de Roubaix et Peignage Motte, circa 1910

« dernier projet » porté par le maire Carrette : la suppression de l'octroi dans la ville. Depuis sa prise de fonction, les conseillers socialistes ont mis en place un certain nombre de réformes sociales d'envergure parmi lesquelles : l'invention des cantines scolaires, l'ouverture de bains populaires, d'un service de consultations judiciaires, la réduction du temps de travail et l'augmentation du salaire pour les ouvriers sur les chantiers communaux. Carrette présente la suppression de l'octroi, impôt considéré comme injuste par les socialistes car il touche de la même manière les plus pauvres et les plus fortunés, comme la dernière des promesses que peut et doit réaliser son équipe. L'octroi est, en France, la principale source de financement des grandes villes. Il consiste en une taxe perçue lors de l'entrée de diverses marchandises sur le territoire des communes. Une loi votée en 1897 autorise les municipalités à supprimer cet impôt.

Carrette présente le 12 avril 1901 un projet de suppression de l'octroi.

### 6.3. LES RAISONS MULTIPLES DE LA FIN D'UN CYCLE

---

Pour l'année 1899 cette taxe a rapporté trois millions de francs à Roubaix, sa suppression doit donc être compensée. Les conseillers considèrent que l'instauration d'un impôt municipal sur le revenu serait la plus juste des mesures pour équilibrer cette suppression. Cependant l'établissement par une commune d'un tel impôt est interdit par la loi, le conseil s'adresse à la Chambre des députés pour demander l'autorisation d'instituer une telle mesure. Mais cette demande est hautement symbolique car l'impôt sur le revenu, revendication sociale majeure des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle est toujours férocement combattu par la grande majorité des forces présentes à la Chambre des députés. Le conseil municipal ouvrier doit donc envisager la compensation de l'octroi par l'instauration d'une multitude de taxes de substitution. Les taxes proposées par Carrette sont : une taxe sur l'alcool, une taxe sur la propriété bâtie et non bâtie, une taxe d'habitation, une taxe sur les moteurs industriels, une taxe sur les rues particulières, une taxe sur les chevaux et voitures de luxes, une taxe sur les matériaux, et une taxe sur les cercles et lieux de réunion. Face au conseil municipal, le maire justifie chacune de ces taxes et estime les montants qu'elles permettraient de collecter. Il présente en particulier celle sur les moteurs industriels comme une contribution demandée aux industriels pour financer les dépenses réalisées par la municipalité, dans le passé et à l'avenir, pour l'épuration des eaux de l'Espierre. Le maire rappelle que la convention qui vient d'être signée avec Jules Delattre impose un lourd investissement financier pour la ville et une augmentation au moins temporaire des frais de fonctionnement du service d'épuration. C'est d'ailleurs en plein milieu de ces débats sur l'octroi que le conseil décide de contracter un emprunt d'un million de francs pour l'agrandissement de l'usine de Grimonpont<sup>55</sup>.

La diversité des taxes proposées donne de nombreuses opportunités de critiques à l'opposition. Mais parmi toutes ces taxes, c'est bien celle sur les moteurs industriels qui cristallise le plus de critiques. Au sein du conseil, Eugène Motte s'appuie sur la prise de position de la Chambre de commerce de Roubaix et de la Société industrielle et commerciale de Roubaix. Ces deux institutions affirment que :

---

<sup>55</sup>AMR 1D 156, procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 1901, p. 278-279.

Cette taxe n'est pas seulement imprudente, elle est également injuste, parce qu'elle n'atteint pas dans la même mesure toutes les industries, certaines d'entre elles, les teintureries, par exemple, nécessitant une surface de chauffe beaucoup plus considérable que d'autres d'importance supérieure ou tout au moins égale.

Elle est encore injuste parce qu'elle frappe l'industrie locale, au bénéfice de l'industrie du dehors, qu'elle ne peut atteindre et pour laquelle elle constitue avec les autres taxes proposées une sorte de prime.<sup>56</sup>

Eugène Motte accentue cet argumentaire en affirmant que les industriels quitteront Roubaix si une telle taxe est instaurée<sup>57</sup>. Il ajoute qu'il trouve illégitime de justifier cette nouvelle taxe par les frais d'épuration de l'Espierre, car les industriels les plus pollueurs sont aussi ceux qui rapportent le plus à la municipalité grâce à leur consommation d'eau auprès du service intercommunal de distribution des eaux.

Ces débats se poursuivent lors de plusieurs séances du conseil municipal tout au long de l'année 1901. L'objectif de la majorité municipale est de trouver un équilibre entre toutes ces taxes, afin à la fois d'obtenir un soutien le plus large possible au sein du conseil, mais aussi de garantir une répartition des taxes qui puisse être validée par le parlement qui devra voter une loi autorisant la perception de ces nouveaux impôts. Le maire et la majorité s'emploient à répondre aux protestations qui ont été formulées par la Chambre de commerce. Ils fournissent en particulier deux tableaux qui remettent en cause l'argument affirmant le supposé financement, qui aurait déjà lieu, de l'épuration par le service des eaux. Le premier tableau – mis en forme dans la figure B.2.9 – montre l'évolution des dépenses et recettes de la section de Roubaix du service des eaux. Ce tableau montre que si le budget global du service n'a cessé d'augmenter, les dépenses ont suivi les recettes, et depuis 1894 le service des eaux n'est plus bénéficiaire. Il existe deux raisons principales à ce précaire équilibre budgétaire. En premier lieu, des investissements

---

<sup>56</sup>Position de la Société industrielle et commerciale de Roubaix relayée par la Chambre de commerce de Roubaix, AMR 1D 156, séance du conseil municipal du 12 avril 1901, p. 153-154.

<sup>57</sup>Les conseillers municipaux ouvriers font remarquer à Eugène Motte qu'il n'a pas attendu l'instauration d'une telle taxe pour installer une usine en Russie, où la main d'œuvre est moins onéreuse.

importants ont été réalisés pour la construction du réseau d'eau potable, en activité depuis 1896. En second lieu la baisse de la consommation des industriels constitue un manque à gagner. En effet, depuis une décennie de nombreux industriels ont fait construire dans leurs usines de profonds forages afin de diminuer les eaux qu'ils achètent au service intercommunal. Le second tableau présenté par la municipalité – reproduit figure B.2.10 – liste dix-huit industriels qui ont fait réaliser de tels forages depuis l'année 1887. Le tableau compare les sommes versées au service de distribution par ces industriels avant et après la construction de leurs forages : il estime le manque à gagner annuel pour le service à plus de 300 000 francs<sup>58</sup>. Parmi ces usines qui ont baissé drastiquement leur consommation d'eau municipale grâce à de nouveaux forages, se trouvent les plus grandes teintureries et quelques-uns des plus grands peignages. Cette étude permet au maire de conclure ainsi : « En fait, les industriels achètent moins d'eaux de la Lys que jadis ; ils déversent un volume plus considérable d'eaux résiduaires et les charges imposées à la Ville pour l'épuration de l'Espierre sont plus lourdes qu'autrefois.<sup>59</sup> ».

L'équipe socialiste essaye toutefois de modérer sa proposition : la taxe sur les moteurs, initialement fixée à cinq francs par mètre carré de surface de chauffe, est abaissée de moitié dans le projet final. La taxe est ainsi calibrée pour rapporter 150 000 francs. À titre de comparaison, la taxe d'habitation payée par les locataires est pensée pour rapporter 450 000 francs<sup>60</sup>. Cette modération ne suffit pas à convaincre Eugène Motte : en tant que député il intervient directement auprès du ministère des finances pour exprimer son opposition à la taxe sur les moteurs industriels. Pesant de tout son poids d'élu et d'industriel, il participe à faire échouer à l'Assemblée le vote de la loi qui autorise la ville à percevoir ces nouvelles taxes. Cet échec met un coup d'arrêt au projet de suppression de l'octroi de la municipalité socialiste. À la fin de l'année 1901, la majorité des députés ouvriers démissionne et décide de retourner devant les électeurs pour retrouver une légitimité perdue dans cet échec. La liste ouvrière est battue lors des élections partielles de

---

<sup>58</sup>AMR 1D 156, procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 1901, p. 370 et suivantes.

<sup>59</sup>AMR 1D 156, procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 1901, p. 388-390.

<sup>60</sup>AMR 1D 156, procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 1901, p. 388-390.

1902 par la liste soutenue par Eugène Motte. Ce dernier devient maire, poste qu'il occupera durant les dix années qui suivent. Dans le nouveau conseil, installé au tout début de l'année 1902, il ne reste plus que sept représentants de la liste ouvrière. La première grande expérience de socialisme municipal en France se termine sur un débat économique marqué par de nombreuses considérations hydrographiques.

### 6.3.2 Le procédé Delattre : l'abandon

Avant de quitter ses fonctions, Henri Carrette, avec Gustave Dron le maire de Tourcoing, demandent au préfet de prévenir les ouvriers de l'usine de Grimonpont qu'ils seront licenciés le 1<sup>er</sup> février 1902<sup>61</sup>. Les deux maires souhaitent interrompre l'épuration à la chaux dans l'usine de Grimonpont, afin de laisser place à une épuration par le procédé Delattre. Cette politique est reprise sans changement par la nouvelle équipe municipale. Le conseil municipal de Roubaix, en plein accord avec celui de Tourcoing, décide de ne pas voter les crédits de fonctionnement de l'usine d'épuration à la chaux pour l'année 1902. Les mairies veulent forcer le gouvernement à accepter les conditions fixées par les villes dans le cadre de la convention Delattre. En effet, l'interruption de l'épuration à la chaux ne peut que faire ressurgir les incriminations et menaces belges. L'ingénieur en chef du département craint d'ailleurs que cet arrêt crée un incident diplomatique<sup>62</sup>. L'étude de la convention, signée en avril 1901 avec les villes, doit avoir lieu à la Chambre des députés en janvier 1902. Cependant cet examen est repoussé à cause des doutes soulevés à propos de la rentabilité supposé du nouveau procédé. Jules Delattre dénonce cet ajournement qu'il impute aux établissements Kuhlmann. Ces derniers, qui ont souscrit la moitié des actions de l'entreprise créée par Delattre, ont annoncé qu'ils souhaitaient retirer leur engagement<sup>63</sup>. La société Kuhlmann argue que les dépenses pour la construction de l'usine d'acide sulfurique dont elle devait avoir la charge sont plus importantes que promis par l'entrepre-

---

<sup>61</sup>AD59 M420-22, lettre des maires de Roubaix et Tourcoing au préfet, 24 décembre 1901.

<sup>62</sup>AD59 M420-22, Rapport de l'ingénieur Kolb, 8 janvier 1902

<sup>63</sup>AD59 M420-22, lettre de Jules Delattre au ministre de l'intérieur, 28 janvier 1902.

neur<sup>64</sup>. Avant de valider la convention et l'engagement financier de l'État à l'agrandissement de l'usine de Grimont selon les plans de Delattre, le gouvernement propose que des essais en grand soient réalisés sur le site de l'usine actuelle avec de l'acide sulfurique. En attendant la réalisation de ces essais, l'épuration à la chaux est interrompue à Grimont, mais les ingénieurs de la préfecture s'assurent tout de même que des ouvriers continuent à entretenir les machines de l'établissement<sup>65</sup>.

L'administration centrale des Ponts et Chaussées belge suit quotidiennement la qualité de l'eau de l'Espierre depuis le début des années 1890. Elle garde évidemment un œil attentif sur les activités de l'usine d'épuration de Grimont. Elle est également informée des négociations qui ont lieu depuis plusieurs années avec Jules Delattre. Ce nouveau procédé proposé ne fait d'ailleurs par l'unanimité en Belgique : certains ingénieurs s'inquiètent de l'acidification très importante des eaux de l'Espierre qui résulterait de l'usage de l'acide sulfurique à grande échelle pour traiter les eaux de l'Espierre<sup>66</sup>. Cependant la situation sanitaire est telle que l'administration belge des Ponts et Chaussées est prête à valider n'importe quel projet d'envergure qui promettrait d'étendre l'épuration des eaux de l'Espierre. L'interruption de l'épuration à la chaux est immédiatement remarquée en Belgique. La presse ne manque pas de dénoncer la situation, et des députés demandent de nouveau à la Chambre que le barrage soit construit<sup>67</sup>. Afin d'avoir des engagements sur la reprise de l'épuration, le gouvernement belge s'adresse directement au ministre français des Affaires étrangères qui en réfère au Président du Conseil. La diplomatie française informe les autorités belges qu'un essai en grand a été décidé avec la méthode Delattre : selon l'entrepreneur, 6 500 mètres cubes par jour devront être épurés quotidiennement pendant 50 jours<sup>68</sup>.

---

<sup>64</sup>AD59 M420-22, article tiré du journal *Le Progrès*, 1<sup>er</sup> février 1902.

<sup>65</sup>*Le Journal de Roubaix*, 28 février 1902.

<sup>66</sup>Voir par exemple les deux lettres envoyées en 1900 au journal *L'avenir de Roubaix-Tourcoing*, par Vial, un ingénieur basé à Bruxelles, AGR T039/05 909, dossier d'articles de presse.

<sup>67</sup>AD59 M420-22, article tiré de *Le Réveil*, 19 février 1902.

<sup>68</sup>AD59 M420-22, lettre du ministre des affaires étrangères au président du Conseil, 30 mars 1902.

Jules Delattre n'organise pas ces essais. Il a entre temps conclu un accord avec la ville de Bradford, afin de tester sa méthode d'épuration sur les eaux de la cité lainière britannique. Le syndicat intercommunal pour l'épuration de l'Espierre organise un voyage à la fin de l'année 1902 afin de constater l'efficacité de la méthode Delattre<sup>69</sup>. Les résultats sont décevants. Le compte-rendu de la visite affirme : « Les expériences, [...] n'ont pas été péremptoires et il faudra pousser plus loin les études après entente avec la Commission intercommunale de l'Espierre », et ajoute « mais il est à craindre, dans l'état où est la question, qu'il nous faille encore pas mal de temps pour donner satisfaction à nos voisins les Belges<sup>70</sup> ». Malgré ces résultats décevants les villes n'abandonnent pas l'idée de réaliser des essais. Le matériel est rapatrié depuis Bradford pour continuer les expériences à Grimont. Le 12 janvier 1904 une délégation belge est invitée à l'usine pour examiner l'avancée des expérimentations.

L'avis des visiteurs belges est mitigé, le consul Émile Wuillaume envoie un rapport au ministre des Finances. Il considère que le procédé proposé peut fonctionner mais il s'inquiète des débouchés car la quantité de sous-produits à écouler sera très importante. S'il parvient à épurer 100 000 mètres cubes par jour, Delattre prévoit de produire quotidiennement pas moins de 55 tonnes de graisse et 110 tonnes d'engrais. Il doute d'ailleurs que Jules Delattre soit la bonne personne pour mener ce projet, il déclare qu'il n'a « ni l'envergure ni les capitaux »<sup>71</sup>. L'ingénieur en chef de l'administration des Ponts et Chaussées belge, qui a lui aussi participé à la visite, est bien plus critique. Il considère que l'initiative privée a échoué à trouver une solution rentable à cette épuration. Il affirme que si les Français sont incapables de proposer un système d'épuration convenable, c'est parce qu'ils cherchent avant tout à dépenser le moins d'argent possible. Cette stratégie a selon lui « permis à l'industrie des villes de Roubaix et de Tourcoing de se développer sans s'imposer la charge que comportait cette épuration, charge qui, en

---

<sup>69</sup>AD59 M419-4, voyage en Angleterre de l'année 1902

<sup>70</sup>AMR 1D 158, procès-verbal du conseil municipal du 9 janvier 1903.

<sup>71</sup>AGR T039/05 914, lettre du consul Wuillaume au ministre belge des Finances et des Travaux publics, 13 janvier 1904.

définitive est retombée sur notre pays<sup>72</sup> ». Les deux hommes anticipent que les Français seront obligés « d'abandonner Delattre et son projet par l'acide sulfurique, pour revenir à l'ancien système à la chaux », mais qu'il leur faudra trouver une solution pour se débarrasser journallement des déchets<sup>73</sup>. Malgré ces propos pessimistes ; le ministre des Travaux publics belge continue à défendre les expérimentations françaises devant la Chambre des représentants : « La question de l'Espierre a fait des progrès énormes en ces dernières années. Nous n'avons peut-être pas encore la solution définitive, mais nous n'en sommes plus loin. Nous regrettons seulement de ne pas obtenir la coopération du gouvernement français.<sup>74</sup> ».

Cette position s'avère prémonitoire. Les villes et Delattre mettent un terme aux expérimentations à l'acide sulfurique au cours de l'année 1904. Le rapport annuel du syndicat intercommunal pour l'épuration de la vallée de l'Espierre annonce que l'épuration à la chaux a repris pendant l'année 1905<sup>75</sup>.

Le suivi de l'activité de l'usine se complique à partir du début du xx<sup>e</sup> siècle, les rapports annuels publiés par le maire concernant l'épuration de l'Espierre sont très succincts, et la commission se réunit peu. Les comptes rendus affirment à la fois que l'épuration à la chaux a repris, mais également que, à partir de 1905, le budget du syndicat de l'Espierre voté chaque année par le conseil municipal ne sert plus qu'à assurer l'entretien des machines et à réaliser de nouvelles « expériences d'épuration » à Grimonpont<sup>76</sup>. Ce budget est sensiblement moins élevé qu'il ne l'était sous la municipalité socialiste et tourne autour des 40 000 francs annuels entre 1905 et 1910. L'épuration se fait en tout cas sans les ambitions affichées lors des décennies précédentes. Retracer les exportations d'engrais depuis la gare de Roubaix – voir figure 6.3 – est une manière de suivre l'activité de l'épuration. Ces exportations augmentent à partir de l'inauguration de la station et culminent une première fois en 1894, avant de baisser lors des expérimentations au sulfate ferrique.

---

<sup>72</sup>AGR T039/05 914, lettre de l'administration des Ponts et Chaussées au ministre belge des Finances et des Travaux publics, 4 février 1904.

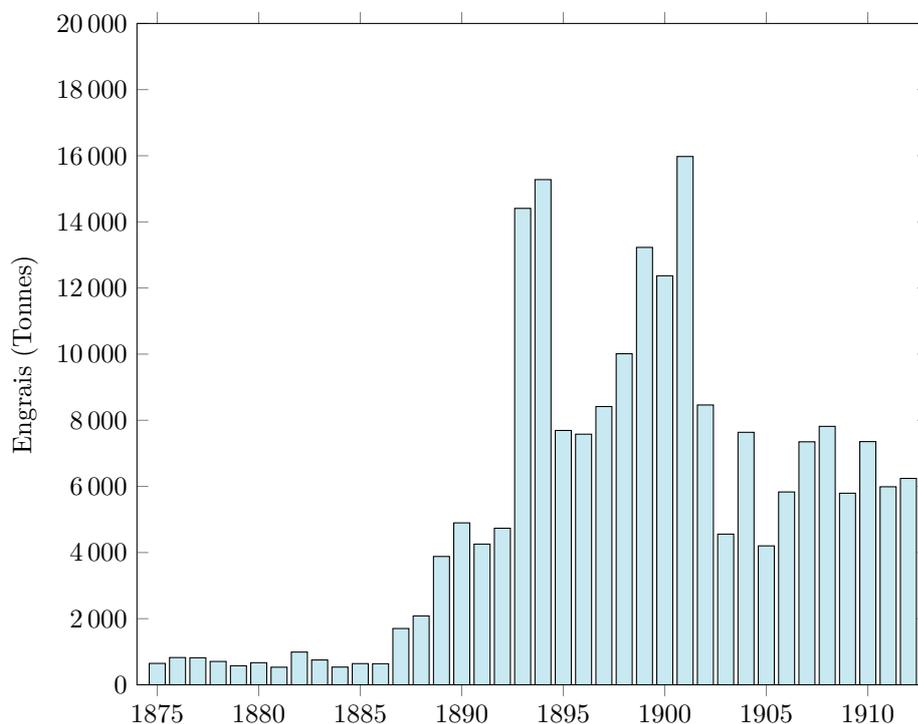
<sup>73</sup>AGR T039/05 914, lettre du consul Guillaume au ministre belge des Finances et des Travaux publics, 19 février 1904.

<sup>74</sup>Propos rapporté dans un article du journal belge *Vingtième Siècle*, 13 mars 1904.

<sup>75</sup>AMR 3D 13, rapport du maire pour l'année 1905, p. 165.

<sup>76</sup>AMR 1D 162, séance du conseil municipal du 28 juin 1907, p. 681-682.

Elles culminent une nouvelle fois en 1901, avant de baisser de nouveau lors de l'interruption de l'épuration en faveur des expérimentations Delattre. Les chiffres pendant la décennie de la mandature Motte montre qu'une épuration moins importante continue à avoir lieu. Les budgets du syndicat d'épuration et les chiffres d'exportation d'engrais permettent donc d'affirmer que le fonctionnement de l'usine est ralenti à partir de la prise de fonction d'Eugène Motte.



Source : Données compilées grâce aux rapports annuels du maire AMR 3D.

FIG. 6.3 : Tonnes d'engrais expédiées annuellement depuis la gare de Roubaix

Ce repli de l'épuration interroge cependant sur ce qui permet de maintenir une qualité d'eau suffisante pour garder latent le conflit avec la Belgique. Les récriminations envers les pollutions françaises ne retrouvent en effet pas les niveaux qu'elles ont atteints au milieu des années 1890. Une circonstance favorable dont hérite la municipalité d'Eugène Motte permet peut-être d'expliquer cela : le développement de méthodes d'épuration individuelle dans les peignages.

### 6.3.3 Les débuts de l'épuration individuelle à Roubaix

L'épuration des eaux des lessives des laines directement dans les peignages, qui est qualifiée ici d'« épuration individuelle », n'est pas une invention du XX<sup>e</sup> siècle. Cette thèse a documenté l'existence de méthodes utilisées dans des usines françaises dès les années 1860 – voir chapitre 4. À Roubaix cependant, cette pratique est restée presque inexistante. La place nécessaire aux installations requises et le manque de rendement de leur exploitation furent les deux principaux obstacles à leur généralisation. L'ingénieur chimiste Alfred Goblet, employé dans l'usine de Isaac Holden, publie en 1903 une thèse de doctorat sur le peignage de la laine à Roubaix-Tourcoing<sup>77</sup>. Ce travail montre comment l'épuration individuelle des eaux a évolué dans l'agglomération pendant son demi-siècle d'histoire.

Les peigneurs ont toujours cherché un moyen d'extraire des matières valorisables de leurs eaux. Les huiles contenues dans les eaux de lissage sont ainsi extraites depuis les débuts de la mécanisation du peignage. En parallèle des expérimentations collectives d'épuration menées par les municipalités, une nouvelle pratique individuelle commence à se généraliser durant les années 1890 : l'extraction du « salin de suint ». Ce salin est obtenu en effectuant un premier trempage des laines à l'eau froide : il est constitué des sels minéraux extraits de l'évaporation de ces eaux. La matière d'« aspect grisâtre » extraite est au trois quart composé de carbonate de potasse qui peut être utilisé, et donc vendu, comme engrais ou pour la production de savon. D'après Goblet, cette pratique se généralise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il affirme qu'au moment où il écrit sa thèse, « il n'est plus un seul peignage à Roubaix-Tourcoing qui ne fasse l'extraction des salins de suint. Les moins importants vendent leurs eaux saturées aux grands peignages<sup>78</sup>. ». Le sel de potasse représente d'après Goblet 5% du poids des laines, c'est donc une manne financière importante pour une industrie qui travaille annuellement plus de 100 000 tonnes de laines<sup>79</sup>.

---

<sup>77</sup> Alfred GOBLET, « Le peignage de la laine à Roubaix-Tourcoing et son évolution économique et sociale », Thèse de doctorat, France : Université de Lille. Faculté de droit et des sciences économiques, 1903, 232 p.

<sup>78</sup>Ibid., p. 36.

<sup>79</sup>Ibid., p. 96.

Goblet explique qu'au moment où il écrit son ouvrage, certains peignages de l'agglomération se sont également mis à traiter leurs eaux de lavage pour en extraire de la suintine, c'est-à-dire les matières grasses issues du suint. Il ne donne pas plus d'informations sur les méthodes employées par les peigneurs, et affirme que s'ils se sont mis à extraire cette suintine c'est qu'ils y ont été « obligé par l'administration<sup>80</sup> » sous peine de se voir imposer la fermeture de leurs peignages. L'étude, des échanges entre les administrations municipales, préfectorales et les peigneurs montre que cette affirmation est erronée. Seule l'usine de Holden dans les années 1860 a subi ce type de pressions – voir section 4.1.1. Les usines roubaisiennes et tourquennoises n'ont en revanche jamais reçu de menaces de cette nature. Cependant la place d'ingénieur que tient Goblet dans l'usine d'Holden ainsi que la propension des industriels à se présenter en victimes à propos des questions d'épuration explique cette position. Si à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, des peigneurs se mettent à extraire la suintine de leurs eaux usées, c'est bien parce que cette opération devient rentable.

Ce développement du traitement des eaux au sein des usines, s'il n'est pas généralisé, permet toutefois d'alléger un peu la contamination des eaux de l'Espierre. Combinées au traitement minimal des eaux de la rivière qui a lieu à Grimonpont, ces pratiques ont permis de détendre un peu les relations franco-belges sur l'insalubrité de la vallée de l'Espierre pendant la dernière décennie avant le premier conflit mondial. Cependant, le niveau d'insalubrité reste extrêmement élevé, et il n'est pas possible d'exclure la place de l'accoutumance et de la résignation des Belges dans cette détente affichée. Le débit de l'Espierre continue également à être un problème et les inondations extrêmement fréquentes : par exemple un même cultivateur de Wattrelos est indemnisé par les municipalités à onze reprises entre 1899 et 1903 pour les dommages causés à ses cultures par les débordements de la rivière<sup>81</sup>.

★

★ ★

---

<sup>80</sup>Ibid., p. 96.

<sup>81</sup>AMR 1D 158, procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 1903, p. 770-772.

Cette étude de la chute de la municipalité socialiste permet de remettre au cœur de l'histoire politique de Roubaix des considérations hydrographiques. La prise en compte de ces questions permet de montrer l'importance de problématiques environnementales, habituellement négligées, dans l'histoire politique et sociale de cette période. La pression que l'activité industrielle fait peser aux environnements est d'ores et déjà une réalité qui est à l'origine de débats politiques déterminants.

La dernière décennie avant le premier conflit mondial est une période de relative accalmie concernant les récriminations exprimées par les riverains belges de la rivière. Ces années mettent un terme aux plaintes et aux recherches de solutions. L'achèvement de ce cycle n'est pas causé pas des nouvelles restrictions ou par une solution technique d'envergure comme celle expérimentée pendant la décennie qui a précédé. C'est plutôt un retour à une ancienne méthode d'épuration ainsi qu'un développement inattendu des pratiques individuelles d'épuration qui permet de réduire quelque peu les dommages causés par les eaux de l'Espierre.

## Conclusion

Cette période qui s'étend de l'élection de Henri Carette en 1892 jusqu'au milieu de la décennie 1900 constitue, dans cette longue histoire de l'insalubrité de la vallée de l'Espierre, un nouveau cycle de montée des réclamations, de recherche de solutions, et de détente temporaire. La prise en main de ces questions d'insalubrité par la bourgeoisie industrielle lors de ce cycle a sensiblement changé par rapport à la période précédente. Le contrôle de la mairie par une municipalité ouvrière a fragilisé la position des industriels. Les prises de positions affirmées de la Chambre de commerce de Roubaix, ainsi que ses interventions directes auprès du gouvernement, sans en passer par le conseil municipal, a toutefois garanti la continuité de la prise en compte des intérêts de la classe industrielle.

Ce cycle ne décrit pas une histoire linéaire d'un achèvement technique qui serait parvenu à atténuer les dommages causés par les pollutions et les inondations. Il a au contraire été impulsé par un recul de la prise en charge technique de l'épuration qui rencontrait des obstacles et était trop onéreuse. L'augmentation de l'insalubrité qui en a découlé a donné de l'ampleur aux récriminations belges. Les nouvelles expérimentations techniques et montages financiers censés offrir des solutions n'ont pas été concluants. Seul un retour au premier mode d'épuration, la décantation et le traitement à la chaux, ainsi qu'un développement inattendu et spontané – c'est-à-dire non imposé par les administrations – des pratiques individuelles d'épuration dans certains peignages ont permis de faire retrouver à la vallée de l'Espierre un niveau d'insalubrité suffisant pour détendre une nouvelle fois les relations franco-belges sur la question.

Ce cycle comporte de nombreuses similarités avec celui étudié dans le chapitre précédent. L'étude de ces périodes permet de mettre en avant les résistances qui existent à la contamination et aux inondations du territoire de la vallée de l'Espierre par l'activité industrielle. Ces résistances consistent en des plaintes, réclamations et menaces formulées par les riverains de l'Espierre, la compagnie du canal de l'Espierre, et appuyées par les administrations belges. La menace de construire un barrage pour bloquer l'Espierre et inonder

les villes de Roubaix et Tourcoing constitue le principal moyen de pression sur les intérêts français. Tout comme l'insalubrité et les inondations, ces réclamations et menaces connaissent des hausses et des baisses à travers les périodes étudiées mais ne disparaissent jamais entièrement.

L'approche de ces questions hydrographiques par le conseil municipal ouvrier n'a pas été sensiblement différente de celle des municipalités précédentes. Réduire la contamination des eaux de l'Espierre n'a jamais constitué une priorité des politiques municipales. Les échanges au conseil municipal montrent au contraire que les délégués ouvriers veulent ménager la bonne santé de l'industrie de l'agglomération et reprennent à leur compte une partie des arguments qui sont mis en avant par les industriels pollueurs. À une unique reprise, la municipalité socialiste tente de faire peser sur les industriels les coûts afférents à l'épuration. Cette tentative, qui s'inscrit dans une volonté plus large de redéfinir la politique fiscale de la ville, participe finalement à la chute du conseil municipal ouvrier.

Tout au long des deux périodes étudiées les administrations n'ont cessé d'affirmer que des expérimentations étaient en cours. Mettre en avant la tenue d'essais, même quand ces derniers ont peu de chance d'aboutir, ou ne sont pas vraiment tenus, relève d'une approche dilatoire de l'insalubrité qui consiste à repousser autant que possible, soit les frais nécessaires à un traitement correct des eaux, soit la modification des procédés industriels. Ce sont d'ailleurs les peigneurs eux-mêmes qui se chargent parfois de mener ces expérimentations en se présentant comme des solutions aux problèmes dont ils sont à l'origine. Le cas des expérimentations ratées menées par le peigneur Delattre sont un exemple caractéristique.

Les solutions techniques avancées par les administrations préfectorale et municipales, qu'elles soient contrôlées ou non par les industriels, ont toujours cherché à préserver les intérêts de ces derniers. La collecte spécifique des eaux des peignages ainsi que l'imposition de l'épuration des eaux au sein des peignages, ne sont plus évoquées à partir de la fin de la commission intercommunale de 1881-1882. C'est pourtant cette dernière solution, mise en place spontanément par certaines usines, qui permet, à la fin de ce deuxième cycle, d'améliorer temporairement la qualité de l'eau.

Le fait que la contamination de la vallée constitue une appropriation de l'hydrographie et du territoire à des fins industrielles est bien compris par les autorités belges. Ceci est parfaitement résumé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées qui affirme que le développement de l'industrie de l'agglomération a pu se faire « sans s'imposer la charge<sup>82</sup> » de l'épuration des eaux. L'étude de ces cycles successifs montre la continuité des objectifs de la bourgeoisie industrielle mais également la plasticité des pratiques utilisés. Ces pratiques s'adaptent aux différents rapports de force politiques et diplomatiques, pour esquiver aussi longtemps que possible la prise en charge des dommages causés par l'activité industrielle<sup>83</sup>.

---

<sup>82</sup>AGR T039/05 914, lettre de l'administration des Ponts et Chaussées au ministre belge des Finances et des Travaux publics, 4 février 1904.

<sup>83</sup>Ce travail historique fait écho à l'étude plus contemporaine réalisée par Emmanuel Henry, qui détaille les pratiques déployées par l'industrie pour étouffer certains problèmes – pollution des sols, cancer par exemple –, il catégorise ces pratiques entre invisibilité, ignorance et inaction : Emmanuel HENRY, *La fabrique des non-problèmes. Ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Essai, Paris : Presses de Sciences Po, 2021, 174 p.

## Chapitre 7

# Troisième cycle : résister aux normes et aux sanctions (1919-1939)

« Monsieur Edouard Meillassoux qui remplace Monsieur Duhamel à la commission d'épuration des eaux, s'efforcera de faire durer la discussion en alléguant que des expériences sont actuellement faites dans les peignages »

---

ANMT 1997 014 221, décision de la réunion du syndicat des peigneurs de laine du 27 septembre 1923, à propos de la commission préfectorale pour l'épuration de l'Espierre.

L'entre-deux-guerres à Roubaix ouvre un nouveau cycle de montée des récriminations et de recherches plus ou moins efficaces et sincères de solutions concernant les dommages causés par l'Espierre. Tout comme pour les périodes précédentes, ce chapitre cherche, en décrivant les rouages du conflit, à mettre en lumière les pratiques et stratégies que les industriels développent afin de, soit ne pas épurer leurs eaux, soit ne pas avoir à financer une épuration collective des eaux usées.

Les peigneurs sont de nouveau les principaux industriels incriminés. Sur le sujet de l'épuration, leur organisation, le cartel des peigneurs de laine,

devient à cette époque un lieu d'organisation de la corporation contre les prétentions de l'administration. Cette problématique est débattue lors de leurs assemblées générales, les mentions des questions liées à l'Espierre dans ces réunions sont compilées en annexe D.2.4. Les peignages de laines sont, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les plus grandes usines de l'agglomération. La production de laine peignée a toujours été concentrée, la ville n'a jamais compté plus de dix établissements. Il n'en reste plus à Roubaix que six depuis 1910, appartenant à quatre propriétaires différents, mais ils concentrent à eux seuls près de la moitié de la production nationale de laine peignée. Les autres peignages de l'agglomération, tous membres du cartel, sont de moindre dimension mais sont tout de même de grandes usines. Les propriétaires des deux plus grands établissements de la ville sont Jean Prouvost, représenté au cartel par Pierre Lhoste, qui a repris dans les années 1910 les établissements Amédée Prouvost et a créé la Société anonyme de peignage, ainsi que Eugène Motte, l'ancien maire, représenté au cartel par Édouard Meillassoux, qui dirige les établissements Alfred Motte et Cie, créés par son père. Le troisième plus grand peignage de l'agglomération est l'usine de Croix, fondée par Isaac Holden. Elle est représentée au cartel par Norman Crothers. Après la reconstitution de l'appareil productif suite à la guerre, l'industrie lainière connaît une relative stabilité pendant la période, ce qui tranche avec les six décennies de très forte croissance qui ont précédé le conflit<sup>1</sup>.

Durant l'entre-deux-guerres, les populations belges restent les principales victimes des dégâts causés par l'Espierre. Les odeurs s'échappant de la rivière rendent ses abords immédiats infréquentables. Il n'y a plus de vie aquatique et les eaux sont impropres aux usages les plus élémentaires. La contamination des eaux, attribuée au lavage des laines, est aussi pointée du doigt lorsque des fièvres épidémiques surviennent dans les villages traversés par la rivière. L'Escaut, après sa confluence avec l'Espierre, entre en Flandres. La conta-

---

<sup>1</sup>Sur la stabilité de l'industrie lainière entre les deux guerres, voir par exemple : Jean-Claude DAUMAS, « L'industrie lainière en France : un siècle de mutations (1870-1973) », in : *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 47.1 (1997), p. 14-20; Le rapport publié par l'occupant allemand sur l'industrie en France occupée met lui en avant le retard technique qu'a pris l'industrie textile roubaisienne durant la décennie qui précède la guerre : *L'industrie en France occupée*, Paris : Imprimerie nationale, 1923.

---

mination des eaux de l'Espierre devient alors, pendant la période, un débat de politique intérieure belge sur fond de clivages identitaires et linguistiques. Les nationalistes flamands l'utilisent pour dénoncer la France et prôner un rapprochement avec les Pays-Bas ou l'Allemagne.

Le gouvernement français, représenté sur le territoire par la préfecture du Nord, est une nouvelle fois, par les canaux diplomatiques, le premier interlocuteur des récriminations portées par l'administration belge. Il affirme vouloir ménager un pays allié, dans le contexte tendu de l'entre-deux-guerres. Malgré la publication de plusieurs arrêtés interdisant le rejet des eaux non épurées dans les rivières, la préfecture ne se résout pas à les faire appliquer à Roubaix. Elle hésite à imposer aux industriels les coûteux investissements nécessaires à l'amélioration des eaux rejetées par les usines.

L'administration municipale de Roubaix est une nouvelle fois à l'interface entre les industriels et la préfecture. En 1912, le militant socialiste Jean-Baptiste Lebas ravit la mairie à l'industriel et peigneur Eugène Motte, il reste maire jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. À la tête d'une municipalité ouvrière, il porte, comme son prédécesseur Henri Carrette, une politique attentive à l'insalubrité subie par les populations ouvrières<sup>2</sup>. Il refuse cependant de s'aliéner les puissants intérêts industriels de l'agglomération et ne mène pas une politique visant les rejets insalubres. La municipalité de Roubaix est toujours durant cette période engagée dans deux organisations intercommunales liées à l'Espierre. Au sein du syndicat d'entretien de l'Espierre, la commune de Roubaix avec celle de Tourcoing, puis à partir de 1931 avec celles de Mouvaux et Wattrelos, finance les curages et les améliorations du cours de l'Espierre sur le territoire Français. Ce premier syndicat a un rôle central dans l'atténuation des dégâts par les rejets industriels et pour en indemniser les victimes. Avec la municipalité de Tourcoing, elle forme toujours également le syndicat d'épuration de l'Espierre qui est propriétaire des terrains de Grimonpont. Après la guerre, l'usine d'épuration, dont le fonctionnement était déjà faible sous la mandature d'Eugène Motte, n'est pas reconstruite

---

<sup>2</sup>Lebas est ainsi à l'origine de la construction, entre 1927 et 1932, de la célèbre piscine de Roubaix qu'il souhaite être « la plus belle piscine de France ». Le bâtiment, de style Art déco abrite aujourd'hui le musée d'art et d'industrie André-Diligent.

et le syndicat se contente de prêter occasionnellement les terrains pour des expérimentations.

Ces nouvelles configurations et ces nouveaux rapports de force entre les différents acteurs du conflit sont à garder à l'esprit lors de l'analyse des pratiques des industriels dans cette période. L'étude des débats autour de la contamination des eaux de rivière montre tout d'abord qu'une baisse de la tolérance aux dommages causés par les industries transparaît dans les discours et les actes des législateurs et des administrations (7.1). Malgré cette tolérance en baisse, l'après-guerre voit la reconduite par les peigneurs des mêmes procédés de production polluants. La reprise de l'activité s'accompagne également, face aux récriminations, de la réutilisation des mêmes stratégies d'évitement que celles constatées lors des décennies précédentes. Une différence réside toutefois dans le niveau de coordination des peigneurs sur ces questions au sein du cartel des peigneurs de laine (7.2). Cependant, soumis à une moindre tolérance et à une configuration politique locale et internationale nouvelle, les industriels modèrent leurs exigences. Ils sont amenés, à la fin de la période, à accepter diverses concessions, sans pour autant avoir à réaliser de lourds investissements (7.3).

Ce chapitre permet d'apporter, pour une nouvelle période, des éléments qui montrent à la fois la persistance des objectifs des peigneurs – éviter d'avoir à financer d'une manière ou d'une autre l'épuration de leurs eaux – et la plasticité et la diversité des pratiques qu'ils déploient pour parvenir à leur fin. Ce chapitre constate également que les solutions techniques proposées pour atténuer les dommages des rejets industriels ne sont pas nouvelles. Ce sont les mêmes méthodes que lors des décennies précédentes qui sont prônées par les administrations.

## 7.1 Une tolérance qui se réduit dans un cadre législatif et administratif ambigu.

La réduction de la tolérance aux dommages causés par l'industrie s'observe à plusieurs niveaux. Localement, en aval de Roubaix et Tourcoing, les victimes des débordements de l'Espierre trouvent de nouvelles manières pour réclamer des réparations. La guerre met en lumière l'étendue des contaminations imposées par l'industrie. Nationalement, plusieurs projets de lois envisagent de modifier le cadre dans lequel les rejets industriels dans les rivières sont pris en compte. Ces velléités normatives se déclinent de manière ambiguë dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing. Ces éléments constituent les fondements d'un nouveau cycle durant lequel les conséquences des rejets des peigneurs sont âprement débattues.

### 7.1.1 L'avant-guerre, les prémices d'un nouveau cycle

Les éléments qui permettent de définir la période étudiée dans ce chapitre comme un nouveau cycle sont déjà visibles durant les années qui précèdent la Première Guerre mondiale. Au début des années 1910, les plaintes se multiplient, la qualité des eaux se détériore et les inondations sont plus fréquentes sur le territoire de Wattrelos<sup>3</sup>. De nouvelles expériences d'épuration sont également menées à Grimonpont, où l'activité d'épuration à la chaux est intermittente. Le conflit armé a uniquement, pendant les rudes années d'occupation, suspendu un temps les récriminations qui se multipliaient de nouveau.

Au niveau national, un projet de loi est porté par le Docteur Albert Calmette à partir de 1909 : il vise à protéger les cours d'eau qui ne font pas partie du domaine public. Ce projet prévoit d'interdire à certaines industries le déversement de leurs eaux dans les cours d'eau sans les avoir au préalable épurées. Dans ce cadre, l'Institut Pasteur de Lille envoie aux peigneurs de laines de l'agglomération un questionnaire détaillé sur leurs pratiques d'épu-

---

<sup>3</sup>AMR 1D 165, procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 1910, p. 720-721 et AMR 1D 165, procès-verbal du conseil municipal du 11 novembre 1910, p. 800-801.

ration et sur la quantité et la qualité des eaux qu'ils rejettent. Après un échange de volumes sur la question, les peigneurs décident collectivement de ne pas répondre au questionnaire<sup>4</sup>. Ils ne souhaitent pas, en donnant des informations détaillées sur leurs procédés de production, faciliter l'imposition de méthode d'épuration par l'administration centrale.

Le docteur Calmette rencontre Amédée Prouvost le 17 juin 1910, ce dernier est alors président du cartel et souhaite défendre les intérêts de sa corporation<sup>5</sup>. Calmette rassure les peigneurs et assure que le projet est conçu « dans un esprit bienveillant à l'égard des industriels » : les délais prévus pour l'installation des systèmes d'épuration sont longs, et le gouvernement entend n'imposer que des systèmes qui auraient été au préalable validés par les industriels. Amédée Prouvost insiste sur le fait que les peigneurs ne peuvent pas être tenus comme seuls responsables de l'état délétère de l'Espierre, citant comme exemple les teinturiers et les apprêteurs. Il reprend ainsi la même rhétorique utilisée depuis les années 1880 par les peigneurs. Il affirme également que les eaux des peignages sont très difficiles à épurer car leurs qualités varient beaucoup en fonction des laines nettoyées. Il invite Calmette à effectuer quelques visites chez les peigneurs de laine de l'agglomération pour « se rendre compte de ces impossibilités ». Le projet de loi n'est finalement pas voté avant la guerre, ce qui satisfait les peigneurs.

Pendant ces années d'avant-guerre, quelques expérimentations sont également menées à l'usine de Grimont. Elles sont une nouvelle fois mises en avant par le gouvernement français auprès de l'administration belge. Cependant, les ingénieurs belges ne se font pas d'illusion, ils surveillent les expériences et l'un d'eux affirme :

Les appareils d'épuration sont montés depuis plusieurs mois ; on les a essayés pendant quelques jours non officiellement mais ces essais n'ont sans doute pas donné de bons résultats car on a ensuite modifié des appareils et on continue à tâtonner. D'après mes renseignements les mécomptes seraient occasionnés par la présence de nombreux filaments de laines dans les eaux, lesquels

---

<sup>4</sup>Voir annexe D.2.4, 30 avril 1910.

<sup>5</sup>ANMT 1997 014 266, entrevue de M. Amédée Prouvost et du Docteur Calmette, 17 juin 1910.

obstruent rapidement les filtres.<sup>6</sup>

Malgré ces éléments qui tendent à montrer qu'un nouveau cycle débute à la veille du conflit armé, récriminations, expérimentations et procédures législatives sont suspendues par le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

### 7.1.2 Après la guerre, nouveau cadre légal et reprise des récriminations

Dès les premiers mois du conflit, les territoires de la Belgique, puis de Roubaix, Tourcoing et Lille sont occupés par les troupes allemandes. Jean-Baptiste Lebas est déporté en Allemagne car il refuse de collaborer. Son comportement pendant le conflit va participer à sa popularité et conforter son pouvoir municipal à son retour en France. Les Roubaisiens vivent une rude occupation et les populations souffrent des pénuries. Une partie des hommes valides de la ville est envoyée en Allemagne pour remplacer, dans les usines d'armement, la main d'œuvre allemande mobilisée. Les autorités allemandes démontent également méthodiquement les usines de l'agglomération pour importer sur leur territoire les chaînes de production. À la fin du conflit, l'outil de travail est à reconstituer. Soutenu par les réparations de guerre, le patronat roubaisien fait reconstruire les usines et redonne à la ville sa puissance productive d'avant-guerre<sup>7</sup>.

Les infrastructures du service des eaux ont également souffert du conflit : pendant la guerre, le service des eaux potables a continué à fonctionner et celui des eaux de la Lys fonctionnait 3 à 4 heures par jour. À leur départ les Allemands ont détruit l'usine de Pecquencourt, ce sont donc pendant quelques années les forages privés de certaines usines qui se substituent à ceux du service des eaux<sup>8</sup>. Les ponts et passerelles qui enjambaient le canal de Roubaix ont été détruits par les Allemands, ce qui rend l'usage de la voie d'eau impossible et sa traversée difficile<sup>9</sup>. Le canal ne rouvre à la navigation

---

<sup>6</sup>AGR T039/O5 911, note du service des Ponts et Chaussées de Gand, 7 janvier 1913.

<sup>7</sup>HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit., p. 213-217.

<sup>8</sup>AMR 3D 20, rapport du maire années 1914 à 1930, p. 110.

<sup>9</sup>AMR 1D 170, séance du conseil municipal du 30 décembre 1918, p. 938.

qu'en 1920<sup>10</sup>.

Il est possible d'observer la temporalité de la reprise de l'activité industrielle en se référant aux chiffres de la consommation du service des eaux – figure B.2.7 – et de la navigation du canal – figure B.2.5. Ces chiffres montrent que la production retrouve les niveaux d'avant-guerre vers 1921. La reprise de la production s'accompagne d'une multiplication des inondations sur les rives de l'Espierre ainsi que d'une contamination accrue des eaux. L'interruption de l'activité textile a permis aux riverains belges de l'Espierre et de l'Escaut de réaliser l'ampleur de la pollution des eaux qui leur est imposée par les usines françaises. Pendant la guerre, les eaux de l'Escaut étaient redevenues claires et poissonneuses, et la reprise de la contamination soulève dès 1919 des récriminations<sup>11</sup>.

En 1919, le préfet du Nord demande au maire où en est la question de l'épuration des eaux de l'Espierre, il affirme que les Belges sont très insistants<sup>12</sup>. Le maire notifie son accord pour étudier la question, il met en avant des propositions de reprise de l'usine de Grimonpont qui lui ont été soumises. Les archives municipales de Roubaix conservent en effet les traces de plusieurs propositions d'entreprises ayant contacté les municipalités de Roubaix et Tourcoing<sup>13</sup>. Il répond cependant aux sociétés qui ont contacté la mairie que l'usine de Grimonpont ne fonctionne plus et qu'elle n'a jamais traité plus de 35 000 mètres cubes par jour alors que le débit quotidien monte à 100 000 mètres cubes lors des fortes pluies. Le maire, qui a constaté les échecs successifs de l'usine de Grimonpont, ne croit plus en la possibilité d'une épuration globale des eaux de l'Espierre. Il affirme au préfet qu'il est prêt à réfléchir à l'épuration, mais en cette période de reconstruction, la question du traitement des eaux des usines est loin de constituer une priorité pour les autorités municipales.

---

<sup>10</sup>« La navigation sur le canal de l'Espierre », le *Journal de Roubaix*, 16 avril 1920.

<sup>11</sup>ANMT 1997 014 266, dossier eaux résiduaires 1910-1933, résumé historique réalisé par la commission nommée le 8 mars 1933 pour étudier la proposition de traité des Belges.

<sup>12</sup>AMR 5M 116, pièce n° 4/3, lettre du préfet du Nord au maire, 5 septembre 1919.

<sup>13</sup>C'est le cas de la « Société d'Épuration et d'Assainissement », AMR 5M 116, pièce n°2/54, été 1919 ; ainsi que de la société anglaise « The LL Water Purification Processes », AMR 5M 116, pièce n°2/55, 7 mars 1919.

### Vers un cadre législatif plus restrictif ?

Pendant la guerre, le 19 décembre 1917, le parlement vote une loi sur les établissements insalubres, dangereux et incommodes, cette dernière confirme le fonctionnement acté par le décret de 1810<sup>14</sup>. Au-delà d'une prorogation d'un système d'enquêtes et d'autorisations préalables pour les établissements dangereux et insalubres, la loi facilite l'installation des établissements de troisième classe, ceux jugés incommodes, catégorie qui contient théoriquement les peignages de laine. En parallèle de cet assouplissement, elle oblige chaque département à se doter d'un service d'inspecteurs des établissements classés. Elle décide aussi des recours administratifs qui peuvent être pris contre les établissements nuisibles, et fixe les niveaux des amendes qui peuvent être imposées à ces établissements en cas de non-respect d'injonctions préfectorales – pour des travaux demandés non réalisés par exemple<sup>15</sup>. Les peignages de laine de Roubaix et Tourcoing, bien qu'ils soient des établissements de troisième catégorie, n'ont jamais été déclarés à la préfecture. Les inspecteurs des établissements classés, qui existent bien dans le département du Nord, ne sont jamais parties prenantes des échanges entre les services préfectoraux et les municipalités ou les industriels. Il est possible de dire que les peignages, malgré les dommages qu'ils occasionnent, ne sont pas considérés comme des établissements classés par la préfecture, et leur non-déclaration ne leur est jamais reprochée. Toutefois, les dispositions que prend la loi de 1919 en ce qui concerne la verbalisation des établissements qui ne respecteraient pas les injonctions préfectorales octroient un pouvoir supplémentaire à l'administration pour imposer des travaux à des établissements jugés comme insalubres, dangereux ou incommodes.

Quelques années plus tard, un projet de loi sur la « Conservation des eaux », héritier du travail d'Albert Calmette avant la guerre, est discuté au parlement à partir de 1922. Ce projet prévoit une interdiction de relâcher des

---

<sup>14</sup>Sur ce texte lire : Laure BONNAUD et Emmanuel MARTINAIS, « Des usines à la campagne aux villes industrielles », in : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* Dossier 4 (Dossier 4 2005).

<sup>15</sup>Laure BONNAUD, « Histoire des inspecteurs des installations classées (1810-2006) », in : *Annales des mines - Série Responsabilité et environnement* 46 (2007), p. 89-94.

eaux non épurées dans les cours d'eau et les eaux épurées devraient respecter des taux fixés par arrêté par les préfets<sup>16</sup>.

Les milieux industriels sont opposés à ce projet de loi et le font savoir<sup>17</sup>. À Roubaix les peigneurs décident, lors d'une réunion du cartel, de s'organiser contre le projet<sup>18</sup>. Lorsqu'il est déposé à la Chambre en septembre 1923<sup>19</sup>, la fédération industrielle et commerciale de Roubaix s'exprime à son tour contre cette nouvelle législation et propose des modifications substantielles<sup>20</sup>. Le projet de loi de 1923 sur la « Conservation des eaux » n'est jamais voté à la Chambre<sup>21</sup>, les données recueillies ne permettent toutefois pas de déterminer la part de la responsabilité des plaintes industrielles dans le choix qui est fait d'abandonner le projet.

La loi de 1917 et ce projet avorté traduisent la place croissante des questionnements hygiénistes à cette période. Bien qu'ils ne modifient pas la gestion des rejets insalubres, ils sont à prendre en compte dans le déroulement du conflit à Roubaix et Tourcoing.

Faute d'un nouveau cadre législatif susceptible d'imposer un changement des pratiques concernant les rejets industriels, la préfecture prend à plusieurs reprises des arrêtés qui interdisent le déversement des eaux résiduaires dans les canaux et cours d'eau si ces dernières n'ont pas été au préalable épurées. Un premier arrêté est pris en décembre 1921 : il nomme spécifiquement les eaux des lavages de laines<sup>22</sup>. Un deuxième arrêté similaire est publié au début de l'année 1924 et un troisième en 1927<sup>23</sup>. Cependant, dans les trois cas, les

---

<sup>16</sup>ANMT 1997 014 266, dossier eaux résiduaires 1910-1933, projet de loi sur la conservation des eaux, année 1922.

<sup>17</sup>Voir par exemple les articles publiés par Alfred Decamps intitulés « Les industries menacées par le projet de loi relatif à la pollution des eaux », dans les numéros du 9 août et du 27 septembre 1922 du journal *La Journée industrielle*.

<sup>18</sup>ANMT 1997 014 221, compte-rendu de la réunion du syndicat des peigneurs de laine du 28 septembre 1922.

<sup>19</sup>ANMT 1997 014 266, projet de loi, 8 novembre 1923.

<sup>20</sup>ANMT 1997 014 266, vœu de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix, novembre 1923.

<sup>21</sup>Tiphaine Le YONCOURT et Frédéric DAVANSANT, *Les autorités de police administrative de l'eau. Perspectives contemporaines*, Editions Johanet, 2017, 183 p., p. 110.

<sup>22</sup>« Déversement des eaux résiduaires dans les cours d'eau », le *Journal de Roubaix*, 31 décembre 1921.

<sup>23</sup>ANMT 1997 014 221, compte-rendu de la réunion du syndicat des peigneurs de laine, 22 janvier 1924 et 27 janvier 1927.

## 7.1. UNE TOLÉRANCE QUI SE RÉDUIT DANS UN CADRE LÉGISLATIF...

---

peigneurs ne s'inquiètent pas de l'application des arrêtés : ils ont reçu des garanties de la part de l'autorité préfectorale qu'ils ne seront pas directement visés<sup>24</sup>. Le fait que ces arrêtés ne s'appliquent pas aux peigneurs questionne sur l'intérêt que peut avoir la préfecture à les publier. Ils peuvent cependant servir trois objectifs. Ils permettent de montrer aux interlocuteurs belges la bonne volonté de l'administration française. Ils sont également un moyen de pression vis-à-vis des peigneurs dans les négociations à propos de l'épuration que la préfecture tente de mener, ils lui permettent d'affirmer qu'elle est en mesure de sévir si les industriels ne sont prêts à faire aucune concession. Enfin il ne faut pas oublier que le département du Nord est vaste, et ces arrêtés ont été utilisés contre d'autres industriels ailleurs dans le département<sup>25</sup>.

### **Le retour des récriminations belges**

Après la guerre, la reprise des contaminations des eaux de l'Escaut par les rejets industriels soulève de vives plaintes en Belgique. Une nouvelle fois, c'est l'administration communale de Gand, principale ville industrielle en aval de la confluence, qui est l'une des premières à interpeller le gouvernement belge<sup>26</sup>. La municipalité note que la législation française permet l'imposition de l'épuration aux industriels, et que par ailleurs les moyens techniques pour réaliser cette épuration dans les usines existent<sup>27</sup>.

En 1923 une nouvelle commission franco-belge est nommée pour trouver une solution au problème de l'Espierre<sup>28</sup>. Si la nomination de cette commission est une nouvelle fois mise en avant par le gouvernement belge comme preuve que le sujet de l'Espierre est sérieusement pris en charge par les deux gouvernements, ce traitement technocratique ne parvient plus à convaincre certains observateurs belges qui ne croient plus aux promesses françaises et considèrent ces commissions comme des moyens utilisés par les Français pour

---

<sup>24</sup>ANMT 1997 014 221, compte-rendu de la réunion du syndicat des peigneurs de laine du 27 janvier 1927.

<sup>25</sup>C'est le cas notamment pour des contaminations de l'Helpe majeure à Avesnes-sur-Helpe.

<sup>26</sup>« Gand », *Le Courrier de l'Escaut*, 2 juin 1922.

<sup>27</sup>« Contre la pollution des eaux – Gand proteste », *La dernière heure*, 24 juin 1922.

<sup>28</sup>ANMT 1997 014 266, dossier eaux résiduaires 1910-1933, conclusions de la commission nommée le 6 mars 1923 pour étudier la proposition de traité des Belges.

gagner du temps. Ce point de vue est bien résumé dans un article publié dans le journal *La Libre Belgique* en 1923 :

Ce qu'il y en a eu de commission, d'articles, de discours, d'interpellations depuis un demi-siècle, sur cette question !

Il y a même eu une usine – l'usine d'épuration de Grimont : à quoi a-t-elle servi ?

Nous connaissons un confrère qui opéra son premier rapport, vers 1880, sur les rives odorantes de l'Espierre. Il en rapporta et imprima des conclusions optimistes : la question était à l'étude, et l'on ne tarderait pas à s'entendre, grâce à la bonne volonté des industriels du Nord.

Aujourd'hui en 1923, il est vieux, rhumatisé, et ses cheveux ont blanchi. Mais la question, l'immortelle question de l'Espierre est toujours à l'étude, toujours jeune, toujours inspiratrice d'articles où il est dit qu'on est sur le point d'aboutir.<sup>29</sup>

Le temps que met cette nouvelle commission à rendre ses résultats donne raison à l'auteur de l'article. Il faut en effet quatre années pour que la commission internationale, dont la teneur des discussions et la fréquence des réunions n'a pas pu être retrouvé, fournisse un rapport final. Ce rapport pointe la responsabilité des graisses dans l'état de la rivière. En effet, les graisses empêchent l'auto-épuration, un processus de destruction des matières organiques qui a lieu dans des eaux courantes correctement oxygénées. Il faut donc éliminer les graisses des eaux, et ces graisses sont attribuées aux peigneurs.

Tout comme en 1875, le résultat de cette commission déclenche une longue négociation avec les peigneurs. Durant cette séquence, les peigneurs vont une nouvelle fois user d'une multitude de pratiques d'évitement pour n'avoir ni à modifier leurs procédés de production ni à financer des installations d'épuration. L'analyse de ces stratégies est l'objet des deux parties suivantes. Il est nécessaire cependant, avant de passer à cette étude, de détailler la fréquence des inondations qui touchent les villes françaises de Leers et Wattrelos juste avant la frontière.

---

<sup>29</sup>« La pollution des eaux de l'Escaut », *La Libre Belgique*, 26 juin 1923.

### 7.1.3 Face aux inondations, la routinisation de l'indemnisation

Tout comme lors des cycles précédents, la contamination des eaux ne constitue qu'une partie des dommages qu'occasionne l'Espierre sur son parcours. Avec la reprise industrielle, la consommation industrielle des eaux entraîne un grossissement artificiel du débit de l'Espierre par l'adjonction d'eaux captées dans la Lys et dans les sous-sols de la vallée de la Scarpe. Cette augmentation du débit est responsable des nombreuses inondations dans la vallée. Durant la première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, les municipalités de Roubaix et Tourcoing avaient pris l'habitude d'indemniser les riverains de l'Espierre qui, en France, étaient victimes de ces débordements. Cette habitude a deux causes. La première est la reconnaissance, par le conseil de préfecture, de la responsabilité des deux villes dans le grossissement artificiel du débit : ce sont elles qui exploitent le service des eaux qui amène aux deux villes les eaux responsables de ces débordements. Par ailleurs, lors des quelques affaires portées devant le conseil de préfecture, les villes ont systématiquement été condamnées, et les frais d'expertise furent bien plus élevés que les indemnisations. Elles systématisent donc la négociation directe avec les propriétaires inondés. À chaque débordement, un agent du service des travaux municipaux de la ville de Roubaix est chargé de constater les dégâts et de faire une offre aux victimes, la plupart du temps acceptée. À cet effet, le conseil municipal vote chaque année à partir de 1924 la somme de 10 000 francs en prévision de l'indemnisation des victimes des débordements<sup>30</sup>.

Entre 1924 et 1939 il a été possible de retracer 35 procédures d'indemnisation validées par le conseil municipal de Roubaix. Dans la mesure où certaines procédures traitent plusieurs débordements simultanément, elles correspondent à plus de cinquante épisodes de débordement de la rivière. Le tableau proposé en figure 7.1 recense ces procédures, leur date, le nombre de victimes indemnisées et le montant des indemnisations.

Jusqu'en 1930 les victimes indemnisées sont essentiellement des cultiva-

---

<sup>30</sup>Ligne de crédit : « Inondations de l'Espierre ; règlement des indemnités ; frais d'expertises et dépens », AMR 1D 176, rapport présenté au conseil municipal le 27 juin 1924, p. 451-455.

CHAPITRE 7. TROISIÈME CYCLE : RÉSISTER AUX NORMES...

Date de l'inondation :	Nombre d'indemnisés :	Montant :
19 juin 1924	3	4 500 francs
5 janvier 1925	1	616,15 francs
1 <sup>er</sup> mai 1925	10	2 647 francs
1 <sup>er</sup> mai 1925	1 briqueterie et 1 filature	60 000 francs*
3 novembre 1925	3	1 205 francs
18 juin 1926	1	429 francs
15 juillet 1926	7	4 283 francs
28 juillet 1928	2	2 540 francs
4 août 1928	1	334 francs
17 et 22 novembre 1928	1	400 francs
juin et juillet 1930	1	360 francs
juin et juillet 1930	54 (association)	11 140 francs
21 septembre, 21 et 22 novembre 1931	59 (association)	4 145 francs
1 <sup>er</sup> décembre 1930 et 14 août 1931	62 (association)	6 200 francs
été 1931	1	135 francs
14 août 1931	5	935 francs
13 juillet, 14 août, 19 et 23 sept. 1932	111 (association)	4 162 francs
14, 15 et 26 octobre 1932	inconnu (association)	9 000 francs
10 février et 12 juin 1933	inconnu (association)	6 000 francs
12 juin 1933	1	600 francs
3 mai et 2 juin 1934	inconnu (association)	3 750 francs
8 octobre et 19 décembre 1934	inconnu (association)	5 000 francs
14 juin 1935	2	635 francs
28 mai, 14 juin, 13 août et 5 sept. 1935	inconnu (association)	10 000 francs
1 <sup>er</sup> dec. 1935, 20 janv. et 1 <sup>er</sup> fév. 1936	inconnu (association)	5 000 francs
6 juillet 1936	12	3 840 francs
6, 7 et 8 juillet 1936	inconnu (association)	14 000 francs
14 juin 1935 et 6 juillet 1936	1	2 075 francs
5 février et 15 mai 1937	18	5 095 francs
13 janvier 1938	inconnu (association)	4 000 francs
24 mai 1938	1	420 francs
24 mai et 11 août 1938	inconnu (association)	6 000 francs
15 mai 1839	2	750 francs
18 mai 1839	inconnu (association)	2 400 francs
1 <sup>er</sup> , 25 juillet et 24 août 1939	inconnu (association)	16 300 francs
<b>Total :</b>		198 900 francs

\*Condamnation par le Conseil d'État

Source : Ces chiffres sont compilés à partir des comptes-rendus des conseils municipaux : AMR 1D 172-191, voir index thématique à la fin de chaque volume.

FIG. 7.1 : Indemnisation des victimes d'inondations de l'Espierre sur le territoire de Leers et Wattrelos (1924-1939)

## 7.1. UNE TOLÉRANCE QUI SE RÉDUIT DANS UN CADRE LÉGISLATIF...

---

teurs installés en aval de Roubaix et Tourcoing avant la frontière. Leurs champs sont régulièrement envahis par les eaux contaminées de l'Espierre et l'expert nommé par les villes estime que ces événements détruisent les cultures et constituent un manque à gagner important. Les montants retranscrits dans le tableau donné en figure 7.1 sont les sommes totales versées par les deux villes pour un épisode donné, mais ces sommes sont calculées individuellement pour chaque victime ; pour certaines d'entre elles, le montant peut dépasser 1 000 francs pour une inondation. Ce sont régulièrement les mêmes cultivateurs qui sont indemnisés.

À partir de 1930 un événement notable vient complexifier ces procédures d'indemnisation. Le 21 février 1930, l'« Association Wattrelosienne des victimes de l'Espierre et de ses Affluents » est créée. Son but est de « défendre les intérêts des personnes victimes des inconvénients occasionnés par le parcours, sur le territoire de la commune de Wattrelos de l'Espierre et de ses affluents<sup>31</sup> ». Grâce à cette association, de nombreux habitants de Wattrelos peuvent demander des compensations pour les inondations qu'ils subissent. Les personnes représentées par l'association ne sont plus des cultivateurs, mais en majorité de simples locataires dont les jardins, les terrains ou les caves sont régulièrement inondées par l'Espierre. Les associés habitent pour la plupart au hameau des Ballons à la frontière belge, en amont de la confluence entre l'Espierre et l'ancien Trichon – qui a, à cette époque, depuis longtemps disparu sous la ville de Roubaix. Grâce à l'association, ce sont jusqu'à plus de cent personnes en même temps qui sont indemnisées par les villes de Roubaix et Tourcoing. À partir de 1932 les villes laissent même à l'association la charge de répartir les indemnités entre les victimes. La somme touchée par chaque victime est en revanche bien moins élevée que pour les cultivateurs qui continuent eux de demander réparation sans passer par l'association. L'apparition de l'association donne la possibilité à de nombreux sinistrés de demander des réparations, mais les personnes indemnisées étaient déjà touchées par des inondations avant la création de l'association. Il ne faut pas donc lire dans le tableau proposé une augmentation du nombre de victimes

---

<sup>31</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/20, extrait du journal officiel du 21 février 1930.

des inondations<sup>32</sup>.

La somme totale versée par les deux villes aux victimes des débordements est d'au moins 200 000 francs entre 1924 et 1939. C'est une forte somme qui est prise en charge par le budget des communes sans que les industriels ne soient jamais interpellés sur la question. La gestion de ces indemnités est assurée par le syndicat intercommunal d'entretien de l'Espierre. Ce dernier est également chargé de l'entretien de la rivière et réalise des curages et de nombreux travaux pour prévenir ces débordements. La somme consacrée par les communes pour prévenir les dommages de l'Espierre sur le territoire français dépasse donc largement le versement des indemnités. Le budget annuel du syndicat est de 60 000 francs au début de la période, il est augmenté à 80 000 francs en 1932<sup>33</sup> puis à 100 000 francs en 1936<sup>34</sup>.

La création d'une association des victimes de l'Espierre renouvelle la manière dont les riverains de la rivière demandent réparation pour les préjudices qu'ils subissent. L'étude de la place de l'administration communale dans l'indemnisation contraste avec les études existantes sur le sujet<sup>35</sup> qui ont plutôt mis en avant le rôle de l'administration préfectorale. Cette spécificité peut se lire comme une conséquence de l'engagement historique des municipalités de Roubaix et Tourcoing dans la modification de l'hydrographie de la région.

Dès la création de l'association de défense des victimes de l'Espierre, le syndicat intercommunal souhaiterait pouvoir rectifier et élargir le cours de l'Espierre à Wattrelos afin de prévenir les inondations. À son initiative ; un projet est rédigé. Son coût est estimé à 100 000 francs<sup>36</sup>. Pourtant les ingénieurs des Ponts et Chaussées de la préfecture affirment que ce projet ne peut pas être réalisé. En effet, il faudrait, afin d'obvier aux inondations, que

---

<sup>32</sup>Pour le fonctionnement de l'association voir par exemple : « Une réunion de l'association des victimes de l'Espierre », *l'Égalité Roubaix-Tourcoing*, 4 avril 1932.

<sup>33</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/27, séance du conseil municipal du 13 février 1931 et AMR 1D 185, article 53 du budget pour l'année 1932.

<sup>34</sup>AMR 5M 116, pièce n°9/14, lettre du maire de Roubaix au maire de Wattrelos, 9 novembre 1936 et AMR 1D 189, article 53 du budget pour l'année 1936.

<sup>35</sup>Voir par exemple : Laurence LESTEL et al., « La transaction comme régulation des déversements industriels en rivière. Le cas de la région parisienne au XXe siècle », in : *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflits (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 223-243.

<sup>36</sup>AMR 1D 183, séance du conseil municipal du 13 février 1931, p. 134-136.

l'élargissement soit réalisé jusqu'à l'Escaut, mais l'administration belge s'y oppose formellement tant que les eaux de l'Espierre ne sont pas de meilleure qualité. Sans rien faire, la Belgique qui a débattu pendant des années de la construction d'un barrage pour inonder le territoire français, est parvenue à ses fins. En n'élargissant pas le lit de l'Espierre, la Belgique fait peser sur la France l'augmentation continue du débit du cours d'eau causée par la hausse de la consommation industrielle des eaux.

★  
★ ★

Tous les éléments sont bien réunis pour qualifier la période étudiée de nouveau cycle. Les prémices de ce cycle pouvaient d'ailleurs se lire dès les années qui précédaient la Première Guerre mondiale. Durant les premières années qui suivent le conflit, la reprise de l'activité industrielle déclenche de nombreuses inondations et contamine les eaux de l'Espierre. Les récriminations belges ne se font pas attendre mais les peigneurs, une nouvelle fois désignés comme principaux responsables de la contamination, ne sont pas soumis à des mesures coercitives. Ce laissez-faire des administrations locales ne fait cependant que retranscrire l'échec des discussions autour d'un projet de loi sur la « conservation des eaux » à la Chambre des députés. Partout, le consensus industrialiste reste la norme. Pour obtenir des mesures susceptibles d'améliorer la qualité des eaux, les Belges refusent d'élargir le cours de l'Espierre sur leur territoire, favorisant ainsi la multiplication des débordements en amont de la frontière. Faute de cadre légal clair, c'est une nouvelle fois à travers des négociations avec les administrations municipales et les représentants des peigneurs que les ingénieurs des Ponts et Chaussées et l'autorité préfectorale vont tenter de faire accepter des solutions techniques pour améliorer la qualité de l'eau de l'Espierre. Les pratiques déployées par les peigneurs lors de ces négociations sont l'objet des deux parties qui suivent.

## 7.2 Les stratégies des industriels au service de l'évitement (1919-1933)

En 1923, une nouvelle commission franco-belge sur l'Espierre est créée. Elle rassemble les ingénieurs des Ponts et Chaussées des deux pays concernés afin de proposer une solution à la contamination des eaux de l'Espierre. À partir de cette date, et jusqu'à la fin de la période, les peigneurs sont amenés à négocier avec l'administration préfectorale, mais également à rencontrer des délégués belges qui, accompagnés des ingénieurs français, visitent parfois les peignages.

Jusqu'en 1933, les peigneurs considèrent qu'il est toujours possible pour eux d'éviter toute forme de contrainte. Ils ne souhaitent avoir ni à installer de système d'épuration dans les usines qui n'en possèdent pas, ni avoir à financer de système d'épuration collectif, ni avoir à payer d'amendes. Les stratégies et pratiques qu'ils déploient dans un contexte, qui comme cela a été montré dans la partie précédente, est de moins en moins tolérant à leurs rejets, ont donc cet objectif d'évitement. Les comptes-rendus des discussions de l'assemblée générale du cartel des peigneurs de laine sont des éléments de preuve de la mise en place de ces stratégies<sup>37</sup>. Cette partie vise à catégoriser les pratiques et arguments qu'il est possible de relever.

### 7.2.1 Plaider la liberté industrielle

La première stratégie argumentative utilisée consiste à défendre une supposée liberté industrielle.

Lorsque la commission internationale est créée, c'est Élysée Duhamel, directeur technique de la Compagnie générale des industries textiles, nouveau nom de l'ancien peignage Allart, un des six peignages de Roubaix, qui est mandaté par le cartel pour discuter avec les délégués français et belges. Il effectue plusieurs réunions dont il rend compte à l'assemblée des peigneurs. Devant la commission internationale, il tient des discours qui s'appuient sur

---

<sup>37</sup>La retranscription des extraits pertinents de ces comptes-rendus est consultable en annexe D.2.4.

un argumentaire élaboré depuis des décennies : il témoigne de la difficulté d'épurer les eaux dans les peignages et du manque de place dont disposent les peigneurs<sup>38</sup>.

Cependant Élysée Duhamel présente également aux autres peigneurs une technique d'épuration des eaux qui permettrait selon lui de faire de grandes économies. Il encourage les autres peigneurs à trouver des solutions pour l'épuration de leurs eaux<sup>39</sup>. Cet engouement, dont fait preuve Duhamel, n'est pas du goût de tous les fabricants : le 27 septembre 1923, l'assemblée décide alors de le remplacer par Édouard Meillassoux, ingénieur et représentant du peignage d'Eugène Motte, pour porter la voix de la corporation auprès des délégués français et belges. Il faut attendre les résultats de cette commission internationale, qui sont rendus publics en 1927 pour donner tout son sens à ce remplacement.

En effet, les conclusions de la commission internationale mettent en avant le « procédé Duhamel ». Les délégués affirment qu'ils ont constaté que les eaux s'échappant du peignage Allart étaient bien moins grasses que celles des autres peignages. Ils attribuent cette meilleure qualité à l'application d'un procédé mis au point par Élysée Duhamel. Cela constitue, pour les commissaires belges, une preuve qu'il est possible de relâcher des eaux de meilleure qualité : ils demandent que l'application de ce procédé soit étendue à tous les peignages<sup>40</sup>.

En réponse, les peigneurs réunissent leur propre commission afin de produire un rapport répondant à la proposition de la commission internationale. Ce rapport intègre entièrement la résolution prise par les peigneurs en 1882 – voir annexe D.2.3 – il affirme que les arguments avancés par leurs ancêtres pour s'opposer à l'épuration individuelle de leurs eaux « conservent aujourd'hui toutes leur valeurs<sup>41</sup> ». À propos du procédé Duhamel, ils expliquent que ce procédé n'est pas une méthode d'épuration mais une méthode de la-

---

<sup>38</sup>Voir par exemple : annexe D.2.4, réunions de l'année 1923.

<sup>39</sup>ANMT 1997 014 266, entrevue de Duhamel avec le préfet, 10 mars 1923.

<sup>40</sup>ANMT 1997 014 266, dossier eaux résiduaires 1910-1933, résumé historique réalisé par la commission nommée le 8 mars 1933 pour étudier la proposition de traité des Belges.

<sup>41</sup>ANMT 1997 014 266, rapport de la Commission du Syndicat des Peigneurs nommée pour étudier la question des eaux résiduaires, janvier 1928.

vage, et que l'administration ne peut en aucun cas leur imposer une méthode spécifique de production, car ils jouissent d'une « liberté industrielle » qui leur garantit de choisir les procédés qui leur semblent les plus adaptés à leur production.

La mise à l'écart d'Élysée Duhamel dès 1923 peut donc se lire comme une volonté des peigneurs de ne pas lui donner trop de poids dans les discussions avec l'administration. Il est probable que ce dernier aurait profité matériellement de l'imposition de son procédé à l'ensemble des peigneurs de la ville. À partir de 1923, il n'intervient plus à l'assemblée dans les débats concernant l'épuration des eaux.

Bien que les peigneurs opposent une fin de non-recevoir aux propositions portées par les conclusions de la commission franco-belge, la préfecture se saisit de ces résultats pour publier l'arrêté de 1927 d'interdiction de rejets sans épuration des eaux usées de peignage. Comme cela a été évoqué, cet arrêté fait suite à deux arrêtés similaires pris en 1921 et 1924 qui n'ont pas été appliqués. Cette fois-ci cependant, le préfet va plus loin et demande aux conseils municipaux de Roubaix, Tourcoing, Croix et Wattrelos de modifier leur règlement de police municipale afin qu'il prenne en compte les termes de l'arrêté pris par la préfecture<sup>42</sup>. À Roubaix, un nouvel article de règlement est voté. Ce dernier vise particulièrement les eaux de lavage de laine. Il reprend les termes de l'arrêté préfectoral et prévoit l'obligation pour les industriels relâchant leurs eaux dans les égouts ou les rivières d'installer un puisard permettant le prélèvement et le contrôle de ces eaux par un agent municipal<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/17, lettre du préfet au maire de Roubaix, 19 juillet 1929.

<sup>43</sup>AMR 1D 181, séance du conseil municipal du 30 août 1929, p. 639-641, nouvel article 134 du règlement de police municipale :

« Dans tous les établissements industriels et commerciaux, dont les eaux résiduaires sont considérées comme nocives, il sera exercé une surveillance particulière sur l'évacuation desdites eaux ; seules pourront être écoulées à l'égout ou à l'Espierre les eaux ayant subi un traitement efficace ; en particulier, les eaux des lavages et des peignages de laine devront être débarrassées de la plus grande partie des matières grasses et débris solides qu'elles renferment.

Pour permettre le contrôle de l'exécution des prescriptions ci-dessus, chacun des établissements précités sera pourvu d'un ou plusieurs puisards étanches destinés à recueillir les eaux résiduaires avant leur évacuation à l'égout ou à l'Espierre. Ces puisards seront munis de dispositifs permettant les prélèvements d'échantillons de l'eau qu'ils contiennent.

Les dits puisards et leurs dispositifs de prélèvement seront disposés de façon à pouvoir

Faire appel à la liberté industrielle constitue bien un des premiers arguments utilisés par les peigneurs pour refuser l'application du procédé proposé par la commission internationale. Cette argumentation sert leur objectif d'alors : ne pas faire la moindre concession. Elle encourage cependant la mise en place d'une réglementation contraignante par la préfecture et les municipalités qui cherchent à montrer aux autorités belges que les discussions de la commission n'ont pas été vaines.

### 7.2.2 Agir dans l'illégalité

La publication d'arrêtés supposément contraignants n'inquiète pas les peigneurs qui ont l'habitude d'agir dans l'illégalité.

La propension des industriels à outrepasser les obligations légales n'est pas une nouveauté de l'entre-deux-guerres. Les dispositions, comme celles du décret de 1810, confirmées par la loi de 1917, qui imposent des enquêtes et des déclarations sont particulièrement mal vues par les industriels. Ils considèrent ces dispositions comme inadaptées à la vie économique des usines qui ont besoin de modifier régulièrement leurs procédés de fabrication sans attendre l'autorisation de l'administration. Les peignages de Roubaix sont théoriquement des établissements de troisième classe, c'est-à-dire des établissements incommodes<sup>44</sup>. Pourtant cinq des six peignages de l'agglomération n'ont jamais été déclarés comme tels<sup>45</sup>. L'absence de déclaration permet aux peigneurs de conserver le secret de leurs procédés industriels et de donner le moins d'information possible aux administrations sur leur fonctionnement. Ainsi à chaque cycle de recherche de solution concernant l'insalubrité, l'ad-

---

être visités sans difficulté et installés dans des endroits facilement accessibles.

Dans le délai de trois mois à partir de la publication de l'arrêté qui suivra l'approbation de la présente délibération, les établissements industriels désignés au précédent paragraphe devront avoir satisfait aux prescriptions ci-dessus. »

<sup>44</sup>Charles CONSTANT, *Code des établissements industriels classés ateliers dangereux, insalubres ou incommodes : commentaire pratique des décret du 15 octobre 1810 et ordonnance du 14 janvier 1815... / par Charles Constant...* Paris : G. Pedone-Lauriel, 1881.

<sup>45</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/18, lettre du service d'hygiène de Roubaix au préfet, 2 août 1929, en plus des six grands peignages il existe alors à Roubaix trois lavages de laines, ces établissements sont plus petits et sous-traitent une partie du lavage de la laine des peignages, un seul des trois lavages est déclaré.

ministration préfectorale est forcée de réaliser une fastidieuse enquête afin de récolter des informations sur les procédés de production et de traitement des eaux qui sont utilisés dans chaque usine.

L'absence de prise en compte des arrêtés préfectoraux interdisant le déversement des eaux de lavage de laine non épurées montre la capacité des peigneurs, lorsque cela protège leurs intérêts, à agir dans l'illégalité. La publication des arrêtés est évoquée dans les réunions des peigneurs. Cependant ces arrêtés ne les inquiètent pas et aucune discussion sur le sujet n'a lieu à ces occasions<sup>46</sup>. Lors des rencontres qu'ils ont avec le préfet, ce dernier ne cache pas son intention de ne pas appliquer à l'Espierre les arrêtés qu'il prend. En 1923, lors d'une rencontre avec Élysée Duhamel, qui représente alors toujours les peigneurs sur cette question, le préfet et le chef du laboratoire d'hygiène à l'Institut Pasteur de Lille assurent que par cet arrêté l'administration vise avant tout les pollutions de l'Helpe et la Deûle et qu'elle considère l'Espierre comme une « une rivière sacrifiée »<sup>47</sup>. Cette complaisance de l'administration conforte les peigneurs dans la possibilité pour eux de ne pas prendre en compte ces arrêtés.

C'est donc, à certaines époques, avec la complicité de l'administration préfectorale que les peigneurs de l'agglomération se permettent de ne pas appliquer les règlements. Mais cette complicité ne leur est pas toujours nécessaire pour s'affranchir de leurs obligations légales. Quelques années plus tard, alors que la préfecture est décidée à imposer aux peigneurs la construction d'installations dans leurs usines, elle demande aux municipalités de l'agglomération de changer leurs règlements de simple police – voir infra 43. Ces règlements prévoient l'obligation d'installer des puisards pour que les agents de la mairie puissent prélever des eaux. Pourtant, lorsqu'en avril 1930, plus de neuf mois après la validation par la préfecture du nouveau règlement de police, le service d'hygiène de la mairie se rend dans les peignages, les puisards ne sont pas installés<sup>48</sup>. Ce n'est qu'au mois de novembre de la même année que des mesures peuvent être réalisées sur les eaux qui s'échappent des

---

<sup>46</sup>Voir : annexe D.2.4, réunions des 22 janvier 1924 et 27 janvier 1927.

<sup>47</sup>ANMT 1997 014 266, entrevue de Duhamel avec le préfet, 10 mars 1923.

<sup>48</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/23, rapport du service d'hygiène de la mairie, 5 novembre 1930.

établissements. Les résultats produits par le service d'hygiène de la mairie ne sont pas chiffrés, mais ils concluent : sur les six peignages de la ville, un n'a pas mis en place de puisard, deux n'épurent pas leurs eaux, deux épurent leurs eaux de manière insuffisante, et un épure convenablement ses eaux – il s'agit du peignage Alfred Motte et Cie dont Eugène Motte est propriétaire. Toutefois la méthode d'épuration d'Eugène Motte ne satisfait pas entièrement l'administration. Bien qu'il extrait les graisses valorisables de ses eaux de lavages, ce qui est la principale exigence de l'administration, il se débarrasse des boues décantées directement dans les égouts de la ville<sup>49</sup>. À la suite de ces résultats la préfecture décide que des prélèvements auront lieu une semaine sur deux dans chaque peignage. Pourtant rien ne permet d'affirmer ni que ces prélèvements ont eu lieu dans les années qui suivent, ni que d'efficaces procédés d'épuration à l'usine sont installés par les peigneurs, ni que les administrations ont usé de leur pouvoir pour verbaliser les établissements contrevenants<sup>50</sup>.

Avec ou sans la complicité des administrations préfectorale et municipales, les peigneurs ont donc l'habitude d'agir sans tenir compte des prescriptions réglementaires et légales. Le fait que cette pratique soit partagée et soutenue par l'ensemble de la corporation permet par ailleurs de minimiser les risques de contravention. Cette pratique s'inscrit dans les stratégies d'évitement des peigneurs et laisse parfois entrevoir l'incapacité des pouvoirs publics à faire appliquer les règlements qu'ils décident.

### 7.2.3 Mentir et délayer

Durant cette période, les peigneurs pensent qu'ils peuvent encore esquiver toutes les contraintes concernant leurs rejets insalubres. Ils cherchent donc à rendre inopérantes les différentes commissions d'études, internationale ou intercommunale. Une des principales stratégies qu'ils utilisent pour parvenir

---

<sup>49</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/23, rapport du service d'hygiène de la mairie, 5 novembre 1930.

<sup>50</sup>À une seule reprise, en juin 1930, il est fait mention dans les comptes-rendus des peigneurs d'une verbalisation du peignage Motte pour la qualité des eaux qu'il relâche dans l'Espierre.

à leurs fins consiste en la formulation de différentes promesses dilatoires. Il n'hésite pas pour cela à mentir frontalement aux officiels qui siègent dans ces commissions. Cette pratique nécessite une coordination qui a lieu au sein des réunions du cartel des peigneurs.

Un premier exemple de l'utilisation d'une telle pratique peut être constaté lors de la création d'une commission des eaux résiduaires par la préfecture en 1923, déclinaison française de la commission internationale. Les peigneurs sont invités à se positionner sur leurs intentions concernant l'épuration de leurs eaux. Ils font le choix suivant :

Deux politiques dit le rapporteur peuvent être suivies vis-à-vis de l'administration préfectorale : ou bien opposer que le problème des eaux résiduaires est absolument insoluble [...], ou bien continuer à étudier la question en sous-commission et faire durer la discussion. Cette dernière méthode apparaît comme préférable<sup>51</sup>

Cette même stratégie est confirmée quelques mois plus tard. Lorsque Édouard Meillassoux est nommé par les peigneurs pour remplacer Élysée Duhamel, l'assemblée le charge de « s'efforcer de faire durer la discussion en alléguant que des expériences sont actuellement faites dans les peignages<sup>52</sup> ». De même, lorsque le préfet publie un arrêté interdisant le rejet des eaux non épurées, le cartel décide que la politique qu'il a menée jusqu'alors doit être prorogée, il s'agit « de temporiser<sup>53</sup> ». L'assemblée n'hésite donc pas à prétexter la tenue d'expérimentations auxquelles elle ne croit pas pour faire durer la commission internationale.

Quatre ans sont nécessaires pour que la commission internationale publie ses résultats à la fin de l'année 1927. Cette longueur peut potentiellement être attribuée aux stratégies des peigneurs, mais faute d'avoir retrouvé les comptes-rendus détaillés de l'activité de la commission il est difficile de l'affirmer. Avec le rendu de la commission, la stratégie argumentative des peigneurs est repensée. Dès lors, ils mettent en avant l'impossibilité d'épurer

---

<sup>51</sup>ANMT 1997 014 221, compte-rendu de la réunion du syndicat des peigneurs de laine du 29 mai 1923.

<sup>52</sup>ANMT 1997 014 221, compte-rendu de la réunion du syndicat des peigneurs de laine du 27 septembre 1923.

<sup>53</sup>ANMT 1997 014 221, compte-rendu de la réunion du syndicat des peigneurs de laine du 22 janvier 1924.

convenablement leurs eaux. Après avoir refusé d'adopter le procédé Duhamel proposé par la commission sous le prétexte qu'il s'agit d'une technique de lavage et non d'un procédé de traitement des eaux, ils affirment qu'aucun procédé connu ne permet d'épurer les eaux au niveau réclamé par les administrations.

Cette stratégie argumentative est reprise dans des articles publiés par le *Journal de Roubaix*, habitué à prendre la défense des industriels. Dans un article publié en octobre 1930 il réagit à la modification du règlement de police de la municipalité :

Disons de suite que cet arrêté est inopérant, attendu que jusqu'à présent nul ne possède le « traitement efficace », qui peut purifier les eaux et « les débarrasser des matières grasses et débris solides qu'elles renferment ». La solution devrait être posée dans un autre sens : au lieu de « traitement privé » des eaux, la commune pourrait plutôt envisager un « traitement officiel » qui consisterait à établir une usine municipale à la sortie de la Ville, et à faire procéder à l'épuration de l'Espierre aux frais de la commune elle-même ... Mais nous savons que des essais d'entreprise intercommunale ont fait faillite, quant au point de vue de résultat efficace.

Dès lors, si l'industrie officielle n'a pas réussi, pourquoi penser que les succès couronneront les efforts de « l'Industrie privée »

La question est complexe ! nous devons cependant répéter ici ce que disent, chaque jour, les industriels atteints par l'arrêté municipal : « Que la Ville nous indique les méthodes efficaces et si ces méthodes sont dans nos moyens, nous ne demandons pas mieux que de les appliquer, autant qu'elles sont possibles ». <sup>54</sup>

Cependant, cette argumentation est fallacieuse : non seulement il existe des méthodes d'épuration, et surtout de dégraissage, des eaux, mais surtout de telles méthodes sont, depuis des décennies, employées dans certains peignages<sup>55</sup>. C'est d'ailleurs la généralisation de l'extraction de la suintine dans

---

<sup>54</sup>« Les eaux de l'Espierres et l'industrie locale », *Journal de Roubaix*, p. 3, 27 octobre 1930.

<sup>55</sup>Voir par exemple le chapitre de la thèse de Goblet sur l'extraction de la suintine en 1903 : GOBLET, « Le peignage de la laine à Roubaix-Tourcoing et son évolution économique et sociale », op. cit.

les peignages qui avait permis une amélioration de la qualité des eaux de l’Espierre au milieu de la décennie 1900 et qui avait mis un terme au cycle étudié dans le chapitre précédent. Ainsi, lorsqu’en 1928 des délégués belges souhaitent visiter des peignages, l’assemblée organise la visite des principaux établissements : « Holden, Motte, Amédée Prouvost et Pollet » dans lesquels des installations d’épuration existent<sup>56</sup>. Les délégués qui visitent les peignages considèrent, d’après les industriels, qu’il y ait fait un « traitement sérieux des eaux » et sont « satisfaits<sup>57</sup> ». Ce que montre la persistance de la contamination de l’Espierre, ce n’est pas l’impossibilité du traitement des eaux des peignages, c’est plutôt l’utilisation intermittente des installations d’épuration existantes. Lors des visites qui sont planifiées, les peignages munis d’installation mettent ces dernières en marche et rejettent une eau de qualité acceptable. Les peigneurs équipés refusent en revanche d’utiliser ces installations en continu. L’épuration est uniquement réalisée sur certaines eaux, et lorsque les prix de la suintine et des engrais sont suffisamment élevés pour que l’opération soit rentable. Un calcul des quantités de graisses contenues dans les laines importées permet d’affirmer que si l’épuration était réalisée massivement par toutes les usines simultanément, elle permettrait d’extraire chaque jour quarante tonnes de suintine<sup>58</sup>. Cependant, la mise sur le marché d’une telle quantité de suintine ferait s’effondrer le prix de la matière, et le traitement serait alors extrêmement coûteux.

Durant cette période, les peigneurs choisissent donc une nouvelle fois de faire traîner les négociations qui sont engagées par les administrations. Pour cela, ils n’hésitent pas à mentir en alléguant par exemple, sans fondement, que des expérimentations sont en cours dans leurs usines. Une autre stratégie argumentative consiste également à affirmer que le traitement des eaux de lavage est impossible et à demander aux pouvoirs publics que la méthode qu’ils doivent utiliser pour parvenir à une épuration convenable leur soit prescrite. Pourtant les procédés d’épuration existent, depuis des décennies, et les peigneurs savent les utiliser quand il souhaitent rassurer les délégués

---

<sup>56</sup>Voir : annexe D.2.4, réunion du 17 août 1928.

<sup>57</sup>Voir : annexe D.2.4, réunion du 7 novembre 1928.

<sup>58</sup>« Où en est la question de l’Espierre », *La Croix du Nord*, 3 janvier 1931, p. 3 ; et « Où en est la question de l’Espierre ? », *l’Égalité Roubaix-Tourcoing*, 3 janvier 1931.

### 7.3. DES POSITIONS DES INDUSTRIELS QUI SE MODÈRENT ET QUI S'ADAPTENT (1933-1939)

---

belges qui visitent leurs usines. Ils refusent cependant de généraliser leur usage qui leur serait bien trop coûteux.

★  
★ ★

De la fin de la guerre au début des années 1930, les peigneurs parviennent donc à éviter efficacement toutes les contraintes qui pourraient leur être imposées concernant leurs rejets insalubres. Ils usent pour cela de différentes stratégies argumentatives et pratiques illicites. Les stratégies argumentatives mises au jour dans cette partie recouvrent : la défense d'une prétendue « liberté industrielle » qui empêcherait l'imposition par les administrations de procédés de production moins polluants, l'allégation de la tenue d'expérimentations, ou encore l'affirmation de l'impossibilité de traiter convenablement les eaux.

En sus de cette stratégie argumentative visant à délayer, voire à égarer les commissions qui cherchent à proposer des solutions au problème de la contamination des eaux, les peigneurs n'hésitent pas également à outrepasser les lois et les règlements qui s'imposent à eux, parfois avec la complicité des administrations. L'addition de toutes ces pratiques va une nouvelle fois modifier la stratégie des officiels belges et français qui se résignent à l'impossibilité d'imposer une épuration correcte des eaux dans les peignages. Cette résignation marque le retour de l'hypothèse d'une épuration centralisée des eaux.

### **7.3 Des positions des industriels qui se modèrent et qui s'adaptent (1933-1939)**

Jusqu'au début des années 1930, les industriels ont réussi, par différentes stratégies, à éviter toutes contraintes sur leurs rejets. Pendant la dernière décennie de l'entre-deux-guerres, cette stratégie va cependant montrer ses limites. L'internationalisation croissante du conflit impose une pression inédite sur le gouvernement français qui, faute d'engagement des peigneurs, est

contraint de proposer un projet d'épuration collectif des eaux. Après avoir mis en lumière cette internationalisation du conflit, cette partie s'intéresse aux concessions que les peigneurs envisagent d'effectuer et aux pratiques d'évitement qu'ils continuent d'appliquer dans une période où ils sont forcés de s'adapter.

### 7.3.1 Internationalisation et nouvelle stratégie belge

Plusieurs décennies de négociations, de commissions et de promesses françaises n'ont pas permis aux autorités belges d'obtenir une amélioration notable de la qualité de l'eau de l'Espierre. Face à cette situation bloquée, ces autorités optent à partir des années 1930 pour une nouvelle menace.

La portée de la question de la contamination de l'Espierre prend une nouvelle dimension lorsqu'au début des années 1930, le royaume des Pays-Bas se plaint de la qualité des eaux venant de Belgique par le canal Gand-Terneuzen<sup>59</sup>. Ce canal, construit au début du XIX<sup>e</sup> siècle, relie Gand et l'Escaut à la mer du Nord via Terneuzen, un port néerlandais. Les Belges persuadent les Néerlandais que ce sont les eaux de l'Espierre qui sont responsables de cette contamination. Dès lors, les récriminations néerlandaises s'ajoutent à celles des Belges.

Au début des années 1930, les Belges tentent d'arracher à la France des engagements chiffrés sur les taux de contamination des eaux qui arrivent sur leur territoire. Ils proposent un traité qui fixe la concentration tolérable en matières solides insolubles (0,4 gramme par litre), et en graisse (0,06 gramme pendant deux ans puis 0,04 gramme)<sup>60</sup>. Si les Belges ont, depuis les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, effectué des mesures régulières de la qualité des eaux à la frontière, c'est la première fois qu'ils demandent à la France de s'engager, non plus à construire telle ou telle infrastructure, mais bien à respecter un taux de contamination. Les Belges souhaitent que cet engagement soit acté par un traité qui engage la France et qui prévoit des contreparties en cas de

---

<sup>59</sup>« La question des eaux de l'Espierre fait l'objet d'une déclaration du Gouvernement », *La Croix*, Belgique, 12 décembre 1930, p. 3.

<sup>60</sup>ANMT 1997 014 266, dossier eaux résiduaires 1910-1933, conclusions de la commission nommée le 8 mars 1933 pour étudier la proposition de traité des Belges.

non-respect. En échange, ils s'engagent à réaliser un élargissement du lit de l'Espierre jusqu'à l'Escaut ce qui permettrait d'éviter les inondations dont les riverains français de la rivière sont victimes – voir figure 7.1<sup>61</sup>. Pourtant les autorités françaises refusent de s'engager tant qu'elles n'ont pas conclu un accord contraignant avec les peigneurs, ce qu'elles ne parviennent toujours pas à obtenir<sup>62</sup>.

Belges et Néerlandais envisagent de porter l'affaire de la pollution des eaux de l'Espierre devant la nouvelle Cour permanente de justice internationale de la Haye<sup>63</sup>. Pour appuyer une éventuelle plainte devant la Cour, le gouvernement belge décide d'une nouvelle stratégie : la construction d'une station expérimentale d'épuration au village d'Espierres à la confluence entre l'Espierre et l'Escaut. L'objectif de cette station expérimentale est de montrer la faisabilité de l'épuration des eaux de l'Espierre, afin de prouver la responsabilité de la France dans le préjudice causé aux Belges et aux Néerlandais. Ce sujet de tensions atteint le plus haut niveau diplomatique entre les deux pays. À une époque où les relations franco-belges sont marquées par la question du réarmement de l'Allemagne et par les difficultés du partenariat militaire entre les deux pays, la contamination de l'Espierre reste un sujet central de plusieurs rencontres entre les ministres des Affaires étrangères ou les chefs des gouvernements français et belges<sup>64</sup>.

La construction de la station d'épuration expérimentale – qui ne convainc pas tous les observateurs belges<sup>65</sup> – débute en 1935. Et en 1936 l'épuration expérimentale peut commencer<sup>66</sup>. La méthode retenue a été proposée par

---

<sup>61</sup>Trois projets d'élargissement de l'Espierre à Wattrelos sont toujours en discussion en septembre 1933, mais les travaux sont bloqués tant que les Belges n'élargissent pas en aval, voir : AMR 5M 116, pièce n°12/20, lettre du directeur des travaux municipaux à l'adjoint au maire de Roubaix, 20 décembre 1933 et AMR 5M 116, pièce n°12/21, vœu déposé par le maire de Wattrelos au conseil général, session de septembre 1933.

<sup>62</sup>« Le problème de L'Espierre – Une promesse d'épuration des eaux est acquise pour 1940 », *Le Courrier de l'Escaut*, 28 juin 1939.

<sup>63</sup>AMR 5M 116, pièce n°11/3, compte-rendu de la réunion du 7 septembre 1934.

<sup>64</sup>Voir par exemple : « Résultat : Nul ! », *Le Courrier de l'Escaut*, 6 octobre 1935 ; « MM. Van Zeeland et Flandin ont passé en revue les problèmes de l'heure », *l'Égalité Roubaix-Tourcoing*, 15 février 1936 et « Une affaire pas très claire », *La Meuse*, 21 février 1936.

<sup>65</sup>Un journaliste accuse le gouvernement de participer au « jeu des expériences d'épuration », article « Résultat : Nul ! » dans *Le Courrier de l'Escaut*, 6 octobre 1935.

<sup>66</sup>« La question de l'Espierre », *Le Courrier de l'Escaut*, 13 juin 1936.

l'ingénieur belge Henry. Au début des années 1930 ce dernier a déjà offert ses services aux villes de Roubaix et Tourcoing pour réaliser une épuration de l'Espierre à la frontière, mais les municipalités n'avaient pas donné suite<sup>67</sup>. Le procédé Henry utilise du sulfate de chaux et de l'argile pour faire précipiter les matières grasses et organiques. Techniquement, il n'est pas très différent du traitement à la chaux qui était réalisé à Grimont à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>.

En plus de fournir aux ingénieurs belges d'utiles données sur les possibilités d'épuration de l'Espierre<sup>69</sup>, cette usine vise simultanément à répondre à des tensions internes au royaume. Au sein des provinces flamandes, des mouvements nationalistes, sympathisants de l'Allemagne nazie, se développent. La qualité des eaux qui s'écoulent depuis la Wallonie est régulièrement utilisée comme exemple du mépris wallons vis-à-vis des intérêts flamands<sup>70</sup>. La station d'Espierres s'inscrit donc dans un projet plus large d'épuration des eaux en Belgique qui vise à améliorer la qualité des eaux des rivières flamandes. Le procédé Henry est ainsi utilisé dans d'autres stations d'épuration sur le territoire<sup>71</sup>.

Quelques mois après son lancement, les ingénieurs français sont invités à visiter la station<sup>72</sup>. Ils constatent qu'elle peut épurer 3 000 mètres cubes d'eau de l'Espierre, ce qui représente un cinquième du débit total<sup>73</sup>. Des mesures sont effectuées sur les eaux entrantes et sortantes de la station. Le traitement de la station permet de réduire de moitié la quantité de résidu à sec (de 3,55 grammes à 1,6 gramme par litre), la quantité de matières organiques (de 0,78 g à 0,41 g), la quantité de matières minérales (de 2,02 g à 1,1 g) et

---

<sup>67</sup>Voir annexe D.2.4, réunion du 28 avril 1932.

<sup>68</sup>AMR 5M 116, pièce n° 2/49, compte-rendu du service des Travaux municipaux, 28 mai 1936.

<sup>69</sup>« L'épuration des eaux de l'Espierre », le *Grand Echo du Nord*, 13 novembre 1936, p. 3.

<sup>70</sup>Sur l'histoire du nationalisme flamands et du VNV voir : Bruno DE WEVER, « Greep naar de macht : Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde het VNV 1933-1945 », Tielit Gent : Lannoo Perspectief uitgaven, 1995, 701 p.

<sup>71</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/52, état de la question de l'Espierre, 25 novembre 1936.

<sup>72</sup>AMR 5M 116, pièces n°9/23, échanges avec le directeur des travaux de l'usine, août et septembre 1936.

<sup>73</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/53, compte-rendu d'une visite à la station expérimentale d'Espierre, 1<sup>er</sup> octobre 1936.

### 7.3. DES POSITIONS DES INDUSTRIELS QUI SE MODÈRENT...

---

surtout de diviser par dix la quantité de graisses (de 0,75 g à 0,08 g). Ces taux restent toutefois supérieurs à ceux que la Belgique souhaitait imposer à la France quelques années auparavant. Avec ce traitement, la station produit quotidiennement 10 tonnes de tourteaux qui peuvent être vendus comme engrais. Plusieurs journaux belges se félicitent de ces résultats et pensent avoir démontré la responsabilité de la France dans l'absence d'épuration<sup>74</sup>.

Pourtant, malgré la réussite technique, et la couverture positive de l'opération par la presse, Belges et Français réalisent les limites de l'expérience. La première limite est financière, l'épuration réalisée revient à 0,25 franc par mètre cube. Si elle était réalisée sur la totalité des eaux de la rivière, elle coûterait 25 000 francs par jour<sup>75</sup>. La deuxième limite réside dans la quantité de boues produites, elle s'élèverait à 500 tonnes par jour si l'épuration était réalisée sur toute la rivière<sup>76</sup>. Français comme Belges seraient incapables de vendre, d'accumuler ou d'éliminer toutes ces boues. Les limites de la station d'Espierres sont donc les mêmes que celles rencontrées par la station de Grimont près d'un demi-siècle plus tôt.

Le gouvernement belge, qui envisageait d'étendre sa station puis de demander son financement à la France en la faisant condamner à la Cour permanente de justice internationale de la Haye, admet que le procédé Henry ne peut pas être appliqué à une épuration de la totalité des eaux de l'Espierre. L'épuration préalable des eaux des peignages, afin de faire baisser la quantité des graisses dans la rivière, est bien une condition préalable indispensable à l'amélioration des eaux de l'Espierre<sup>77</sup>. Or, seule la France peut obtenir que cette épuration soit, d'une manière ou d'une autre, réalisée.

---

<sup>74</sup>*Gazette de Charleroi*, 9 octobre 1936 ; « L'épuration des eaux de l'Espierre », *Le Courrier de l'Escaut*, 10 octobre 1936, « Bruges, ville d'art sera-t-elle pourvue de canaux propres », *La Libre Belgique*, 14 octobre 1936.

<sup>75</sup>AMR 5M 116, pièce n°2/53, compte-rendu d'une visite à la station expérimentale d'Espierre, 1<sup>er</sup> octobre 1936.

<sup>76</sup>AMR 5M 116, pièce n° 2/49, compte-rendu du service des Travaux municipaux, 28 mai 1936.

<sup>77</sup>« Le problème de L'Espierre – Une promesse d'épuration des eaux est acquise pour 1940 », *Le Courrier de l'Escaut*, 28 juin 1939.

### 7.3.2 L'opposition des peigneurs à une épuration collective des eaux

Deux années après l'échec de la commission internationale qui avait réuni des délégués français et belges à propos de l'Espierre, les autorités belges s'adressent une nouvelle fois à leurs homologues français en 1929. Elles demandent que, faute de parvenir à obtenir des peigneurs la garantie qu'ils épurent leurs eaux, les autorités françaises fassent construire un réseau de collecte des eaux de lavage afin de les rassembler dans une nouvelle station d'épuration construite spécifiquement pour les traiter. Les Belges affirment que si les eaux de lavage de laine sont dégraissées, il ne restera plus qu'une faible portion de graisses dans les eaux de l'Espierre, et qu'ainsi l'effet conjugué de la décantation et de l'auto-épuration permettra d'améliorer sensiblement la qualité des eaux qui arrivent à l'Escaut<sup>78</sup>. Cette proposition doit permettre à l'Espierre de respecter les normes de contamination que la Belgique entend faire garantir – voir section précédente.

C'est pour envisager la signature du traité proposé par la Belgique et la création d'un tel réseau de collecte et de traitement des eaux de lavage des laines qu'une commission composée de représentants de l'administration, de scientifiques, de représentants des communes et de représentants des peigneurs est créée par arrêté du préfet au début de l'année 1933<sup>79</sup>. La commission fait appel à l'initiative privée pour tenter de trouver le bon procédé, c'est-à-dire le moins cher, ou le plus rentable, pour réaliser l'opération. En quelques mois, la commission reçoit onze propositions de méthodes d'épuration. Parmi celles-ci, elle en retient quatre à étudier de manière plus approfondie. Ces procédés n'ont rien de novateurs : il s'agit pour trois d'entre eux d'une épuration à l'acide sulfurique, méthode privilégiée depuis des décennies pour extraire les graisses des eaux les plus grasses dans les peignages. Parmi les procédés retenus, deux sont directement proposés par des peigneurs de l'agglomération, qui souhaitent ainsi vendre aux municipalités leurs services

---

<sup>78</sup>« À Gand – La pollution des eaux », *La Libre Belgique*, 18 juillet 1930.

<sup>79</sup>ANMT 1997 014 266, dossier eaux résiduaires 1910-1933, arrêté préfectoral du 8 mars 1933.

pour épurer les eaux sales qu'ils produisent<sup>80</sup>.

Pourtant, collectivement les peigneurs ne sont pas satisfaits des travaux et des décisions de la commission. Elle est tout d'abord coupable à leurs yeux d'avoir apporté une nouvelle preuve accablante de leur responsabilité dans la contamination des eaux. En présence des peigneurs, des mesures ont été réalisées dans l'Espierre le 16 juillet après deux jours de chômage des usines, le résultat sur la concentration en graisse est clair : « Notre prélèvement fait le 6 juillet 1933, en pleine marche des peignages, donnait 0,406g et celui fait le 16 juillet 1933, en arrêt complet donnait 0,06g<sup>81</sup> ». Ce résultat, que les peigneurs ne peuvent pas contester, désamorce un des arguments qu'ils utilisent depuis des décennies et qui consiste à incriminer les eaux domestiques dans la contamination de l'Espierre. Cet argument a permis, lors des cycles précédents, de faire porter aux villes la charge financière des expérimentations d'épuration. Impossible dans le cas d'une épuration spécifique des eaux des peigneurs d'espérer ce même sacrifice de la part des municipalités.

Le 26 octobre 1933, les peigneurs se réunissent en assemblée générale. L'assemblée est consacrée à l'unique question de l'épuration des eaux des usines. Ils cherchent à trouver un consensus sur la manière dont la corporation doit se positionner<sup>82</sup>. La réunion est présidée par Paul Fatus, qui représente le peignage de la Tossée, un des plus gros peignages tourquennois. Pierre Lhoste, fondé de pouvoir du peignage Amédée Prouvost, représentant du cartel à la commission préfectorale, introduit la question. Il rapporte que l'intransigeance de la commission est la conséquence d'« ordres très sévères » donnés par le ministre de l'Intérieur. La commission qui a pris note de l'impossibilité d'épurer dans certains peignages, et qui par ailleurs a « une médiocre confiance quant au sérieux de l'épuration qui est réalisée dans les autres établissements dès que cette opération est déficitaire » semble très nettement se diriger vers le projet de collecte et d'épuration collective des eaux de lavage

---

<sup>80</sup>Il s'agit du procédé Holden, utilisé dans l'usine de Croix, et du procédé Duhamel, ANMT 1997 014 266, rapport de la sous commission porté par l'ingénieur des établissements classés le Dr Vallée, 8 mars 1934.

<sup>81</sup>ANMT 1997 014 266, note interne sur les eaux de lavage de laine et la question de l'Espierre, 1933.

<sup>82</sup>Voir annexe D.2.4, réunion du 26 octobre 1933.

de laine. Le peigneur estime les coûts de première installation des projets qui ont été présentés à la mairie à vingt millions de francs, auxquels s'ajoutent dix millions de francs pour le réseau d'égout. Les peigneurs savent que si une telle installation est construite ils seront amenés à la financer.

MM. Lhoste et Fatus parviennent à convaincre l'assemblée qu'il est nécessaire pour les peigneurs de changer de stratégie afin de ne pas laisser les municipalités s'engager dans cette coûteuse entreprise. Les deux hommes affirment que les peigneurs n'ont pas le choix et que des concessions doivent être réalisées. Ils proposent que les peigneurs présentent une convention aux municipalités dans laquelle ils s'engagent à épurer leurs eaux dans leurs usines. Cette convention contiendrait des engagements sur les taux d'épuration à atteindre et sur les délais à respecter. La crédibilité de cette proposition est garantie par le niveau de contrôle que le cartel exerce sur ces membres<sup>83</sup>. Une telle proposition ne peut être acceptée par les peigneurs que parce que le cartel s'assure que chacun s'engage avec les administrations sur la même base conventionnelle. Le cartel joue donc un rôle primordial de construction de consensus à l'intérieur de la corporation, consensus qui est central dans l'efficacité des stratégies d'évitement.

La convention est rédigée et acceptée par le cartel au début de l'année 1934, puis elle est envoyée aux municipalités. Elle prévoit quelques contreparties pour les peigneurs. Le cartel demande l'augmentation des droits de douane sur la suintine afin que l'opération puisse être, sinon rentable, au moins peu coûteuse. Une fois l'épuration généralisée dans tous les établissements, le cartel table sur une production quotidienne de 500 tonnes de suintine qu'il faudra vendre<sup>84</sup>. Si les taux d'épuration sont respectés, les municipalités s'engagent à ne leur demander aucune autre contrepartie pour l'épuration des eaux. Les peigneurs considèrent que l'épuration de leurs eaux ne suffira pas à satisfaire la Belgique, ils anticipent l'installation dans la ville d'une station d'épuration à boues activées qui devra traiter le reste des eaux industrielles et les eaux domestiques. Grâce à cette convention, ils

---

<sup>83</sup>Pour un exemple de ce contrôle sur des sujets économiques voir : MASTIN, « L'entente et le marché », op. cit.

<sup>84</sup>ANMT 1997 014 266, note interne du syndicat des peigneurs à propos du projet central d'épuration des eaux de lavage, 1933.

éviteraient d'avoir à participer au financement d'un tel établissement. Enfin, les peigneurs espèrent convaincre l'administration préfectorale de financer les installations individuelles des peigneurs dans les usines à la hauteur de ce que l'État aurait pu engager dans une épuration collective des eaux de lavage de laine. Ils envisagent ainsi de créer une société d'assainissement détenue collectivement par le cartel dont l'objectif serait de capter le financement public et de le redistribuer entre les peigneurs<sup>85</sup>.

Durant cette période, l'internationalisation du conflit décuple les pressions diplomatiques, les sacrifices des peigneurs soumis à la détermination de l'administration centrale sont rendus inévitables. Les peigneurs ont laissé pendant des années les administrations travailler sur un projet de collecte et d'épuration collective des eaux de lavage. Toutefois, lorsque le risque que le projet soit réalisé est devenu trop grand, les peigneurs ont proposé de s'engager à effectuer une épuration individuelle de leurs eaux. Cette hypothèse de la généralisation de l'épuration individuelle avait pourtant été âprement combattue par la corporation depuis des décennies. Les peigneurs avaient argué tour à tour de manque de place, d'impossibilité technique, ou de coût trop élevé. Ce retournement est caractéristique des pratiques d'évitement des peigneurs qui n'hésitent pas, année après année, à modifier leurs discours afin de s'adapter aux contraintes qui pourraient leur être imposées.

#### **7.3.3 Vers une généralisation de l'épuration dans les peignages ?**

Dès 1933, la commission créée pour répondre à la proposition de traité de la Belgique étudie l'hypothèse d'un engagement individuel des peigneurs à réaliser une épuration individuelle dans chaque peignage. Les membres de la commission considèrent que, pour être efficaces, de tels engagements doivent prévoir la fréquence et les moyens des contrôles, et anticiper les sanctions susceptibles de frapper les industriels dont les eaux dépasseraient les taux prévus. L'échelle de sanction proposée par la commission de 1933 prévoit en

---

<sup>85</sup>ANMT 1997 014 266, note interne des peigneurs du 9 décembre 1933.

dernier recours la fermeture de l'établissement<sup>86</sup>.

Malgré le choix préliminaire d'une épuration collective des eaux de lavage de laine, les membres de la commission se réorientent durant l'année 1934 vers le projet de convention individuelle avec les peigneurs de laine. D'importantes négociations ont lieu cette année-là entre les peigneurs et les représentants de l'administration. Ces derniers affirment que, face à l'internationalisation du conflit et aux démarches préliminaires réalisées auprès de la Cour permanente de justice internationale de la Haye, « le gouvernement français ne pourrait soutenir utilement la thèse du maintien du statu-quo, sans risquer de se voir débouté. ». Pour la préfecture il y a désormais deux enjeux. Elle doit d'un côté négocier avec la Belgique à propos des taux de graisses et de résidus dans les eaux arrivant à la frontière et de l'autre avec les peigneurs sur ces mêmes taux à la sortie de leurs usines<sup>87</sup>.

Un premier contrat est proposé par les peigneurs. Il est validé en juillet 1934 par le syndicat intercommunal d'épuration de l'Espierre, et donc par les municipalités de Roubaix et Tourcoing<sup>88</sup>. Cette convention fixe à 0,6 gramme par litre la concentration de matière grasse autorisée à la sortie des peignages<sup>89</sup>. Cette proposition est envoyée à l'administration préfectorale qui la transmet au gouvernement pour validation. Toutefois, le gouvernement ne valide pas immédiatement la convention comme l'espèrent les peigneurs et les municipalités. C'est au tour du gouvernement, engagé dans des négociations au plus haut niveau diplomatique avec la Belgique – voir section 7.3.1 –

---

<sup>86</sup>La première échelle de sanction proposée par la commission propose : « 1 : Amendes de 5 à 15 francs devant le Juge de Paix pour les premiers délits

2 : Amendes de 16 à 500 francs devant le tribunal correctionnel en cas de récidive dans l'année.

3 : Mise en demeure de l'Ingénieur des Établissements classés de se mettre en règle dans un délai d'un mois.

4 : Arrêté du conseil de préfecture ordonnant la fermeture de l'établissement. Problème s'il n'y a pas un accord unanime des membres les peigneurs peuvent dire adieu à la subvention qu'ils comptent récupérer »

ANMT 1997 014 266, note des peigneurs du 9 décembre 1933.

<sup>87</sup>AMR 5M 116, pièce n°11/3, compte-rendu de la réunion du 7 septembre 1934.

<sup>88</sup>ANMT 1997 014 266, proposition de contrat à passer avec l'administration, 11 juillet 1934.

<sup>89</sup>AMR 5M 116, pièce n°9/26, lettre de l'adjoint du maire de Roubaix au chef de cabinet du ministère de l'Intérieur, 17 juillet 1936.

### 7.3. DES POSITIONS DES INDUSTRIELS QUI SE MODÈRENT...

---

de temporiser. Le ministère des Affaires étrangères affirme vouloir attendre de voir le résultat de la station d'épuration expérimentale d'Espierres en Belgique, avant de décider s'il soutient une épuration individuelle, une épuration collective des eaux de lavage, ou s'il lance un nouveau chantier d'infrastructure pour épurer toute l'Espierre.

Malgré l'absence de réponse du gouvernement, les peigneurs obtiennent dès 1934 l'augmentation des droits de douanes sur les graisses de suint et les oléines de suint<sup>90</sup>. Cette mesure permet de rentabiliser davantage les épurations individuelles réalisées dans les peignages, et vise à encourager leur généralisation.

Durant ces années de négociation et d'attente, le discours des peigneurs change notablement. Ils soutiennent alors ardemment le projet de convention individuelle. Ce soutien montre qu'ils redoutent l'imposition par le gouvernement d'un projet d'épuration collectif qu'ils auraient à financer. Le changement d'approche est bien traduit dans le *Journal de Roubaix*. Ce journal, qui quelques années plus tôt demandait aux municipalités d'épurer les eaux, affirme dorénavant que de nouvelles méthodes d'épuration sont utilisées dans les peignages, qu'elles sont généralisables à tous les établissements et que l'administration n'a plus à envisager la construction d'une station d'épuration collective<sup>91</sup>. L'imminence de l'obligation d'épuration des eaux a déclenché dans les années 1930 des recherches visant à améliorer les méthodes d'épuration dans les peignages. Un certain nombre de ces travaux est partagé avec le cartel. La figure 7.2 montre à la fois les différents types de suintine et d'engrais que les peigneurs arrivent à extraire de leurs eaux et les différents procédés chimiques qui sont utilisés pour y parvenir.

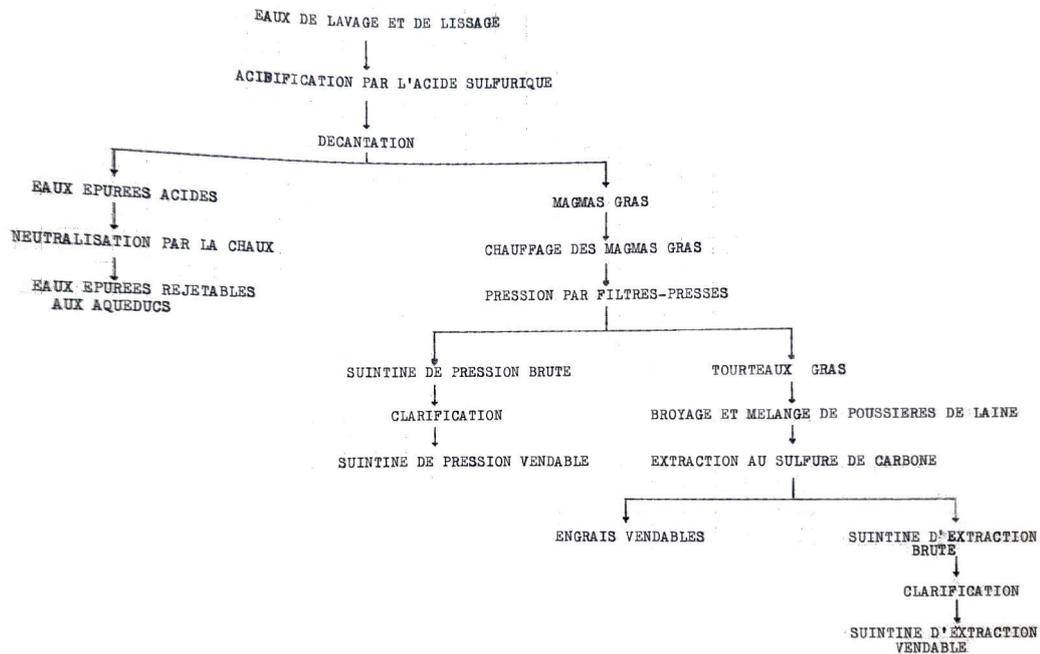
À la suite de l'échec partiel de l'expérience d'épuration menée en Belgique à Espierres, le gouvernement français revient vers les peigneurs en 1938 pour actualiser la convention proposée quatre années plus tôt. Le ministère de l'Agriculture demande aux peigneurs de s'engager sur un taux de 0,35 gramme de graisse par litre en moyenne. Une telle concentration est

---

<sup>90</sup>ANMT 1997 014 266, événement rapporté par Eugène Motte dans sa lettre du 10 mars 1939 au ministre du Commerce sur le sujet.

<sup>91</sup>« La question de l'Espierre », *Journal de Roubaix*, 17 juin 1936, p. 2.

## CHAPITRE 7. TROISIÈME CYCLE : RÉSISTER AUX NORMES...



Source : ANMT 1997 014 266, Schéma des étapes successives de valorisation des eaux usées dans les peignages, s.d., circa 1936.

FIG. 7.2 : Étapes de valorisation des eaux usées dans les peignages, circa 1936

atteignable par les installations utilisées dans certains peignages. En 1882, le peignage Holden respectait déjà ces concentrations lorsqu'il utilisait son installation d'épuration – voir section 4.3.2. Dans les années 1930 il parvient à relâcher des eaux qui ne contiennent pas plus de 0,2 gramme de graisse par litre<sup>92</sup>. Toutefois les peigneurs veulent garder une marge de manœuvre et avoir la possibilité d'arrêter leur épuration quand ils le souhaitent sans risquer une amende<sup>93</sup>. Dans cette optique, ils obtiennent que le taux de graisse demandé soit calculé sur une moyenne annuelle de tous les contrôles effectués par les municipalités. Une autre revendication des peigneurs concerne la ques-

<sup>92</sup>Voir annexe D.2.4, réunion du 26 octobre 1933.

<sup>93</sup>ANMT 1997 014 266, Lettre du ministre de l'Agriculture à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 13 juin 1938.

### 7.3. DES POSITIONS DES INDUSTRIELS QUI SE MODÈRENT...

---

tion de l'acidité des eaux. En effet l'extraction des graisses nécessite l'usage de grandes quantités d'acide sulfurique, l'eau relâchée est donc particulièrement acide. Les peigneurs souhaiteraient que la mention de la neutralisation des eaux soit retirée de la convention. L'ingénieur échange à ce propos avec les Établissements Amédée Prouvost :

Il est difficile de renoncer officiellement à la clause de neutralisation, étant donné que les textes légaux d'ordre général sur les déversements industriels imposent cette mesure.

Toutefois vu les difficultés que vous signalez, je serais disposé à ne pas exiger, jusqu'à nouvel ordre, la neutralisation ; l'expérience montrera si le mélange avec les autres eaux dans le cours de l'Espierre remédie effectivement aux inconvénients que pourrait présenter l'acidité.<sup>94</sup>

Par ces négociations, la préfecture encourage les peigneurs à agir contre la loi et les règlements qui s'appliquent ailleurs sur le territoire. Même en cette période de négociation où le rapport de force a changé entre l'administration et les peigneurs, et où ces derniers sont forcés d'envisager des compromis, l'Espierre, par sa nature transfrontalière, est toujours considérée comme une rivière à part pour laquelle il est possible de transiger avec les obligations qui s'imposent ailleurs.

En 1938, le projet de contrat individuel à passer entre chaque peigneur et l'administration est prêt. Un accord est trouvé : il est validé par les peigneurs, le syndicat intercommunal de l'Espierre, et l'administration préfectorale<sup>95</sup>. Cet accord enthousiasme les Belges. Le *Courrier de l'Escaut*, qui a publié tout au long de la période une succession d'articles accusateurs, n'hésite pas à titrer « Le problème de L'Espierre – Une promesse d'épuration des eaux est acquise pour 1940 » et à publier un long article vantant les compromis réalisés par les peigneurs :

Ce contrat – convention-type pour toute les firmes – est maintenant établi : il fixe les matières qui pourront être déversées, la

---

<sup>94</sup>ANMT 1997 014 266, lettre de l'Ingénieur en chef du département du Nord aux Anciens Établissements Amédée Prouvost, 15 novembre 1938.

<sup>95</sup>ANMT 1997 014 266, projet de convention individuelle à passer avec les peigneurs, juin 1938 et extrait du procès-verbal de la réunion du 5 juillet 1938.

durée des opérations d'épuration etc. Si les délais sont outrepassés ou si des abus se manifestent, le contrat prévoit une indemnité à verser. Une autre disposition a trait aux analyses pour les quantités d'eau épurées, tandis que toutes les difficultés à régler se font par l'arbitrage. [...]

On a noté avec une grande satisfaction le changement d'attitude des industriels, jadis ils protestaient contre le règlement de la question tandis que aujourd'hui, ils reconnaissent que la solution exige un effort et ils veulent bien s'engager. [...]

Il faut espérer que le produit de ventes des résidus pourra couvrir les frais d'installation mais d'ores et déjà l'effort produit est jugé capable de surmonter les aléas.[...]

Les contrats prévoient une marge de 18 mois pour leur mise à l'exécution d'où on peut prévoir qu'en octobre 1940, les installations seront réalisées et pourront travailler<sup>96</sup>.

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale interrompt en partie ces négociations. Il est difficile de savoir comment aurait été réalisées ces promesses en temps de paix. Mais rien ne permet d'affirmer que cette fois-ci enfin, une épuration convenable des eaux des peignages aurait été réalisée et aurait permis d'amoinrir les dommages causés dans la vallée de l'Espierre et de l'Escaut. Un élément permet plutôt de penser l'inverse : au début de l'année 1940, alors que l'offensive allemande n'a pas encore eu lieu, l'ingénieur en chef du département du Nord rappelle à l'ordre les peigneurs. Il leur signifie que, dans la mesure où ils ont réussi à maintenir leur production au niveau de ce qu'elle était en temps de paix, les peigneurs ne peuvent pas prendre la guerre comme excuse pour ne pas réaliser leurs engagements d'épuration<sup>97</sup>. À l'été 1940 la ville de Roubaix est occupée, et comme pendant la Première Guerre mondiale, l'outil de travail va être en partie pillé par l'occupant. Les usines passent ensuite sous le contrôle du *Warenstelle*<sup>98</sup> du textile basé à Lille<sup>99</sup>. Comme en 1915, le maire socialiste Jean-Baptiste Lebas est déporté

---

<sup>96</sup>« Le problème de L'Espierre – Une promesse d'épuration des eaux est acquise pour 1940 », *Le Courrier de l'Escaut*, 28 juin 1939.

<sup>97</sup>ANMT1997 014 266, lettre de l'ingénieur en chef du département du Nord au syndicat des peigneurs de laine, 29 janvier 1940.

<sup>98</sup>Département des marchandises.

<sup>99</sup>Pour la Seconde Guerre mondiale à Roubaix voir : HILAIRE et TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, op. cit., p. 249-258.

### 7.3. DES POSITIONS DES INDUSTRIELS QUI SE MODÈRENT...

---

en Allemagne pour faits de résistance, il mourra d'épuisement dans un camp de travail le 10 mai 1944. À la libération, Jean Prouvost, patron de presse et propriétaire de la lainière de Roubaix, plus grand peignage de la ville, est lui frappé d'indignité nationale pour sa collaboration avec le régime de Vichy<sup>100</sup>.

★  
★ ★

Ces dernières années avant la Seconde Guerre mondiale ont été marquées par une nouvelle internationalisation du conflit. La question de l'Espierre aurait pu devenir la première affaire environnementale portée devant une cour de justice internationale. Grâce à de nouvelles négociations avec les peigneurs, les administrations françaises ont convaincu Belges et Néerlandais de mettre un terme à leurs démarches. C'est dans ce contexte que le rapport de force entre les peigneurs et les administrations a été bousculé et que les peigneurs ont compris qu'ils avaient plus à perdre à tenter de préserver le statu-quo qu'à accepter certains compromis.

Les peigneurs se sont opposés à un coûteux projet d'épuration collectif et se sont engagés à généraliser l'épuration, et surtout le dégraissage, de leurs eaux usées dans leurs usines. C'est cette même épuration individuelle qu'ils combattaient féroceement moins d'une décennie plus tôt. Les contreparties à cette promesse sont nombreuses : ils sont parvenus à obtenir le relèvement des droits de douanes sur la suintine et ils ont obtenu l'engagement de ne pas avoir à financer d'éventuels travaux postérieurs d'assainissement collectif. Le mode de calcul annuel des taux de contamination permet également aux peigneurs de garder la main sur la temporalité de leur épuration et de pouvoir la suspendre si nécessaire.

L'administration préfectorale, si elle a joué un rôle certain dans le changement de positionnement des peigneurs, continue tout de même à considérer l'Espierre comme une rivière à part, une rivière « sacrifiée ». Ainsi, pour pouvoir sceller le contrat, la préfecture autorise les peigneurs à rejeter leurs eaux acides issues de leur processus d'épuration sans avoir à les neutraliser.

---

<sup>100</sup>Jean Prouvost, bénéficie par la suite d'un non-lieu par la Haute Cour de Justice ce qui lui permettra de reconstituer son empire de presse, et de reprendre son activité textile à Roubaix. Il deviendra par la suite directeur du Figaro et président de RTL.

## Conclusion

La période qui a été analysée possède de nombreux points communs avec les autres cycles. Les contaminations des eaux, les inondations et dommages causés par la rivière furent de nature similaire aux décennies précédentes. La responsabilité des peigneurs dans la contamination des eaux fut de nouveau dénoncée par les riverains de la rivière, et par les différentes enquêtes menées. Il ne faut pas oublier cependant que c'est toute l'industrie textile qui est responsable des inondations causées en amont de la frontière par le grossissement artificiel du débit de la rivière. Sur ce sujet également, leur consommation massive d'eau place les peigneurs parmi les principaux responsables. Comme lors des cycles précédents, les administrations belges ont tenté de faire pression sur leurs homologues françaises afin d'obtenir des mesures pour améliorer la situation.

Cette phase des récriminations présente quelques spécificités. Les menaces formulées à l'encontre de l'agglomération furent de nature différente des cycles précédents. La Belgique, appuyée par les Pays-Bas, a intégré dans sa stratégie la nouvelle cour de justice internationale créée après la Première Guerre mondiale. Elle a par ailleurs tenté, en construisant sa propre station d'épuration à Espierres, de prouver l'inaction coupable de la France. La menace de barrer l'Espierre n'a plus été agitée. Cependant, le refus d'élargir le lit du cours d'eau a eu un rôle similaire à celui qu'aurait eu un barrage. Faute d'une augmentation de la capacité de la rivière, les riverains français ont subi des inondations répétées. Les municipalités ont indemnisé les sinistrés qui se sont organisés en créant une association de victimes, première organisation de ce type dans l'agglomération<sup>101</sup>.

L'étude de la période a montré la diversité des pratiques déployées par les industriels afin d'éviter aussi longtemps que possible d'avoir à prendre en charge l'épuration de leurs eaux. Coordinés au sein du cartel des peigneurs de laine, ils ont su adapter leurs discours afin : dans un premier temps de

---

<sup>101</sup>Pour la place de ce type de mouvement dans les revendications pour l'accès à l'eau dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle voir par exemple : FRIOUX et MALANGE, « " L'eau pure pour tous !" Mobilisations sociales contre la pollution des eaux douces françaises (1908-années 1960) », op. cit.

défendre le maintien du statu-quo puis de s'accorder sur les concessions les moins coûteuses pour la corporation. Les pratiques d'évitement mises en évidence recouvrent à la fois la défense d'une prétendue « liberté industrielle », l'utilisation de promesses dilatoires et mensongères, et la routinisation, parfois avec la complicité des administrations, d'un fonctionnement qui transgresse les lois et les règlements établis. La manière dont les administrations françaises cherchent un compromis avec les peigneurs et tolèrent leurs manquements montre le statut particulier qui est conféré à cette rivière. Le statut transfrontalier de l'Espierre permet en effet aux administrations, plus facilement qu'ailleurs, de considérer cette rivière comme une « rivière sacrifiée ».

Toutefois, les pressions importantes exercées par le gouvernement obligent les industriels à formuler des promesses et des concessions inédites. La formulation de ces promesses met en lumière les contradictions des argumentaires tenus depuis des décennies par les peigneurs. Ils avaient en effet combattu la solution retenue, l'épuration à l'usine, la qualifiant d'impossible techniquement, de trop coûteuse ou d'inapplicable dans la plupart des établissements. Le dégraissage à l'usine des eaux de lavage est pourtant une opération réalisée depuis les années 1870 dans certains peignages, et des installations pour la réaliser existent déjà dans de nombreux établissements. Cette constatation apporte un nouvel élément qui montre la redondance des solutions techniques promues pour atténuer les dommages causés par la rivière. Dans ce cas, la temporalité de la résolution du conflit causé par l'activité industrielle est plus liée à la mise en place d'un rapport de force avec les industriels, qu'au rythme du progrès technique et à la nécessité de trouver le bon procédé d'épuration.

Ce chapitre a aussi montré la place du cartel dans la construction d'un consensus parmi les peigneurs. Au sein de l'organisation, les industriels les plus puissants écartent ceux qui ne suivent pas le rythme collectif. Quand l'un d'entre eux propose une méthode d'épuration alors que le cartel a décidé qu'il fallait temporiser, il est écarté. Mais inversement, lorsque les industriels considèrent qu'il est préférable de passer une convention avec l'administration sur l'épuration dans les peignages, le cartel s'assure que tous les peigneurs s'engagent bien sur la même base conventionnelle. L'efficacité de l'évitement des peigneurs tient donc de leur capacité à agir collectivement. Jusqu'au dé-

## CHAPITRE 7. TROISIÈME CYCLE : RÉSISTER AUX NORMES...

---

but du XX<sup>e</sup> siècle, c'est au sein du conseil municipal que cette ligne collective était édictée, durant ce cycle c'est le cartel qui joue ce rôle primordial.

L'achèvement de la période analysée dans ce chapitre se différencie des cycles précédents. Bien que durant les dernières années qui précèdent la Seconde Guerre mondiale, les peigneurs aient formulé des promesses inédites, perçues positivement en Belgique, rien ne permet d'affirmer que ces concessions et promesses se seraient transformées en des actes suffisants pour atténuer les dommages et diminuer les récriminations. C'est le déclenchement de la guerre qui met un terme à ce cycle en interrompant momentanément l'activité puis en donnant le contrôle de l'outil productif à l'occupant, sans qu'il soit possible d'observer l'effet du compromis consenti par les peigneurs.

## Conclusion de partie

L'étude menée dans les quatre chapitres précédents a montré l'importance des dommages imposés aux vallées de l'Espierre et de l'Escaut par l'industrie textile de Roubaix et Tourcoing. Durant près d'un siècle, les riverains des deux rivières ont vu leur territoire durement marqué par les eaux contaminées s'échappant des usines françaises. Ce sont en particulier les peignages de laine, vastes usines en charge de la première étape de transformation du produit, qui furent à l'origine non seulement de l'augmentation du débit de l'Espierre, mais également de la contamination des eaux par les graisses issues des laines. À travers elles, l'industrie textile toute entière, dépendante du peignage et du lavage de la laine, porte la responsabilité de ces dommages.

Les territoires traversés par l'Espierre furent victimes des débordements fréquents de la rivière causés par l'augmentation artificielle de son débit. La contamination des eaux a rendu les champs inondés durablement inutilisables. Dans l'Espierre, la vie aquatique a disparu dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et dans l'Escaut, elle a été régulièrement menacée en aval de la confluence entre les deux rivières. Tout au long du siècle que dure cette insalubrité, les eaux de l'Espierre sont impropres aux usages les plus élémentaires. La rivière exhale des odeurs nauséabondes qui sont une nuisance pour les villages traversés, et qui sont aussi dénoncées lorsque des fièvres épidémiques surviennent dans la vallée. À Gand, plusieurs dizaines de kilomètres en aval de la confluence entre l'Espierre et l'Escaut, les industriels belges dénoncent la contamination des eaux de l'Escaut qu'ils attribuent aux eaux de l'Espierre. Les industries françaises sont accusées d'être responsables de l'état des canaux de la cité flamande. Durant l'entre-deux-guerres, ces récriminations sont reprises jusqu'au Pays-Bas, quarante kilomètres plus au nord.

L'appropriation de l'hydrographie a été définie dans cette thèse comme le processus par lequel l'hydrographie, c'est-à-dire l'ensemble des masses d'eaux, souterraines ou de surfaces, naturelles ou artificielles, est mise au service de l'accumulation capitaliste. La première partie de ce travail a montré que l'accaparement de la ressource en eau constituait une appropriation de l'hydrographie réalisée en amont de la production, afin de garantir aux usines, au meilleur prix, les eaux dont elles ont besoin pour fonctionner. La contamination peut être décrite comme l'appropriation de l'hydrographie en aval de la production. L'utilisation de la vallée de l'Espierre comme un égout collecteur gratuit pour les usines de l'agglomération a eu pour conséquence l'augmentation artificielle du débit de la rivière et la contamination de ses eaux. Cette utilisation a permis à l'industrie de s'épanouir grâce à la garantie d'un avantage concurrentiel conséquent par l'économie des frais d'épuration exigés sur d'autres territoires. Durant un siècle, le destin d'un vaste territoire s'est trouvé, sans le consentement de ses habitants, rattaché à celui de l'industrie.

Toutefois, cette appropriation de l'hydrographie de la vallée a rencontré de fortes résistances. Les victimes des débordements et les riverains privés de l'usage des eaux de la rivière ont, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dénoncé l'impact des eaux de l'industrie sur leurs champs, leurs propriétés, leur santé. Leurs revendications ont impulsé un dialogue, à travers de multiples commissions, entre les administrations françaises et belges et les industriels afin de proposer des mesures susceptibles d'atténuer les dommages causés dans la vallée. Ces revendications et ces processus de recherches de solutions n'ont pas suivi un développement linéaire. Le travail réalisé a permis de mettre en avant une succession de cycles durant lesquels le processus d'appropriation a été mis à l'épreuve par les revendications et les menaces portées contre l'agglomération. Ces récriminations ont déclenché des recherches plus ou moins sincères et efficaces de mesures d'atténuation. Cependant, les raisons qui ont mis un terme aux cycles décrits en permettant des apaisements temporaires des contestations sont diverses. Cette diversité montre l'échec d'une approche uniquement technique et administrative des conflits d'insalubrité.

À travers les différents cycles étudiés, il a donc été possible de mettre en

lumière un objectif clair et assumé des peigneurs : assurer leur appropriation de l'hydrographie pour refuser la moindre concession sur leurs méthodes de production ou sur l'épuration de leurs eaux. La continuité de la contamination et des dommages infligés à la vallée pendant près d'un siècle a été rendue possible par le développement d'un répertoire de pratiques utilisées tout au long de la période par les peigneurs. Durant les premières décennies étudiées, la première de ces pratiques consista en un soutien clair au laissez-faire industriel et au fait-accompli. Lorsque les récriminations devinrent trop pressantes durant les années 1870, les industriels s'efforcèrent de constituer un argumentaire qui fut par la suite remobilisé durant les différents cycles de recherches de solutions. Cet argumentaire a cherché à nier : l'importance des dommages, la responsabilité des peigneurs et la possibilité d'améliorer la qualité des eaux s'échappant des usines. Au sein des multiples commissions créées par les administrations pour tenter de trouver des solutions techniques au problème de l'insalubrité, l'utilisation de cet argumentaire a servi à appuyer l'objectif d'évitement des peigneurs. Les pratiques qu'ils mobilisèrent durant les différents cycles étudiés s'adaptèrent à la diversité des rapports de force ayant existé vis-à-vis des administrations municipales ou préfectorale. Durant les décennies où la municipalité de Roubaix était sous le contrôle de la bourgeoisie industrielle, c'est à travers elle que les peigneurs modérèrent les revendications portées par la préfecture. Lorsque la municipalité passa sous le contrôle d'un parti ouvrier, la Chambre de commerce se chargea de faire entendre la voix des peigneurs. Puis, le cartel des peigneurs de laine devint durant l'entre-deux-guerres non seulement le lieu de coordination de la corporation face aux volontés de l'administration centrale de leur imposer de plus ou moins coûteuses mesures d'atténuation, mais également l'outil de construction d'un consensus sur ce sujet au sein de la corporation. À travers ces institutions, les peigneurs ont développé, durant les différents cycles étudiés, une multitude de stratégies dilatoires, de mensonges, et de promesses qui ont permis durant plus d'un siècle le maintien d'un statu-quo destructeur pour toute la vallée.



# Conclusion générale

En septembre 2022, Ghislain Prouvost, un petit-fils de Albert II Prouvost, le frère de Jean Prouvost, évoque en ces termes le rachat et la fermeture de la Lainière de Roubaix dans une émission de *France Culture* consacrée à sa famille :

Le peignage Amédée, qui était à Roubaix et qui était le plus grand peignage du monde était très rentable. Et ce qui a, en fait, fermé ce peignage, après qu'il y ait eu cette OPA sur notre groupe familial, et bien c'était la lutte contre une pollution résiduelle finalement assez faible parce qu'on traitait les eaux de lagunage mais ça coûtait tellement cher d'entretien que finalement cette lutte contre une pollution résiduelle très faible, très inférieure à une ville comme Wattrelos, au fond c'est un petit peu de crotte de mouton qui se retrouvait dans l'eau de la Deûle<sup>1</sup>, qui n'est pas vraiment un endroit où on a envie de se baigner de toutes les façons et ça a fait que ça a supprimé mille huit cents emplois directs et je dirais cinq ou six milles emplois au total y compris les emplois indirects. C'est un petit peu pour ça aussi que Roubaix a connu une certaine chute. Évidemment il faut que ça pollue pas trop il faut faire attention, mais il faut pas non plus accepter ce mythe du zéro pollution, ou alors il faut tous aller au cimetière, parce que l'homme pollue naturellement et toute industrie polluera forcément un petit peu<sup>2</sup>.

La survivance de ce type d'argumentaire dans le discours d'un descendant d'une des familles les plus fortunées de la ville montre que les questions hydrographiques sont restées prégnantes à Roubaix au-delà de la période

---

<sup>1</sup>Il s'agit en réalité de l'Espierre, Ghislain Prouvost connaît mal sa géographie.

<sup>2</sup>France Culture, Les Pieds sur Terre, *La famille Prouvost : Ghislain*, 8 septembre 2022.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

étudiée. Les industriels n'ont eu de cesse d'opposer contrôle des rejets et réussite de l'industrie. Cette constatation souligne toutefois un des regrets de ce manuscrit : une histoire de l'hydrographie de Roubaix de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la désindustrialisation reste à écrire. Les documents consultés lors de cette recherche permettent d'affirmer que de nombreuses dynamiques décrites durant les décennies précédentes se retrouvent après 1945. Avec la reprise économique, les pollutions et les contestations reprennent, l'insalubrité des usines de l'agglomération redevient, des deux côtés de la frontière, un sujet de tension entre les industriels et les riverains. Les peigneurs continuent à chercher des moyens de valoriser leurs eaux usées dans leurs établissements<sup>3</sup>. Le 8 avril 1950, un protocole entre la France, la Belgique et le Luxembourg est signé sous l'égide des Nations Unis concernant la gestion de la pollution des eaux des rivières frontalières. Ce protocole inclut un sous-comité dédié à la recherche de solutions techniques pour l'épuration de l'Espierre. Ce sous-comité s'apparente à une nouvelle commission internationale similaire aux trois précédemment décrites. Toutefois, il n'intègre ni représentant des industriels ni membre des conseils municipaux. Les dynamiques politiques et diplomatiques de l'après-guerre nécessitent donc un travail méthodologiquement différent de celui qui a été réalisé dans ce manuscrit. Après 1945, l'institution communale n'a plus pu être le garant des intérêts de l'industrie, comme elle l'a été pendant toute la période traitée dans cette thèse<sup>4</sup>. Une telle enquête requiert plutôt d'étudier les archives privées des entreprises, mieux conservées pour cette période, mais parfois soumises à des restrictions de communicabilité, ainsi que les archives ministérielles et diplomatiques.

Il serait probablement possible de caractériser cette période comme un quatrième cycle, durant lequel l'appropriation de l'hydrographie a été une nouvelle fois mise à l'épreuve. Un tel travail permettrait de mettre en lumière

---

<sup>3</sup>Le fonds du cartel des peigneurs de laine conservé aux ANMT conserve au moins un volumineux dossier sur les recherches de techniques de valorisation des eaux dans les peignages après 1945, ANMT 1997 014 266.

<sup>4</sup>Le conseil municipal était déjà moins présent durant l'entre-deux-guerres, mais la municipalité continuait tout de même à prendre en charge l'indemnisation des victimes des débordements de l'Espierre en aval de l'agglomération, ce qui constituait un soutien non négligeable au maintien des pratiques industrielles.

---

les nouveaux objectifs et stratégies des industriels face aux contestations de leurs rejets. Une étude détaillée depuis la reprise de l'activité jusqu'à la dés-industrialisation entrerait en dialogue avec les travaux sur cette période qui mettent en avant la place de la société civile dans l'imposition progressive de normes sur les eaux des rivières<sup>5</sup>, ainsi que les limites de la systématisation des mesures de la qualité des eaux comme outil de lutte contre les pollutions<sup>6</sup>. Il permettrait également d'observer les applications des réglementations nouvelles qui apparaissent avec la loi sur l'eau de 1964<sup>7</sup> et la création des agences de bassin<sup>8</sup>. L'agglomération de Roubaix et Tourcoing a gardé toute sa puissance industrielle après la Seconde Guerre mondiale, l'étude de l'application de ces politiques sur un tel territoire revêt donc un intérêt particulier car ce dernier est resté à la fois extrêmement pollué<sup>9</sup> mais également très important pour l'industrie nationale<sup>10</sup>.

L'étude de cette période permettrait peut-être de conclure que, effectivement, les politiques de lutte contre les pollutions industrielles ont constitué un frein à la rentabilité du complexe industriel de la région. Elle donnerait alors en partie raison à Ghislain Prouvost. Après tout, si l'assainissement n'était pas susceptible de constituer un coût pour les usines, les industriels

---

<sup>5</sup>BOULEAU et al., « La construction politique de la commune mesure de la qualité des eaux superficielles en France », op. cit.

<sup>6</sup>Gabrielle BOULEAU, « Pollution des rivières : mesurer pour démoraleiser les contestations », in : *Une autre histoire des "Trente Glorieuses". Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après guerre*, La découverte, 2013, p. 41-60.

<sup>7</sup>Grégorio CRINI et Nadia MORIN-CRINI, éd., *Eaux industrielles contaminées : Réglementation, paramètres chimiques et biologiques & procédés d'épuration innovants*, Pratiques & techniques, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, 512 p.

<sup>8</sup>En particulier : Sophie GAVOILLE, Céline LAGARRIGUE et Nadia MORIN-CRINI, « Les agences de l'eau », in : *Eaux industrielles contaminées : Réglementation, paramètres chimiques et biologiques & procédés d'épuration innovants*, sous la dir. de Grégorio CRINI, Pratiques & techniques, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, p. 41-55.

<sup>9</sup>Pour les pollutions des cours d'eau dans le département du Nord voir : Louis COIN, France. Commissariat général du plan. COMMISSION EAU et France. Secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de L'EAU, éd., *Atlas de la pollution des eaux en France métropolitaine*, Paris, France : la Documentation française, 1963, 126 p.

<sup>10</sup>Pour un exemple original d'une tentative plus ou moins fructueuse et sincère de gestion des problèmes de pollutions dans un territoire fortement stratégique et industrialisé voir : Xavier DAUMALIN, « La création du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollutions industrielles Fos/étang-de-Berre », in : *Rives méditerranéennes* 61 (61 2020), p. 69-102.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

n'auraient pas si longtemps résisté à sa mise en place. Le travail réalisé dans cette thèse invite cependant à prendre avec prudence le discours des industriels sur ces questions. L'affirmation de Ghislain Prouvost nécessiterait pour être prouvée non seulement que des mesures d'assainissement aient réellement été imposées, ce qui n'a jamais été le cas durant le siècle étudié, que les industries aient eu à supporter le coût financier de ces mesures, mais également que ces coûts aient été suffisamment conséquents pour qu'il soit crédible de leur imputer une part de responsabilité dans le processus de désindustrialisation<sup>11</sup>.

Ce travail sur l'après-guerre serait certainement riche d'enseignements et permettrait, d'une certaine manière, de clore l'histoire hydrographique de l'industrie à Roubaix. Il n'est cependant pas nécessaire au propos général qui est porté par cette thèse.

Par une étude sur le temps long du territoire de l'agglomération de Roubaix, cette thèse permet de réactualiser l'historiographie existante sur le développement industriel de la ville. La part des stratégies hydrographiques et l'importance de ces questions tout au long des deux derniers siècles n'avaient jusqu'alors jamais intéressé les historiens et historiennes ayant travaillé sur Roubaix. Avec l'aggravation des bouleversements climatiques et environnementaux contemporains, ces questions ont été revisitées ces dernières années. Le service patrimonial de la médiathèque de Roubaix a par exemple publié une exposition virtuelle sur le canal de Roubaix<sup>12</sup> ainsi qu'un dossier thématique sur l'utilisation de l'eau du canal par les usines<sup>13</sup>. La société d'émulation de Roubaix a également publié sur son site ces dernières années plusieurs ar-

---

<sup>11</sup>Pour une étude croisée des problématiques de la désindustrialisation et des pollutions industrielles voir : RAINHORN et DUMONTIER, « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de Metaleurop-Nord », op. cit.

<sup>12</sup>Exposition virtuelle : Médiathèque de ROUBAIX, *Le canal, flânerie roubaisienne*, 2015, URL : <https://canalderoubaix.bn-r.fr/dossier-pedagogique/le-canal-flanerie-roubaisienne> (visité le 29/09/2023).

<sup>13</sup>Dossier thématique : Médiathèque de ROUBAIX, *Le textile prend l'eau. Quand le canal alimentait les usines*, 2017, URL : <https://canalderoubaix.bn-r.fr/espace-thematique/le-textile-prend-l-eau-quand-le-canal-alimentait-les-usines-2> (visité le 29/09/2023), (consulté en septembre 2023).

ticles sur l'eau de Roubaix<sup>14</sup>, le Trichon<sup>15</sup> ou le ruisseau des Trois-Ponts<sup>16</sup>.

Il était légitime que ce sujet de l'hydrographie de Roubaix intéresse la recherche académique et que cette dernière propose un travail qui retrace les mutations de l'hydrographie dans la ville depuis les prémices de l'industrialisation. Cette thèse espère donc apporter aux nombreux passionnés de l'histoire de Roubaix de nouveaux éléments qui viendront enrichir leurs propres futures recherches.

Cependant ce travail est plus qu'une étude de cas, et ses propositions visent à décrire plus largement un rapport du capitalisme industriel aux environnements, ici à l'hydrographie. De telles propositions demandent évidemment d'être discutées et mises en regard avec d'autres cas d'étude.

Théoriquement tout d'abord, ce travail a proposé de rassembler derrière le concept d'appropriation de l'hydrographie : d'un côté l'action de la bourgeoisie industrielle pour s'accaparer la ressource en eau, et de l'autre les pratiques industrielles ayant pour conséquence la contamination des cours d'eau.

D'un point de vue descriptif, cette thèse a poursuivi quatre objectifs. Elle a montré à quelles fins la bourgeoisie industrielle a développé une appropriation de l'hydrographie. Elle a montré comment l'appropriation a été rendue matériellement possible et ce que furent ses impacts sur le territoire. Elle a mis en lumière les résistances et les mises à l'épreuve qui se sont dressées face au processus d'appropriation. Et elle a présenté les pratiques déployées par les industriels pour surmonter ces résistances et ces mises à l'épreuve.

Les paragraphes qui suivent visent à résumer ces acquis.

---

<sup>14</sup>ROUBAIX, *L'eau à Roubaix*, op. cit.

<sup>15</sup>Société d'émulation de ROUBAIX, *Le riez du Trichon*, 2019, URL : <https://www.histoirederoubaix.com/index.php/2019/05/13/le-riez-du-trichon/> (visité le 29/09/2023).

<sup>16</sup>Société d'émulation de ROUBAIX, *Les Trois Ponts*, 2019, URL : <https://www.histoirederoubaix.com/index.php/2019/05/14/les-trois-ponts/> (visité le 29/09/2023).

### I. Écrire une histoire hydrographique de l'industrie

Ce travail a pris pour objet d'étude l'hydrographie de Roubaix et de sa région, c'est-à-dire l'ensemble des masses d'eau du territoire, souterraines ou de surface, naturelles ou artificielles. Toutefois cette enquête n'a pas cherché à écrire une simple histoire des modifications apportées par la société industrielle à une hydrographie supposée naturelle. Une telle démarche n'aurait pas produit une analyse permettant d'historiciser les causes à l'origine des bouleversements de l'hydrographie, et des conflits d'usages de l'eau, objectif initial de ce travail. Cette approche, une forme d'histoire naturelle de l'hydrographie dans un territoire industriel, n'aurait eu qu'une vocation descriptive, et n'aurait rien enseigné sur les réalités sociales qui ont permis ces modifications, sur les buts qu'elles ont poursuivis et sur les résistances qu'elles ont rencontrées. Plutôt qu'une histoire de l'hydrographie dans un territoire industriel, ce travail a questionné un pan de l'histoire industrielle et sociale au prisme de l'hydrographie. Plutôt que de décrire en quoi les nouveaux besoins en eau et en voie de navigation ont modifié l'hydrographie, ce travail s'est intéressé à la manière dont ces modifications ont été rendues matériellement et socialement possibles. Plutôt que de décrire le bouleversement de l'hydrographie et les nouveaux équilibres précaires trouvés, ce travail s'est intéressé aux impacts de ces modifications sur les activités humaines en dehors de la stricte sphère de la production industrielle. Plutôt que de considérer l'accaparement de l'eau et la contamination des cours d'eau comme des inexorables forces de la modernité, ce travail s'est intéressé à la façon dont ces dynamiques ont été imposées sur de vastes territoires, et à ce qu'elles disent des logiques de la production et de ses orchestrateurs.

Pour répondre à ces objectifs, ce travail a proposé une étude des stratégies que la bourgeoisie industrielle a mises en place pour construire une hydrographie qui s'adapte à ses besoins. Ces stratégies ont permis l'accaparement des eaux et la contamination des cours d'eau et ont ainsi soutenu le développement de l'outil productif et la minimisation des coûts de production. Elles permettent de rassembler cet accaparement et ces contaminations derrière un concept commun : l'appropriation de l'hydrographie. Cette appropriation

est un processus d'incorporation des environnements, ici de l'hydrographie, dans la sphère de production. Une telle recherche permet finalement de repenser l'histoire de l'industrie en ce qu'elle est tributaire d'une mise au pas des environnements. Ce travail historique, qui se base sur des archives originales et sur une étude détaillée des moyens de réalisation de l'appropriation, appuie un certain nombre de travaux plus théoriques qui proposent justement de retravailler l'analyse marxiste du capitalisme à l'aune des dynamiques d'appropriation dont il a été tributaire<sup>17</sup>. Cette appropriation, et cela a peut-être été moins considéré dans ce travail, est aussi à deux titres un processus géographique, tout d'abord parce que l'appropriation, en modifiant l'hydrographie, dessine les territoires, mais également parce qu'une des finalités du processus est de permettre d'ancrer la production à un endroit précis. C'est pour pouvoir rester à Roubaix et à Tourcoing et y développer leur activité que les industriels vont modifier ainsi l'hydrographie.

### **Des eaux accaparées, la place des infrastructures, la place des institutions**

La première partie du manuscrit a étudié l'accaparement des eaux au profit de l'industrie textile. Elle a mis en lumière trois formes principales qu'a prises cet accaparement.

La première fut la mise à disposition d'une voie de navigation qui relie Lille et la Deûle à l'Escaut en passant par Roubaix et Tourcoing. Ce canal a permis le développement du commerce transfrontalier, et en particulier l'importation massive de houille depuis la région productrice du Borinage en Belgique. Cette voie d'eau est restée cruciale pour l'industrie tout au long de la période étudiée, dotant Roubaix d'un des ports intérieurs les plus actifs de France au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le canal a par ailleurs également été pensé dès son origine comme un ouvrage pouvant permettre d'augmenter la disponibilité en eau dans l'agglomération. Dans cette optique, ses eaux ont longtemps été captées par les usines installées le long de la voie de navigation.

La deuxième forme que prit cet accaparement fut la multiplication des

---

<sup>17</sup>MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit. ; CHARBONNIER, *Abondance et liberté*, op. cit. ; GUILLIBERT, « Terre et capital », op. cit.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

forages industriels privés, de plus en plus profonds, pour capter dans les nappes souterraines les eaux nécessaires à la production, et en particulier au fonctionnement des machines à vapeur. Ces captages privés et localisés ont asséché les puits utilisés par les habitants de la ville, mais ils sont loin d'avoir suffi à fournir toutes les eaux nécessaires au développement de l'outil industriel.

En conséquence, la dernière forme que prit l'accaparement de l'eau a consisté en la construction de deux vastes réseaux de distribution. Le premier a puisé des eaux dans la Lys à Bousbecques, une localité frontalière située à une dizaine de kilomètres au nord de Tourcoing. Ce réseau a permis d'importer jusqu'à 50 000 mètres cubes d'eau de rivière par jour. Ces eaux étaient impropres aux usages domestiques les plus élémentaires, mais ont permis le développement de l'industrie, et en particulier du peignage de laine qui, durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, est devenue l'une des activités les plus dynamiques de Roubaix. Le second réseau de distribution a capté les eaux souterraines de la vallée de la Scarpe. Une usine élévatoire a été construite au hameau d'Anchin sur le territoire de Pecquencourt à plus de quarante kilomètres au sud de Roubaix. De longues canalisations ont traversé le bassin de la Marque et de nombreux villages pour offrir à Roubaix et Tourcoing l'exclusivité de ces eaux potables. Bien que potables, ces eaux ont été prioritairement utilisées pour les procédés industriels qui ne se satisfaisaient pas de la qualité des eaux de la Lys, et c'est dans cette optique que l'usine d'Anchin et les canalisations ont été dimensionnées.

Cette étude des formes qu'a pris l'accaparement souligne donc l'importance des infrastructures collectives dans la mise à disposition de la ressource en eau. Les forages individuels n'ont jamais suffi à procurer aux industriels les eaux nécessaires à leur activité. L'accaparement de l'eau a bien été une œuvre collective qui a nécessité la construction de grands ouvrages. Ces derniers ont nécessité un certain consensus au sein de la bourgeoisie industrielle, qui n'a pas toujours été immédiat. Ce travail a donc mis l'accent sur l'intérêt pour cette bourgeoisie de trouver les forums au sein desquels construire ce consensus. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, période pendant laquelle cet accaparement s'est réalisé, le conseil municipal a rempli ce rôle : c'est en son sein

que se sont débattues les caractéristiques techniques et géographiques des infrastructures de distribution en eau dont les villes se sont dotées.

La gestion de ces infrastructures a également été un point central des stratégies d'accaparement. La construction et la gestion du canal, première infrastructure d'ampleur, ont été initialement confiées à une société concessionnaire. Les échecs rencontrés pour la construction de la voie d'eau ont forcé les industriels à municipaliser le canal, puis à confier son achèvement à l'État, ce qui a lourdement grévé le budget de la commune. Cette concession a été considérée comme une erreur par les notables de la ville, une erreur qu'ils n'ont pas voulu reproduire avec les réseaux de distribution d'eau. C'est donc conjointement les municipalités de Roubaix et Tourcoing qui se sont vues confier la charge de la construction et de la gestion de ces réseaux de distribution, dont les premiers et principaux bénéficiaires étaient les industries de l'agglomération. La municipalité a donc non seulement servi de forum de prise de décision pour la bourgeoisie industrielle, mais l'administration municipale et son budget ont également été mis au service des stratégies d'accaparement de l'eau. Le plaidoyer de certains grands industriels pour une gestion municipale qui garantirait une eau au meilleur prix en prévenant la ponction d'une partie de la valeur par des concessionnaires privés révèle bien un certain paradoxe<sup>18</sup> tant ces mêmes industriels plaident par ailleurs pour la non-intervention des institutions publiques dans leurs affaires. Durant tout ce XIX<sup>e</sup> siècle, la réussite des stratégies d'accaparement de l'eau a été permise par la mise au pas de l'institution municipale qui a consacré de grandes quantités de temps, d'énergie et d'argent à la réalisation des objectifs fixés par les industriels<sup>19</sup>.

Cette étude des formes de l'accaparement de l'eau permet de donner de la profondeur historique aux travaux plus contemporains qui préconisent d'extraire les débats de la dichotomie : eau comme « bien commun » ou eau

---

<sup>18</sup>Ce paradoxe, Pierre Charbonnier le qualifie d'« incapacité du capitalisme à se déployer historiquement en conformité avec la conception qu'il se fait de lui-même » : CHARBONNIER, *Abondance et liberté*, op. cit., p. 243.

<sup>19</sup>Là où Laurent Gayer parle de la capacité des capitalistes à « former l'État pour eux-mêmes » : GAYER, *Le capitalisme à main armée - Caïds et patrons à Karachi*, op. cit., à sa suite il est possible de dire ici que la bourgeoisie industrielle a formé la municipalité pour elle-même.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

comme « bien privé »<sup>20</sup>. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la gestion publique des réseaux de distribution d'eau ont certes soustrait par endroit cette activité aux logiques du profit<sup>21</sup>, mais elles n'ont pas pour autant changé la destination des eaux accaparées.

L'accaparement comme une composante de l'appropriation de l'hydrographie à des fins industrielles s'avère être un long mouvement de mise à disposition de l'eau pour les besoins du développement de la production et pour la minimisation des coûts de cette production. Des deux côtés de la frontière, l'hydrographie de la région a été redessinée par de grandes infrastructures qui ont matérialisé cet accaparement. À Roubaix, cet accaparement ne s'est pas réalisé par une privatisation de la ressource, c'est au contraire la gestion publique de la captation et de la distribution qui lui a donné toute son efficacité.

### Une vallée contaminée et inondée

Ces stratégies d'accaparement ont été à l'origine d'un déséquilibre hydrographique majeur. Les eaux importées depuis la Lys, l'Escaut, la Deûle ou les profondeurs de la vallée de la Scarpe ont été relâchées, après utilisation, dans l'Espierre dont le débit a été décuplé, provoquant de fréquentes inondations dans toute la vallée. C'est à ces conséquences que la seconde partie du manuscrit s'est intéressée.

Cette histoire hydrographique de l'industrie met en évidence les problèmes soulevés par la question de l'évacuation des résidus de la production, ainsi que l'impact que cette évacuation a eu sur les territoires environnants tout au long du siècle étudié. Les industriels ont utilisé le cours de l'Espierre pour envoyer au loin les déchets non valorisables de leur industrie. Parmi toutes les contaminations, les eaux des teintureries dans un premier temps, puis à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle celles des peignages de laine, sont celles dont la nocivité a été la plus dénoncée. Tout comme elle a permis l'accapare-

---

<sup>20</sup>LORRAIN et POUPEAU, *Water Regimes*, op. cit.

<sup>21</sup>Logiques qui avaient cours par ailleurs comme le montre l'épanouissement à la même époque de sociétés telles que la Compagnie générale des eaux – ancêtre de Véolia – ou la Lyonnaise des eaux – ancêtre de Suez.

ment, l'institution municipale a été centrale pour faciliter les déversements des eaux usées des fabriques vers l'Espierre. Ainsi, la municipalité a financé les réseaux d'égouts pour évacuer des grandes quantités d'eau, autorisant même le peignage de Croix à déverser ses eaux usées à Roubaix pour préserver la Deûle aux dépens de l'Espierre.

La multiplication de ces pollutions industrielles a participé à redessiner la géographie et les activités humaines dans la vallée de l'Espierre. L'appropriation de l'hydrographie à des fins industrielles prend donc une autre dimension en juxtaposant à l'accaparement des eaux ces questions de la contamination et des inondations par les eaux usées des fabriques. Toute la vallée en aval de l'agglomération a, un siècle durant, été rendue dépendante des aléas de l'industrie textile. Des deux côtés de la frontière, les modes de vie existant sur ces territoires, majoritairement l'élevage et l'agriculture, ont été sacrifiés pour les intérêts de l'industrie. Au-delà des moyens de subsistance, c'est la santé et le confort des populations riveraines qui ont été mis en danger par l'activité industrielle.

Remettre ces considérations hydrographiques au cœur de l'histoire industrielle permet de donner un sens nouveau à l'investissement de la bourgeoisie dans l'administration municipale. La gestion de ces enjeux hydrographiques fait partie des missions que le patronat confie à cette institution afin de garantir la prospérité de l'industrie<sup>22</sup>. Le travail qui a été réalisé sur les déchets de la production montre également l'importance de la Chambre de commerce et du cartel des peigneurs de laine en ce qu'ils ont été des lieux de coordination et de débats au sein de la bourgeoisie industrielle sur ces sujets, élargissant ainsi le rôle purement économique qui leur est parfois conféré<sup>23</sup>.

Pour conclure, il est possible de dire à la suite de Moore que les capitalistes sont convaincus qu'ils peuvent « disposer de la nature comme bon [leur] semble »<sup>24</sup>. Mais il convient d'ajouter qu'ils s'organisent collectivement

---

<sup>22</sup>Voir l'analyse de la place du pouvoir municipal avant l'arrivée des socialistes au pouvoir dans : LEFEBVRE, « « Le conseil des buveurs de bière » de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », op. cit.

<sup>23</sup>MASTIN, « L'entente et le marché », op. cit.

<sup>24</sup>MOORE, *Le capitalisme dans la toile de la vie*, op. cit., p. 17. Il faut ajouter une nouvelle fois que ce manuscrit a préféré le terme d'« environnement » à celui de « nature ».

et matériellement pour que l'hydrographie puisse leur offrir les services les plus importants : fournir de l'eau abondante, de bonne qualité, à bon marché, emporter au loin les résidus non valorisables de la production. C'est ainsi que l'appropriation se caractérise.

## **II. Faire tenir l'appropriation : étendre l'emprise, éviter les contraintes**

Ce travail a mis en avant les résistances, qualifiées également de mises à l'épreuve, rencontrées par le processus d'appropriation. Méthodologiquement, s'intéresser aux mises à l'épreuve<sup>25</sup> est un choix qui permet de révéler les intérêts et les clivages qui ont été susceptibles de fragiliser le processus. Lorsque ces épreuves sont surmontées, elles sont également des moments qui ont participé à la construction de l'appropriation, en modifiant ses formes, en la légitimant, pour résumer : en la renforçant.

### **L'appropriation, un processus mis à l'épreuve**

Les mises à l'épreuve que le processus d'appropriation a rencontrées peuvent être séparées en deux catégories.

La première catégorie, la plus évidente, rassemble toutes les contestations de ceux qui, loin de profiter des modifications de l'hydrographie, se sont retrouvés lésés par les bouleversements imposés pour l'épanouissement de l'industrie. Ces plaignants furent parfois de simples riverains de l'Espierre dont les caves se trouvaient envahies par les inondations répétées de la rivière, ou d'autres dont les puits s'asséchaient en conséquence des captages en profondeur réalisés par les infrastructures construites par les deux villes. Ces plaignants furent aussi de nombreux cultivateurs dont les champs se trou-

---

en ce qu'il paraît mieux défini. Les environnements sont les propriétés biophysiques d'un territoire susceptibles d'être mises en interaction avec les activités humaines, à ce titre l'hydrographie est une facette d'un environnement.

<sup>25</sup>Ce terme de mise à l'épreuve est emprunté à la sociologie des controverses, ou sociologie des épreuves, qui défend l'intérêt pour les sciences humaines de s'attarder sur ces moments dans l'analyse des controverses : LEMIEUX, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », op. cit.

## II. FAIRE TENIR L'APPROPRIATION : ÉTENDRE L'EMPRISE, ÉVITER LES CONTRAINTES

---

vaient contaminés et inutilisables du fait de ces mêmes débordements, ou d'autres dont les champs étaient saccagés par les sondages effectués par les services municipaux pour trouver des eaux et qui étaient parfois expropriés pour permettre la construction de canalisations. Une partie des plaignants représentait des intérêts économiques plus ou moins puissants. Les industriels textiles de l'agglomération ont dû composer avec ces intérêts pour pouvoir imposer les modifications nécessaires à leur réussite. Ce fut le cas des concessionnaires des canaux de la Haute-Deûle et de la Sensée qui se sont longtemps opposés à l'achèvement du canal de Roubaix. Ce fut le cas également des concessionnaires des canaux de Roubaix et de l'Espierre qui ont dénoncé le captage des eaux de la voie de navigation par les usines. Ce fut le cas des rouisseurs de lin de la vallée de la Lys que les industriels de l'agglomération ont accusé de souiller les eaux captées par les villes dans la Lys<sup>26</sup>. Ce fut le cas enfin de tous les industriels belges qui, jusqu'à Gand, par l'intermédiaire de leur gouvernement, se sont élevés contre la contamination des eaux de l'Escaut par celles de l'Espierre.

Peu de ces contestations ont pu s'incarner dans des menaces concrètes contre le processus d'appropriation. L'exemple de la menace de barrage agitée durant de nombreuses décennies par les administrations belges fait plutôt office d'exception. Ces contestations ont toujours dû passer par l'administration préfectorale, les administrations municipales ou parfois l'autorité judiciaire pour tenter de se faire entendre. Ces institutions étant les seules susceptibles de remettre en cause leurs actions, les industriels se sont toujours vus forcés d'obtenir leur complaisance pour garantir la continuité du processus d'appropriation.

La seconde catégorie de mise à l'épreuve de l'appropriation rassemble les conflits internes à la bourgeoisie industrielle. Ces conflits sont surtout apparus lorsque le processus d'appropriation a rencontré les limites biophysiques du territoire sur lequel il s'appliquait. Autrement dit, lorsque l'eau vint à manquer, ou lorsque les contaminations furent telles qu'elles entravèrent

---

<sup>26</sup>Sur les impacts du rouissage dans la Lys voir : JARRIGE, « Quand les eaux de rouissage débordaient dans la cité. Essai sur le mode d'existence d'une nuisance en France (XVIIIe-XIXe siècle) », op. cit.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

l'épanouissement de l'industrie. Les choix à faire pour surpasser ces limites biophysiques ont parfois fait survenir de vifs conflits dont la résolution a reconfiguré les rapports de force au sein de cette bourgeoisie, et a déterminé les formes qu'a prises l'appropriation par la suite.

### **Surmonter les épreuves, renforcer l'appropriation**

Implicitement pour l'analyse de l'accaparement et explicitement pour celle de la contamination, ce travail a proposé de traiter ces mises à l'épreuve comme des cycles. Cette analyse en cycles a présenté plusieurs intérêts. Elle a permis de montrer comment le processus d'appropriation est régulièrement mis à l'épreuve, que ce soit par les limites biophysiques du territoire ou par les dommages causés. Traiter ces obstacles les uns après les autres permet de montrer en quoi ces moments sont saisis par les industriels pour modifier leur stratégie d'appropriation. L'histoire de cette appropriation est une histoire riche en événements et en faire une analyse chronologique permet de rendre justice à la complexité et à l'intrication des stratégies déployées par les industriels ainsi qu'à la plasticité dont ils font preuve. Une simple typologie des pratiques sans ancrage chronologique n'aurait pas suffi pour comprendre en quoi ces pratiques ont permis non seulement de surmonter les épreuves, mais également de transformer l'appropriation, et donc de la renforcer. Cette analyse conduit à affirmer que l'appropriation est un processus fondamentalement évolutif.

L'étude de ces cycles a montré la redondance de certaines stratégies qui, parce qu'elles sont répétées, sont constitutives d'un répertoire d'action, transmis génération après génération, dédié à renforcer le processus d'appropriation. Parce que ce travail cyclique a été réalisé, il est possible désormais d'esquisser cette typologie, tout en gardant à l'esprit que ces pratiques sont ancrées dans des rapports de forces politiques et administratifs, et dans un état de l'appropriation spécifique au moment dans lequel elles sont déployées.

Toutes les stratégies et pratiques mobilisées se sont avant tout appuyées sur le déploiement d'un répertoire argumentatif dont les premiers destinataires furent les administrations publiques afin qu'elles valident les formes

## II. FAIRE TENIR L'APPROPRIATION : ÉTENDRE L'EMPRISE, ÉVITER LES CONTRAINTES

---

que les industriels ont voulu donner à l'appropriation malgré les dommages causés et les intérêts lésés. Ce répertoire argumentatif a poussé à l'alignement de l'intérêt général sur l'intérêt industriel. Bien que ce travail ait montré l'évolution des rapports de force tout au long de la période étudiée, l'administration préfectorale a souvent soutenu l'appropriation de l'hydrographie en validant les projets d'infrastructure, en faisant obstacle aux plaintes des petites communes du département, et en participant à une approche dilatoire des discussions menées avec les officiels belges.

Ce travail a également montré l'usage récurrent de pratiques dilatoires pour éviter la prise en charge de l'atténuation des dommages causés par l'activité industrielle. Les multiples commissions, intercommunales ou internationales, créées tout au long du siècle, souvent sous l'impulsion de l'administration préfectorale, pour tenter de s'accorder sur des mesures susceptibles de faire baisser les contaminations, ont été le lieu privilégié de l'application de ces pratiques<sup>27</sup>. Dans ces commissions les peigneurs, principaux industriels incriminés, n'ont pas hésité à mentir, à nier la réalité de leurs contaminations et, lorsque le rapport de force ne leur permettait plus d'assumer le statu-quo, à promettre qu'ils allaient agir sans pour autant s'exécuter.

Les différents pouvoirs publics, dans des dimensions variables, furent complices de ces stratégies d'évitement<sup>28</sup>. Les solutions qu'ils soutinrent pour atténuer les dommages des contaminations de l'Espierre visèrent à ménager les intérêts des industriels. C'est ainsi que pendant plusieurs décennies, afin de ne pas imposer une épuration des eaux usées dans les usines, les municipalités entretenirent l'espoir d'un projet d'épuration global des eaux de l'Espierre à la frontière. Ce projet échoua mais il permit, de nombreuses années durant, de simuler la prise en charge des problèmes et de faire patienter les plaignants belges.

Les complaisances des pouvoirs publics se retrouvent également dans la

---

<sup>27</sup>Par ces constatations ce travail peut faire écho à la thèse défendue par Frédéric Graber sur les procédures d'enquête publique dans son dernier ouvrage : GRABER, *Inutilité publique*, op. cit.

<sup>28</sup>Cette affirmation permet d'étendre l'analyse déjà portée par Geneviève Massard-Guilbaud sur le rôle des pouvoirs publics dans la gestion des pollutions industrielles dans : MASSARD-GUILBAUD, *Histoire de la pollution industrielle*, op. cit., p. 120 et suivantes.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

facilité avec laquelle, tout au long de la période étudiée, les peigneurs purent agir dans l'illégalité. Cette pratique de l'illégalisme se constate aussi bien dans les pompages d'eau illégaux dans le canal de l'Espierre, que dans la non-observation des très nombreux arrêtés qui simulèrent l'interdiction du relâchement des eaux non épurées, sans que les contrevenants ne soient jamais condamnés.

Les industriels se sont également efforcés de faire prendre en charge par la collectivité l'indemnisation des victimes de l'appropriation de l'hydrographie. Confier la construction et la gestion des réseaux de distribution d'eau aux institutions municipales a fait peser sur elles la charge du dédommagement des propriétaires lésés par les captages. Dans le cas de l'Espierre, c'est aussi ces municipalités qui ont non seulement indemnisé les riverains inondés, mais également élargi, couvert, dévié, et entretenu un cours d'eau dont les inconvénients n'étaient que la conséquence du rejet des eaux usées des fabriques. Pour continuer à faire peser cette charge sur les municipalités même lorsqu'elle en a perdu le contrôle politique, la bourgeoisie industrielle a plaidé l'impossibilité de mesurer la part de responsabilité de chaque usine et donc l'impossibilité de faire peser sur elles ces coûts<sup>29</sup>.

Ce travail a enfin montré que, pour surmonter les limites biophysiques de l'hydrographie, à l'origine de conflits internes à la bourgeoisie industrielle, cette dernière a défendu, comme voie de résolution de ces conflits, l'extension de l'appropriation au-delà des frontières géographiques et politiques existantes. En cela, l'appropriation de l'hydrographie est, à l'image de la production industrielle, un processus extensif. Pour soutenir la croissance de l'activité et pour dépasser les limites environnementales, les industriels ont dû aller toujours plus loin pour s'accaparer les eaux nécessaires à leurs usines, et les rejets non valorisables de leur production ont contaminé des territoires sans cesse plus éloignés.

---

<sup>29</sup>Ces travaux rejoignent ainsi les analyses d'Emmanuel Henry dans son dernier ouvrage, il y met en avant la stratégie industrielle de technicisation des débats dans ces situations : HENRY, *La fabrique des non-problèmes. Ou comment éviter que la politique s'en mêle*, op. cit.

### III. L'appropriation : d'hier à aujourd'hui

Il ne paraît pas raisonnable aujourd'hui de faire de l'histoire environnementale sans porter une réflexion sur le sens de ce travail au regard de la situation environnementale et climatique globale. Les historiens et historiennes discutent de la pertinence de l'adoption du concept d'anthropocène par les sciences humaines et sociales. Ils conviennent toutefois que si ce qualificatif doit être retenu, il faut lui donner un contenu propre cohérent avec ces sciences. Il faut par exemple cesser de placer l'espèce humaine comme acteur historique majeur des récits qui sont faits de l'avènement de cet anthropocène<sup>30</sup>. Par ailleurs, en travaillant sur les forces historiques qui ont forgé cette réalité environnementale, ils invitent à « repenser le passé pour ouvrir l'avenir<sup>31</sup> », autrement dit à apprendre de l'histoire pour pouvoir, peut-être, se dégager de l'avenir sombre vers lequel les modes de vie et de production d'une partie des sociétés humaines emmènent toute l'humanité.

Qualifier d'appropriation un processus par lequel le capitalisme industriel incorpore les environnements dans les procédés de production, par l'extraction des ressources, par l'aménagement des territoires, par la contamination, propose un prisme au travers duquel lire les mutations environnementales imposées à la planète ces derniers siècles.

Toute proportion gardée, cette histoire de l'appropriation de l'hydrographie sur un territoire industriel invite à dresser des parallèles frappants entre la manière dont les pollutions de l'Espierre ont été prises en compte et celle dont la crise climatique est abordée. Les mêmes pratiques d'évitement des industriels qui ont été mises en avant dans ce manuscrit ont été décrites de manière précise concernant la crise climatique. Dans un premier moment, de la même manière que les peigneurs ont nié leur responsabilité et tenté de lancer les pouvoirs publics sur des fausses pistes, les principaux contributeurs au réchauffement climatique ont dans les années 1980 et 1990 sciemment menti et financé des contre-expertises afin d'égarer les opinions publiques<sup>32</sup>. Puis,

---

<sup>30</sup>MALM, *L'Anthropocène contre l'Histoire*, op. cit., p. 44.

<sup>31</sup>BONNEUIL et FRESSOZ, *L'événement anthropocène*, op. cit., p. 13.

<sup>32</sup>Erik M. CONWAY et Naomi ORESKES, *Merchants of Doubt : How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming*. 1er édition,

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

lorsque le statut-quo ne fut plus tenable, ces mêmes peigneurs ont encouragé l'adoption de solutions techniques financées par les pouvoirs publics, sans remettre en cause leurs modes de production. C'est une approche similaire qui est aujourd'hui défendue par la plupart des acteurs économiques concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Parce qu'un échec sur cette question revêt un enjeu autrement plus important que l'assainissement de l'Espierre, et parce que la question de la temporalité de la réduction de ces émissions est cruciale, il convient de réfléchir à comment déjouer les stratégies d'évitement.

À titre d'exemple, et ce travail ne l'a peut-être pas assez fait, il serait intéressant de donner une plus grande profondeur historique à l'analyse du techno-solutionnisme. Il a été frappant de voir à quel point les propositions d'usines d'épuration globale de l'Espierre, mal pensées, sous-dimensionnées ont été âprement défendues par les industriels mais aussi par les ingénieurs de l'État, alors même que des techniques éprouvées d'épuration dans les peignages existaient mais n'étaient pas utilisées. Il semble que cette mise en avant de la résolution des dommages causés par l'activité industrielle par des solutions techniques s'appuie sur une « idéologie de la technique », qui, comme l'affirme Habermas, est avant tout une pseudo-rationalité qui vise à assurer le triomphe de certains intérêts<sup>33</sup>.

Pousser ce parallèle conduit à questionner les politiques qui sont aujourd'hui préconisées par les pouvoirs publics pour atteindre les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Le plan présenté en 2023 par le gouvernement français entend faire porter la moitié de ces baisses sur les entreprises les plus polluantes, il encourage pour cela le développement de technologies de captage de carbone directement sur les lieux de production les plus polluants<sup>34</sup>. Difficile de ne pas comparer ces promesses aux décennies de discussions sur l'épuration à l'usine des eaux grasses des peigneurs.

Ce travail invite donc également à pousser plus loin l'analyse de la place des pouvoirs publics en tant que rouage des stratégies d'évitement des indus-

---

London : Bloomsbury Publishing PLC, 2012, 368 p.

<sup>33</sup>HABERMAS et LADMIRAL, *La Technique et la science comme « idéologie »*, op. cit.

<sup>34</sup>Secrétariat général à la planification ÉCOLOGIQUE, *Mieux agir, la planification écologique synthèse du plan*, Gouvernement français, 2023.

triels. L'appropriation des environnements n'a pu se réaliser qu'avec l'assentiment de ces institutions. S'il est nécessaire de mettre un terme à ce rapport d'appropriation, il convient donc de réfléchir à la manière dont les institutions publiques ont épousé les intérêts industriels.

Finalement, plutôt que de questionner la capacité du capitalisme à faire face aux défis environnementaux et climatiques, il conviendrait peut-être de se demander s'il pourrait survivre à des mesures susceptibles d'endiguer la catastrophe en cours. Est-il possible d'imaginer des mesures efficaces qui n'entrent pas en contradiction fondamentale avec ce rapport d'appropriation que le capitalisme a développé vis-à-vis des environnements ? En renversant cette question, il paraît plus cohérent d'interroger si le capitalisme, parce qu'il y joue sa survie, peut être autre chose qu'une force historique contraire à l'endiguement de la catastrophe environnementale et climatique actuelle.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

## Sources et bibliographies



# Sources manuscrites

## Archives municipales de Roubaix, Roubaix (AMR)

### **1D : Administration générale de la commune, conseil municipal**

#### **1-129 : Registres des procès-verbaux des délibérations**

- 1 – 22 janvier 1790 - 26 messidor An III (14 juillet 1795)
- 2 – 26 janvier 1790 - 3 germinal An V (23 mars 1797)
- 3 – 10 germinal An V - 25 vendémiaire An XII (18 octobre 1803)
- 4 – 29 vendémiaire An XII (22 octobre 1803) - 3 mars 1825
- 5 – 7 mars 1825 - 27 mai 1834
- 6 – 30 mai 1834 - 13 janvier 1838
- 7 – 15 janvier 1838 - 1 septembre 1843
- 8 – 13 octobre 1843 - 9 novembre 1848
- 9 – 13 novembre 1848 - 14 février 1851
- 10 – 14 février 1851 - 8 novembre 1853
- 11 – 14 novembre 1853 - 23 juin 1856
- 12 – 8 août 1856 - 11 novembre 1857
- 13 – 18 novembre 1857 - 29 janvier 1859
- 14 – 11 février 1859 - 20 novembre 1860
- 15 – 20 novembre 1860 - 4 décembre 1861
- 16 – 10 janvier 1862 - 4 septembre 1863
- 17 – 10 novembre 1863 - 22 avril 1865
- 18 – 5 mai 1865 - 13 avril 1866
- 19 – 27 avril 1866 - 5 avril 1867
- 20 – 8 mai 1867 - 19 mai 1868
- 21 – 23 juin 1868 - 6 août 1869
- 22 – 27 août 1869 - 15 septembre 1870
- 23 – 6 octobre 1870 - 17 octobre 1871

## SOURCES MANUSCRITES

---

- 24 – 8 novembre 1871 - 17 juillet 1872
- 25 – 26 juillet 1872 - 25 juin 1873
- 26 – 27 juin 1873 - 9 mai 1874
- 27 – 25 juin 1874 - 12 février 1875
- 28 – 17 février 1875 - 27 octobre 1875
- 29 – 29 octobre 1875 - 6 octobre 1876
- 30 – 10 novembre 1876 - 20 juillet 1877
- 31 – 16 août 1877 - 9 novembre 1878
- 32 – 15 novembre 1878 - 12 février 1880
- 33 – 4 mars 1880 - 13 mai 1881
- 34 – 28 mai 1881 - 12 mai 1882

### **130-135 : Répertoires et registres des délibérations**

- 133 – Registre de 1808 à 1889
- 134 – Registre non relié de « abattoir » à « fourneaux économiques » (1890-1927)
- 135 – Registre non relié de « halles et marchés » à « voirie » (1890-1927)

### **136-235 : Bulletins communaux**

- 136 – Année 1881
- 137 – Année 1882
- 138 – Année 1883
- 139 – Année 1884
- 140 – Année 1885
- 141 – Année 1886
- 142 – Année 1887
- 143 – Année 1888
- 144 – Année 1889
- 145 – Année 1890
- 146 – Année 1891
- 147 – Année 1892
- 148 – Année 1893
- 149 – Année 1894
- 150 – Année 1895
- 151 – Année 1896
- 152 – Année 1897
- 153 – Année 1898
- 154 – Année 1899
- 155 – Année 1900

- 156 – Année 1901
- 157 – Année 1902
- 158 – Année 1903
- 159 – Année 1904
- 160 – Année 1905
- 161 – Année 1906
- 162 – Année 1907
- 163 – Année 1908
- 164 – Année 1909
- 165 – Année 1910
- 166 – Année 1911
- 167 – Année 1912
- 168 – Année 1913
- 169 – Année 1914
- 170 – Années 1915-1918
- 171 – Année 1919
- 172 – Année 1920
- 173 – Année 1921
- 174 – Année 1922
- 175 – Année 1923
- 176 – Année 1924
- 177 – Année 1925
- 178 – Année 1926
- 179 – Année 1927
- 180 – Année 1928
- 181 – Année 1929
- 182 – Année 1930
- 183 – Année 1931
- 184 – Année 1932
- 185 – Année 1933
- 186 – Année 1934
- 187 – Année 1935
- 188 – Année 1936
- 189 – Année 1937
- 190 – Année 1938
- 191 – Année 1939

### **3D : Administration générale de la commune, administration de la commune**

#### **1-26 : Rapports du maire**

- 1 – Rapports du maire pour les années 1862-1870
- 2 – Idem, années 1871-1875
- 3 – Idem, années 1876-1879
- 4 – Idem, années 1880-1882
- 5 – Idem, années 1883-1886
- 6 – Idem, années 1887-1889
- 7 – Idem, années 1890-1892
- 8 – Idem, années 1893-1895
- 9 – Idem, années 1896-1898
- 10 – Idem, années 1899-1900
- 11 – Idem, années 1901-1902
- 12 – Idem, années 1903-1904
- 13 – Idem, années 1905-1907
- 14 – Idem, année 1908
- 15 – Idem, année 1909
- 16 – Idem, année 1910
- 17 – Idem, année 1911
- 18 – Idem, année 1912
- 19 – Idem, année 1913
- 20 – Idem, années 1914-1930
- 21 – Idem, années 1931-1933
- 22 – Idem, année 1934
- 23 – Idem, année 1935
- 24 – Idem, année 1936
- 25 – Idem, année 1937
- 26 – Idem, année 1938

#### **31 : Registre des événements mémorables**

- 31 – Registre des événements mémorables (1827-1865)

### **1K : Élections politiques**

#### **490-511 : Élections municipales et installation du conseil**

- 493 – Élections municipales, procès-verbaux et listes d'émargement, années 1840-1845

- 494 – Idem, années 1846-1848
- 495 – Idem, années 1848-1860
- 496 – Idem, années 1861-1870
- 497 – Idem, année 1871
- 498 – Idem, années 1872-1874
- 499 – Idem, années 1876-1881
- 500 – Idem, année 1882
- 501 – Idem, année 1884
- 502 – Idem, années 1888-1897
- 503 – Idem, années 1900-1908
- 504 – Idem, années 1912-1929
- 505 – Idem, années 1935-1945

## **70 : Canal de Roubaix**

- 1 – Projet de canal de Roubaix à la Deûle par la Marque. Approbation. Adjudication de la concession des travaux à Brame. Exécution (1813-1831)
- 2 – Prolongation du canal jusqu'à la frontière. Exécution (1833-1836)
- 3 – Nouvelle concession à M. MESSÉN. Exécution (1836-1845)
- 4 – Exécution. Mise en demeure du concessionnaire pour l'achèvement du canal, rapport relatif au canal de Roubaix, arrêtés préfectoraux, correspondance, délibérations municipales (1845-1847)
- 5 – Projet de souterrain entre le pont de Hem et la Barque d'Or. Question de la déchéance du concessionnaire : arrêtés préfectoraux, plan général, délibérations et rapports municipaux (1848-1849). Réclamations pour l'achèvement du canal, correspondance, arrêté préfectoral, état descriptif, délibération municipale, rapports, note (1850). Propositions pour l'achèvement du canal : correspondance, rapports, délibérations municipales (1851)
- 6 – Litige entre les compagnies du canal de l'Espierre et du canal de Roubaix au sujet de la fermeture de la vanne de prise d'eau à l'aval et contre l'écluse du Sartel (1853-1855)
- 8 – Alimentation du canal (1858-1861)
- 9 – Achèvement du canal par l'État, (1858-1860)
- 10 – Achèvement du canal par l'État, (1861-1863)
- 11 – Retrait d'autorisation de déversement d'eaux usées dans le canal (1863), Demandes d'indemnités pour inondations de la vallée de l'Espierre (1864-1865), Projet d'alimentation du bief de Roubaix par les eaux de la Lys (1865)
- 12 – Budget et comptes : correspondance, délibérations municipales (1867). Plainte de la commune de Leers suite au débordement de l'Espierre :

## SOURCES MANUSCRITES

---

correspondance, rapports, arrêté préfectoral (1861-1868). Entretien et réparations : correspondance, affiche (1867-1868). Assainissement du canal : rapport de la Faculté de sciences de Lille sur la composition chimique et l'influence des eaux industrielles de Roubaix et Tourcoing sur les eaux de l'Escaut, délibération municipale (1867).

13 – Proposition de la Compagnie de l'Espierre pour une nouvelle tarification : projet, délibération municipale, correspondance, rapport (1869).

14 – Insalubrité du canal. Mouvements de navigation et droits : correspondance (1871).

17 – Plainte de la commune de Leers pour un début d'inondation (1875-1876)

20 – Déversement d'eaux, prises d'eaux (1877-1883). Réclamation de la ville sur la question des 2 000 mètres cubes d'eau à amener par jour (1877-1879). Comblement de l'impasse de l'ancien canal, plaintes des industriels riverains (1874-1882)

21 – Déversements d'eaux. Prises d'eau : procès-verbaux, arrêtés préfectoraux (1884-1889). Comblement de l'ancien canal : correspondance, rapports, arrêté municipal, affiche, correspondance (1884-1890)

24 – Contentieux opposant la Ville aux riverains de l'ancien canal concernant les aqueducs à construire suite au comblement dudit canal : arrêtés préfectoraux, correspondance, mémoire, expertise, délibération municipale, conventions, rapport (1885-1890)

37 – Établissement de prises d'eau avant le rachat de concession par la Ville : arrêtés préfectoraux d'autorisations, correspondance, rapport sur la question des eaux du canal, délibération municipale, tableau indicatif des industriels qui ont établi des prises d'eau avec et sans autorisation, (1851-1856)

38 – Établissement de prises d'eau. Redevances : listes des industriels autorisés à établir des prises d'eau, correspondance, rapports, projet d'avis, arrêtés préfectoraux d'autorisations, acte de cession pour la concession du canal, délibérations municipales, liste des industriels et de la force motrice de leurs machines à vapeur qui exploitent une prise d'eau etc. (1857-1861)

39 – Établissement de prises d'eau. Conflits avec les riverains pour le paiement des redevances, rapports, mémoire adressé par les industriels, mémoire en défense pour la Ville, listes et dates des autorisations de prises d'eau, décrets du Conseil d'État, arrêtés d'autorisations etc. (1861-1863)

40 – Établissement de prises d'eau. Redevances. Tarifs. Conflits avec les riverains pour le paiement des redevances : délibérations municipales, arrêtés préfectoraux, correspondance etc. (1863-1866)

41 – Établissement de prises d'eau. Procès intenté par la Compagnie du canal de l'Espierre contre la Ville, traité de transaction amiable avec la

Compagnie du canal de l'Espierre, (1866-1868)

42 – Établissement de prises d'eau industrielles : correspondance, rapports, arrêtés préfectoraux, délibération municipale, projets de règlements, bordereaux trimestriels des volumes d'eau et sommes dues pour prises d'eau pour 1872, etc. (1868-1872)

43 – Affaire Coudert (Président du conseil d'administration du canal de l'Espierre) relative à l'indemnité réclamée pour le supplément d'eau fournie dans le bief du Sartel (1872-1876)

44 – Établissement de prises d'eau. Redevances. (1873-1876)

45 – Établissement de prises d'eau. Redevances. Projet de règlement pour l'alimentation des usines du bief du Sartel, avis motivé de la Ville, arrêtés préfectoraux, affiche pour le règlement de l'eau, décret, notifications aux industriels, demandes et arrêtés d'autorisations de prises d'eau. (1873-1907)

## **5M : Biens communaux, édifices divers**

### **Eau de la Lys – travaux de distribution des eaux de la Lys à Roubaix**

62 – Recherches pour une nouvelle distribution d'eau, (1826-1862)

63 – Service des eaux, fonctionnement, budget, entretien, prix etc. (1863-1864)

64 – Idem, (1865-1870)

65 – Idem, (1871-1876)

66 – Idem, (1877-1880)

67 – Idem, (1881-1884)

68 – Idem, (1885-1886)

69 – Idem, (1887)

70 – Idem, (1888-1889)

71 – Idem, (1890-1892)

72 – Idem, (1893)

73 – Idem, (1894)

74 – Idem, (1895)

75 – Idem, (1896-1897)

76 – Idem, (1898-1899)

77 – Idem, (1900-1902)

78 – Idem, (1903-1907)

79 – Idem, (1908-1910)

80 – Idem, (1911-1920)

**Service des eaux : recherche, projet et fonctionnement de la distribution d'eau potable.**

- 81 – Recherches d'eaux potables (1872-1883)
- 82 – Idem, (1854-1880)
- 83 – Idem, (1883-1887)
- 84 – Renseignements pour captation et usine élévatoire ; renseignements concernant le réservoir ; renseignements divers (1886-1887)
- 85 – Projet distribution d'eau potable, sondages effectués par le service des eaux, avant-projet de distribution d'eau (1887-1889)
- 86 – Idem, (1889-1891)
- 87 – Idem (1891-1892)
- 88 – Idem, (1893)
- 89 – Idem, adjudication des travaux de construction de l'usine élévatoire d'Anchin le 23 juillet 1894, (1894)
- 90 – Idem, (1894-1895)
- 91 – Inauguration de la distribution d'eau potable, affaire de la sucrerie de Pecquencourt, réclamations des communes de Marchiennes et Pecquencourt, (1895-1896)
- 92 – Idem, plaintes du maire de Pecquencourt, (1897)
- 93 – Idem, construction du réservoir du Mont des Bonnets, affaire avec Marchiennes, diverses réclamations (1898)
- 94 – Idem, (1899)
- 95 – Idem, réclamations et affaires diverses (1900)
- 96 – Idem, (1901-1910)
- 97 – Idem, (1901-1910)
- 98 – Idem, (1901-1909)
- 99 – Idem, (1901-1907)
- 100 – Idem, (1901-1910)
- 101 – Idem, (1898-1910)
- 102 – Idem, (1901-1910)

**Syndicat de l'Espierre**

- 115 – Syndicat de l'Espierre : budget (1892-1937)
- 116 – Syndicat de l'Espierre : fonctionnement, discussions, arrêtés, réclamations, etc. (1912-1937)

### **3I : Justice**

49 – Contentieux : plaintes des habitants, actions judiciaires de la ville, affaires courantes : délibérations, correspondance, rapports, arrêtés, minutes de notaires. (1892-1910)

### **5I : Hygiène publique et salubrité**

#### **1-9 : Conseil d'hygiène et de salubrité**

1 – Comité cantonal de salubrité : création, organisation interne et fonctionnement, délibérations, correspondance, rapports, guides, registre (1837-1900)

2 – Procès-verbaux des réunions de la commission sanitaire cantonale (1904 1935)

#### **13-22 : Établissements insalubres**

13 – enquêtes commodo, incommodo : arrêtés, pétitions, correspondance, (1812-1831)

14 – Idem, (1832-1842)

15 – Idem, (1843-1847)

16 – Idem, (1848-1851)

17 – Idem, (1852-1857)

18 – Idem, (1858-1862)

19 – Idem, (1863-1865)

20 – Idem, (1866-1871)

21 – Idem, (1872-1877)

22 – Idem, (1878-1949)

#### **310-331 : Surveillance des eaux potables**

310 – Surveillance des eaux potables : contrôles, arrêtés, rapports, correspondance (1929-1934)

311 – Idem, (1933-1938)

#### **344-352 : Maladies contagieuses et épidémies**

344 – Institut pasteur de Lille : subventions allouées à l'Institut : rapports, délibérations, correspondance (1901-1938)

345 – Épidémies : prévention du choléra, cas de choléra dans une filature de coton et épidémie dans la commune en 1849 : correspondance, affiches, arrêtés, rapports (1812-1858)

## SOURCES MANUSCRITES

---

346 – Épidémies : épidémies de choléra en 1865 et 1866, états des lieux, correspondance, listes des individus touchés, guides, bulletins journaliers (1865-1867)

347 – Épidémies : suites de l'épidémie de 1865-1866, travaux d'assainissement, correspondance, listes, extraits de journaux, notes, tableaux (1867-1869)

348 – Épidémies : mesures préventives d'hygiène et de salubrité, travaux d'assainissements, surveillance des maladies, correspondance, listes, arrêtés, rapports, états des déclarations des maladies contagieuses entre 1894 et 1895 etc. (1871-1906)

### **2F : Commerce Industrie et Travail**

16 – Monographie sur Roubaix (1889)

### **6Fi : Cartes et plans de Roubaix**

1-80 – Cartes et plans de Roubaix (1804-1994)

## **Archives Nationales du monde du travail, Roubaix (ANMT)**

### **1997 014 : Peignage Amédée Prouvost**

#### **Syndicat des peigneurs de laine**

221 – Procès-verbaux de réunions, (1881-1953)

224 – Idem, (1902-1905)

225 – Idem, (1912-1950)

226 – Idem, (1880-1950)

227 – Idem, (1892-1954)

242 – Idem, (1883-1939)

266 – Dossiers sur les eaux résiduaires (1910-1958)

#### **Peignage Amédée**

617 – Plans : alimentation et évacuation des eaux, 1926

## **2012 042 : Augustin Morel**

- 1 – Notice biographique Augustin Morel, 1888
- 57 – Brevet plan régulateur hydraulique, 1843
- 453 à 472 – Photographies Usine peignage de laine Morel et Cie, s.d.
- 476 à 478 – Peignage mécanique de laine système Morel gravure sur carton, s.d.
- 493 – Leclercq-Dupire, album de photographie illustrant toutes les phases de production textile, 1911

## **1988 007 : Motte-Bossut**

- 15 – Collection de vignettes commerciales depuis 1887
- 36 – Procès-verbaux des délibérations, (1906-1914)
- 37 – Procès-verbaux des délibérations, réunions officieuses délibérations, (1906-1914)
- 49 – Titres de propriété de la société à Roubaix et dans le Nord, (1790-1972)
- 51 – État chronologique des constructions et aménagements (1843-1951)

# **Archives départementales du Nord, Lille (AD59)**

## **Série M : Administration départementale et économie du département**

### **M 416-417 : Salubrité, établissements insalubres classés par type et par ville**

- M417 6943-7360 & 9880-9999 – Ville de Roubaix (1824-1911)
- M417 8091-8352 & 10000-10090 – Ville de Tourcoing (1838-1911)

### **M418 : Salubrité, documents collectifs**

- 1 – Arrêtés municipaux, (dossiers par arrondissement) (1852-1867)
- 3 – Salubrité des cours d'eau français et belges : conférences internationales (1881-1882)

### **M419 : Salubrité par cours d'eau documents collectifs**

- 1 – Cours d'eau insalubres réclamations diverses (1884)
- 4 – Assainissement des cours d'eau du Nord : commission d'étude (1903)

## SOURCES MANUSCRITES

---

5 – Empoisonnement des cours d'eau par des déversements volontaires d'industriels, circulaires de l'ingénieur de Roubaix (1892)

### **M420 : Salubrité classement par cours d'eau**

6 – Canal de l'Espierre : contamination par les eaux du riez Delbecque (1898)

7 – Canal de l'Espierre : épuration arrêté préfectoral (1883)

8 – Canal de Roubaix : arrêtés préfectoraux (1890-1893)

9 – Canal de Roubaix : déversements d'eaux industriels (1890)

10 – Canal de Roubaix : déversement d'eaux industrielles, affaire Holden (1866)

11 – Canal de Roubaix : barrage sur la Marque (1892)

21 – Escaut : déversement d'eau, analyses, frais (1895)

22 – Espierre : épuration procès-verbaux de séances de la commission correspondances (1882-1902)

23 – Espierre, Haute-Deûle et Helpes : épuration, délibération du conseil général (1881-1882)

24 – Documents diplomatiques et parlementaires relatifs à la corruption des eaux de l'Espierre (1897)

### **M421 : Eaux industrielles, classement par localité**

29 – La Madelaine, déviation d'eaux dans le canal de Roubaix (1884)

34 – Lille : Lavage des laines dans le canal de l'Esplanade (1799), contamination des cours d'eau petition des habitants (1883)

39 – Marcq-en-Barœul : Déversement d'eau dans le canal de Roubaix (1879)

40 – Marcq-en-Barœul : Déversement d'eau dans le canal de Roubaix (1877)

41 – Marcq-en-Barœul : Déversement industriels (1894)

54 – Roubaix : plainte contre l'insalubrité des eaux de la Deûle et de la Lys (1868)

55 – Roubaix : déversement d'eau dans le canal (1874)

### **M422 : Causes diverses d'insalubrité, dossier par localité**

7 – Lettre de R à S (1869-1893)

## **Série J : Documents entrés par voies extraordinaires**

### **141 J : Service des voies navigables**

19 – Cartes et plans plans du canal de Roubaix et de l’Espierre (1840-1946)

53 – Documents divers, plaintes de la Belgique, contentieux avec la SCE (1866-1890)

## **Série S : Travaux publics et transports**

### **S 3662-3668 : Cours d’eau non navigables Espierres et affluents**

3662-3663 – Curage budget (1870-1899)

3664-3665 – Épuration commission intercommunale délibération (1881-1887)

### **S 4000-5200 : Prises d’eau dans le canal de Roubaix, par localité**

4015-4018 – Croix (1840-1902)

4412-4416 – La Madelaine (1840-1902)

4451 – Leers (1840-1902)

4579-4608 – Marcq-en-Barœul (1840-1902)

4617-4644 – Marquette (1840-1902)

4856-4892 – Roubaix (1840-1902)

5047-5048 – Tourcoing (1840-1902)

5126-5139 – Wasquehal (1840-1902)

### **S 7268-7391 : Canaux et rivières canalisées, canal de Roubaix**

7273 – Police de la navigation Régime des eaux, inondations insuffisance d’écoulement plaintes, plan (1827-1833)

7274 – Idem inondations (1846-1863)

7275 – Idem tenue chômage sécheresse (1858-1862)

7276 – Inondations plaintes dommages (1861-1868)

7277 – Idem (1870-1884)

7278 – Idem salubrité (1872-1877)

7279 – Idem inondations autorisations à déverser plans (1892-1895)

7281 – Insalubrité des eaux réclamation des riverains (1857-1884)

7294 – Acquisitions, expropriations, plans (1825-1830)

7295 – Idem, Contentieux : affaire (1827)

7296 – Idem, Expropriations & cessions de terrains (1829-1844)

## SOURCES MANUSCRITES

---

7312 – Concession : situation mise en demeure du concessionnaire (1834-1843)

7316 – Concession : procès de la ville de Roubaix contre les sociétés concessionnaires des canaux de Roubaix et de l’Espierre au sujet de la fermeture de la vanne du Sartel (1854-1860)

7320 – Concession : projets de budget des dépenses établis par la ville de Roubaix (1865-1871)

7321 – Travaux : Projet de construction du canal de la Marque à Roubaix (1824-1844)

7322 – Travaux : Construction projet devis (1824-1825)

7323 – Travaux : Construction, projet, Plans généraux ou parcellaires (1825)

7325 – Achèvement prolongement vers l’Escaut (1827-1835)

7326 – Idem enquête, apport (1829-1861)

7327 – Idem prolongement, rapports et mémoire imprimé (1832-1835)

7330 – Idem projet de prolongement, pour parler avec la Belgique (1837-1839)

## Archives générales du royaume, Bruxelles (AGR)

### T039/05 : Administration des Ponts et Chaussées, Direction générale des Voies hydrauliques

296 – Canal de l’Espierre (1831-1834)

297 – Idem, (1835-1839)

298 – Idem, (1840-1896)

299 – Idem, (1894-1896)

909 – Idem, travaux divers, (1863-1903)

910 – Idem, épuration (procédés, P.V., etc.), (1880-1915)

911 – Idem, (1880-1915)

912 – Idem, (1880-1915)

913 – Idem, (1880-1915)

914 – Idem, (1859-1915)

945 – Lys, rouissage, pollutions (1886-1898)

### I167 : Fonds Jean-Baptiste Nothomb

153 – Canaux de Bossuyt à Courtray et de l’Espierre, cahiers des charges précédés de la convention entre la France et la Belgique, de l’arrêté royal qui

décète les deux canaux et de l'arrêté ministériel qui approuve les cahiers des charges. (1839)

154 – Discours prononcé par le ministre des travaux publics dans la séance de la chambre des représentants du 26 décembre 1839 sur la construction des canaux de Roubaix et de l'Espierre (1839)

## Archives de l'État Belge à Tournai (AET)

### SCE : société du canal de l'Espierre

- 3 – Statuts de la SCE (1845)
- 5 – Plan cadastral du canal de l'Espierre (1846)
- 7 – Alimentation du canal de l'Espierre et procès avec les villes de Roubaix-Tourcoing ainsi qu'avec l'usine de Croix (1865-1906)
- 10 – Rapport d'inspection du canal (1876)
- 20 – Affiches et règlements du canal (1862-1882)
- 23 – Registre de délibérations de l'Assemblée Générale des actionnaires (1844-1860)
- 24 – Idem, (1861-1886)
- 25 – Idem, (1887-1930)
- 29 – Correspondances reçues et envoyées par Arsène Coudert, directeur de la société (1868-1878)
- 99 – Notes historiques XIX<sup>e</sup> siècle - XX<sup>e</sup> siècle
- 100 – Rapports annuels du Conseil d'Administration (1847-1938)



# Publications à caractère de source

## Presse française

Les publications qui suivent ont fait l'objet d'un dépouillement sur le site de la bibliothèque numérique de Roubaix (<https://www.bn-r.fr>). Le sondage a été réalisé grâce à un outil de reconnaissance optique de caractères. La plupart des originaux est également conservé par les archives municipales de Roubaix. Les dates listées correspondent aux numéros cités dans le manuscrit.

### *Indicateur de Roubaix et de Tourcoing*

17 décembre 1843  
25 septembre 1853  
2 octobre 1853  
15 novembre 1857

### *Journal de Roubaix*

21 novembre 1857  
1<sup>er</sup> septembre 1867  
21 décembre 1880  
11 octobre 1884  
18 septembre 1886  
21 mai 1889  
2 mars 1891  
25 février 1891  
4 juillet 1896  
7 juillet 1896  
11 novembre 1897  
17 novembre 1897  
2 décembre 1900  
28 février 1902  
16 avril 1920

## PUBLICATIONS À CARACTÈRE DE SOURCE

---

31 décembre 1921

27 octobre 1930

17 juin 1936

*Le Progrès du Nord*

9 septembre 1872

*le Grand Écho du Nord*

19 juillet 1893

13 novembre 1936

*l'Avenir Roubaix-Tourcoing*

27 décembre 1888

27 mai 1889

22 février 1891

3 mai 1892

*Journal du Nord et du Pas-de-Calais*

11 février 1900

*Le Progrès*

1<sup>er</sup> février 1902

*La Journée Industrielle*

9 août 1922

27 septembre 1922

*Égalité Roubaix-Tourcoing*

3 janvier 1931

4 avril 1932

15 février 1936

*La Croix du Nord*

3 janvier 1931

*La Meuse*

21 février 1936

Publications dépouillées mais non citées directement dans le manuscrit :

*La Croix de Roubaix-Tourcoing*

*Le Courrier de Tourcoing*

## Presse belge

Les publications qui suivent ont fait l'objet d'un dépouillement sur le portail belgicapress (<https://www.belgicapress.be>). Le sondage a été réalisé

grâce à un outil de reconnaissance optique de caractères. Les dates listées correspondent aux numéros cités dans le manuscrit.

*l'Émancipation*

10 mai 1895

*La Flandre Libérale*

9 avril 1895

15 janvier 1899

*Le Peuple*

21 novembre 1898

*L'Indépendance Belge*

25 novembre 1896

*Le Réveil*

19 février 1902

*Vingtième Siècle*

13 mars 1904

*Le Courrier de l'Escaut*

13 août 1907

2 juin 1922

6 octobre 1935

13 juin 1936

10 octobre 1936

28 juin 1939

*La dernière heure*

24 juin 1922

*La Libre Belgique*

26 juin 1923

18 juillet 1930

14 octobre 1936

*La Croix*

12 décembre 1930

Publications dépouillées mais non citées directement dans le manuscrit :

*Journal de Bruxelles*

*Gazette de Charleroi*

*Le Petit Bleu du Matin*

*L'étoile Belge*

*Bien Public*

## Ouvrages, thèses, articles et écrits contemporains de la période étudiée ou antérieurs à elle

- ALCAN, Michel (1811-1877), *Fabrication des étoffes : Traité du travail des laines*, Paris ; Liège Noblet et Baudry, t. 1, Fabrication des étoffes, 1866.  
— *Traité du travail des laines peignées, de l'alpaga, du poil de chèvre, du cachemire, etc.* Paris ; Liège Noblet et Baudry, 1873.
- CONSTANT, Charles, *Code des établissements industriels classés ateliers dangereux, insalubres ou incommodes : commentaire pratique des décret du 15 octobre 1810 et ordonnance du 14 janvier 1815... / par Charles Constant,...* Paris : G. Pedone-Lauriel, 1881.
- DIEUDONNÉ, Christophe, *Statistique du département du Nord*, 2 t., Douai, France : Marlier, an XII-1804.  
*Exposition publique des produits de l'industrie Française, an X. Procès-verbal Des Opérations du Jury nommé par le Ministre de l'intérieur pour examiner les Produits de l'Industrie française mis à l'Exposition des jours complémentaires de la dixième année de la République*, Imprimerie de la République, 1803, 80 p.
- FREYCINET, Charles Louis de Saulces de, *Emploi des eaux d'égoût en agriculture, d'après les faits observés en France et à l'étranger*, 1869.  
— *Principes de l'assainissement des villes : comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres de population de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique*, 1870.  
— *Rapport supplémentaire sur l'assainissement industriel et municipal en France et à l'étranger / par M. Charles de Freycinet...* 1868.  
— *Rapport sur l'assainissement industriel et municipal en France*, 1866.  
— *Traité d'assainissement industriel : comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres manufacturiers de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique et l'agriculture contre les effets des travaux industriels.* Dunod, 1870.
- GIRARDIN, Jean, *Rapport sur la composition et l'usage industriel des eaux de la Lys, du canal de Roubaix, des puits du sable vert, de la marne et du calcaire bleu*, Lille, France : L. Danel, 1862, 32 p.
- GOBLET, Alfred, « Le peignage de la laine à Roubaix-Tourcoing et son évolution économique et sociale », Thèse de doctorat, France : Université de Lille. Faculté de droit et des sciences économiques, 1903, 232 p.
- HAREL-GEORGE, Jules, *Traité sur la filature de la laine peignée, contenant le peignage, le filage et des notes sur le tissage : avec un atlas composé des meilleures machines pour peigner et filer les laines*, Cateau-Cambrésis, 1864, 263 p.

- L'industrie en France occupée*, Paris : Imprimerie nationale, 1923.
- LAYET, Alexandre, *Hygiène des professions et des industries*, Paris, 1875, 586 p.
- LEURIDAN, Théodore, *Histoire & archives de l'ancienne chambre consultative des arts & manufactures de Roubaix : 1805-1872*, Roubaix, France : Chambre de commerce de Roubaix, 1879, 607 p.
- *Histoire de la fabrique de Roubaix*, Impr. Ve. Beghin, 1863, 416 p.
- *Histoire de Roubaix*, Bruxelles, Belgique : Editions Culture et civilisation, 1975 (1863).
- *Histoire des institutions communales et municipales de la ville de Roubaix. annales civiles*, impr. Ve Beghin, 1863, 392 p.
- *Sources de l'histoire de Roubaix*, Roubaix, France : Imprimerie E. Dardenne, 1882, 295 p.
- MARISSAL, Louis-Edmond, *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix, de 1400 à nos jours*, Roubaix : impr. de Beghin, 1844, 309 p.
- MOTTE, *La Famille Motte, de Roubaix, 1794-1909*, Casterman, 1909.
- NAPIAS, Henri, *Manuel d'hygiène Industrielle*. Paris : G. Masson, 1882.
- « Note statistique sur le choléra de 1832, 1849 et 1854 », in : *Journal de la société statistique de Paris* (tome 6 1865), p. 320-322.
- Notices sur les objets envoyés à l'exposition des produits de l'industrie française*, Imp. Impériale, 1806, 352 p.
- PAPILLON, Fernand, « Le Choléra indien au point de vue de la géographie médicale et de l'hygiène internationale », in : *Revue des Deux Mondes* 101 (1872), p. 878-896.
- SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX, *Mémoires de La Société d'émulation de Roubaix*, Roubaix, 1868-2004.
- Statistique de la France : Industrie*, Imprimerie Nationale, t. 1, Ministère de l'Agriculture et du Commerce, 1847, 398 p.

PUBLICATIONS À CARACTÈRE DE SOURCE

---

# Bibliographie sélective

## I. Histoire générale

### I.1. France et Belgique

- ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours, tome 1 : De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale*, Paris : Seuil, 1984, 221 p.
- BLOCH, Marc, « La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIIIe siècle. Première partie : l'œuvre des pouvoirs d'ancien régime », in : *Annales* 2.7 (1930), p. 329-383.
- *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Armand Colin, 1999 (1931), 319 p.
- BOURDE, André, *Agronomie et Agronomes en France au XVIIIe Siècle*, Les hommes et la terre, Sevpen, 1967, 1740 p.
- BOURDELAIS, Patrice, Michel DEMONET et Jean-Yves RAULOT, « La marche du choléra en France : 1832-1854 », in : *Annales* 33.1 (1978), p. 125-142.
- BOURILLON, Florence, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », in : *Revue d'histoire du XIXe siècle. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle* 20/21 (20/21 2000), p. 117-134.
- BRAUDEL, Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, tome 2 : Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, 9e édition, Paris : Le Livre de Poche, 1993 (1949), 800 p.
- BUSSIÈRE, Eric et Laurent WARLOUZET, *Histoire des provinces françaises du nord*, t. 6, Arras : PU Artois, 2016, 376 p.
- BUSSIÈRE, Éric, Bernard LEFEBVRE et Jean VAVASSEURS-DESPERRIERS, *Histoire des provinces françaises du nord*, t. 5, Arras : PU Artois, 2012, 270 p.
- CHARLE, Christophe, *Discordance des temps : Une brève histoire de la modernité*, Paris : Armand Colin, 2011, 494 p.
- CORBIN, Alain, *Le Miasme et la jonquille*, Paris : Flammarion, 2008, 432 p.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- CORBIN, Alain et al., *L'invention du XIXe siècle*, Paris, France : Klincksieck : Presses de la Sorbonne nouvelle, 2002, 311 p.
- DAVIET, Jean-Pierre, *La société industrielle en France, 1814-1914 : productions, échanges, représentations*, Paris : Seuil, 1997, 340 p.
- DE WEVER, Bruno, « Greep naar de macht : Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde het VNV 1933-1945 », Tielt Gent : Lannoo Perspectief uitgaven, 1995, 701 p.
- GRABER, Frédéric, *Inutilité publique : Histoire d'une culture politique française*, 1er édition, Paris : Editions Amsterdam/Multitudes, 2022, 208 p.
- GUERRIN, Yann, *La France après Napoléon : Invasions et occupations (1814-1818)*, Editions L'Harmattan, 2014, 328 p.
- HASQUIN, Hervé, *La Belgique française*, Bruxelles : Crédit Communal de Belgique, 1993.
- JARRIGE, François et Emmanuel FUREIX, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIXe siècle français*, La Découverte, Paris, 2020, 418 p.
- LABROUSSE, Ernest, *Aspects de la crise et de la dépression de l'Economie française au milieu du XIXe siècle. 1846-1851*, t. 19, Bibliothèque de la Révolution de 1848, 1956.
- LANGLOIS, Charles-Victor et Charles SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, Bibliothèque idéale des sciences sociales, Lyon : ENS Éditions, 2014.
- LOGIE, Jacques, *1830 : de la régionalisation à l'indépendance*, Document Duculot, Paris-Gembloux : Duculot, cop., 1980, 248 p.
- POUTHAS, Charles-Henri, « Les projets de réforme administrative sous la Restauration », in : *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* 1.5 (1926), p. 321-367.
- ROSENTHAL, Jean-Laurent, *The Fruits of Revolution : Property Rights, Litigation and French Agriculture, 1700-1860*, Cambridge : Cambridge University Press, 1992, 236 p.
- STENGERS, Jean, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918. Tome 1, Les racines de la Belgique jusqu'à la révolution de 1830*, Bruxelles : Racine, 2000.
- THÉPOT, André, *L'Ingénieur dans la société française*, Mouvement social, Paris : Éd. ouvrières, 1985, 329 p.
- TILLY, Pierre, « Fleuves et canaux dans la zone franco-belge entre 1814 et 1914 : vers une redéfinition des espaces? », in : *Revue du Nord* n° 416.3 (2016), p. 577-599.
- VIVIER, Nadine, *Propriété collective et identité communale : Les biens communaux en France, 1750-1914*, Histoire de la France aux XIXe et XXe siècles, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2021 (1998), 352 p.

WACKER, Volker, *Die alliierte Besetzung Frankreichs in den Jahren 1814 bis 1818*. 1. Aufl. edition, Hamburg : Verlag Dr. Kovac, 2001.

## I.2. Lille, Roubaix et Tourcoing

AUXENT, Béatrice, *Les réservoirs d'eau de la métropole lilloise 1860-1930*, Association C. Dieudonné, Neuville-en-Ferrain, 1995.

BONIN, Hubert et Jean-François ECK, éd., *Les banques et les mutations des entreprises : Le cas de Lille-Roubaix-Tourcoing aux XIXe et XXe siècles*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2019, 326 p.

CHANUT, Antoine et al., « Aspects industriels de la crise : Le département du Nord », in : *Revue d'Histoire du XIXe siècle - 1848* 19.1 (1956), p. 93-141.

CORNUEL, Didier et Bruno DURIEZ, « La bourgeoisie textile de Roubaix-Tourcoing », in : *La bourgeoisie textile de Roubaix-Tourcoing* 3 (1984), p. 31-39.

DAVIET, Jean-Pierre, « Le complexe industriel de Roubaix-Tourcoing et le marché de la laine (1840-1950). », in : *Revue du Nord* 69.275 (1987), p. 777-813.

DE BAUDUS, Amaury, « Eugène Motte, député-maire de Roubaix », in : *Revue du Nord* 75.302 (1993), p. 669-699.

DEYON, Pierre, « Roubaix dans la première moitié du XIXe siècle », in : *Construire la ville : XVIIIe-XXe siècles*, sous la dir. de Maurice GARDEN et Yves LEQUIN, Hors collection, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1983, p. 117-129.

— « Un modèle à l'épreuve, le développement industriel de Roubaix de 1762 à la fin du XIXème siècle », in : *Revue du Nord* 63.248 (1981), p. 59-66.

FOHLEN, Claude, « Esquisse d'une évolution industrielle. Roubaix au XIXe siècle », in : *Revue du Nord* 33.130 (1951), p. 92-102.

GAGNEPAIN, Yaël, « Du canal de Roubaix à l'insalubrité de la vallée de l'Espierre. Une histoire environnementale du contrôle de l'eau par les industriels de Roubaix au XIXe siècle », in : *Histoire@Politique* (n°43 2021).

— « Face aux pollutions de l'industrie textile roubaisienne, la menace d'un barrage belge pour bloquer l'Espierre et inonder la France (1877-1900) », in : *Revue du Rhin supérieur* 3 (2021), p. 41-60.

— « Towards Norms and Sanctions : Interwar Franco-Belgian Border Conflict over the Insalubrity of French Factories », in : *Borders in Globalization Review* 4.2 (2 2023), p. 28-36.

HENNEBICQUE, Alain, « À propos de la conjoncture économique dans l'arrondissement de Lille au début du XXe siècle », in : *Revue du Nord* 50.196 (1968), p. 75-87.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- HILAIRE, Yves-Marie et Louis TRÉNARD, *Histoire de Roubaix*, Collection Histoire des villes du Nord-Pas-de-Calais 6, Dunkerque : Éd. des Beffrois, 1984.
- JARRIGE, François, « Au risque des eaux de rouissage : Villes, conflits et territoires dans le bassin de la Lys au milieu du XIXe siècle », in : *Jaarboek voor Ecologische Geschiedenis 2010* (2012).
- « Quand les eaux de rouissage débordaient dans la cité. Essai sur le mode d'existence d'une nuisance en France (XVIIIe-XIXe siècle) », in : *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, sous la dir. de Michel LETTÉ et Thomas LE ROUX, Histoire, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 137-153.
- KASDI, Mohamed, *Les entrepreneurs du coton : Innovation et développement économique (France du Nord, 1700-1830)*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2016, 372 p.
- LAMBERT-DANSETTE, Jean et Joseph-Antoine ROY, « Origine et évolution d'une bourgeoisie : Le patronat textile du bassin lillois (1789-1914) », in : *Revue du Nord* 37.148 (1955), p. 199-216.
- « Origine et évolution d'une bourgeoisie. Le patronat textile du bassin lillois (1789-1914) (suite) », in : *Revue du Nord* 40.157 (1958), p. 49-69.
- LEFEBVRE, Rémi, « « Le conseil des buveurs de bière » de Roubaix (1892-1902). Subversion et apprentissage des règles du jeu institutionnel », in : *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 14.53 (2001), p. 87-115.
- « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », in : *Revue française de science politique* 54.2 (2004), p. 237-260.
- MACHU, Léon, « La crise de l'industrie textile à Roubaix au milieu du XIXe siècle », in : *Revue du Nord* 38.149 (1956), p. 65-75.
- MASTIN, Jean-Luc, « Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914 », Thèse de doctorat, Lille, France : Université Charles de Gaulle, 2007, 300 p.
- « L'entente et le marché : le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing (1881-1914) », in : *Revue d'histoire moderne et contemporaine* n° 58-2.2 (2011), p. 120-145.
- PETILLON, Chantal, *La population de Roubaix : Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2006, 399 p.
- PIAT, Jean, *Les Événements mémorables de Roubaix*, Horvath, 1984, 223 p.
- *Quand Mimerel gouvernait la France*, Roubaix : Maison du livre, 1992, 332 p.
- *Roubaix, capitale du textile*, Paris, 1968, 133 p.

- PIAT, Jean et Michel CORDILLOT, « DEBUCHY Désiré, Pierre, François », in : *Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis* (2019).
- RAMAN, Michel, « Mesure de la croissance d'un centre textile : Roubaix de 1789 à 1913 », in : *Revue d'histoire économique et sociale* 51.4 (1973), p. 470-501.
- TELLIER, Thibault, « Le développement urbain de Roubaix dans la première partie du XXe siècle », in : DAVID, Michel et al., *Roubaix : 50 ans de transformations urbaines et de mutations sociales*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 41-56.
- TENEUL, Georges et Louis TRENARD, « Historiographie Roubaisienne », in : *Revue du Nord* 51.201 (1969), p. 325-332.
- TOULEMONDE, Jacques, *Naissance d'une métropole : Histoire économique et sociale de Roubaix et Tourcoing au XIXe siècle*, Tourcoing : G. Frère, 1966, 249 p.
- « Notes sur l'industrie roubaisienne et tourquennoise dans la première moitié du XIXe siècle », in : *Revue du Nord* 48.190 (1966), p. 321-336.

## II. Histoire économique et sociale

- CHARLE, Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris : Points, 1991, 391 p.
- CONWAY, Erik M. et Naomi ORESKES, *Merchants of Doubt : How a Handful of Scientists Obscured the Truth on Issues from Tobacco Smoke to Global Warming*. 1er édition, London : Bloomsbury Publishing PLC, 2012, 368 p.
- DAUMAS, Jean-Claude, éd., *L'Histoire économique en mouvement : entre héritages et renouvellements*, trad. par Marie-Agnès DAUMAS, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2019, 406 p.
- ECK, Jean-François, *Histoire de l'économie française. De la crise de 1929 à l'euro*, Collection U, Paris : Armand Colin, 2009, 368 p.
- FAVIER, René et al., *Tisser l'histoire. L'industrie et ses patrons, XVIe-XXe siècle*. Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 406.
- GARRIGUES, Jean, *La République des hommes d'affaires*, Paris : AUBIER, 1998, 432 p.
- GONNET, Paul, « Esquisse de la crise économique en France de 1827 à 1832 », in : *Revue d'histoire économique et sociale* 33.3 (1955), p. 249-292.
- HAMMAN, Philippe, « Patrons et milieux d'affaires français dans l'arène politique et électorale (XIXe - XXe siècles) : quelle historiographie ? », in : *Politix* 84.4 (2008), p. 35-59.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- HIRSCH, Jean-Pierre, *Les deux rêves du commerce : entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, France : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1991, 534 p.
- HOBBSAWM, Eric J., *L'âge des extrêmes : Le court vingtième siècle 1914-1991*, Paris ?, France : Ed. complexe : Le monde diplomatique, 2000, 810 p.
- *L'ère des révolutions : 1789-1848*, Bruxelles : Édition Complexe, 2000 (1962), 420 p.
- JOLY, Hervé, *À Polytechnique*, Flammarion, 2021, 357 p.
- LAMBERT-DANSETTE, Jean et Joseph-Antoine ROY, « Origine et évolution d'une bourgeoisie : Le patronat textile du bassin lillois (1789-1914) », in : *Revue du Nord* 37.148 (1955), p. 199-216.
- « Origine et évolution d'une bourgeoisie. Le patronat textile du bassin lillois (1789-1914) (suite) », in : *Revue du Nord* 40.157 (1958), p. 49-69.
- OFFERLÉ, Michel, « Les Schneider en politique », in : SCHNEIDER, Dominique, *Les Schneider, Le Creusot : une famille, une entreprise, une ville*, Paris : Fayard, 1995, p. 290-291.
- SHINN, Terry, « Des Corps de l'État au secteur industriel : genèse de la profession d'ingénieur, 1750-1920 », in : *Revue française de sociologie* 19.1 (1978), p. 39-71.
- WRIGHT, L. R., *The Origins of British Borneo*, Revised ed. édition, Hong Kong University Press, 2014 (1970).

### III. Histoire industrielle et textile

- BECCHIA, Alain, *La draperie d'Elbeuf, des origines à 1870*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2000, 876 p.
- BENOIT, Serge, *D'eau et de feu : forges et énergie hydraulique. XVIIIe-XXe siècles, une histoire singulière de l'industrialisation française*, Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société, 2020.
- « L'usage énergétique de l'eau : droit et pratique révolutionnaire », in : CORVOL, Andrée, *La nature en Révolution : 1750-1800*, Collection Alternatives rurales, Paris : Éd. l'Harmattan, 1993, p. 46-58.
- BONNAUD, Laure et Emmanuel MARTINAIS, « Des usines à la campagne aux villes industrielles », in : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* Dossier 4 (Dossier 4 2005).
- BONTE, Jacques, *Patrons textiles. Un siècle de conduite des entreprises textiles à Roubaix-Tourcoing 1900-2000*, Lille : La Voix du Nord, 2002, 542 p.
- CAYEZ, Pierre, *Crises et croissance de l'industrie lyonnaise*, Paris : Éditions du C.N.R.S., 1980, 357 p.
- CHANUT, Antoine et al., « Aspects industriels de la crise : Le département du Nord », in : *Revue d'Histoire du XIXe siècle - 1848* 19.1 (1956), p. 93-141.

- CHASSAGNE, Serge et Louis Préfacier BERGERON, *Le coton et ses patrons : France, 1760-1840*, Paris, France : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1991, 733 ; 1.
- DALMASSO, Anne, « L'ingénieur, la Houille Blanche et les Alpes : une utopie modernisatrice ? », in : *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie* 29.1 (2001), p. 25-38.
- DAUMALIN, Xavier, *Du sel au pétrole : l'industrie chimique de Marseille-Berre au XIXe siècle*, Marseille, France : Paul Tacussel Editeur, impr. 2003, 160 p.
- DAUMAS, Jean-Claude, « L'industrie lainière en France : un siècle de mutations (1870-1973) », in : *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 47.1 (1997), p. 14-20.
- *Les territoires de la laine : Histoire de l'industrie lainière en France au XIXe siècle*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2004, 424 p.
- DAVIET, Jean-Pierre, *La société industrielle en France, 1814-1914 : productions, échanges, représentations*, Paris : Seuil, 1997, 340 p.
- FAVIER, René et al., *Tisser l'histoire. L'industrie et ses patrons, XVIe-XXe siècle*. Presses universitaires de Valenciennes, 2009, p. 406.
- GHEQUIER KRAJEWSKI, Frédéric, « La lys et le lin (1750-1914) : les hommes, l'espace et le temps », These de doctorat, Lille 3, 2002.
- JARRIGE, François, *La ronde des bêtes - Le moteur animal et la fabrique de la modernité*, La Découverte, 2023.
- JONES, Christopher F., *Routes of Power : Energy and Modern America*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 2016, 320 p.
- POULL, Georges, *Les fondateurs de l'industrie textile vosgienne, 1800-1870 : histoire d'une classe sociale en développement*, Metz : Ed. Serpenoise, 1997.
- SHULMAN, Peter A., *Coal and Empire : The Birth of Energy Security in Industrial America*, Illustrated edition, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2015, 336 p.
- TEPASKE, John J., *A New World of Gold and Silver*, Brill, 2010.
- WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France*, Paris : Seuil, 1994, 664 p.

## IV. Histoire environnementale

### IV.1 Approches transversales ou ouvrages de synthèse

- BONNEUIL, Christophe et Jean-Baptiste FRESSOZ, *L'événement anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*, Paris, France : Éditions du Seuil, 2013, 304 p.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- CHAKRABARTY, Dipesh, « The Climate of History : Four Theses », in : *Critical Inquiry* 35.2 (2009), p. 197-222.
- CHARBONNIER, Pierre, *Abondance et liberté*, Paris : La Découverte, 2020, 464 p.
- CLARK, Brett, Stefano LONGO et John Bellamy FOSTER, « Metabolic Rifts and the Ecological Crisis », in : *The Oxford Handbook of Karl Marx* (2019), p. 650-658.
- CORBIN, Alain, *Le Miasme et la jonquille*, Paris : Flammarion, 2008, 432 p.
- FRESSOZ, Jean-Baptiste et al., *Introduction à l'histoire environnementale*, Repères, Paris : La Découverte, 2014, 128 p.
- GRABER, Frédéric, *Inutilité publique : Histoire d'une culture politique française*, 1er édition, Paris : Editions Amsterdam/Multitudes, 2022, 208 p.
- GRABER, Frédéric et Fabien LOCHER, *Posséder la nature : Environnement et propriété dans l'histoire*, Enlarged édition, Paris : Editions Amsterdam/Multitudes, 2022, 395 p.
- HENRY, Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes. Ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Essai, Paris : Presses de Sciences Po, 2021, 174 p.
- HUGHES, J. Donald, *An Environmental History of the World : Humankind's Changing Role in the Community of Life*, Routledge, 2009 (2001), 569 p.
- INGOLD, Alice, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIXe siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », in : *Tracés. Revue de Sciences humaines* 33 (33 2017), p. 97-126.
- JARRIGE, François, *La ronde des bêtes - Le moteur animal et la fabrique de la modernité*, La Découverte, 2023.
- JARRIGE, François et Thomas LE ROUX, *The Contamination of the Earth : A History of Pollutions in the Industrial Age*, trad. par Janice EGAN et Michael EGAN, Cambridge, Massachusetts : The MIT Press, 2020, 480 p.
- JARRIGE, François et Thomas LE ROUX, *La contamination du monde : une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, France : Éditions du Seuil, 2017, 470 ; 8.
- JARRIGE, François et Alexis VRIGNON, *Face à la puissance*, Paris : La Découverte, 2020, 400 p.
- LE ROUX, Thomas et Michel LETTÉ, éd., *Débordements industriels : environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, France : Presses universitaires de Rennes, 2013, 401 p.
- LOCHER, Fabien, *Nature en communs*, Ceyzérieu : Champ Vallon, 2020.
- MALM, Andreas, *Fossil Capital : The Rise of Steam Power and the Roots of Global Warming*, Verso, 2016.
- *L'Anthropocène contre l'Histoire - Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, La Fabrique, 2017 (2013-2016), 250 p.

- MASSARD-GUILBAUD, Geneviève, *Histoire de la pollution industrielle : France, 1789-1914*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, 422 p.
- MCNEILL, John Robert, *Du nouveau sous le soleil : une histoire de l'environnement mondial au XXe siècle*, trad. par Philippe BEAUGRAND, Seyssel, France : Champ Vallon, 2013 (2000), 651 p.
- MOORE, Jason W., « 'Amsterdam Is Standing on Norway' Part I : The Alchemy of Capital, Empire and Nature in the Diaspora of Silver, 1545–1648 », in : *Journal of Agrarian Change* 10.1 (2010), p. 33-68.
- *Le capitalisme dans la toile de la vie : Ecologie et accumulation du capital*, trad. par Robert FERRO, Toulouse : Editions de l'Asymétrie, 2020, 418 p.
- MOSLEY, Stephen, *The Environment in World History*, Routledge, 2010, 147 p.
- O'KEY, Dominic, « World-Ecological Literature and the Animal Question », in : *TRANS-. Revue de littérature générale et comparée* 27 (27 2021).
- PESSIS, Céline, Sezin TOPÇU et Christophe BONNEUIL, éd., *Une autre histoire des "Trente Glorieuses" : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, France : La Découverte, 2016, 309 p.
- QUENET, Grégory, *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Seyssel : Champ Vallon Editions, 2014, 304 p.
- SHOKOUHI, Marjan, « Despirited Forests, Deforested Landscapes : The Historical Loss of Irish Woodlands », in : *Études irlandaises* 44-1 (44-1 2019), p. 17-30.
- TROCH, Kevin, « Une vulnérabilité délibérément acceptée par les pouvoirs publics ? Extraction du charbon et inondations dans la vallée de la Haine, 1880-1940 », in : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Volume 16 numéro 3 (2016).

## IV.2 Approches hydrographiques ou énergétiques

- BAKKER, Karen, *Privatizing Water : Governance Failure and the World's Urban Water Crisis*, 1<sup>re</sup> éd., Cornell University Press, 2010.
- BARCA, Stefania, *Enclosing Water. Nature and Political Economy in a Mediterranean Valley, 1796-1916*, Cambridge : The white horse press, 2010.
- BARLES, Sabines, « The Seine and Parisian Metabolism : Growth of Capital Dependencies in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in : *Urban Rivers*, sous la dir. de Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 94-112.
- BARLOW, Maude et Rébecca PÉTRIN, *A qui appartient l'eau ? : Faire barrage à la privatisation d'une ressource vitale*, Editions Ecosociété, 2021, 142 p.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- BARRAQUÉ, Bernard, « Pour une histoire des services d'eau et d'assainissement en Europe et en Amérique du Nord », in : *Flux* 97–98.3-4 (2014), p. 4-15.
- BERNHARDT, Christoph, *Im Spiegel des Wassers : eine transnationale Umweltgeschichte des Oberrheins (1800-2000)*, Böhlau Verlag, 2016, 569 p.
- BLACKBOURN, David, *The Conquest of Nature : Water, Landscape, and the Making of Modern Germany*, Reprint edition, New York London : W. W. Norton & Company, 2007, 480 p.
- BLANCHON, David, *Géopolitique de l'eau : Entre conflits et coopérations*, Paris : Le Cavalier Bleu, 2019, 165 p.
- BRÜGGEMEIER, Franz-Josef, « A Nature Fit for Industry : The Environmental History of the Ruhr Basin, 1840 - 1990 », in : *Environmental History Review* 18.1 (1994), p. 35-54.
- CARSE, Ashley, « Nature as Infrastructure : Making and Managing the Panama Canal Watershed », in : *Social Studies of Science* 42.4 (2012), p. 539-563.
- CASTONGUAY, Stéphane et Matthew EVENDEN, *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2012.
- CIOC, Mark, *The Rhine : An Eco-biography, 1815-2000*, University of Washington Press, 2002, 300 p.
- CLIFFORD, Jim, « The River Lea in West Ham : A River's Role in Shaping Industrialization on the Eastern Edge of Nineteenth-Century London », in : *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, sous la dir. de Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 34-56.
- *West Ham and the River Lea : A Social and Environmental History of London's Industrialized Marshland, 1839–1914*, UBC Press, 2017, 245 p.
- DELIGNE, Chloé, « Brussels and its rivers, 1770–1880 : Reshaping an Urban Landscape », in : *Urban Rivers*, sous la dir. de Stéphane CASTONGUAY et Matthew EVENDEN, Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 17-33.
- *Bruxelles et sa rivière : genèse d'un territoire urbain 12e-18e siècle*, 1st edition, Turnhout : Brepols Publishers, 2003, 272 p.
- DEUDON, Laëtitia, « Construction et évolution de la vulnérabilité dans la vallée de l'Escaut (France) et la vallée du Saint-Laurent (Québec), XVIIe – XIXe siècles », in : *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Volume 16 (2016).
- EVENDEN, Matthew D., *Fish versus Power : An Environmental History of the Fraser River*, Cambridge University Press, 2004, 329 p.

- FLUET-CHOUINARD, Etienne et al., « Extensive Global Wetland Loss over the Past Three Centuries », in : *Nature* 614.7947 (7947 2023), p. 281-286.
- FONT-RÉAULX, Constance de, « Du porteur au consommateur d'eau. Parcours et quantités d'eau livrées dans les foyers parisiens au XVIIIe siècle », in : *Histoire & mesure* XXXIV.2 (2019), p. 31-66.
- FRADKIN, Philip L., *A River No More : The Colorado River and the West*, New York : Knopf, 1981, 396 p.
- GAGNEUX, Renaud, Jean ANCKAERT et Gérard CONTE, *Sur les traces de la Bièvre parisienne*, Parigramme, 2002, 156 p.
- GOUBERT, Jean-Pierre, *La conquête de l'eau : l'avènement de la santé à l'âge industriel*, Les hommes et l'histoire 21, Paris : R. Laffont, 1986.
- GRABER, Frédéric, *Paris a besoin d'eau*, Paris : CNRS éditions, 2009, 420 p.
- GRABER, Frederic, « Diverting Rivers for Paris, 1760-1820 : Needs, Quality, Resistance », in : CASTONGUAY, Stéphane et Matthew EVENDEN, *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 181-200.
- HAGHE, Jean-Paul, « Les eaux courantes et l'Etat en France (1789-1919) : du contrôle institutionnel à la fétichisation marchande », These de doctorat, Paris, EHESS, 1998.
- HAUSMANN, Guido, *Mütterchen Wolga : Ein Fluss als Erinnerungsort vom 16. bis ins frühe 20. Jahrhundert*, Campus Verlag, 2009, 495 p.
- HUNTER, Louis C., *Waterpower in the Century of the Steam Engine*, First Edition, Charlottesville : Published for the Eleutherian Mills-Hagley Foundation by the University Press of Virginia, 1979, 606 p.
- INGOLD, Alice, « Gouverner les eaux courantes en France au XIXe siècle : administration, droits et savoirs », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 66e année.1 (2011), p. 69-104.
- LE GOUILL, Claude, Joan CORTINAS MUÑOZ et Franck POUPEAU, « Coupures d'eau et crise politique. Éléments pour une sociologie des transformations de l'État en Bolivie », in : *Politix* 127.3 (2019), p. 135-159.
- LE ROUX, Thomas, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », in : *Géocarrefour* 85.3 (3 2010), p. 193-207.
- LEMIRE, Vincent, *La soif de Jérusalem : Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2011, 663 p.
- LEWIS, Tom, *The Hudson : A History*, Yale University Press, 2007, 350 p.
- LORRAIN, Dominique et Franck POUPEAU, *Water Regimes : Beyond the Public and Private Sector Debate*, Routledge, 2016, 228 p.
- MADDALUNO, Lavinia, « “Sans Porter Aucun Préjudice Au Public” : Negotiating Urban Waters in Seventeenth-Century Marseille », in : *Workshop* :

## BIBLIOGRAPHIE

---

- L'acqua : risorsa e minaccia (Scuola Superiore Meridionale, Naples); invited (9th January 2020)* (2020).
- MALONE, Patrick M., *Waterpower in Lowell : Engineering and Industry in Nineteenth-Century America*, 1st edition, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2009, 272 p.
- MANNING, Joseph, « Irrigation et État en Égypte antique », in : *Annales* 57.3 (2002), p. 611-623.
- MAUCH, Christof et Thomas ZELLER, éd., *Rivers in History : Perspectives on Waterways in Europe and North America*, Illustrated edition, Pittsburgh, Pa : University of Pittsburgh Press, 2008, 256 p.
- MORERA, Raphaël, *L'assèchement des marais : en France au XVIIIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2020, 280 p.
- « Mesurer l'eau vive en France au XVIIIe siècle. Autour des établissements privilégiés », in : *Histoire & mesure* XXXIV.2 (2019), p. 9-30.
- MORRIS, Christopher, *The Big Muddy : An Environmental History of the Mississippi and Its Peoples from Hernando de Soto to Hurricane Katrina*, Oxford University Press, 2012, 250 p.
- OKI, Taikan et Shinjiro KANAE, « Global Hydrological Cycles and World Water Resources », in : *Science* 313.5790 (2006), p. 1068-1072.
- PARRINELLO, Giacomo, « Charting the Flow : Water Science and State Hydrography in the Po Watershed, 1872-1917 », in : *Environment and History* 23.1 (2017), p. 65-96.
- « Systems of Power : A Spatial Envirotechnical Approach to Water Power and Industrialization in the Po Valley of Italy, ca.1880-1970 », in : *Technology and Culture* 59.3 (2018), p. 652-688.
- PASQUIER, Yves, « La navigation intérieure en France », in : *L'Information Géographique* 18.5 (1954), p. 178-190.
- PRITCHARD, Sara B., *Confluence : The Nature of Technology and the Remaking of the Rhône*, Harvard University Press, 2011, 392 p.
- « From Hydroimperialism to Hydrocapitalism : 'French' Hydraulics in France, North Africa, and Beyond », in : *Social Studies of Science* 42.4 (2012), p. 591-615.
- RADKAU, Joachim, *Natur und Macht : eine Weltgeschichte der Umwelt*, Beck, 2012 (2000), 469 p.
- REDER, Christian et Erich KLEIN, *Graue Donau, Schwarzes Meer : Wien Sulina Odessa Jalta Istanbul*, Springer Vienna, 2008, 660 p.
- REYNOLDS, Terry S., *Stronger Than a Hundred Men : A History of the Vertical Water Wheel*, Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1983, 472 p.
- RICHOME, *Nantes et sa conquête de l'eau : une histoire, des hommes, un service*, Opéra Édition, 1997, 448 p.

- ROSSIAUD, Jacques, *Le Rhône au Moyen Âge : Histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris : AUBIER, 2007, 656 p.
- ROUSSEAU, Nicolas Jacob-, François JARRIGE et Dimitri LANGOUREAU, *Le flottage du bois en Europe : Techniques, sociétés et environnements*, 1er édition, Dijon : PU DIJON, 2023, 290 p.
- SAIKKU, Mikko, *This Delta, This Land : An Environmental History of the Yazoo-Mississippi Floodplain*, University of Georgia Press, 2005, 400 p.
- SAVELLI, Elisa et al., « Urban Water Crises Driven by Elites' Unsustainable Consumption », in : *Nature Sustainability* (2023), p. 1-12.
- SCARPINO, Philip V., *Great River : An Environmental History of the Upper Mississippi, 1890-1950*, Columbia : University of Missouri Press, 1985, 242 p.
- SMOUT, T.C., « Urbanization , Industrialization, and the Firth of Forth », in : CASTONGUAY, Stéphane et Matthew EVENDEN, *Urban Rivers : Remaking Rivers, Cities, and Space in Europe and North America*, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 160-180.
- STEINBERG, Theodore, *Nature Incorporated : Industrialization and the Waters of New England*, Reprint edition, Amherst : University of Massachusetts Press, 1994, 304 p.
- TVEDT, Terje, Eva JAKOBSSON et Richard COOPEY, *A History of Water : Series I, Volume 1 : Water Control and River Biographies*, Bloomsbury Academic, 2006, 666 p.
- WEITHMANN, Michael W., *Die Donau. Ein europäischer Fluss und seine 3000-jährige Geschichte*, Regensburg : Verlag Friedrich Pustet/ Verlag Styria, 2000, 534 p.
- WHITE, Richard, *The Organic Machine : The Remaking of the Columbia River*, First Thus Used edition, New York : Hill and Wang, 1996, 144 p.
- WINIWARTER, Verena et al., « The Long-Term Evolution of Urban Waters and Their Nineteenth Century Transformation in European Cities - A Comparative Environmental History », in : *Water History* 8 (2016), p. 209-233.
- WITTFOGEL, Karl August, *Le despotisme oriental : étude comparative du pouvoir total*, trad. par Micheline POUTEAU, Paris, France : Éditions de Minuit, 1977 (1957), 655 p.
- WORSTER, Donald, *Rivers of Empire : Water, Aridity, and the Growth of the American West*, Reprint edition, Oxford : Oxford University Press, 1985, 416 p.
- YONCOURT, Tiphaine Le et Frédéric DAVANSANT, *Les autorités de police administrative de l'eau. Perspectives contemporaines*, Editions Johanet, 2017, 183 p.

**IV.3 Nuisances, pollutions, santé et régulations**

- BERNHARDT, Christoph et Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2002, 470 p.
- BONNAUD, Laure, « Histoire des inspecteurs des installations classées (1810-2006) », in : *Annales des mines - Série Responsabilité et environnement* 46 (2007), p. 89-94.
- BOULEAU, Gabrielle, « Pollution des rivières : mesurer pour démoréaliser les contestations », in : *Une autre histoire des "Trente Glorieuses". Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après guerre*, La découverte, 2013, p. 41-60.
- BOULEAU, Gabrielle et al., « La construction politique de la commune mesure de la qualité des eaux superficielles en France : de l'équivalent-habitant au bon état (1959-2013) », in : *Développement durable et territoires* (2017).
- CARRÉ, Catherine et Laurence LESTEL, éd., *Les rivières urbaines et leur pollution*, Indisciplines, Versailles : Éditions Quæ, 2021, 296 p.
- COIN, Louis, France. Commissariat général du plan. COMMISSION EAU et France. Secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de L'EAU, éd., *Atlas de la pollution des eaux en France métropolitaine*, Paris, France : la Documentation française, 1963, 126 p.
- COLTEN, Craig E., *Southern Waters : The Limits to Abundance*, LSU Press, 2014, 367 p.
- CRINI, Grégorio et Nadia MORIN-CRINI, éd., *Eaux industrielles contaminées : Réglementation, paramètres chimiques et biologiques & procédés d'épuration innovants*, Pratiques & techniques, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, 512 p.
- DAUMALIN, Xavier, « La création du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollutions industrielles Fos/étang-de-Berre », in : *Rives méditerranéennes* 61 (61 2020), p. 69-102.
- DAUMALIN, Xavier et Isabelle SCHWOB, éd., *Les Calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions : une histoire au présent*, Aix-en-Provence : REF.2C, 2016.
- FRIOUX, Stéphane et Jean-François MALANGE, « " L'eau pure pour tous !" Mobilisations sociales contre la pollution des eaux douces françaises (1908-années 1960) », in : *Histoire et sociétés : revue européenne d'histoire sociale* 27 (2009), p. 10-24.
- GAGNEPAIN, Yaël, « Face aux pollutions de l'industrie textile roubaisienne, la menace d'un barrage belge pour bloquer l'Espierre et inonder la France (1877-1900) », in : *Revue du Rhin supérieur* 3 (2021), p. 41-60.

- GARCIER, Romain, *La pollution industrielle de la Moselle française : naissance, développement et gestion d'un problème environnemental, 1850-2000*, Lille, France : Atelier national de Reproduction des Thèses, 2009.
- GAVOILLE, Sophie, Céline LAGARRIGUE et Nadia MORIN-CRINI, « Les agences de l'eau », in : *Eaux industrielles contaminées : Réglementation, paramètres chimiques et biologiques & procédés d'épuration innovants*, sous la dir. de Grégorio CRINI, Pratiques & techniques, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 2020, p. 41-55.
- JARRIGE, François, « Quand les eaux de rouissage débordaient dans la cité. Essai sur le mode d'existence d'une nuisance en France (XVIIIe-XIXe siècle) », in : *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, sous la dir. de Michel LETTÉ et Thomas LE ROUX, Histoire, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 137-153.
- JARRIGE, François et Thomas LE ROUX, « L'invention du gaspillage : métabolisme, déchets et histoire », in : *Écologie & politique* 60.1 (2020), p. 31-45.
- LE ROUX, Thomas, *Le laboratoire des pollutions industrielles : Paris, 1770-1830*, Paris, France : Albin Michel, 2011, 552 p.
- LESTEL, Laurence, « La production de céruse en France au XIXe siècle : évolution d'une industrie dangereuse », in : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 38 (2002).
- LESTEL, Laurence et al., « La transaction comme régulation des déversements industriels en rivière. Le cas de la région parisienne au XXe siècle », in : *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflits (XVIIIe-XXIe siècle)*, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 223-243.
- LUCKIN, Bill, *Pollution and Control, A Social History of the Thames in the Nineteenth Century*, Taylor & Francis, 1986, 216 p.
- MARÉCHAL, Julien, « L'insoutenable légèreté de l'air. Industrie chimique et territoires de la pollution dans la vallée de la Sambre (1850-1870) », in : *Débordements industriels : Environnement, territoire et conflit (XVIIIe-XXIe siècle)*, sous la dir. de Michel LETTÉ et Thomas LE ROUX, Histoire, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 155-177.
- *La guerre aux cheminées : pollutions, peurs et conflits autour de la grande industrie chimique (Belgique, 1810-1880)*, Belgique, 2016, 554 p.
- MARKHAM, Adam C., *A Brief History of Pollution*, London : Routledge, 2019 (1994), 178 p.
- MASSARD-GUILBAUD, Geneviève, « La régulation des nuisances industrielles urbaines (1800-1940) », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 64.1 (1999), p. 53-65.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- PESSIS, Céline, Sezin TOPÇU et Christophe BONNEUIL, éd., *Une autre histoire des "Trente Glorieuses" : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, France : La Découverte, 2016, 309 p.
- RAINHORN, Judith, *Blanc de plomb. Histoire d'un poison légal*, Presses de Sciences Po, 2019.
- *Santé et travail à la mine : XIXe-XXIe siècle*, Histoire et civilisations, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2016, 306 p.
- RAINHORN, Judith et Coralie DUMONTIER, « Faire l'histoire d'un conflit manqué. Pollution environnementale et risques sanitaires autour de Metaleurop-Nord », in : LE ROUX, Thomas et Michel LETTÉ, *Débordements industriels : environnement, territoire et conflit, XVIIIe-XXIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2013, pp 377-397.
- ROSENTAL, Paul-André, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », in : *Revue française des affaires sociales* 2 (2008), p. 255-277.
- ROSENTHAL, Leslie, *The River Pollution Dilemma in Victorian England : Nuisance Law versus Economic Efficiency*, Ashgate, Londres, 2014.
- ZIMMER, Alexis, *Brouillards toxiques : Vallée de la Meuse, 1930, contre-enquête*, Bruxelles, Belgique : Zones sensibles, 2016, 215 p.

## V. Théories politiques, philosophie, économie et sociologie générales

- BARTHE, Yannick et al., « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », in : *Politix* 103.3 (2013), p. 175-204.
- BLOOR, David, *Knowledge and Social Imagery*, avec la coll. d'INTERNET ARCHIVE, London ; Boston : Routledge & K. Paul, 1976, 174 p.
- CHARBONNIER, Pierre, *Abondance et liberté*, Paris : La Découverte, 2020, 464 p.
- FOSTER, John Bellamy, « Marx and the Rift in the Universal Metabolism of Nature », in : *Monthly Review* 65.7 (2013), p. 1.
- GAYER, Laurent, *Le capitalisme à main armée - Caïds et patrons à Karachi*, CNRS éditions, 2023.
- GROSSI, Paolo, « *Un altro modo di possedere* ». *L'emersione di forme alternative di proprietà alla coscienza giuridica postunitaria*, Milano : Giuffrè, 2017 (1977), 448 p.
- GUILLIBERT, Paul, « Terre et capital : penser la destruction de la nature à l'âge de catastrophes globales », These de doctorat, Paris 10, 2019.
- HABERMAS, Jürgen et Jean-René LADMIRAL, *La Technique et la science comme « idéologie »*, Paris : Gallimard, 1990 (1968), 266 p.

- HENRY, Emmanuel, *La fabrique des non-problèmes. Ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Essai, Paris : Presses de Sciences Po, 2021, 174 p.
- LATOURE, Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris : La Découverte, 2006 (1991), 210 p.
- « Pasteur et Pouchet : hétérogénéité de l'histoire des sciences », in : *Éléments d'histoire des sciences*, Bordas, Paris, 1989, p. 423-445.
- LEMIEUX, Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses? », in : *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 25.1 (2007), p. 191-212.
- LUXEMBURG, Rosa, *L'Accumulation du capital : Contribution à l'explication économique de l'impérialisme*, Paris : Maspero, 1967 (1913), 768 p.
- MARX, Karl, *Le Capital (Tome 2-Livres II et III)*, Folio Essais, Malesherbes : Gallimard, 2008 (1869-1879).
- *Le Capital Livre I*, 3e édition, Paris : PUF, 2009 (1867), 950 p.
- *Le Capital, livre IV : Théories sur la plus-value, tome 1*, Editions Sociales, 1974, 512 p.
- *Manuscrits économique-philosophiques de 1844*, trad. par Franck FISCHBACH, Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 2007, 236 p.
- « The British Rule in India », in : *New-York Daily Tribune* (1853).
- MOORE, Jason W., « Au-delà de « l'écosocialisme » : une théorie des crises dans l'écologie-monde capitaliste », in : *Période* (2015).
- *Le capitalisme dans la toile de la vie : Ecologie et accumulation du capital*, trad. par Robert FERRO, Toulouse : Editions de l'Asymétrie, 2020, 418 p.
- MUÑOZ, Joan Cortinas et al., *Le champ des politiques hydriques : enquête sur la gestion de la sécheresse dans l'ouest des États-Unis*, Éditions du Croquant, 2023, p. 250.
- NIBLETT, Michael, « World-Economy, World-Ecology, World Literature », in : *Green Letters* 16.1 (2012), p. 15-30.
- PASSERON, Jean-Claude et Jacques REVEL, éd., *Penser par cas*, Enquête, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005, 292 p.
- PERELMAN, Michael, « Marx and Resource Scarcity », in : *Capitalism Nature Socialism* 4.2 (1993), p. 65-84.
- POLANYI, Karl, *The Great Transformation : The Political and Economic Origins of Our Time*, 2nd edition, Beacon Press, 2001 (1944), 364 p.
- SAMUELSON, Paul A., « Wages and Interest : A Modern Dissection of Marxian Economic Models », in : *The American Economic Review* 47.6 (1957), p. 884-912.
- SCHNEIER-MADANES, Graciela, *L'eau mondialisée*, Paris : La Découverte, 2010, 496 p.
- VALETTE, Philippe et Jean-Michel CAROZZA, *Géohistoire de l'environnement et des paysages*, CNRS Editions, 2019.

## BIBLIOGRAPHIE

---

XIFARAS, Mikhaïl, *La propriété : étude de philosophie du droit*, Presses universitaires de France, 2004, p. 539.

### VI. Rapports scientifiques, articles de blogs, ou autres travaux cités

CONNORD, Richard et Michela MILETTO, *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2023*, 2023, p. 11.

ÉCOLOGIQUE, Secrétariat général à la planification, *Mieux agir, la planification écologique synthèse du plan*, Gouvernement français, 2023.

MOTTE, Gaston, *Les Motte : étude de la descendance Motte-Clarisse, 1750-1950 (Tourcoing-Roubaix-Armentières-Lille). Histoire de quatre générations*, Impr. Verschave, 1952, 173 p.

— *Motte-Bossut, un homme, une famille, une firme ; 1843-1943*. Tourcoing : Georges Frères, 1944.

— *Motte-Bossut, une époque 1817-1883*, imprimé à compte personnel, Lille, France : Édition de la société d'émulation, s.d. 111 ; xiv.

ROUBAIX, Médiathèque de, *Le canal, flânerie roubaisienne*, 2015, URL : <https://canalderoubaix.bn-r.fr/dossier-pedagogique/le-canal-flanerie-roubaisienne> (visité le 29/09/2023).

— *Le textile prend l'eau. Quand le canal alimentait les usines*, 2017, URL : <https://canalderoubaix.bn-r.fr/espace-thematique/le-textile-prend-l-eau-quand-le-canal-alimentait-les-usines-2> (visité le 29/09/2023).

ROUBAIX, Société d'émulation de, *Alfred Reboux et le Journal de Roubaix*, 2019, URL : <https://www.histoirederoubaix.com/index.php/2019/05/13/alfred-reboux-et-le-journal-de-roubaix/> (visité le 03/09/2021).

— *L'eau à Roubaix*, 2019, URL : <https://www.histoirederoubaix.com/index.php/2019/05/12/leau-a-roubaix/> (visité le 03/09/2021).

— *Le riez du Trichon*, 2019, URL : <https://www.histoirederoubaix.com/index.php/2019/05/13/le-riez-du-trichon/> (visité le 29/09/2023).

— *Les Trois Ponts*, 2019, URL : <https://www.histoirederoubaix.com/index.php/2019/05/14/les-trois-ponts/> (visité le 29/09/2023).

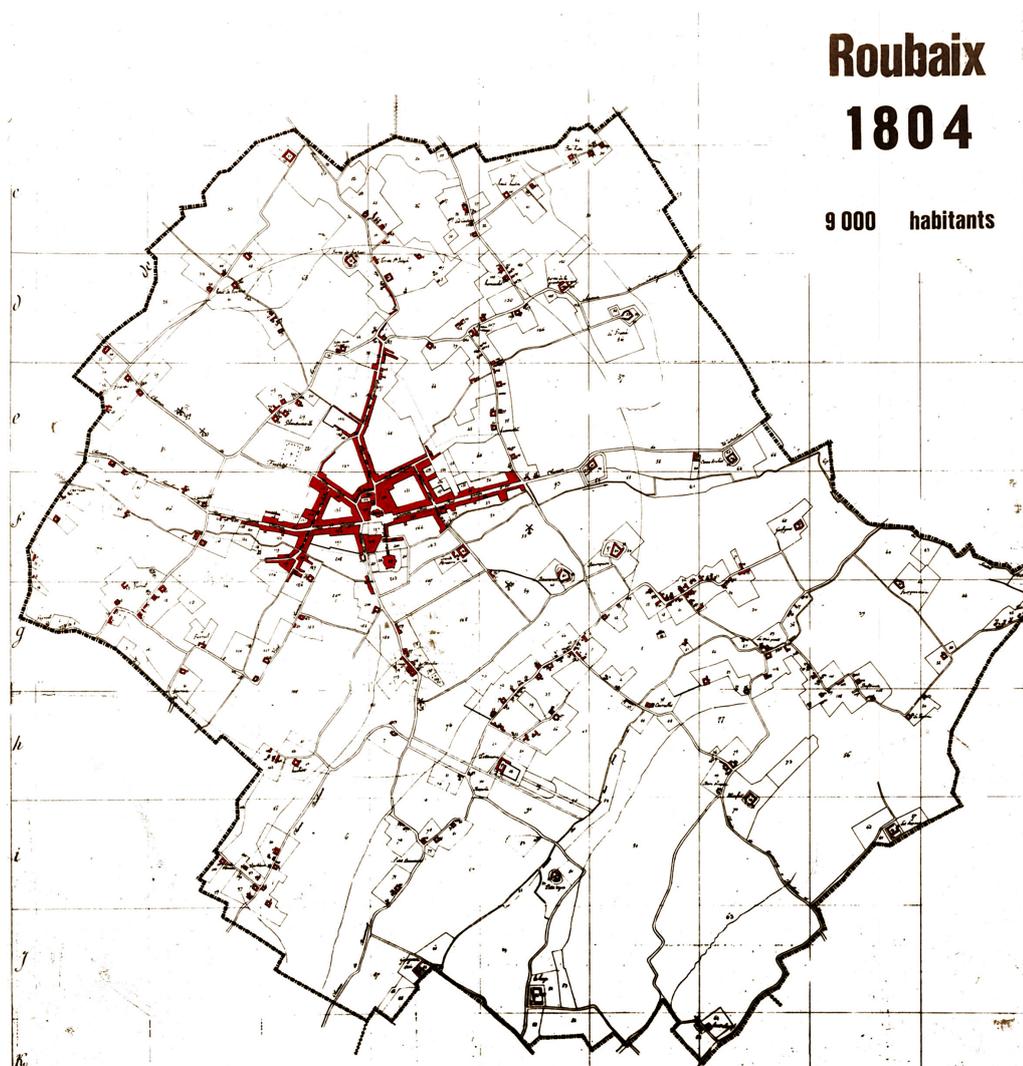
# Annexes



# Annexe A

## Cartes

### A.1 Ville de Roubaix

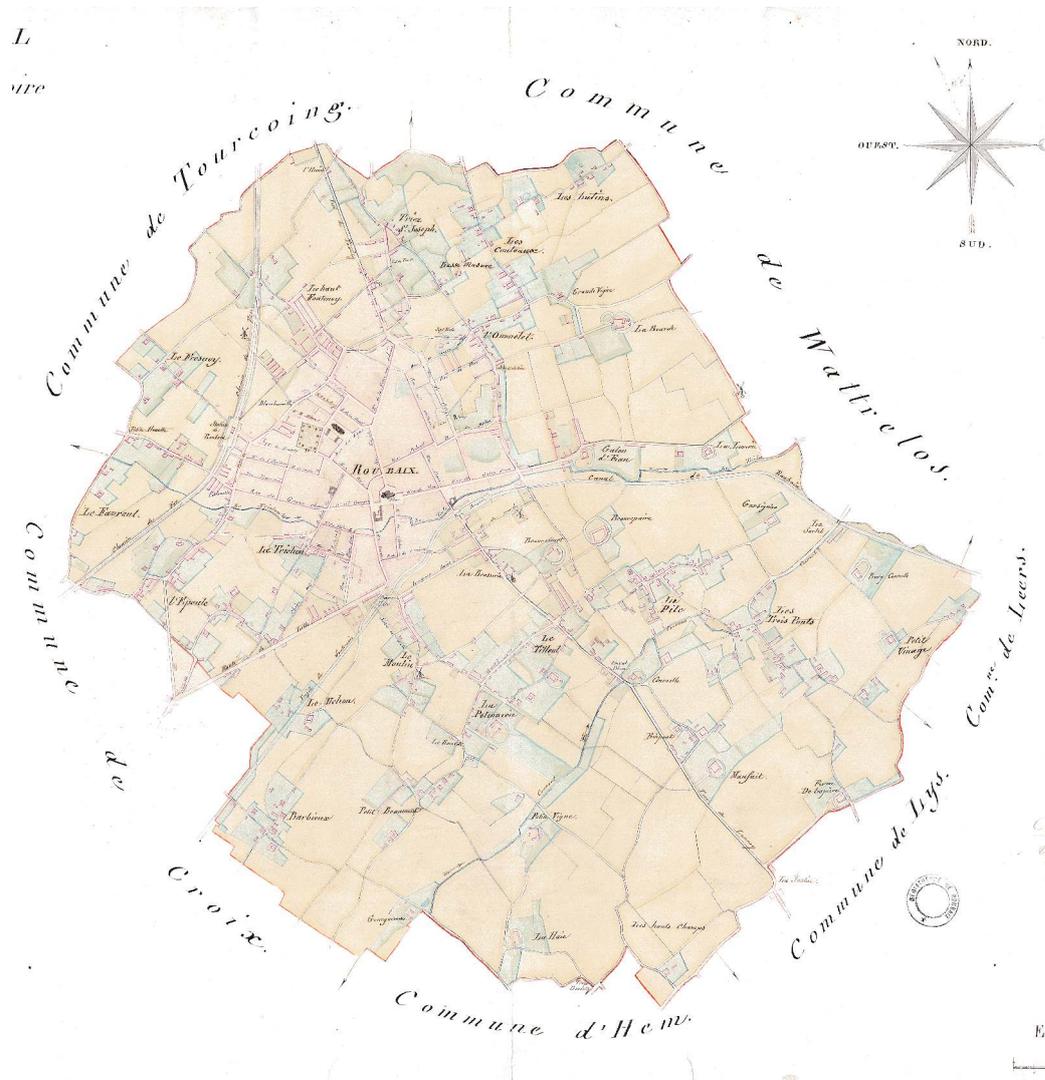


Source : AMR 6Fi, 20-01.

Lecture : En 1804, Roubaix est encore une petite ville de 9000 habitants. L'activité textile, déjà bien implantée, cohabite avec de nombreuses petites exploitations agricoles. Les 6 rues du bourg hébergent des ateliers de teinture et de filature et des maisons de commerce, tandis que le tissage a lieu dans la campagne, à Roubaix, mais aussi dans toute la région.

FIG. A.1.1 : Plan de Roubaix en 1804

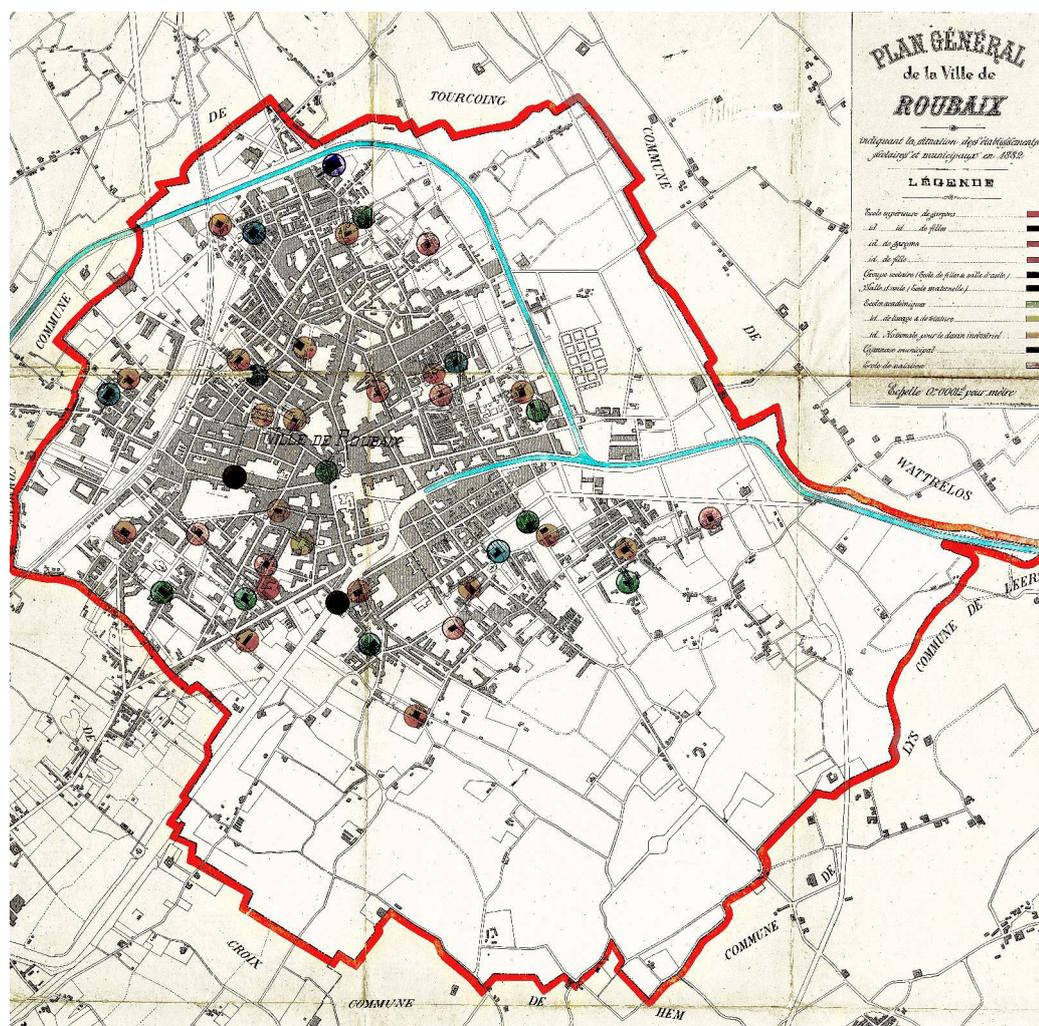
## A.1. VILLE DE ROUBAIX



Source : Médiathèque de Roubaix, Plan A019001.

Lecture : L'avancement de l'étalement urbain de Roubaix se constate sur ce plan de 1847. Le ruisseau du Trichon est déjà partiellement recouvert. Malgré l'augmentation du nombre de fabriques et de la population, exploitations agricoles et industries cohabitent encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

FIG. A.1.2 : Plan de Roubaix en 1847



Source : AMR, 6Fi 7.

Lecture : Ce plan de Roubaix de 1878 présente la ville telle qu'elle est après l'achèvement du nouveau canal, mais avant le comblement du cul-de-sac et la construction du parc Barbieux.

FIG. A.1.3 : Plan de Roubaix en 1878



Source : AMR, 6Fi 17.

Lecture : Ce plan de Roubaix de 1899 permet d'apprécier à la fois le développement de l'étalement urbain pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'apparition de nouveaux aménagements depuis l'achèvement du canal en 1877. Le parc Barbieux, à la fois sur les villes de Roubaix et Croix, a été construit sur les terrains du souterrain abandonné. L'ancien canal a été comblé, remplacé par les boulevards de Gambetta et de Paris. La rue de la gare a été construite entre la gare et la mairie. Au nord, une branche de canal a été creusée entre 1886 et 1892 pour rejoindre Tourcoing.

FIG. A.1.4 : Plan de Roubaix en 1899

## A.2 Roubaix, Tourcoing, leur région, leur hydrographie

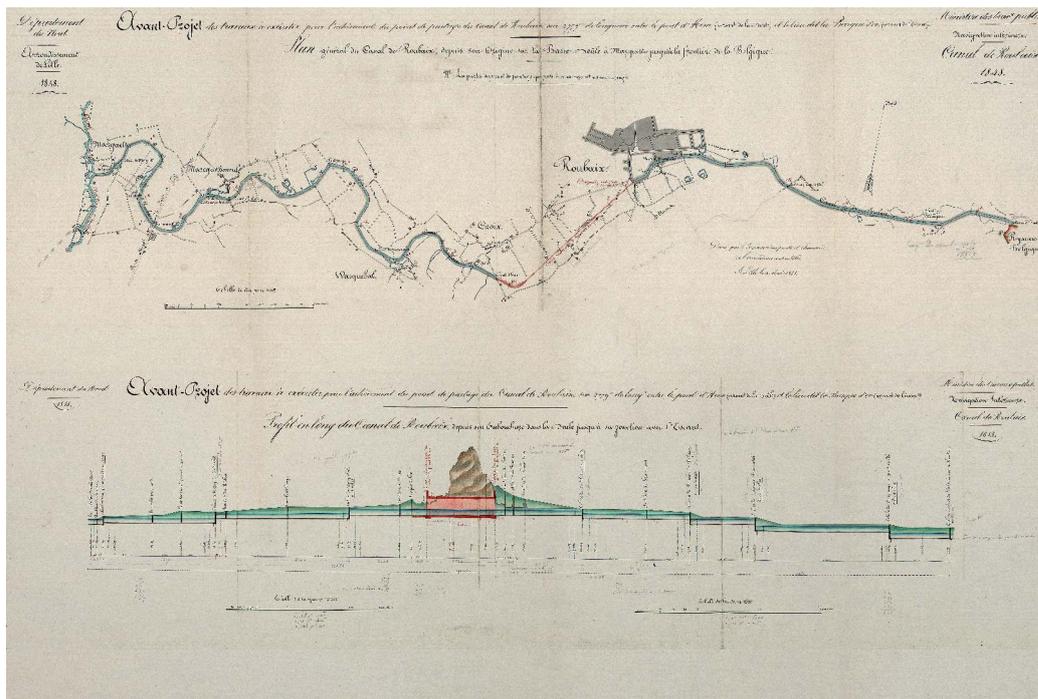


Source : Gallica/BNF, carte générale de la France établie sous la direction de César-François Cassini de Thury, extrait de n°41.

Lecture : Au centre, Roubaix, d'où émerge le petit ruisseau du Trichon qui rejoint quelques kilomètres plus loin l'Espierre qui vient de Tourcoing et s'écoule vers l'est avant d'entrer en Belgique et de rejoindre l'Escaut. Depuis Roubaix en direction du sud-ouest, la colline de Croix, la vallée de la Marque puis Lille.

FIG. A.2.1 : Lille Roubaix Tourcoing, carte de Cassini, 1758

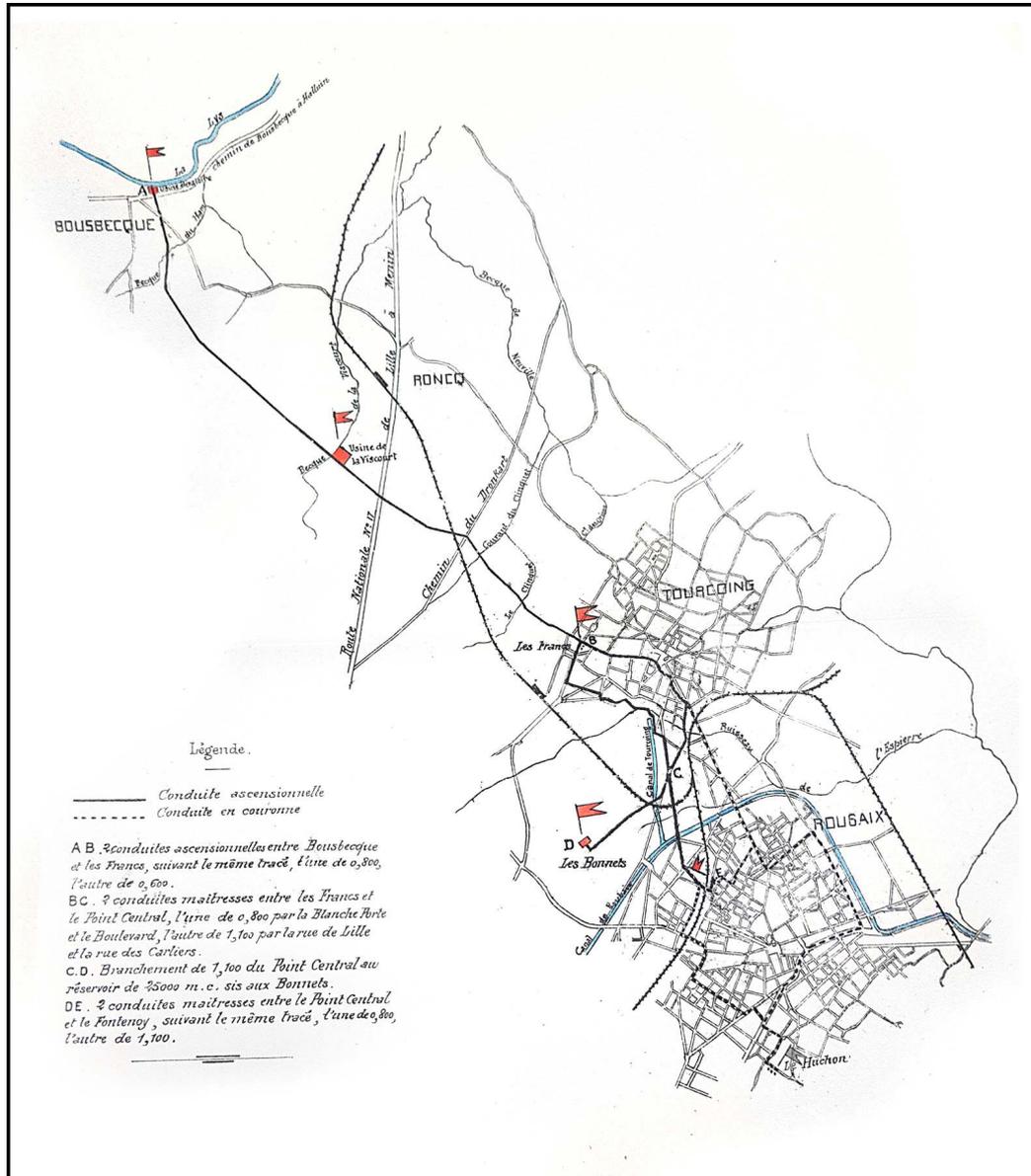
## A.2. ROUBAIX, TOURCOING, LEUR RÉGION, LEUR HYDROGRAPHIE



Source : Plans numérisés par les archives municipales de Roubaix.

Lecture : Ces deux plans, datés de 1848, montrent le projet du canal de Roubaix. À l'exception du souterrain les travaux sont réalisés entre les années 1827 et 1843. Le projet de souterrain finit par être abandonné en 1858, les travaux sont complétés par un nouveau tracé qui contourne Roubaix par le nord, inauguré en 1877.

FIG. A.2.2 : Plans en long du canal de Roubaix et du souterrain projeté, 1848



Source : AMR, 5M 71, plan du réseau de distribution des eaux de la Lys et des réservoirs, fin XIX<sup>e</sup> siècle.

Lecture : Sur ce plan daté de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les drapeaux rouges représentent les usines de pompage et réservoirs. Les pointillés représentent les canalisations principales du réseau de distribution des eaux de la Lys.

FIG. A.2.3 : Plan du réseau de distribution des eaux de la Lys, fin XIX<sup>e</sup> siècle

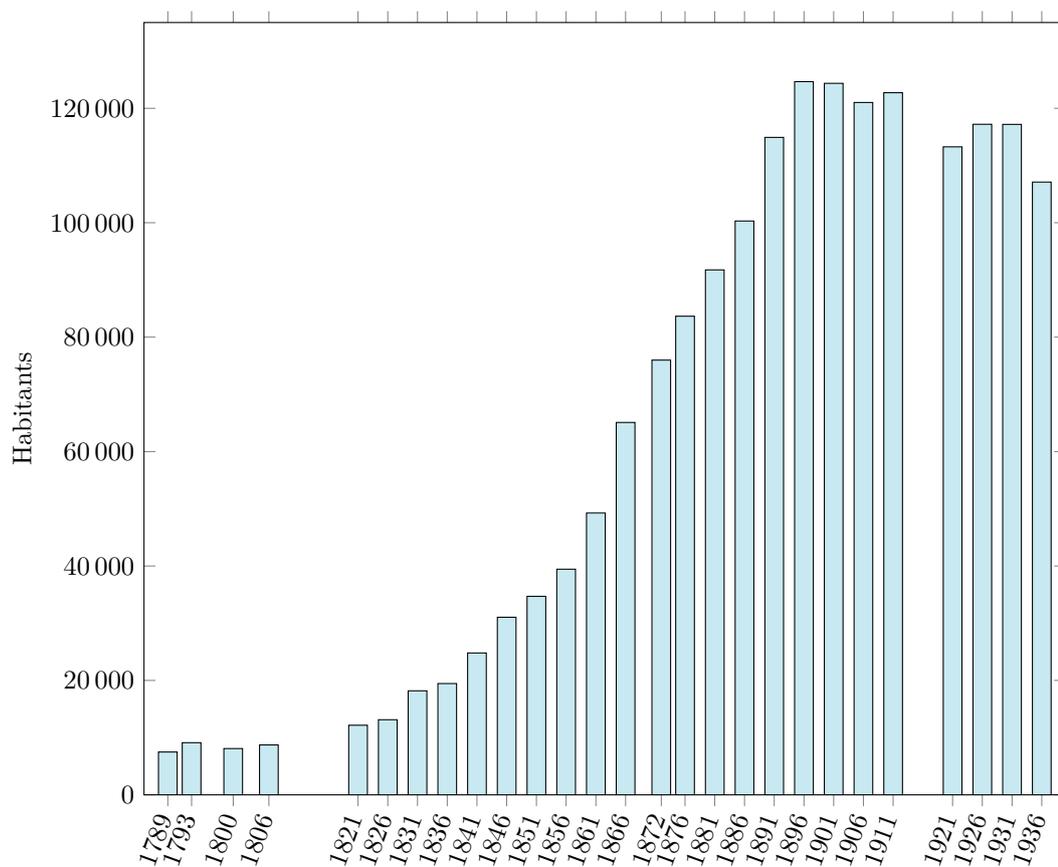
# Annexe B

## Statistiques

### B.1 Démographie

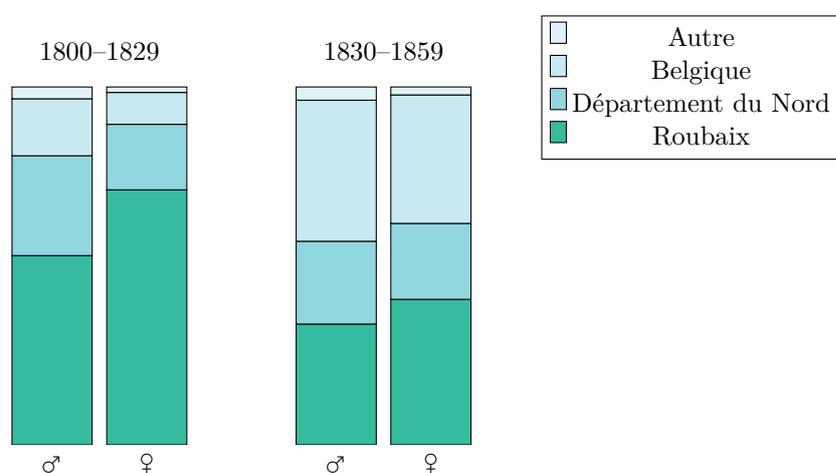
## ANNEXE B. STATISTIQUES

---



Source : AMR 2F 16, pièce n°4, Monographie de 1889 et Notice communale Ldh/EHESS/Cassini.

FIG. B.1.1 : Population de Roubaix entre 1789 et 1936



Source : Chantal PETILLON, *La population de Roubaix : Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 28 avr. 2006, 399 p.

Lecture : Entre 1800 et 1829, 53% des hommes et 71% des femmes qui se marient à Roubaix sont nés à Roubaix. Entre 1830 et 1859, 34% des hommes et 40% des femmes qui se marient à Roubaix sont nés à Roubaix.

FIG. B.1.2 : Évolution de la répartition des hommes et femmes nouvellement mariés à Roubaix selon leur lieu de naissance

## B.2 Statistiques industrielles

	<b>1789</b>	<b>An IX (1800-1801)</b>
Rouets	848	634
Mécaniques	263	2 561
Kilogrammes de fil de coton filés	55 390	400 000

Source : Christophe DIEUDONNÉ, *Statistique du département du Nord*, 2 t., Douai, France : Marlier, an XII-1804, vol. 2, p. 249.

FIG. B.2.1 : Filature de coton, évolution de l'équipement et de la production dans l'arrondissement de Lille, 1789 – An IX

	<b>1789</b>	<b>An IX (1800-1801)</b>
Étoffes en laine filée au grand rouet	5 801 935	3 976 070
Étoffes en laine (sayetterie)	5 852 419	1 385 179
Toiles de coton peintes	1 950 000	804 500
Étoffes de coton	117 300	7 621 860

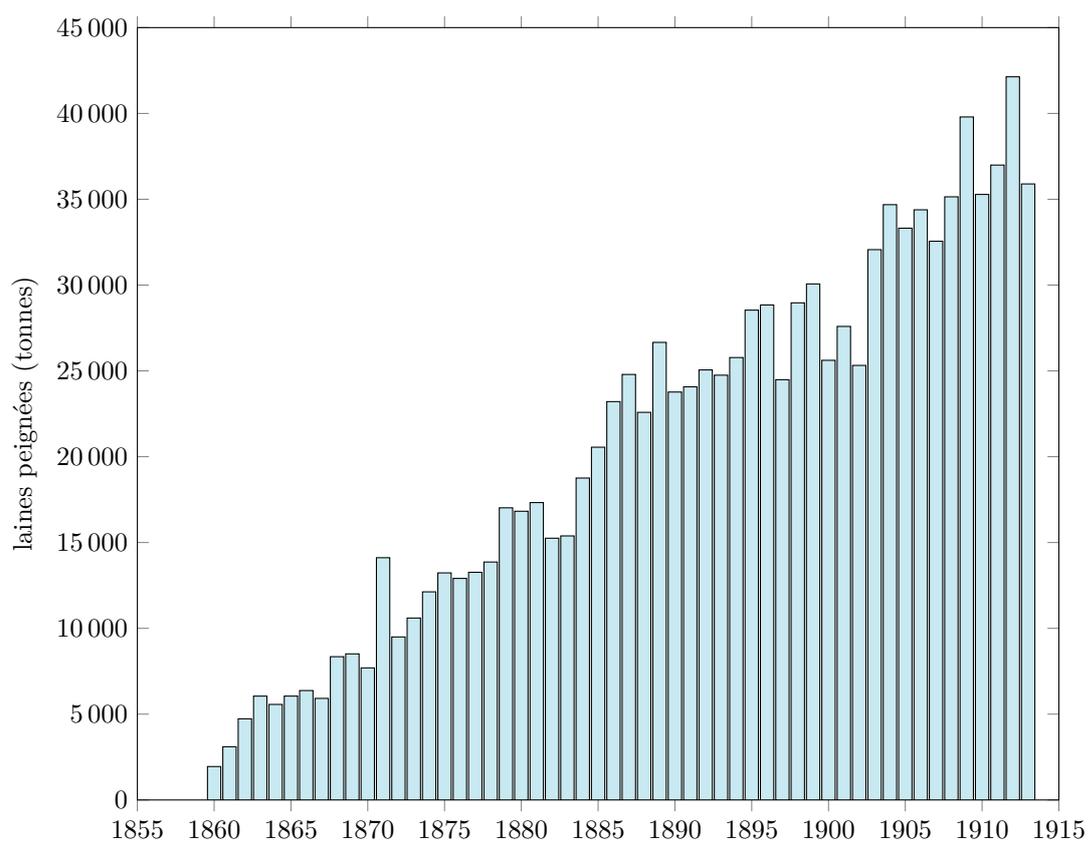
Source : Christophe DIEUDONNÉ, *Statistique du département du Nord*, 2 t., Douai, France : Marlier, an XII-1804, vol. 2, p. 329, 333, 433, 445.

FIG. B.2.2 : Valeurs en Francs des principales étoffes de coton et de laine tissées dans l'arrondissement de Lille, 1789 – An IX

	<b>1789</b>	<b>An IX (1800-1801)</b>
Calmandes	18 315	2 750
Nankins	1 275	84 100

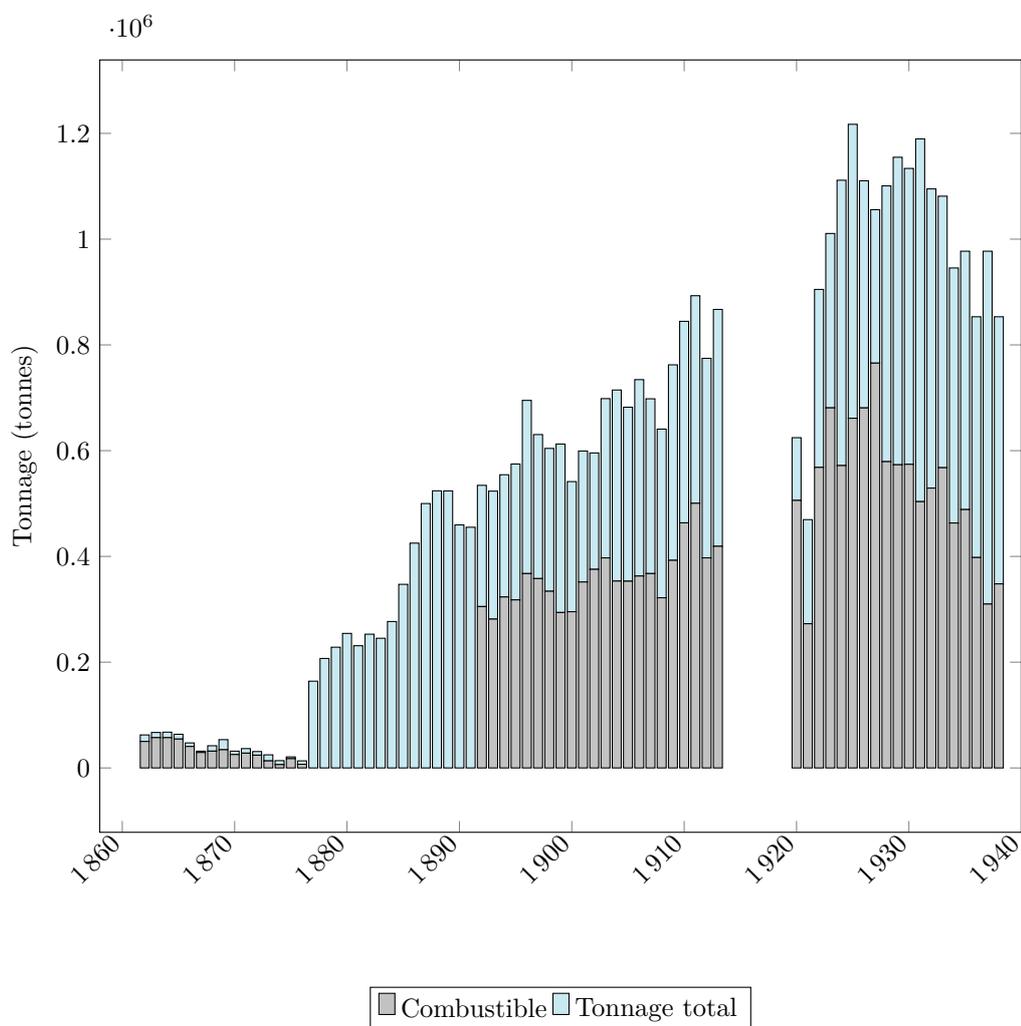
Source : Christophe DIEUDONNÉ, *Statistique du département du Nord*, 2 t., Douai, France : Marlier, an XII-1804, vol. 2, p. 323-325, 444.

FIG. B.2.3 : Les spécialités de Roubaix : production de calmandes et de nankins et nankinets dans l'arrondissement, en nombre de pièces, 1789 – An IX



Source : Quantités compilées à partir des rapports annuels du maire série AMR 3D.

FIG. B.2.4 : Poids des laines peignées présentées annuellement au conditionnement à Roubaix entre 1860 et 1913

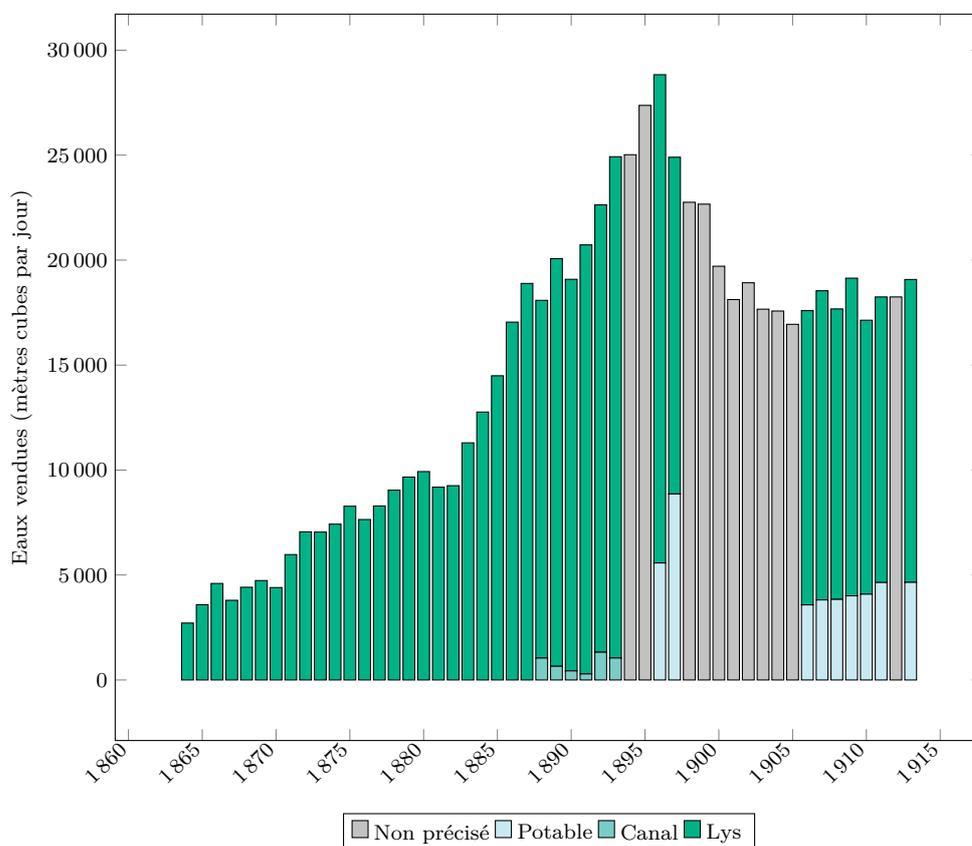


Source : AMR 3D 3-23, rapports du maire, chiffres de la navigation.

Lecture : Entre 1863 et 1877 les chiffres sont ceux de la navigation entre l'Escaut et Roubaix, tandis qu'après l'achèvement, les bateaux en transit sont également comptabilisés. Entre 1877 et 1881 la part de combustible n'est pas précisée. Pendant la guerre le canal est contrôlé par les allemands, ces derniers détériorent les ouvrages d'art – passerelles, digues, écluses – en quittant la ville et le canal n'est plus utilisé jusqu'en 1920.

FIG. B.2.5 : Tonnage annuel du canal de Roubaix (1863-1933)

## B.2. STATISTIQUES INDUSTRIELLES



Source : Chiffres compilés à partir du fond du service des eaux AMR 5M 64 à 80.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les forages individuels exploités par les industriels.

Lecture : Entre 1863 et 1887, le service intercommunal des eaux n'a vendu que des eaux issues de la distribution de la Lys. Entre 1888 et 1895, le service utilise en supplément une petite usine de secours, qui pompe les eaux du canal, autorisée par l'État, propriétaire de la voie de navigation. Entre 1896 et 1913, la distribution d'eau potable s'ajoute à la distribution d'eau de la Lys, pour des usages aussi bien domestiques qu'industriels.

Les quantités sont données en mètres cubes par journée industrielle (300 jours par an).

Lecture : En 1895, le service des eaux a vendu à Roubaix 27 000 mètres cubes d'eau par jour industriel, de provenance non spécifiée (majoritairement eaux de la Lys, plus une petite quantité issue de l'usine de secours du canal).

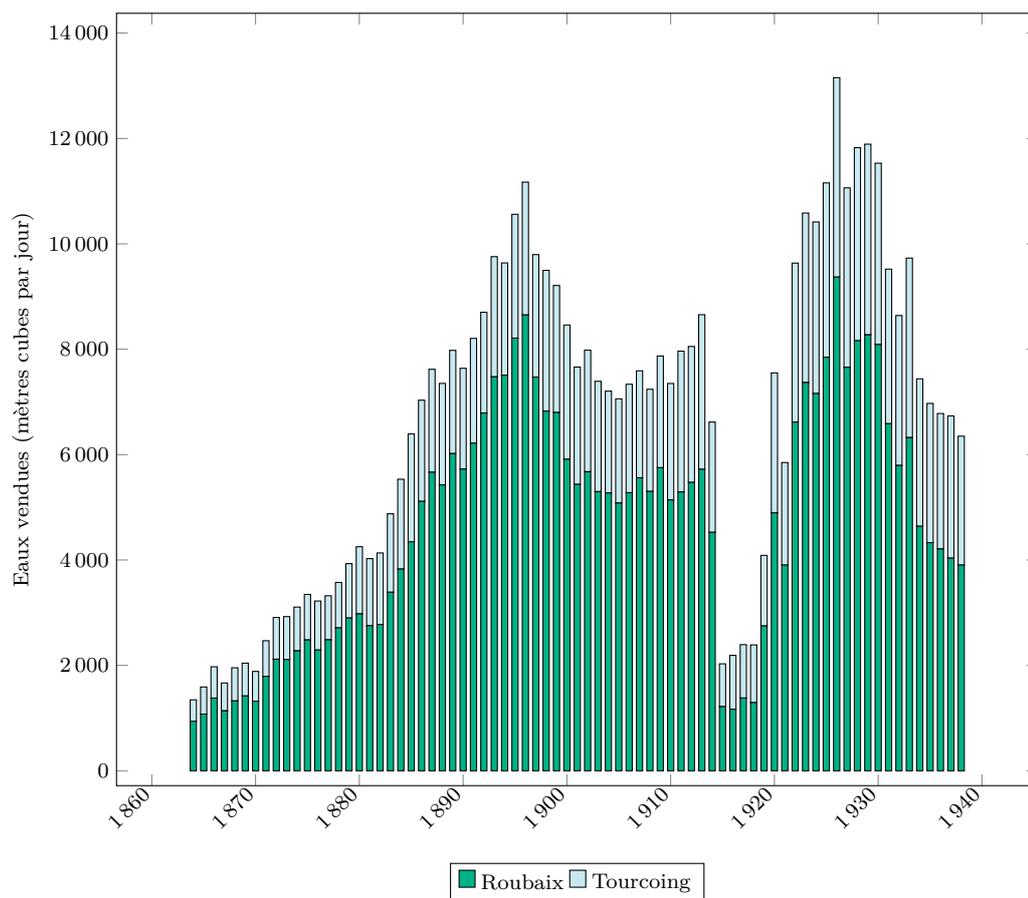
Lecture : En 1896, le service des eaux a vendu à Roubaix 28 800 mètres cubes d'eau par jour industriel, 5 600 provenant de la distribution d'eau potable et 23 200 provenant de la distribution d'eau de la Lys.

Lecture : En 1898, le service des eaux a vendu à Roubaix 22 800 mètres cubes d'eau par jour industriel, de provenance non spécifiée (eaux de la Lys et eaux potables).

FIG. B.2.6 : Eau vendue à Roubaix par provenance, en mètres cubes par jour industriel (1864-1913)

## ANNEXE B. STATISTIQUES

---



Source : 3D26, rapport du maire pour l'année 1939, p. 57.

Lecture : En 1871, le service des eaux de Roubaix et Tourcoing a distribué à Roubaix 1 791 000 et à Tourcoing 677 000 mètres cubes d'eau. La provenance des eaux – eau de la Lys, eau potable ou eau du canal – n'est pas précisée.

FIG. B.2.7 : Consommation à Roubaix et Tourcoing depuis l'origine du service des eaux, en milliers de mètres cubes par an

## B.2. STATISTIQUES INDUSTRIELLES

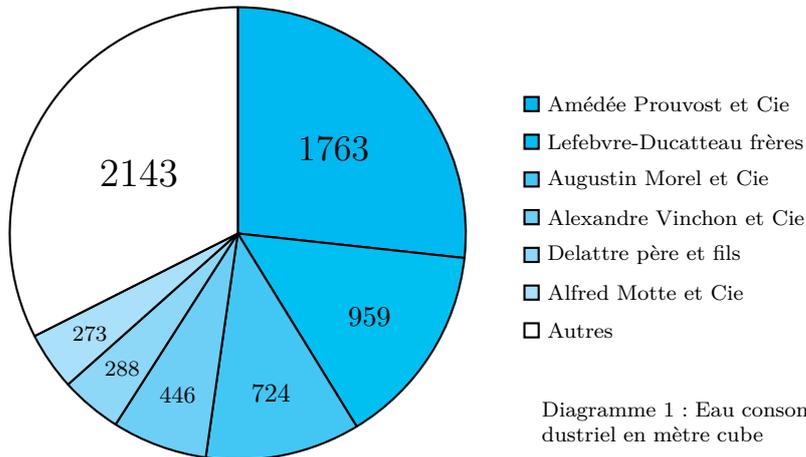


Diagramme 1 : Eau consommée par jour industriel en mètre cube

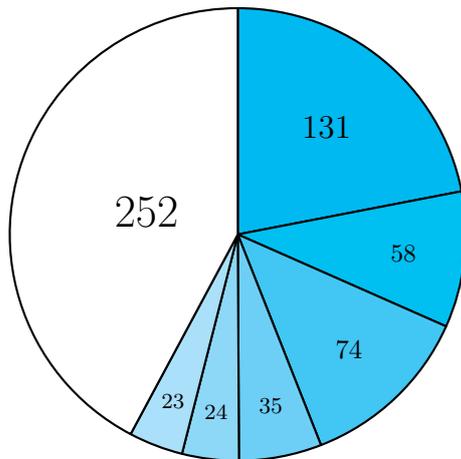


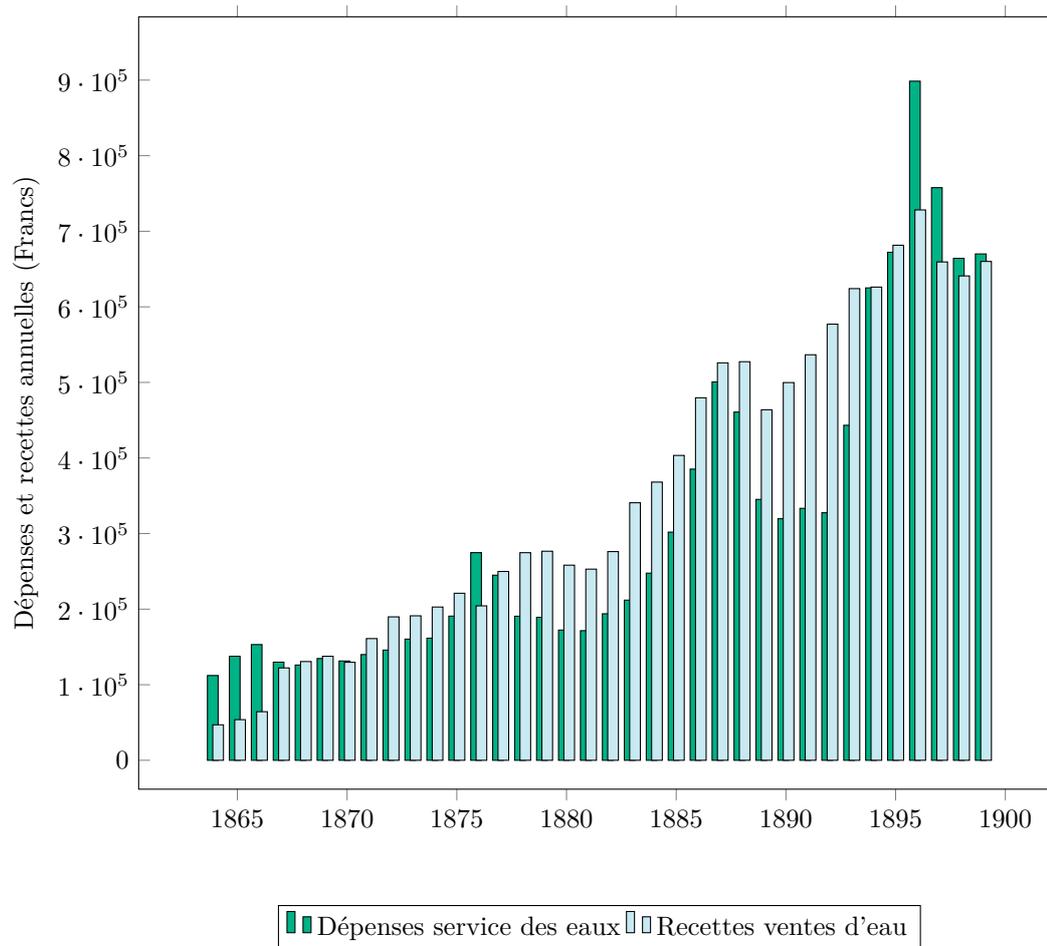
Diagramme 2 : Prix payé au service des eaux par jour industriel

L'ancien maire, Henri Delattre, possède une teinturerie et l'une des plus grandes filatures de la ville. Alfred Motte possède la plus grande teinturerie de la ville ainsi qu'un peignage mécanique. Les quatre autres plus gros consommateurs ont comme activité principale le peignage des laines.

Source : AMR 5M 65, Tableau des dix plus forts consommateurs des eaux de la Lys en 1872 et 1873.

Lecture : En 1872, le peignage d'Alexandre Vinchon a consommé en moyenne 959 mètres cubes d'eau par jour industriel (300 jours par an) et a payé au service des eaux en moyenne 74 francs par jour industriel.

FIG. B.2.8 : Eau consommée et prix payé, six plus gros consommateurs des eaux de la Lys en 1872



Source : AMR 1D 156 procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 1901, p. 389.

FIG. B.2.9 : Dépenses et recettes de la section de Roubaix du service des eaux jusqu'en 1899

## B.2. STATISTIQUES INDUSTRIELLES

	Années	Mètres cubes annuels	Sommes en francs	Années	Mètres cubes annuels	Sommes en francs
Peignage de l'Union, rue de Tourcoing	1896	189 157	14 509,99	1898	26 765	3 066,79
Société l'Avenir, rue Pel-lart	1887	418 521	37 609,85	1889	77 110	6 444,08
Jonville frères, rue Condorcet	1896	33 468	3 604,07	1898	3 022	489,40
Etienne Motte et Cie, rue d'Alger	1892	50 079	4 774,53	1894	15 355	1 972,46
Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem	1894	558 098	40 335,36	1897	48 330	4 652,10
Léon Allart et Cie, rue Nadaud	1893	182 061	14 013,27	1895	12 733	1 684,16
Motte-Delescluse frère et Cie, blv. de Belfort	?	525 955*	36 085,00	1901	19 000	1 900,00
Dubar-Delespaul, rue d'Alger	1890	44 175	4 361,25	1892	393	55,02
E. Browaey de Geyter, rue de la Rondelle	1890	52 442	4 939,94	1892	1 437	172,58
Foveau, Piédanna et Cie, blv. Beaurepaire	1896	38 708	2 792,28	1898	14 225	1 902,70
Motte et Bourgeois, rue des Longues-Haies	1896	1 776 954	125 655,78	1898	143 184	11 291,88
Albert, Eugène et Alfred Motte, rue des Longues-Haies	1897	511 674	37 086,18	1899	344 805	25 405,25
Motte et Meillassoux frères, rue du Coq Français	1897	154 567	12 088,69	1899	36 575	3 724,20
Segard et Vanacker frères, blv. de la République	1889	33 257	3 582,99	1891	47	6,58
Denis Benoist et Cie, blv. de la République	1891	98 355	8 153,85	1893	45 418	4 448,26
Lefebvre et Dastin, blv. d'Armentières	1894	92 242	7 725,95	1896	1 488	247,27
Peignage de l'Epeule, rue Heilmann	1898	370 109	27 176,63	1900	7 813	1 160,38
Denis Hubaux, rue d'Inkermann	1894	18 570	2 454,60	1896	2 759	422,44
Totaux		5 148 392	386 950,21		800 459	69 045,55

Source : AMR 1D 156 procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 1901, p. 389.

Lecture : Le peignage de l'Union a fait réaliser un forage en 1896. En 1896, il consommait annuellement auprès du service municipal des eaux 189 157 mètres cubes d'eau, pour 14 509,99 francs. En 1898, il ne consomme plus que 26 765 mètres cubes d'eau, pour 3 066,79 francs.

\* Moyenne 1895-1900

FIG. B.2.10 : Consommation annuelle d'eau du service municipal constatée dans quelques établissements industriels avant et après la construction de forages particuliers



# Annexe C

## Institutions

C.1 Liste des maires de Roubaix

C.2 Conseils municipaux de Roubaix

C.3 Listes des principaux contribuables

## ANNEXE C. INSTITUTIONS

---

Certains maires provisoires, restés en fonction quelques semaines à peine ont été omis de la liste.

<b>Seconde Restauration</b>		
juin 1808	octobre 1821	Roussel-Grimonprez, Étienne
octobre 1821	mai 1826	Bulteau-Florin, Basile
mai 1826	août 1830	Boyaval-Roussel
<b>Monarchie de Juillet</b>		
septembre 1830	janvier 1832	Defrenne, Bonami
avril 1832	janvier 1833	Salembier-Bulteau
juillet 1833	avril 1834	Watine-Wattel
avril 1834	juillet 1836	Mimerel, Auguste
juillet 1836	décembre 1837	Salembier-Bulteau
décembre 1837	août 1840	Defrenne, Floris
octobre 1840	juin 1845	Bossut, Jean-Baptiste
juin 1845	février 1846	Lanvin, L.A.C.J
février 1846	janvier 1848	Salembier-Bulteau
<b>Deuxième République</b>		
février 1848	novembre 1855	Delattre, Henri
<b>Second Empire</b>		
mai 1856	août 1860	Tiers-Bonte, Louis
août 1860	juillet 1867	Ernoul-Bayart, Jean-François
juillet 1867	février 1871	Descat, Constantin
<b>Troisième République</b>		
juillet 1871	février 1874	Deregnacourt, Jules
février 1874	décembre 1876	Descat, Constantin
décembre 1876	juillet 1877	Famechon, Alexandre
août 1877	janvier 1878	Bulteau-Lenglet, Alexandre
mai 1878	juin 1880	Daudet, Charles
février 1881	mai 1884	Allart, Léon
mai 1884	mai 1892	Lagache, Julien
mai 1892	décembre 1901	Carrette, Henri
janvier 1902	mai 1912	Motte, Eugène
mai 1912	mars 1915	Lebas, Jean-Baptiste
mars 1915	octobre 1918	Thérin, Henri
octobre 1918	1940	Lebas, Jean-Baptiste

FIG. C.1.1 : Liste des Maires de Roubaix

### C.3. LISTES DES PRINCIPAUX CONTRIBUABLES

Conseillers municipaux, professions déclarées et nombre de suffrages obtenus, élection de juillet 1840 :

<b>Maire</b> : Bossut, Jean-Baptiste*	Négociant	89
<b>Adjoint</b> : Delaoutre, Achille*	Fabricant	77
<b>Adjoint</b> : Lanvin, L.-A.-C.	Notaire	86
Screpel-Lefebvre*+	Fabricant	120
Mimerel, Auguste*+	Filateur	119
Piat, César	Fabricant	119
Lemaire, Auguste	Négociant	118
Mourmant, Julien	Négociant	118
Hertogh, Camille	Négociant	116
Salembier-Bulteau	Rentier	92
Lecomte-Delerue*	Négociant	92
Delebecque-Desfontaines	Cultivateur	92
Frasez-Bayard, François*	Fabricant	91
Duhamel-Housez	Fabricant	90
Motte-Duthoit+	Filateur	90
Delcourt-Beghin	Brasseur	89
Descat, Louis*+	Teinturier	87
Cavrois-Grimonprez*	Rentier	87
Dujardin, Jean-Baptiste+	Fabricant	85
Cocheteux-Segard	Rentier	78
Selosse, Jean-Baptiste	Cultivateur	76
Motte-Bredart*	Filateur	75
Decarne, Vincent	Négociant	74
Lepers-Agache	Cultivateur	73
Tiers-Bonte	Cultivateur	73
Pennel, Alexandre	Maître Maçon	68
Clarisse-Desbarbieux	Fabricant	59

\* Conseiller également parmi les 30 premiers contribuables de la ville en 1840, voir figure C.3.1.

+ Conseiller propriétaire de machine à vapeur à la fin du mandat en 1847, liste à laquelle s'ajoute Roussel-Dazin et Henri Delattre qui remplacent en cours de mandat des conseillers décédés ou démissionnaires

Source : Ministère de l'agriculture et du commerce (1839-1852), Statistique de la France : Industrie, Imprimerie Nationale, t. Tome 1, 1847, 398 p., p. 10-43.

Répartition des professions déclarées des vingt-sept conseillers municipaux :

Fabricant	11	dont filateur dont teinturier-apprêteur	3 1
Négociant-Commerçant		6	
Cultivateur		4	
Rentier-Propriétaire		3	
Autre		3	

Source : AMR 1K 493, résultats de l'élection de juillet 1840.

FIG. C.2.1 : Conseil municipal, juillet 1840

## ANNEXE C. INSTITUTIONS

Conseil municipal élu lors de la première élection municipale au suffrage universel masculin de août 1848.

Conseillers municipaux et profession déclarée :

<b>Maire</b> : Delattre, Henri*	Filateur
<b>Adjoint</b> : Duthoit, François*	Brasseur
<b>Adjoint</b> : Motte-Brédart, Jean-Baptiste*	Propriétaire/Filateur
<b>Adjoint</b> : Delerue-Dazin, Jules	Fabricant
Delebecque-Desfontaines	Cultivateur
Delerue, Louis	Cultivateur
Pyn-Bayart	Fabricant
Salembier-Bulteau, Jean-Baptiste	Propriétaire
Tiers-Bonte, Louis	Cultivateur/Propriétaire
Delannoy, Pierre	Cultivateur
Desprez, Pierre	Cultivateur
Piat, César	Fabricant
Frasez-Bayart, François*	Fabricant
Bourbier, Charles	Négociant
Delecourt-Salembier	Cultivateur
Werquin, Désiré	Marchand
Requillart-Screpel, Jean-Baptiste	Fabricant
Lagache, Julien*	Fabricant
Crombé, Jules	Fabricant
Boissière, Achille	Négociant
Dubar-Delespaul	Fabricant
Cheval-Légrand	Marchand
Roussel-Dazin, Gabriel*	Fabricant
Descat, Louis*	Teinturier
Delattre, Édouard	Charpentier
Decarne, Vincent	Rentier
Renaux-Lemerre, Jean-Baptiste	Négociant
Flipo, Louis	Rentier/Propriétaire
Lefebvre-Hannart	Marchand
Destombes, Louis	Propriétaire
Parayon, Brice	Banquier
Deleporte-Bayart, Jean-Baptiste	Propriétaire
Wattinne, Louis-Alphonse	Fabricant
Boyaval, Cyril	Boulangier
Leclerq-Dupire	Teinturier

\* Conseiller également parmi les 30 premiers contribuables de la ville, voir figure C.3.2.

Répartition des professions déclarées des vingt-sept conseillers municipaux :

Fabricant	13	dont filateur dont teinturier-apprêteur	1 2
Négociant-Commerçant	7		
Cultivateur	6		
Rentier-Propriétaire	5		
Maître artisan	3		

Source : AMR 1K 495, résultats de l'élection de juillet 1848.

FIG. C.2.2 : Conseil municipal, juillet 1848

### C.3. LISTES DES PRINCIPAUX CONTRIBUABLES

**Conseillers municipaux et professions déclarées suite à l'élection de septembre 1852 :**

<b>Maire :</b> Delattre, Henri	Filateur
<b>Adjoint :</b> Duthoit, François	Brasseur
<b>Adjoint :</b> Motte-Brédart, Jean-Baptiste	Propriétaire
<b>Adjoint :</b> Delerue-Dazin, Jules	Fabricant
Ducatteau, Jean-Baptiste	Cultivateur
Pennel, Alexandre	Propriétaire
Debuchy, Édouard	Propriétaire
Montagne, Auguste	Fabricant
Lefebvre, Guillaume	Cultivateur
Grimonprez-Bossut, Pierre-Alexandre	Filateur
Mazure, Charles	Filateur
Vouzelle, Édouard	Négociant
Garez, Louis-Michel	Notaire
Delebecque-Desfontaines	Cultivateur
Delannoy, Pierre	Cultivateur
Tiers-Bonte, Louis	Cultivateur et Propriétaire
Salembier-Bulteau, Jean-Baptiste	Rentier
Delerue, Louis	Cultivateur
Requillart-Screpel, Jean-Baptiste	Rentier
Delattre, Édouard	Charpentier
Lagache, Julien	Fabricant
Frasez, François	Fabricant
Boissière, Achille	Négociant
Crombé, Jules	Fabricant
Roussel-Dazin, Gabriel	Fabricant (filature)
Piat, César	Fabricant
Desprez, Pierre	Cultivateur
Decarne, Vincent	Rentier
Dubar-Delespaul	Fabricant
Lefebvre-Hannart	Marchand
Bourbier, Charles	Négociant
Descat, Louis	Apprêteur et député
Destombes, Louis	Propriétaire
Wattinne, Louis-Alphonse	Fabricant
Flipo, Louis	Rentier/Propriétaire
Renaux-Lemerre, Jean-Baptiste	Négociant

**Répartition des professions déclarées des trente-six conseillers municipaux :**

Fabricant	13	dont filateur dont teinturier-apprêteur	3 1
Rentier-Propriétaire		8	
Cultivateur		7	
Négociant-Commerçant		5	
Autre		3	

Source : AMR 1K 495, résultats de l'élection de septembre 1852.

FIG. C.2.3 : Conseil municipal, septembre 1852

## ANNEXE C. INSTITUTIONS

### Conseillers municipaux, professions déclarées et nombre de suffrages obtenus, élection de juillet 1855 :

<b>Maire</b> : Tiers-Bonte, Louis	Cultivateur	2005
<b>Adjoint</b> : Ernoult-Bayart, Jean-François	Fabricant (filature)	1082
Delebecque-Desfontaines	Cultivateur	2053
Delattre, Édouard	Charpentier	1976
Dubar-Delespaul	Fabricant	1906
Renaux-Lemerre, Jean-Baptiste	Négociant	1902
Descat, Constantin	Teinturier	1900
Lagache, Julien	Fabricant	1859
Decarne, Vincent	Rentier	1846
Frasez, François	Fabricant	1762
Crombé, Jules	Fabricant	1590
Delannoy, Pierre	Cultivateur	1110
Ducatteau, Jean-Baptiste	Cultivateur	1081
D'Halluin-Desprez	Cultivateur	1047
Lefebvre-Hannart	Marchand	1041
Lefebvre, Guillaume	Cultivateur	1035
Dupire, Pierre	Cultivateur	1019
Voreux, Louis	Commissionnaire	897
Wibaux, Achille	Fabricant (filature)	795
<b>Les démissionnaires :</b>	(21 avril 1858 - 25 avril 1860)	
Boissière, Achille	Négociant	1994
Flipo, Louis	Propriétaire	1993
Roussel-Dazin, Gabriel	Fabricant (filature)	1976
Piat, César	Fabricant	1944
Duthoit, François	Brasseur	1923
Motte-Brédart, Jean-Baptiste	Propriétaire	1915
Wattinne, Louis-Alphonse	Fabricant	1878
Delerue-Dazin, Jules	Fabricant	1873
Delattre, Henri	Fabricant (filature)	1616
Debuchy, Édouard	Propriétaire	1007
Godefroy, Constant	Médecin	910

### Répartition des professions déclarées des trente conseillers municipaux :

Fabricant	12	dont filateur	4
		dont teinturier-apprêteur	1
Cultivateur	7		
Négociant-Commerçant	4		
Rentier-Propriétaire	4		
Autre	3		

Source : AMR 1K 495, résultats de l'élection de juillet 1855.

FIG. C.2.4 : Conseil municipal, juillet 1855

### C.3. LISTES DES PRINCIPAUX CONTRIBUABLES

#### Conseillers municipaux, professions déclarées, élection d'août 1860 :

<b>Maire</b> : Ernoul-Bayart, Jean-François	Fabricant (filature)
<b>Adjoint</b> : Lagache, Julien	Fabricant
<b>Adjoint</b> : Descat, Constantin	Teinturier
<b>Adjoint</b> : Renaux-Lemerre, Jean-Baptiste	Négociant
Delebecque-Desfontaines	Cultivateur
Tiers-Bonte, Louis	Cultivateur/Propriétaire
Delattre, Édouard	Charpentier/Entrepreneur
Frasez, François	Fabricant
Delerue-Dazin, Jules	Fabricant/Propriétaire
Roussel-Dazin, Gabriel	Fabricant (filature)
Piat, César	Fabricant
Delattre, Henri	Fabricant (filature)
Duthoit, François	Brasseur
Dubar-Delespaul	Fabricant
Bourbier, Charles	Négociant
Wattinne, Louis-Alphonse	Fabricant
Flipo, Louis	Rentier/Propriétaire
Debuchy, Édouard	Propriétaire
Lefebvre, Guillaume	Cultivateur
Wibaux, Achille	Fabricant (filature)
Lepers, Pierre	Cultivateur
Hannart, Édouard	Teinturier
Motte-Bossut, Louis	Filateur
Duriez, Auguste	Filateur
Salembier, Denis	Cultivateur
Desobrie, Henri	Négociant
Mimerel, fils Auguste	Fabricant (filature)
Parent, Pierre	Fabricant
Ternynck, Henri	Filateur
Ferret, Jean-Baptiste	Cultivateur
Dewarlez, Achille	Architecte

#### Répartition des professions déclarées des trente conseillers municipaux :

Fabricant	17	dont filateur	8
		dont teinturier-apprêteur	2
Cultivateur	6		
Négociant-Commerçant	3		
Rentier-Propriétaire	2		
Autre	3		

Source : AMR 1K 495, résultats de l'élection de juillet 1860, l'élection ayant lieu par section, le nombre de suffrages n'est pas renseigné car non pertinent.

FIG. C.2.5 : Conseil municipal, août 1860

## ANNEXE C. INSTITUTIONS

---

### Conseillers municipaux, professions déclarées, élection de août 1871 :

<b>Maire</b> : Deregnacourt, Jules	Négociant
<b>Adjoint</b> : Screpel, Achille	Propriétaire
<b>Adjoint</b> : Deleporte, Jean-Baptiste	
<b>Adjoint</b> : Delattre, Édouard	Propriétaire
<b>Adjoint</b> : Famechon, A	Négociant
Quint, Joseph	Brasseur
Junker, Charles	Industriel
Lable-Copin, Alfred	Corroyeur
Daudet, Charles	Commissionnaire
Hindré, Amé	Directeur de banque
Barbotin, Émile	
Descat, Constantin	Manufacturier
Delebecque-Desfontaines	Ancien cultivateur
Parent, Henri	Fabricant de harnats
Flipo, Pierre	Fondeur-mécanicien
Barbotin, Louis	Négociant
Scrépel-Roussel	Fabricant
Screpel-Rogé, Henri	Rentier
Watine-Wattinne, Louis	Fabricant
Delecourt-Tiers	Brasseur
Richard, Paulin	Fabricant
Rogier, Moïse	Entrepreneur
Godefroy, Constant	Docteur-médecine
Talon, Arthur	Fabricant
Castel, Cesar	Commissionnaire
Carrette-Pennel	Docteur-médecine
Morel, Augustin	Manufacturier
Roussel, Charles	Fabricant
Delplanque, Jean-Baptiste	Directeur de fabrique
Toulemonde-Nollet	Fabricant
Motte-Bossut, Louis	Filateur
Sival, Désiré	Fabricant
Barbaux, Auguste	Directeur de fabrique
Foveau, Léon	Boulangier
Willem, Louis	Fabricant
Coulogne	Ancien pharmacien

AMR 1K 495, résultats de l'élection de août 1871, l'élection ayant lieu par section le nombre de suffrages n'est pas renseigné car non pertinent.

FIG. C.2.6 : Conseil municipal, août 1871

### C.3. LISTES DES PRINCIPAUX CONTRIBUABLES

1840, Principaux contribuables, professions et montant de la contribution à la commune en francs :

Dazin, fils aîné	Filateur	1682
Descat-Crouzet, Constantin	Teinturier	1673
Bayart-Lefebvre	Rentier	1568
Motte-Brédart	Fabricant	1567
Bossut, Jean-Baptiste	Négociant	1394
Grimonprez-Bossut	Fabricant	1076
Delaoutre, Achille	Fabricant	1017
Mimerel, Auguste	Filateur	956
Grimonprez, Louis Fils	Fabricant	863
Delattre, Henri	Filateur	839
Prouvost-Defrenne	Filateur	782
Lecomte-Delerue	Négociant	737
Grimonprez, Eugène	Fabricant	720
Cuvru-Dazin	Fabricant	716
Casse-Bayart	Négociant	714
Chombart	Rentier	712
Delattre, Gilbert	Fabricant	707
Defrenne, Paul	Filateur	701
Frasez-Bayart, François	Fabricant	689
Wattel-Bayeux	Fabricant	681
Decottignies-Dazin	Fabricant	672
Duriez, fils	Filateur	659
Screpel-Lefebvre	Fabricant	648
Delecluse, Honoré	Marchand	637
Bulteau-Delerme	Fabricant	631
Cavrois-Grimonprez	Rentier	622
Defrenne, Auguste	Filateur	611
Prouvost-Florin	Filateur	601
Nadaud, Gustave	Négociant	597
Gruart, fils	Fabricant	589

Source : AMR 1K 493, liste électorale de juillet 1840.

FIG. C.3.1 : Trente premiers contribuables, janvier 1840

## ANNEXE C. INSTITUTIONS

---

**1848, Principaux contribuables, professions et montant de la contribution à la commune en francs :**

Motte-Bossut	Filateur	2800
Frasez-Bayart	Fabricant	2525
Bossut, Jean-Baptiste	Négociant	1931
Grimonprez, Eugène	Filateur	1832
Motte-Brédart	Filateur	1767
Duthoit, François	Brasseur	1707
Delattre, Henri	Filateur	1615
Delerue, Edmond	Propriétaire	1611
Florin, Carlos	Filateur	1320
Mimerel, Auguste	Filateur	1282
Grimonprez-Bossut	Filateur	1220
Bayart	Fabricant	1215
Dervaux, Alexandre	Fabricant	1195
Ernoul-Bayart	Apprêteur	1152
Wibaux-Florin	Filateur	1145
Florin-Ribaucourt	Fabricant	1055
Dazin, fils	Propriétaire	1023
Grimonprez, fils	Fabricant	1020
Descat, Louis	Teinturier	1010
Lagache, Julien	Fabricant	994
Wattel-Bayeux	Fabricant	974
Mulliez-Delesalle	Fabricant	948
Roussel-Dazin	Fabricant	941
Florin-Bossut	Fabricant	912
Frère, Louis	Propriétaire	909
Defrenne, Paul	Filateur	902
Requillart	Fabricant	892
Screpel-Florin	Filateur	887
Vernier-Delaoutre	Fabricant	876
Defrenne	Fabricant	859

Source : AMR 1K 493, liste électorale de juillet 1848.

FIG. C.3.2 : Trente premiers contribuables, janvier 1848

## C.4 Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix

1832	1834	Mimerel, Auguste
1834	1835	Wattinne-Wattel
1835	1840	Nadaud
1840	1842	Gruart, Désiré
1842	1852	Mimerel, Auguste
1853	1862	Roussel-Dazin
1862	1863	Grimonprez-Bossut
1863	1868	Defrenne, Paul
1868	1872	Delfosse, Aimé

Source : Théodore LEURIDAN, *Histoire & archives de l'ancienne chambre consultative des arts & manufactures de Roubaix : 1805-1872*, Chambre de commerce de Roubaix, Roubaix, France, 1879, 607 p.

FIG. C.4.1 : Liste des Présidents de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix

## C.5 Députés de Roubaix

La diversité des modes de scrutins et des circonscriptions à travers la période étudiée fait qu'il y a parfois plusieurs Roubaisiens députés en même temps. Sous la Deuxième Restauration et la Monarchie de Juillet seuls trois députés représentent l'arrondissement de Lille et aucun Roubaisien n'est élu.

<b>Deuxième République et Second Empire</b>			
1848	1857	Descat, Louis	Industriel, teinturier
1857	1871	Brame, Jules	
<b>Troisième République</b>			
1871	1876	Brame, Jules	
1871	1876	Descat, Constantin	Industriel, teinturier
1876	1885	Screpel, Achille	Industriel
1885	1889	Lepoutre, Auguste	Industriel
1889	1893	Moreau, Émile	Ingénieur
1893	1898	Guesdes, Jules	
1898	1906	Motte, Eugène	Industriel, peigneur
1906	1922	Guesdes, Jules	
1919	1942	Lebas, Jean-Baptiste	

FIG. C.5.1 : Liste des députés de Roubaix

## C.6 Préfets du Nord

<b>Seconde Restauration</b>		
1816	1822	Auguste Laurent de Rémusat
1822	1828	Géraud-Antoine-Hippolyte de Murat
1828	1830	Alban de Villeneuve-Bargemont
1830	1830	Paul Villiers du Terrage
<b>Monarchie de Juillet</b>		
1830	1839	Alexandre Méchin
1839	1845	Vicomte de Saint-Aignan
1845	1847	Maurice Duval
1847	1848	Desmousseaux de Givre
1848	1848	Anthony Thouret
<b>Deuxième République</b>		
1848	1848	Charles Delescluze
1848	1849	Durand de Saint-Amand
1849	1849	Isidore David
1849	1851	Claude-Marius Vaisse
<b>Second Empire</b>		
1851	1857	Jean Olympie Bouquet, dit Besson
1857	1857	Pierre Collet-Meygret
1857	1865	Paul Vallon
1865	1866	Joseph Marie Pietri
1866	1868	Léon-Victor Sencier-Mouzard
1868	1870	Gaston Verbigier de Saint-Paul
1870	1870	Léon Masson
1870	1870	Achille Testelin
<b>Troisième République</b>		
1870	1871	6 préfets différents
1871	1873	Seguier
1873	1876	Le Guay
1876	1877	Lizot
1877	1877	Charles Welche
1877	1882	Paul Cambon
1882	1887	Jules Cambon
1887	1890	Raymond Saisset-Schneider
1890	1897	Vel-Durand
1897	1899	Laurenceau
1898	1899	Vatin
1899	1911	Louis Vincent
1911	1918	Félix Trépont
1918	1918	Regnier
1918	1922	Armand Naudin
1922	1924	Alfred Morain
1924	1929	Louis Hudelo
1929	1934	Roger Langeron
1934	1936	Armand Guillon
1936	1944	Fernand Carles

FIG. C.6.1 : Liste des Préfets du Nord

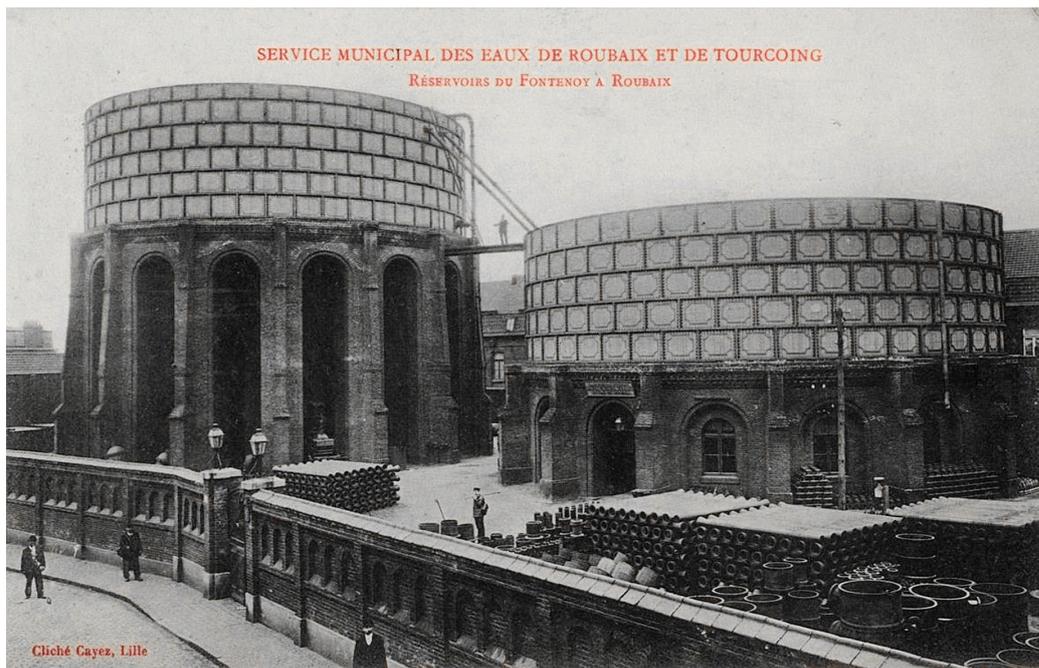
ANNEXE C. INSTITUTIONS

---

# Annexe D

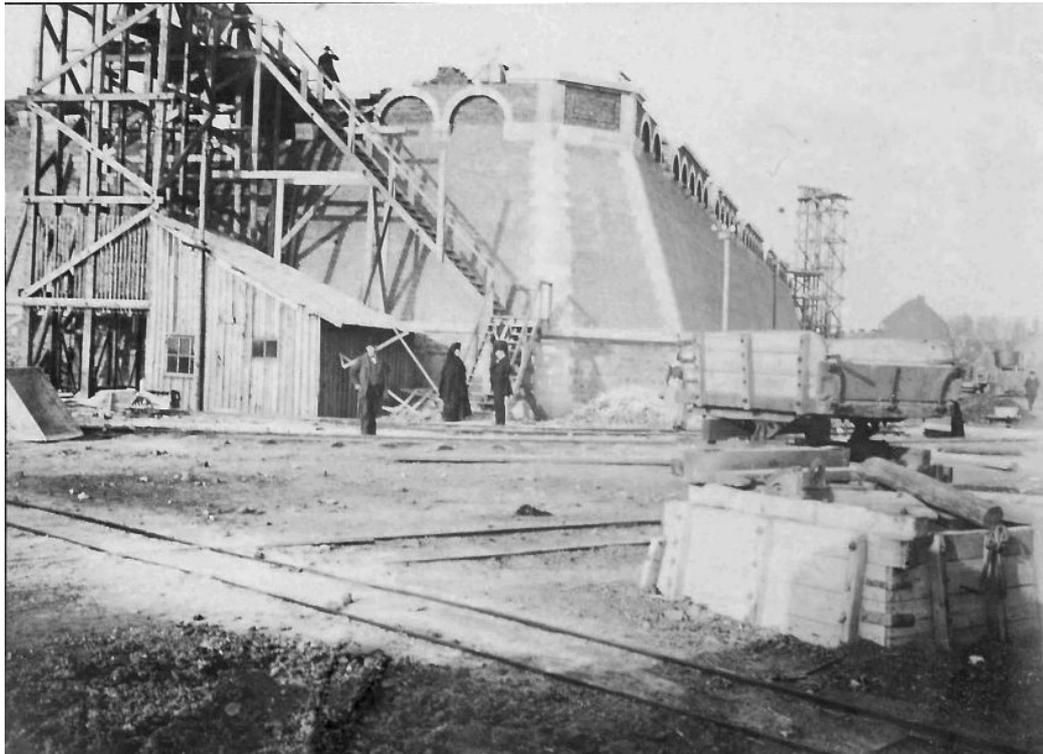
## Documents divers

### D.1 Documents iconographiques



Source : médiathèque de Roubaix, CP A08 L12 S2 001, photo sans date, les deux réservoirs du Fontenoy, premiers réservoirs de la ville construits en 1863 et 1880.

FIG. D.1.1 : Les deux réservoirs du Fontenoy

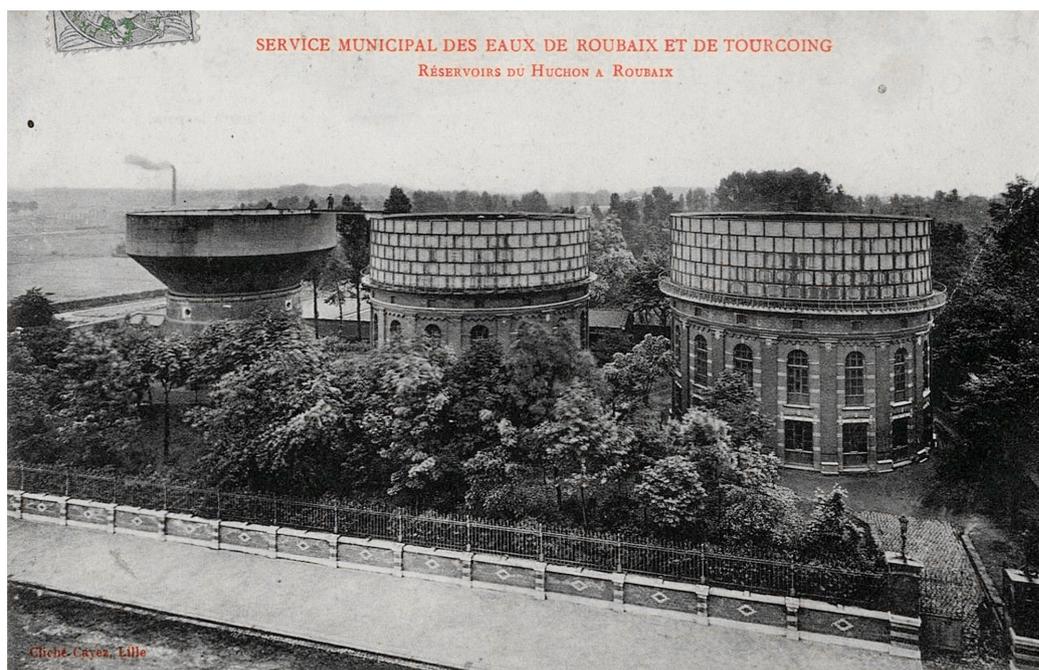


Source : Archives de la Métropole Européenne de Lille, 10762W23975, photo circa 1900. Le réservoir des Bonnets, à Mouvaux, est initialement destiné à la fois au réseau d'eau potable et au réseau d'eau de la Lys. Il est construit sous la direction d'Auguste Binet à partir de 1897. Il est toujours aujourd'hui le plus grand réservoir de l'agglomération lilloise.

FIG. D.1.2 : Construction du réservoir des Bonnets à Mouvaux

## D.1. DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

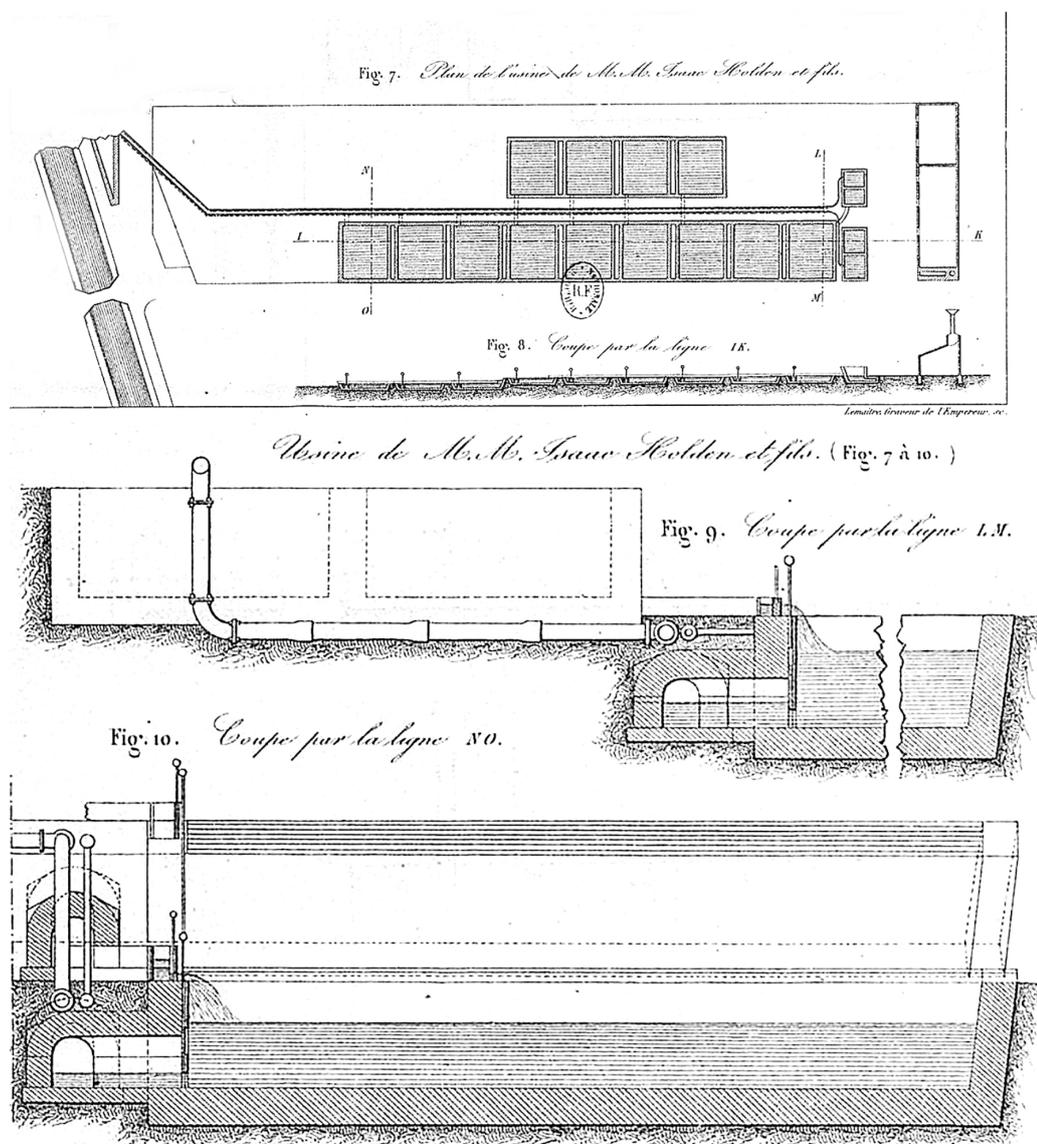
---



Source : médiathèque de Roubaix, CP A10 L3 S2 001, 1907, les trois réservoirs du Huchon. Le réservoir du milieu est construit en 1887 sous la direction d'Auguste Binet. Il fait ensuite construire, de chaque côté, un réservoir en forme champignon, mais celui de droite s'effondre lors de sa mise en eau en 1893. Le réservoir effondré est remplacé par un nouveau, semblable à celui du milieu. Les deux bâtiments identiques ne sont donc pas contemporains. Le réservoir champignon, présent sur la photo, est détruit pendant l'entre-deux-guerres et une nouvelle paire de réservoirs est construite. Les quatre réservoirs du Huchon ont été exploités sans discontinuité depuis.

FIG. D.1.3 : Les trois réservoirs du Huchon en 1907

ANNEXE D. DOCUMENTS DIVERS



Source : Freycinet, *Traité d'assainissement industriel : comprenant la description des principaux procédés employés dans les centres manufacturiers de l'Europe occidentale pour protéger la santé publique et l'agriculture contre les effets des travaux industriels.*, Dunod, 1870, Atlas, Planche XXI.

Lecture : Freycinet présente le schéma des bassins de décantation des eaux de lessive établis par Isaac Holden dans son usine à Croix. Les figures 7 et 8 montrent la succession des bassins de haut et en coupe, tandis que les figures 9 et 10 montrent le système de remplissage d'un bassin.

FIG. D.1.4 : Plan de Roubaix en 1804

## D.2 Extraits de textes d'archive

### D.2.1 Procès-verbal de cloture de la première conférence internationale sur l'assainissement de l'Espierre, 27 avril 1875

**ASSAINISSEMENT DU RUISSEAU DE L'ESPIERRE. CONFÉRENCES  
DE LA COMMISSION INTERNATIONALE  
Instituée pour étudier cette question.  
PROCÈS-VERBAL DE CLOTURE,**

Les soussignés :

MM, RAILLARD, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées du département du Nord.

MALLEZ, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées de l'arrondissement de Lille.

MEUREIN, Inspecteur de la Salubrité du département du Nord.

MORELLE, Ingénieur en chef, Directeur des Ponts-et-Chaussées de la province du Hainaut.

DE BRUYN, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées de l'arrondissement de Tournai.

LECLERC, Inspecteur général de l'Agriculture et des Chemins vicinaux de Belgique.

Membres de la Commission internationale nommée par les Gouvernements français et belge pour rechercher et indiquer les moyens d'assainir le ruisseau de l'Espierre, dont les eaux sont corrompues par les résidus des fabriques de Roubaix et Tourcoing, se sont réunis à Lille aujourd'hui, pour arrêter en commun le présent procès-verbal de clôture des conférences ouvertes dans ce but depuis 1866.

Après avoir pris connaissance des faits, tant par eux-mêmes que par les notes de leurs prédécesseurs dans ladite Commission, ils ont constaté ce qui suit :

1° Dans la partie française de son cours, l'Espierre est soumis depuis 1863 à un système de curage permanent aux frais des villes de Roubaix et de Tourcoing ; il n'y existe aucun des dépôts vaseux que l'on constate dans la partie belge ; l'eau n'y est nulle part stagnante et répand une odeur moins prononcée qu'à l'aval ;

2° Dans la partie belge, jusqu'à son confluent avec l'Escaut, l'Espierre n'est pas curé avec la même régularité qu'en France et l'infection est intolérable pour les localités voisines ;

3° Les eaux de l'Espierre produisent dans celles de l'Escaut une altération dont les effets, d'après MM. les Commissaires belges, sont plus ou moins prononcés et se font sentir à des distances plus ou moins grandes, parfois même jusqu'à Gand, à quatre-vingts kilomètres du confluent de l'Espierre, selon les époques de l'année et l'importance du débit de l'Escaut. Sans contester ce fait, bien qu'ils n'aient pas été à même de le constater dans toute l'étendue signalée par MM. les Commissaires belges, les Commissaires français se demandent si l'altération indiquée ne serait pas plus ou moins favorisée par les agglomérations de population et par les établissements industriels répandus dans la vallée de l'Escaut sur le parcours de 80 kilomètres qui sépare l'embouchure de l'Espierre de la ville de Gand ;

4° Il est nécessaire d'apporter un remède efficace à cette situation et d'assainir le cours de l'Espierre ;

## ANNEXE D. DOCUMENTS DIVERS

---

5° La situation signalée sous les n° 1 et 2 ci-dessus avait engagé l'un des premiers Commissaires français, M. Menche, à proposer l'application à la partie belge du ruisseau, aux frais des villes de Roubaix et de Tourcoing, du système de curage permanent adopté depuis 1863 sur la partie française; mais les Commissaires belges ont fait observer que :

(a) La situation de la partie française du ruisseau n'était pas précisément un modèle sous le rapport de l'hygiène et de la salubrité.

(b) L'adoption du système proposé par M. Menche, loin de constituer une solution de la question soumise à la Commission internationale, ne ferait qu'aggraver la corruption des eaux de l'Escaut et la situation qui a provoqué les réclamations du Gouvernement belge; toutefois les Commissaires français ne sont pas unanimes pour condamner d'une manière absolue les idées de M. Menche.

6° Les recherches et études faites par les premiers Commissaires belges pour indiquer une solution rationnelle de la question posée à la Commission internationale les ont conduits à présenter comme solution définitive un système d'épuration décrit dans une note et dans les dessins annexés sous les lettres A, B, et C au présent procès-verbal. Ce système consiste à faire passer d'abord les eaux de l'Espierre dans des bassins de décantation pourvus de digues filtrantes et de là à les répandre sur des oserais;

7° MM. les Commissaires français ne partageant pas la confiance absolue de leurs collègues belges dans l'efficacité de ce procédé, notamment en ce qui touche l'action des digues filtrantes, en raison de la nature toute particulière des eaux à épurer, et estimant d'ailleurs qu'avant d'appliquer aucun procédé en grand, il convient d'en faire l'essai pratique dans une mesure restreinte, sont d'avis que le programme de MM. les Commissaires belges peut être pris comme base d'essais à faire sur une partie, 1/8 par exemple, au débit normal de l'Espierre. Du résultat de ces essais dépendront les mesures définitives à prendre pour assainir en totalité le cours de l'Espierre;

8° Les Commissaires belges n'ont pas hésité un seul instant à se rallier à cette dernière proposition si rationnelle de leurs collègues français, mais ils ont demandé de leur côté que :

(a) cet essai se fasse à bref délai, la situation dont souffrent les intérêts belges n'ayant déjà que trop duré;

(b) la situation qui a fait l'objet des réclamations de leur Gouvernement ne soit plus aggravée, comme elle l'a été récemment, par des mesures qui ont eu pour but et pour résultat de rejeter dans le bassin de l'Espierre des eaux industrielles qui ont leur écoulement naturel dans d'autres bassins, et notamment que l'on fasse cesser le rejet dans le bassin de l'Espierre des eaux provenant de l'usine Holden, Isaac, à Croix, qui, à l'époque de l'ouverture des conférences internationales, infectaient les eaux de la Marque, malgré les dépenses importantes d'épuration que l'Administration française imposait alors aux propriétaires de cette usine, dans l'intérieur de l'établissement, avant de les laisser écouler dans cette rivière;

9° Les Commissaires français admettent unanimement les conclusions du paragraphe (a) ci-dessus. Ils s'associent également *pour l'avenir* à l'interdiction proposée par le paragraphe (b) de mélanger artificiellement aux eaux de Roubaix et Tourcoing d'autres eaux impures provenant de bassins géographiques différents. Mais ils sont d'avis que cette interdiction ne doit pas s'étendre aux eaux de l'usine Holden. Ils font observer à ce sujet que l'obligation reconnue par la Commission d'épurer les eaux de Roubaix et Tourcoing ôte tout inconvénient à l'addition d'un volume relativement très restreint d'eaux similaires; que la question internationale étant mise hors de cause par cette épuration générale des eaux de Roubaix et Tourcoing, il est plus logique de traiter les eaux de Croix confondues avec les premières que de les verser dans le canal de Roubaix, après une épuration isolée d'une efficacité douteuse; enfin que la période des essais ne sera qu'une transition et qu'il serait singulièrement rigoureux d'interdire, durant ce court intervalle, un système d'évacuation établi à grands frais et vital pour une usine extrêmement importante. M. Meurein demande à ajouter, sur ce point, les observations suivantes :

Il y aurait rétroactivité.

Les lessives du peignage Holden peuvent s'écouler dans le Riez du Trichon et, après un long parcours en suivant la pente naturelle, se rendre à l'Espierre.

Relativement à la somme des lessives de Tourcoing et de Roubaix, celles de Croix ne constituent qu'une infime minorité, et sont incapables d'aggraver le mal par leur addition, incapables aussi de l'atténuer par leur soustraction.

Par traité passé avec MM. Isaac Holden et Cie, la ville de Roubaix a accepté ces lessives comme siennes, moyennant une indemnité pécuniaire annuelle proportionnelle aux frais de la purification générale qui sera effectuée par elle et par Tourcoing.

Après toutes les expériences qui ont été faites, les conditions économiques de l'importante usine de Croix qui répand le bien être et la prospérité autour d'elle, seraient profondément troublées, et les moyens d'existence de la nombreuse population ouvrière qui travaille, gravement compromis.

10° Les Commissaires des deux nations sont d'accord pour désigner comme convenable pour les opérations d'épuration proposées par les Commissaires belges, l'emplacement figuré sur le plan ci-annexé sous la lettre D entre le pont de Grimont et la frontière belge. Cet emplacement qui se recommande par son éloignement relatif des agglomérations, n'a d'ailleurs rien d'absolu et n'est pas lié au système particulier proposé par MM. les Commissaires belges.

Fait et rédigé en double expédition à l'Hôtel de la Préfecture, à Lille, le 27 avril 1875.

Signé : E. RAILLARD, MORELLE, MALLEZ, DE BRUYN, MEUREIN.  
Pour copie conforme : L'Ingénieur ordinaire, GÉRARD.

Source : AGR T039/05 914, Procès-verbal de cloture de la conférence internationale sur l'Espierre 1866-1875, 27 avril 1875.

## D.2.2 Extrait de débat à la chambre des représentants belge, 4 août 1881

« **M. Magherman** : J'aurais beaucoup à dire sur ce paragraphe. Je me réserve d'entrer dans des développements lors de la discussion du prochain budget des travaux publics. Pour le moment je me borne à prier M. le ministre des Travaux publics de ne laisser échapper aucune occasion de rappeler au gouvernement français les obligations qui incombent aux municipalités de Roubaix et Tourcoing à l'égard du ruisseau de l'Espierre.

**M. Saintelette ministre des Travaux publics** : Vous avez vu l'arrêté récent de M. le préfet du Nord.

**M. Magherman** : Oui j'ai vu cet arrêté ; il consiste à nommer une commission ; mais il y a encore eu antérieurement nomination de commission, une commission internationale ; elle n'a aboutit à rien ; je crains qu'il n'en soit encore de même de celle-ci.

**M. Beernaert** : [...] Le crédit de 100 000 francs qui nous est demandé, n'apportera évidemment aucun remède au mal ; il ne s'agit que d'exhausser les rives du ruisseau et ses eaux demeureront infectes et empoisonnées comme elles le sont aujourd'hui ; le remède doit nous venir de France. [...] Cette réponse ne peut nous satisfaire. Le gouvernement français doit mettre un terme à une situation intolérable et qu'il n'aurait certainement pas subie aussi longtemps si les rôles étaient renversés. [...]

**M. Saintelette ministre des Travaux publics** : Messieurs, aux vives instances faites par le gouvernement belge auprès du gouvernement français pour qu'il use contre les communes de Roubaix et de Tourcoing des droits que lui confère la loi du 16 septembre 1807, le gouvernement a toujours répondu, qu'avant de recourir à ce moyen extrême, il désirait attendre le résultat d'expériences ordonnées par lui. Ces expériences avaient pour objet l'épuration chimique à la chaux.

Nous avons fait en vain des représentations au gouvernement français. Nous lui avons déclaré n'avoir aucune fois dans le succès de l'épuration chimique des eaux. Le gouvernement a désiré attendre le résultat des travaux et des expériences qu'il poursuivait à Fourmies. Comme nous l'avions prévu ces essais n'ont donné aucun résultat sérieux. Il n'y a qu'un moyen de résoudre la question ; si le gouvernement français ne fait pas construire sur son territoire un barrage qui arrêterait momentanément les eaux, pour ne les laisser descendre dans le ruisseau de l'Espierre, en Belgique, qu'après purification par voie de décantation, il faudra bien que le gouvernement belge établisse ce barrage sur son territoire, le plus près possible de la frontière française.

[...]

**M. Beernaert** : La Lys et l'Escaut sont dépeuplés de poissons et le typhus règne en permanence le long de l'Espierre.

Au besoin le gouvernement devra en venir à l'établissement d'un barrage sur le territoire belge. Si les eaux infectes et chargées de matières putrides que l'on nous envoie sont refoulées vers le territoire français, Roubaix et Tourcoing auront promptement trouvé le moyen de les épurer, car ce ne peut être qu'une question de dépense. [...]

**M. Saintelette ministre des Travaux publics :** [...] C'est bien en 1875 que furent clos les travaux de la commission internationale chargée de rechercher les mesures définitives à prendre pour l'épuration des eaux du ruisseau de l'Espierre. Et c'est bien depuis 1859 que le gouvernement belge a, pour ainsi dire sans interruption, signalé cette situation fâcheuse au gouvernement français.

En 1877, le gouvernement français a fait connaître au gouvernement belge que, conformément aux conclusions de la commission et de l'avis du conseil général des ponts et chaussées, il avait prescrit aux villes de Roubaix et de Tourcoing de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier aux causes d'infection qui corrompent les eaux de l'Espierre, et qu'il les avait prévenues qu'à défaut par elles de prendre cette affaire sérieusement en mains et de la poursuivre sans interruption jusqu'à solution satisfaisante, l'État ne pourrait se dispenser d'intervenir d'office en faisant usage des pouvoirs que lui confèrent les articles 35, 36 et 37 de la loi du 16 septembre 1807.

Les villes de Roubaix et Tourcoing n'ont pas obtempéré aux injonctions du gouvernement Français.

**M. Beernaert :** Il reste donc à demander au gouvernement français l'exécution de ses promesses.

**M. Saintelette ministre des Travaux publics :** Ou, à défaut d'exécution par le gouvernement français, d'établir le barrage sur notre territoire »

Source : AGR T039/05 298, Chambre des représentants, procès-verbal de la séance du 4 août 1881

### **D.2.3 Résolution prise par les peigneurs de Roubaix et Tourcoing, 3 juin 1882**

**« Résolution prise par les industriels de Roubaix et Tourcoing, Réunis dans le local de la Chambre de commerce de Roubaix.**

La Réunion :

Entendu les explications données sur l'état de la question de l'infection des eaux de l'Espierre; soit : les plaintes du Gouvernement Belge, l'action diplomatique engagée, l'injonction adressée par l'État aux villes de Roubaix et Tourcoing ;

Vu le rapport présenté à la Commission intercommunale le 25 mai dernier, des conclusions duquel il semblerait résulter qu'on ne pourrait, en l'état de la question, épurer que les eaux des peignages et ce, aux frais des industriels eux-mêmes ;

Considérant que, distraction faite des eaux provenant des peignages de laines, le sewage rejeté dans l'Espierre contiendrait encore les eaux de toutes les autres industries de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, ainsi que les eaux ménagères d'environ 150,000 habitants ;

Que, dès lors, satisfaction ne serait pas donnée à la Belgique, qui continuerait ses réclamations avec la même vivacité ; d'où, pour les villes, obligation d'épurer le débit total de l'Espierre sans profiter de la petite compensation produite par le traitement des eaux provenant du lavage des laines ;

Considérant qu'il n'est pas équitable de viser spécialement une classe d'industriels en plaçant leurs intérêts en opposition avec ceux de la collectivité manufacturière dont il font partie ;

Qu'en outre, en isolant les peignages de laines et même en actionnant l'agglomération de Roubaix-Tourcoing, on se place à un point de vue extrêmement étroit, l'industrie de ces deux villes étant un élément très important de l'activité nationale ;

Qu'il y a donc un intérêt français à ne pas imposer de nouvelles charges, soit à l'agglomération soit aux industriels ;

Considérant que les deux villes paient annuellement à l'État plus de sept millions d'impôts et que leur activité commerciale, en alimentant l'industrie des transports, fait en outre entrer dans les caisses du Trésor des sommes importantes ;

Qu'il y a donc, pour l'État, un grand intérêt financier à éviter l'émigration à l'étranger d'une industrie pour le progrès de laquelle des efforts collectifs et individuels ont été faits ;

Qu'en particulier la Belgique n'élèverait aucune plainte contre la souillure de ses eaux si nos industries, épuisées par les charges sous lesquelles on les accable, se réfugiaient sur son territoire ;

## D.2. EXTRAITS DE TEXTES D'ARCHIVE

---

Considérant que cet État voisin devrait prendre en considération qu'au moins 80 000 de ses nationaux vivent de l'industrie de nos deux villes ; que les pétitionnaires des vallées de l'Espierre et de l'Escaut eux-mêmes, ont vu leurs propriétés acquérir une forte plus-value par suite de l'extension des deux villes industrielles, auxquelles ils vont vendre leur productions ;

Qu'ainsi ceux mêmes qui se plaignent ont un intérêt considérable à ne pas aggraver l'état précaire d'industries dont ils vivent ;

Considérant que le rapport de la Sous-Commission intercommunale aboutit à des conclusions négatives qui sont un avis d'impuissance ;

Que, sans doute, cette impuissance résulte du parti pris dans lequel les auteurs du rapport sont placés, à savoir : de n'envisager que les seules eaux de peignage des laines, dont le traitement leur paraît rémunérateur, en négligeant les autres eaux contaminatrices ;

Que, cependant, les autres eaux industrielles et surtout les eaux ménagères – (ces dernières constituent le véhicule habituel des germes organiques donnant naissance aux épidémies), – ne sauraient être négligées sans porter atteinte à la salubrité de nos agglomérations ouvrières ;

Considérant que, de ce qui précède, la solution incomplète proposée porterait à la fois atteinte à la vitalité de nos industries et à l'hygiène publique ;

Qu'ainsi les salaires et la santé de la population ouvrière des deux villes en subiraient fatalement les conséquences ;

Que ces éléments de la vie des travailleurs ne sauraient, sans inhumanité et sans danger, dans l'état actuel, subir une nouvelle aggravation ;

Qu'il est de l'honneur du Gouvernement de la République de ne laisser s'amoindrir, ni les manifestations de l'activité nationale, si honorablement représentée par la grande industrie de Roubaix-Tourcoing, ni les conditions déjà trop précaires de la vie de nos intéressantes populations ouvrières ;

Émet l'avis :

1° Qu'il n'y a lieu à aucune distinction entre les eaux de peignages et les eaux ménagères ou industrielles ;

2° Que le traitement de ces eaux doit être opéré par les soins des villes, selon les méthodes qui seront reconnues les plus efficaces par l'administration supérieure ;

3° Que, de même qu'il serait injuste d'exiger des sacrifices d'une ou de plusieurs industries spéciales, il serait impossible, en l'état actuel des finances des deux villes, de mettre l'épuration des eaux à leur charge exclusive ;

4° Qu'il y a en conséquence, lieu à intervention de l'État et pour l'indication des procédés à employer, et pour les mesures à prendre, et pour les combinaisons financières à adopter.

## ANNEXE D. DOCUMENTS DIVERS

---

Roubaix, 3 juin 1882.

Signé : Allart-Rousseau et C° ; Isaac Holden ; Amédée Prouvost et C° ; Augustin Morel et Fils ; Binet Père et Fils ; Alexandre Vinchon et C° ; Paul Dubrulle et C° ; Dervaux, Lamon et C° ; Pollet-Caulliez et C° ; Tiberghien Frères ; Felix Lorthiois ; Alfred Motte et C° ; Veuve Fouan ; Lamourette et Leroux Frères ; Herbaux-Thibeauts. »

Source : AD59 M420-23, Résolution insérée en annexe des procès-verbaux de la commission intercommunale de 1881-1882 sur l'épuration de l'Espierre, p. 23-25.

## D.2.4 Verbatim des débats concernant les eaux usées au syndicat des peigneurs de laine (1910-1939)

### Réunion du 30 avril 1910 :

Monsieur Achille Rousseau entretient l'assemblée d'une circulaire questionnaire reçue de l'Institut Pasteur. Un projet de loi, déposé au Parlement, interdirait le déversement des eaux résiduaires dans les cours d'eaux. Cette mesure, si elle était appliquée pourrait causer aux Peigneurs<sup>1</sup> les préjudices les plus graves. L'Institut Pasteur demande des renseignements sur la nature des eaux résiduaires des Peigneurs ; si ces eaux sont traitées et comment ?

L'Assemblée décide de ne pas répondre aux questions posées, mais étant donné l'aide efficace fournie par le docteur Calmette en 1906, lors de la discussion d'un projet sur la septicémie charbonneuse, on décide, sur la proposition de M. le Président, que ce dernier ira voir le Directeur de l'Institut Pasteur.

### Réunion du 28 mai 1910 :

Monsieur le Président [Amédée Prouvost] fait connaître qu'il n'a pas pu se rendre auprès du Docteur Calmette, celui-ci se trouvant actuellement en Algérie. L'enquête menée par l'Institut Pasteur est faite dans un but favorable aux industriels ; elle n'est pas le résultat d'une mission officielle. Les résultats de l'enquête seront communiqués gratuitement à ceux qui y auront répondu.

### Réunion du 7 juillet 1910 :

Monsieur le Président rend compte des démarches faites à l'Institut Pasteur ; auprès du Docteur Calmette, en vue du projet à l'étude au Ministère du Commerce concernant le déversement des eaux résiduaires. Une note résumant cet entretien a été envoyée à tous les Peigneurs. Le docteur Calmette a visité l'usine d'épuration de la Société Anonyme ; il demandera à MM Holden et Motte de visiter leurs établissements.

### Réunion du 26 novembre 1910 :

Monsieur le Président communique une lettre du docteur Calmette, demandant que les Peigneurs permettent à l'Institut Pasteur d'étudier la composition de leurs eaux résiduaires et, dans ce but, de visiter leurs établissements.

M. Amédée Prouvost rappelle qu'il s'est rendu auprès du docteur Calmette en juin dernier. À la suite de cette démarche, M. Calmette a visité, à la Société Anonyme de Peignage, les installations faites en vue de l'épuration des eaux. Le Directeur de l'Institut Pasteur voudrait se rendre compte des organisations des autres usines et notamment du Peignage Holden.

M. Angus Faulkner fera part de cette demande à ses administrateurs. M. Eugène Motte se déclare prêt à recevoir M. Calmette, si celui-ci veut visiter à nouveau le peignage de la rue Avelghem.

### Réunion du 28 septembre 1922 :

Le gouvernement a préparé un projet de loi concernant l'épuration des eaux industrielles, question qui, depuis une trentaine d'années, n'a pas encore reçu de solution.

---

<sup>1</sup>Les majuscules ont été conservées telles qu'elles apparaissent dans le document original.

## ANNEXE D. DOCUMENTS DIVERS

---

Une protestation sera faite auprès des divers groupements régionaux contre les mesures de ce projet de loi qui ne sauraient être acceptées par les peigneurs.

### **Réunion du 22 février 1923 :**

Lecture est donnée par Monsieur le Président [Albert Prouvost] d'une lettre de Monsieur le Préfet du Nord convoquant une délégation de Peigneurs à la Commission d'épuration des eaux qui se réunira à Lille le 28 février.

Monsieur Duhamel a reçu directement une convocation de la Préfecture. Sur la demande de ses collègues il accepte de vouloir bien représenter le groupement à cette commission. D'autres peigneurs l'accompagneront.

### **Réunion du 7 mars 1923 :**

Monsieur Duhamel met ses collègues au courant de la réunion de la sous-commission d'étude pour l'épuration des eaux qui a eu lieu l'après-midi à la Préfecture de Lille.

Divers procédés ont été envisagés. Monsieur Duhamel a surtout mis en garde les membres de cette commission sur la difficulté de faire disparaître les boues provenant du lavage de laine. Monsieur Norman Crothers indique à ce propos que l'exploitation d'une usine construite par la Municipalité de Bradford pour l'épuration des eaux de peignage a laissé un gros déficit qui a dû être comblé par le gouvernement.

### **Réunion du 22 mars 1923 :**

Le secrétaire donne lecture du rapport fait par Monsieur Duhamel sur l'épuration des eaux de peignage.

Il ressort de ce document que les grandes difficultés pour l'épuration des eaux résident dans l'impossibilité de faire disparaître les boues de peignages impropres à tout usage. La sous-commission des eaux qui fonctionne à la Préfecture se réunira probablement sous peu.

Monsieur le Président se fait l'interprète de ses collègues pour remercier Monsieur Duhamel de vouloir bien défendre les intérêts de la Corporation à cette Commission.

### **Réunion du 29 mai 1923 :**

Monsieur Duhamel informe ses collègues que la sous commission des eaux résiduelles qui fonctionne à la Préfecture s'est réunie au début de mai. Messieurs Droulers et Duhamel pour les peigneurs assistaient à cette réunion, les teinturiers étaient également représentés.

Monsieur Duhamel a longuement exposé devant la sous-commission que la principale difficulté rencontrée pour l'épuration des eaux consistait dans l'évacuation et surtout l'impossibilité d'utiliser les boues de peignage et que, pour ce faire, il était nécessaire de détruire la graisse qui s'y trouve incluse.

Après une longue discussion on a finalement décidé que des essais seraient faits au Peignage Droulers qui possède des bassins de décantation et qu'une documentation serait réunie sur le système Prache et Bouillon.

Deux politiques dit le rapporteur peuvent être suivies vis-à-vis de l'administration préfectorale : ou bien opposer que le problème des eaux résiduelles est absolument insoluble (point de vue soutenu par la Fédération Industrielle et Commerciale), ou bien continuer à étudier la question en sous-commission et faire durer la discussion. Cette dernière méthode apparaît comme préférable.

### **Réunion du 27 septembre 1923 :**

La question de la pollution des eaux est ensuite exposée par Monsieur Duhamel.

Un système permettrait d'épurer partiellement les bains de lavage à même les bacs, ces laines pouvant alors resservir et les eaux de rinçage étant seules évacuées à l'aqueduc. Ce système d'ailleurs occasionnerait une grosse économie ; il suffirait de 10 grammes d'huile saponifiée par kilo de laine ; les essais faits à la Compagnie Générale des Industries textiles ont été satisfaisants : le lavé obtenu est, d'ailleurs, de belle apparence.

On décide que Monsieur Édouard Meillassoux qui remplace Monsieur Duhamel à la commission d'épuration des eaux, s'efforcera de faire durer la discussion en alléguant que des expériences sont actuellement faites dans les peignages.

### **Réunion du 22 janvier 1924 :**

Un arrêté du Préfet du Nord vient de défendre le déversement dans les rivières et canaux des eaux provenant du lavage des laines.

Il n'apparaît pas aux membres que la question soit urgente et la politique suivie jusqu'ici en cette matière, doit être de temporiser.

### **Réunion du 27 janvier 1927 :**

Le secrétaire attire l'attention des membres présents sur le récent arrêté préfectoral interdisant le déversement des eaux industrielles, notamment celles provenant du lavage des laines, dans les cours d'eaux.

Après un échange de vues, les peigneurs décident de s'abstenir et d'attendre.

### **Réunion du 22 juillet 1927 :**

La réunion est motivée par une lettre reçue de la Préfecture du Nord demandant aux peigneurs d'examiner la possibilité d'application aux eaux de peignage du procédé Duhamel ou d'un procédé analogue afin d'arriver à une épuration voisine de celle obtenue par le procédé Duhamel.

Un des membres fait observer que le procédé Duhamel est plutôt un procédé de lavage qu'un procédé d'épuration des eaux.

Après un échange de vues, les membres présents décident d'adopter la ligne de conduite suivante :

Un accusé de réception sera fait au nom du syndicat à la lettre du Préfet du Nord.

Une commission étudiera la possibilité de faire droit à la demande du Préfet du Nord. Feraient partie de cette Commission, outre les membres du Bureau, MM Lefebvre, Meillassoux et Crothers.

### **Réunion du 24 novembre 1927 :**

Le Secrétariat a reçu une lettre de la Préfecture demandant le résultat des travaux de la Commission nommée par le Syndicat pour l'étude de l'épuration des eaux résiduaires.

On décide que cette Commission se réunira le Mercredi suivant à cinq heures.

Il y aura lieu de se documenter pour savoir si les Villes épurent les eaux qu'elles rejettent à l'aqueduc ainsi que d'autres industries comme les tanneries et teintureries.

Il semble que la question devrait être étudiée par une Commission intersyndicale des Corporations dont les eaux industrielles sont déversées dans l'Espierre.

### **Réunion du 29 décembre 1927 :**

Les peigneurs ont reçu le rapport élaboré par la Commission des eaux résiduaires.

Monsieur le Président demande que ceux qui ont des observations à présenter veuillent bien le faire pour qu'il en soit tenu compte dans le rapport définitif.

## ANNEXE D. DOCUMENTS DIVERS

---

Un des membres présents fait observer qu'il serait bon de faire mention dans le rapport des eaux des rues qui entraînent une quantité de boues assez importante à l'Espierre.

Il faudrait aussi faire remarquer qu'il a été constaté que l'Espierre déborde même quand les établissements industriels chôment ; ceci prouve donc que les usines ne sont pas seules en cause dans la question de l'Espierre.

Monsieur Norman Brothers déclare enfin qu'à Bradford une usine municipale fonctionne mais ne traite qu'une petite quantité d'eau. Le compte d'exploitation est d'ailleurs toujours en déficit.

### **Réunion du 26 janvier 1928 :**

Sur l'invitation de Monsieur le Président, M. Fatus rend compte brièvement de l'entrevue qui a eu lieu avec quelques membres de la Commission de l'hygiène au sujet des eaux résiduaires.

Messieurs Fatus et Norman Crothers ont surtout fait ressortir aux membres de la Commission la difficulté d'évacuer les boues des peignages.

Après un échange de vues qui dura environ deux heures, les délégués des peigneurs se retirèrent et la Commission de l'hygiène a déclaré que si besoin était une nouvelle entrevue aurait lieu.

Le rapport établi par le Syndicat des peigneurs a été remis aux membres présents : MM les Docteurs Vallée, Roland, et l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

### **Réunion du 28 juin 1928 :**

Le secrétariat du Syndicat a reçu une lettre de la Commission de l'hygiène invitant les peigneurs à assister au Buffet de la Gare de Tourcoing à une entrevue qui aura lieu avec les délégués belges de la Commission Internationale de l'Espierre.

Messieurs Fatus, Meillassoux et Crothers, délégués de la Commission des eaux résiduaires se rendront à cette invitation.

### **Réunion du 17 août 1928 :**

Monsieur Fatus fait un compte rendu succinct de la réunion tenue en Juillet avec les délégués de la Commission Internationale de l'Espierre.

Ces Messieurs insistent d'une façon très vive pour que les peigneurs prennent des dispositions pour ne pas rejeter à l'Espierre leurs eaux polluées.

Les délégués belges ont fait remarquer que les peigneurs étaient les principaux responsables de la pollution de l'Espierre : les matières grasses des eaux de lavage empêchant la décomposition des matières organiques contenues dans l'eau.

Depuis que la question de l'Espierre existe, les industriels de Roubaix-Tourcoing n'ont pour ainsi dire rien fait. Les Belges entendent obtenir satisfaction. Ils ont mis en avant le procédé Duhamel qui leur donnerait satisfaction quant au degré d'épuration.

Les représentants du peignage ont fait valoir que le procédé Duhamel était un procédé de lavage et ne pourrait être imposé aux peigneurs, ceux-ci devant rester libres quant au traitement des laines qui leurs sont confiées.

Il a été décidé que les délégués belges visiteraient d'abord quelques peignages pour se rendre compte des procédés d'épuration des eaux existants.

Après un échange de vues, on décide que les peignages Holden, Motte, Amédée Prouvost et Pollet feront l'objet de cette visite.

La prochaine réunion est fixée à la fin septembre.

Les communications épuisées, la séance est levée.

### **Réunion du 7 novembre 1928 :**

Monsieur Fatus fait également le compte rendu de la visite faite par les délégués de la Commission internationale de l'Espierre dans divers peignages de Roubaix-Tourcoing.

Les membres de la Commission ont pu constater que dans les établissements visités, il y avait un traitement sérieux des eaux et ils ont paru satisfaits de leurs visite. Ils ont toutefois demandé de leur faire savoir le nombre d'établissements de Roubaix-Tourcoing traitant les eaux de lavage, la quantité de matières grasses retirées annuellement, le nombre des établissements qui n'épurent pas leurs eaux.

### **Réunion du 2 juillet 1929 :**

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Préfecture invitant les peigneurs à assister à une réunion qui aura lieu à la Préfecture le 3 juillet pour examiner la question des eaux résiduaires et rechercher d'un commun accord les modalités qui pourraient être appliquées pour obtenir une meilleure épuration des eaux de lavage des laines.

Messieurs Fatus, Norman Crothers et Edmond Lefebvre délégués de la Commission des eaux résiduaires iront à cette réunion.

### **Réunion du 9 juillet 1929 :**

Sur la demande de Monsieur le Président, Monsieur Fatus rend compte aux peigneurs, de la réunion qui a eu lieu quelques jours auparavant avec les membres français de la Commission des eaux résiduaires.

Ceux-ci ont succinctement résumé le rapport de la délégation belge, rapport qui avait été transmis au Ministère français des Affaires étrangères par l'Ambassade de Belgique avec les menaces du Gouvernement belge de refouler sur le territoire français les eaux de l'Espierre si satisfaction ne lui était pas donnée pour l'épuration des eaux. Les représentants de l'Administration française se sont montrés assez conciliants.

Il faudrait surtout, ont-ils déclaré, obtenir ce résultat que les eaux de l'Espierre puissent par auto-épuration arriver suffisamment pures à Audenarde pour y permettre la vie du poisson.

S'il en était ainsi, les industriels ne seraient pas inquiétés, mais les membres de la commission ont vivement insisté pour que les établissements qui n'épurent pas leurs eaux adoptent un procédé et que ceux qui épurent déjà leurs eaux améliorent l'épuration. Ils n'ont pas voulu fixer le degré d'épuration dont se contenterait l'administration française, mais ils ont donné, à titre indicatif, les pourcentages obtenus par les procédés chimiques chez Holden et à la Société des filatures de la Région de Fourmies.

### **Réunion du 5 juin 1930 :**

Monsieur Édouard Meillassoux informe l'assemblée que le Peignage Motte a été gratifié par le service de l'Hygiène d'une contravention pour rejet à l'aqueduc d'eaux insuffisamment épurées. On lui a communiqué le degré d'épuration des eaux du Peignage Amédée Prouvost qui paraît-il donne satisfaction.

### **Réunion du 22 décembre 1930 :**

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Président de la Chambre de commerce de Tourcoing demandant de le renseigner sur l'épuration des eaux faite à Tourcoing afin de documenter l'Ambassadeur de Belgique qui doit venir lui-même à Tourcoing pour examiner sur place la question de l'épuration des eaux de l'Espierre.

**Réunion du 25 février 1932 :**

Le Secrétaire rappelle qu'il a envoyé à tous les peigneurs une lettre du Directeur de la Société Générale de Belgique offrant un procédé d'épuration des eaux.

L'assemblée charge MM. Fatus et Crothers qui suivent la question des eaux résiduaires de donner la suite qu'ils jugeront opportune.

**Réunion du 28 avril 1932 :**

Monsieur Duhamel rend compte de la venue à Roubaix de M. Henry et de la visite faite en compagnie de M. Norman Crothers aux établissements de Grimonpont.

Le système proposé par M. Henry consisterait essentiellement à traiter au Grimonpont les eaux de l'Espierre à en retirer les boues avec lesquelles on formerait à cet endroit un terril.

M. Henri compte que le procédé qu'il préconise coûterait environ 3 000 000 par an. L'assemblée estime qu'on doit répondre à M. Henry que la question doit être posée au Gouvernement français, voire aux Municipalités mais les seuls peigneurs dont les eaux ne représentent que un seizième du volume de l'Espierre ne sauraient s'y intéresser.

**Réunion du 26 janvier 1933 :**

Lecture est donnée par le secrétaire d'une lettre de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de Lille avisant de la création d'une Commission pour étudier le problème des eaux de l'Espierre et demandant la désignation de délégués du Groupement des Peigneurs.

L'assemblée décide que le Secrétaire accompagné de techniciens de peignage représentera la Corporation.

**Réunion du 26 octobre 1933 :**

Monsieur le Président [Paul Fatus remplace Albert Prouvost] informe l'Assemblée qu'il l'a réunie pour la mettre au courant du point où se trouvent les travaux de la Commission des eaux résiduaires qui se tient à la Préfecture. Il demande à M. Lhoste, fondé de pouvoirs des Anciens Établissements Amédée Prouvost et Cie, qui représente les peigneurs à cette Commission, de vouloir bien prendre la parole.

Monsieur Lhoste rappelle d'abord comment la question de l'épuration des eaux résiduaires est entrée dans une phase aiguë. À la suite des plaintes des Belges et des Hollandais qui ont menacé de porter l'affaire devant le Tribunal de la Haye, le Ministère des Affaires étrangères, d'accord avec le Ministère de l'Intérieur a réuni une Commission Ministérielle dont faisait partie notamment le Docteur Vallée. Cette réunion Inter-Ministérielle, après avoir pris connaissance du dossier, a conclu que les peigneurs étaient les principaux responsables de la pollution des eaux de l'Espierre, les eaux de lavages empêchant par la graisse qu'elles contiennent, l'auto-épuration des eaux de l'Espierre.

À la suite de cette décision, le Ministère de l'Intérieur a donné des ordres très sévères au Préfet pour qu'une solution soit apportée sans délai à l'épuration des eaux de peignage. C'est dans ces conditions que la Commission Départementale des eaux résiduaires s'est réunie, pour suppléer – ce sont les termes même employés par l'Administration – à la carence des peigneurs.

La Commission comprend des représentants de l'Administration, des Facultés des Sciences, des Villes et des peignages. Cette Commission s'est divisée en deux sous-commissions : l'une d'examiner la question du point de vue des égouts, l'autre du point de vue chimique.

L'idée à laquelle s'est arrêtée en effet l'Administration consiste actuellement à collecter toutes les eaux de peignage dans un réseau spécial d'égouts. Ces eaux seraient traitées au

Grimonpont. L'évaluation du coût d'installation des égouts serait d'environ dix millions. L'établissement de l'usine et la mise en route du procédé coûterait vraisemblablement une vingtaine de millions ; il faut enfin envisager un million de déficit annuel de l'exploitation. L'État prendrait une part des frais de premier établissement, les Communes également, mais il n'est pas douteux que les Peigneurs auront à supporter le déficit de l'exploitation.

M. Lhoste expose que dans une conversation qu'il a eue avec l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, la question lui a été nettement posée de savoir si les peigneurs entendaient collaborer avec l'Administration pour trouver un procédé susceptible de résultats tangibles ; ou bien si au contraire les peigneurs entendaient rester dans une attitude passive. Il rappelle que l'Administration a pris des arrêtés qu'elle peut faire exécuter immédiatement, que d'autre part, elle peut demander le classement des peignages comme établissements insalubres et se ces établissements ne se conforment pas au degré d'épuration qu'on leur fixe, leurs directeurs ou administrateurs encourent des peines correctionnelles.

Il rappelle enfin qu'en Angleterre et en Allemagne l'épuration des eaux résiduaires est obligatoire. Il demande donc aux Peigneurs de vouloir bien lui fixer des directives pour qu'il puisse répondre à l'Administration dans quel sens les peigneurs entendent s'orienter. Il ne s'agit plus de tergiverser : l'Administration préfectorale a des ordres et aboutira coûte que coûte. Est-il de bonne politique que de la laisser faire seule ? Toute la question est là.

Et il y a lieu d'ajouter que de l'étude faite par M. Lhoste en liaison avec les services du Syndicat, il résulte que les peigneurs ne peuvent rejeter la responsabilité de la présence de graisse dans l'Espierre.

M. Fatus remercie M. Lhoste de l'exposé qu'il vient de faire et demande aux Peigneurs de vouloir bien faire connaître leur avis. Il estime quant à lui, qu'on ne peut pas parler de carence des peigneurs, mais il faut néanmoins convenir que tous les peigneurs n'épurent pas leurs eaux et que d'autre part, le mauvais état du marché de la suintine et de ses dérivés incite les peigneurs à traiter de moins en moins leurs eaux de lavage.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Président estime qu'un procédé d'épuration globale comme l'envisage l'Administration serait extrêmement onéreux. Il faut remarquer d'abord que l'Administration obligerait les peigneurs à ne renvoyer à l'aqueduc que des eaux exemptes de terre. Dans ces conditions, n'est-il pas plus simple de chercher un traitement complet des eaux de peignage chacun dans son établissement. Mais pour se faire, il faudrait savoir quel est le pourcentage de graisse que l'Administration accepterait.

Il y a quelques années, rappelle M. Fatus, l'Administration avait exigé que la teneur en graisse des eaux rejetées à l'aqueduc ne dépassât pas 50 milligrammes par litre. Les membres de la Commission Préfectorale s'étaient rendus au Peignage Holden et avaient déclaré que même les eaux épurées par le Peignage Holden ne leur donnait pas satisfaction. Dans ces conditions, les peigneurs ont estimé que les prétentions de l'Administration étaient inadmissibles et qu'il n'y avait rien à faire. C'est la raison pour laquelle la question de l'épuration n'a pas avancé. Mais aujourd'hui on pourrait peut-être reposer à l'Administration la question de savoir quel est le pourcentage de graisse qu'elle tolérerait dans les eaux envoyées à l'aqueduc. Chacun pourrait alors étudier un procédé susceptible d'arriver à ce résultat.

M. Lhoste rappelle qu'un procédé anglais Barber permet de retirer 80 % de graisse mais est extrêmement coûteux.

M. Vandeputte signale de son côté qu'il applique un procédé permettant de retirer complètement la graisse des eaux de lavage, mais il coûte cher et revient à environ 2,25 au mètre cube.

Sur demande de Monsieur le Président, M. Norman Crothers précise qu'il était arrivé à ne plus avoir que 180 milligrammes de graisse par litre d'eau.

## ANNEXE D. DOCUMENTS DIVERS

---

Monsieur Lorthiois déclare de son côté qu'il y a quelques années les représentants de la Municipalité de Tourcoing étaient venus au Peignage de Mouvaux et avaient déclaré que l'épuration des eaux était très suffisante.

Quoiqu'il en soit, il faudrait aussi savoir le procédé que l'Administration compte mettre en œuvre.

M. Lhoste déclare que lors d'une conversation privée qu'il a eue avec l'un des membres de l'Administration des Ponts et Chaussées, l'idée a été lancée d'une Société coopérative d'épuration que pourraient constituer les peigneurs, avec droit de regard de l'Administration.

Le service des Ponts et Chaussées ne tient nullement à s'occuper lui-même de l'épuration des eaux dont il sent la solution délicate, mais une société d'épuration traitant les boues en commun pourrait certainement bénéficier d'avantages, peut-être de subventions de l'État, et certainement de tarifs préférentiels des chemins de fer et pourrait obtenir du Gouvernement l'institution de droits de douane sur la suintine et ses dérivés, beaucoup plus facilement que ne pourrait l'obtenir le Syndicat des Peigneurs.

À ce propos M. Norman Crothers rappelle que c'est là en effet l'un des principaux côtés de la question. À l'heure actuelle la suintine n'est pas protégée et le marché est inondé de suintine allemande ou anglaise. Il faudrait d'urgence demander au Gouvernement qu'il mette des droits sur la suintine et ses dérivés.

Monsieur Lamou déclare de son côté que si l'exploitation d'un système d'épuration des eaux de lavage doit être déficitaire, il vaut mieux en laisser le soin à l'Administration qui récupérera la perte sous forme d'impôts ou de centimes additionnels, alors qu'un système d'épuration monté par les peigneurs serait une charge pour les peigneurs seuls.

Monsieur le Président estime d'abord qu'il faut demander à l'Administration de fixer le pourcentage d'épuration auquel devraient arriver les peigneurs, après quoi on étudiera la question.

M. Lhoste croit devoir faire observer qu'on risque peut-être en procédant de cette manière de faire taxer par décret ou par règlement d'une façon rigide un pourcentage d'épuration pouvant être difficilement atteint dans la pratique. Il partage, quant à lui, l'avis de Monsieur le Président, et estime qu'un organisme commun et extérieur aux peigneurs pour le traitement des eaux serait la solution la plus coûteuse, qu'il faut éviter.

L'assemblée, pénétrée de l'urgente nécessité qu'il y a à trouver une solution pratique à l'épuration des eaux de lavage, décide finalement de faire demander par les représentants des peigneurs à la Commission Préfectorale le pourcentage de graisse maximum auquel il faudrait aboutir. Ensuite chacun cherchera individuellement les moyens d'arriver au degré voulu.

D'autre part on fera des démarches auprès du Ministère du Commerce pour obtenir une taxation de la suintine.

### **Réunion du 3 juillet 1934 :** [Présidence de Eugène Motte]

Monsieur Fatus donne lecture d'une lettre de M. Lhoste demandant que les peigneurs se réunissent d'urgence pour examiner les termes du contrat à passer éventuellement entre les peigneurs et l'Administration pour l'Épuration de leurs eaux.

M. Lhoste a défendu avec beaucoup de dévouement et d'énergie les intérêts des peigneurs à la Commission des eaux de l'Espierre et on ne peut que l'en féliciter et l'en remercier.

L'assemblée s'associe à ces paroles et on décide qu'une réunion aura lieu sous quelques jours pour examiner la question spéciale de l'épuration des eaux.

[La réunion annoncée n'est pas retranscrite dans la compilation conservée des comptes rendus des réunions des peigneurs]

### **Réunion du 28 février 1935 :**

Les membres du Conseil Supérieur de l'hygiène publique de France sont venus en deux groupes visiter divers peignages de Roubaix-Tourcoing pour se rendre compte des procédés d'épuration en vigueur. Ils ont ainsi successivement visité le Peignage de la Tossée, les Anciens Établissements Amédée Prouvost et Cie, et le Peignage Holden. Il apparaît vraisemblable que le Conseil Supérieur d'hygiène appelé à donner son avis au Ministère des Affaires Étrangères dans la question d'épuration des eaux de l'Espierre homologuera la quantité de graisse de 600 milligrammes par litre, acceptée par la Commission Départementale de l'Espierre après de longues discussions avec les représentants des peigneurs. Les peigneurs seront tenus au courant du suivi.

Monsieur Fatus croit devoir ajouter à ces informations que l'impression qu'il a ressentie de cette visite c'est que tous les peigneurs, ainsi qu'il l'a déjà dit au cours de réunions l'année dernière devront épurer leurs eaux de lavage au taux de graisse qui vient d'être indiqué et qui peut être normalement atteint. Il semble qu'à cette condition on puisse éviter la création d'une usine centrale d'épuration qui coûterait beaucoup plus cher aux peigneurs que l'épuration individuelle.

### **Réunion du 14 mai 1935 :**

Le secrétaire donne lecture du rapport du Conseil supérieur d'hygiène publique de France qui approuve les chiffres fixant la teneur en graisse des eaux prévues dans l'accord franco-belge.

Source : ANMT 1997 014 221, Comptes-rendus des débats des réunions du syndicat des peigneurs de laines. Sélection des morceaux évoquant l'Espierre et le traitement des eaux usées.

ANNEXE D. DOCUMENTS DIVERS

---

# Tables et index



# Table des figures

Carte 1 : Roubaix, Tourcoing, et leur faible hydrographie, projet de canal, 1860 . . . . .	7
Carte 2 : Voies d’eaux, villes et localités mentionnées dans la thèse	9
1.1 Gravure : Incendie de la « <i>filature-monstre</i> » et canal de Roubaix, 16 juillet 1845 . . . . .	130
1.2 Professions des principaux contribuables, janvier 1848 . . .	136
2.1 Listes des prises d’eaux industrielles dans le canal en 1856 .	164
2.2 Émile Defrenne, <i>Inauguration des eaux de la Lys</i> , 1866 . . .	192
3.1 Puissance des machines à vapeur alimentées par les eaux du canal . . . . .	208
3.2 Gravure de la filature de coton et de laine Motte-Bossut . .	209
3.3 Usine de Pecquencourt, carte avant-projet, 1887 . . . . .	234
3.4 Développement du réseau d’eau de la Lys, eau vendue dans les deux villes en mètres cubes par jour (1864-1913) . . . . .	239
4.1 Comparaison de la quantité d’eau vendue avec plusieurs indicateurs économiques (1865-1885) . . . . .	297
4.2 Nombre d’établissements considérés comme insalubres et déversant des eaux contaminées dans l’Espierre, 1882 . . . . .	322
4.3 Mètres cubes d’eau déversés chaque jour dans le bassin de l’Espierre sur déclaration des industriels, 1882 . . . . .	323
5.1 Schéma de l’installation d’assainissement au peignage Vinchon et Cie, 1884 . . . . .	358
6.1 Différents profils de barrage envisagés par la Belgique en 1895	393
6.2 Canal de Roubaix et Peignage Motte, circa 1910 . . . . .	402
6.3 Tonnes d’engrais expédiées annuellement depuis la gare de Roubaix . . . . .	410

## TABLES ET INDEX

---

7.1	Indemnisation des victimes d'inondations de l'Espierre sur le territoire de Leers et Wattrelos (1924-1939) . . . . .	430
7.2	Étapes de valorisation des eaux usées dans les peignages, circa 1936 . . . . .	454
A.1.1	Plan de Roubaix en 1804 . . . . .	530
A.1.2	Plan de Roubaix en 1847 . . . . .	531
A.1.3	Plan de Roubaix en 1878 . . . . .	532
A.1.4	Plan de Roubaix en 1899 . . . . .	533
A.2.1	Lille Roubaix Tourcoing, carte de Cassini, 1758 . . . . .	534
A.2.2	Plans en long du canal de Roubaix et du souterrain projeté, 1848 . . . . .	535
A.2.3	Plan du réseau de distribution des eaux de la Lys, fin XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	536
B.1.1	Population de Roubaix entre 1793 et 1936 . . . . .	538
B.1.2	Évolution de la répartition des hommes et femmes nouvellement mariés à Roubaix selon leur lieu de naissance . . . .	539
B.2.1	Filature de coton, évolution de l'équipement et de la production dans l'arrondissement de Lille, 1789 – An IX . . . .	540
B.2.2	Valeurs en Francs des principales étoffes de coton et de laine tissées dans l'arrondissement de Lille, 1789 – An IX . . . .	540
B.2.3	Les spécialités de Roubaix : production de calmandes et de nankins et nankinets dans l'arrondissement en nombre de pièces . . . . .	540
B.2.4	Poids des laines peignées présentées annuellement au conditionnement à Roubaix entre 1860 et 1913 . . . . .	541
B.2.5	Tonnage annuel du canal de Roubaix (1863-1933) . . . . .	542
B.2.6	Eau vendue à Roubaix par provenance, en mètres cubes par jour industriel (1864-1913) . . . . .	543
B.2.7	Consommation à Roubaix et Tourcoing depuis l'origine du service des eaux, en milliers de mètres cubes par an . . . .	544
B.2.8	Eau consommée et prix payé, six plus gros consommateurs des eaux de la Lys en 1872 . . . . .	545
B.2.9	Dépenses et recettes annuelles de la section de Roubaix du service des eaux jusqu'en 1899 . . . . .	546
B.2.10	Consommation annuelle d'eau du service municipal constatée dans quelques établissements industriels avant et après la construction de forages particuliers . . . . .	547
C.1.1	Liste des Maires de Roubaix . . . . .	550

C.2.1	Conseil municipal, juillet 1840 . . . . .	551
C.2.2	Conseil municipal, juillet 1848 . . . . .	552
C.2.3	Conseil municipal, septembre 1852 . . . . .	553
C.2.4	Conseil municipal, juillet 1855 . . . . .	554
C.2.5	Conseil municipal, août 1860 . . . . .	555
C.2.6	Conseil municipal, août 1871 . . . . .	556
C.3.1	Trente premiers contribuables, janvier 1840 . . . . .	557
C.3.2	Trente premiers contribuables, janvier 1848 . . . . .	558
C.4.1	Liste des Présidents de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix . . . . .	559
C.5.1	Liste des députés de Roubaix . . . . .	560
C.6.1	Liste des Préfets du Nord . . . . .	561
D.1.1	Les deux réservoirs du Fontenoy . . . . .	563
D.1.2	Construction du réservoir des Bonnets à Mouvaux . . . . .	564
D.1.3	Les trois réservoirs du Huchon en 1907 . . . . .	565
D.1.4	Plan de Roubaix en 1804 . . . . .	566

## TABLES ET INDEX

---

# Index des noms

Les auteurs de la bibliographie cités dans le corps du texte du manuscrit sont indexés en *italique*.

- Agulhon, Maurice*, 57  
Alcan, Michel, 292, 295  
Allart-Rousseau, 141, 164, 181,  
182, 213, 247, 574  
Arkwright, Richard, 86
- Beernaert Auguste, 351  
Beernaert, Auguste, 350  
*Bernhardt, Christophe*, 28  
Beugnot, Jacques-Claude, 105,  
115  
Beyens, Eugène, 309  
Bineau, Jean-Martial, 158  
Binet, Adolphe, 336, 574  
Binet, Auguste, 230, 240, 245, 564,  
565  
Boissière, Achille, 149, 172  
*Bonneuil, Christophe*, 16  
*Bonneuil, Christophe*, 481  
Bossut, Jean-Baptiste, 114, 115,  
119, 126, 129, 164  
Boston associates, 24  
Brame, Jules, 560  
Brame, Louis, 104, 106–108, 115,  
116, 119  
de Brigode, Romain-Joseph, 119  
Brédart-Desaint, Louis, 90, 93,  
128
- Bulteau-Florin, Basile, 101, 102,  
104  
Calmette, Albert, 254, 260, 421,  
425, 575  
Carpentier, médecin, 147  
Carrette, Henri, 228, 234, 247, 253,  
379, 398, 402, 403, 419  
Carrette, Isidore, médecin, 253  
*Carré Catherine*, 31  
*Castonguay, Stéphane*, 30  
Cateau-Tetelin, 130  
*Chakrabarty, Dipesh*, 16  
Chaptal, Jean-Antoine, 40  
*Charbonnier, Pierre*, 23  
Charles le Téméraire, 84  
Charles Quint, 97  
Charles X, 104, 106, 107, 115  
Cordier, Louis-Joseph, 102, 103,  
105  
Cordonnier, Louis, 322, 368, 374  
Coudert, Arsène, 205, 212, 314  
Crombé, Jules, 159  
Crompton, Samuel, 86  
Crothers, Norman, 418
- Debuchy, Désiré, 139  
Debuchy, Edouard, 172

TABLES ET INDEX

---

- Decarne, Vincent, 145, 159  
 Decresme, Alexandre, 91, 104  
 Defrenne, Bonami, 93, 114, 115  
 Degalle, Rémy, 252  
 Delannoy, Pierre, 145  
 Delaoutre, Floris, 90, 92  
 Delaoutre, Théodore, 90  
 Delattre, Henri, 129, 132, 141,  
     149, 152, 160, 165, 172,  
     186, 320, 397, 545  
 Delattre, Jules, 320, 330, 397, 398,  
     403, 407, 408, 415  
 Delaunay, frères, 128, 132  
 Delerue-Dazin, Jules, 141, 172  
 Delfosse, Aimé, 149  
 Delfosse, Anthème, 325, 326  
 Deregnaucourt, Jules, 312  
 Dervaux, Lamon, 574  
 Descat, Constantin, 128, 130, 131,  
     135, 172, 183, 184, 186,  
     224, 312, 313, 560  
 Descat, Louis, 128, 130, 131, 135,  
     151, 184, 560  
 Descat-Crouzet, Constantin, 127  
 Destombes, Louis, 149, 150  
 Dieudonné, Christophe, 87, 88  
 Dron, Gustave, 406  
 Dubrulle, Paul, 318, 326, 336, 574  
 Duhamel, Élysée, 434–436, 438,  
     440  
 Duhamel-Florin, 164  
 Duriez, Auguste, 130, 164, 182,  
     184, 186  
 Duthoit, François, 141, 172
- Engels, Friedrich*, 20  
 Ernoult-Bayart, Jean-François,  
     160, 168, 170, 182,  
     184–186, 190, 200, 210,  
     233, 300  
 Etienne, ingénieur, 362, 363
- Evenden, Matthew*, 30
- Famechon, A, 225  
 Fatus, Paul, 449, 450  
 Flipo, Louis, 172  
 Flipo, Pierre, 313, 318, 335  
 Florin-Bossut, Louis, 129  
*Fohlen, Claude*, 59  
 Fournel, Henri, 47  
*Fressoz, Jean-Baptiste*, 16  
 Freycinet, Charles de, 286, 287,  
     289, 290, 292, 295, 299,  
     303, 566  
*Fureix, Emmanuel*, 66
- Gageot, agent général, 152, 163,  
     181, 188, 208, 306  
*Gayer, Laurent*, 473  
 Girardin, Jean, 174  
 Goblet, Alfred, 411  
 Godefroy, Constant, médecin, 150,  
     172  
 Grimonprez, Eugène, 109, 129,  
     164, 178  
 Guesdes, Jules, 379, 380, 401, 560  
 Guillaume I, 111
- Habermas, Jürgen*, 482  
 Hargreaves, James, 86  
 Hassebroucq, Victor, 318  
 Hennequin, Antoine, 119  
 Henry, ingénieur, 446  
 Herbaux-Thibauts, 574  
 Hespel, Henri, 254  
 Heyndrickx, Georges, 368  
*Hilaire, Yves-Marie*, 61  
*Hirsch, Jean-Pierre*, 59  
 Holden, Isaac, 140, 264, 291, 292,  
     295, 300, 303, 311, 312,  
     322, 418, 566, 568, 569,  
     574

- Holden-Crothers, Isaac, 318, 320,  
322, 326–328, 330, 347,  
411, 412, 449, 454
- Honnorez, Augustin, 116–118
- Ingold, Alice*, 44–49
- Jarrige, François*, 29, 38, 63, 66,  
256
- Junker, Charles, 216, 223
- Kolb, ingénieur, 174, 177, 191
- Kuhlmann, Frédéric, 291, 399
- Lafargue, Paul, 379
- Lagache, Julien, 183, 234, 235,  
240, 252, 344, 392, 396,  
399
- Lambert-Dansette, Jean*, 60
- Latour, Bruno*, 34
- Le Roux, Thomas*, 28, 29
- Lebas, Jean-Baptiste, 419, 423,  
456, 560
- Lefebvre, Henri et Jean, 344
- Lefebvre-Ducatteau, 545
- Lemaire & Dillies, 233
- Lemire Vincent*, 34
- Lepoutre, André, 248
- Lepoutre, Auguste, 233, 248, 560
- Lespagnol, Henri, médecin, 117,  
147
- de Lesseps, Ferdinand, 47
- Lestel, Laurence*, 31
- Lette, Michel*, 28
- Leuridan, abbé, 105
- Leuridan, père, 66, 88, 91, 92, 98,  
115
- Lhoste, Pierre, 418, 449, 450
- Lorthiois, Félix, 574
- Louis-Philippe, 120, 139
- Louis XIV, 85
- Louis XV, 85
- Louis XVIII, 115
- Lowell, Francis Cabot, 95
- Léopold II, 351
- Léopold I, 113
- Létocart-Duvillier, 220
- Maes, doyen de Saint Martin, 191
- Magne, Pierre, 160
- Malm, Andreas*, 23, 95
- Marissal, Louis-Edmond, 66, 90,  
93
- Marx, Karl, 20, 34–41, 290
- Massard-Guilbaud, Geneviève,  
280
- Massard-Guilbaud, Geneviève*, 13,  
28, 29, 31, 50, 52, 340, 343
- Mastin, Jean-Luc*, 59
- Meillassoux, Édouard, 418, 435,  
440
- Menche, ingénieur, 155, 160, 174,  
177, 178, 191, 568
- Messen, Jacques, 119, 121–123,  
125, 126, 143
- Mille, Auguste, 92
- Mimerel, Auguste, 92, 108,  
117–120, 143, 151, 159,  
160, 199
- Montebello, Louis Napoléon, 105,  
161, 165, 204
- Moore, Jason*, 34–43, 174, 476
- Moreau, Émile-André, 226, 227,  
318, 335, 560
- Morel, Augustin, 188, 211, 336,  
545, 574
- Mosley, Stephen*, 29
- Motte, Albert, 245, 247, 248
- Motte, Alfred, 164, 169, 178, 181,  
184–186, 188, 189, 233,  
241, 244, 245, 247, 248,  
336, 380, 545, 574
- Motte, Eugène, 61, 241, 245, 247,

TABLES ET INDEX

---

- 248, 380, 383, 398, 401,  
406, 410, 418, 419, 435,  
439, 560, 582
- Motte-Bossut, Adèle, 129
- Motte-Bossut, Louis, 70, 129, 132,  
152, 163, 164, 169, 176,  
178, 182, 184–187, 194,  
207, 212, 214, 216, 217,  
221–223, 225, 227, 241,  
248, 312, 315
- Motte-Brédart, Jean-Baptiste,  
128, 141, 152, 161, 164,  
169–172
- Motte-Brédart, Pauline, 128
- Motte-Clarisse, Jean-François, 128
- Motte-Grimonprez, Étienne, 129,  
132, 164, 169, 184
- Méchin, Alexandre, 119
- Napias, Henri, 330
- Napoléon III, 151, 199
- Nothomb, Jean-Baptiste, 121
- Paquet, médecin, 147, 149
- Parent, Pierre, 182, 187
- Parrayon, Brice, 145, 159
- Pasteur, Louis, 30, 174, 227, 254
- Perier, Casimir, 116
- Petillon, Chantal*, 61
- Piat, César, 145, 149, 159, 172,  
185, 186
- Piat, Jean*, 67, 249
- Pierre de Roubaix, 84
- Pollet, Charles, 248
- Pollet, César et Joseph, 248
- Pollet-Caulliez, 574
- Ponthieu, Séraphin, 254
- Prouvost, Albert, 576
- Prouvost, Albert II, 465
- Prouvost, Amédée I, 141, 188, 221,  
243, 344, 545
- Prouvost, Amédée II, 336, 422,  
574, 575
- Prouvost, Ghislain, 465, 468
- Prouvost, Jean, 418, 465
- Quint, Joseph, 212
- Rainhorn, Judith*, 28, 64
- Raman, Michel*, 58
- Reboux, Alfred, 354, 380
- de Récicourt, Marie François, 101
- de Rémusat, Charles, 101
- Renaux, Édouard, 98
- Renaux-Lemerre, Jean-Baptiste,  
159, 183
- du Rieux, ingénieur, 227
- Roussel, Édouard, 248
- Roussel, Émile, 233
- Roussel-Dazin, Gabriel, 172, 186
- Roussel-Grimonprez, Étienne, 90,  
92, 101, 102, 104
- Roy, Joseph-Antoine*, 60
- Ryo, Alphonse, 318
- Sagey, ingénieur, 167
- de Saint-Aignan, Auguste, 105
- Saint-Simon, Claude-Henri de  
Rouvroy, 47, 167
- Salembier, Henri, 304, 307
- Sarfaty, Alain*, 207
- Screpel, Achille, 212, 560
- Screpel, Paul, 216
- Screpel, Théodore, 164, 178, 181
- Screpel-Roussel, Jean-Baptiste,  
216, 247
- Steinberg, Theodore*, 24, 95
- Tavernier, Ferdinand, 168
- Ternynck, Henri, 186
- Tierghien Frères, 574
- Tiers, Émile, 253

- Tiers-Bonte, Louis, 160, 168–170,  
182
- Toulemonde, Jacques*, 60
- Triaille, veuve, 303
- Troch, Kévin*, 64
- Trénard, Louis*, 61, 85
- Vauban, 100, 103
- Vinchon, Alexandre, 221, 232, 252,  
324, 326, 357, 358, 367,  
368, 374, 545, 574
- Viолette, Charles, 326, 357
- Vrignon, Alexis*, 38
- Vuillemin, ingénieur, 225
- Watine, Louis-Alphonse, 172
- Watine-Wattinne, Louis, 216
- Wattinne-Bossut, Louis-Joseph,  
129, 164
- Wibaux-Florin, 109, 132, 184, 186,  
188
- Winiwarter, Verena*, 30
- Wittfogel, Karl*, 20
- Worster, Donald*, 22
- Wuillaume, Émile, 408
- Zimmer, Alexis*, 63

## TABLES ET INDEX

---

# Index topographique

La Belgique, les rivières de l'Escaut, de l'Espierre et de la Lys, ainsi que les villes de Roubaix et Tourcoing ne sont pas indexées car trop fréquemment citées dans le manuscrit.

- Afrique du Sud, 288  
Allemagne, 423, 445, 456  
Amiens, 333  
Anchin, usine, 234, 242, 257, 258, 263  
Angleterre, 85–88, 95, 103, 290, 291, 336, 358, 362  
Anhiers, 256  
Aniche, 224  
Anzin, 159  
Argentine, 288  
Artois, 85  
Audenarde, 385  
Australie, 288  
Avesnes-sur-Helpe, 333, 427  
  
Barbieux, parc, 215, 533  
Berlin, 31  
Birmingham, 359, 361  
Bièvre, rivière, 31  
Blackburn, 86, 291  
Bonnets, réservoir, 564  
Borinage, 64, 113, 116, 121  
Bossuyt à Courtrai, canal de, 121  
Boston, 24  
Bousbecques, 168, 183, 193, 223, 239, 310, 472  
  
Bouvines, 222  
Bradford, 129, 357, 359, 360, 408  
Bruille-les-Marchiennes, 261  
Bruxelles, 5, 31  
  
Califat abbasside, 20  
Caraïbes, 85  
Charles, rivière, 24, 95  
Châteauroux, 330, 332  
Clyde, rivière, 360  
Colorado, rivière, 21  
Columbia, rivière, 21  
Croix, 122, 125, 140, 210, 215, 216, 264, 291, 292, 295, 300, 301, 303, 316, 318, 320, 347, 357, 364, 418, 436, 449, 475, 533, 534, 566, 568, 569  
  
Danube, rivière, 26  
Daubenton, rue, 250  
Deûle, 11, 100, 102, 103, 105, 113, 116, 123, 124, 127, 210, 213, 220, 240, 268, 272, 301, 330, 438  
Deûle, rivière, 471, 474  
Dorignies, 320, 330, 332, 333, 397

TABLES ET INDEX

---

- Douai, 189, 232, 320, 330, 397  
Dunkerque, 126, 158, 288
- Ecaillon, 261  
Écosse, 358, 360, 362  
Édimbourg, 359, 361  
Égypte antique, 20  
Elbeuf, 94  
Empire moghol, 20  
Espagne, 84  
Espierres, localité, 314, 445, 453, 458  
Estaimpuis, 314, 366  
États-Unis, 21, 38  
Evregnies, 314
- Flandre-Occidentale, 366, 386  
Flandre-Orientale, 386  
Fontenoy, quartier, 150, 211, 241  
Fontenoy, réservoir, 241, 563  
Fourmies, 330, 579  
Francs, réservoir, 241
- Gand, 121, 197, 370, 385, 386, 388, 390, 391, 427, 444, 461, 477, 567  
Gand-Terneuzen, canal, 444  
Glasgow, 359, 360  
Grande-Bretagne, 362  
Grimonpont, 364, 370, 371, 374, 381–383, 387, 395, 397, 403, 407–409, 419, 421, 422, 424, 446, 447, 569
- Hainaut, 120, 351, 357, 366, 386  
Haute-Deûle, canal de la, 114, 116, 117, 121, 122  
Helpe majeure, 427, 438  
Hornaing, 261  
Huchon, réservoir, 241, 565  
Hudson, rivière, 25  
Indre, 330
- Italie, 90
- La Haye, 445, 447, 452  
Lancashire, 38, 86  
Lannoy, 105  
Leeds, 359, 360  
Leers, 105, 304–309, 312, 314, 315, 356, 364  
Leers-Nord, 314, 366, 390  
Lille, 11, 64, 79, 84, 110, 127, 159, 174, 213, 245, 260, 265, 292, 347, 390, 423, 471, 534, 567  
Londres, 359, 361  
Longues-haies, rue des, 250  
Lowell, 95
- Manchester, 129, 359, 360  
Marchiennes, 257–260, 262, 263  
Marcq-en-Barœul, 300  
Marque, 97, 102, 106, 123, 158, 210, 222, 223, 227, 230, 232, 256, 291, 300, 301, 327, 330, 534, 568  
Merrimack, rivière, 24, 95  
Meuse, 51  
Milan, 31  
Mississippi, rivière, 25  
Mons, 113, 114, 116, 120, 386  
Mons-Condé, canal de, 114, 116  
Mons-en-Pévèle, 220, 232, 242, 256  
Mouvoux, 242, 265, 419
- Normandie, 27  
Nouvelle-Angleterre, 24, 95, 96
- Paris, 31, 91  
Pas-de-Calais, 64, 108, 159, 330  
Pays-Bas, 84, 85, 91, 96, 98, 102, 103, 105, 107, 108, 110, 111, 113, 444, 458

- Pecquencourt, 232, 234, 256–258,  
260–262, 423, 472
- Poitevin, marais, 15
- Pô, rivière, 26, 272
- Reims, 56, 186, 189, 290, 395
- Rhin, rivière, 26
- Rhône, rivière, 25
- Roncq, 264
- Rouen, 99
- Saint-André, usine élévatoire, 213,  
240, 268
- Saint-Empire germanique, 84
- Saint-Léger, 314, 350, 353, 354
- Salford, 359, 360
- Sambre, 51
- Sartel, 382
- Scarpe, 80, 114, 118, 220, 230,  
232, 234, 237, 245, 256,  
257, 259, 261, 262, 264,  
265, 268, 272, 273, 429
- Seine, rivière, 31, 94
- Sensée, canal de la, 116–119, 121,  
126
- Somain, 261
- Suez, canal de, 47
- Tamise, rivière, 362
- Tilloy, 261
- Tournai, 5, 314, 390
- Trichon, 98, 99, 117, 124, 125, 137,  
144, 145, 152, 162, 163,  
203, 216, 287, 299, 302,  
304, 355, 357, 381, 431,  
469, 531, 534, 569
- Trois-Ponts, 125, 137, 144, 152,  
203, 205, 287, 302, 304,  
469
- Valencienne, 118
- Villers-Campeau, 261
- Volga, rivière, 26
- Vosges, 94, 96
- Vred, 234, 259, 261
- Wandignes, 261
- Warcoing, 314
- Wasquehal, 300
- Wattrelos, 265, 304–309, 314, 315,  
350, 356, 364, 412, 419,  
421, 431, 436, 445
- Yorkshire, 86, 290

## TABLES ET INDEX

---

# Index des lois, événements, institutions et établissements

- Aix-la-Chapelle, traité d', 84  
Ancien Régime, 13, 43, 45  
Association watrelosienne des  
victimes de l'Espierre et  
de ses affluents, 430, 431  
Atelier national, 143  
Bains populaires, 253  
Cartel des peigneurs, 318, 333,  
397, 418–420, 426,  
434–443, 446, 449, 453,  
458, 459, 475  
Chambre consultative des arts et  
manufactures de  
Dunkerque, 118  
Chambre consultative des arts et  
manufactures de Roubaix,  
66, 91, 118, 143, 154–156,  
171, 177, 200, 235, 559  
Chambre de commerce de Lille,  
88, 118  
Chambre de commerce de  
Roubaix, 235, 240, 318,  
325, 331, 381, 383, 385,  
392, 394–396, 403, 404,  
414, 475  
Chambre de commerce de  
Tourcoing, 318  
Chambre de commerce et des  
fabriques de Gand, 390  
Chambre de commerce et des  
fabriques de Mons, 120  
Choléra de 1848, 143, 146  
Club républicain de Roubaix, 139  
Comité de l'industrie, 119  
Commission cantonale d'hygiène  
et des logements  
insalubres, 250, 298  
Compagnie générale des eaux, 33,  
166, 167, 226–229, 474  
Compagnie générale des industries  
textiles, 434  
Condition publique de Roubaix,  
294  
Conférence des Nations Unies sur  
l'eau, 2023, 14  
Congrès de Vienne, 91, 110  
Conseil d'État, 119, 183, 185, 187,  
188  
Corps des Mines, 50  
Cour permanente de justice  
internationale, 445, 447,  
452  
Deuxième République, 298  
Directoire, 91

## TABLES ET INDEX

---

- Eaux navigables, lois de 1790 et 1791, 44, 108
- Établissements insalubres, décret de 1810, 30, 40
- Exposition des produits de l'industrie française, 90, 93
- Faculté des sciences de Lille, 174, 326
- Filature-monstre de Motte-Bossut, 129, 132, 152, 184, 207
- Fièvres typhoïdes, 146–149, 315, 389
- Fédération industrielle et commerciale de Roubaix, 426
- Impôt sur le revenu, 403
- Indépendance de la Belgique, 111, 116
- Institut Pasteur, Lille, 255, 260, 421, 438
- Kuhlmann, établissements, 399
- Lainière de Roubaix, 457, 465
- Logements insalubres, loi du 13 avril 1850, 150, 254, 298
- Loi de 1898 sur le régime des eaux, 44
- Loi du 16 septembre 1807 à propos des travaux de salubrité dans les communes, 313, 318, 324, 327, 334, 571
- Loi du 19 décembre 1917 sur les établissements industriels classés, 425, 426, 437
- Lyonnaise des eaux, 33, 474
- Mine d'eau, 223–226
- Octroi, suppression, 247
- Organisation des Nations Unies, 14, 466
- Parti Ouvrier, 380
- Premier Empire, 91, 101, 110, 114, 131
- Première Guerre mondiale, 423, 433, 458
- Restauration, 100
- République, deuxième, 139
- Révolution de 1789, 43, 44, 46, 87, 88
- Révolution de 1848, 143
- Révolution de Juillet, 107, 111, 114, 115, 131
- Second Empire, 33, 140, 141, 151, 200, 211, 212, 298, 300
- Seconde Guerre mondiale, 456, 460
- Service des eaux de Bruxelles, 227
- Société d'émulation de Roubaix, 65, 66, 105
- Société fraternelle des fileurs, 139
- Société industrielle du nord de la France, 332
- Société industrielle et commerciale de Roubaix, 403
- Société Lyonnaise des eaux et de l'éclairage, 227
- Spongy Iron Water Company, 227
- Troisième République, 212
- Union Sociale et Patriotique, 380, 383
- Waterloo, bataille, 110
- Établissements insalubres, décret de 1810, 425, 437

# Table des matières détaillée

Remerciements . . . . .	iii
Sommaire . . . . .	vi
<b>Avant-Propos</b>	<b>3</b>
Résumé . . . . .	3
Summary . . . . .	4
Sigles et acronymes . . . . .	5
Cartes du territoire étudié . . . . .	6
Carte 1 : Roubaix, Tourcoing, et leur faible hydrographie, pro- jet de canal, 1860 . . . . .	6
Carte 2 : Voies d'eaux, villes et localités mentionnées dans la thèse . . . . .	8
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
I. Des eaux dans l'histoire . . . . .	19
De la domestication à l'accaparement . . . . .	20
L'eau vecteur d'insalubrité . . . . .	27
II. Accaparement et contamination : un même processus d'appro- priation . . . . .	34
L' <i>Aneignung</i> dans le <i>Capital</i> . . . . .	35
L'eau : entre « force naturelle » et ressource minérale . . . . .	37
Les résidus : face cachée de la production . . . . .	39
III. Modalités et pratiques de l'appropriation . . . . .	42
L'appropriation n'est pas qu'une question de propriété . . . . .	43
Une appropriation dépendante d'infrastructures . . . . .	46
Un ancrage administratif et juridique . . . . .	48
Une pratique transfrontalière . . . . .	51
Des cycles d'appropriation : un usage des conflits et de la transmission . . . . .	52
IV. Roubaix au fil de l'eau . . . . .	55
Une historiographie roubaisienne . . . . .	57

Écrire une histoire environnementale de Roubaix . . . . .	62
V. Sources . . . . .	65
Les érudits de Roubaix . . . . .	66
Archives originales . . . . .	68
VI. Structure du manuscrit . . . . .	73

## **Partie 1 – Accaparement : abreuver les machines 79**

<b>1 Aux sources de la grande industrie, les canaux de Roubaix et de l’Espierre (1820-1848) 81</b>	<b>81</b>
1.1 La fabrique de Roubaix avant 1820 . . . . .	84
1.1.1 Naissance de la fabrique à l’époque moderne . . . . .	84
1.1.2 Le temps des révolutions . . . . .	87
1.1.3 L’arrivée de la vapeur . . . . .	91
1.2 Le canal de Roubaix . . . . .	97
1.2.1 Une ville sans rivière . . . . .	97
1.2.2 Un canal pour ramener l’eau de la Deûle (1820-1822) .	100
1.2.3 Nouvelle dimension et travaux inachevés (1822-1830) .	104
1.2.4 Les progrès des forages . . . . .	108
1.3 Le canal de l’Espierre . . . . .	110
1.3.1 Les conséquences de l’indépendance belge . . . . .	110
1.3.2 La société du canal de l’Espierre . . . . .	120
1.4 Mise en œuvre des canaux et formation d’une bourgeoisie industrielle (1842-1848) . . . . .	125
1.4.1 L’inauguration malgré le souterrain inachevé . . . . .	125
1.4.2 Nouvelles usines le long de la voie d’eau . . . . .	127
1.4.3 La naissance d’une industrie textile . . . . .	132
Conclusion . . . . .	137
<b>2 Une ressource sous pression (1848-1864) 139</b>	<b>139</b>
2.1 Milieu de siècle : insalubrité et sécheresse . . . . .	143
2.1.1 « Une masse énorme de vase en putréfaction » . . . . .	143
2.1.2 1849, deux épidémies en une . . . . .	146
2.1.3 Une pénurie paralysante . . . . .	151
2.1.4 Des pistes de solutions . . . . .	155
2.2 Intérêts divergents, stratégies individuelles, rupture (1850-1858) 157	157
2.2.1 Vers une municipalisation contestée du canal . . . . .	158
2.2.2 Prises d’eaux sauvages, et résistances à la régularisation 162	162
2.2.3 Les bases d’une nouvelle infrastructure controversée d’accès à l’eau . . . . .	166

2.3	Du bon usage de l'argent public . . . . .	173
2.3.1	L'expertise scientifique au service des eaux de la Lys .	174
2.3.2	Accepter le fait-accompli, négocier les tarifs . . . . .	180
2.3.3	Une inauguration monumentale . . . . .	190
	Conclusion . . . . .	196
<b>3</b>	<b>Une hydrographie sous gestion municipale (1864-1910)</b>	<b>199</b>
3.1	Le canal, ses eaux, son achèvement . . . . .	202
3.1.1	L'eau du canal : nécessité industrielle et éternelle pomme de discorde (1866-1875) . . . . .	202
3.1.2	Achèvement du canal par l'État, un propriétaire moins conciliant que la municipalité . . . . .	210
3.1.3	Le territoire de la ville durablement redessiné . . . . .	215
3.2	Nouvelle distribution : des eaux potables, mais pas seulement	219
3.2.1	Les industriels de Roubaix à l'initiative . . . . .	220
3.2.2	L'opposition de Tourcoing . . . . .	229
3.2.3	Une nouvelle distribution sous pression de la pénurie (1886-1996) . . . . .	231
3.3	Nouvelle hydrographie : formes, résistances, et bénéficiaires . .	237
3.3.1	L'augmentation répétée de la capacité des aménagements	237
3.3.2	Les gros consommateurs . . . . .	243
3.3.3	La consommation domestique . . . . .	248
3.3.4	Faire taire les plaintes . . . . .	255
	Conclusion . . . . .	267
	<b>Conclusion de partie</b>	<b>271</b>
	<b>Partie 2 – Contamination : cycles d'impuissance</b>	<b>279</b>
<b>4</b>	<b>Un déséquilibre hydrographique destructeur, scènes et ac- teurs de l'évitement (1848-1884)</b>	<b>283</b>
4.1	De nouvelles eaux à gérer . . . . .	286
4.1.1	De la qualité des eaux . . . . .	286
4.1.2	De la quantité des eaux . . . . .	293
4.1.3	Quelle gestion municipale ? . . . . .	298
4.2	Premiers conflits d'insalubrité . . . . .	303
4.2.1	En France : Leers, Wattrelos et leurs propriétaires, pre- mières victimes . . . . .	304
4.2.2	L'émergence d'un conflit transfrontalier . . . . .	309

4.3	La commission intercommunale de 1881-1882 et ses conclusions, archétype de la pratique dilatoire . . . . .	316
4.3.1	Création et composition . . . . .	317
4.3.2	Expertise . . . . .	319
4.3.3	Les conclusions . . . . .	325
4.4	L'après-commission, les acteurs de l'évitement . . . . .	329
4.4.1	Des peigneurs de moins en moins discrets . . . . .	329
4.4.2	Préfecture, municipalités : des administrations patientes et complaisantes . . . . .	333
	Conclusion . . . . .	339
<b>5</b>	<b>Premier cycle : une expérimentation d'épuration collective (1882-1892)</b>	<b>343</b>
5.1	Les nouvelles menaces belges . . . . .	346
5.1.1	L'approche juridique de la société du canal de l'Espierre	346
5.1.2	La menace d'un barrage pour bloquer l'Espierre . . . . .	349
5.2	L'aménagement de la vallée : une insuffisante pratique d'atténuation . . . . .	352
5.2.1	En Belgique, curage et dérivations . . . . .	352
5.2.2	En France, en amont et en aval de l'usine, accélérer les eaux . . . . .	354
5.3	L'exemple britannique . . . . .	356
5.3.1	La recherche d'une épuration rentable . . . . .	356
5.3.2	Les conclusions du voyage d'étude . . . . .	359
5.4	L'usine d'épuration de Grimontpont . . . . .	366
5.4.1	Des expérimentations restreintes mais convaincantes .	366
5.4.2	Les travaux et les laborieux débuts de l'épuration sous surveillance belge . . . . .	369
	Conclusion . . . . .	374
<b>6</b>	<b>Deuxième cycle : l'impuissance des innovations (1892-1905)</b>	<b>377</b>
6.1	La bourgeoisie industrielle face à une nouvelle réalité politique	379
6.1.1	La surprise d'un conseil municipal ouvrier . . . . .	379
6.1.2	Une politique hydrographique ouvrière sans spécificité notable . . . . .	381
6.2	Les expérimentations face aux limites de l'épuration collective	383
6.2.1	Expérimentations au sulfate ferrique . . . . .	384
6.2.2	Le retour de la menace de barrage . . . . .	386
6.2.3	la proposition Delattre : un peigneur au secours de l'Espierre . . . . .	394
6.3	Les raisons multiples de la fin d'un cycle . . . . .	400

6.3.1	La chute de la mairie socialiste . . . . .	400
6.3.2	Le procédé Delattre : l'abandon . . . . .	406
6.3.3	Les débuts de l'épuration individuelle à Roubaix . . . . .	411
	Conclusion . . . . .	414
<b>7</b>	<b>Troisième cycle : résister aux normes et aux sanctions (1919-1939)</b>	<b>417</b>
7.1	Une tolérance qui se réduit dans un cadre législatif et administratif ambigu. . . . .	421
7.1.1	L'avant-guerre, les prémices d'un nouveau cycle . . . . .	421
7.1.2	Après la guerre, nouveau cadre légal et reprise des récriminations . . . . .	423
7.1.3	Face aux inondations, la routinisation de l'indemnisation	429
7.2	Les stratégies des industriels au service de l'évitement (1919-1933) . . . . .	434
7.2.1	Plaider la liberté industrielle . . . . .	434
7.2.2	Agir dans l'illégalité . . . . .	437
7.2.3	Mentir et délayer . . . . .	439
7.3	Des positions des industriels qui se modèrent et qui s'adaptent (1933-1939) . . . . .	443
7.3.1	Internationalisation et nouvelle stratégie belge . . . . .	444
7.3.2	L'opposition des peigneurs à une épuration collective des eaux . . . . .	448
7.3.3	Vers une généralisation de l'épuration dans les peignages ? . . . . .	451
	Conclusion . . . . .	458
	<b>Conclusion de partie</b>	<b>461</b>
	<b>Conclusion générale</b>	<b>465</b>
I.	Écrire une histoire hydrographique de l'industrie . . . . .	469
	Des eaux accaparées, la place des infrastructures, la place des institutions . . . . .	471
	Une vallée contaminée et inondée . . . . .	474
II.	Faire tenir l'appropriation : étendre l'emprise, éviter les contraintes	476
	L'appropriation, un processus mis à l'épreuve . . . . .	476
	Surmonter les épreuves, renforcer l'appropriation . . . . .	478
III.	L'appropriation : d'hier à aujourd'hui . . . . .	480

<b>Sources et bibliographies</b>	<b>487</b>
<b>Sources Manuscrites</b>	<b>487</b>
Archives municipales de Roubaix, Roubaix (AMR) . . . . .	487
1D : Administration générale de la commune, conseil municipal	487
3D : Administration générale de la commune, administration de la commune . . . . .	490
1K : Élections politiques . . . . .	490
7O : Canal de Roubaix . . . . .	491
5M : Biens communaux, édifices divers . . . . .	493
3I : Justice . . . . .	495
5I : Hygiène publique et salubrité . . . . .	495
2F : Commerce Industrie et Travail . . . . .	496
6Fi : Cartes et plans de Roubaix . . . . .	496
Archives Nationales du monde du travail, Roubaix (ANMT) . . . . .	496
1997 014 : Peignage Amédée Prouvost . . . . .	496
2012 042 : Augustin Morel . . . . .	497
1988 007 : Motte-Bossut . . . . .	497
Archives départementales du Nord, Lille (AD59) . . . . .	497
Série M : Administration départementale et économie du dé- partement . . . . .	497
Série J : Documents entrés par voies extraordinaires . . . . .	499
Série S : Travaux publics et transports . . . . .	499
Archives générales du royaume, Bruxelles (AGR) . . . . .	500
T039/05 : Administration des Ponts et Chaussées, Direction générale des Voies hydrauliques . . . . .	500
I167 : Fonds Jean-Baptiste Nothomb . . . . .	500
Archives de l'État Belge, Tournai (AET) . . . . .	501
SCE : société du canal de l'Espierre . . . . .	501
<b>Publications à caractère de source</b>	<b>503</b>
Presse française . . . . .	503
Presse belge . . . . .	504
Ouvrages, thèses, articles et écrits contemporains de la période étu- diée ou antérieurs à elle . . . . .	506
<b>Bibliographie sélective</b>	<b>509</b>
I. Histoire générale . . . . .	509
I.1. France et Belgique . . . . .	509
I.2. Lille, Roubaix et Tourcoing . . . . .	511
II. Histoire économique et sociale . . . . .	513

III. Histoire industrielle et textile . . . . .	514
IV. Histoire environnementale . . . . .	515
IV.1 Approches transversales ou ouvrages de synthèse . . . . .	515
IV.2 Études hydrographiques . . . . .	517
IV.3 Nuisances, pollutions et régulations . . . . .	522
V. Théories politiques, histoire, économie et sociologie générales . .	524
VI. Rapports scientifiques, articles de blogs, ou autres travaux cités	526
<b>Annexes</b>	<b>529</b>
<b>A Cartes</b>	<b>529</b>
A.1 Ville de Roubaix . . . . .	529
A.2 Roubaix, Tourcoing, leur région, leur hydrographie . . . . .	534
<b>B Statistiques</b>	<b>537</b>
B.1 Démographie . . . . .	537
B.2 Statistiques industrielles . . . . .	540
<b>C Institutions</b>	<b>549</b>
C.1 Liste des maires de Roubaix . . . . .	549
C.2 Conseils municipaux de Roubaix . . . . .	549
C.3 Listes des principaux contribuables . . . . .	549
C.4 Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix . .	559
C.5 Députés de Roubaix . . . . .	560
C.6 Préfets du Nord . . . . .	561
<b>D Documents divers</b>	<b>563</b>
D.1 Documents iconographiques . . . . .	563
D.2 Extraits de textes d'archive . . . . .	567
D.2.1 Procès-verbal de cloture de la première conférence in-	
ternationale sur l'assainissement de l'Espierre, 27 avril	
1875 . . . . .	567
D.2.2 Extrait de débat à la chambre des représentants belge,	
4 août 1881 . . . . .	570
D.2.3 Résolution prise par les peigneurs de Roubaix et Tour-	
coing, 3 juin 1882 . . . . .	572
D.2.4 Verbatim des débats concernant les eaux usées au syn-	
dicat des peigneurs de laine (1910-1939) . . . . .	575

TABLES ET INDEX

---

<b>Tables et index</b>	<b>587</b>
Table des figures	587
Table des matières détaillée	603

# Résumé

Cette thèse montre que le succès de l'industrie textile de l'agglomération de Roubaix du début du XIX<sup>e</sup> siècle à l'entre-deux-guerres a été tributaire de l'appropriation de l'hydrographie – l'ensemble des nappes et cours d'eau de surface et souterrains, naturels ou artificiels – d'une région entière. Ce travail revisite le concept marxiste d'appropriation pour saisir dans un même cadre analytique les dynamiques d'accaparement des eaux et la contamination des cours d'eau. Par conséquent, cette thèse s'intéresse aussi bien aux pollutions et inondations imposées par les rejets de l'industrie roubaisienne dans la vallée en aval de l'agglomération, qu'au développement d'un vaste réseau d'infrastructures qui permet l'accaparement des eaux pour leur incorporation dans les procès de production et pour le transport des marchandises. Elle aborde cette appropriation comme un processus impulsé et entretenu par la bourgeoisie industrielle pour minimiser les coûts de la production. Méthodologiquement, ce travail s'intéresse aux conflits que soulève le processus d'appropriation de l'hydrographie. C'est-à-dire aux moments pendant lesquels soit l'hydrographie existante n'est plus en mesure de soutenir l'extension de l'activité, soit les contaminations ou l'accaparement soulèvent des contestations de ceux qui se retrouvent privés d'eaux, inondés ou contaminés par les rejets des usines. Par l'étude de ces conflits, la thèse détaille les modalités qui permettent à la bourgeoisie industrielle, dans un contexte politique donné, de garantir la continuité et l'extension de l'appropriation de l'hydrographie malgré les résistances rencontrées. Parmi ces modalités cette thèse met en particulier en lumière : la coordination de la bourgeoisie industrielle à propos des questions hydrographiques, son investissement dans les institutions politiques, sa construction d'un répertoire argumentatif justifiant les mutations hydrographiques imposées, ses promesses dilatoires face aux contestations, ou encore son soutien ou son opposition à des solutions techniques visant à atténuer les dommages causés par l'appropriation.

**Mots-clés :** histoire environnementale, histoire sociale, histoire économique, hydrographie, appropriation, accaparement, pollutions, inondations, industrie textile, bourgeoisie industrielle, politiques publiques, frontière, Roubaix, Belgique

# Summary

This dissertation argues that the success of the textile industry in the Roubaix conurbation from the beginning of the 19th century to the inter-war period depended on the appropriation of the hydrography – the water tables, surface and underground watercourses – of an entire region. This work revisits the Marxist concept of appropriation in order to capture within the same analytical framework the dynamics of water monopolization and river contamination. As a result, this dissertation looks simultaneously at two interrelated phenomena : it investigates both the pollution and flooding caused by the discharges of Roubaix's industry in the valley downstream of the conurbation, as well as the development of a network of infrastructures that enables water to be captured for incorporation into production processes and for the transport of goods through waterways. Appropriation is seen as a process driven and maintained by the industrial bourgeoisie to minimise the costs of production. Methodologically, this work focuses on the crises that arise in the process of appropriating hydrography. In other words, it concentrates on times when either the existing hydrography was no longer able to support the expansion of activity, or when contamination or monopolization led to protests from those who found themselves deprived of water, flooded or contaminated by factory discharges. Studying these crises allows this thesis to account for the methods that allowed the industrial bourgeoisie, in a given political context, to guarantee the continuity and extension of the appropriation of hydrography despite the resistances encountered. Among the methods used by the bourgeoisie, this dissertation highlights in particular the following ones : the coordination of the industrial bourgeoisie on hydrographic issues, its investment in political institutions, its construction of an argumentation justifying the hydrographic changes imposed, its use of dilatory promises in the face of contestations, and its support for or opposition to technical solutions aimed at mitigating the damage caused by appropriation.

**Keywords :** environmental history, social history, economic history, hydrography, appropriation, monopolisation, pollution, flooding, textile industry, industrial bourgeoisie, public policy, border, Roubaix, Belgium